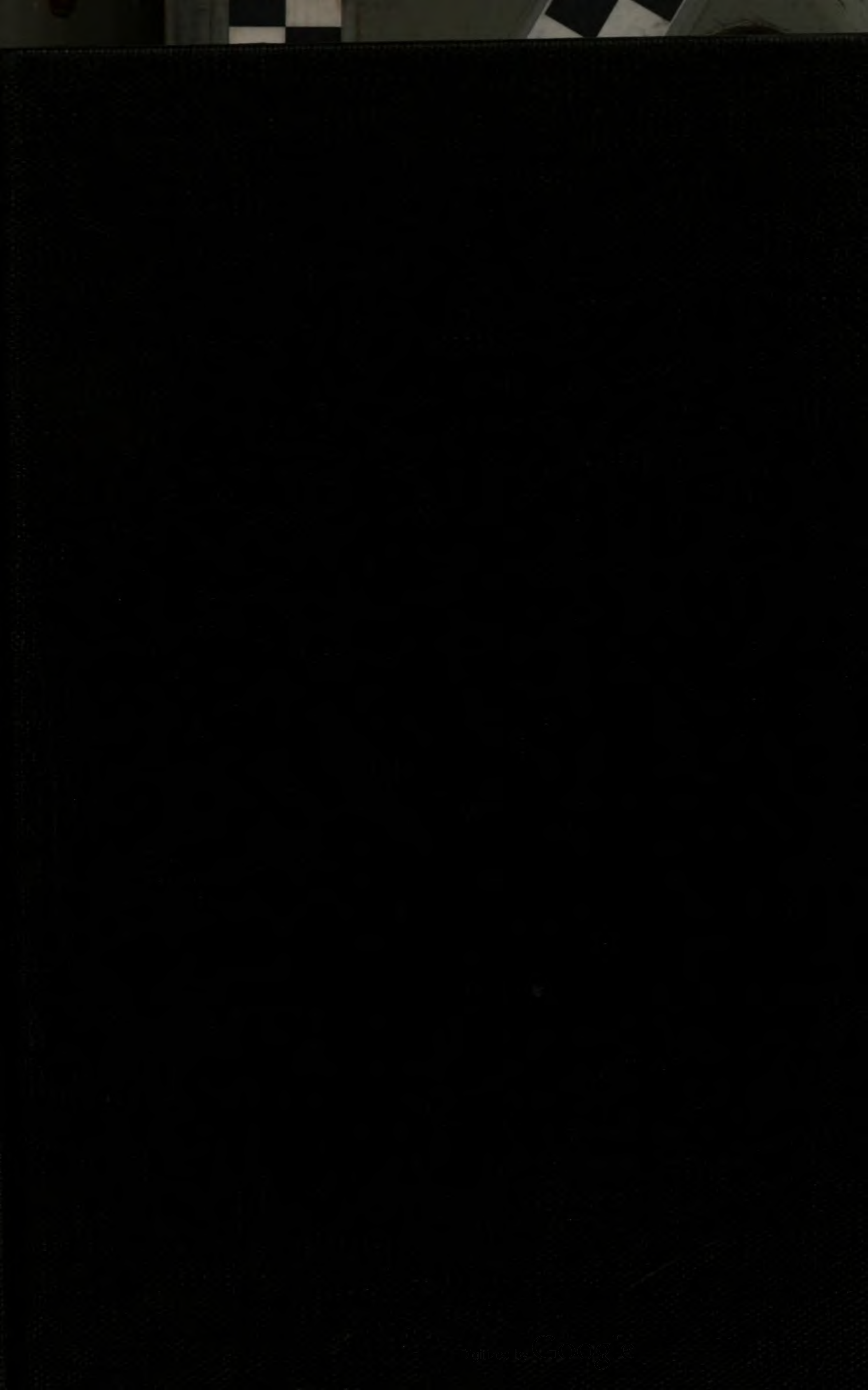






BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DUNOISE

CHATEAUDUN, IMPRIMERIE LECESNE, J. PIGELET, SUCCESSEUR

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DUNOISE

ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE, SCIENCES ET ARTS

(Reconnue d'utilité publique)

TOME VII (1891-1893)



CHATEAUDUN

LIBRAIRIE LOUIS POUILLIER, RUE D'ANGOULÊME

—

1893

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DUNOISE

AU 1er JANVIER 1891

I. — Membres honoraires.

MM. le Préfet d'Eure-et-Loir, l'Évêque de Chartres, le Sous-Préfet de Châteaudun, le Maire de Châteaudun, — Présidents d'honneur.

BELFORT (DELFAU DE), ✻, ancien Président de la Société Dunoise, 197, faubourg Saint-Honoré, à Paris.

BERTRAND, ✻, I. ✪, Membre de l'Institut, Directeur du Musée de Saint-Germain.

CHABOUILLET, ✻, I. ✪, Conservateur des Médailles au Cabinet de France, 12, rue Colbert, à Paris.

DELISLE (Léopold), O. ✻, I. ✪, Membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Administrateur général Directeur de la Bibliothèque, 8, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

LUYNES (Mme la Duchesse DE), née DE LA ROCHEFOUCAULD, au château de Dampierre (Seine-et-Oise).

LUYNES (le Duc DE), au château de Dampierre.

MERLET, ✻, I. ✪, Archiviste d'Eure-et-Loir, à Chartres, Membre correspondant de l'Institut et du Comité des travaux historiques.

SAINT-LAUMER (DE), ✻, ancien Maire de Chartres.

II. — Membres titulaires.

AMONVILLE (D'), ✻, Chef d'escadron d'artillerie (Armée territoriale), 78, rue d'Anjou, à Versailles, 1879 (1).

(1) La date qui suit les noms des membres titulaires est celle de leur entrée dans la Société.



MM. ARGENT (le Marquis D'), au château de Bouville, par Cloyes, 1886.
AUBIER, Capitaine au 12e Chasseurs, à Rouen, 1887.
AUGIS (l'Abbé), Curé de La Ferté-Villeneuil, 1887.
AUMOINE, ancien Pharmacien, à Courtalain, 1870.
BADIN DE MONTJOYE (René), à Châtel-Censoir (Yonne), 1885.
BARON (l'Abbé), Curé de Péronville, 1887.
BARRAULT-RAVAULT (Firmin), Propriétaire au château de Touchaillou (Thiville), 1889.
BARRAULT (Pascal), Propriétaire à Châteaudun, 1886.
BARRÉ (l'Abbé), Vicaire de la Madeleine, à Châteaudun, 1888.
BARRIER, Ingénieur civil, Géomètre à Châteaudun, 1884.
BASSEVILLE, Avocat à Orléans, 1873.
BAUDET (Louis), Fabricant de bijoux, au Moulin-à-Tan (Châteaudun), 1875.
BAULNY (Ogier DE), ancien Maire d'Arrou, au château de la Grande-Forêt (Arrou), 1866.
BEAUCHAMPS DE MONTHÉARD (le Baron DE), au château de Beauchamps, par La Ferté-Bernard (Sarthe), 1884.
BEAUHAIRE (l'Abbé), Curé de Moriers, 1885.
BECHET (Émile), au château de Bois-Bertrand (Lanneray), 1886.
BENOIST, Notaire honoraire, à Saint-Cloud, 1877.
BERGER, ancien Chef d'institution à Châteaudun, 1864.
BERTRAND, Huissier à Châteaudun, 1877.
BESNARD, Notaire à Chartres, 1883.
BIARD, ✠, ancien Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, 7, rue de Mailly, à Paris, 1876.
BIGOT (Mme veuve), Propriétaire, 6, rue Archanger, à Orsay (Seine-et-Oise), 1887.
BIGOT (Félix), Instituteur à Arrou, 1882.
BILLARD, Instituteur à Saint-Denis-les-Ponts, 1878.
BLANCHARD (l'Abbé), Curé de Souday (Loir-et-Cher), 1891.
BLANVILLAIN (l'Abbé), Curé de Rueil-la-Gadelière, 1889.
BLOIS (Bibliothèque de la ville de).
BLONDEAU (René), 3, rue Sainte-Beuve, à Paris, 1890.
BOIS (Émile), Agent d'assurances à Châteaudun, 1891.
BOISSIÈRE, Receveur-Économe de l'Asile d'aliénés de Bonneval, 1865.
BOISSIEU (DE), Maire d'Unverre, 1881.
BOISVILLETTE (Mme DE), Propriétaire au château de La Boulidière (Douy), 1890.
BORET, ancien Caissier de la Caisse d'épargne à Châteaudun, 1864.
BOURBLANC (le Baron DU), Propriétaire à Courtalain, 1881.

MM. Bourgeois, Régisseur à Saint-Germain-le-Désiré (Fresnay-l'Évêque), 1869.

Boursier (l'Abbé), Curé de Vieuvicq, par Brou, 1891.

Boussard (l'Abbé), Curé de Bouville, par Bonneval, 1890.

Boussenot (Charles), ancien Maire, au château de Thoreau (Saint-Denis-les-Ponts), 1864.

Boussenot (Fernand), 5, rue Lincoln, à Paris, 1884.

Boussenot (Raoul), 24, rue Clément Marot, à Paris, 1884.

Boutrou-Ricois, ancien Conseiller d'arrondissement, à Dangeau, 1876.

Brault (Edgard), ancien Magistrat, 17, rue de Beauveau, à Versailles, 1884.

Brault (Léonce), ancien Magistrat, 77, boulevard Haussmann, à Paris, 1884.

Breton-Brunet, Instituteur en retraite, à Logron, 1888.

Breuille (le Comte G. de la), Capitaine-Commandant au 20e Chasseurs, à Châteaudun, 1890.

Brossier-Géray, ancien Notaire, à Saint-Avit (Saint-Denis-les-Ponts), 1864.

Brunet (Henri), Grainetier à Bonneval, 1886.

Brunetière (Mme de la), au château de la Brunetière (Arrou), 1874.

Brunetière (Alexandre de la), 52, boulevard Malesherbes, Paris, 1881.

Busson, ✠, Propriétaire au château de Boisméan (Arrou), 1874.

Caillaut-Ignard, Propriétaire à Châteaudun, 1886.

Caillaux (l'Abbé), Curé de Saint-Christophe, 1887.

Caillé, ancien Maire, au château de la Cochardière (Dampierre-sous-Brou), 1864.

Carré (l'Abbé), Curé de Germignonville, 1881.

Carré (Edmond), Notaire à Rouen, 1886.

Chabannes (le Comte Joseph de), Secrétaire de la Société archéologique d'Avranches (Manche).

Chanaleilles (Mme la Comtesse de), aux Récollets (Saint-Denis-les-Ponts), 1870.

Chapron (l'Abbé), Curé d'Unverre, par Brou, 1886.

Charpentier (Paul), Avocat, 10, rue des Charretiers, à Orléans, 1885.

Chenard Fréville, Notaire honoraire, à Brou, 1868.

Chenard Fréville (Gabriel), Notaire à Brou, 1884.

Chevallier (Eugène), Propriétaire au château d'Alluyes, 1883.

Chicoineau, Négociant à Châteaudun, 1881.

Claireaux (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé doyen de Courville, 1884.

MM. CLÉMENT-JOMIER, Conducteur des Ponts-et-Chaussées en retraite, à Châteaudun, 1864.

CLERVAL (l'Abbé), Licencié en théologie, Chanoine honoraire, Directeur au Grand-Séminaire, Conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Chartres, 1887.

COCHARD (l'Abbé), Membre de l'Académie Sainte-Croix, 132, faubourg Bannier, à Orléans, 1877.

COFFIN (le Docteur), ✱, Médecin, rue Soufflot, 3, à Paris, 1882.

COLLET (l'Abbé), Curé de Charonville, 1878.

COUDRAY, Avoué à Châteaudun, 1864.

COUTANCEAU (Théodore), Agent d'assurances à Châteaudun.

CUISSARD (l'Abbé), Curé de Saint-Denis-les-Ponts, 1873.

CUISSARD, A. ❂, Sous-Bibliothécaire de la ville, 17, rue de Loigny, à Orléans, 1876.

DAMALIX (le Docteur), Médecin, Chirurgien de la maison nationale de Charenton, 11, rue des Épinettes, à Saint-Maurice (Seine), 1886.

DANTAN-QUERRY, ancien Négociant à Châteaudun, 1865.

DAUBIGNARD, Employé de la Caisse d'épargne de Châteaudun, 1875.

DAVID DE THIAIS, ancien Conseiller général, au château de la Camusière (Unverre), 1864.

DELAFORGE (Jules-Émile), ✱, Propriétaire à Châteaudun, 1887.

DELAUNAY (l'Abbé), Curé de Meslay-le-Vidame, 1881.

DELPUECH (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé titulaire d'Arrou, 1877.

DESBANS, A. ❂, ancien Pharmacien de 1re classe, Vice-Président de la Bibliothèque, à Châteaudun, 1864.

DESNOYERS (l'Abbé), ✱, A. ❂, Vicaire général à Orléans, 1868.

DESVAUX (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé doyen de la Madeleine de Châteaudun, 1879.

DESVIGNES (l'Abbé), Curé doyen de Montmirail (Sarthe), 1878.

DEVREZ, ✱, Architecte du Gouvernement, 44, rue Bellechasse, à Paris, 1876.

DOULLAY, Notaire à Bonneval, 1886.

DRIVET, Notaire à Varize, 1887.

DUBOIS-GUCHAN (G.), Archiviste paléographe, place du Friche-Saint-Martin, à Séez (Orne), 1886.

DUCHON (André), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 12, rue Chanoinesse, à Paris, 1881.

DUCHON-COSSE, ancien Maire, à Bonneval, 1875.

DUCHON-LAYE, Libraire à Chartres, 1882.

DUFOURNIER, Conseiller d'arrondissement à Châteaudun, 1890.

DUJONCQUOY (Alfred), Manufacturier à Ville-Lebrun, (Sainte-Mesme), 1877.

MM. DUJONCQUOY (Amable), ancien Conseiller général, à La Brousse (Dourdan), 1882.

DUMANOIR (Mme veuve), Propriétaire aux Villettes, par Droué, 1887.

DURAND (l'Abbé), Curé doyen de Brou, 1888.

DURAND (Roger), Imprimeur à Chartres, 1890.

DURAND-BOULAY, Marchand de bois à Châteaudun, 1888.

DURAND-BRAULT (Mme veuve), Propriétaire à Châteaudun, 1890.

ÉMANGEARD (l'Abbé), Curé de Donnemain-Saint-Mamès, 1887.

FAYET (le Comte Léon DE), Propriétaire au château d'Aveny, par Écos (Eure), 1864.

FLEURY (le Docteur), Médecin à Cloyes, 1885.

FOISY (le Docteur), Médecin à Châteaudun, 1873.

FOUCHARD (Denis-Louis-François), Instituteur en retraite à Cloyes, 1886.

FOUCHER (l'Abbé), Curé de Presles (Seine-et-Oise), 1887.

FOULQUES DE VILLARET (Mlle A. DE), rue Serpente, à Orléans, 1889.

FOUJU (G.) 38, rue de Clignancourt, à Paris, 1889.

FROMONT (Georges), Notaire à Bonneval, 1880.

GALERNE, Artiste Peintre, 52, rue de Bourgogne, à Paris, 1881.

GASTEL (Mme veuve DE), Propriétaire, 59, rue Bonaparte, à Paris, 1890.

GAUDIER (Jules), Régisseur, 50, boulevard A. Martin, à Orléans, 1870.

GAULLIER, Négociant en nouveautés à Châteaudun, 1890.

GAUTHIER (l'Abbé), Curé de La Chapelle-du-Noyer, 1879.

GENTY (l'Abbé), Curé d'Épinay-sur-Orge (Seine-et-Oise), 1886.

GILLARD (le Docteur Gabriel), Médecin à Gallardon, 1882.

GIRARD-BOIS, Propriétaire à Châteaudun, 1880.

GIRARD DE CHARBONNIÈRES (le Vicomte DE), Trésorier général à Tulle (Corrèze).

GIRAULD, Conducteur des Ponts-et-Chaussées, 12, rue de l'Épervier, à Chartres, 1872.

GODOU (Alexandre), Juge de Paix à Orléans, 1866.

GONTAUT (le Marquis DE), au château de Courtalain, 1884.

GORTEAU, Juge Honoraire, 50, rue du Four-Saint-Germain, à Paris, 1864.

GOUGÈRE, Caissier à Châteaudun, 1877.

GOUIN (Adolphe), A. ⚘, ancien Maire, à Châteaudun, 1864.

GOUSSU (l'Abbé), Prêtre habitué, à Bonneval, 1887.

GRÉMILLON, Vérificateur des Poids et Mesures à Beauvais (Oise), 1873.

GRINDELLE (Mme veuve), Propriétaire à Chartres, 1865.

GUENÉE-DELAFORGE (Mme veuve), Propriétaire, 22, quai Cypierre, à Orléans.

GUÉRIN, Conducteur des Ponts-et-Chaussées à Brou, 1883.

GUÉRIN, Propriétaire à Saint-Avit (Saint-Denis-les-Ponts), 1889.

GUESNIER, Propriétaire, 18, rue de Rivoli, à Paris, 1866.

GUIGNARD (Ludovic), Vice-Président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, à Sans-Souci, Chouzy (Loir-et-Cher), 1890.

GUIGNARD-APERT, Horloger-Bijoutier à Châteaudun, 1887.

GUILLAUMIN, ancien Conseiller général, à Meuves (Saint-Maur), 1864.

GUILLAUMIN (Théophile), Propriétaire à Bonneval, 1890.

GUILLON (Joseph), Instituteur à Souancé, 1882.

GUILLON, A. ✿, Employé au chemin de fer, boulevard de Châteaudun, à Orléans, 1884.

GUYARD DE LA CHARMOYE, Banquier à Châteaudun, 1889.

HANQUET (Gaston), Docteur en droit, Avocat à la Cour de Paris, 20, rue Bonaparte, 1888.

HARDILLIER (E.), à Constantine, commune de Thiville, 1887.

HAUTIN (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de Marboué, 1884.

HAYE (l'Abbé), curé de Saint-Avit-les-Guespières, 1874.

HÉBERT (Octave), ✱, Docteur en droit, ancien Chef de division au Ministère de l'Intérieur, 7, rue d'Orléans, à Asnières, 1886.

HÉDELIN, Notaire à Angers, 1888.

HIBLOT (le Docteur), Médecin à Châteaudun, 1873.

HOUDIN, ancien Juge de Paix, à Saint-Léonard, 1885.

HUBERT, Pharmacien à Bonneval, 1885.

ISAMBERT, Banquier à Châteaudun, 1877.

ISAMBERT (Gustave), Député, 79, rue de Rome, à Paris, 1875.

ISAMBERT, Notaire à Cloyes, 1888.

JANSSENS (le Comte Gaston DE), Licencié ès-sciences, 9, rue Vineuse, Passy-Paris, 1889.

JANSSENS (Mlle DE), au château de Romainville, par Cloyes.

JARRY (Louis), A. ✿, Propriétaire à Orléans, 1876.

JEUFFOSSE, Propriétaire à Châteaudun, 1888.

JOSIAS (le Docteur), ✱, Médecin, 37, rue de Paris, à Charenton (Seine), 1866.

JOSSE (Édouard-Louis-Charles), Membre fondateur de la Société de secours aux blessés, Propriétaire à Brétigny (Seine-et-Oise), 1884.

JULLIOT (l'Abbé), Curé de Saint-Maur, par Bonneval, 1889.

JUMEAU, Juge à Melun (Seine-et-Marne), 1883.

LACROIX, A. ✿, Principal du Collège de Vitry-le-François (Marne), 1888.

LAIGNEAU (l'Abbé), Curé de Saint-Hilaire-sur-Yerre, 1872.

LALLEMAND DES MARAIS (le Baron Guillaume DE), Lieutenant au 27e Dragons, détaché à l'École de guerre, 8, cité Martignac, Paris.

MM. LAMARTRAYE (DE), Propriétaire à Fontenay-sur-Eure, 1886.

LAMBERT, ancien Notaire à Moisy, 1881.

LAMBERT (Maurice), Propriétaire, 46, avenue de Villiers, à Paris, 1881.

LAMBRON, Greffier du Tribunal à Châteaudun, 1878.

LAMÉRIE (Ludovic DE), au château de La Varenne-Hodié (Donnemain), 1888.

LAUFFRAY, Notaire honoraire à Caen, 1877.

LAUNAY (le Baron DE), 10, rue Lavoisier, à Paris, 1887.

LAURENCEAU, Notaire honoraire, 11, boulevard de Tours, à Laval, 1884.

LAURISTON (le Comte DE), au château de Charbonnières, par Authon, 1885.

LECESNE (Henri), ancien Imprimeur à Châteaudun, 1864.

LECESTRE (Léon), Archiviste aux Archives nationales, 3, rue Pierre Lescot, à Paris, 1881.

LEFÈVRE-PONTALIS (Amédée), ancien Député, au château d'Aulnay, commune de Saint-Christophe, 1871.

LEFÈVRE-PONTALIS (Pierre), au château d'Aulnay, 1885.

LEGENDRE (l'Abbé), Professeur au Petit-Séminaire de Saint-Cheron, à Chartres, 1890.

LEGRAND (Onésime), ancien Notaire, à Châteaudun, 1871.

LEGRAS, Commissaire-Priseur à Châteaudun, 1877.

LEHOUX (l'Abbé), Prêtre habitué, à Châteaudun, 1877.

LELONG, Notaire honoraire, au château de Chaussepot (Le Poislay), par Courtalain, 1864.

LEMAITRE, ancien Notaire, 84, boulevard Montparnasse, à Paris, 1871.

LEMARIÉ (l'Abbé), Curé de Saint-Jean de Châteaudun, 1878.

LEMOINE, Notaire à Saint-Cloud, par Châteaudun, 1886.

LENORMAND, Instituteur à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret), 1885.

LEREBOURG (l'Abbé), Vicaire à Saint-Philippe-du-Roule, 164, rue du Faubourg Saint-Honoré, à Paris.

LE ROUVILLOIS (E.), Docteur en Droit, ancien Magistrat, à Saint-Calais (Sarthe), 1885.

LEROY, Avoué à Châteaudun, 1875.

LESCARBAULT (le Docteur), ✱, Médecin à Orgères, 1864.

LEVÊQUE (l'Abbé), ancien Supérieur du Petit-Séminaire de Nogent-le-Rotrou, 1887.

LHOPITEAU, ancien Chef de section au chemin de fer de l'Ouest, à Châteaudun, 1885.

LHOPITEAU, Entrepreneur à Châteaudun, 1882.

LONGEAU (l'Abbé), Curé de Sainte-Mesme (Seine-et-Oise), 1884.

MM. LORIDE, Conseiller d'arrondissement à Bonneval, 1867.
LORIN (l'Abbé), Curé de Theuvy-Achères, par Châteauneuf, 1887.
LORIN, Commis-Greffier à Châteaudun, 1885.
LORME (Henri DE), 7, rue Richepanse, à Paris, 1886.
LORY, Notaire à Chartres, 1886.
LOUIS (Pascal), Conseiller général, à Châteaudun, 1889.
LOURS, Médecin-Vétérinaire à Châteaudun, 1890.
LUCAS (Alexis), Notaire à Châteaudun, 1864.
LUCAS (Edgar), Notaire honoraire à Châteaudun, 1864.
LUMIÈRE, Avoué honoraire à Caen, 1877.
LUXEREAU (l'Abbé), Curé de Ruan, par Droué, 1891.
LYAUTEY, ✠, Inspecteur général honoraire des Ponts-et-Chaussées, au château de Touchebredier (La Chapelle-du-Noyer), 1886.
MARMASSE, ancien Notaire, à Ouzouer-le-Marché, 1881.
MARQUIS (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé doyen d'Illiers, 1881.
MAUBERT, Notaire à Preuilly (Indre-et-Loire), 1880.
MAUDUIT (Th.), Propriétaire, 28, rue Victor Hugo, au Mans, 1887.
MAUNY (Mme la Comtesse DE REVIERS DE), au château d'Ancise (Douy), 1890.
MAUNY (le Vicomte Jacques DE REVIERS DE), à Chapelle-Guillaume, par La Bazoche-Gouët, 1885.
MAUPEOU (le Comte DE), Propriétaire, 60, rue de Ponthieu, à Paris, 1886.
MAUTET (Justin), Propriétaire, à Thoreau (Dampierre-sous-Brou), 1889.
MAZOYER, ✠, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées à Nevers, 1874.
MERCIER (l'Abbé), Curé de Douy, 1882.
MERLET, ancien Notaire, au château de La Brosse (Nottonville), 1881.
MÉTAIS (l'Abbé), Secrétaire-Archiviste de l'Évêché, à Chartres, 1888.
MICHEL, Propriétaire, rue de Chartres, à Châteaudun, 1888.
MIREPOIX (le Duc DE), au château de Léran (Ariège), 1887.
MIREPOIX (le Marquis Gaston DE LÉVIS-), au château de Montigny-le-Gannelon, 1882.
MIREPOIX (le Comte Félix DE LÉVIS-), Député de l'Orne, 58, rue de Varennes, à Paris, 1886.
MONTIGNY (Gaston CRIGNON DE), ✠, ancien Capitaine du Génie, au château de Champromain (Thiville), 1887.
MOUGEOL, Professeur de langue allemande au Collège de Saulieu (Côte-d'Or), 1881.
MULOT (l'Abbé), Curé de Civry, par Varize, 1888.

MM. MULLER, Archéologue, 138, rue de Paris, à Puteaux, canton de Courbevoie (Seine), 1885.

MYNARD, Président du Tribunal à Châteaudun, 1873.

NADAILLAC (le Marquis DE), ✻, ancien Préfet, Membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au château de Rougemont (Saint-Jean-Froidmentel), 1885.

NOUE (E. DE LA), ancien Magistrat, 36, boulevard de Saumur, à Angers, 1881.

PASSARD (Henri), Architecte à Châteaudun, 1881.

PELLERIN DE LA TOUCHE (le Comte DE), 21, rue de Téhéran, à Paris, 1884.

PELLETIER, Avoué à Châteaudun, 1890.

PERRONNE (Mme veuve Eugène), 84, rue Lecourbe, à Paris, 1883.

PESCHOT (l'Abbé), Curé de Langey, 1881.

PETROT-GARNIER, ancien Libraire à Chartres, 1883.

PICHON-BRAULT (Mme veuve), Propriétaire à Châteaudun, 1889.

PIGELET (J.), Imprimeur à Châteaudun, 1886.

PILLETTE (Mme veuve), Propriétaire à Nermont (La Chapelle-du-Noyer), 1888.

PILON, Notaire à Châteaudun, 1873.

PINET (l'Abbé Paul), 7, quai aux Fleurs, à Paris, 1876.

POINTDEDETTE (Mme veuve), à Châteaudun, 1889.

POLOUET (Mlle Armanda), à Châteaudun, 1885.

POSSESSE (Maurice DE), ✻, au château de Boutonvilliers (Dangeau), 1864.

POUILLIER (Louis), Libraire à Châteaudun, 1881.

POUILLIER-VAUDECRAINE, ancien Libraire à Châteaudun, 1864.

POUPRY, Notaire honoraire, à Bonneval, 1864.

PRODHOMME, Caissier de la Caisse d'épargne à Châteaudun, 1875.

PRON (Charles), Propriétaire, 4, rue Pelouze, à Paris, 1881.

PRUNELÉ (le Marquis DE), au château de Moléans, 1864.

PRUNELÉ (le Comte DE), au château d'Auvours (Joré-l'Évêque — Sarthe), 1864.

PRUNELÉ (le Comte Alexis DE), au château de Saint-Germain-le-Désiré, par Janville, 1886.

RABOUIN, Notaire honoraire, promenade du Mail, à Vendôme, 1864.

RAIMBAULT (Charles), Avocat, 60, rue Saint-André-des-Arts, à Paris, 1885.

RAIMBERT (Émile), ancien Négociant, 62, boulevard Sébastopol, à Paris, 1864.

RAIMBERT-BEAUREGARD, Propriétaire à Châteaudun, 1870.

MM. RAIMBERT-DESORMEAUX (le Docteur), ✱, Membre associé de l'Académie de Médecine, ancien Médecin, à Châteaudun, 1864.

RENARD (l'abbé Paul), Chanoine honoraire, Directeur au Grand-Séminaire de Chartres, 1887.

RENARD, Notaire à Bonneval, 1886.

RENAULT, Maire de Châteaudun, Président de la Chambre des Notaires, à Châteaudun, 1878.

RENOU, A. ✪, ancien Président de la Chambre des Notaires, à Châteaudun, 1864.

RENOU (Maurice), Notaire à Châteaudun, 1886.

REYNARD, Notaire à Courtalain, 1868.

RICHARD, A. ✪, ancien Inspecteur primaire à Châteaudun, 1870.

RICOIS, Propriétaire, 170, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris, 1872.

RIPAULT, ancien Notaire, à Châteaudun, 1864.

ROBIN-MASSÉ (le Docteur), Médecin à Béville-le-Comte, 1875.

ROGER, au château de Thierville, commune de Charray, 1864.

ROLLAND, Propriétaire, 22, quai Cypierre, à Orléans.

ROTIER, rue des Rouillis, à Blois, 1890.

ROUGEDEMONTANT (Mme veuve), Propriétaire, 46, rue de Provence, à Paris, 1888.

ROUGEMONT (Mme la Comtesse DE), au château de Mémillon (Saint-Maur), 1886.

ROUSSEAU, Graveur à Chartres, 1882.

SAINSOT (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé doyen de Terminiers, 1877.

SARRAILH (Léonce), Lieutenant-Colonel du 9e Régiment de Hussards, 180, rue de Faventines, à Valence-sur-Rhône (Drôme).

TALBERT, A. ✪, ancien Juge de Paix à Bonneval, 1864.

TARDIVEAU (l'Abbé), Curé de Blandainville, 1883.

TARRAGON (le Comte Léonce DE), Propriétaire, Naturaliste, à Châteaudun, 1864.

TARRAGON (le Vicomte Emmanuel DE), 26 bis, rue La Fontaine, à Auteuil-Paris, 1886.

TARRAGON (le Vicomte Georges DE), ✱, Maire de Romilly, au château de Romilly, 1875.

TARRAGON (le Vicomte Raoul DE), au château de Sainte-Barbe (Romilly), 1864.

TARRAGON (Lionel DE), ✱, à Langoiran (Gironde), 1879.

TEILLEUX (le Docteur), ✱, Médecin, ancien Directeur de l'Asile de Bonneval, au Mans, 1867.

TEMPLE DE ROUGEMONT (Comte DU), au château de Vrainville (Montharville), 1878.

MM. Testeau, Peintre à Châteaudun, 1875.

Thibault, Instituteur à La Bazoche-Gouët, 1878.

Touche, ✻, Conseiller à la Cour d'appel, à Orléans, 1870.

Tranchau, ✻, Inspecteur honoraire d'Académie à Orléans, 1879.

Travers, Avocat, 22, rue Saint-Martin, à Paris, 1885.

Trémault (de), ✻, ancien Maire de Vendôme, Grand-Faubourg, à Vendôme, 1875.

Tressan (le Marquis de), Capitaine-Commandant au 21e Chasseurs, 1888.

Vallée-Hulot, Propriétaire à Châteaudun, 1888.

Vallière (Henri de la), Directeur de la Société des Assurances mutuelles de Loir-et-Cher, hôtel d'Alluyes, 8, rue Saint-Honoré, à Blois, 1879.

Vassor (Georges), Ingénieur, 29, quai Bacalan, Bordeaux, 1887.

Vicaire (Georges), Publiciste, 51, rue Scheffer, à Passy-Paris, 1886.

Vignat (Gaston), Lauréat de l'Institut, à Orléans, 1890.

Villebresme (le Vicomte de), ancien Maire, à Saint-Briac (Ille-et-Vilaine), 1877.

Vincent (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé doyen de Cloyes, 1871.

Viron (Paul), Percepteur à La Bazoche-Gouët, 1883.

III. — Membres perpétuels.

MM. Belfort (Delfau de), ancien Sous-Préfet, ✻, Président honoraire de la Société, à Paris, 1864.

Bellier de la Chavignerie (Philippe), ancien Magistrat, à Chartres, 1868.

Desormeaux, Propriétaire, 13, rue de l'Odéon, à Paris, 1867.

Duchanoy, ✻, ancien Maire, à Saint-Gilles (Châteaudun), 1864.

Jumeau, ancien Conseiller général, Notaire honoraire à Bonneval, 1864, décédé en 1882.

Lamérie (de), Propriétaire, au château de La Varenne-Hodié, 1880, décédé en 1890.

Lemonnier, ancien Notaire à Cloyes, 1867, décédé le 7 juin 1872.

Montboissier (le Marquis de), au château de Chantemesle (Logron), 1866, décédé le 9 septembre 1872.

Narbonne-Lara (le Marquis de), au château de Chantemesle (Logron), 1866.

Pibrac (le Vicomte de), au château de Bouche-d'Aigre (Romilly), 1874.

Pron (le Baron), ✻, Conseiller général, ancien Préfet de Strasbourg, au château de Sainte-Radegonde (Lanneray), 1864.

MM. Raimbert-Sevin, ✻, ancien Député, 1864, décédé le 20 août 1878.
Raimbert (le Docteur René), Médecin à Châteaudun, 1881.
Reille (le Comte), G. O. ✻, ancien Député, au château des Coudreaux (Marboué), 1864.
Villebresme (le Comte de), au château de Rocheux, par Morée (Loir-et-Cher), 1866.

IV. — Membres correspondants.

Doinel, I. ⓘ, Archiviste du Loiret, à Orléans.
Duplessis (Georges), Membre de l'Institut, Directeur du département des Estampes à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Dupré, I. ⓘ, ancien Bibliothécaire de la ville de Blois, 41, rue Donissan, à Bordeaux.
Fleury (de), Archiviste de la Charente, à Angoulême.
Gillard, Antiquaire, à Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir).
Lefèvre-Pontalis (Eugène), A. ⓘ, Bibliothécaire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, 3, rue des Mathurins, à Paris.
Perronne (Léon), 3, rue du Vieux-Colombier, à Paris.
Poullin (Marcel), Publiciste, 40, avenue de Juillet, à Limoges (Haute-Vienne).
Zotenberg, Archiviste aux Manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris.

V. — Sociétés correspondantes.

Abbeville. — Société d'émulation d'Abbeville, 1868.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie, 1868.
Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente, 1869.
Autun. — Société d'histoire naturelle, 1888.
Autun.— Société Éduenne des lettres, sciences et arts, 1869.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1870.
Besançon. — Société d'émulation du Doubs, 1867.
Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 1868.
Blois. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, 1870.
Bordeaux. — Société archéologique, 1886.
Bourges. — Société des Antiquaires du Centre, 1887.
Brives. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, 1867.

CHALON-SUR-SAONE. — Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, 1868.
CHAMBÉRY. — Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, 1868.
CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1870.
CHATEAU-THIERRY. — Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1865.
DAX. — Société de Borda, 1886.
FONTAINEBLEAU. — Société historique et archéologique du Gâtinais, 1884, 54, rue Sainte-Placide, Paris.
GRENOBLE. — Académie Delphinale, 1888.
BÔNE (Algérie). — Académie d'Hippône, 1877.
IÉNA (Allemagne). — Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe, 1884.
IOWA (États-Unis). — Devonport Academy of natural sciences, 1887.
LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1873.
LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine, 1876.
LE MANS. — Société philotechnique du Maine, 1882.
LIMOGES. — Société historique et archéologique du Limousin, 1869.
MONTBÉLIARD. — Société d'émulation de Montbéliard, 1869.
NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, 1865.
NIMES. — Académie de Nîmes, 1869.
ORLÉANS. — Académie de Sainte-Croix, 1885.
ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1867.
ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, 1882.
PARIS. — Société d'anthropologie, 1867.
PARIS. — Société des Amis des monuments parisiens, 215, boulevard Saint-Germain, 1885.
PARIS. — Société des Antiquaires de France, au Louvre, 1887.
PARIS. — Société d'ethnographie, 28, rue Mazarine, 1870.
PARIS. — Société française d'archéologie (Congrès archéologique de France).
PARIS. — Société française de numismatique et d'archéologie, 1869.
PARIS. — Société de géographie, 184, boulevard Saint-Germain, 1881.
POITIERS. — Société des Antiquaires de l'Ouest, 1884.
PONTOISE. — Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, 1885.
RAMBOUILLET. — Société archéologique de Rambouillet, 1874.
RENNES. — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, 1877.
ROUEN. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 1868.
SAINTES. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 1880.
SAN-JOSÉ (Amérique). — Annales de la Société du Musée national de la République de Costa-Rica.



SEMUR. — Société des sciences historiques et naturelles de Semur, 1867.

SENLIS. — Comité archéologique de Senlis, 1870.

SENS. — Société archéologique de Sens, 1867.

STOCKHOLM (Suède). — Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités, 1888.

TOURS. — Société archéologique de Touraine, 1869.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan, 1867.

VENDOME. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, 1865.

VERSAILLES. — Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, 1884.

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, 1884.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — Smithsonian Institution, 1881.

VI. — Publications périodiques.

BLOIS. — La Revue historique et archéologique de Loir-et-Cher, 1, rue Porte-Clos-Haut.

CHARTRES. — *La Voix de Notre-Dame,* 1890.

PARIS. — Annales du Musée Guimet, 30, avenue du Trocadéro, 1881.

ROMANS. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

VII. — Envois du Ministère.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Journal des Savants.

VIII. — Bibliothèques.

CHARTRES. — Bibliothèque communale.

CHATEAUDUN. — Bibliothèque communale.

ORLÉANS. — Bibliothèque communale.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU LUNDI 27 OCTOBRE 1890

La Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale le lundi 27 octobre 1890, à une heure et demie du soir, dans une des salles du Musée, au château de Châteaudun.

Étaient présents :

Au Bureau, MM. Brossier-Géray, président, le docteur Raimbert-Desormeaux, vice-président, Coudray, conservateur du Musée, Pouillier, trésorier, Desbans, l'abbé Desvaux, O. Legrand, et Lecesne, secrétaire ;

Et Mlle de Foulques de Villaret, MM. l'abbé Barré, l'abbé Barrier, Berger, Clément, l'abbé Cuissard, Duchanoy, l'abbé Émangeard, l'abbé Gauthier, Girard-Bois, l'abbé Haye, le comte Gaston de Janssens, Jeuffosse, l'abbé Laigneau, l'abbé Lehoux, l'abbé Lemarié, Lhopiteau, Lorin, Edgar Lucas, l'abbé Mercier, Passard, l'abbé Peschot, Renou, Maurice Renou, l'abbé Sainsot et Testeau.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la dernière réunion générale est lu et adopté.

M. l'abbé Desvaux fait observer qu'une erreur s'est glissée dans son mémoire sur la crypte de la Madeleine de Châteaudun. Parmi les chanoines qui y ont reçu la sépulture se trouve mentionné Rossard de Mianville en 1790. C'est Rossard de *Malainville* qu'il faut lire. Ce religieux est cité en 1760 comme titulaire du prieuré du Port-Ringeard (Maine), (Arch. de la Sarthe, V^e^ vol., B, 769, p. 147). Il appartenait à une des plus anciennes familles du pays Dunois, où plusieurs de ses membres occupèrent de hauts emplois. Le vénérable et très bienveillant président du conservatoire de la Bibliothèque de Chartres, M. Rossard de Mianville, est aujourd'hui le représentant de cette famille.

M. le Secrétaire donne lecture d'un résumé des principaux actes du Bureau, et d'un extrait des procès-verbaux de ses séances.

Depuis la dernière réunion générale, le Bureau a admis en qualité de membres titulaires de la Société :

Mme la comtesse DE CHANALEILLES, aux Récollets (Saint-Denis-lès-Ponts), présentée par MM. Duchanoy et Brossier;

Et Mme POINTDEDETTE, rue de Blois, à Châteaudun, présentée par MM. Brossier et Pouillier-Vaudecraine.

Voici la liste des publications reçues pendant le dernier trimestre :

ENVOIS DU MINISTÈRE

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques ; 1890, no 1.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques ; 1890, no 1.

Journal des savants; avril à août 1890.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le 31 mai 1890, par M. Maunoir et par M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes, par Robert de Lasteyrie et Eug. Lefèvre-Pontalis; 1re liv. du t. II.

Exposition universelle de 1889: Instruction publique, classes 6, 7, 8; compte-rendu.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Société archéologique de Rambouillet : *Documents pour servir à l'histoire du département de Seine-et-Oise;* t. XVIII. — *Étude archéologique sur l'abbaye de Notre-Dame des Vaux de Cernay,* par MM. Morize et le comte de Dion, président de la Société.

Le Loir-et-Cher historique et archéologique; nos 7, 8 et 9 de 1890.

Société des Antiquaires de Picardie: Mémoires, t. XII : *Histoire de l'Abbaye de Saint-Acheul-lez-Amiens.* — Bulletin, no 1 de 1890.

Kongl. Vitterhets historie och antiquitets Akademiens Manadsblad sjuttonde argangen ; Stockholm, 1888.

Revue de Saintonge et d'Aunis. — Bulletin de la Société des Archives historiques ; 4e liv. du Xe vol.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois; 2e trimestre 1890.

La Voix de Notre-Dame de Chartres ; 2e, 3e et 4e suppléments de juillet ; 1er, 2e et 3e suppléments d'août ; 1er, 2e et 3e suppléments de septembre et 1er supplément d'octobre 1890.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais ; 1er trimestre 1890.

Société de géographie : Bulletins des 1er et 2e trimestres 1890. — Compte-rendu des séances de la Commission centrale ; 1890, nos 12 et 13.

Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze (Brive): 2e liv. 1890.

Annual report of the Board of regents of the Smithsonian Institution for the year ending june 30 1886, part. II; for the year ending june 30 1887, part. I et II.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, 1er et 2e trimestres de 1890.

Mémoires de la Société Éduenne; nouvelle série, t. XVII.

Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und Altertumskunde, neuf folge, siebenter band. Der Ganzen folge fünfzehnter band, heft 1 und 2. — Iéna, 1890.

Bulletin de la Société archéologique de la Charente; 5e série, t. XI, 1889.

Société d'histoire naturelle d'Autun, 3e bulletin.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or), 2e série, no 4, année 1889.

Société de Borda (Dax); bulletins, avril à septembre 1890.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, juillet 1890. — Monographie de la cathédrale de Chartres, no 7 du tome II.

Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXV. — Table des 24 premières années.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, année 1888.

Société des Antiquaires de France. — Mémoires, 1888, 5e série, t. XX; Bulletin, 1888.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans; 2e série, t. XXIX, no 3.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 1er fascicule de 1890.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1889.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes-rendus et mémoires, année 1888.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 3e fascicule du t. XXIX.

Annales du Musée Guimet. — Revue de l'Histoire des Religions; mai à août 1890.

ACQUISITIONS

Documents sur la province du Perche, publiés par de Romanet et Tournouer; 1er fasc.

Discours prononcé pour la bénédiction d'une cloche dans l'église de la Madeleine de Châteaudun, le dimanche 22 juin 1890, par M. l'abbé Roger, vicaire de la cathédrale d'Orléans.

ENVOIS DIVERS

La Gaceta, journal officiel de la République de Costa-Rica; nos 138 à 157, 170 à 177, 190 à 197.

Table générale des travaux de la Revue Britannique depuis sa fondation en 1825 jusqu'en 1880, publiée sous la direction de M. Pierre-Amédée Pichot.

Armorial du Vendômois, par M. de Maude; don de M. le docteur Coffin.

Lettres pastorales et mandements de Mgr Regnault, évêque de Chartres, t. III. — Don de M. l'abbé Roussillon.

Inventaire sommaire des Archives du département de la Sarthe, antérieures à 1790, par MM. Duchemin et du Noyer de Segonzac, archivistes, t. V. — Don de M. le Préfet de la Sarthe.

M. le Président prend la parole pour annoncer que, depuis la dernière séance du Bureau, la Société a reçu, à titre d'hommage, de M. Colas de la Noue, ancien magistrat, un mémoire imprimé dont il est l'auteur et qui est intitulé : *Un précurseur de l'enseignement : l'abbé de Portmorant*. Ce prêtre appartenait à la noble famille des Colas, qui a figuré si honorablement dans les annales orléanaises. Il fut le collaborateur de saint Vincent-de-Paul dans sa grande œuvre de charité et l'ami du père Bourdoise, notre compatriote. Il se déclara énergiquement contre le jansénisme, qui avait à sa tête l'abbé de Saint-Cyran, directeur de la fameuse maison de Port-Royal ; et, lors du procès de ce dernier, il fut du nombre des témoins qui vinrent déposer contre lui. Dans sa déposition, il engloba Blaise Le Feron, notre archidiacre de Dunois, qui lui aussi partageait les idées jansénistes ; mais ce dignitaire se rétracta en Cour de Rome le 24 novembre 1673. L'abbé de Portmorant favorisa l'œuvre des écoles chrétiennes ; il écrivit même un livre à ce sujet : *La Famille chrestienne sous la conduite de saint Joseph*. Il faut lire cette notice biographique, qui est fort intéressante, d'abord à cause du personnage qui en est l'objet, et puis au point de vue de l'esprit du temps où il vivait, temps des grandes controverses.

M. de la Noue a joint à son envoi une lettre, par laquelle il sollicite ses collègues de lui donner la signification des mots : *Sicurta consilii*, qui se trouvent placés à la fin de la charte du vicomte Geoffroi V, publiée dans le dernier Bulletin, t. VI, p. 446.

M. Thibault, instituteur à La Bazoche-Gouët, a adressé au même titre à la Société Dunoise un livre qu'il a intitulé : *Le Perche-Gouët, histoire de La Bazoche-Gouët*. Grâce aux consciencieuses recherches de notre collègue, cette petite ville aura maintenant son histoire. M. Thibault a eu la bonne idée de compulser les minutes des notaires, source précieuse de documents

inédits sur les familles de la localité. Il y a, dans son travail, abondance de détails. Peut-on s'en plaindre ? L'indication d'un fait en apparence sans importance peut amener la découverte de faits d'un haut intérêt. Parmi les personnages notables qui sont nés à La Bazoche, il cite : 1° M. Louis Brault, dont il a été fait déjà mention dans ce Bulletin (t. IV, 440), auteur d'un drame historique, *Christine de Suède,* qui a été représenté au Théâtre-Français, le 29 juin 1829, quelques mois avant sa mort. Ses petits-fils, MM. Brault, anciens magistrats et nos collègues, possèdent de lui plusieurs pièces poétiques encore inédites. 2° Nicolas-Joseph Cellier de l'Étang-Neuf, dit aussi de Nermont, qui contribua puissamment à la reconstruction de la ville de Châteaudun après l'incendie de 1723. Ce livre est accompagné d'un plan de l'ancienne ville, reconstitué par l'auteur ; et des armoiries de plusieurs familles sont gravées dans le texte. M. Thibault nous permettra de rectifier une erreur. Les armoiries qu'il a attribuées à la famille de Tarragon sont celles des de Thiville, seigneurs de Champromain, Bapaulme et La Rochevert, famille éteinte aujourd'hui. Les de Tarragon portaient : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois croissants de même, celui de la pointe surmonté d'une étoile d'or (Bull. de la Société, t. IV. 348). Ce sont encore là les armoiries que portent nos cinq collègues qui représentent cette très ancienne famille, nombreuse dans la Beauce au XVIIe siècle (Inventaire des Archives départementales, t. III). Somme toute, M. Thibault a fait une excellente monographie. Son livre a pour titre : *Le Perche-Gouët*. Est-ce l'annonce du commencement d'une série ? Nous ne pourrions qu'encourager l'auteur dans cette voie. Ajoutons que l'ouvrage a été couronné en 1859 par la Société archéologique d'Eure-et-Loir ; c'est encore en faire l'éloge (Procès-Verbaux, t. VI, 311).

Avant l'ouverture de la séance, M. l'abbé Lemarié a déposé sur le bureau et offert à la Société une belle pièce de douze sols du roi Louis XVI, au type de l'écusson rond entouré de palmes, et une curieuse gravure espagnole, imprimée sur soie en 1762. Celle-ci représente un Crucifix au milieu d'une riche décoration composée de colonnes, d'écussons et d'ex-voto. Au-dessous, sur une draperie, on lit cette légende : *Verdadera Efigie de Sagrado y Milagroso Crucifixo de nrõ Redemptor como aora nuevamentè adornado ilustra el Coleg^{o} de la Bienparada en su devota Cap^{a}, de que es Pat^{no} y Dueño el Exmo Sr Duque de Alva.*

L'assemblée vote des remerciements à tous les donateurs.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU BUREAU

Séance du 12 août 1890.

Une circulaire du Comité des travaux historiques et scientifiques, envoyée à la Société Dunoise par M. le Ministre de l'instruction publique,

signale aux membres des Sociétés savantes l'intérêt qu'il y aurait à rechercher dans quelle mesure le bien-être des classes ouvrières a pu progresser depuis le commencement du siècle et spécialement depuis cinquante ans. Tout document propre à faire connaître d'une manière suffisamment précise les variations successives des salaires industriels ou agricoles dans telle ou telle partie de la France répondrait déjà très utilement à la question posée, surtout si aux variations du salaire nominal étaient opposées celles du coût de la vie. Mais les preuves de l'amélioration de la condition des travailleurs pourraient aussi être cherchées ailleurs. On pourrait considérer l'ouvrier aux prises avec son travail et montrer ce qui a pu être fait pour rendre ce travail moins pénible ou moins malsain. On pourrait encore suivre l'ouvrier hors de l'atelier et voir s'il est mieux logé, mieux vêtu, mieux nourri... qu'autrefois. Il y aurait aussi avantage à rapprocher ses dépenses utiles des dépenses inutiles et à faire voir la part qu'elles ont prise dans les petits budgets. Pour cette contribution à l'étude de la question ouvrière, on pourra considérer soit des individus déterminés, pour peu que leur situation soit analogue à celle de la plupart de leurs compagnons de travail, soit des groupes plus ou moins nombreux. Mais, dans un cas comme dans l'autre, c'est à l'observation directe des faits et non aux opinions personnelles que le Comité fait appel.

Dans une autre circulaire, le Comité des travaux historiques et scientifiques demande des renseignements sur les conditions de l'habitation dans les diverses parties de la France. Un questionnaire annexé à la circulaire énumère les principales données du problème.

Les résultats de ces études seront analysés ou insérés dans le bulletin du Comité.

M. le Président donne lecture de plusieurs lettres qui lui ont été adressées.

M. Gaston Vignat, d'Orléans, et M. Guignard, de Blois, remercient le Bureau de les avoir admis comme membres de la Société Dunoise. M. Guignard ajoute : « Dites à vos amis qu'ils peuvent compter sur moi comme je compte sur eux, et qu'ils ne m'en veuillent pas si parfois je viens les troubler dans leurs travaux personnels pour causer avec eux par lettre des problèmes soulevés chaque jour dans le domaine historique par la découverte de documents nouveaux. » M. Guignard propose aussi une étude sur les fouilles qu'il a faites à Verdes (Lettre du 13 juillet).

Dans une lettre datée d'Enghien 5 juillet, M. l'abbé Desvaux promet à M. le Président, sans qu'il y ait lieu de rédiger un article véritable, « des miettes de l'histoire de Courtalain : sceaux d'Alain de Taillecoul et de Jean de Rouvray ; quittances de Louis d'Avaugour et du même Alain de Taillecoul ; doléances du baron de Montmorency chassé de son château,

en chemise... ». Peut-être, ajoute modestement M. l'abbé Desvaux, les premiers de ces documents serviront-ils à de plus habiles pour découvrir l'origine mystérieuse de ces trois personnages?

M. Jarry demande (lettre du 13 juillet) si l'on connait quelque document manuscrit sur les ouvriers ou artistes qui furent employés au château de Châteaudun par le Bâtard.

M. l'abbé Ch. Métais, récemment nommé secrétaire-archiviste à l'évêché de Chartres, demande quelques renseignements sur la filiation des seigneurs de Fréteval et annonce à M. le Président qu'il se propose d'offrir à la Société un exemplaire du Cartulaire blésois de Marmoutiers qu'il est sur le point de publier (18 juillet).

M. le Président a reçu de Mlle de Villaret une notice sur « une charte relative à la léproserie de Bonneval. »

M. le Président signale la lecture faite à la réunion des délégués des Beaux-Arts et, d'une manière plus complète, à la Société archéologique de l'Orléanais, qui en a voté l'impression, de l'introduction d'un nouveau travail de M. Jarry, intitulé : *Testament, inventaire et compte des obsèques du Bâtard d'Orléans.* On y trouvera beaucoup de détails intéressants pour la Société Dunoise.

Les mémoires de la Société des Antiquaires de France contiennent, t. IX, 5e série, p. 57, un mémoire remarquable de M. Robert Ulysse sur « les signes d'infamie au Moyen-Age ».

M. l'abbé Desvaux exprime le vœu qu'une entente s'établisse, pour l'impression des mémoires de Laisné, prieur de Mondonville, entre les sociétés savantes, assez nombreuses, que cette publication intéresse. Le Bureau prend ce projet en considération.

Séance du mardi 7 octobre.

Le Comité, constitué à Paris pour ériger un monument à la mémoire de l'explorateur Camille Douls et pour rechercher les documents dont il était porteur lors de sa mort, a adressé à M. le Président une liste de souscriptions. Le Comité exprime l'espoir que les membres de la Société Dunoise voudront contribuer à glorifier la mémoire d'un héros de vingt-cinq ans qui, après une première exploration des plus périlleuses, n'a pas hésité à se jeter de nouveau dans ce désert du Sahara où tant d'autres déjà avaient trouvé la mort.

M. l'abbé Marquis a envoyé à M. le Président (lettre du 5 septembre) une liste longue, quoique partielle, d'armoiries attribuées à un grand nombre d'ecclésiastiques, de petits fonctionnaires, de bourgeois et de corporations du Dunois, dans le volume, consacré à l'Orléanais, du grand armorial qui est conservé dans la section des manuscrits, aux

Archives Nationales, rue des Francs-Bourgeois (1). M. Marquis a joint à cette liste le dessin des armoiries de René Brossier, curé de La Bosse, et d'Alexandre Pinevoise, curé de Moisy, mort en 1705, dont le nom a été mentionné dans le Bulletin, t. VI, p. 428.

M. le Président annonce que M. Armand Lefebvre, notaire honoraire à Paris, vient de faire hommage à la Bibliothèque de Châteaudun, du livre qu'il a intitulé : *Notice historique sur la châtellenie d'Auneau*. Cette notice intéresse particulièrement la Société à un double point de vue. D'abord, il y est fait mention du prieuré d'Auneau fondé vers 1101 par Hugues, seigneur de Gallardon, en faveur de l'abbaye de Bonneval. Puis il y est donné d'assez piquants détails sur la famille d'Escoubleau de Sourdis, des seigneurs d'Alluyes, qui descendait, par les femmes, de la famille Babou de la Bourdaisière, dont on a dit tant de mal. Ce livre a été écrit avec amour; ce qui paraît bien naturel quand on sait que l'auteur est le châtelain actuel de l'ancienne baronnie d'Auneau.

Mlle de Villaret adresse à M. le Président avec quelques observations la copie de deux chartes, l'une par laquelle Jean II, évêque d'Orléans, et les doyen et sous-doyen de Sainte-Croix donnent aux chanoines de la même église un lieu nommé Villepion (?) et un clos de vigne à *Gogsnonium* ; et l'autre qui est la confirmation du même don par le roi Louis VI, 1124. Ses remarques portent sur les noms donnés à la localité : *Villare pium,* et *Cogsniacum* et *Cosnonium,* clos de vigne sis dans le village de ce nom. « Quel était donc le *Villare pium* dont le nom paraît si bien s'adapter à « celui de Villepion, paroisse de Terminiers? Cette assimilation paraît « d'autant plus rationnelle que le chapitre d'Orléans était, comme on le « sait, seigneur temporel de Terminiers ». Mlle de Villaret fait appel aux lumières des membres de la Société pour retrouver la vraie place des lieux qu'elle signale. — La copie de ces deux chartes est déposée aux archives de la Société.

M. le Président fait part à l'assemblée de la nomination de M. l'abbé Sainsot en qualité de chanoine honoraire et ajoute qu'il est heureux de féliciter de cette distinction un des membres les plus actifs de la Société.

L'ordre du jour de la séance appelle l'élection du président, du trésorier et du premier secrétaire, en remplacement de MM. Brossier-Géray, Pouillier-Vaudecraine et Henri Lecesne, dont le mandat est expiré. Tous trois sont rééligibles en raison de leurs fonctions.

Il va être procédé à un premier scrutin, lorsque M. le docteur Raim-

(1). M. l'abbé Haye a déjà signalé à la Société, d'après les manuscrits de D'Hozier conservés à la Bibliothèque Nationale, un certain nombre d'armoiries de familles, de corporations et d'ecclésiastiques du Dunois (Voir Bulletin, t. VI, p. 19).

bert-Desormeaux propose la réélection du président par acclamation. Cette motion est très favorablement accueillie, et l'assemblée est unanime à réélire président M. Brossier-Géray.

M. Brossier adresse avec émotion ses remerciements à ses collègues pour le précieux témoignage de confiance et de sympathie qu'ils viennent de lui donner.

MM. Pouillier, trésorier, et Lecesne, secrétaire, sont ensuite réélus, également par acclamation.

M. le Président entretient l'assemblée de la question du Musée.

« Nous sommes heureux, dit-il, de vous annoncer que le traité passé avec la Ville de Châteaudun, pour la translation du Musée dans les bâtiments de l'ancienne école municipale, rue Toufaire, vient de nous être retourné dûment approuvé par l'autorité supérieure. Dès lors la Société se trouve saisie de cet immeuble. Nous aurons plus tard à procéder à la prise de possession *actuelle et réelle*, comme écrivaient nos anciens tabellions. Et, en guise de cette prise de possession, nous sonnerons la cloche... la cloche des écoliers.

« Nous avons au préalable à nous préoccuper des frais que va entraîner ce changement de domicile. Il nous faut prévoir les ressources dont nous pourrons disposer. Il y aura les frais de déménagement et ceux de l'appropriation de l'établissement. Pour ces derniers, le Bureau a l'intention de faire faire un devis, qui vous sera présenté à l'assemblée générale de janvier, dans laquelle sera discuté le budget. Ce devis devra comprendre les dépenses indispensables et celles qui devront se faire dans un temps plus ou moins éloigné, car il ne faut pas mettre la Société dans le cas de ne pas pouvoir payer ses dettes. Ce serait là une bien mauvaise note pour ses annales. Nous devons donc marcher prudemment.

« La concession faite par la ville pour 30 ans peut être considérée comme perpétuelle, autant qu'on peut présumer des choses d'ici-bas. L'infime redevance de un franc dont veut bien se contenter la Ville, n'est qu'une espèce de symbole, une reconnaissance par laquelle la Société Dunoise déclare que l'immeuble appartient à la Ville. C'est le cens de nos anciennes chartes, le signe recognitif de la part du vassal vis-à-vis du seigneur.

« Pardon, Messieurs, votre président abuse de votre bienveillance.

« Une dernière observation : M. le Maire et le Conseil municipal se sont montrés dans ces négociations d'une extrême bienveillance pour la Société Dunoise. Le moment me semble venu d'adresser à la Ville l'expression de notre reconnaissance, et je vous propose d'inscrire au procès-verbal de nos séances la mention suivante :

« La Société Dunoise, touchée de la gracieuseté avec laquelle la Ville de

« Châteaudun lui a généreusement concédé la jouissance de l'ancienne
« école, rue Toufaire, pour y installer son musée, s'empresse d'adresser
« à M. le Maire, qui a pris l'initiative de la proposition, et à messieurs les
« membres du Conseil municipal, l'expression de sa plus vive gratitude.

« Elle décide que le texte de cette délibération sera inséré au Bulletin. »

Cette proposition est votée à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à Mlle de Foulques de Villaret pour la lecture de son mémoire, intitulé : *A propos de deux chartes des Lépreux de Bonneval.*

Cette lecture est suivie d'une courte discussion, ou plutôt d'une causerie entre plusieurs sociétaires, sur la situation qu'occupait anciennement Janville tant au point de vue administratif qu'au point de vue religieux, puis sur les causes de la disparition des maladreries. Si celles-ci sont tombées successivement, c'est bien moins, dit M. l'abbé Sainsot, par suite de l'horreur qu'inspirait le souvenir de la lèpre que parce que ces établissements cessaient d'être utiles, quand les ravages de la lèpre avaient pris fin.

Il est ensuite question des mémoires du prieur de Mondonville, dont beaucoup de sociétaires désirent vivement la publication. Après discussion, le Bureau et les membres présents émettent le vœu que l'on cherche le moyen le plus pratique pour arriver à cet important résultat.

La séance est levée.

NOTICE

SUR LA

TRANSMISSION DU COMTÉ DE DUNOIS ET DE LA VICOMTÉ DE CHATEAUDUN

A LA MAISON DE LUYNES

AU COMMENCEMENT DU XVIII[e] SIÈCLE

La visite récente que M. le duc et M[me] la duchesse de Luynes ont faite à leur château de Châteaudun, le titre de comte et de comtesse de Dunois, de vicomte et de vicomtesse de Châteaudun qu'ils ont pris publiquement à cette occasion, et l'accueil qui leur a été fait en cette qualité nous ont fait considérer comme opportun de rechercher à la suite de quels évènements et en vertu de quels actes le comté de Dunois et la vicomté de Châteaudun avaient passé des descendants directs du fameux bâtard d'Orléans à la maison de Luynes. Ce sera l'objet de cette notice.

Il importe tout d'abord de rappeler en quoi consistaient ces deux fiefs, distincts dans leur origine : le comté de Dunois et la vicomté de Châteaudun.

Le titre de comte de Dunois paraît avoir été presque aussi ancien que la monarchie française, puisque Grégoire de Tours en fait mention en l'an 584, c'est-à-dire que, depuis les premiers temps de la monarchie, le pays dunois fut administré par des gouverneurs qui prirent le titre de comte. Mais il ne peut être question de comté que depuis l'hérédité des fiefs. L'abbé Bordas indique Thibaud le Tricheur comme le premier comte fieffé de Dunois, vers l'an 935 ; la possession du comté se consolida dans sa famille : son petit-fils, Eudes II, déjà comte de Tours, de Chartres et de Blois, joignit à ces grands domaines le comté de Champagne, et il est d'usage de dire que depuis lors le Dunois a été possédé par les comtes de la maison de Champagne. Il resta entre leurs mains jusqu'à la mort

du dernier descendant de Thibaud le Tricheur, Thibaud VI, survenue en 1218; il échut alors par succession à sa tante Marguerite de Champagne, qui épousa Gauthier II, seigneur d'Avesnes, passa à leur fille, Marie d'Avesnes, épouse de Hugues de Châtillon, et appartint ainsi, toujours par héritage, à la maison de Châtillon-sur-Marne, jusqu'en 1391, date où il fut acheté par le duc d'Orléans. Le comté de Dunois comprenait à cette époque les châtellenies de Châteaudun, Fréteval, Marchenoir et la Ferté-Villeneuil avec toutes les terres et seigneuries qui en dépendaient et un droit de suzeraineté sur un nombre considérable de fiefs.

La vicomté de Châteaudun avait été jusqu'à cette époque entièrement distincte du comté de Dunois. On sait que, dans leur première origine, les vicomtes étaient des officiers chargés de rendre la justice au nom de seigneurs d'un rang supérieur; mais, ces offices perdant tout à fait leur caractère, les terres possédées par les vicomtes avaient peu à peu été érigées elles-mêmes en fiefs héréditaires. Les vicomtes de Châteaudun paraissent avoir été de riches seigneurs un siècle même avant que Thibaud le Tricheur fût comte de Dunois, puisque le premier d'entre eux dont l'histoire fasse mention, vers l'année 855, Rampo ou Renaud, donnait dès lors une terre à l'Abbaye de Bonneval (1). L'abbé Bordas, dans sa précieuse histoire du Dunois, indique minutieusement les noms de tous ces vicomtes et raconte les faits auxquels ils ont pris part. Suivant lui, Hugues Ier, qui portait ce titre aux environs de l'an 1000, aurait fait bâtir le palais des vicomtes, connu aussi sous le nom de la Salle ou de la Vieille Salle, qu'il faut bien se garder de confondre avec le château de Châteaudun; cette maison, qui était située dans la rue appelée aujourd'hui rue Royale, a servi de prison sous l'ancien régime, et a subsisté jusqu'à l'incendie de 1723. Le vicomte Hugues avait épousé Hildegarde, veuve d'Ernaud, seigneur de la Ferté *(aujourd'hui la Ferté-Vidame)*; leur fille unique, Mélizende, fut donnée en mariage à Warin de Bellesme, seigneur de Domfront, Mortagne et Nogent, et porta ainsi la vicomté de Châteaudun dans la maison des comtes du Perche. D'après l'abbé Bordas, la dignité des vicomtes de Châteaudun, qui, par sa nature, ne devait pas pousser ses droits au-delà de la ville et de la banlieue, dépassa bientôt ces bornes, leur domaine s'étendit dans tout le pays et fut

(1) La terre d'*Ursum-Villam*, Orsonville, paroisse de Donnemain-Saint-Mamès.

même plus considérable que celui des comtes de Dunois; ils ont figuré parmi les plus grands seigneurs du royaume, au point de faire fabriquer des monnaies à leur coin (1). Ils devinrent vassaux immédiats de la couronne, sous le règne de Saint Louis, en 1238 (2). Par extinction des héritiers mâles, la vicomté de Châteaudun passa de quenouille en quenouille. Elle fut apportée en mariage, dans le XIVe siècle, par Marguerite de Flandre à Guillaume de Craon, dont le fils la vendit, en 1395, au duc d'Orléans, acquéreur depuis quatre ans seulement du comté de Dunois (3).

Jusqu'à cette époque, le comté de Dunois et la vicomté de Châteaudun, séparés l'un de l'autre, n'avaient jamais été aliénés et s'étaient toujours transmis par héritage. Pour la première fois, et presque en même temps, les deux fiefs faisaient l'objet d'une cession volontaire; pour la première fois aussi ils allaient être réunis dans les mêmes mains, et leur histoire devra désormais se confondre.

Louis de France, duc d'Orléans, qui en devenait titulaire, était le second fils du sage roi Charles V, et le frère puiné du malheureux Charles VI. Assassiné en 1407 par le duc de Bourgogne, il laissa, de son mariage avec Valentine de Milan, deux fils : l'aîné, Charles d'Orléans, le doux poète, qui fut le père du roi Louis XII; le second, Jean, comte d'Angoulême, aïeul du roi François Ier. Mais peu de temps avant de mourir, en 1403, il avait eu de Mariette d'Anguien, épouse du seigneur de Cany, un fils naturel, Jean d'Orléans, qui devait bientôt racheter le vice de sa naissance par les plus grands services rendus à l'État et mériter le nom de restaurateur de la patrie française.

On sait qu'en reconnaissance de ses hauts faits, et avant même d'être délivré par ses soins d'une longue captivité en Angleterre, Charles, duc d'Orléans, fit don à son frère naturel, par lettres du

(1) Abbé Bordas, *Histoire du Dunois*, t. I, page 106.

(2) *Ibid.*, page 179.

(3) Aux termes de la « lettre d'acquisition faite de messire Guillaume de Craon par Monseigneur le duc d'Orléans », le 12 octobre 1395, la vicomté de Châteaudun comprenait à cette époque le « chastel ou sale estant en la ville de Chasteaudun que l'en dit le viez chastel, et aussi la tour de Froidmentel et leurs appartenances », tous les rentes et droits qui en dépendaient et que l'acte énumère; plus les « mestayeries » de Tiville, de Dorville, de Villelou, d'Orrouer, d'Ormessech, de Mauvielles, de Songues, du Plessis de Loeville, de Saint-Père Avy, et plusieurs autres terres. (Voir le texte de cette lettre d'acquisition, publié dans le bulletin de la Société Dunoise, tome VI, page 412. — La photographie de l'original, que nous avons fait relever aux Archives Nationales, fait partie des archives de notre Société).

21 juillet 1439, de tous ses droits sur le comté de Dunois et la vicomté de Châteaudun. Ce n'était cependant encore qu'un don soumis à une condition de retour et ressemblant ainsi à un apanage; car il était stipulé dans ces lettres qu'à défaut d'héritiers directs, lesdits comté et vicomté retourneraient au donateur ou à ses hoirs de plein droit. Mais deux ans plus tard, en 1441, à la suite de nouveaux services de l'illustre bâtard et de son mariage avec Marie d'Harcourt, le duc d'Orléans, définitivement rendu à la liberté, revenait sur ses premières lettres pour les confirmer à nouveau, et lui donner « à toujours-mais, irrévocablement et perpétuellement, pour lui et les hoirs issant de sa chair », les comté et vicomté de Dunois et de Châteaudun, en effaçant cette fois de sa donation la défense d'aliéner et la clause de retour. En 1445, le comte d'Angoulême s'associait, en ce qui pouvait le concerner, à cette libéralité, que le roi Charles VII revêtait de son approbation en 1446.

Dès lors était consolidée aux mains de Jean d'Orléans, déjà comte de Gien et bientôt après comte de Longueville, la possession du comté de Dunois et de la vicomté de Châteaudun, dont ses enfants et descendants directs devaient jouir pendant sept générations et 268 ans jusqu'en 1707, époque de la mort de Marie de Longueville, comtesse de Dunois, et par son mariage duchesse de Nemours, dont nous aurons à nous occuper dans un moment.

Les descendants du grand Dunois furent comblés de faveurs et honorés des plus hautes alliances. Il est regrettable qu'ils n'aient jamais porté qu'en seconde ligne le nom sous lequel l'histoire a immortalisé leur aïeul. Le comté de Dunois, érigé en duché et même en duché-pairie par Louise de Savoie, régente en 1525, ne le fut que sans enregistrement au Parlement; cette mesure n'eut conséquemment aucune suite. Le comté de Longueville, au contraire, provenant d'une donation royale de Charles VII, transformé en duché sous Louis XII, devint le titre principal de la famille, qui le porta, comme on sait, jusque dans la seconde moitié du XVII[e] siècle.

Comment finit cette illustre famille, et à qui furent transmis ses biens ? C'est ce qui nous reste maintenant à examiner.

Henry II, duc de Longueville et comte de Dunois (né en 1595, mort en 1663), qui joua un rôle si fameux dans les troubles de la Fronde, était le sixième descendant du compagnon de Charles VII et de Jeanne d'Arc. Gouverneur de Normandie, général d'armées en Lor-

raine, en Franche-Comté, en Allemagne, en Italie, premier ambassadeur plénipotentiaire à Munster en 1644, au moment de la négociation des traités de Westphalie, il épousa successivement deux princesses du sang royal. La première fut Louise de Bourbon, fille de Charles de Bourbon, comte de Soissons ; il n'eut de ce mariage qu'une fille, la duchesse de Nemours. Sa seconde femme fut cette célèbre Anne-Geneviève de Bourbon, sœur du grand Condé, dont le nom a rempli le XVII[e] siècle, et à laquelle un écrivain de notre temps (1) a rendu comme un regain de jeunesse et d'impérissable renommée. Deux fils naquirent de cette seconde union.

L'aîné, Jean-Louis-Charles, né en 1645, était destiné à devenir duc de Longueville et comte de Dunois par la mort de son père, survenue en 1663. Mais il était d'une telle faiblesse d'esprit que sa famille répugnait à voir de si grands noms reposer sur sa tête. Son frère, au contraire, Charles-Paris d'Orléans, comte de Saint-Paul, était l'enfant chéri de la période la plus brillante de Madame de Longueville, né à l'Hôtel-de-Ville de Paris en 1649, au plus fort des troubles de la Fronde, tenu sur les fonts du baptême par le prévôt des marchands, et portant pour prénom, par cette raison même, le nom de la capitale. Il donnait les plus brillantes espérances. Mais ce qui, dans un autre temps, aurait déterminé en sa faveur toute la partialité de sa mère, devenait précisément pour elle, alors qu'elle était revenue à la piété la plus sincère, une cause de douloureux scrupules. Laissons parler sur ce drame intime les écrivains d'autrefois.

Voici l'explication très claire qu'en donne le duc de Luynes dans une note ajoutée au journal de Dangeau (2) :

« L'abbé de Longueville (il s'agit de Jean-Louis-Charles) avait un « cadet du même lit que lui, c'est celui qui fut tué au passage du « Rhin, et leur mère était la sœur du grand Condé. Comme l'abbé « de Longueville donna de bonne heure des marques de l'hébêtement et de la folie avec laquelle il est mort, le Prince de Condé

(1) M. Victor Cousin : *La jeunesse de Madame de Longueville*. Paris, 1853. — *Madame de Longueville pendant la Fronde*. Paris, 1859.

(2) *Journal du marquis de Dangeau*, t. IV, p. 446, 3 février 1694. — Le duc de Luynes, dont il est ici question, était le gendre du marquis de Dangeau, propriétaire à ce titre du manuscrit de son *journal ;* c'est le premier de sa maison qui devint comte de Dunois, par son mariage avec Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons, en 1710, comme on le verra dans la suite de cette notice.



« conseilla à Madame de Longueville de l'engager dans l'état ecclé-
« siastique, parce qu'il n'y avait rien à en attendre dans le monde,
« et de faire passer les biens au cadet, que l'on appelait alors le
« comte de Saint-Paul, et qui laissait voir de grandes espérances ;
« la duchesse de Longueville, qui était alors dans la dévotion, éluda
« longtemps la proposition que son frère lui faisait, il pouvait
« d'autant moins comprendre d'où venait sa résistance qu'elle ne
« se cachait point d'aimer passionnément le comte de Saint-Paul,
« et que l'abbé de Longueville lui était insupportable. Enfin il en
« pénétra le motif. On sait que Madame de Longueville avait été
« fort galante. Le comte de Saint-Paul n'était pas fils de M. de Lon-
« gueville, elle l'avait eu de M. de La Rochefoucauld ; il lui ressem-
« blait comme deux gouttes d'eau, et elle ne pouvait se résoudre,
« depuis qu'elle était venue à penser plus sérieusement, à voir
« passer tous les biens de la famille de son mari à un enfant qui
« n'était pas le sien. M. le Prince lui fournit un expédient qu'elle
« voulut bien accepter, ce fut d'engager l'abbé, en se faisant prêtre,
« à donner volontairement tous ses biens à son cadet qui les tien-
« drait alors de la pure libéralité de son aîné. Cela fut exécuté et
« le comte de Saint-Paul fut duc de Longueville..... »

Mais on comptait sans la Providence, qui déjoue souvent de pareils calculs. Si digne qu'il fût par sa vaillance et ses belles qualités de porter le nom du grand Dunois, dont il n'avait pas, s'il faut en croire les médisances du temps, le sang dans les veines, le comte de Saint-Paul ne devait pas jouir longtemps de ce glorieux héritage. Écoutons à son sujet une page du duc de Saint-Simon, extraite de ses notes tout récemment publiées sur les duchés éteints (1) :

« Charles-Paris, comte de Saint-Paul, et par la démission susdite
« (la démission de biens de son frère), duc de Longueville, né dans
« l'Hôtel-de-Ville de Paris, la nuit du 28 au 29 janvier, où Madame
« sa mère avait été obligée d'aller loger au milieu des feux de la
« guerre civile, par plus grande assurance de la foi de son parti à
« celui de la ville, qui pour marque d'attachement donna son nom
« à l'enfant. Il trouva tout paisible et tout changé de face dès sa
« première jeunesse. Il suivit Louis XIV en Flandre en 1667, et s'y

(1) *Écrits inédits de Saint-Simon,* publiés par M. Faugère. Paris, 1888, t. VII, page 56.

« trouva aux sièges de Tournay, de Douay et de Lille, et l'année « suivante, à la conquête de la Franche-Comté. Il fit ensuite une « compagnie de cent gentilshommes qu'il mena au secours de Candie « assiégée par les Turcs. M. le Prince son oncle (le grand Condé) « s'était fait un plaisir de le former, et y avait si bien réussi qu'on « ne vit point d'homme si aimé, si considéré, si applaudi dans « cette jeunesse, plus instruit de tout et d'une plus grande réputa- « tion de valeur, ni d'une plus grande espérance pour toutes choses. « M. le Prince, qui le chérissait tendrement, fit usage de cette répu- « tation si heureuse et de l'état triomphant de Louis XIV, pour le « porter sur le trône de Pologne que la mort du roi Michel Wies- « nowicski venait de laisser vacant. La tache de la bâtardise (1), « qui est en Pologne d'un si odieux mépris, se trouvait effacée par « tant de solides et de brillantes grandeurs, qu'avec l'appui du roi « alors si redouté partout, et le crédit de ce mérite héroïque de « M. le Prince si révéré partout, il se flattait, non sans beaucoup « d'apparence, de voir incessamment ce cher neveu couronné, « quand au fameux passage du Rhin, c'est-à-dire du Tolhuys, « M. de Longueville, sortant de l'eau des premiers, alla charger « imprudemment une troupe qui ne pensait qu'à précipiter sa « retraite, et fut tué à 24 ans, le dimanche de la Trinité, 12 juin « 1672, sans alliance.

« Le célèbre Jean Sobieski fut élu roi de Pologne.

« Ainsi s'éteignit, continue l'historien, cette race si prodigieuse « en toutes sortes de fortune et de grandeur, échantillon premier « et modèle après de celles des bâtards en France, et avec elle le « duché de Longueville. »

Ici le duc de Saint-Simon devance un peu le temps ; car il fallait bien que le duché de Longueville, et avec lui le comté de Dunois revinssent alors, malgré toutes les précautions humaines, à l'aîné de la famille. Mais le malheureux abbé de Longueville qu'on avait fait entrer dans les ordres à 23 ans, comme « assurance contre tout mariage » (2), et qui était seulement faible d'esprit avant son ordination, ne tarda pas à perdre complètement la raison, et traîna

(1) Il s'agit bien certainement ici de la bâtardise de Jean d'Orléans, tige de la race, car le comte de Saint-Paul était officiellement reconnu pour fils du duc de Longueville.

(2) Le mot est de Saint-Simon, *loco cit.*, p. 55.

pendant 22 ans encore, jusqu'en 1694, à travers toute espèce de marques d'aliénation mentale, la déplorable existence du dernier descendant mâle du comte de Dunois (1). C'est à cette date seulement que le duché de Longueville fit retour à la couronne, aux termes mêmes de son institution.

Mais il n'en devait pas être ainsi du comté de Dunois, ni de la vicomté de Châteaudun, qui avaient été de tout temps des terres patrimoniales, susceptibles d'être possédées par des femmes, et à plusieurs reprises transportées par mariage d'une maison dans une autre. Aussi, après la mort de ses deux frères, la fille aînée du duc de Longueville, la duchesse de Nemours, devait-elle en hériter. C'est le moment de faire connaître à nos lecteurs cette dernière comtesse de Dunois de la maison d'Orléans-Longueville ; ce n'est pas, assurément, la figure la moins originale que nous ayons à leur présenter.

La duchesse de Nemours était née en 1625, comme nous l'avons dit ci-dessus, du premier mariage du duc de Longueville avec Louise de Bourbon-Soissons ; elle était, par sa mère, arrière petite-fille du prince de Condé tué à Jarnac, petite-fille de Charles de Bourbon, comte de Soissons, et nièce du dernier comte de Soissons de la maison de Bourbon, tué en 1641 à la bataille de la Marfée. « Elle « avait sucé avec le lait, dit Saint-Simon, la haine de la branche de « Condé », avec laquelle la branche de Soissons, quoique issue du même aïeul, avait d'anciens et vivaces dissentiments. Cette haine héréditaire, d'autres motifs peut-être, la rendirent ennemie déclarée de sa belle-mère, Madame de Longueville, de six ans seulement plus âgée qu'elle, et cette animosité a laissé trace dans les mémoires, fort appréciés d'ailleurs, qu'elle a écrits sur la période de la Fronde. Elle avait épousé en 1657, le dernier duc de Nemours de la maison de Savoie, frère de celui que le duc de Beaufort avait tué en duel quelques années auparavant.

« On ne pouvait avoir, dit en parlant d'elle l'inimitable portrai- « tiste qu'on peut appeler le Rembrandt de l'histoire (2), plus « d'esprit à fond ni en même temps un esprit plus plaisant, plus

(1) On peut lire dans les *Œuvres de* d'Aguesseau, t. III, le récit de tous les actes de démence de ce malheureux prince, relatés au cours du procès auquel ses testaments donnèrent lieu.

(2) *Écrits inédits*. Notes sur les duchés-pairies, t. VII, pages 107 et suivantes.

« salé, plus fécond en cruels apophtegmes, avec moins de retenue « en absence et en présence quand il lui convenait, et il lui conve- « nait souvent, car elle était haineuse et se piquait de ne pardonner « jamais. Elle s'était prise d'aversion pour tous ceux qu'elle croyait « prétendre à sa succession de droit ou de grâce à son testament... « Le démêlé personnel qu'elle eut avec la princesse de Carignan, « sœur de sa mère, avec qui elle partageait ce vaste hôtel de Sois- « sons où toutes les deux logeaient (1), l'outra contre les princes « du sang, qui se portèrent pour offensés en la personne de cette « princesse du sang leur tante, et qui lui firent ordonner par le roi « une humiliante et publique réparation. Elle résista tant qu'elle « put, et reçut enfin un dernier ordre avec un papier qui contenait « les paroles de cette réparation qu'elle devait exactement dire. « Elle passa donc dans l'appartement de sa tante, qui l'attendait à « heure prise au milieu de beaucoup de dames conviées à ce « spectacle. Elle arriva vêtue, à son ordinaire, comme une « vendeuse de pommes, et des accoutrements bien opposés aux « modes, et ses cheveux fort mal arrangés et lui tombant sur le « visage tels qu'elle les avait toujours, son tic redoublé de colère « qui était une épaule allant seule et en saccade, la fureur dans les « yeux, qui d'eux-mêmes n'étaient pas bien droits ; en un mot une « figure ridicule, si l'esprit et encore plus la grandeur n'y eussent « pas été toujours singulièrement peints. Elle brossa à travers la « compagnie, et abordant sa tante fit une révérence encore plus « preste que de coutume, son papier à la main, et sans autre prolo- « gue le lit vite en un instant, refait une révérence, puis la pirouette, « et s'en alla. Ses révérences, pour le dire en passant, étaient un « ployé rapide comme celles des bonnes femmes de village, sans « remuer d'ailleurs. Tout cela eut la promptitude d'un éclair... »

Le malicieux écrivain, après avoir cité d'elle d'autres anecdotes piquantes, ajoute ce trait caractéristique : « Ce qui était le plus « plaisant à lui entendre raconter, si la matière n'était pas si « sérieuse, était ses aventures avec ses confesseurs, qui ne la

(1) L'hôtel de Soissons, bâti par Jean Bullant pour Catherine de Médicis, a été détruit en 1748, et remplacé par la halle aux blés ; il n'en reste qu'une colonne cannelée renfermant un escalier à vis qu'on prétend avoir servi aux observations astrologiques de la reine-mère. (Note de M. de Boislisle sur les mémoires de Saint-Simon).

« connaissant que par la voir arriver seule à leurs pieds et fort peu
« frappés de sa figure, la croyaient une folle sur ses confessions
« dont tant d'immenses biens et toutes les grandeurs du monde
« étaient la matière, et qui la renvoyaient souvent sur ce pied-là
« sans vouloir l'écouter plus avant ; d'autres fois leurs propos
« réciproques et leur effroi de sa manière de réciter le *Pater* dont
« elle retranchait franchement le pardon des ennemis. Elle mourut
« pourtant chrétiennement et avec tous les sacrements de l'Église. »

Pour ceux qui seraient curieux de connaître son physique, voici comment le décrit le savant M. de Boislisle (1) :

« On a, de cette princesse, un petit portrait gravé, qui la repré-
« sente dans sa vieillesse, avec des cheveux gris frisés, le front
« haut, les sourcils très marqués, les yeux clairs, le nez droit, la
« bouche fine, la figure traversée par des rides profondes. Au cou,
« une grande collerette blanche ; sur la tête une coiffe haute, qui
« vient se nouer sous la gorge. C'est bien la physionomie de « tou-
« rière » que Saint-Simon indique dans un autre endroit de ses
« mémoires. »

De l'humeur dont elle nous est peinte, et avec les sentiments que nous lui connaissons pour les Condé, la duchesse de Nemours devait faire tous ses efforts pour qu'aucune part de la succession de son frère ne revint à la branche maternelle. Elle soutint à ce sujet contre le prince de Conti, porteur d'un testament de l'abbé de Longueville, un procès qu'elle perdit définitivement, le 13 décembre 1698, sur les conclusions du célèbre avocat général d'Aguesseau, et qui fut, croyons-nous, une des causes les plus considérables du siècle (2). Le comté de Dunois, qui nous occupe ici particulièrement, paraît être resté en debors de cette contestation. Le lendemain de la mort de l'abbé de Longueville, arrivée en février 1694, la duchesse de Nemours s'était empressée d'assurer, par donation entre vifs, la plus grande partie de son opulente succession qui comprenait, notamment, la principauté de Neufchâtel, au chevalier de Soissons,

(1) Note au pied de la page 226 du tome II des Mémoires de SAINT-SIMON, édition dite des « Grands écrivains de la France. » Paris, 1879.

(2) Cette affaire n'occupa pas moins de vingt-quatre audiences du Parlement. Voir *Œuvres complètes* de D'AGUESSEAU, t. III. Nous en avons consulté toutes les pièces à la Bibliothèque Nationale (manuscrits, fond d'Orléans nº 13033). L'arrêt est aux Archives Nationales (registres du parlement, X, 3110, fº 74).



fils naturel de son oncle le comte de Soissons, tué à la bataille de la Marfée (1) ; et quelques mois plus tard, elle faisait épouser à l'héritier de son choix la fille du maréchal de Luxembourg, confirmant et étendant, par le contrat de mariage de ce seigneur, qui porte la date du 16 septembre 1694, ses donations antérieures et y faisant figurer « le comté de Dunois et vicomté de Châteaudun, la baronnie de Fréteval et la baronnie de Marchenoir, le tout en Dunois, et dépendances dudit comté, ensemble les métairies acquises du sieur de Seronville et les autres acquisitions comprises aux baux dudit comté et desdites baronnies » (2).

L'opinion publique, si un pareil mot peut être employé en parlant de cette époque, eut peine à pardonner à la duchesse de Nemours ni la lutte qu'elle soutint contre le prince de Conti, si justement populaire, ni la désignation qu'elle avait faite d'un pareil héritier. Grand admirateur du prince de Conti qu'il appelle « le Germanicus de son siècle », ennemi déclaré du maréchal de Luxembourg, contre lequel il avait soutenu le procès des ducs et pairs, Saint-Simon donne satisfaction à ses doubles sentiments dans la page suivante (3) :

« Dans la colère où le procès mit Madame de Nemours, et dans « le mépris où elle avait toujours vécu pour ses héritiers, elle « déterra un vieux bâtard obscur du dernier comte de Soissons, « frère de sa mère, qui avait l'abbaye de la Couture du Mans, dont « il vivait dans les tavernes. Il n'avait pas le sens commun; « n'avait jamais servi, ni fréquenté de toute sa vie un homme « qu'on pût nommer. Elle le fit venir loger chez elle, et lui donna « tout ce qu'elle pouvait donner en la meilleure forme ; et ce qu'elle « pouvait donner était immense. Dès lors, elle le fit appeler le « prince de Neufchâtel, et chercha à l'appuyer d'un grand mariage. « Mademoiselle de Luxembourg n'était rien moins que belle, que « jeune, que spirituelle ; elle ne voulait point être religieuse, et on « ne lui voulait rien donner. La duchesse de Meckelbourg dénicha

(1) DANGEAU. 3-9 février 1694, t. IV, p. 446-448.

(2) Voir la donation du 18 février 1694 aux Archives Nationales. Registres des Insinuations Y, 262, fº 432, et le contrat de mariage du 16 septembre 1694, même fond Y, 264, fº 59.

(3) *Mémoires*. Édition *des Grands écrivains*, t. II, p. 227-229. Voir aussi le passage, non moins vif, des notes sur les duchés éteints. *Écrits inédits de Saint-Simon*, t. VII, p. 110. Nous avons hésité entre les deux versions.

« ce nouveau parti..... Le mariage se fit, et il fut célébré au plus « petit bruit à l'hôtel de Soissons, dès que M. de Luxembourg fut « arrivé. Madame de Nemours y logea les mariés, et les combla « d'argent, de présents et de revenus, en attendant sa succession, « et se prit de la plus parfaite affection pour le mari et pour la « femme, qui se renfermèrent auprès d'elle et ne virent d'autre « monde que le sien. »

Assurément, le chevalier de Soissons n'était ni jeune ni beau, il était né en 1640 et avait un œil de moins. Il était bâtard, issu du comte de Soissons et d'Élisabeth des Haies, veuve du ministre de Sedan, qu'on appelait La Tour ; il avait été légitimé par le Parlement en 1643. Quel motif avait pu lui valoir la faveur de la duchesse de Nemours, si ce n'est qu'il était, comme elle, descendant, au moins suivant la nature, des Longueville et des Dunois ? Leur bisaïeule, à l'un et à l'autre, la princesse de Condé, tante de Henri IV, était en effet fille du marquis de Rothelin et petite-fille du premier duc de Longueville, petit-fils lui-même du bâtard d'Orléans.

Le nouveau comte de Dunois ne jouit pas longtemps de sa fortune inespérée ; il précéda de quatre ans dans la tombe sa bienfaitrice, la duchesse de Nemours. Il mourut obscur dans ses nouvelles richesses, le 8 février 1703, à Paris, à 63 ans, et ne laissa que deux filles. L'une mourut jeune ; l'autre, Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons, porta tous ses grands biens à Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, qu'elle épousa en 1710.

Le duc de Luynes avait déjà des liens étroits avec ce pays ; il était marquis de Dangeau par sa mère, dernière héritière des Courcillon.

C'est ainsi que le comté de Dunois et la vicomté de Châteaudun entrèrent dans la noble maison de Luynes, qui en est restée titulaire jusqu'à ce jour.

Elle ne put, toutefois, se mettre en possession de ces grands domaines sans avoir à lutter contre des prétentions rivales. Nos aïeux étaient processifs, et trois fois dans le cours du XVIII[e] siècle les droits des ducs de Luynes sur le comté de Dunois furent l'objet d'attaques dont ils sortirent toujours triomphants.

Dès 1710, trois ans après la mort de la duchesse de Nemours, les Matignon, descendants directs et légitimes, mais par les femmes,

du fameux Jean d'Orléans (1), revendiquèrent le comté de Dunois, soutenant qu'aux termes de la donation de 1439 il était inféodé à perpétuité aux descendants du donataire, sans pouvoir être donné ni aliéné, à peine de retour. Mais, après de longues conférences, les contestants se désistèrent de leurs prétentions et reconnurent, par acte du 2 mars 1712, les droits de la duchesse de Luynes.

Plus d'un demi-siècle après, en 1765, M. de Saint-Michel, premier président de la Chambre des comptes de Blois, avait acquis, du marquis de Matharel, la terre et châtellenie de Montigny-le-Gannelon, mouvante du comté de Dunois. Le duc de Chevreuse, usant du droit qu'avait tout seigneur féodal d'exercer le retrait, c'est-à-dire de prendre l'acquisition à son compte ou même de la transférer à un tiers à charge de rembourser à l'acquéreur le prix, les frais et loyaux coûts du contrat, céda son retrait féodal à M. Thiroux d'Ouarville, déjà seigneur de Villemesle. Le président de Saint-Michel ne se laissa pas déposséder sans résistance. Ne pouvant contester le droit absolu de son suzerain, ce fut la qualité même de suzerain qu'il prétendit faire refuser au duc de Chevreuse. Il engagea à ce sujet, devant le Parlement de Paris, un procès des plus intéressants, soutenant, non-seulement comme les Matignon l'avaient fait en 1710, que la donation du comté de Dunois par le duc d'Orléans à son frère bâtard s'arrêtait à ses héritiers directs et n'était susceptible d'aucune transmission volontaire, et que, par suite, le comté de Dunois avait dû en 1707, date de la mort de la duchesse de Nemours, faire retour au roi, représentant maintenant le duc d'Orléans; mais fouillant plus loin dans les siècles, remuant toute l'histoire du comté de Dunois pour chercher à prouver que ce grand fief de dignité avait, dès l'origine de la monarchie, appartenu à la couronne, qu'en tout cas, son érection temporaire en duché-pairie, soit en 1399, soit en 1525, quoique non enregistrée, en faisait une sorte d'apanage royal, et que le roi seul en pouvait être le légitime héritier. Cette cause, développée de part et d'autre dans de savants mémoires, par des

(1) Léonor, duc de Longueville, mort en 1573, descendant au 4e degré du bâtard d'Orléans, maria ses deux filles aux fils des maréchaux de Retz et de Matignon, dont la postérité existait au commencement du XVIIIe siècle. Une branche de la maison de Savoie à laquelle appartenait le prince Eugène, le terrible ennemi de la France, descendait également de Jean d'Orléans; c'est celle qui occupe aujourd'hui le trône d'Italie.



avocats aussi célèbres que Le Gouvé et Gerbier, est assurément une des plus instructives qui aient jamais pu être débattues ; un de nos confrères, M. le comte de Pellerin de Latouche, en a déjà rendu compte à notre Société, dans une notice qu'aucun de nos lecteurs n'a certainement oubliée (1) ; nous venons d'en étudier de nouveau tous les documents avec autant de fruit que d'intérêt, et nous nous permettons de recommander cette lecture à tous ceux qui sont curieux de notre histoire locale (2).

Par arrêt du 9 avril 1767, la Cour, sur les conclusions de M. l'avocat général Seguier, débouta le président de Saint-Michel de sa demande, jugea que le comté de Dunois ne faisait point partie du domaine de la Couronne, et en affermit ainsi la propriété aux mains du duc de Chevreuse.

A la fin du volume qui contient tous les documents imprimés de ce grand procès, nous lisons cette mention manuscrite : « Cet arrêt « fut favorablement accueilli par les habitants du Dunois dont la « maison de Luynes avait déjà gagné, comme elle a su les conser- « ver, l'attachement et la reconnaissance. »

Mais une nouvelle épreuve attendait les ducs de Luynes. La Révolution arriva. Le 19 nivôse an II, le département d'Eure-et-Loir mit sous séquestre le « ci-devant comté de Dunois », sous prétexte qu'il était reversible à la « ci-devant Couronne » ; et le « citoyen Albert Luynes », comme on disait alors, demanda la main-levée du séquestre. Le procès soutenu 25 ans plus tôt par M. de Saint-Michel allait se renouveler, dans des conditions bien autrement dangereuses, devant le Comité des finances de la Convention. Le « citoyen Albert Luynes » y obtint cependant justice, chose rare à cette époque ; et le Comité, considérant que la terre de Dunois a été possédée patrimonialement depuis près de neuf cents ans, déclara nul, à la suite d'un rapport très développé de Lozeau, député de la Charente-Inférieure, l'arrêté du département d'Eure-et-Loir.

Depuis lors, la famille de Luynes et de Chevreuse a joui avec sécurité de tout ce qui reste de l'ancienne terre de Dunois, notamment du château de Châteaudun et de la forêt de Marchenoir,

(1) *Bulletin de la Société Dunoise,* t. V, p. 389.

(2) Un volume contenant ces documents a été mis obligeamment à notre disposition par notre confrère M. Pouillier. — Les pièces sont aux archives du château de Dampierre.

qu'elle possède en réalité depuis neuf générations et 180 ans. Nous pourrions faire remonter cette possession plus haut dans une seule et même famille, puisque la donation de la duchesse de Nemours au chevalier de Soissons, en date de 1694, a été faite à titre universel, et comme une sorte d'institution d'héritier, en faveur de son cousin, descendant par le sang, malgré la tache de bâtardise, du premier duc d'Orléans fils de Charles V. A ce point de vue, il est vrai de dire que le comté de Dunois n'a changé de possesseurs qu'une seule fois dans le cours des siècles, par l'acquisition que ce même duc d'Orléans en fit en 1391, et que depuis lors il est toujours resté dans la même lignée. Les droits féodaux qui s'y trouvaient attachés ont disparu pour jamais, dans la célèbre nuit du 4 août, sur la proposition de la noblesse elle-même. Mais du moins les titres de comte de Dunois et de vicomte de Châteaudun subsistent toujours, possédés par une des plus illustres familles de France, et rappellent à tous ceux que touchent les vieux souvenirs de la patrie, un long héritage de gloires et de grandeurs.

AM. LEFÈVRE-PONTALIS.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU MARDI 27 JANVIER 1891

La Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale le mardi 27 janvier 1891, à une heure et demie du soir, dans une des salles du Musée, au château de Châteaudun.

Étaient présents :

Au Bureau, MM. Renault, maire de Châteaudun, président d'honneur, Brossier-Géray, président, le docteur Raimbert-Desormeaux, vice-président, Coudray, conservateur, Pouillier, trésorier, Desbans, O. Legrand, et Henri Lecesne, secrétaire ;

Et MM. l'abbé Augis, l'abbé Barré, l'abbé Beauhaire, Bois, Clément, l'abbé Cuissard, l'abbé Émangeard, l'abbé Gauthier, Girard-Bois, Ludovic Guignard, Lambron, l'abbé Lemarié, Lhopiteau, Alexis Lucas, Edgar Lucas, l'abbé Mercier, Passard, l'abbé Peschot, Pilon, Renou, et l'abbé Sainsot.

MM. Allard, de Verdes, et Girard fils, présentés par deux sociétaires, assistent également à la séance.

M. Brossier, président, déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion générale. Un Sociétaire fait observer que, dans la liste des membres présents, le nom de M. l'abbé Barrier a été inscrit par erreur à la place de celui de M. l'abbé Beauhaire. Cette rectification faite, le procès-verbal est approuvé.

Le Bureau a admis en qualité de membres titulaires, pendant le dernier trimestre :

M. l'abbé LUXEREAU, curé de Ruan, présenté par MM. l'abbé Vincent et l'abbé Peschot ;

Mme la comtesse DE REVIERS DE MAUNY, au château d'Ancise (Douy), présentée par M. le marquis de Lévis et M. Brossier-Géray ;

M. BOIS (Émile), agent d'assurances à Châteaudun, présenté par MM. l'abbé Peschot et l'abbé Barré ;

M. l'abbé BOURSIER, curé de Vieuvicq, présenté par MM. l'abbé Haye et l'abbé Mercier;

Et M. l'abbé BLANCHARD, curé de Souday (Loir-et-Cher), présenté par MM. Brossier et l'abbé Desvignes.

M. le vicomte de PIBRAC, membre titulaire de la Société, s'est fait inscrire sur la liste des membres perpétuels.

M. le Président fait la triste énumération des sociétaires qui sont décédés au cours de cette année.

Les publications et les objets dont voici la liste ont été adressés à la Société depuis la dernière réunion générale.

ENVOIS DU MINISTÈRE

Instructions adressées par le Comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du Ministère de l'Instruction publique. — *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine,* par M. Edmond Blanc.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, nº 2 de 1890.

Journal des Savants, septembre et octobre 1890.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques; nºs 2 et 3 de 1890.

Annales du Musée Guimet. — Revue de l'histoire des religions; 11e année, t. XXII, nº 2.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Société d'anthropologie de Paris. — Bulletins, t. I, IVe série, 2e fascicule, 1890. — Mémoires, 2e série, t. IV, 2e fasc.

Revue de Saintonge et d'Aunis. — Bulletin de la Société des Archives historiques, Xe vol., 6e liv., 1er novembre 1890.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, nº 2 de 1890.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e trim. 1890.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brive), 3e liv. du t. XII.

Kongl. Vitterhest historie och antiquitats akademiens Manadsblad, 18 arg. 1889.

La Voix de Notre-Dame de Chartres, 2e, 3e et 4e suppléments d'octobre, 1er, 2e et 3e suppléments de novembre, 1er, 2e et 3e suppléments de décembre 1890, et 1er supplément de janvier 1891.

Commission des Antiquités et des Arts du département de Seine-et-Oise; Xe vol., 1890.



Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1890, 44e vol.

Académie d'Hippone. — Comptes-rendus des réunions ; 1890, p. I à LXIV.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, 3e trim. 1890.

Le Loir-et-Cher historique et archéologique, 4e trim. 1890.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, t. XIII.

Société archéologique d'Eure-et-Loir. — Monographie de la cathédrale de Chartres, no 8, t. II.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs ; 6e s., 4e vol., 1889.

Société de Géographie. — Compte-rendu des séances de la Commission centrale ; 1890, no 14.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 3e trim. 1890.

Société de Borda (Dax). Bulletin d'octobre-décembre 1890.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, 2e liv. du t. VIII.

ENVOIS DIVERS

Documents sur la province du Perche, publiés par MM. le vicomte de Romanet et H. Tournouër, 2e fasc., oct. 1890 (par acquisition).

Le connétable de Richemont, par M. L. Bigot, (principal du collège de Châteaudun). — Don de l'auteur.

Projet de classement d'un nouveau réseau de chemins vicinaux de grande communication destinés à être transformés en chemins de fer. — Chemin de Bonneval à Nogent-le-Rotrou (2e partie). — Profil en long, dressé par M. Eug. Perronne, ingénieur ; don de M. Thibault.

Le Séminaire du Grand Beaulieu-lès-Chartres, par M. l'abbé Renard, directeur au Grand Séminaire. — Don de l'auteur.

Republica de Costa-Rica. — *La Gaceta,* diario official, nos 198 à 284 ; 1890. Mensaje del Presidente al Congreso nacional, 8 de mayo 1890.

Antigüedades de Costa-Rica por el dr H. Polakowski. — Paginas sacadas de los anales del Museo nacional. — San-Jose, 1890.

Un lot de coquilles fossiles des faluns de Gisors ; don de M. Gustave Fouju.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée vote des remerciements à tous les donateurs.

M. le Secrétaire donne lecture d'un extrait des procès-verbaux des séances du Bureau.



Séance du 4 novembre 1890.

M. le Président fait connaître à M. Vrain Hallier, qui a sollicité l'emploi de concierge du nouveau Musée, les charges de cet emploi, consistant principalement dans la surveillance des salles du Musée pendant les heures d'ouverture, le balayage et le chauffage. La rétribution comprendra une somme annuelle de 60 francs, plus le logement. M. Hallier accepte ces conditions.

Deux inscriptions funéraires, remises en lumière par le remplacement de la chaire de l'église Saint-Valérien, ont été copiées pour la Société par M. Henri Lecesne. La première mentionne l'inhumation d'honorable homme Ypolite Souchay, marchand à Châteaudun, décédé en 1591, et de Michelle Despoy, son épouse, décédée en 1600. La seconde réunit les noms de Marie Jouante, femme de Nicolas Souchay, marchand à Châteaudun, morte en 1610, et de Marie Souchaye, veuve de Louis Le Coq, aussi marchand, décédée en 1611. Huit vers suivent cette dernière épitaphe.

La Voix de Notre-Dame de Chartres a publié, dans son 2e supplément d'octobre, une notice biographique de notre collègue M. l'abbé Sainsot, sur Charles-Barthélemy-Jean Raimbault, né à Châteaudun en 1730, chanoine de Chartres et prédicateur célèbre.

M. l'abbé Beauhaire annonce (lettre du 29 octobre) qu'il a l'intention de faire imprimer incessamment sa chronologie des curés du Dunois, et demande en faveur de cette publication une petite subvention à la Société. Après discussion et examen des précédents, le Bureau n'est pas d'avis de prendre une décision immédiate au sujet de cette demande. Il croit qu'il convient avant tout d'ouvrir une liste de souscription pour la publication de l'ouvrage de M. Beauhaire. La Société Dunoise s'inscrira en tête des souscripteurs.

M. Desbans signale une note, que contient la Biographie éditée par la maison Didot, au sujet de la statuette de Jean d'Orléans, conservée dans la Sainte-Chapelle du château.

Dernièrement, M. l'abbé Sainsot a émis l'idée de faire imprimer à frais communs entre les Sociétés de l'ancienne province de l'Orléanais les tables seules du manuscrit du prieur de Mondonville. M. le Président se propose d'écrire à M. Merlet, président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, pour l'entretenir des diverses propositions faites sur le même sujet.

Le Bulletin de la Société archéologique du Vendômois contient (t. XXIX, p. 219) un mémoire intitulé : *Le Crime de Boisvinet, étude historique,* par M. l'abbé Chéramy, curé de Choue. Ce sujet a été déjà traité par notre ancien collègue M. de Maricourt, dans ce même Bulletin (année 1882, p. 166), et à cette époque nous avons eu soin d'en faire mention (t. V, p. 94). M. l'abbé Chéramy a eu la bonne fortune de découvrir de nouveaux docu-

ments, et il nous fait connaître les « nombreux et intéressants détails d'un « événement qui avait paru jusqu'à ce jour comme un mystère impéné- « trable et faisait le désespoir des plus fervents archéologues. » C'est, pour nos collègues de la Société, un récit plein d'intérêt.

M. Passard, architecte, présente au Bureau les plans, par lui relevés, de l'ancienne maison d'école de la rue Toufaire, où doit être installé le Musée.

Séance du 2 décembre 1890.

M. le Président communique au Bureau le programme du Congrès que les Sociétés savantes tiendront en 1891 à la Sorbonne et la lettre d'envoi de M. le Ministre de l'instruction publique.

M. le Président a reçu de M. le comte G. de Janssens, avec autorisation de la communiquer à M. L. Jarry pour son nouvel ouvrage, une photographie de grandes dimensions de la statuette du Bâtard d'Orléans, qui se trouve dans la Sainte-Chapelle de Châteaudun.

M. l'abbé Métais demande communication, pour le faire graver, du dessin de la tour de Marchenoir que possède la Société. Le Bureau autorise cette communication et cette reproduction, à la condition habituelle que le dessin original lui soit retourné en bon état.

M. l'abbé Renard annonce l'envoi à la Société de la première partie du travail qu'il vient de publier sous le titre de : *Le Séminaire du Grand-Beaulieu-lès-Chartres*. Cette partie traite des origines (lettre du 30 novembre).

M. Lucien Merlet, président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, sollicité de donner son avis sur le projet d'impression des tables des mémoires du prieur de Mondonville, a répondu à M. Brossier (lettre du 16 novembre) que : étant donnée l'affreuse écriture de ces manuscrits, une bonne confection des tables sera presque aussi longue qu'une copie intégrale et sera encore bien loin de rendre les mêmes services : « Je sais, dit M. Merlet, qu'il y a la question d'impression ; que vous pensez pouvoir imprimer les tables et que vous ne pouvez pas imprimer les volumes. Mais, ce sera dépenser une somme considérable pour un bien mince résultat, d'autant que, même avec les tables, plus de la moitié des curieux ne pourront encore rien tirer de Laisné, dont l'écriture les rebutera. Et jugez quelle dépense ! Comme vous le dites, un élève de l'École des Chartes seul peut faire ce travail, et encore ? Il faudrait qu'il fût familier avec les noms du pays, car la bonne lecture de ces noms est le point capital, mais aussi le point le plus difficile. Enfin, supposons qu'il ait les capacités nécessaires : le travail que vous lui demandez ne peut guère coûter moins de 4 à 500 fr. par volume ; vous aurez ensuite l'impression, qui coûtera au moins autant. C'est donc, pour le moins, 12,000 fr. de dépense, et pour arriver à quoi ? A rien de satisfaisant.

« J'aimerais mieux avoir une copie intégrale des volumes de Laisné, copie lisible pour tout le monde, qui serait déposée à Chartres, à Châteaudun, ou à Orléans ou à Vendôme, et que chacun pourrait consulter. Cette copie une fois faite, on en dressera, si l'on veut, une table, ce qui sera facile quand on y verra clair. Je ne sais ce que pourrait coûter cette copie, mais ce ne serait pas, je crois, plus que la confection et l'impression de la table. Avant de rien décider, il faudrait bien se rendre compte du travail, — voir, dans votre projet, si l'on peut facilement établir des tables claires et complètes, — examiner, dans mon projet, combien il faudrait de temps pour copier un volume.

« L'année prochaine, je serai libre un peu plus ; depuis longtemps je pensais à analyser pour moi Laisné : je pourrai examiner plus à fond le moyen de trancher la question. L'immense difficulté sera toujours la lecture : ce ne sont presque que des noms propres, et il faut déjà être bien familiarisé avec le pays pour pouvoir s'en tirer. — Et puis, voudra-t-on me prêter les manuscrits ici, à Chartres ? C'est là une première condition indispensable.

« Enfin, nous verrons : je ne vous en félicite pas moins d'avoir songé, dans l'intérêt de tous, à rendre usuelle cette immense collection ; je suis sûr que tous les travailleurs y trouveraient des ressources infinies. — Examinez aussi mon idée, et voyez si elle n'est pas plus pratique que la vôtre. Soyez en tous cas persuadé que je serai très heureux de vous aider en ce que je pourrai. »

Séance du 6 janvier 1891.

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, adressée à la Société, annonce que la 15e session des Sociétés des beaux-arts des départements coïncidera en 1891 avec la réunion des Sociétés savantes. Les mémoires préparés en vue de cette session devront être adressés au Ministère avant le 15 mars. La mise au jour des documents inédits sur les artistes ou les monuments de nos provinces, tel est le but que doivent se proposer les délégués des Sociétés des départements, désireux de prendre part aux sessions annuelles.

M. L. Guignard annonce l'envoi de son travail sur Verdes et ajoute qu'il rapporte du Montfortois quinze mille fiches pour l'histoire de 800 familles blésoises et dunoises (lettre du 16 décembre).

M. le docteur Gillard demande (lettre du 2 janvier) si la Société possède quelques documents *locaux* sur le prieuré et les prieurs de Saint-Germain d'Alluyes et plus particulièrement sur Jean Balesdens, un des premiers membres élus de l'Académie française.

M. le Président a reçu aussi de M. Merlet une lettre, en date du 24 décembre, dans laquelle le savant archiviste d'Eure-et-Loir lui propose de

publier en commun le cartulaire de l'abbaye de Saint-Avit-lès-Châteaudun, recueil qui serait d'autant plus intéressant que l'on a très peu de cartulaires d'abbayes de femmes.

Le dernier fascicule des *Documents sur la province du Perche,* édités par MM. le vicomte de Romanet et Tournoüer, donne d'intéressants détails sur les premiers vicomtes de Châteaudun, de la famille du Perche. Comme ils le disent : « La filiation des premiers seigneurs de Nogent-le-Rotrou et « de Mortagne est assez difficile à établir ; car les documents qui les con- « cernent sont rares et plusieurs difficiles à dater ; de sorte que tous les « auteurs qui s'en sont occupés ne sont pas arrivés au même résultat ; « mais l'examen de tous les documents actuellement connus permet d'énon- « cer quelques conclusions certaines, quoiqu'il faille encore recourir à des « conjectures pour l'explication de certains points. »

Quoique cette généalogie laisse quelque peu à désirer, elle est, certes, la meilleure de toutes celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour. Les auteurs ont tiré grand profit du cartulaire de Saint-Vincent, du Mans, qui est en cours de publication. Si, selon le dire de M. Mabille, cette famille a une origine tourangelle, il serait de toute importance de consulter les cartulaires de la Touraine. Avis aux chercheurs !

M. Pouillier-Vaudecraine, trésorier, présente les comptes de l'année écoulée.

COMPTES DE L'EXERCICE 1890

RECETTES

		F.	C.
Reliquat de l'exercice 1889 chez le trésorier. . .	30 06	1.302	12
— à la Caisse d'Épargne .	1272 06		
Encaissé 3 cotisations de 1889 à 6 fr.		18	»
— 290 cotisations de 1890 à 6 fr.		1.740	»
— 12 diplômes à 1 fr.		12	»
Subvention de la ville de Châteaudun		100	»
Intérêts de deux obligations du Chemin de fer d'Orléans. . .		28	95
— des fonds déposés à la Caisse d'Épargne		52	28
Encaissé pour vente de publications de la Société.		96	65
Total.		3.350	»

DÉPENSES

Payé pour frais de bureau	242	91
— pour achat de livres.	52	40
A reporter.	295	31

	F. C.
Report	295 31
Payé pour reliures et brochages.	13 50
— pour impression du Bulletin.	1.144 70
— pour gages du concierge	60 »
Total.	1.513 51

BALANCE

	F. C.
Recettes.	3.350 »
Dépenses	1.513 51
Solde en caisse { chez le trésorier. . . 137 15 / à la Caisse d'Épargne . 1.699 34 }	1.836 49

COTISATIONS PERPÉTUELLES

Deux obligations du Chemin de fer d'Orléans	Mémoire
Solde en dépôt à la Caisse d'Épargne	297 25

ÉTAT DE SITUATION

Reliquat de l'exercice 1890	1.836 49
Reste à recouvrer : 4 cotisations 1890 à 6 fr.	24 »
— 1 diplôme à 1 fr.	1 »
— sur les ventes de publications de la Société.	6 »
	1.867 49

ÉTAT DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

L'année 1890 a commencé avec	281	membres titulaires.
Le Bureau a admis, dans le cours de 1890 .	18	nouveaux membres.
Ensemble.	299	
Dans le courant de l'année, 1 membre titulaire a été inscrit pour 1891 comme membre perpétuel. . . . . Il y a eu 5 démissions. . . . . — 5 décès.	11	
Il reste au 1er janvier 1891.	288	membres titulaires.
Le nombre des membres honoraires est de .	12	
— perpétuels, de . .	11	
— correspondants, de	9	
L'échange des Bulletins se fait avec . . .	61	sociétés savantes.
Le Bulletin est envoyé en outre à	3	bibliothèques.
Ce qui donne au total	384	memb. à divers titres.

A l'unanimité des membres présents, le compte de 1890 est approuvé, et des remerciements sont votés à M. le Trésorier.

La parole est donnée à M. le Secrétaire.

M. le Président, dit-il, a annoncé, à la dernière réunion générale de la Société, qu'un devis des travaux à faire pour l'appropriation de la maison de la rue Toufaire serait présenté à l'assemblée générale de janvier. Notre collègue, M. Passard, a bien voulu se charger de ce travail. Après avoir relevé le plan des bâtiments et avoir examiné avec le Bureau quelles modifications il serait utile d'apporter à la disposition des salles, il a tracé un nouveau plan qui vous est soumis aujourd'hui.

La Ville, on ne l'a pas oublié, s'est réservé une salle pour ses collections particulières, consistant principalement en tableaux et en statues. Avant de faire aucun devis, il a fallu chercher quelle partie de la maison conviendrait le mieux pour ces collections. Les salles du rez-de-chaussée ont d'abord été rejetées comme pouvant être un peu humides, mauvaise condition pour les peintures surtout. Au premier étage, on avait pensé d'abord à prendre les deux chambres du couchant, qu'on aurait réunies en supprimant une cloison ; mais on reconnut que la hauteur serait tout à fait insuffisante et qu'il serait impossible d'en obtenir une plus grande sans des frais relativement considérables ; tandis que la grande chambre donnant sur la rue du Lion-d'Or pourrait être assez facilement exhaussée ; c'est donc sur cette salle que le choix de la Commission s'est porté.

Comme l'appropriation en doit être faite aux frais de la Ville, le Bureau s'est occupé exclusivement du reste de la maison, et voici les changements qui lui ont paru nécessaires :

1° Le remplacement par une porte unique des trois portes qui actuellement donnent accès de la cour dans les salles du rez-de-chaussée.

2° La création d'un vestibule ouvrant en face et à droite sur les salles du Musée et à gauche, par une large baie, sur le palier de l'escalier, de telle sorte que le visiteur n'ait pas à chercher le chemin du premier étage.

3° La fermeture du palier du rez-de-chaussée par une porte qui séparera le Musée du logement du concierge.

4° Au premier étage, la suppression de placards et de cabinets qui rétrécissent les chambres.

5° La démolition de la cloison qui sépare les deux pièces donnant sur la rue Toufaire, de manière à obtenir une grande salle où pourraient être tenues les assemblées générales de la Société.

6° La prolongation du palier jusqu'à cette grande salle.

7° Au rez-de-chaussée, la démolition des water-closets touchant à la maison et la modification de ceux qui sont établis près de la grille du Mail.

Tels sont les changements qu'il paraît indispensable de faire subir à la disposition de la maison avant de commencer à y installer le Musée.

D'autres encore sont désirables et M. Passard les a indiqués dans son devis général; mais il est à craindre que la Société ne dispose pas, de quelque temps, de ressources suffisantes pour les réaliser. De ce nombre sont l'établissement d'une grille en fer sur la promenade du Mail, l'appropriation du préau et la transformation en une seconde chambre, pour le concierge, de la remise qui fait suite à son logement.

M. Passard a divisé son devis en dix chapitres, en ajoutant un dixième pour frais imprévus.

Vu les faibles ressources dont nous pouvons disposer, le Bureau est d'avis d'éliminer provisoirement les dépenses inscrites :

Au chapitre 1er, grille du Mail	449 fr.	47
— 2e, travaux dans l'ancien préau.	413	79
— 3e, établissement dans la remise d'une chambre froide pour le concierge	677	29

Au contraire, les dépenses énumérées dans les sept autres chapitres et réduites autant qu'il a semblé possible à la suite d'un sérieux examen, ne lui paraissent pas pouvoir être retardées sans inconvénient, à cause du désordre et de la poussière que produiraient les travaux une fois le Musée installé. Ces dépenses sont les suivantes :

Chapitre 4e, restauration intérieure du logement du concierge, 165 fr. 73; réduit à.	133 fr.	37
— 5e, vestibule d'entrée au rez-de-chaussée et peinture de l'escalier, 2.359 fr. 34; réduit à. .	1.396	06
— 6e, restauration des trois salles du rez-de-chaussée, 552 fr. 80; réduit à.	492	36
— 7e, établissement d'un parquet en sapin dans la salle des séances	465	01
— 8e, réparation au 1er étage et au porche du rez-de-chaussée, 1.213 fr. 17; réduit à . . .	1.128	36
— 9e, suppression d'un cabinet d'aisances et établissement d'un urinoir.	95	57
— 10e, peintures extérieures, 311 fr. 56; réduit à .	304	22
Total des dépenses reconnues urgentes	4.014 fr.	95

A ces frais il convient d'ajouter ceux que nécessitent l'achat et la réparation d'un certain nombre de meubles ainsi que le transport des collections dans la nouvelle maison ; et le Bureau prévoit de ce chef une dépense d'environ 1.500 francs.

Les frais d'installation du Musée s'élèveront donc à 5.500 francs environ, si la Société veut une installation durable et non une sorte de campement provisoire.

C'est en prévision de cette dépense qu'a été préparé le projet de budget pour 1891, dont M. le Trésorier va donner lecture, et que le Bureau propose de voter un emprunt de 4.000 francs. Cette somme, ajoutée aux 1.550 francs portés au même budget pour l'achat et la restauration du mobilier ainsi que pour l'installation du Musée, fournira les 5.500 francs estimés nécessaires.

M. le Trésorier donne lecture du projet de budget pour 1891 :

BUDGET DE 1891

RECETTES PRÉSUMÉES

	F.	C.
Reliquat de l'exercice 1890	1.836	49
Reste à recouvrer : 24 + 1 + 6	31	»
270 cotisations 1891, à 6 fr.	1.620	»
10 diplômes à 1 fr.	10	»
Subvention de la ville de Châteaudun	100	»
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'Épargne	50	»
— de deux obligations du Chemin de fer d'Orléans	28	80
Vente de publications de la Société	60	»
Emprunt projeté de 4.000 fr.	4.000	»
	7.736	29

DÉPENSES PRÉSUMÉES

	F.	C.
Frais de bureau	280	»
Achat de livres et objets de collection	30	»
Achat et restauration de mobilier et frais de translation du musée à la rue Toufaire	1.550	»
Brochage et reliure de livres de la bibliothèque	30	»
Réfection de la porte du Champdé, dans la cour du château	72	»
Impression du Bulletin	1.100	»
Impression des comptes d'un mystère à Châteaudun	600	»
Travaux de restauration projetés pour l'installation du musée de la rue Toufaire	4.000	»
Gages du concierge	60	»
Dépenses imprévues	14	29
	7.736	29

BALANCE

Recettes présumées	7.736	29
Dépenses présumées	7.736	29

M. le Président engage les membres de l'assemblée à donner leur avis sur le projet d'emprunt qui leur est soumis et à indiquer, s'ils en connaissent de préférables, les moyens de faire face aux dépenses de translation du Musée.

M. Alexis Lucas déclare qu'on peut couvrir cette somme sans grever en aucune manière le budget de la Société : il suffira pour cela qu'une souscription soit ouverte et que chaque sociétaire, volontairement, s'y inscrive pour une somme de 20 francs.

Cette proposition, accueillie d'abord avec faveur, est ensuite combattue par plusieurs sociétaires qui craignent qu'un certain nombre de membres de la Société ne considèrent comme une obligation de donner leur souscription. La proposition de M. Lucas, mise aux voix, n'est pas adoptée, et le budget de 1891, ainsi que l'emprunt de 4,000 francs, sont votés, presque à l'unanimité, tels qu'ils ont été présentés par M. le Trésorier.

En conséquence, pour faire face aux dépenses projetées, l'assemblée décide que l'emprunt de 4.000 fr. à contracter sera réalisé par voie de souscription entre les sociétaires.

Il sera créé 40 obligations de chacune cent francs, produisant un intérêt annuel de 3 francs.

L'amortissement devra avoir lieu en 40 années au moyen de tirages annuels effectués en l'assemblée générale de janvier.

Tous les impôts seront supportés par la Société.

Nonobstant le délai indiqué, il pourra être amorti annuellement plusieurs obligations, suivant les ressources disponibles.

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts seront garantis par l'actif de la Société ; ils sont d'ailleurs assurés par les bonis annuels des budgets.

Tous pouvoirs sont donnés aux membres du bureau de la Société pour la négociation et la réalisation de l'emprunt.

La séance est terminée par les lectures suivantes :

Étienne de Cloyes et les Croisades d'enfants, par M. le comte G. de Janssens.

Une Excursion à Verdes, par M. Ludovic Guignard, vice-président de la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher.

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1891

MM. Brossier-Géray, *président ;*
le docteur Raimbert-Desormeaux, } *vice-présidents ;*
Am. Lefèvre-Pontalis, }
Coudray, *conservateur du Musée ;*
Henri Lecesne, *secrétaire ;*
O. Legrand, *vice-secrétaire ;*
Pouillier-Vaudecraine, *trésorier-bibliothécaire ;*
Desbans, } *membres.*
l'abbé Desvaux, }

TABLE MORTUAIRE

A LA MÉMOIRE DE NOS COLLÈGUES DÉCÉDÉS EN 1890

—

MONSIEUR PIERRE GLAUME

Né aux Roches (Loir-et-Cher) en 1816;
Ancien négociant;
Membre de la Société depuis 1864, époque de sa fondation;
Décédé à Châteaudun, le 8 mars 1890, âgé de 74 ans.

MONSIEUR HENRY-EUGÈNE-ROGER, COMTE DE CHANALEILLES, MARQUIS DE LA SAUMÈS.

Né à Redessan, près Nîmes, le 4 novembre 1846;
Entré le 3e comme auditeur au Conseil d'État en 1868;
Nommé sous-préfet de Châteaudun en 1871, puis de La Flèche, de Montélimar, et en dernier lieu de Corbeil;
Membre de la Société de Numismatique;
Membre de la Société Dunoise depuis 1870;
Décédé au château de Chitenay, près de Blois, le 26 mars 1890, dans sa quarante-quatrième année.

M. le comte de Chanaleilles s'intéressait beaucoup aux travaux de la Société. Lorsque des fouilles furent faites dans la crypte de la Madeleine, il contribua généreusement aux dépenses; et il se proposait de présenter à la Société un rapport sur le résultat de ces investigations, quand une maladie qui ne pardonne pas est venue nous ravir notre excellent collègue.

MONSIEUR POINTDEDETTE (ANSELME)

Né à Châteaudun, le 1er août 1840 ;
Peintre-décorateur ;
Membre de la Société depuis 1879 ;
Décédé à Châteaudun, le 21 juin 1890, dans sa quarante-neuvième année.

MONSIEUR MAIN (HONORÉ-THÉODORE)

Né à Autainville (Loir-et-Cher), le 12 décembre 1823 ;
Négociant ;
Membre de la Société depuis 1888 ;
Décédé à Châteaudun, le 2 octobre 1890, dans sa soixante-septième année.

MONSIEUR JACQUES-MARIE-JOSEPH COMTE DE REVIERS DE MAUNY

Né à Paris, le 1er novembre 1815 ;
Membre de la Société archéologique d'Eure-et-Loir ;
Membre de la Société des Agriculteurs de France ;
Membre de la Société Dunoise depuis 1864, époque de sa fondation.
Décédé au château d'Ancise, le 13 octobre 1890, dans sa soixante-quatorzième année.

MONSIEUR ISAAC-HENRI-FRANÇOIS-GASTON GUÉRINEAU DE LAMÉRIE

Né au château de Bouche-d'Aigre, le 7 mai 1822 ;
Conseiller municipal de Donnemain-Saint-Mamès depuis nombre d'années ;
Membre de la Société Dunoise depuis 1864, époque de sa fondation ; associé perpétuel depuis 1888 ;
Décédé au château de la Varenne-Hodié, le 18 octobre 1890, dans sa soixante-neuvième année.



A PROPOS DE DEUX CHARTES INÉDITES

DES LÉPREUX DE BONNEVAL

§ Ier. — LA MALADRERIE

L'article consacré à la ville de Bonneval dans la *Chorographie Dunoise* renferme le passage suivant : « La route ancienne de Chartres à Châteaudun (par Bonneval) peut nous faire présumer qu'il y avait au moins quelque hospice pour les passants vers le pont Saint-Michel. »

Quel était cet hospice que l'abbé Bordas présume avoir servi de refuge à la population mobile du lieu? Et si, comme il paraît vraisemblable, il y en avait réellement un en cet endroit, ne serait-ce pas la léproserie de Bonneval, dont cet auteur ne fait, du reste, aucune mention, et qui était soumise à la juridiction de l'abbé et des moines de Saint-Florentin, dont le couvent était au sud-ouest de la ville.

Cette identification est justifiée par une charte inédite dont je transcrirai ci-après le texte, et que je demande la permission d'analyser brièvement.

Herbert, abbé de Saint-Florentin de Bonneval, et ses moines avaient clandestinement acquis d'Étienne Berruer la moitié du lieu de *Villa Valdreni* (Villandry?) dans la mouvance du Chapitre de l'église d'Orléans. Les chanoines, lésés dans leurs droits féodaux, réclamèrent, et, n'ayant point obtenu l'annulation de cette transaction illicite, ils portèrent leurs griefs devant le tribunal de Guillaume, archevêque de Sens, leur métropolitain, qui était alors légat du Siège Apostolique.

Sans tenir compte d'une réclamation aussi juste que conforme à la législation des fiefs, qui n'autorisait aucune transaction faite sans

l'assentiment du seigneur dominant (1), les moines de Bonneval se rendirent acquéreurs de l'autre moitié de la terre.

Hugues II de Garlande, au nom du Chapitre de Sainte-Croix, dont il était doyen, renouvela auprès de l'archevêque de Sens ses instances pour obtenir justice. Une sentence arbitrale s'ensuivit, en 1171, et les parties s'accordèrent conformément à ses conclusions.

Il fut donc prononcé que les religieux de Saint-Florentin percevraient le prix de la seconde moitié de la terre, dont la totalité des produits resterait en commun entre les parties dissidentes. Des terres à Gaubert, paroisse de Guillonville, et certaines dépendances de ce lieu, appartenaient aux chanoines de Sainte-Croix; il fut dit qu'ils partageraient avec les moines les dîmes, les revenus quelconques et la justice de tout le territoire avoisinant Gaubert. L'abbé et les religieux, qui y possédaient aussi des dîmes, les feraient entrer dans la communauté, ainsi que toutes leurs redevances en dîmes et terrage à Nosement, et sur les terres qui avaient appartenu à Herbert du Bouchet, mais ils garderaient en propre et sans partage quatre enclos avoisinant leur couvent, moyennant une indemnité aux chanoines de Sainte-Croix.

Les terres communes sur lesquelles vivaient les hommes de corps tant de Sainte-Croix que de Saint-Florentin, continueraient à être cultivées par ces colons; et lors du partage des fruits, les dépenses communes ayant été préalablement acquittées, chaque propriétaire aurait son surveillant dans le grenier commun pour prendre ses intérêts, mais la partie adverse aurait le droit d'exiger la reddition des comptes de tous les gardiens sans distinction.

Les menues dîmes de Gaubert devaient rester aux moines de Bonneval, mais toutes les acquisitions à faire en ce lieu seraient faites en commun, sans qu'il puisse être tenu compte du refus éventuel de l'une des parties. Si pourtant ce refus advenait, le propriétaire consentant garderait la totalité de l'acquêt, et le litige soulevé à cette occasion serait vidé à frais communs.

Telles sont les principales clauses de cet accord, signé à Chartres, en présence du légat, et dont les principaux témoins furent : Gaufridus, doyen de l'église de Chartres; Amaury, chantre : Gilbert, sous-doyen, Gautier, archidiacre du Dunois.

(1) Cette prohibition s'explique par ce fait que les droits féodaux, conséquence de toute transaction, cessaient d'être perçus quand il y avait vente clandestine.



Le Chapitre de l'église d'Orléans eut pour représentants : Étienne de Tournay, abbé de Saint-Euverte; Hugues de Garlande, doyen de Sainte-Croix; Guillaume, chantre; Létold, sous-doyen.

Enfin, Herbert, abbé de Bonneval, Adam, prieur de Patay, Renard, prieur de Cormainville, et Robert, prévôt du monastère, servirent de témoins aux religieux.

Cette transaction, je l'ai dit ci-dessus, fut faite au nom des lépreux de Bonneval.

Les lépreux de Bonneval sont encore mentionnés dans une charte partie de l'abbaye de Saint-Avit-lez-Châteaudun, en date de 1178, deuxième année de l'épiscopat de Jean de Salisbury, évêque de Chartres. Elle fut souscrite en réunion capitulaire des dames de cette maison, présidée par l'abbesse Hildegarde (1), dont les trois sœurs : Berthe, cellerière, Clara et Eustache, religieuses, apposèrent leur signature à ce chirographe. Sœurs Marie de Chartres, sous-cellerière, et Milesende, de Bonneval, le signèrent aussi. Les témoins de l'autre partie furent : Geoffroy Labèle, de Châteaudun, prévôt de Chartres, et son fils Barthélemy, Eudes Sengler, Godescal de Saint-Martin, Jean de Chascena, Hugues de Chanterenne et son fils, etc.

L'objet de cet acte mérite d'être remarqué : chose assez rare, en effet, dans les annales d'un hôpital, ce ne sont pas, cette fois, les lépreux qui reçoivent l'aumône; ce sont eux, au contraire, qui doivent fournir une redevance annuelle de 25 mines de grain à un certain Hugues de Chanterenne. Cependant celui-ci vend sa créance à Étienne de Saint-Martin-au-Val, qui en fait don à la communauté de Saint-Avit. Ce sera donc à celle-ci que les pauvres lépreux devront verser, le lendemain de la saint Lubin, en carême, la redevance dont ils sont tributaires.

On aura sans doute observé que, dans l'un et l'autre des documents précités, il n'est question que des lépreux et non de la léproserie de Bonneval. Doit-on distinguer ces deux expressions *lépreux* et *léproserie*, que je considère comme synonymes, et en doit-on conclure qu'à Bonneval, faute de maladrerie, les lépreux habitaient l'hôpital destiné aux malades ordinaires? Cette conjecture, pour deux motifs, me paraît inadmissible. Le premier est le

(1) Bordas, *Chorogr. du Dunois*, nouvelle édit., p. 281. — Charte originale aux Archives d'Eure-et-Loir, fonds de l'abbaye de Saint-Avit.



nombre probable des personnes atteintes de l'épouvantable contagion de la lèpre, puisqu'il est notoire que, depuis le Xe siècle, les victimes de cette effrayante maladie pullulaient à ce point qu'on avait, pour ainsi dire, couvert de léproseries le territoire de la France. Selon Mathieu Paris, on y en comptait dix-neuf mille au Moyen Age.

Quant au second motif, qui me paraît surtout prépondérant, c'est l'exiguité des locaux de la Maison-Dieu de Bonneval, où il n'y avait, en tout, que dix lits. Comment eût-on pu y loger à la fois les ladres et les malades ordinaires?

Au reste, cette expression de nos chartes : *les lépreux de Bonneval,* présuppose ces malheureux réunis quelque part; or, où eussent-ils pu l'être, sinon dans un hôpital spécial, puisque, d'une part, les locaux de la Maison-Dieu n'y eussent pas suffi, et que d'autre, mettre les caqueux en contact avec des gens indemnes de leur mal, eût été une imprudence coupable et bien faite pour propager l'infection. Il paraît donc impossible d'accueillir une hypothèse si contraire à ce qui se pratiquait généralement. Il eût été bien bizarre, en effet, qu'alors que par des mesures parfois cruelles, on s'efforçait d'isoler de la société des malheureux dont la seule présence constituait un danger public, on n'eût pas utilisé, à Bonneval, ce moyen préventif le plus vulgaire et le plus efficace : grouper les ladres dans un lieu où, sequestrés des gens sains, ils ne pussent vicier l'atmosphère et contaminer ainsi leurs semblables.

Et comme, malgré toutes sortes de précautions, on n'arrivait pas aisément à enrayer la hideuse contagion de la lèpre, l'on avait toujours soin, non-seulement d'exclure les lépreux des hôpitaux, mais encore d'isoler le plus possible des centres habités les asiles où ils étaient admis. Dès lors, là où l'importance d'un groupe de population favorisait la création d'un hôpital, il s'élevait souvent aussi une maladrerie, — dénomination des asiles de lépreux, — et je viens de rappeler que la lèpre était, au Moyen-Age, la plus fréquente comme la plus redoutable des maladies.

Si, comme nous l'apprend l'historien du Dunois, les religieux de Bonneval avaient fait construire une chapelle à Poireux (1), paroisse de Saint-Michel, et que cette chapelle fût bien, comme il paraît, celle de Saint-Gilles, sous le vocable duquel saint était la maladrerie,

(1) *Chorographie du Dunois,* p. 46 (nouv. édition).

ce serait une preuve concluante à l'appui de ma conjecture que l'emplacement indiqué par Bordas était celui de cette léproserie.

L'existence d'un hôpital dédié à saint Leu et saint Gilles, et distinct de la Maison-Dieu de Bonneval, est d'ailleurs démontrée avec certitude par le fait de la réunion des deux établissements en 1693 (1), lorsque, la lèpre ayant cessé ses ravages, on ne la vit plus apparaître qu'à des intervalles assez rares et dans des cas isolés. A quel usage eût servi cette maladrerie, car c'est bien ainsi que la désigne l'auteur du *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir,* sinon à recevoir les lépreux de la ville?

J'ajouterai qu'à défaut de texte formel pour établir cette identification, l'on en trouve une vraisemblance sérieuse dans certains rapprochements qui ne me paraissent point sans valeur. Ainsi, nos chartes nous révèlent que les lépreux étaient patronnés par les moines de Bonneval. D'autre part, la maladrerie de Saint-Gilles leur était également soumise, et il vient d'être prouvé que cette maladrerie était distincte de l'hôpital.

C'est précisément à cause des droits de l'abbaye de Saint-Florentin sur la maladrerie de Saint-Gilles que l'on put voir Léonard de Villebresme, déjà abbé commendataire de ce monastère, bien qu'encore étudiant en l'Université d'Orléans, citer, devant le prévôt de cette ville, l'administrateur de la maladrerie, qui lui aurait, paraît-il, refusé « le déjeuner ou boire du matin » de l'ouverture de la foire de Saint-Gilles, tenue dans ce quartier, et qu'en qualité d'abbé de Saint-Florentin, il avait droit de prendre dans la chapelle dédiée à ce saint (2). Ceci se passait en 1416. Une pareille réclamation formulée par l'abbé de Bonneval n'aurait eu, évidemment, aucun motif valable, si la maladrerie n'eût pas dépendu de son abbaye.

De plus, cet incident semblerait indiquer nettement que, différant sur ce point du *modus vivendi* appliqué aux maisons sanitaires du même genre, la léproserie de Bonneval n'aurait pas été, comme cela se pratiquait d'ordinaire, gouvernée par les frères hospitaliers de Saint-Lazare, que leur vocation attachait spécialement au service des lépreux. Cette opinion, bien que toute conjecturale, n'est, que je sache, infirmée par aucun texte contemporain. Quant à la chapelle

(1) Merlet, *Dictionn. topogr. d'Eure-et-Loir.*
(2) Bigot, *Hist. du monastère de Saint-Florentin de Bonneval,* p. 128.

dont il vient d'être question, elle semblerait avoir été tout particulièrement destinée à procurer aux pauvres ladres les secours religieux. Elle avait, en effet, été édifiée en l'an 1226, dans le faubourg Saint-Michel, proche la léproserie, au hameau de Poireux, par les soins de la communauté de Saint-Florentin, et c'est à elle que semble avoir appartenu le titre de Saint-Gilles, dont la foire, qui se tenait en ce lieu, a retenu le nom.

Quant à la situation même de la maladrerie, l'endroit hypothétiquement indiqué par Bordas me semble des plus convenables à un établissement de ce genre; et ce qui fortifierait encore cette hypothèse, serait le choix fait de cet endroit pour l'érection postérieure de la chapelle, laquelle, eu égard à sa destination, ne pouvait être que dans le voisinage de la maladrerie.

Cet établissement sanitaire n'était point, en effet, de ceux qu'on peut impunément rapprocher d'un centre habité. Installé près d'une route, dans un lieu aéré, découvert et salubre, à proximité des secours et des moyens d'approvisionnement, il remplissait ainsi les conditions hygiéniques exigées pour un hospice de cette espèce.

Tant que les ravages de la lèpre en requirent la conservation, on l'entretint et il rendit à la ville de Bonneval d'éminents services. Mais, à partir du jour où l'usage vulgarisé de la toile eut amené la cessation graduelle de la contagion, la nécessité d'une léproserie cessa en même temps, et les constructions en furent rasées.

Ne serait-il pas permis de chercher dans cette absence complète de tout vestige de la maladrerie de Bonneval une nouvelle induction favorable à ma thèse? Si, en effet, au lieu d'être un hospice de lépreux, c'eût été une Maison-Dieu ordinaire, l'on n'eût pas pris la précaution d'en mettre le sol absolument à nu et d'en disperser toutes les pierres. On eût laissé tomber en ruines des bâtiments devenus inutiles, ou bien on les eût affectés à une autre destination, ne fût-ce qu'aux usages de l'agriculture. Mais, se souvenant des ravages de l'horrible fléau, il semble que nos pères ne voulussent rien garder d'un édifice dont chaque pierre, chargée d'une souillure indélébile, ressemblait à un foyer d'infection. Aussi, quelque exagérée qu'elle puisse aujourd'hui nous paraître, cette crainte si bien motivée peut nous donner une idée du grand dommage causé jadis à l'humanité par cette effrayante et inguérissable maladie.

§ II. — LES CHASSES DE SAINT-FLORENTIN

Puisque la question de la léproserie de Bonneval m'a amenée à parler de la fameuse abbaye de Saint-Florentin, qu'il me soit permis de rappeler un fait qui, pour n'être pas tout à fait inconnu, a été de la part des historiens orléanais Le Maire et Symphorien Guyon, l'occasion d'assertions inexactes : je veux parler de la présence de deux châsses de Bonneval à la procession commémorative de la délivrance d'Orléans. En racontant qu'elles y avaient figuré plusieurs fois, Le Maire dit : 1° Que ces châsses n'y parurent qu'à partir de 1443; 2° Qu'on les transportait chaque année, de Bonneval à Orléans, pour la cérémonie (1). Il y a là deux erreurs que je demande la permission de rectifier : l'une porte sur la date, l'autre sur le fait.

Mais, avant d'aborder cette intéressante question, je ne crois pas inutile de signaler une lacune singulière dans la présence des châsses renfermant les corps saints. En effet, ne semble-t-il pas tout d'abord étrange que, les saints patrons de Bonneval étant au nombre de quatre, l'on n'ait transporté à Orléans que deux des châsses de la communauté. L'on sait cependant que, fondée en 841 (2), l'abbaye de Bonneval fut placée tout d'abord, par le seigneur Foulques, son fondateur, sous la protection de saint Marcellin et de saint Pierre, dont Éginhard avait apporté les corps dans les Gaules. Il serait impossible d'admettre que les religieux qui la peuplaient n'eussent gardé aucunes des reliques de ces saints martyrs. Cependant, après un culte qui n'avait duré que trente-cinq années, les moines de Bonneval ayant reçu d'Aurélien, abbé d'Ainay, puis archevêque de Lyon, des reliques de saint Florentin et de saint Hilaire, abandonnèrent leurs anciens protecteurs pour les nouveaux, dont ils enfermèrent les ossements dans des châsses de grandes dimensions (3) et vraisemblablement très précieuses. Ce sont les seules qui aient été transportées à Orléans, et nos comptes communaux n'en mentionnent pas un plus grand nombre. Mais, je le répète, qu'étaient devenues les deux autres? Il répugnerait de conclure que les moines

(1) Le Maire, *Antiquités*, I, p. 200.

(2) 857, d'après M. René Merlet. — *Petite Chronique de l'abbaye de Bonneval;* Chartres, Garnier, imprimeur, 1890.

(3) La mention de seize porteurs pour les deux châsses de Bonneval permet de conjecturer qu'elles étaient grandes et pesantes.

eussent traité leurs premiers patrons, tombés en disgrâce, avec si peu de cérémonie que de les avoir relégués dans quelque coin, sans même songer à mettre en sûreté leurs précieuses reliques. Il me semble donc impossible de trouver la solution de ce délicat problème, sur lequel les historiens du monastère glissent d'ailleurs assez légèrement.

De plus, ce point n'étant heureusement pas celui que j'ai pris à tâche d'élucider, bien que j'aie cru devoir le signaler à l'attention des érudits, je ne m'en occuperais pas davantage s'il n'était survenu, presque aussitôt après la réception des nouvelles reliques, une substitution de vocable, vraiment extraordinaire, pour le monastère comme pour l'église, et qui ne peut passer inaperçue. Il semblerait que les moines eussent cherché à faire disparaître tout souvenir — peut-être même toutes traces — de leurs anciens protecteurs. Tout ce que la *Chronique* de D. Thiroux, historiographe de Bonneval, en laisse transpirer, se résume en ce fait que, par suite de la translation des corps de saint Hilaire et de saint Florentin dans le monastère dunois, par suite surtout des miracles multipliés qui s'accomplirent tout le long de la route d'Ainay à Bonneval, le culte des nouveaux patrons s'affirma à ce point que l'abbaye et l'église quittèrent peu à peu leur titre pour celui de Saint-Florentin (1). Mais si les choses se passèrent ainsi, en un laps de temps très court, dans le pays Chartrain, il n'en fut pas de même à Rome, et une bulle du pape Lucius II (1144) nous atteste qu'au XIIe siècle la Cour pontificale n'avait pas encore sanctionné le vocable nouveau : Elle est adressée ***Ernaldo abbati monasterii SS. Marcellini & Petri, quod in Comitatu Dunensi, in loco videlicet qui Bonævallis dicitur, situm est*** (2).

Cette désuétude du culte des saints Marcellin et Pierre ne me paraissant pas suffisamment justifiée par le motif qu'explique D. Thiroux, il semble qu'on doive chercher au-delà. Les moines de Bonneval ont-ils octroyé leurs premières reliques à quelque autre monastère, cela ne me paraît pas invraisemblable, à moins que ce vénérable trésor n'ait péri lors du sac de l'église par les Normands en 911. Mais pourtant la *Chronique de Bonneval* ne laisse aucune place au doute, lorsqu'elle affirme que tout fut pillé, brûlé,

(1) *Hist. de l'Abbaye de Bonneval,* ch. I, § III, p. 28.
(2) *Ibid.*, p. 17.

détruit, hormis les reliques qu'on eut le temps d'enfouir (1). D'autres épreuves du même genre s'étant renouvelées quelques siècles plus tard, serait-ce alors que les corps saints de Marcellin et Pierre auraient été perdus pour la communauté ? Cependant, cette fois encore, rien n'autorise cette supposition, car si les reliquaires de Bonneval furent profanés et volés lors du sac de l'abbaye par les Anglais, en 1376 et 1420 (2), l'on s'expliquerait mal que *tous* ses trésors n'eussent pas eu le même sort. Si l'on en a sauvé une partie, tout a pu être enlevé à temps, et d'ailleurs comment croire à une spoliation que dément formellement l'historiographe de Saint-Florentin, quand il affirme, au contraire, que Léonard de Villebresme, pour lors abbé, n'eut pas la douleur d'assister à la profanation des saintes reliques.

Quoi qu'il en soit, deux des corps saints vénérés dans le monastère furent, à une époque difficile à préciser, placés dans deux châsses et confiés à la sauvegarde des Orléanais.

Rien n'empêcherait de conjecturer que les reliques dunoises furent apportées à Orléans en 1420, si l'histoire ne mentionnait encore une circonstance où un nouvel envahissement força les moines à abandonner leur maison conventuelle : ce fut en 1424. Il est fort probable aussi que l'abbaye dut ressentir quelque contre-coup de la reprise de Bonneval par les Anglais en 1427 et 1428 (3). Mais la date précise du dépôt des châsses importe peu, puisque l'époque de leur première apparition à la procession est, pour le moment, le seul point à étudier ici.

Si ce dépôt datait de 1420, ou même de 1428, l'on se demande comment Le Maire et Guyon ont pu écrire que les reliques ne parurent point aux premières processions de la délivrance, bien qu'on y portât solennellement les corps des saints Aignan, Mesmin, Euverte, Mamert et autres protecteurs de la cité.

Le Maire dit, en effet :

1° Qu'on les y vit, pour la première fois, en 1443;

Erreur de date.

(1) *Hist. de l'Abbaye de Bonneval*, p. 34.

(2) *Ibid*, p. 128, et Introd., p. L. — La prise de Bonneval et la mise à sac de l'abbaye n'ont pas été signalées dans la *Chronique de Cousinot*, dite *Chronique de la Pucelle*.

(3) Bordas, *Histoire du Comté de Dunois*, 1re édit., p. 123 et 227, et *Mémoires de la Société Dunoise*, II, p. 69.



2° Que les habitants de Bonneval les apportaient tous les ans à Orléans à l'occasion de la fête;

Erreur de fait.

Symphorien Guyon, tout aussi peu au courant de la vérité, raconte, de son côté, qu'en 1442, la « dévotion à la procession d'ac- « tion de grâces se divulgua tellement que les habitants de Bon- « neval, au païs chartrain, firent apporter à Orléans, par seize « hommes, les châsses et reliques de leurs saints à la procession « du huitiesme de may » (1).

Guyon, qui semble ignorer que les porteurs de châsses, — même de celles de Bonneval, — étaient fournis et payés par la municipalité orléanaise, paraît, on le voit, considérer l'événement dont il s'agit comme un fait unique et qui ne fut pas renouvelé. Mais ce qu'il y a de plus singulier dans cette deuxième partie de l'assertion émise par nos deux annalistes, — surtout de la part de Guyon qui, étant prêtre, devait être fixé sur le droit de propriété d'une église aux reliques, — c'est l'attribution par eux faite à la communauté municipale de Bonneval de la faculté de disposer des châsses qui appartenaient, comme on le sait, à l'abbaye de Saint-Florentin.

Cependant, pour ne pas trop charger Le Maire et Guyon, il convient d'ajouter que nos historiens sont tous également mal informés sur ce qui concerne l'époque de l'apparition des corps saints de Bonneval à la procession du 8 mai. Sans aller aussi loin que ces deux écrivains, l'abbé Dubois partage néanmoins, dans une certaine mesure, leur ignorance du fait, quand il place en 1439 la première sortie des reliques de Bonneval à la procession de la ville. Mais il se garde bien de croire comme eux que « *les habitants de Bonneval* » remportaient et rapportaient chaque année leurs lourdes châsses.

La vérité est qu'elles y parurent, pour la première fois, non en 1442, comme le croit Symph. Guyon, ni en 1443, selon Le Maire, ou 1439, comme le dit l'abbé Dubois, mais bien réellement en 1430, lorsque l'institution de la procession eut été officiellement réglementée par Jean de Saint-Michel, évêque d'Orléans.

Sans en chercher ailleurs la preuve, on la trouve dans le compte municipal de l'année 1430 (2), et l'on n'est pas peu surpris qu'aucun

(1) Symph. GUYON, *Hist. d'Orléans*, II, p. 261.

(2) « Audit Jacquet, pour bailler à ceulx qui portèrent les châsses de Mgr St Aignan, St Mesmin, de BONNEVAL, et autres corps sains. (Compte de comm. de J. Hillaire, 1430, mandt 16).

de nos annalistes n'ait songé à s'éclairer en recourant à un document que sa contemporanéité et son caractère officiel mettent à l'abri de toute discussion.

Mais, pourrait-on demander, pourquoi Guyon qui, à la vérité, ne dit pas si les Dunois remportèrent ou laissèrent leurs châsses, précise-t-il comme époque de ce prétendu premier pèlerinage la date de 1442, et Le Maire l'année 1443? Serait-ce, quant à ce dernier, pour avoir lu, dans les comptes de cet exercice, que deux procureurs de la ville d'Orléans « se rendirent à Cléry, par mandement de Mgr de Dunois, « pour certaines parolles qui leur avoit à dire « pour les Anglois qui estoient deliberez de courir la Beausse et « de eulx bouter dedens Bonneval & Chasteaudun » (1).

Ce passage du compte de Jean Lallement indique clairement que, bien qu'expulsés, par le sort de la bataille de Patay, de leurs forteresses, les ennemis n'en sillonnaient pas moins la Beauce d'une façon inquiétante pour la sécurité de ses habitants et surtout pour celle des moines de Bonneval. Le receveur des deniers communs d'Orléans n'explique pas quelles mesures furent prises dans cette conférence, mais, de retour dans leur ville, les procureurs envoyèrent à Baugency, résidence ordinaire de Mgr de Dunois, la somme assez rondelette de cent liv. tourn. et six traversins de vin nouvel pour sa femme (2).

L'erreur de date commise par Le Maire résulterait-elle encore de la mention faite au compte de la même année 1443, de la confection de deux torches de cire du poids de 3 livres chacune, que portaient des enfants, *pour accompagner les châsses de Bonneval.* L'on sait, en effet, que pour donner à la procession, si chère aux Orléanais, tout l'éclat dont elle était susceptible, le corps municipal et le clergé la suivaient en grande tenue avec des cierges allumés chargés d'écussons aux armes de la ville, tandis que huit grandes torches pesant chacune huit livres de cire (3) escortaient les reliques des saints. Chaque porteur de flambeau recevait 8 deniers parisis.

Mais, quelle qu'ait été l'origine de la méprise des historiens orléanais sur les deux points précités, il n'en est pas moins certain

(1) Compte de comm. de J. Lallement pour 1443, mandt 12.
(2) Compte de commune 1443, mandt 13.
(3) Compte de Gilet Morchoasne pour 1439, mandt 2.

que les reliques de Saint-Florentin avaient bien réellement été conservées à Orléans pendant au moins 33 années, puisqu'à partir du jour où l'abbé de Bonneval vint, avec toute sa communauté, les réclamer, en 1451, elles cessèrent, pour toujours, de paraître à la procession du 8 mai. Cette longue hospitalité n'avait plus, en effet, aucun motif de continuer davantage. L'antique ennemi de la France, définitivement refoulé dans son île et réduit à contempler d'un œil impuissant la reconstitution de la France, n'osait plus se hasarder sur son territoire. Les reliques dont l'abbaye ne s'était dessaisie que pour les mieux protéger, devaient, dès lors, faire retour à leurs possesseurs légitimes. L'abbé et les moines, voulant néanmoins témoigner leur gratitude à la cité qui les avait si bien gardées et leur avait rendu tant d'honneurs, tinrent à leur faire parcourir une dernière fois ses rues, et les portèrent à Sainte-Croix dans une procession solennelle (1).

L'abbé qui présida à leur réintégration était ce même Léonard de Villebresme, déjà procureur et religieux de l'abbaye en 1410 et que les douloureuses épreuves de 1420, dont il avait été l'impuissant témoin, trouvèrent en possession de la dignité abbatiale. Il s'en démit en 1452, et la crosse passa aux mains de Pierre du Pré, qui mourut peu de temps après son élection.

A Bonneval, je suis au cœur du comté de Dunois ; me serait-il permis de m'en écarter un instant pour pousser, dans le pays chartrain actuel, une toute petite pointe jusqu'à Janville, digression qui sera extrêmement courte?

Comme membres de la province orléanaise, les Dunois, les Chartrains et les Beaucerons ont toujours entretenu avec leur métropole des rapports de service et d'estime. Tantôt, s'unissant contre l'ennemi commun, ils viennent solliciter auprès d'elle des secours de munitions et d'armes, qu'Orléans leur octroie aussitôt, et dont ses vieux comptes ont enregistré le détail fidèle. Mais voici qu'à son tour Orléans s'apprête à faire un emprunt aux Beaucerons d'alors, devenus depuis membres du pays chartrain d'aujourd'hui (2), emprunt tout pacifique et dont l'objet est de rehausser l'éclat

(1) Comm. 1451.

(2) Janville, autrefois renfermé dans le périmètre de la Beauce Pithuéraise, faisait partie du diocèse d'Orléans, tandis qu'il est aujourd'hui de l'arrondissement de Chartres, auquel il fut incorporé en 1697.

d'une fête offerte au duc Charles d'Orléans, rendu enfin à l'amour de son peuple après une captivité de 24 années. Les habitants préparèrent donc de grandes réjouissances : le lait et le vin ruissellent sur la voie publique, s'échappant de fontaines où les passants viennent se désaltérer. Des tables chargées de victuailles sont dressées dans les carrefours, afin que « les bonnes gens fassent joyeuse chière (1) ». Mais nos édiles n'eurent garde d'oublier la pièce de résistance, je veux dire la « moralité ou mystère » obligatoire dans tout programme de réjouissance bien conçu. A cet effet, ils firent élever sur la place publique des « eschaffaulx » où se placèrent les acteurs et les « menestrelz » qui devaient jouer le « mystère ».

Les acteurs et les musiciens de talent ont, de tout temps, été aussi recherchés que rares. En cette occasion, l'on fit appel à tous les artistes dont la réputation offrait une certaine garantie et, parmi ceux venus du dehors, l'on trouve mentionnés les ménestrels de Cléry, de Saint-Benoît et de *Janville*.

Tout en sachant gré à Jean Lallement, receveur de nos deniers communs, d'avoir tiré de l'oubli cet intéressant détail, je ne puis m'empêcher de regretter l'omission du nom de ces artistes, et j'eusse cru l'aggraver en négligeant, à mon tour, de rappeler un fait qui met en relief le talent musical et scénique des enfants de l'Orléanais.

AMICIE DE VILLARET.

CHARTE DES LÉPREUX DE BONNEVAL

Quæ bene et laudabiliter disponuntur, futuris ad memoriam adnotanda sunt temporibus, ne cujusquam tergiversatione inverti aut aliqua possint oblivione aboleri. Hujus itaque rationis intuitu ego Willelmus Dei gratia Senonensis archiepiscopus et Apostolicæ sedis Legatus ad omnium tam

(1) Compte de commune 1439-1441, mandt 38 et suiv. — Le duc, arrivé le 11 novembre, quitta Orléans le 2 février, emportant des présents de vin et de vaisselle de prix.



futurorum quam præsentium noticiam perduci volumus quod causa quæ inter dilectos filios nostros Hugonem decanum et *capitulum Aurelianensis Ecclesiæ et Leprosos de Bonavalle* super diversis articulis in auditorio nostro diutius agitata est, finem tandem parti utrique acceptum sortita compositione auctore Domino, amicabili terminata est. Quoniam itaque commissæ sollicitudini nostræ dignitatis officium nos invitat et ammonet ut lites amputare et controversandi materiam de medio studeamus tollere, prædictam compositionem, sicut in venerabilis fratris nostri Aurelianensis episcopi et ejusdem capituli scripto auctentico contineri dinoscitur, confirmamus et, ut in perpetuum robur obtineat, sigilli nostri auctoritate communimus, statuentes ut nullus omnino contra hanc nostræ confirmationis paginam temerario ausu venire præsumat, neque ipsam rescindere vel mutare inconsulta temeritate attemptet.

Willelmus Dei gratia Senonensis Archiepiscopus, et Apostolicæ Sedis Legatus, omnibus sanctæ Matris Ecclesiæ filiis tam futuris quam præsentibus ad quos literæ præsentes pervenerint, in Domino salutem. Universitati vestræ notum fieri volumus quia cum inter ecclesiam Sanctæ Crucis Aurelianensis et monachos de Bonavalle contentio esset super quibusdam terris quæ de feodo Sanctæ Crucis erant a prædictis monachis sine assensu capituli Aurelianensis emptis, assensu utriusque partis in hac forma per amicabilem compositionem coram nobis controversia sopita est. Monachi de Bonavalle medietatem terræ Stephani Berruarii quæ dicitur de *Villa Valdreni* et de feodo Sanctæ Crucis erat, nescientibus canonicis Sanctæ Crucis emerant. Cumque canonici feodum suum a monachis emi sine voluntate sua non posse dicerent, et super hoc coram nobis litem movissent, eadem lite pendente, prædicti monachi alteram medietatem a præfato Stephano Berruario nescientibus canonicis iterum emerunt. Rursus pro hac ultima medietate, sicut et pro prima, canonici monachos coram nobis convenerunt. Et quia lites execrabiles et odiosæ viris honestis et religiosis esse debent, hortatu nostro sub hac conventione pars utraque a lite recessit, et concordi transactione pacem invicem reformavit. Canonici precium pro ultima parte dimidia persolverunt et sic tota illa terra Stephani Berruarii quam supra diximus, communis canonicorum et monachorum facta est, tam in terragio quam in decima et omni proventu. Rursus canonici totam terram de Villa Gauberti, extra corpus ipsius villæ et arpennos hospitum, quæ proprii Sanctæ Crucis sicut prius fuerant, ita et deinceps erunt sibi et monachis communem de cetero fore in omni redditu et justicia concesserunt. Monachi quoque quicquid decimæ in prædicta villa vel territorio habebant pro communitate campipartis quæ canonicorum erat, sibi et canonicis commune fecerunt. Quicquid etiam in terra de Nosemento, et in terra quæ fuit Herberti de Boschato sive in terragio sive in decima, monachi habebant, commune deinceps cano-

nicorum et monachorum erit sciendum quoque quia IIIII oschiæ, quæ vicinæ monachis erant, ad culturam ipsorum propriæ et quietæ remanebunt; sed pro ipsis permutationem convenientem canonicis facient. Quæ permutatio si de propria terra monachorum facta fuerit, communis de cætero tam monachis quam canonicis, sicut reliqua terra, erit. Hoc etiam addimus, quia quicquid pro terris istis communibus, sive pro mestiva presbyterorum, sive pro modiatione militum, usque ad diem pacis hujus a prædictis monachis solvebatur, de communi monachorum et canonicorum annonæ deinceps reddetur. De prædictis territoriis istis quæ communia deinceps erunt, terras quas homines Sanctæ Crucis coluerant colent, et homines Sancti Florentini similiter suas. Graneam communem communibus expensis canonici simul et monachi construent. Tempore messium canonici servientem suum et monachi suum ad congregandas et custodiendas messes ponent; ita quod serviens canonicorum monachis et serviens monachorum canonicis fidelitatem faciet. Collectis messibus, unum vel duos servientes communiter eligent qui facta fidelitate de forisfactis et justitia et redditibus ad prædictam terram communem pertinentibus curam habebunt, et monachis inde simul et canonicis respondebunt. Sciendum quoque quia minuta decima de Villa Gauberti monachorum tantum erit, ita quod in ea, canonici nichil habebunt. Quod si monachi forte dixerint homines non fideliter decimam minutam solvere, in arbitrio ipsorum erit vel ecclesiasticam justitiam requirere, vel decano Sanctæ Crucis denuntiare, qui vel decimam minutam plene reddi faciet, vel sacramento firmari quod fideliter reddita sit. Si forte in terris supranominatis aliquid venale proponetur, communiter a duabus ecclesiis emetur. Quod si altera pars postquam summonita fuerit, ab emptione cessabit pars altera sibi emet et proprium habebit. Addendum quoque, quia si calumnia aliqua supra prædictis terris alterutri ecclesiæ mota fuerit, communiter tam monachi quam canonici labore et sumptu utriusque ecclesiæ causas prosequentur. Quod ut ratum et inconcussum in posterum permaneat, prædictas conventiones sigillo nostro fecimus confirmari. Actum publice Carnotis anno ab Incarnatione Domini M. C. L. XI, astantibus in præsentia nostra majoribus Carnotensis Ecclesiæ personis, Gaufrido decano, Amaurico cantore, Gisleberto subdecano, et Gautero archidiacono Dunensi. Ex parte Aurelianensis ecclesiæ S. abbate Sancti Evurcii, Hugone decano, Willelmo cantore, Letoldo subdecano. Ex parte monasterii Bonevallensis ipso abbate Herberto, Adam priore de Patheio, Renardo priore de Colummevilla, Rotberto præposito monasterii.

(Cartul. de l'église d'Orléans. — Bibl. Nationale, fonds latin, *manuscrit Baluze*, nº 78, fº 3, vº.)

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU MARDI 28 AVRIL 1891

La Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale le mardi 28 avril 1891, à une heure et demie du soir, dans une des salles du Musée, au château de Châteaudun.

Étaient présents :

Au Bureau, MM. Brossier-Géray, président, le docteur Raimbert-Desormeaux, vice-président, Coudray, conservateur du Musée, Pouillier, trésorier, Desbans, l'abbé Desvaux, et O. Legrand, secrétaire ;

Et MM. l'abbé Augis, l'abbé Beauhaire, E. Bois, Clément, l'abbé Gauthier, Girard-Bois, Guérin, Jeuffosse, Lambron, l'abbé Lemarié, Alexis Lucas, Edgar Lucas, l'abbé Mercier, l'abbé Mulot, Passard, et l'abbé Sainsot.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière assemblée générale. A la liste des sociétaires qui y ont assisté doit être ajouté le nom de M. Jeuffosse. Cette omission réparée, le procès-verbal est adopté.

Depuis la réunion générale de janvier, le Bureau a admis, en qualité de membres titulaires de la Société :

M. GÉRONDEAU (Armand), à Chartres, présenté par MM. Pouillier-Vaudecraine et Brossier-Géray ;

M. l'abbé POYAU, curé de Cormainville, présenté par MM. l'abbé Desvaux et l'abbé Barré ;

M. MILLET, notaire à Arrou, présenté par MM. Pouillier-Vaudecraine et Brossier ;

M. l'abbé CRENIER, aumônier des Dames des Sacrés-Cœurs, à Châteaudun, présenté par MM. l'abbé Desvaux et l'abbé Barré ;

M. ALLARD (Désiré), entrepreneur de maçonnerie à Verdes, présenté par MM. Brossier et Pouillier-Vaudecraine ;

M. l'abbé BADAIRE, curé de Conie-Molitard, présenté par MM. l'abbé Desvaux et Pouillier-Vaudecraine ;

Et M. Valet, clerc de notaire à Châteaudun, présenté par MM. Renault et l'abbé Desvaux.

Les publications et objets dont voici la liste ont été adressés à la Société au cours du dernier trimestre :

ENVOIS DU MINISTÈRE

Journal des Savants, janvier et février 1891.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, n° 3 de 1890.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, n° 4 de 1890.

Annales du musée Guimet. Revue de l'histoire des Religions, t. XXII, n° 3. *Les Hétéens*, histoire d'un empire oublié, par A.-H. Sarpe, t. XXIII, n° 1er.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 2e, 3e et 4e trimestres 1890.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brive), t. XII, liv. 4e.

Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 191. — Dalles tumulaires, liv. 6, 9, 10 et 11.

Mémoires de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXIX.

Société de Géographie. — Compte-rendu des séances de la Commission centrale, nos 1 et 2 de 1891. — Bulletin, 4e trimestre 1890.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 3e et 4e trimestres 1890.

Revue historique et archéologique du Maine, 1er et 2e trimestres 1890.

Annuaire de la Société française de numismatique, année 1890.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 1er fasc. 1890.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. XII.

ENVOIS DIVERS — DONS

Inventaire sommaire des Archives du département d'Eure-et-Loir, antérieures à 1790, par M. L. Merlet : — Archives civiles, série E, t. II, 1re et 2e parties ; — Archives ecclésiastiques, série G, t. VI. — Don de M. le Préfet.

Inventaire sommaire des Archives hospitalières de Chartres, antérieures à 1790, par M. L. Merlet ; don de M. le Maire de Chartres.

Inventaire sommaire des Archives communales de Chartres, antérieures à 1790, par M. E. Merlet ; don de M. le Maire de Chartres.



Documents sur la province du Perche, 3e fascicule, janvier 1891 ; (acquis par la Société).

République de Costa-Rica. *La Gaceta,* diario official, numéros 11 à 52 de 1891.

La Voix de Notre-Dame de Chartres, suppléments de février et de mars 1891, et 1er supplément d'avril.

Le Loir-et-Cher historique et archéologique, numéros des 15 février et 15 mars 1891.

Les Cahiers généalogiques, par M. Demonferrand, inspecteur de la traction aux chemins de fer de l'État à Orléans, br. ; don de l'auteur.

Les Mammifères de la France, étude générale de toutes nos espèces considérées au point de vue utilitaire, par A. Bouvier ; don de l'auteur.

Une Vendetta percheronne, en 1611, par M. l'abbé Chambois ; don de l'auteur.

Cartulaire blésois de Marmoutier par M. l'abbé Ch. Métais (acquis par la Société). Ce cartulaire est accompagné de 35 planches et d'une notice généalogique des seigneurs de Fréteval.

Un échantillon de chêne-liège; don de M. Brochard.

L'assemblée vote des remerciements à tous les donateurs.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU BUREAU

Séance du 3 février 1891.

Sur la proposition de M. le Président, le Bureau décide que les bulletins de la Société seront désormais envoyés, à titre gracieux, aux bibliothèques des villes de Dreux et Nogent-le-Rotrou.

La Société de Borda a fait part à la Société Dunoise de la mort de M. Henry du Boucher, l'un de ses présidents d'honneur et son ancien président, décédé à Dax, le 17 janvier dernier, à l'âge de 57 ans.

M. le Président signale la publication, dans le dernier bulletin de la Société archéologique de Bordeaux (t. XV, 1er fasc., p. XLII), d'un mémoire de M. le comte Alexis de Chasteigner, intitulé : *Procédés pratiques de reproduire par le moulage ou l'estampage, les inscriptions, bas-reliefs, monnaies, sceaux, pierres gravées,* etc.

M. Pouillier communique au Bureau une lettre de M. Thibault, instituteur à la Bazoche-Gouet, qui adresse à la Société une notice sur la châtellenie de Beaumont, faite en collaboration avec M. Guillon, instituteur à Souancé (lettre du 9 janvier 1891). M. Thibault fait remarquer que, si Beaumont n'a pas été une localité du Dunois, elle en était du moins limitrophe.

M. l'abbé Blanchard, curé de Souday, promet (lettre du 17 janvier 1891)



de collaborer aux travaux de la Société par l'envoi de notes sur les paroisses percheronnes du Dunois.

M. André Storelli, associé national correspondant de la Société des Antiquaires de France, s'adresse à la Société Dunoise pour connaître le blason de quelques familles nobles du Dunois et du Vendômois, existantes en 1789, (lettre du 25 janvier 1891).

M. l'abbé Marquis émet le vœu (lettre de janvier 1891) que la Société publie le cartulaire de Saint-Avit, et cherche les moyens de faire faire une bonne copie des mémoires du prieur de Mondonville.

Séance du mardi 3 mars.

M. le Président a reçu de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts une circulaire annonçant que l'ouverture de la 1re session des Sociétés des Beaux-Arts des départements aura lieu le 19 mai. La séance générale est fixée au 23 mai.

M. de Saint-Laumer annonce que M. le Maire de Chartres, à qui il en a adressé la demande, a bien voulu faire don à la Société Dunoise d'un exemplaire de l'*Inventaire des archives communales* et de l'*Inventaire des archives hospitalières de Chartres* (lettre du 8 février).

M. Charles Cuissard communique à M. le Président (19 février) un mémoire intitulé : « Le tombeau de Renée d'Orléans, comtesse de Dunois, et le symbole de la licorne », et propose la publication de quatre chartes concernant la fondation du prieuré de Fontenay-sur-Conie.

La Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, d'Orléans, vient de publier une étude très instructive intitulée : « Les Bibliothèques communales : historique de leur formation, examen des droits respectifs de l'État et des Villes sur les collections. » L'auteur, M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la Ville d'Orléans, a traité le sujet avec la science et la compétence que nous lui connaissons. Nous engageons vivement nos collègues à lire ce mémoire (2e série, t. XXIX, p. 165).

M. Desbans rend compte en ces termes d'un ouvrage qui a été récemment offert à la Société :

Le livre de M. Bouvier, *Les Mammifères de la France,* est destiné à l'enseignement populaire. Les espèces y sont étudiées au point de vue utilitaire.

L'auteur a laissé de côté les descriptions anatomiques et la physiologie : il n'étudie les animaux que sous le rapport pratique, nécessaire à l'enfance. Il s'attache d'abord à bien distinguer chaque animal par quelques caractères propres aux ordres, aux familles, aux genres, puis aux espèces elles-mêmes. Il nous fait connaître leurs mœurs, les services qu'ils peuvent nous rendre, les produits qu'ils fournissent et les dégâts que quelques-uns peuvent causer.

Ce livre, d'une lecture agréable, laissera dans l'esprit de ceux qui le consulteront des notions qui pourront souvent être mises à profit. De nombreuses figures bien exécutées contribueront à conserver dans la mémoire l'aspect des animaux qui y sont étudiés.

Bien que cet ouvrage, ainsi que le dit M. Bouvier, s'adresse plus spécialement aux instituteurs, il peut être utilement répandu dans la ferme et au château et même à l'école et au collège comme livre de lecture ou de prix.

Séance du mardi 7 avril.

M. le Trésorier fait connaître le résultat de la souscription à l'emprunt destiné à couvrir les frais de la réinstallation du Musée. Le nombre des obligations, émises et remboursables à 100 francs, a été fixé, comme on le sait, à 40. M. le Président et M. le Trésorier ont reçu, de trente sociétaires, des promesses de souscription pour 90 obligations. Le total de l'emprunt est donc, dès aujourd'hui, plus de deux fois couvert, et les travaux pourront être commencés aussitôt que l'emprunt aura été approuvé par M. le Préfet d'Eure-et-Loir. Un projet de traité avec les entrepreneurs est présenté au Bureau, au nom de M. Passard, architecte, et est approuvé.

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique contient des instructions au sujet du 29e Congrès des Sociétés savantes, dont l'ouverture aura lieu le 19 mai, à la Sorbonne.

M. le Président fait part au Bureau de la mort de M. Gervais Launay, officier de l'Instruction publique, membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique, décédé à Vendôme le 27 février 1891, dans sa 87e année. M. Launay a puissamment contribué à la fondation de la Société archéologique du Vendômois.

Dans sa séance du 21 mars 1890, la Société de Numismatique a nommé pour son président M. de Belfort, président honoraire et l'un des fondateurs de la Société Dunoise. M. de Belfort vient de terminer la publication, dans l'annuaire de la Société de Numismatique, de ses « Recherches des monnaies impériales romaines, non décrites dans l'ouvrage de Cohen ». Il a été fait, de ce travail, un tirage à part.

M. le Président entretient le Bureau d'une lettre de M. le Dr Gabriel Gillard, de Gallardon (26 avril), lettre qui contient une demande de renseignements au sujet de la maison dite de Rabelais, à Langey, sur laquelle M. Gillard prépare une notice pour le Bulletin de la Société Dunoise, et dont son parent, M. Paul Gillard, met à notre disposition une vue gravée à l'eau-forte. M. le Dr Gillard désire aussi savoir si l'on n'a pas conservé dans le pays dunois quelques traditions concernant Rabelais et son séjour à Langey. Dans ce but, il s'est adressé déjà à notre

collègue, M. l'abbé Peschot, curé de Langey, et sur le conseil de celui-ci à M. le curé de Souday (Loir-et-Cher), dans la paroisse duquel existe encore le château de Glatigny, où Rabelais suivait, comme à Langey, les frères du Bellay, ses illustres protecteurs et amis. M. Gillard rend grâce à l'aimable empressement avec lequel ont été accueillies ses demandes et il espère que ceux de nos collègues qui pourraient encore posséder quelques renseignements voudront bien aussi les lui communiquer.

D'autre part, parmi les personnages contemporains de Rabelais et qu'incidemment celui-ci fait figurer au cours de son livre, M. Gillard en signale un qui se rattache à notre histoire locale, sinon par son origine, du moins par son titre qui est le nom d'une seigneurie située dans le pays dunois. C'est, nous dit-il, ce Breton-Villandry dont Rabelais rapporte, au XIe chapitre du IVe livre de Pantagruel, la plaisante repartie au duc de Guise, auprès duquel il s'était vanté de s'être trouvé en un lieu où celui-ci n'aurait osé se placer lors d'une bataille du roi François Ier contre l'empereur Charles-Quint. « Le Seigneur Duc prenant en mal « ceste parole, comme trop brave et trop temerairement proférée et se « haulsant de propous, Breton, facilement en grande risée, l'apaisa, « disant : J'estois avec le baguage, ouquel lieu vostre honneur n'eust « porté soy cacher comme je faisois ».

Ce personnage, sur l'identité duquel tous les commentateurs de Rabelais ne sont pas absolument d'accord et dont, à notre connaissance, aucun n'a signalé jusqu'à présent les attaches avec le pays dunois, n'est autre, paraît-il, d'après les judicieuses recherches de MM. Burgaud des Marets et Rathery, que Claude Le Breton, seigneur de Villandry, secrétaire d'État des finances en 1536-1537, mort en 1556 (le P. Lelong, t. III, n° 29,949). Dans l'*Histoire chronologique de la Grande Chancellerie de France*, (t. I, p. 95), Abraham Tessereau a parlé de lui en ces termes : « Le 4e jour du mois de février suivant (1544), Claude Breton, seigneur « de Villandry, fut reçu en l'office de secrétaire du Roi, Maison, Couronne « de France, par la résignation, à condition de survivance de Jean « Breton, son père.... »

Dans la liste des prisonniers faits par les Impériaux à la bataille de Pavie le 24 février 1525 (n. st.), publiée dans le premier volume des *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir,* M. L. Merlet, le savant archiviste du département, a noté la présence de ce dernier personnage, comme secrétaire du roi François Ier, avec lequel il fut emmené en captivité, et dont il contresigna, le 24 octobre 1525, une lettre adressée de Madrid au roi Jean de Portugal.

La seigneurie de Villandry, que possédait Claude Le Breton, et dont Rabelais, dans son récit, joint le nom à celui de ce personnage, était située dans la paroisse de Villampuy, aujourd'hui commune du canton

de Châteaudun. Après la mort de Claude Le Breton, cette terre resta dans sa famille, comme l'atteste la mention d'un de ses membres, Balthasar Le Breton, chevalier, seigneur de Villandry en 1587, trouvée par M. Gillard dans un document local authentique, dont il se réserve de faire connaître en temps utile l'origine.

M. Brossier-Géray annonce à l'assemblée que, par l'entremise de M. l'abbé Blanchard, notre nouveau collègue, M. l'abbé Chambois, a fait hommage à la Société, d'une étude qu'il vient de publier sous ce titre : *Une Vendetta percheronne en 1611*. Il s'agit toujours du fameux drame de Boisvinet, sujet qui a été traité par MM. de Maricourt et l'abbé Cheramy dans les *Mémoires de la Société du Vendômois*, et dont nous avons fait mention dans nos bulletins (t. V, 94, et VII, 44), ce drame s'étant perpétré sur le territoire dunois-percheron. Les deux récits n'étaient pas complets. M. l'abbé Chambois, en fureteur bien avisé, eut l'idée de consulter les archives de deux châteaux, voisins du théâtre du crime. Et, chance extraordinaire, il découvrit de nombreuses pièces inédites concernant cette cause célèbre. C'est ainsi qu'à l'aide de ces documents il a pu établir, d'une façon positive, la relation de cet événement. Il donne des renseignements très curieux sur la famille de la victime et sur celle du chef de ses meurtriers. Cette notice, écrite dans le meilleur style, nous fait connaître les mœurs par trop rudes de certains gentilshommes percherons à cette époque du XVIIe siècle.

N'oublions pas de mentionner les noms des deux châtelains qui ont si gracieusement mis à la disposition de l'auteur leurs précieuses archives : M. le comte de Saint-Maixent, du château de Saint-Agil, et M. le comte d'Artigny, de celui de Glatigny, ont, en cela, bien mérité de la science historique.

M. le Président est heureux de signaler aussi à l'assemblée la publication d'un livre du plus haut intérêt, œuvre de notre savant et laborieux collègue, M. l'abbé Ch. Métais. Le Cartulaire Blésois de Marmoutier a paru en partie dans la *Revue de Loir-et-Cher ;* mais l'auteur l'a réédité à ses propres frais, en y faisant de nombreuses additions (1). Une simple analyse donnera une idée de l'importance de ce travail.

D'abord, l'introduction ; l'en-tête porte : *Notes Généalogiques sur les Seigneurs de Fréteval*. L'auteur fait la description de la forteresse. A quelle époque remonte sa construction ? Jusqu'ici nos historiens ont été portés à attribuer à Thibault le Tricheur, comte de Blois, à ce sombre et terrible batailleur, les quelques *castra* construits sur notre territoire ; mais cette opinion est battue en brèche par M. l'abbé Métais. Quant au *castrum* de

(1) Voir le journal l'*Écho Dunois*, no du 15 mars 1891, qui a publié un compte-rendu des plus circonstanciés dû à notre collègue M. de la Vallière.

Fréteval, se fondant sur l'une des chartes les plus curieuses de notre cartulaire dunois, il croit devoir l'attribuer au comte Eudes II, dit le Champenois, le petit-fils du Tricheur (1003-1037); cette charte, parfaitement authentique, qui émane de notre illustre évêque, Yves de Chartres, et qui est datée de 1097, semble ne laisser aucun doute sur ce point.

Nos vieux annalistes, le chanoine Souchet et l'abbé Bordas nous ont donné une généalogie des seigneurs de Fréteval, mais les erreurs y abondent. M. l'abbé Métais, qu'un long labeur n'effraie pas, entreprit de refaire ce travail. Le temps, les recherches, les voyages, les dépenses, rien ne lui a coûté. Aussi est-ce pièces en main qu'il a dressé une nouvelle généalogie. Bien mieux, il nous raconte les faits et gestes de ces seigneurs guerriers, rivaux dans le bien comme dans le mal des fiers vicomtes de Châteaudun; ce travail à lui seul ferait la réputation du livre.

Arrivons maintenant au cartulaire qui en fait l'objet principal.

L'auteur nous donne 379 chartes d'une correction des plus sévères. En tête de chaque notice se trouve un sommaire en français, qui nous permet d'en embrasser d'un coup d'œil la substance. C'est là une innovation heureuse dont nous devons lui savoir gré. Ce cartulaire nous intéresse tout particulièrement par ses attaches avec notre cartulaire dunois. Plus de 80 chartes, qui font défaut dans celui-ci, s'y trouvent insérées et le complètent.

Les planches qui accompagnent le livre ajoutent encore à sa valeur. M. l'abbé Métais nous met sous les yeux les plans des deux forteresses de Fréteval et de Marchenoir, les dessins de 130 sceaux des comtes de Blois et de Vendôme, des évêques de Chartres, des vicomtes de Châteaudun, enfin des seigneurs de Fréteval. Un cartulaire illustré est une nouveauté; ce mode de publication, d'ailleurs, donne un air de jeunesse au cartulaire, et excite la curiosité du lecteur.

Nul n'ignore quel profit les érudits retirent de la publication des cartulaires. Ces précieux registres leur révèlent les mœurs, les coutumes, les usages des temps anciens. Aussi est-ce toujours une bonne fortune pour eux, quand paraît une œuvre de ce genre!

Notre province se trouve en cela des mieux partagées. N'avons-nous pas déjà les cartulaires de Saint-Père de Chartres, par Guérard, ceux de Notre-Dame de Chartres et de la Trinité de Thiron, par M. L. Merlet, le cartulaire Dunois de Marmoutier, par Mabille. D'autres sont en préparation, notamment le cartulaire Vendômois de la même abbaye et celui de la Madeleine de Châteaudun.

Notre infatigable collègue vient à peine de terminer son travail qu'il se passionne déjà pour une autre publication. Il a le dessein, auquel tous les archéologues applaudiront, de publier le cartulaire de la célèbre abbaye cardinale de Vendôme, qui est, dit-il, son œuvre de prédilection. Aussi,

pour le conduire à bien, fait-il appel au concours de tous les chercheurs dans la découverte des chartes de ce riche monastère. Cet appel sera entendu de la part de ses collègues de la Société Dunoise, nous en sommes convaincu.

Mgr l'Évêque de Chartres a adressé à M. l'abbé Métais une précieuse lettre d'approbation et d'encouragement, ainsi conçue :

« ÉVÊCHÉ DE CHARTRES. « *Le 19 Mars 1891.*

« MON CHER AMI,

« Je suivais, avec l'attention la plus sympathique, l'impression de votre « *Cartulaire Blésois*, j'en ai vu l'achèvement avec une vive joie, et j'ose« rais presque dire avec un peu de fierté. J'aime, en général, que le « clergé s'honore par des travaux de cette nature, et qui peuvent lui « permettre l'accès dans les Sociétés savantes. J'aime, en particulier, que « le clergé chartrain entre cette voie, et produise, en pareille matière « aussi, des œuvres telles que la vôtre, dignes de fixer l'attention, et du« rables. De tels travaux font pénétrer plus avant dans la vie des aïeux, « et fournissent de précieux matériaux à l'histoire générale. Vous n'avez « rien égargné du reste pour que l'exécution de votre œuvre fût de tout « point irréprochable. Ce que vous avez fait pour le Blésois au prix de « patientes recherches et avec une sagace érudition, faites-le aussi pour le « pays chartrain, auquel Blois vous a cédé, et qui est si riche en docu« ments de toute nature. Ah ! ce ne sont plus les sujets qui manquent « aux hommes d'étude, ce sont les hommes qui manquent aux sujets. « Vous avez donné un utile exemple, et qui trouvera, je l'espère, des imi« tateurs. En souhaitant à votre œuvre tout le succès qu'elle mérite, je ne « puis, mon cher ami, que vous féliciter, vous remercier et vous encou« rager.

« Tout vôtre bien affectueusement en N.-S.

« † FRANÇOIS,
« ÉVÊQUE DE CHARTRES. »

Il est de nouveau question des Mémoires du prieur de Mondonville, et il est décidé que M. le Président se mettra en relation avec M. Merlet, président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, et ensuite, s'il y a lieu, avec les présidents des Sociétés archéologiques des départements voisins, pour aviser aux moyens de faire faire une bonne copie de ces intéressants mémoires.

La lecture de la notice de MM. T. Thibault et F. Guillon sur *La Châtellenie de Beaumont* termine la séance.

UNE EXCURSION A VERDES

Le bourg de Verdes compte parmi les plus anciens du Loir-et-Cher; aussi n'est-il pas rare d'y mettre à jour d'importants vestiges du passé.

Si l'on en juge par les silex taillés et les gisements de pierres éclatées par la main de l'homme et trouvées aux lieux dits *les Lées, Villefleur, Villervault,* dès l'époque préhistorique l'homme aurait établi sa demeure sur les hauteurs qui dominent la vallée de la rivière d'Aigre et y aurait eu même des ateliers de taille, caractérisés par des silex simplement dégrossis et non polis, retrouvés en ces divers climats de la commune.

Ce qui démontrerait péremptoirement l'existence de cette habitation préhistorique de l'homme à Verdes, serait principalement la découverte effectuée au climat de *Charlentine,* par M. Pateau (Auguste), en 1886. Sur la côte de Belair, en tirant du caillou, il mit au jour les débris d'un corps humain ayant à sa droite, comme à sa gauche, une hache, dont une polie, et l'autre aussi polie, mais retouchée après coup. Ces deux pièces importantes pour l'histoire de la localité existent encore et figurent aujourd'hui dans la collection de M. Allard, de Verdes.

Certains lieux-dits de notre bourg portent, du reste, des noms bien significatifs, pour quiconque s'est occupé de l'histoire de nos antiquités nationales. Nous retrouvons sur le cadastre du pays *la Haute-Borne, la Pierre-de-Verdes, la Butte-des-Buis, les Vieilles-Buttes, le Mesnil, le Mée, le Veau et la Vache.*

La Haute-Borne, connue des vieillards de la localité, portait autrefois un menhir; *la Pierre-de-Verdes,* dans le principe, mesurait environ quatre mètres de longueur et fut, dit-on, brisée, il y a plusieurs années, par M. Foucher père; *le Mesnil* était jadis un ancien *couvent* de druides. Sur ce point, je n'ai pas besoin de vous dire que nous faisons les restrictions les plus formelles, de même

que sur plusieurs légendes toujours bonnes à retenir, mais dont il faut savoir extraire la vérité au profit de la science.

Le climat *du Veau et de la Vache* m'a paru intéressant à vous signaler. Sur le territoire de Binas, nous retrouvons également un lieu-dit qui tire le même nom de deux pierres d'apparence préhistorique situées au milieu des champs. A Verdes, le même fait se produit; il y aurait lieu d'étudier ce qui a pu valoir d'une part ces deux noms, au besoin même de faire une fouille qui pourrait éclaircir leur passé mystérieux.

A Binas, la légende veut que dans la nuit de Noël, à minuit, un cheval harnaché et bridé interdise l'entrée de la route à tout voyageur attardé lorsqu'il passe près du Veau et de la Vache. J'avoue que ce cheval harnaché près du Veau et de la Vache m'a causé plus d'une insomnie.

Les Scythes, nous dit l'histoire, immolaient des chevaux sur la tombe de leurs chefs; je crois même que les Tartares actuels pratiquent un sacrifice identique. Si l'on admettait cette explication, plausible après tout, d'un sacrifice hippique sur la tombe d'un grand de ce monde, il nous resterait encore cette Vache et son malheureux Veau qui pourraient nous entraîner dans une foule de suppositions.

Devons-nous y voir une vague réminiscence du bœuf égyptien Apis, de la vache Io ou d'autres animaux consacrés? J'avoue que, comme notre but n'est pas de faire une dissertation philosophique, mais bien de nous appuyer sur des faits positifs, je laisse à chacun le soin d'élucider cette question de savoir si nos pères consacraient des pierres aux vaches et à leurs veaux, pensant, non sans raison, que ces noms doivent plutôt rappeler le souvenir d'un sacrifice probablement annuel, jusqu'au jour où, hélas! on oublia le mort qui, désormais, ne fut plus connu dans l'histoire que par l'animal domestique dont on lui offrait les entrailles fumantes au temps où l'on professait encore pour lui le culte religieux du souvenir.

Ni *les Buttes* ni *le Mée* n'ont dit leur dernier mot; nous laisserons à ces sphinx le soin de découvrir les secrets du passé, le jour où la pioche du paysan les nivellera, ce qui ne tardera guère, si l'on considère les merveilleux progrès accomplis en ce genre, d'un ordre peut-être plus brutal que nos études archéologiques, mais, peut-être aussi, plus substantiel pour les propriétaires de la plaine.

A quelle langue *Verdes* doit-il son étymologie?

Bien qu'en pareille matière la critique soit aisée et l'art de recons-

tituer les racines ethniques beaucoup plus difficile, nous n'hésitons pas, au risque de nous faire dévorer par l'école rationaliste, positive, réaliste, à dire que Verdes doit tirer son nom de *Ver,* chef, et de *Dun,* colline, d'où *Verdun* dans le principe, puis plus simplement Verdes.

Selon nous, Verdes aurait donc eu, dès son origine, une construction de chef sur son sommet le plus élevé, d'où le mot Verdes, éminence du chef, butte du chef.

Si nous examinons la configuration du sol, nous verrons que ce dernier rend possible cette conjecture. En effet, Verdes forme, au milieu des champs, comme un petit mamelon émergeant de la vallée.

Jadis, un étang connu sous le nom de *Lac du Dunois* et alimenté par l'Aigre, petite rivière qui se cache capricieusement sous terre et reparaît de place en place, baignait le pied du coteau et fournissait à la population l'appoint d'une nourriture saine que venait augmenter la venaison, produit des chasses effectuées dans la *Silva Lonia,* la *Forêt Noire,* qui n'était pas encore défrichée sur cette étendue du territoire dunois. Cet étang, cause de fièvres malignes, a été desséché et mis en culture par les soins de M. Bois, maire de Soings, en 1851; mais, à l'époque ancienne, il formait une barrière contre les envahisseurs. Il est donc fort naturel que, sauvegardés du côté de la vallée, les premiers habitants du sol aient cherché à utiliser cette éminence, qui était presque une île au milieu de la plaine.

Les fouilles qui se font chaque jour dans les jardins sont là pour nous donner raison, et la quantité considérable d'objets exhumés du sol montrent, mieux que quoi que ce soit, la vérité de nos assertions.

Au commencement du siècle, Verdes était entouré d'une quantité considérable de buttes formant rempart et appelées dans le langage du pays des *tirelles,* des *perrons* ou *perroux,* des *murgers.* Par suite du nivellement des propriétés, ces tirelles furent vendues en détail et dépecées par leurs nouveaux propriétaires. L'œuvre du défrichement commencée fit connaître aux archéologues les trésors que recélaient dans leurs flancs ces importants vestiges du passé.

Pour les connaître mieux et par la bouche de ceux qui avaient éventré les colosses de pierre, je priai M. Allard, mon obligeant conducteur à Verdes, de réunir les vieillards de la localité afin de

pouvoir mieux causer avec eux et apprendre l'histoire journalière de leur lieu de naissance pendant le cours de ce siècle. Bien m'en prit; voici les renseignements que je pus recueillir au sujet de ces tirelles énigmatiques.

M. Lacombe commença par nous décrire le combat que les Romains avaient jadis soutenu, près de Verdes, contre les Gaulois, et tel qu'il lui avait été raconté par son père et son grand-père. Inutile, n'est-ce pas, d'en suspecter la bonne foi manifeste? Aussi, je lui laisse la naïveté de son récit :

« Les Romains, Monsieur, occupaient Champromain, qui est sur « la commune de Thiville (Eure-et-Loir), les Gaulois étaient à l'étang « *Bataille*. Au commencement, les Gaulois, poussés vigoureuse- « ment, plièrent, mais bientôt, revenant à la charge, ils battirent les « Romains au bois des *Lauriers*. »

Voilà, dans toute sa simplicité, le récit fait par un homme du XIXe siècle du combat qui eut lieu sous Jules César. Ce n'est pas long, mais catégorique.

La légende a du bon, parfois; je vous demanderai donc, Messieurs, de vouloir bien diriger vos recherches vers cet étang *Bataille* qui pourrait bien, après tout, fournir quelques documents sur un fait d'armes important de notre histoire nationale, peut-être même dans un temps moins éloigné que le premier siècle avant l'ère chrétienne. Je tiens, du reste, à constater, dès maintenant, que les trouvailles de haches polies et non polies ne sont pas rares à Champromain.

Avant d'aborder la période relativement historique, il est bon de donner quelques renseignements sur une des principales curiosités de Verdes : nous voulons parler de *la Fosse du Merle,* située de 250 à 300 mètres du bourg, le long de la route de Châteaudun à Chartres, et près du champ dit *les Cercueils*.

La *Fosse du Merle* est un grand trou en forme d'entonnoir, de 100 mètres environ de largeur sur 30 à 40 de profondeur. Les parois de cette singulière excavation sont lisses et à pans droits, ce qui exclut toute idée d'extraction de terre. L'examen le plus attentif des lieux ne nous a pas permis jusqu'à ce jour de donner la raison de cette fouille anormale. Des mardelles offrant une configuration identique ont été observées dans le Cher par MM. de Grossouvre et de Saint-Venant; tous deux y ont reconnu les traces d'un phéno-

mène géologique et nous ne sommes pas éloigné de partager leur manière de voir. Suivant ces deux géologues érudits, il se produirait dans certains terrains, sous l'influence des pluies et autres actions atmosphériques, des dépressions qui amèneraient la formation de semblables trous. M. de Saint-Venant, que je consultai à cet égard, m'apprit dernièrement qu'il avait retrouvé les traces d'un phénomène identique dans la forêt de Russi, près de Blois.

A Verdes, il n'y aurait rien d'impossible à ce que nous nous trouvions devant une semblable cause.

Chacun sait que l'Aigre disparaît et reparaît dans la plaine à des époques indéterminées, comme si elle se trouvait enserrée dans un lit souterrain ; d'autre part, des phénomènes géologiques ont été constatés et notés à une époque reculée de l'histoire dans le lac de Verdes lui-même. Mais nous laisserons la parole à l'abbé Bordas qui, dans son *Histoire du Dunois,* a relaté tout au long l'action d'un courant geysérien :

« Étang considérable à Verdes, alimenté par la rivière d'Aigre.
« Les anciens historiens l'appelaient *le lac du Dunois*. L'an 596, qui
« est celui de la mort de Childebert, second roi d'Austrasie et de
« Bourgogne, empoisonné ainsi que sa femme, cet étang se chauffa
« et son eau bouillait avec une telle force qu'elle jeta sur le rivage
« une quantité prodigieuse de poissons tout cuits (Voir Aimoin et
« Grégoire de Tours). »

« Cet étang, ajoute Duchesne, dans son *Antiquité des villes*
« (page 275), a 250 pas de long. »

Pour n'y plus revenir, disons que, du temps de Bernier, les abords du lac abondaient en gibier aquatique et qu'un poète, Augustin Costé, l'a célébré dans un poème, enfin, que le père Labbé l'a confondu avec l'étang d'Yverdun et celui de Neufchatel en Suisse où il a placé Verdes sur la foi de quelques notes erronées.

Si l'on étudie attentivement les quelques lignes de l'historien du Dunois et de nos deux grands annalistes des premiers siècles de l'ère chrétienne, on verra que le phénomène géologique a pu incontestablement entraîner la formation de la Fosse du Merle, en déterminant une commotion souterraine pouvant influer sur les couches terrestres supérieures et amener leur dislocation.

Ce passage semblerait indiquer de vastes chambres souterraines, des grottes d'une grande puissance. Il se peut que l'une d'elles se

soit écroulée et ait entraîné la formation de la mardelle dite aujourd'hui le *Trou du Merle* ou *Plat de Gargantua.*

Quant à l'étymologie de ce dernier nom, pourquoi *Gargantua* partout où nous retrouvons un dolmen de grande taille, un phénomène anormal ?

Mais étudions le sous-sol.

Les substructions existent à Verdes en tous lieux, que ce soit à Romainville, à Verdois, à Mézières, à Lierville, au Mesnil, à Léez ou à Villoyau.

Les routes anciennes ne manquent également pas. Elles sillonnent les champs en tous sens et sont bien visibles quand arrive la pousse sérieuse des blés, vers la Saint-Jean. Elles sont surtout nombreuses aux environs de la Fosse à Merle, auprès de laquelle on peut compter quatre ou cinq de ces voies qui se croisent et s'entrecroisent, suivant le dire des habitants du pays.

Les principales sont :

1° Celle partant du chemin vicinal et se dirigeant vers Romainville.

2° La chaussée de l'étang paraissant aller du nord-est au sud-ouest dans la direction de Belair aux Courtils.

3° Une autre voie parallèle à cette seconde, à 500 mètres plus bas environ de Belair, traversant le pré de Rolines et de cet endroit se dirigeant vers les Courtils.

4° Une vieille voie paraissant partir de Mantierville pour aller à Romainville.

5° Une venant de l'Arrêt et se dirigeant vers la Mosaïque retrouvée en 1855 par M. du Faur de Pibrac.

Les trouvailles effectuées sur le territoire de Verdes sont considérables.

M. Pioger Louis mit, dit-on, aux Léez, la main sur un trésor qui lui fournit au-delà de 3,000 francs de pièces d'or et d'argent, dont un certain nombre fut vendu par M. Lacombe.

M. Pichon Pierre trouva également auprès de la Mosaïque un rouleau de pièces d'argent.

Un taureau de bronze provenant de la Foltière fut vendu à M. Coudray et figure aujourd'hui au Musée de Châteaudun.

M. Légisse, notaire à Oucques, possède un poignard avec ornements qui lui fut cédé par son heureux inventeur, M. Ferdinand Allard.

On peut signaler comme découvertes moins importantes, mais

cependant à noter, celle d'une entrave *(catena)*, effectuée, auprès de la fosse du Merle,. dans une carrière appartenant à M. Launay. Cette pièce fut vendue à Châteaudun.

Enfin on relate également dans les traditions du pays la trouvaille, par M. Berneron, dans le cimetière de Verdes, de plusieurs pièces d'or et d'un diamant *(sic?)* enveloppé soigneusement entre deux toiles.

D'après les renseignements que j'ai pu obtenir : dans toutes ces découvertes, les pièces d'or ont été à l'état d'exception, les pièces d'argent d'une grande rareté ; les monnaies de bronze, en revanche, ont donné une abondante moisson.

« Il y a trente ans, nous disait dans son style imagé M. Allard « Ferdinand, les gros sous étaient si communs aux abords de la « Mosaïque qu'il y en avait à faire de la litière. »

Aujourd'hui, je commence par le dire, ils sont si rares que j'ai vainement parcouru les champs pendant plusieurs jours avant de recueillir la moindre obole.

Plusieurs inscriptions ont été trouvées à Verdes, l'une par M. du Faur de Pibrac, l'autre par M. Dumur; celle-ci est, dit-on, entre les mains de ses filles.

Nous aurons occasion de revenir plus tard sur une autre qui date du XVIIe siècle et qui figure aujourd'hui dans la façade du domaine de Verdois, appartenant à M. Vivier, lequel, avec son obligeance habituelle, a bien voulu nous autoriser à en prendre un estampage afin de pouvoir garder le souvenir d'une note précieuse pour l'histoire locale.

Les tombeaux anciens sont extrêmement nombreux sur le territoire de Verdes ; on peut dire qu'on les rencontre aux quatre coins de la commune. On peut les partager en plusieurs séries suivant leur degré de rareté :

1° Tombes de pierres en grès rougeâtre à petits grains minuscules, oolithiques, et provenant, nous a-t-on dit, des environs de Mondoubleau.

2° Tombes de pierre de Bourré.

3° Tombes de pierre du Gué du Loir.

4° Tombes extraites d'une formation paraissant appartenir à la base des rivages des terrains faluniens et comprenant de nombreux coquillages, coquilles et polypiers.

5° Tombes en maçonnerie à couvertures dallées.

6° Tombes de tuiles plates superposées ou sur champ. surmontées de tuiles et de dalles.

7° Tombes dans le crau.

8° Sépultures en pleine terre.

Comme dans tous les cimetières explorés jusqu'à ce jour dans les diverses parties de la France, on rencontre un certain nombre de tombes sans mobilier funéraire. Nous pourrions même ajouter qu'à Verdes les sépultures sont d'une très grande pauvreté.

Voici les renseignements que nous obtînmes de M. Allard Ferdinand sur les premières fouilles de M. du Faur de Pibrac.

Le savant archéologue orléanais, après avoir dégagé la superbe mosaïque à labyrinthe (1) que l'on peut voir encore aujourd'hui et qui fut sauvegardée jadis des déprédations, grâce à M. le marquis de Courtarvel, fouilla une certaine quantité de tombes dans le champ dit des Cercueils. Une trentaine environ furent ouvertes par ses ordres ; sur ce nombre on en releva cinq à six en grès rouge, cinq à six en maçonnerie et tuiles, le reste se composait de sarcophages en pierre tendre, Bourré, Gué du Loir ou de couche falunière.

Les cercueils de grès rouge avaient été placés dans un endroit spécial et leur orientation était celle du soleil de « huit heures ». Ils étaient en général plus carrés et moins grands que les cercueils en pierre blanche au pied desquels ils paraissent avoir été placés intentionnellement.

Les tombes fouillées par M. du Faur de Pibrac ne donnèrent que des os aux trois quarts consommés par le temps. Au pied de chaque cadavre, on retrouva quelques débris de vases brisés, aucun ne donna une pièce de poterie réellement intacte. Quant au mobilier artistique, il comprit quelques fibules, un certain nombre de monnaies, de boucles de chaussures et de plaques de ceinturon. Plusieurs ossements verdis paraissaient annoncer la présence d'objets de cuivre qu'il fut, malheureusement, impossible de retrouver.

La plupart de ces tombes, exhumées du milieu du champ de M. Tessier, étaient recouvertes d'un couvercle en dos d'âne en pierre à peine ébauchée; sur l'un d'eux cependant on peut lire une inscription. A la tête d'un des sarcophages, on découvrit même,

(1) Deux très beaux dessins de cette mosaïque, qui ont été exécutés par M. Bourgeois d'après un relevé fait sur les lieux par M. Lucereau, de Verdes, se trouvent au Musée de la Société Dunoise.

nous assura M. Tessier, deux croix de Malte parfaitement sculptées en relief.

Depuis la fouille effectuée par M. du Faur de Pibrac, plus de cent vingt tombes ont été éventrées. Les objets qu'elles contenaient ont disparu, par suite de négligence de la part des fouilleurs, qui se sont contentés d'enlever la pierre sans s'inquiéter autrement du contenu.

Plusieurs sarcophages complets ont cependant été extraits des fouilles; deux entre autres, réservés par M. du Faur de Pibrac, furent envoyés l'un à Blois, l'autre à Orléans.

Celui de notre ville de Blois provient d'une fouille effectuée sur la place de l'église de Verdes. Il est aujourd'hui derrière saint Calais, au château, et sert en ce moment de baquet pour les égouts des eaux de ce monument; il est donc plus que probable que bientôt il n'existera plus qu'à l'état de souvenir.

Celui d'Orléans, précieusement conservé par la Société archéologique de l'Orléanais, restera, du moins, comme un des derniers monuments de Verdes.

On retrouva également, dans le champ dit *des Cercueils,* de petites tombes d'un grand intérêt: je veux parler des sarcophages d'enfants. L'habitude que l'on avait jadis de les enterrer jusqu'à l'âge de sept ans en pleine terre, sans enveloppe funéraire, nous fait d'autant plus regretter la disparition de ces petits coffres, dont la trouvaille est toujours une rareté. Ceux qui furent relevés à Verdes paraissaient, nous ont dit les vieillards du pays, avoir été destinés à des enfants de deux à trois ans.

Ajoutons que quelques cercueils de plâtre ont également été relevés au lieu dit *les Cercueils.*

A la vallée *Micon,* six tombes ont été découvertes, pendant ces derniers temps, par M. Lacombe; fouillées par lui, elles lui procurèrent, en dehors d'une orientation différente de celle généralement reconnue E.-O., un mobilier de verres et de vases qui nous font supposer la première période d'occupation franque.

Ces verreries et ces poteries étaient placées de la façon suivante dans le coffre funéraire : à la tête du mort, pot de terre; au milieu du corps, assiette ou grand plat; verre de couleur vert-bouteille clair aux pieds et deux gros clous.

Lorsqu'on fit la grande route qui passe auprès de l'*Hôtel de la Croix-Blanche,* en cet endroit, qui s'appelait jadis *la Croix des Landes,*

on retrouva également un certain nombre de tombes en grès rouge dit roussard de Mondoubleau, à vingt mètres environ de la *Croix des Landes*. Ces tombes, en dehors du cadavre, contenaient deux grosses pierres en forme de pyramide, l'une aux pieds, l'autre à la tête du mort. Auprès des corps, sans enveloppes, on trouva également ce même rite funéraire de deux pierres formant menhir, une à la tête, l'autre aux pieds. Ce renseignement, qui me fut communiqué par M. Legrand Pierre-Ambroise, fut confirmé par plusieurs habitants de Verdes ayant assisté aux fouilles. L'orientation des tombes en ce lieu était identique aux tombes signalées dans la vallée Micon.

En faisant des fondations de maison dans la ruelle abutant sur la route 13 et se dirigeant sur le Jeu de Boules, M. Allard Joseph trouva également une tombe orientée comme les précédentes, en E.-O., tête à l'Est.

Signalons-en une également trouvée isolée au quartier *de Belair*, le long du chemin de Chartres, à trois mètres d'un puits; une autre au lieu dit *l'Hôtel-Dieu*, où le cadavre avait auprès de la tête une meule ronde entière.

Parmi les découvertes les plus importantes faites dans les cercueils, nous avons à signaler les suivantes :

Une épée trouvée par M. Tessier Désiré.

Une bague découverte dans la tombe du *Jeu-de-Boules*.

Bague également relevée dans une tombe au lieu dit *le Bout-d'En-Haut*, quartier *des Cercueils*.

Une boîte cranienne humaine avec trace de perforation au lieu dit *l'An-IV*.

Boucle de ceinturon de la période franque au même lieu.

Quantité d'épingles à grosses têtes rondes, de fibules cruciformes ou à arc, ont également été trouvées tant dans l'intérieur du bourg que dans le lieu dit *les Cercueils*, et dans les autres climats signalés ci-dessus.

Nous ne parlons pas des découvertes isolées faites dans le bourg, elles sont tellement considérables qu'il faudrait un volume pour les consigner. Signalons en passant les fers de chevaux trouvés en grand nombre de même que des ossements humains à l'aqueduc de Verdes, au bout de l'étang, et au gué de Romainville.

Ainsi que les tombes, les puits funéraires se retrouvent en tous lieux à Verdes.

Ce mode de sépulture, bien que contesté de nos jours encore par

un certain nombre d'ignorants ou de fouilleurs en chambre, existe à Verdes à profusion. Il serait possible à l'heure actuelle d'explorer une dizaine de ces monuments dont le contenu éclairerait, mieux que quoi que ce soit, les adversaires systématiques de ce rite spécial.

Un des puits retrouvés est d'une grande importance pour nos travaux. Il affecte, en effet, une forme carrée complètement anormale dans les excavations de ce genre.

Une quantité considérable d'objets et de monnaies ont été retirés par M. Allard tant de ce puits que d'autres. Parmi les pièces les plus remarquables, signalons de splendides morceaux en terre rouge sigillée, dite *de Samos* (?), dont le propriétaire voulut bien faire hommage à la Société des sciences et lettres de Blois, plusieurs poids dits de tisserands et qui pourraient n'être simplement que des amulettes de Vénus; une ravissante sculpture en ivoire représentant une couronne sur une tissère percée d'un trou de suspension. Ce dernier objet fut relevé dans un puits appartenant à M. Foulon, avec quantité de débris de terre rouge lustrée à reliefs.

Dans le jardin du même propriétaire on fouilla deux autres puits qui fournirent des morceaux identiques et des vases de diverses formes. Les puits se trouvaient à 5 ou 6 mètres du premier.

Parmi les autres sépultures de ce genre, signalons trois puits, dont un carré et deux ronds, au terroir de la *Fosse-du-Merle,* un aux *Cercueils,* un à la Mosaïque, un à l'*Arrêt,* un à *Belair*.

De ces puits, un fut fouillé jusqu'à une profondeur de six pieds environ, celui de la Mosaïque. M. Lacombe, qui fit le travail, n'y trouva, prétend-il, jusqu'à cette profondeur, que du caillou et des cendres.

J'ai demandé si l'on connaissait l'existence de souterrains sur le territoire de la commune; de ce côté, peu de renseignements sur les creutes ou les niches troglodytiques.

Un souterrain existe, dit-on, sous l'église, et servit, pendant la dernière guerre, à cacher une foule d'objets précieux appartenant aux habitants. D'après la légende, il passe pour correspondre, de chez M. Boucher, avec la Fosse-du-Merle. Ceux qui ont pu le visiter en 1870 nous ont dit qu'il était bâti dans le rocher et sans traces aucunes de maçonnerie. On signale également des souterrains à Romainville.

Les légendes locales ne sont pas nombreuses. Le jardin de *la*

Bête nous donne des revenants et la *Ferme-de-Mellinville* un trésor. On ne peut l'enlever que pendant la messe de minuit, à Noël, au moment *du bon Dieu de la messe!* Plusieurs, comme toujours, ont fait l'essai mais n'ont pas poussé l'héroïsme de la bravoure jusqu'au moment psychologique.

Cependant, au grand jour et sans formalités préalables, quelques-uns ont trouvé le moyen de déterrer un petit pécule; plus de deux pleines corbeilles de monnaies ont été ramassées près de la Mosaïque. Il en a été également recueilli un grand nombre dans un champ appartenant à M. Breteau-Vanier, près du lieu dit *les Cercueils;* je ne parle pas de celles qui sont journellement ramassées dans les jardins du bourg, où, dit-on, on les retrouve par centaines!

Les Perrons ou *Perroux*, grands amas de pierres, fouillés il y a environ trente ou trente-cinq ans, ont fourni une douzaine de meules en pierres de Wolvick et autres parfaitement intactes.

Des débris de construction existent donc en tous lieux sur le territoire de la commune. Comme il est nécessaire de constater les principaux gisements, nous nous contenterons d'en faire la nomenclature en y joignant les notes strictement indispensables.

La plus singulière maçonnerie en dehors de *la Mosaïque* est celle du *Haut-du-Quartier,* qui, du reste, paraît être la continuation des bains. On retrouve, de 6 mètres en 6 mètres environ, des gros blocs de pierre de un mètre de côté paraissant avoir soutenu une colonnade; ils s'étendent ainsi en se succédant sur une longueur qu'on peut, sans crainte d'exagération, évaluer à plus de 100 mètres. On les retrouve principalement à partir du lieu dit *le Haut-du-Bourg,* à travers la cour de la ferme de M. le marquis de Courtarvel, aujourd'hui habitée par M. Tessier. Ils traversent les champs, se dirigent vers la demeure de M. Brière, notaire à Verdes, dans la direction de la façade qui regarde le midi. Je pus les examiner de près, grâce à l'obligeance de MM. Tessier et Allard Joseph.

L'Arrêt paraît avoir fourni, de son côté, une construction des plus importantes. Le sol des champs qui l'avoisinent est entièrement pavé de substructions. Ce nom de *l'Arrêt* devait avoir une certaine importance comme lieu-dit dans les temps anciens; il nous souvient d'un climat de Chouzy portant le même nom, où je relevai, il y a plusieurs années, une importante villa mesurant près de 80 mètres de façade. Ce qui donne une certaine valeur archéologique

à *la Raie* ou *l'Arrêt* de Verdes, c'est que les caves des bâtiments donnent des intersections triangulaires sans issues, à tel point que plusieurs cultivateurs intelligents et réfléchis se sont demandé par où l'on pouvait entrer dans ces singulières chambres ne paraissant offrir de prises d'air ou d'ouvertures que par le sommet.

L'intérieur de ces pièces était, m'ont-ils dit, rempli de cendre et de débris de tous genres. Selon M. Tessier Auguste-Frédéric, il y aurait en cet endroit plus de murs que de terres. On conçoit que les cultivateurs ne les aiment guère. Les parois ont plus de quatre pieds d'épaisseur et sont noyées dans une épaisse couche de ciment romain des plus durs à entamer.

Du côté de *la Mosaïque,* selon le dire de M. Lacombe, on aurait trouvé une grande quantité de petites constructions de sept à huit pieds de côté.

La légende populaire place également des substructions à *Charlentine* (château de Belair). Dans ce climat, aujourd'hui plus que dénudé, on voyait encore, au siècle dernier, quelques constructions dont l'existence nous fut assurée par le témoignage de M. Legrand Pierre.

Disons que *Romainville, Villefleur, les Léez, Montchauds, Mellinville, la Lande, le Mée, le Mesnil,* etc., fournissent également d'incontestables débris des périodes anciennes.

Parmi les monuments plus récents et près de disparaître, signalons la chapelle de *Verdois,* bâtie non loin d'une fontaine consacrée à saint Marc, près de laquelle les pèlerins viennent encore de nos jours déposer leurs offrandes. L'église a été convertie en grange. Il ne reste du passé qu'une inscription encastrée dans le mur de la façade du bâtiment principal. Cette inscription, que nous avons pu estamper grâce à l'obligeance de M. Vivier, le nouveau propriétaire de Verdois, porte en substance la mention suivante :

1661

MESIẼ[R] · FRANCOIS · DE · LOMENI · PPIEVP:
.... E · SAINCT · MARC · DE · VERDOIS · AVMO
NIEP DELA RENE · MERE · FIS DE DEF
V · M.... IIE · GVILLOME · DE LOMENIE
SEGNV...DE...(m) AIE · ET · DE LAMBOI
LE · ....
DEMONSON..... R DE DOLLE ·

Cette pierre nous a paru être une simple constatation obituaire, intéressante néanmoins à relever, puisqu'elle concerne un seigneur de Verdois et de Maie (ou du Mée?).

Excusez-moi, Messieurs, d'avoir été si long, pour vous donner des renseignements sur les divers lieux-dits de la commune de Verdes : ils sont de toute nécessité pour l'étude des sépultures que j'avais été y rechercher. Comment, en effet, préciser la date d'un monument sans ce complément obligé de toute fouille, la sépulture de celui qui a bâti le premier l'immeuble ? Or, là, précisément, commence l'embarras, non que les documents sépulcraux ne soient pas nombreux, mais par cela même, peut-être, qu'ils sont trop nombreux et moins concluants.

De la découverte de la sépulture avec silex, effectuée par M. Pateau, je ne parle pas ; celle-là date de l'époque néolithique ou préhistorique.

Après, nous retrouvons des tombes paraissant orientées en N. S., la tête au Nord, les pieds au Sud. Celles-là sont plus anciennes incontestablement que celles orientées en E. O., la tête à l'Est, les pieds vers l'Ouest. Ce qui le démontrerait serait la superposition des unes sur les autres, observée dans plusieurs endroits au point de vue des deux rites sépulcraux, à moins que nous ne nous trouvions en présence de deux peuples, vivant concurremment, et ayant chacun leur mode d'inhumation ; mais alors, pourquoi sur un point, entre autres, avons-nous cette superposition nettement établie par quatre tombeaux en croix, N. S. au fond, E. O. au-dessus ?

Nous avons, Messieurs, exploré une certaine quantité de tombes au lieu dit *Les Cercueils,* jadis exploré par M. du Faur de Pibrac, nous avons agi de même au lieu dit l'*An-IV*. Dans ces deux endroits, nous avons retrouvé les traces de l'ancienne population de Verdes, malheureusement avec une pauvreté de matériaux telle qu'il nous est presque impossible de nous prononcer sur la nationalité des morts ensevelis, autrement que par le cercueil dans lequel ils étaient inhumés et par le rite qui les accompagnait dans cette dernière demeure.

Il est incontestable que les tombes du lieu dit *Les Cercueils* sont plus anciennes que celles de l'*An-IV*. Or, aux *Cercueils* nous relevons les deux rites funéraires signalés ci-dessus. A l'*An-IV* celui qui se retrouve est unique, l'orientation des pieds au levant, de la tête au couchant.

Voici les observations successives que nous avons été appelé à faire, nous-même, sur le terrain :

Lieu dit : « *les Cercueils* ».

Les tombes, en cet endroit, sont à une petite profondeur : 50 à 60 centimètres au plus, pour le premier lit, à partir du sol ; rarement, il nous faut descendre plus bas, pour retrouver les traces du couvercle qui recouvre le sarcophage. Celui-ci se compose, le plus généralement, d'une pierre calcaire blanche offrant une grande identité avec le banc de Bourré près Montrichard. On retrouve aussi, en cet endroit, les tombes que nous signalions plus haut en roussard de Mondoubleau ou en calcaire oolithique, ou en falunien ; mais, pour notre part, nous ne rencontrâmes ces dernières tombes qu'à l'état fragmentaire, surtout celles de grès roussard, ce qui nous fit supposer que leur date était plus ancienne et qu'elles avaient été brisées dans les rapports successifs ayant eu lieu pour faire place à la tombe blanche, plus étroite aux pieds qu'à la tête.

Il est bon de constater que les tombes de grès, au lieu d'affecter cette seconde forme, étaient carrées au sommet et à la base, taillées grossièrement à grands coups, massives et larges, à pans coupés à angles droits, et paraissaient appartenir à un peuple plus barbare que celui qui fit les secondes tombes, d'une grande légèreté de forme et d'allure.

Les premiers cercueils en Bourré ouverts nous ne donnèrent aucune indication. Les os à l'état fragmentaire, leur dispersion anormale dans le tombeau ne montraient que trop la violation dont ils avaient été l'objet. L'un d'eux, cependant, nous fournit un crâne en place, ainsi que les omoplates ; mais, comme si le violateur eût eu une pensée chrétienne, après avoir enlevé le mobilier funéraire, il remit les fémurs en croix, au lieu où nous aurions dû retrouver les péronés et les tibias. Cette tombe ne fournit aucune indication sur la date approximative de la violation et, cependant, je dois rendre justice à l'ouvrier que j'employais, le sieur Terrier Albert ; il mit un soin extrême à repasser et à cribler les terres, après moi.

Malgré ces premiers essais infructueux, je n'en persistai pas moins dans le travail des tranchées en croix : bien m'en prit, nous relevâmes bientôt deux sépultures inviolées ; ce fut le 27 octobre 1889 au matin.

La première, de $1^{m}95$ de longueur sur $0^{m}70$ au sommet et $0^{m}60$ aux pieds sur 8 à 9 c. de parois, en moyenne, contenait, dans un coffre de $0^{m}30$ de profondeur, le squelette d'une femme bien en place et sans remaniements. Dans le maxillaire inférieur, qui s'était légère-

ment affaissé sur le côté, je trouvai un denier de Gallien. La tombe ne contenait, en dehors de cette obole au sombre ***nautonier***, que trois clous dont deux sur la paroi de droite et un sur la paroi intérieure de gauche. Le coffre était calé au sommet par trois pierres siliceuses triangulaires taillées à grands éclats, rite que nous avons déjà observé dans plusieurs lieux-dits du Loir-et-Cher, entre autres à la côte d'Épouzets, près d'Herbilly. Le mort reposait, la tête légèrement tournée sur le côté vers la droite, les mains en long sur le bassin. Le relevé de la taille pris sur le squelette, en place, nous donna une longueur de 1ᵐ 49. Une dent de lait du maxillaire supérieur montrait la jeunesse du sujet inhumé. Orientation E. O.

La seconde tombe n'était plus en pierre de Bourré, mais en maçonnerie. Elle était recouverte de trois grandes et larges dalles, en calcaire siliceux, arrondies à leurs extrémités, et terminée aux pieds par un revêtement de tuiles et tuileaux. Le dessous présentait deux arcs légers, en maçonnerie, d'égale largeur au pied qu'à la tête. Le coffre intérieur, qui comprenait trois corps, mesurait une longueur totale de 2^m 05 et dans sa largeur médiane 0^m 40 sur 0^m 25 au sommet et à la base. Un enfant mort en bas-âge avait été déposé au haut de cette tombe, le vertex de la tête tourné vers le bas de la tombe. A côté de lui gisait un corps en place, la tête tournée du côté gauche. Au milieu des fémurs on retrouva un crâne de femme dont le corps paraissait avoir été inhumé dans une position accroupie.

Cette tombe, dont le remaniement est incontestable, nous fournit un petit nombre de morceaux de poteries disséminées dans l'intérieur du coffre, une charnière en fer dans la main de la femme et, chose plus singulière, deux cubes de mosaïque d'une texture identique à celle de la mosaïque découverte par M. du Faur de Pibrac et qui n'est éloignée de ce lieu que d'une centaine de mètres.

L'heure du retour à Blois allait bientôt sonner, d'autres fouilles m'attendaient au lieu dit l'*An-IV* et sur la place de l'église, je dus donc abandonner *Les Cercueils* pour relever les autres gisements de la commune de Verdes. A l'*An-IV* je fis l'ouverture de trois tombes, ou plutôt je constatai la présence de deux tombes et j'ouvris la troisième, pour être plus dans la vérité des faits.

En effet, la petite profondeur à laquelle se trouvent les cercueils de pierre, orientés tous E. O., a amené depuis de longues années leur destruction. C'eût été une bonne fortune entre mille que de mettre

la main sur un *Franc* reposant dans son froid linceul de pierre, bien que le fait soit arrivé au même lieu-dit, ces années dernières.

La troisième tombe en Bourré gris jaunâtre, à parois épaisses et à forme plus équarrie que les sarcophages des *Cercueils*, contenait les restes d'une inhumation double, à peu près identique à la tombe deuxième, inviolée, du dit lieu ci-dessus. La tête de l'homme émergeant du tombeau avait été enlevée par le soc de la charrue, la femme gisait encore aux pieds de son mari dans la posture accroupie. Les fémurs, les tibias et les péronés étaient encore en place sur les ossements de ce dernier. Malheureusement, nous ne trouvâmes aucun objet pour préciser la date de l'inhumation bien qu'elle puisse être évaluée, d'après la forme du cercueil et les documents dont nous allons parler, du Ve au VIe siècle de l'ère chrétienne.

Tel est, Messieurs, le produit de nos fouilles, il est minime et cependant permettez-moi de ramener chaque chose à sa valeur et vous verrez que, néanmoins, il nous est permis de prendre des conclusions probables. Ces tombes, où nous trouvons des formes essentiellement différentes, nous font apprécier la réalité des faits. Une monnaie et une boucle vont nous permettre de marcher de l'inconnu dans le connu.

Verdes, ainsi que nous l'a indiqué la sépulture de l'âge de la pierre polie, fut habitée pendant la période robenhausienne; plus tard, par un peuple qui laissa comme souvenir les pierres de grès roussard; celui-ci fut lui-même remplacé par un autre, qui inhuma dans les tombes de pierre tendre. On vit un rite nouveau qui s'établit concurremment avec celui-ci, la tombe en maçonnerie, à texture de briques et de pierres, puis en tuiles sur champ. La monnaie de Gallien (260-268) précise le IIIe siècle de l'ère chrétienne, vers sa fin.

Les puits funéraires eux-mêmes sont du IIe au IIIe.

A Micon, au contraire, le mélange des Francs et des Gallo-Romains s'établit net et précis par ces vases, ces verreries retrouvés par M. Lacombe dans ces tombes fouillées, à même le crau. Mais, pour arriver à ce mélange, il faut l'envahissement. Une boucle de ceinturon découverte à l'*An-IV* dans une tombe, nous donne la date de la migration opérée vers le Ve siècle.

Les cubes de mosaïque trouvés dans les tombeaux nous annoncent la destruction de la *Mosaïque*, vers la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne, au moment de la révolte des Bagaudes, peut-être.

Verdes a donc sa chronologie locale bien établie, au point de vue de l'histoire. Après il appartient à l'histoire par la mention de notre grand écrivain Grégoire de Tours ; la tâche devient plus facile, puisque les écrits sont là pour relater le passé.

Voilà, Messieurs, ce que disent nos petits morceaux de pots, les boucles, les monnaies de nos tombeaux dans les temps qui précédèrent l'arrivée de l'*Évêque historien des Francs.*

Ludovic GUIGNARD.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU MARDI 28 JUILLET 1891

La Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale le mardi 28 juillet 1891, à une heure et demie du soir, dans une des salles du Musée, au château de Châteaudun.

Étaient présents :

Au Bureau, MM. Brossier, président, Coudray, conservateur du Musée, Pouillier, trésorier, Desbans, l'abbé Desvaux, O. Legrand et Lecesne, secrétaire ;

Et MM. l'abbé Augis, l'abbé Beauhaire, Émile Bois, l'abbé Boussard, Clément, l'abbé Chapron, l'abbé Creinier, l'abbé Cuissard, l'abbé Émangeard, Girard-Bois, l'abbé Goussard, l'abbé Haye, Jeuffosse, l'abbé Laigneau, de Lamérie, l'abbé Lehoux, l'abbé Lemarié, Alexis Lucas, Edgar Lucas, Justin Mauté, l'abbé Mercier, et l'abbé Peschot.

M. le Président déclare la séance ouverte et annonce qu'un deuil de famille empêche M. l'abbé Marquis d'assister à cette réunion.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 avril est lu et adopté.

Depuis cette époque, le Bureau a admis, en qualité de membres titulaires de la Société :

M. André Storelli, associé national correspondant de la Société des Antiquaires de France, à la Gourre (Blois), présenté par MM. le comte de Tarragon et Brossier-Géray ;

M. Maxime Beauvilliers, juge de paix à Patay, officier de l'instruction publique, présenté par MM. Brossier-Géray et Coudray ;

Et M. l'abbé Dubois, curé de Pré-Saint-Évroult, présenté par MM. l'abbé Desvaux et Coudray.

Pendant le dernier trimestre, les publications dont voici la liste ont été reçues par le Bureau :

ENVOIS DU MINISTÈRE

Instructions adressées par le Comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du Ministère de l'Instruction publique et des

Beaux-Arts. — *Numismatique de la France,* par Anatole de Barthelemy : Époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne.

Annales du Musée Guimet. — Revue de l'histoire des religions, t. XXIII, n° 2, 1891. — *Les symboles, les emblèmes et les accessoires du culte chez les Annamites,* par G. Dumoutiers.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques ; année 1891, n° 1.

Journal des Savants, mars et avril 1891.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 2e semestre 1890.

Société de géographie. — Bulletin, 1er trimestre 1891. — Compte-rendu des séances de la Commission centrale ; 1889, nos 3 à 8 ; 1890-1891, table, nos 9 à 13.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 4e fascicule 1890.

Société archéologique de Bordeaux, t. XIV, 3e fascicule ; t. XV, 2e fasc.

Revue de Saintonge et d'Aunis. — Bulletin des Archives historiques, XIe vol., 3e et 4e livraisons 1891.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1890 et 1er trimestre 1891.

Congrès archéologique de France : séances générales tenues à Dax et à Bayonne en 1888 par la Société française d'archéologie.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. XXXVI. — Bulletin de la même Société, 3e et 4e trimestres 1890.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre : 1889-1890, XVIIe vol.

Académie d'Hippone : comptes-rendus des réunions, p. XCVII à CX.

Mémoires de la Société Éduenne. — Nouvelle série, t. XVIII.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XXXVIII.

Annual report of the Board of regents of the Smithsonian Institution, report 1888. — National Museum, report 1888.

Bulletin de la Société de Borda (Dax), janvier à juin 1891.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, 1er trim. 1891.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. — Procès-verbaux, n° 192. Mémoires, n° 193. — Monographie de la cathédrale de Chartres, nos 9 et 10, t. II.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1890, n° 4.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brive), 1re liv. 1891.

22 planches en couleurs (vases panathénaïques). — Don de M. le Ministre des Beaux-Arts.

M. Eudoxe Marcille, directeur du Musée de peinture, président de la Société des amis des arts d'Orléans, notice biographique par M. Alexandre Godou, vice-président de la même Société; don de l'auteur.

Les insignes canoniaux de l'ancien chapitre de Chartres, par M. l'abbé Renard ; don de l'auteur.

Marie Joly, sociétaire de la Comédie française (1761-1798), notice biographique par M. Henri Lumière, ancien vice-président de la Société des Beaux-Arts de Caen (Bulletin de cette Société, 8e vol., p. 264). Don de l'auteur.

Fondation de l'école et de l'orphelinat de Saint-Jean de Châteaudun, rapport lu au Conseil municipal dans sa séance du 6 juin 1891, par M. Renou, rapporteur. — Don de l'auteur.

Republica de Costa Rica. — *La Gaceta*, diario oficial, nos 53 à 60 et 67 à 101, 1891.

La Voix de Notre-Dame de Chartres, 2e, 3e et 4e suppléments d'avril, suppléments de mai et juin, et 1er suppl. de juillet 1891.

Le Loir-et-Cher historique et archéologique, nos 4, 5 et 6 de 1891.

Les progrès de l'anthropologie, par le marquis de Nadaillac, correspondant de l'Institut. — Don de l'auteur.

Le temple Saint-Jean-des-Aizes et ses tombeaux, commune de Villavart (Loir-et-Cher), par M. l'abbé Charles Métais.

Les derniers jours de la collégiale de Saint-Georges, par le même.

L'église et l'abbaye de la Trinité de Vendôme, pendant la Révolution, (1790-1802), par le même.

L'union du titre abbatial de la Trinité de Vendôme à la collégiale de Saint-Georges (1780-1789) ; à la suite : *Biographie de Mgr de Bourdeilles, dernier abbé de Vendôme,* par le même.

Un office de saint Eutrope au XIe siècle. — Quelques notes sur saint Eutrope, par le même.

Les inondations du Loir, par le même.

Notes sur les mystères représentés à Tours, par le même.

Abbaye de l'Étoile, diocèse de Blois, par le même.

Le tribut populaire à la royauté sociale du Christ, par le même.

Analyse du cartulaire paroissial de Souday ; — le testament seigneurial de Souday, par le même.

Une bulle d'Urbain VIII, 1626, par le même.

Le sacre de Monseigneur l'évêque de Chartres et le diocèse de Blois, par le même.

Chronique de la Trinité de Vendôme de 1621 à 1669, par le même.

Histoire de la Sainte Larme de Vendôme, par L. Germain Millot, avec préface et notes, par le même.

Les petites écoles à Vendôme et dans le Vendômois, avec supplément, par le même.

Les processions de la Sainte-Larme de Vendôme, par le même.

Dons de l'auteur.

Jean, bâtard d'Orléans. — Testaments, inventaire et compte des obsèques, par M. L. Jarry. — Don de l'auteur.

Sur le bureau ont été déposés, avant l'ouverture de la séance, plusieurs volumes et brochures :

Les plus anciens Vestiges de l'homme en Amérique, par le marquis de Nadaillac ; don de l'auteur.

P. G. : *Perche et Percherons. — Le canton de Mondoubleau* : *Plessis-Dorin, Boisvinet. — Verriers et verrerie.* — Don de l'auteur.

Martyrologe de l'église de Chartres, précédé d'une étude sur les limites du diocèse, par M. l'abbé Haye, curé de Saint-Avit. — Don de l'auteur.

Éloge de Montesquieu, prononcé à l'inauguration de son buste au collège de Juilly, par M. Am. Lefèvre-Pontalis. — Don de l'auteur.

Un bel échantillon de Juniperus Virginiana, don de M. l'abbé Cuissard.

L'assemblée vote des remerciements à tous les donateurs.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU BUREAU

Séance du mardi 5 mai 1891.

M. le Président mentionne la nomination, comme membre libre de l'Académie des Beaux-Arts, d'un des membres honoraires de la Société Dunoise, M. Duplessis, conservateur de la Bibliothèque nationale.

Il signale ensuite la publication d'un ouvrage intitulé : *Le Vendômois, épigraphie et iconographie,* par M. le marquis de Rochambeau, (in-8 ; Paris, Champion, éditeur). Le premier volume, qui vient de paraître, renferme un grand nombre de gravures, et l'auteur passe en revue les monuments anciens des cantons de Vendôme, Droué et Mondoubleau. Plusieurs communes de ces deux derniers cantons faisaient partie de l'ancien Dunois.

Le tome XII des annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes contient (p. 45) un article intitulé : *Les francs-tireurs des Alpes-Maritimes pendant la campagne de 1870-71,* qui rend compte de la participation de ces volontaires à la défense de Châteaudun (journée du 18 octobre 1870).

M. le Président communique au Bureau une lettre de M. E. de Molènes qui, de concert avec M. Flammarion, prépare une réédition de *la Pucelle*

de Chapelain. M. de Molènes demande quel est le souverain à qui il a été fait allusion dans les vers suivants, à propos de la revue de l'armée de Charles VII :

Après, vient sur les rangs la troupe redoutée
Par qui de Châteaudun la roche est habitée,
Et l'habitant du Lac qui bouillit autrefois
A la tragique mort d'un monarque françois.

M. le Président a répondu, avec documents à l'appui de son assertion, que ce souverain est Childebert II, roi d'Austrasie et de Bourgogne (voir Grégoire de Tours, livre II, c. 18 ; — Fredegaire, le moine Aimoin et les Chroniques de Saint-Denis).

M. Rabouin, ancien notaire à Bonneval, écrit, au sujet du mémoire de Mlle de Villaret inséré au dernier bulletin, que « la Maladrerie n'était pas à Poireux, sis à l'ouest de Bonneval, mais au nord-est et à 1,800 mètres environ de Bonneval, à un endroit appelé encore Saint-Gilles et sur le bord de l'ancienne route de Paris. On y voit les restes d'un puits. La foire de Saint-Gilles y tint jusqu'en 1791 ou 1792. En 1863 et 1864, lors de la construction du chemin de fer, on a trouvé des fondations en cet endroit. « J'en parle *de visu* », ajoute M. Rabouin ; « au surplus, cet emplacement est bien fixé par Souchay, Bordas et autres ».

Mlle de Villaret a trouvé dernièrement aux Archives du Loiret des documents concernant un attentat commis sur la personne de la dame Greslain, veuve de Me Philippe Greslain, conseiller du roi en l'élection de Châteaudun (mort avant 1770), et elle demande s'il n'existerait pas quelque pièce qui permit d'insister sur la personnalité de ce conseiller (L. du 26 avril).

M. l'abbé Blanchard a adressé à M. le Président un mémoire intitulé : *Une Vendetta percheronne en 1611,* dont l'auteur, M. l'abbé Em. Chambois, veut bien faire hommage à la Société. (V. compte-rendu, p. 79 ci-dessus). M. l'abbé Blanchard prépare en cemoment des notices sur le Plessis-Dorin, Saint-Agil et Saint-Avit-au-Perche, toutes localités dépendant de l'ancien Dunois prrcheron.

Séance du mardi 2 juin.

M. le Président communique au Bureau les lettres et les circulaires que lui ont été adressées.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce (circulaire du 8 mai) qu'en raison du voyage de M. le Président de la République, qu'il doit accompagner, l'ouverture du 29e Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, aura lieu le 22 mai et non le 19.

La Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin a envoyé à la Société Dunoise une invitation pour l'excursion historique qu'elle vient de faire à Saint-Germain-en-Laye et à Poissy.

La Société française d'archéologie pour la description et la conservation des monuments historiques tiendra cette année sa 58e session dans le Jura et le Doubs. Cette session s'ouvrira le 16 juillet à Dôle. Les membres de la Société Dunoise sont invités à y assister ainsi qu'à l'excursion en Suisse qui terminera la session.

L'Association française pour l'avancement des sciences invite la Société à se faire représenter au Congrès qui se tiendra à Marseille, du 17 au 24 septembre 1891.

M. Storelli promet (lettre du 7 mai) de communiquer à la Société les documents inédits qu'il pourra trouver concernant le Dunois.

M. Maxime Beauvilliers, juge de paix à Patay, l'un des fondateurs de la Société archéologique de Seine-et-Marne, accepte (lettre du 16 mai) d'écrire une notice historique sur Patay et demande communication de divers ouvrages qui font partie de la bibliothèque de la Société. Ce prêt est autorisé par le Bureau.

M. Lefèvre-Pontalis a reçu de M. Barre, appelé à seconder M. Souty, archiviste du château de Dampierre, malade en ce moment, la promesse de se livrer, aussitôt que cela lui sera possible, à la recherche des documents imprimés relatifs au procès de Saint-Michel.

M. l'abbé Marquis annonce qu'il va terminer, pour l'assemblée générale prochaine, une notice intitulée : *Chevaliers Dunois à la fin du XIVe siècle.* Il ajoute qu'à l'occasion d'une réparation, un ouvrier a remarqué sur une petite cloche de l'église de Brou l'inscription suivante : « Catherine d'Illiers, abbesse de Saint-Avit » et la date 1634. Le même ouvrier a cru distinguer aussi un petit écusson semé de fleurs de lis. Est-ce là une épave de l'abbaye de Saint-Avit, ou seulement une libéralité faite à quelque église ou chapelle dont l'abbesse avait le patronage ?

Séance du mardi 7 juillet.

La Société Dunoise avait cru devoir demander à M. le Préfet d'Eure-et-Loir l'autorisation de faire un emprunt pour l'appropriation de la maison de la rue Toufaire, destinée au Musée. La réponse suivante a été adressée par M. le Sous-Préfet à M. le Maire de Châteaudun :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFECTURE DE CHATEAUDUN

Châteaudun, le 4 juin 1891.

MONSIEUR LE MAIRE,

Après m'avoir demandé d'instruire la demande d'autorisation d'emprunt formé par la Société archéologique, et de formuler mes propositions au

sujet de cette affaire, M. le Préfet m'a retourné le dossier ci-joint et m'a, en même temps, adressé la lettre suivante :

« Monsieur le Sous-Préfet, vous m'avez renvoyé, avec avis favorable, le « dossier d'une demande par laquelle la Société archéologique Dunoise « sollicite l'autorisation de contracter un emprunt pour l'appropriation « de l'ancienne école des garçons de la rue Toufaire.

« A la date du 23 septembre dernier, j'ai déjà approuvé la délibération « du Conseil municipal de Châteaudun, ainsi que le traité intervenu entre « M. le Maire et la dite Société au sujet de l'installation d'un Musée dans « la dite école.

« L'emprunt destiné à faire face à la dépense d'appropriation dont il « s'agit doit être contracté exclusivement par la Société, qui gère libre- « ment ses affaires. Dès lors, l'autorisation administrative *ne paraît pas* « *nécessaire.*

« J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Sous-Préfet, de vouloir bien « en informer M. le Président de l'association, en lui renvoyant les pièces « ci-jointes ».

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Sous-Préfet,

(Signé) : A. AMELOT.

Le Bureau prend acte de cette déclaration et décide que les travaux du Musée devront être poussés activement.

M. le Président fait part au Bureau de la mort d'un de nos plus savants et estimés collègues, M. l'abbé Vincent, curé doyen de Cloyes. Il signale ensuite, parmi les publications récentes, une très intéressante notice historique sur l'école de filles du faubourg Saint-Jean, lue par M. Renou, rapporteur, à la séance du Conseil municipal de Châteaudun du 6 mai 1891, et un mémoire intitulé : « Les corporations d'arts et de métiers dans les pays qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne », par M. Ch. Moiset. (Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, 44e volume, p. 351).

M. Raoul de Tarragon a entretenu M. le Président (lettre du 7 juin) des recherches et des travaux héraldiques qu'il a entrepris tant pour une histoire privée que pour la notice sur La Ferté-Villeneuil qu'il prépare en collaboration avec M. l'abbé Augis. Il fournira très volontiers des renseignements à M. Storelli ; toutefois ceux qu'il possède concernent bien plutôt les familles chartraines et orléanaises que les familles blésoises.

M. Storelli remercie la Société de l'avoir admis comme membre, et envoie (lettre du 5 juin) la description du blason de la Sainte-Chapelle de Châteaudun, d'après l'armorial général de d'Hozier (1696) :

« De gueules à une Notre Dame, contournée d'argent, tenant son « enfant Jésus de même à dextre, et à senestre un saint Jean-Baptiste aussi « d'argent, et a trois fleurs de lys d'or en chef, 2 et 1, accompagnées en « cœur d'un bâton péri en bande de même et surmontées d'un lambel de « trois pendants d'or. »

M. Storelli trouve mieux raisonné le blason qui est mentionné dans les mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. II, p. 181, et dont la description a été faite d'après un sceau conservé dans le cabinet de M. Anatole de Bompart, famille d'origine dunoise :

« *Sigillum sācte capelle Dunencis* (sic) ».

« Sous un dais deux personnages à mi-corps. A droite la Vierge, cou- « ronnée et nimbée, tenant sur son bras gauche l'enfant nimbé d'un « nimbe crucigère ; à gauche saint Jean-Baptiste, nimbé ; sur son bras « gauche recouvert d'un pan de son manteau, l'agneau nimbé, couché, et « la croix ornée d'une flamme ou banderole ; de la main droite le saint « montre l'agneau.

« Sous la Vierge, un écu d'Orléans au bâton d'argent mis en bande, qui est Orléans-Longueville.

« Sous le saint, un écu parti, au premier d'Orléans-Longueville comme « dessus, au deuxième de gueules à la croix d'argent qui est Savoie. »

Une gravure accompagne cette description.

Ces lectures terminées, M. le Président engage MM. les sociétaires à faire part à l'Assemblée des découvertes archéologiques dont il ont pu avoir connaissance. Plusieurs membres répondent à cette invitation : il est question, notamment, des peintures murales remises au jour dans l'église de Souancé et dans celle de Flacey.

Puis lecture est donnée du mémoire de M. l'abbé Marquis : *Chevaliers Dunois à la fin du XIV[e] siècle.*

La séance est levée à trois heures et demie.

ÉTIENNE DE CLOYES

ET

LES CROISADES D'ENFANTS AU XIII[e] SIÈCLE

L'épisode des croisades d'enfants a déjà eu ses historiens (1), et rien ne nous aurait engagé à revenir sur ce sujet si nous n'avions cru pouvoir établir, autant du moins qu'on peut le faire à l'aide de chroniques, que cette entreprise si singulière avait reçu sa première impulsion d'un modeste petit pâtre de notre territoire.

D'ailleurs, tout n'a point encore été dit sur ce sujet, et, sans vouloir entrer en lutte avec Michaud et Hürter, nous croyons pouvoir trouver quelques détails inédits, de ceux notamment qui nous intéressent plus particulièrement en ce qu'ils touchent Étienne de Cloyes, le promoteur, le héros, le saint, dont les mains avaient reçu de Dieu — ou du diable, prétendent quelques-uns, — le pouvoir de faire des miracles.

Un assez grand nombre de chroniqueurs vont nous éclairer sur lui et son expédition ; s'il faut les en croire, Étienne est bien à nous et la gloire de l'entreprise doit lui être laissée tout entière.

DATE DE L'EXPÉDITION.

A quelle époque ce fait étrange s'est-il produit ?

Toutes les chroniques répondent sans hésitation : le premier quart du XIII[e] siècle, mais ne s'accordent pas au sujet de l'année même de l'expédition. Les années suivantes : 1204, 1208, 1209, 1211, 1212, 1213, 1215, 1222, ont chacune leurs partisans ; voyons laquelle mérite le plus de créance.

Faisons immédiatement justice des deux dernières, les deux rai-

(1) Les deux auteurs modernes qui ont le plus sérieusement étudié les croisades d'enfants sont MICHAUD (*Histoire des Croisades,* Paris, 1854, vol. II, page 358, et *Bibliothèque des Croisades,* Paris, 1829, t. I, p. 329, 335, 437 ; t. III, p. 75, 312) et HÜRTER (*Histoire du Pape Innocent III,* trad. par A. Saint-Chéron et J.-B. Haiber. Paris, 1855, vol. III, p. 232 et 245).

sons suivantes les rendent inadmissibles : la croisade d'enfants est mentionnée par un chroniqueur (1) dont le récit s'arrête en 1213, et nous possédons une sentence datée de 1213 rendue à Saint-Quentin à la suite du passage des enfants. La croisade avait donc eu lieu à une date antérieure.

La date de 1204 n'est indiquée que par un auteur du XVe siècle (2), qui, s'il ne s'est pas trompé, s'appuie sur un texte que nous ne connaissons pas.

Deux chroniques allemandes assignent la date de 1208, mais il nous est impossible de leur accorder une grande confiance : l'une (3) ne semble pas contemporaine, l'autre (4) s'est contentée de copier un autre annaliste (5) en y introduisant un simple changement de date.

La *Chronique de Saint-Médard de Soissons* semble indiquer l'année 1209, mais sans le faire explicitement.

Les deux auteurs allemands (6), qui désignent la date de 1211, n'appartiennent qu'à la fin du XIIIe siècle. Nous trouvons d'ailleurs dans un manuscrit de l'un d'eux (7) la mention suivante :

Anno 1211. — Eodem anno fuit iter stultorum puerorum.

tandis que, dans un autre manuscrit de la même chronique, on lit cette autre version :

Anno Domini 1212 expeditio puerorum.

Cette dernière date semble plus probable et ne peut guère être mise en doute, si l'on considère que son authenticité est garantie par le témoignage de quatre chroniqueurs italiens (8), douze chroniqueurs français, belges et anglais (9), vingt-deux rhénans et alle-

(1) SICARDUS.
(2) WERN. ROLEWINCK (Pistorius *ss.* t. II. p. 555).
(3) *Anonymi chron. Austriac.*
(4) *Chron. August.*
(5) *Hermanni Altahensis Annales.*
(6) *Ann. Neresheim.* et *Ellenhardi Argent. Annales.*
(7) *Ellenhardi Arg. Ann.*
(8) *Ann. Placentini Guelfi;* OGERIUS PANIS; SICARDUS; *Codex Estensis.*
(9) *Chron. an. Laudun. can.; Chron. Andr. Mon.; Chron. Sancti Bertini ;* ROGER DE HOVEDEN ; ALB. TRIUM FONTIUM et *Magnum Chron. Belgicum; Chron. Lyrensis;* ROB. DE MONTE; *Chron. Savign.; Specul. hist. Vinc. Bellov.; Ann. Sancti Rutberti;* Bib. Nat., ms. lat. 10,237.

mands (1), soit un total de trente-huit chroniqueurs unanimes à assigner à la croisade d'enfants la date de 1212. Les événements, d'ailleurs, s'y adaptent merveilleusement et l'on nous permettra cette remarque importante, que, seule, nous la trouvons citée en toutes lettres dans plusieurs chroniqueurs qui, écrivant en vers, sont à l'abri de toute erreur de transcription (2). Quant aux cinq chroniqueurs qui veulent placer le fait en 1213, deux (3) se copient textuellement et sont contredits par un compatriote contemporain (4). Un autre (5) n'est que de la fin du XIIIe siècle. Matthieu de Paris est anglais et, en outre, le passage concernant la croisade d'enfants n'est pas de sa main et a été inséré au bas d'une page après coup. Quant

(1) *Hermanni Altahensis ann.; Ann. Marbacenses; Chron. Elwacense; Hist. Novient. Monast.; God. Mon. Sancti Pant.; Flores temp. Imper.* et *Pontif.; Chron. auct. Erphord.; Ann. Spirens.; Ann. Thuring.; Auct. Vindobonense; Ann. Zwifalt.; Ann. Maurimonast.; Heinr. de Heimburg. ann.; Chron. Domin. Colimariens.; Ann. Alb. Stad.; Cont. Prædicat. Vindobon.; Chron. Magni Presbit. Cont.; Lamb. parvi Leodiensis Chron.; Gesta Trevir.; Ann. Scheftlar.; Cont. Admunt.; Ellenhardi Argent. annales.*

Au XVIIe siècle, Brower, dans les *Antiquitates et Annales Trevirenses*, t. II, p. 113, a admis également la date de 1212.

(2) *Anno milleno bis centeno duodeno*
. . . .
Motus puerorum mirabilis, etc.
(*Lamberti parvi Leodiensis chronicon.*)

Derisoria expedicio puerorum :
Anno milleno ducenteno duodeno
Ad mare stultorum tendebat iter puerorum.
(*Hermanni Altahensis Annales.*)

Anno milleno ducenteno duodeno
Signati pueri vadunt loca sancta tueri.
(*Auctarium Vindobonense* et *Continuatio Prædicatorum Vindobonensium.*)

Annis millenis bis centenis duodenis
Est cruce signata puerorum multa caterva.
(*Flores temporum : Imperatores* et *Pontifices.*)

Anno milleno bis centeno duodeno
Cum pueris pueri currunt loca sancta tueri.
(*Annales Thuringici Breves* et *Chron. Leob.*)

Annis millenis ducentis et duodenis
Tunc pueri multi sunt effecti peregrini.
(Bibl. Nat., ms. latin 10,237, fo 86, vo.)

Annis millenis duodenis adde ducentos
Tunc multi pueri sunt effecti peregrini.
(*Chronicon Elwacense.*)

Il est à remarquer, que, sauf la dernière, toutes ces chroniques sont contemporaines.

(3) *Chron. Monast. Mortui Maris* et *Chron. Rothomagense.*

(4) Rob. de Monte.

(5) Thomas Cantipratanus, *De Apibus,* Douai, 1627. in-8o, p. 140.

au dernier (1), quoique contemporain et habitant la région de Cologne, il ne semble avoir eu que des renseignements fort incomplets.

Enfin, un fait pourrait faire croire à deux croisades, l'une en 1212 et l'autre en 1213. La *Chronica universalis Mettensis* plaçait tout d'abord la croisade à l'année 1213 ; diverses copies contemporaines en furent faites et reproduisirent cette opinion, mais en la faisant précéder de ces deux vers :

Bis sexcenteno duodeno plebs puerorum
Venditur a nautis, alii pelago pereunt.

ce qui donnerait à penser que les copistes, tout en rectifiant la date autant qu'ils le pouvaient, n'ont pas osé supprimer complètement la version première. Telle est d'ailleurs l'opinion de Waitz.

ORIGINE DE LA CROISADE D'ENFANTS.

L'esprit public, en l'an 1212, était fort surexcité. La quatrième croisade avait été suivie de celle des Albigeois, qui soutenaient, autour de Toulouse, cette année même, une lutte violente. L'Alsace était envahie par une hérésie (2). Sur les bords du Rhin, « des « femmes, l'esprit troublé, parcouraient nues les villes et les bour- « gades sans proférer une parole (3). » En Espagne, enfin, l'attitude menaçante des Maures donnait lieu à toutes les craintes et faisait redouter de leur part une nouvelle tentative d'invasion de la chrétienté. Une action décisive se préparait. Le pape, dans cette terrible anxiété, avait adjuré les croyants d'aller en Espagne porter le secours de leur bras et avait ordonné pour le mercredi après l'octave de la Pentecôte (4) une procession générale des hommes et des femmes pour obtenir « la paix de l'Église universelle et du peuple « chrétien, et surtout pour que Dieu soit propice à ceux qui vont « combattre en Espagne contre les Sarrasins. Tous, sans exception, « sont invités à se rendre à la procession, sans que nul ne « s'excuse » (5).

(1) *Chron. Regiæ Colon. Cont. prima.*
(2) Eustache Quercetan. *De Germanorum ritibus chronicorum.*
(3) Alb. Stad. et *Ann. eccles.*, t. XX, p. 330.
(4) 23 mai 1212.
(5) Baluze, *Epist. Innocentii III,* t. II, p. 685.

L'acte pontifical que nous possédons entre dans des explications particulières à la ville même de Rome ; nous y trouvons néanmoins des exhortations qui peuvent s'appliquer à toute la chrétienté (1). Après avoir assigné aux femmes, aux clercs et aux laïques leurs lieux particuliers de rendez-vous, le pape recommande aux femmes d'être vêtues simplement, ne portant ni vêtements de soie, ni pierres précieuses, ni ornements d'or, et « les pieds nus, toutes « celles qui le pourront ». Cette dernière prescription s'adresse également aux hommes et le pape lui-même s'y soumet. Enfin, après le sermon et « une messe célébrée humblement... chacun « ayant fait son oraison s'en retournera chez soi. Tous devront jeûner « de sorte que personne, sauf les infirmes, ne mange ni poisson ni « potage. Tous ceux qui le pourront se contenteront de pain et « d'eau, les autres boiront du vin de peu de prix largement étendu « d'eau et se nourriront d'herbes, de fruits et de légumes. Que « tous ouvrent les mains et le cœur aux pauvres, en sorte que, « par la prière, le jeûne et l'aumône, la miséricorde du Créateur « devienne favorable au peuple chrétien ! »

En France, l'esprit public, déjà si vivement surexcité, le fut davantage encore par ces processions. « La même année (1212), « dit la *Chronique de Saint-Bertin*, un grand nombre de mi- « racles se produisirent à Boulogne-sur-Mer pour la gloire et la « renommée de Jésus-Christ et de sa très glorieuse Mère. « Un grand concours de peuple vint de toutes les parties du « royaume, et de là naquit le pèlerinage à Notre-Dame-de-Bou- « logne. »

« En ce temps, dit une autre chronique (2), dans le royaume de « France, les enfants et les jeunes filles, un certain nombre de gar- « çons et de vieillards portant des bannières, des cierges, des « croix, des encensoirs, faisaient des processions, allant par les « villes, les bourgs et les châteaux, en chantant et criant en fran- « çais : Seigneur Dieu, élevez la chrétienté. Seigneur Dieu, rendez- « nous la vraie Croix. Ils chantaient ces paroles et beaucoup d'autres

(1) Hürter et Bréquigny partagent l'opinion que des lettres semblables furent envoyées en France et furent suivies de processions.

(2) *Chron. Mortui Maris.*

Le chroniqueur place le fait des processions de même que la croisade en 1213. Nous avons, par la lettre d'Innocent III, une preuve que cette date est fausse et doit être ramenée, comme nous l'avons établi, à l'année 1212.

« encore, car ces processions n'étaient pas toutes semblables et « chacun variait à son gré. »

« Alors (1), comme on faisait, par toute la France, des proces- « sions pour implorer le secours de Dieu contre les infidèles, il vint à « l'esprit d'un petit pâtre du diocèse de Chartres d'aller en procession « et il y alla En revenant, il trouva ses brebis sur le point de dévaster « les moissons, et, lorsqu'il voulut les renvoyer, elles fléchirent les « genoux devant lui comme pour implorer son pardon. Quand le « peuple apprit le fait, il fut révéré avec une si excessive vénéra- « tion qu'en peu de temps plusieurs milliers de petits enfants, « affluèrent vers lui de toutes les parties du royaume, sans que nul « ne les poussât ou les inspirât, et, lorsqu'on les interrogeait où ils « voulaient aller, tous, mûs par une même pensée, répondaient : « Vers Dieu! »

LA CROISADE D'ÉTIENNE.

Le petit pâtre chartrain, objet d'une vénération justifiée par l'événement miraculeux rapporté plus haut, se nommait Étienne. Son pays était Cloyes et le rôle d'initiateur et de premier chef des croisades d'enfants semble lui avoir été réservé.

« Au mois de juin de la même année (1212), dit le *Chanoine de* « *Laon* (2), un enfant, un pâtre, du nom d'Étienne, qui était de la « ville nommée Cloies, proche du château de Vendôme, disait que le « Seigneur lui était apparu sous la figure d'un pauvre pèlerin. Après « avoir accepté de lui du pain, il lui avait donné des lettres adressées « au roi de France. Comme il [Étienne] se rendait auprès de « celui-ci avec des pâtres de son âge, on se rassembla autour de lui « de diverses parties des Gaules, au nombre de près de trente « mille personnes. Pendant un séjour qu'il fit à Saint-Denis, le « Seigneur opéra par ses mains de nombreux miracles en présence « de beaucoup de témoins.

« Il y avait alors en divers lieux des enfants qui étaient en grande « vénération, parce que la foule du peuple croyait qu'ils avaient « opéré des miracles. La multitude des enfants se porta vers eux « afin de partir sous leur direction pour rejoindre le saint enfant

(1) *Chron. Sancti Bertini.*

(2) « *Ejusdem anni, mense junio, Stephanus quidam puer officio pastor, ex villâ nomine* Cloies, *juxta castrum Vindocinum...* »

« Étienne. Tous reconnurent ce dernier pour leur maître et leur « chef. Enfin ils retournèrent chez eux sur l'ordre du roi, qui avait « consulté les maîtres de l'Université de Paris, au sujet de cette « réunion d'enfants. Ainsi, cette dévotion enfantine fut terminée « avec la même facilité qu'elle avait commencé. »

Ce récit est assez explicite pour qu'il n'y ait pas lieu de douter qu'Étienne n'ait été notre compatriote. D'autres chroniqueurs, sans entrer dans d'aussi grands détails, attestent aussi que son pays était situé dans nos environs : « Un petit pâtre du diocèse de Chartres », dit la *Chronique de Saint-Bertin*. Deux autres (1) : « Dans « l'année 1212, un mouvement des enfants provenant du château « de Vendôme, eut lieu par toute la France ». Albéric de Trois-Fontaines dit que les enfants « vinrent de la région du château de « Vendôme à Paris ».

Ces chroniqueurs semblent mériter d'autant plus de confiance qu'ils s'accordent entre eux sur la date de la croisade, qu'ils placent tous en 1212, et que nous ne voyons pas de motif pour douter que leurs renseignements soient moins justes en ce qui concerne le pays d'Étienne. Aucun autre auteur ne lui a d'ailleurs assigné un lieu différent d'origine, tous ont passé ce point sous silence, faute de renseignements sans doute.

Nous ne sommes obligé, dans le récit du chanoine de Laon, de faire de réserves qu'en ce qui concerne le dénouement de l'aventure qui, nous le verrons plus tard, finit beaucoup plus tragiquement que le chroniqueur n'a pu le supposer.

Voyons d'abord grossir le mouvement et croître l'enthousiasme excité par Étienne. Matthieu de Paris nous en fournit un fort intéressant tableau : « Pendant le cours de cette même année, dit-il, dans « l'été suivant, un égarement comme aucun siècle n'en vit jamais « d'exemples, se produisit en France. A l'instigation de l'ennemi du « genre humain, un jeune garçon, qui par l'âge était vraiment un « enfant, quoiqu'il fût peu estimable par ses mœurs, allait par les « villes et les châteaux du royaume de France, comme s'il était « envoyé par Dieu, chantant en langue française : Seigneur Jésus-« Christ, rendez-nous la Sainte Croix, y ajoutant beaucoup d'autres « choses encore. Des enfants du même âge l'ayant vu et entendu « le suivaient en nombre infini. L'esprit profondément troublé par

(1) Rob. de Monte et *Chron. Savign. Mon.*

« un prestige diabolique, ils quittaient leurs pères et leurs mères, « leurs nourrices et tous leurs amis, et chantaient ainsi que faisait « leur guide. Chose incroyable, il était impossible de les retenir en « les enfermant, leurs parents ne pouvaient les faire revenir par la « persuasion pour les empêcher de suivre leur célèbre instigateur « vers la mer Méditerranée. Ils traversaient le royaume en foule et « marchaient processionnellement en chantant. Déjà nulle cité ne « pouvait les contenir à cause de leur multitude ».

Sans s'étendre aussi longuement, d'autres auteurs rapportent les mêmes faits à peu près de la même façon.

« Une multitude infinie (1) de petits enfants de divers châ- « teaux, forteresses, villages et cités, nul ne les excitant, ni de « l'étranger, ni du pays, se réunit et courut avec empressement « vers la Méditerranée. Lorsque leurs parents ou d'autres per- « sonnes leur demandaient où ils voulaient aller, tous et chacun d'eux, « comme remplis d'un même esprit, répondaient : Vers Dieu ».

« Une multitude innombrable (2) d'enfants de tous les âges sor- « tant de divers pays, cités, châteaux, villages, forteresses et cam- « pagnes des Gaules, sans la permission ni l'assentiment de leurs « parents, disaient avoir entrepris d'aller au-delà de la mer pour « chercher la Sainte-Croix. »

« Dans les cités de France (3), les enfants accoururent pour se « réunir en une seule troupe, à la grande admiration de ceux qui « les voyaient. Quoi que chacun fît pour les en détourner, les enfants « se réunissaient et leurs familles ne pouvaient les retenir pour les « empêcher de se joindre à la troupe des autres... Interrogés sur « ce qu'ils se proposaient de faire, ils répondaient, dit-on : Recou- « vrer la Croix du Christ. »

Roger Bacon (4) remarque aussi que « ni pères, ni mères, ni « amis ne pouvaient les retenir ».

Il n'y a pas lieu de s'étonner que le passage d'une telle troupe ait été l'occasion de troubles et de désordres et qu'un fait aussi surprenant ait été diversement jugé. « Les enfants de l'un et l'autre « sexe et les jeunes filles, dit un chroniqueur allemand (5), tant

(1) *Chron. Andrensis Mon.*
(2) *Chron. S. Medardi Suess.*
(3) Rog. de Hoveden.
(4) Roger Bacon, *Opus majus*, Londres, 1733, in-f°, p. 253.
(5) *Annales Marbacenses.*

« les petits que les adultes, les femmes mariées que les vierges, « tous allaient, la bourse vide, non seulement dans toute l'Alle- « magne, mais dans les pays de France et de Bourgogne. D'aucune « façon leurs parents ni leurs amis ne pouvaient les retenir et les « détourner de ce voyage en les empêchant d'exécuter leurs des- « seins. Pêle-mêle, par les villes et les campagnes, laissant là leurs « instruments de travail et ce qu'ils avaient dans les mains, ils se « joignaient à la troupe de ceux qui passaient. Comme nous sommes « généralement d'une grande crédulité pour de telles nouveautés, « beaucoup crurent que cela venait, non de légèreté d'esprit, mais « par la dévotion et une inspiration divine. Ils subvenaient donc « à leurs dépenses et leur fournissaient de la nourriture et tout ce « qui leur était nécessaire. Les clercs, et certains autres dont l'esprit « était plus sain, trouvant ce voyage vain et inutile, les contredi- « saient, mais les laïques leur résistaient avec violence disant que « leur incrédulité et leur opposition venaient de leur envie et de « leur avarice bien plus que de la vérité et de la justice. »

Nous avons conservé un texte qui nous permet de nous rendre compte de ces désordres et de la violence qu'ils atteignaient parfois. C'est une sentence (1) prononcée contre le Chapitre de Saint-Quentin et les bourgeois de cette ville.

Les chanoines de Saint-Quentin n'avaient sans doute point ressenti pour l'entreprise d'Étienne le même enthousiasme que les habitants de la ville. Sans les accuser d'avoir ouvertement pris parti contre la croisade, nous pouvons conjecturer qu'ils ne lui avaient point prêté l'appui de leur bourse. Le peuple, excité, révolté de cette réserve, s'attaquant aux personnes et aux biens, voulut prendre de force ce que l'on n'offrait pas de bonne grâce. Le maire et les jurés à leur tête, les habitants mirent peu de discrétion dans leurs revendications contre lesquelles les chanoines se défendirent avec une vivacité qui devait avoir quelque chose d'excessif.

Pour trancher ce différend, les parties constituèrent un tribunal d'arbitres qui décida, d'une part, que le maire, les jurés et ceux des habitants de la ville qui avaient pris part ou même simplement assisté aux violences contre les clercs ou leurs biens dans le village de Roocort (2), viendraient pieds nus, vêtus seulement de leurs

(1) Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, vol. I, p. 392.
(2) Rocourt, village situé à 2 kilom. environ de Saint-Quentin.

braies et de leur chainse, se présenter aux prêtres dans l'église de Saint-Quentin, le jour de l'Assomption; que le maire et les jurés seraient à tout jamais exclus des fonctions publiques, sauf avec l'agrément du Chapitre; que le maire, les jurés et deux des habitants de la ville devraient se rendre à Rome pour s'y faire absoudre, ne devant en revenir que munis de preuves attestant qu'ils avaient accompli leur pèlerinage. D'autre part, deux des chanoines, au nom de tous les autres, condamnés à quatorze mois de bannissement, devraient, eux aussi, se faire absoudre par le Pape et en rapporter la preuve. Quant aux dommages-intérêts auxquels le Chapitre aurait eu droit de prétendre et qui étaient estimés à 700 livres parisis (1), les bourgeois en devaient verser le montant entre les mains des arbitres chargés de les employer pour la gloire de Dieu et l'honneur de l'Église.

Les torts avaient-ils été réciproques? La condamnation encourue par les chanoines permet de le supposer; peut-être néanmoins voulut-on simplement donner à la ville une légère satisfaction dans le but de calmer les esprits. Quoi qu'il en soit, les garanties les plus grandes furent accordées aux chanoines en vue de les sauvegarder à l'avenir. Il fut décidé que, « chaque fois que les maires et jurés « seraient de nouveau établis dans leur charge, chacun d'entre eux « devrait jurer dans le Chapitre de ne jamais porter injustement les « mains sur les clercs et sur leurs biens, de les soutenir de bonne foi « de tout leur pouvoir et de les défendre conformément à la justice. » Le roi Philippe-Auguste, ratifiant cette sentence, ordonna, par une charte (2) octroyée au Chapitre, que le maire, les jurés, les échevins, et cent bourgeois désignés par le Chapitre, jureraient, dans l'église de Saint-Quentin, sur les saintes reliques, de garder les personnes et les biens du doyen, des chanoines et des clercs de l'église de Saint-Quentin. A la mort ou à la sortie de charge de chacun de ceux qui avaient juré, son héritier ou son successeur était tenu de faire le même serment. Cet usage, auquel les bourgeois tentèrent à plusieurs reprises de se soustraire, existait encore au XVIIe siècle, au témoignage d'un historien contemporain (3)

(1) Environ 70,000 fr. de notre monnaie d'après l'évaluation de Guérard.

(2) *Augusta Viromandorum Claudii Hemeræi*, Paris, 1643, in-4°. Nous trouvons dans le *Regestum*, p. 51, le texte même de cette charte.

(3) Quentin de la Fons, *Histoire de l'Église de Saint-Quentin*, Saint-Quentin, 1854, in-8°, t. I, p. 326. Cet historien, ainsi que l'*Augusta Viromandorum Claudii*

qui nous en a conservé le texte. Le serment se prêtait dans les termes suivants :

Vous, Maire, Echevins et Jurés en la ville de St-Quentin, jures sur sainctes et sacrées choses, pour vous et toute la ville de St-Quentin, à warder en bonne foi les corps du Doien, des Canoines, et de tous autres clercs de l'église Monseigneur St Quentin et toutes leurs coses en vos pooir.

Il est difficile de dénier l'importance d'un fait qui eut un assez grand retentissement pour que l'on puisse pendant si longtemps en retrouver les conséquences. Saint-Quentin fut sans doute une des villes où les désordres prirent le plus d'extension ; combien d'autres furent le théâtre de semblables faits ? c'est ce que nous ignorons, mais le récit du chroniqueur allemand que nous citions tout à l'heure nous est une preuve que les troubles de Saint-Quentin ne furent point un fait isolé.

La troupe d'Étienne, au dire de tous les chroniqueurs, était en majorité composée d'enfants (1) « de divers âges et conditions (2) », « de six ans et au-dessus jusqu'à l'âge d'homme », d'après la *Chronique royale de Cologne,* « dont nul n'avait plus de douze ans, » selon Roger de Hoveden. Sans avoir le droit de rien préciser, nous savons néanmoins que Étienne lui-même était « vraiment enfant « par l'âge (3) ».

Étienne, dit le *Chanoine de Laon,* se rendit à Paris « avec des « pâtres de son âge ; et les enfants, au nombre de près de trente « mille », se joignirent alors à lui. Les pâtres, sans doute, continuèrent dans cette foule à se trouver en majorité, comme dans une

Hemeræi, n'ayant pas compris le sens des mots « *occasione puerorum* » qui se trouvent dans la sentence publiée par Teulet, déclare ignorer absolument à quel sujet se produisirent les troubles qui motivèrent la charte.

(1) ROB. DE MONTE : « *Facta est commotio puerorum* ». — *Breve chron. Lyrensis :* « *Fecerunt pueri processiones* ». — *Chron. sancti Bertini* : « *In brevi tempore de omne parte regni confluxere infinita millia parvulorum* ». — TH. CANTIPRATANUS, *De Apibus* : « *Infinitam puerorum multitudinem* ». — *Chron. Andrensis* : « *multitudo parvulorum* ». — MATTHAEUS PARISIENSIS : « *Cum ab aliis pueris coëtaneis videretur et audiretur sequebantur eum infiniti* ». — *Chron. s. Med. Suess.* : « *Innumera multitudo infantium et puerorum* ». — ROGER BACON : « *Pueri in infinita multitudine* ». — VINC. BELLOVAC., *Spec. hist.* : « *parvi pueri.* »

(2) *God. Mon. s. Pant.*

(3) MATTHÆUS PARISIENSIS.

expédition un peu postérieure, qui fut souvent confondue avec celle-ci et sembla s'en être inspirée (1) : celle des Pastoureaux.

La foule ne renfermait pas que des enfants : on y rencontrait « des jeunes garçons et des jeunes filles avec quelques tout jeunes « gens et des vieillards (2) », malheureusement, « des ribauds et « de males gens s'étant joints à eux, corrompirent une telle « troupe (3) ». Une preuve, d'ailleurs, que les enfants n'étaient pas seuls représentés, c'est que « le Calife en acheta 400 pour sa « part, tous clercs, parmi lesquels se trouvaient 80 prêtres (4) ».

Quant au nombre de ceux qui prirent part à la croisade, les chroniqueurs s'accordent à le reconnaître considérable. Les uns, sans rien spécifier, rapportent simplement qu'ils étaient plusieurs milliers, d'innombrables milliers (5), une multitude infinie. D'autres disent 15,000 (6), et près de 30,000 à Paris (7). Vincent de Beauvais (8) donne une estimation d'environ 20,000.

Cette foule reconnaissait Étienne pour son maître et son chef, et le considérant comme un saint, l'entourait d'une singulière vénération. « Leur chef, dit Matthieu de Paris, était placé sur un char orné « de tentures, et escorté de gardes armés qui l'entouraient de leurs « clameurs. Le nombre de ces gardes était si grand que leur trop « grande multitude les obligeait à se serrer l'un contre l'autre, et « celui qui pouvait emporter des fils ou des poils arrachés à ses « vêtements, se considérait comme heureux. »

Sauf le *Chanoine de Laon,* qui croit que la décision de Philippe-Auguste avait pu suffire pour les disperser et les renvoyer dans leurs foyers, la plupart des chroniqueurs s'accordent pour reconnaître que les enfants se dirigèrent vers la mer Méditerranée. Albéric de Trois-Fontaines est encore plus précis : « Comme ils étaient environ trente « mille, dit-il, ils vinrent à Marseille comme s'ils voulaient traverser

(1) Voir Thomas Cantipratanus, *de Apibus*, Douai, 1627, in-4°, p. 140.

(2) *Chron. Mortui Maris.*

(3) Alb. Trium Fontium.

(4) Alb. Trium Fontium.

(5) *Chron. s. Bertini :* « *Infinita millia parvulorum* ».

(6) Rog. de Hoveden : « *Parisius dicebatur eorum multitudo ad quindecim millia æstimata* ».

(7) *Chron. an. Laud. can.* : « *Convenerunt ad eum fere XXX millia* ».

(8) Vinc. Bellov., *Speculum historiale* : « *Parvi pueri usque ad 20 circiter millia ut æstimatum est* ».

« la mer pour combattre les Sarrasins. » Des auteurs allemands (1), parlant de la croisade de Nicolas, confirment incidemment cette assertion et l'un d'eux (2), mentionnant un mouvement des enfants en Bourgogne, peut, sans invraisemblance, laisser supposer que la troupe se rendit de Paris à Marseille par la vallée du Rhône.

La fin de l'expédition, quelle que soit la version adoptée, fut sans contredit lamentable et désastreuse. Les enfants, partis avec un irrésistible enthousiasme, revinrent petit à petit chez eux. Ils quittèrent, les uns à Paris, ce qui a pu faire croire au *Chanoine de Laon* à la fin de la croisade, d'autres en route, « pressés par la « faim, ils retournèrent chez eux » (3), plusieurs même ne quittèrent qu'à Marseille (4). Aucun ne put atteindre le but qu'il s'était proposé, « de diverses manières tous furent perdus, mou- « rurent ou s'en retournèrent (5) ». « Il en périt en divers lieux, » dit un auteur (6), et Matthieu de Paris ajoute même que « soit « sur terre, soit sur mer, ils périrent tous ».

Quant à ceux qui purent aller jusqu'à Marseille et parvenir à s'embarquer, nous savons par divers chroniqueurs (7) que leur sort ne fut pas plus heureux. L'un d'eux (8) est même si explicite sur tout ce qui concerne la fin de la croisade, que nous ne croyons pouvoir mieux faire que de donner son récit entièrement :

Année MCCXII. — Cette année, les enfants se rassemblant de toutes parts, firent une expédition fort périlleuse... Les uns ayant péri en mer, les autres ayant été vendus, fort peu d'une telle multitude revinrent chez eux. Quant à ceux qui échappèrent, le Pape ordonna qu'ils se croiseraient et passeraient la mer lorsqu'ils seraient en âge. Les traîtres qui livrèrent ces enfants étaient, dit-on, Hugues *Ferreus* et Guillaume *Porcus*, marchands de Marseille, qui possédaient des navires. Ils devaient, suivant leur promesse, les conduire au-delà de la mer, sans rétribution, pour

(1) *Chron. regiæ Colon* : « *Alii vero Massiliam pervenientes* ». — Voir aussi Brower. (*Antiquitates et Annales Trevirenses*, Liège, 1670, in-folio t. II, p. 113).

(2) *Annales Marbacenses* : « *Non solum per totam Alemanniam sed etiam per partes Galliarum et Burgundiæ* ».

(3) Rob. de Monte.

(4) Vinc. Bellov., *Spec. hist.* : « *Massiliam..... pervenientes, inanes et vacui redierunt* ».

(5) *Chron. s. Med. Suess.*

(6) Th. Cantipratanus, *de Apibus*.

(7) Th. Cantiprat. ; Roger Bacon ; *Chron. univ. Mettensis.*

(8) Alb. Trium Fontium.

l'amour de Dieu. Ils en remplirent sept grands navires. Ils étaient en mer depuis deux jours, lorsqu'une tempête s'éleva. Deux des navires échouèrent sur la roche dite du Reclus, à l'île Saint-Pierre (1), et tous les enfants qui étaient sur ces navires furent engloutis. On rapporte que le pape Grégoire IX bâtit dans cette île, quelques années plus tard, une église des Saints-Innocents et y fonda douze prébendes. Les corps des enfants rejetés par la mer furent placés dans cette église où on les montre encore intacts aux pèlerins. Quant aux cinq autres navires, les traîtres les menèrent jusqu'à Bougie et Alexandrie. Là, ils vendirent tous les enfants aux chefs sarrasins et à des marchands. Le Calife, pour sa part, en acheta quatre cents qui étaient tous clercs et qu'il voulut séparer des autres. Parmi eux se trouvaient quatre-vingts prêtres et il les traita tous, suivant sa coutume, avec considération. C'est d'ailleurs ce Calife (2) qui avait étudié à Paris avec un habit de clerc et qui s'y était instruit complètement de nos connaissances. Depuis lors, il avait cessé de faire des sacrifices de la chair du chameau.

L'année même où les enfants furent vendus, les chefs sarrasins étant réunis à Baldach, dix-huit d'entre eux moururent par différents supplices en présence du Calife, parce que d'aucune façon ils ne voulurent abandonner la foi chrétienne. Les autres furent élevés avec soin dans la servitude. L'un des clercs que le Calife avait achetés était présent et vit ces choses. Il en fit un fidèle récit, affirmant qu'il n'avait entendu aucun des enfants apostasier la foi chrétienne.

Quant aux deux traîtres, Hugues *Ferreus* et Guillaume *Porcus,* ils se rendirent auprès de Mirabelle, chef des Sarrasins de Sicile, et s'entendirent avec lui pour lui livrer l'empereur Frédéric. Dieu aidant, l'empereur triompha d'eux et suspendit au même gibet Mirabelle et ses deux fils ainsi que les deux traîtres. Celui qui raconte ceci ajoute que, dix-huit ans après, Maschemuch d'Alexandrie en gardait encore sept cents qui n'étaient plus des enfants mais des hommes dans la force de l'âge.

Quel fut le sort d'Étienne? Nous ne le saurons sans doute jamais. Rien ne nous permet de supposer que l'expédition fut abandonnée par son chef. Il a dû la suivre jusqu'au bout, en courir tous les périls, et, soit englouti par les flots de la mer, soit retenu dans une captivité perpétuelle, soit martyrisé par les ennemis du Christ, il dut mourir victime de sa foi et de son enthousiasme irréfléchi.

(1) Cette île est située au sud et non loin des côtes de la Sardaigne.
(2) Saffadin, frère et successeur de Saladin.

LA CROISADE DE NICOLAS.

En 1212, c'est-à-dire l'année même de la Croisade d'Étienne, l'Allemagne offrait dans quelques-unes de ses parties le même spectacle que la France. Un enfant de Cologne, nommé Nicolas, avait groupé autour de lui un grand nombre d'enfants dans le but apparent, tout semblable à celui d'Étienne, de délivrer la vraie Croix de Jésus-Christ. « La même année (1212), dit un chroniqueur (1), surgit un enfant du nom de Nicolas qui rassembla autour de lui une « multitude d'enfants et de femmes. Il affirmait que, d'après l'ordre « d'un ange, il devait se rendre avec eux à Jérusalem pour délivrer « la Croix du Seigneur et que la mer, comme autrefois au peuple « israélite, leur livrerait un passage à pied sec ». « On disait, relate « un autre (2), qu'un ange avait annoncé à cet enfant que lui et « ceux qui le suivraient arracheraient le sépulcre du Seigneur des « mains et du pouvoir de nos pervers ennemis les Sarrasins ». « Cette même année 1212, ajoute un troisième (3), sous la conduite « d'enfants de douze ans environ, qui disaient s'être vus en songe « prenant la croix pour la Croisade, une multitude de pauvres des « deux sexes et d'enfants parcourant la Germanie, parvint jusqu'au « pays de Cologne, et, ayant pris la croix, entra en Italie. D'un seul « cœur et d'une seule voix, ils affirmaient que, traversant les mers « à pied sec, ils remettraient en la puissance de Dieu la Terre-Sainte « de Jérusalem. » Ce passage tend à faire supposer que Nicolas n'a pas été l'unique chef de la croisade allemande. Une autre chronique (4) d'ailleurs nous montre la foule entraînée par des « *pseudoductores* » qui ne semblent pas s'être rangés sous son autorité.

Les faits que nous avons observés en France se reproduisirent : ni parents, ni amis ne pouvaient retenir les enfants qu'aucune perspective n'effrayait et qu'aucune porte ni clôture ne pouvaient renfermer.

« Dans cette même année, dit le *Continuateur de la Chronique « royale de Cologne,* arriva une chose fort surprenante et d'autant « plus remarquable qu'elle est sans exemple dans notre temps.

(1) *Ann. Scheftlar.*
(2) *Ann. Plac. Guelfi.*
(3) *Codex Estensis.*
(4) *Chron. Magni Presb.* et *Annales Sancti Rudberti Salisburgensis : « Plurima hominum utriusque sexus et etatis multitudo in expeditionem transmarinam per pseudoductores incitatur ».*

« Aux environs de Pâques et de la Pentecôte, nul ne les prêchant ni « ne les exhortant, mûs je ne sais par quel espoir, de nombreux « milliers d'enfants de six ans et au-dessus jusqu'à l'âge d'homme, « (cela dans l'Allemagne entière et la France), malgré leurs parents « et quoi que fissent leurs proches et leurs amis pour les retenir, « courant soudain l'un après l'autre, prirent le signe de la croix ; « laissant là, les uns la charrue ou le chariot qu'ils conduisaient ; « les autres, les troupeaux qu'ils faisaient paître ou les choses qu'ils « avaient entre les mains. Ayant dressé des bannières par vingt, par « cinquante, par cent, ils commencèrent à marcher vers Jérusalem. « Beaucoup de personnes s'enquéraient sur quel conseil, sur quelles « exhortations ils s'exposaient à un tel voyage, eux qui, étant « encore à l'âge d'enfants, ne possédaient ni la force, ni l'énergie « nécessaires pour mener à bien quelque chose; tandis que beau- « coup de rois, nombre de puissants seigneurs et d'innombrables « peuples, qui y étaient allés en troupes puissantes quelques années « avant, en étaient revenus sans avoir pu achever leur entreprise. « Leur tentative, leur disait-on, serait déclarée folle et faite sans « discernement. Brièvement alors, ils répondaient qu'en la faisant « ils obéissaient à la volonté divine et que, quoi que Dieu voulût « faire d'eux, ils le subiraient de bon cœur et avec docilité ».

Un contemporain (1) relate en peu de mots les mêmes faits, y ajoutant seulement que Nicolas « affirmait pourvoir à la dépense « de ceux qui le suivaient ». Il devait malheureusement en être de cette promesse comme de celle concernant le passage de la mer dont un grand nombre de chroniqueurs fait mention. Les pauvres enfants qui s'étaient laissé convaincre devaient cruellement souffrir des conséquences de leur crédulité.

Avec la même ardeur que les enfants de France, ayant à leur tête des bannières (2), portant des « esclavines (3) marquées de croix, « des bourdons et des escarcelles (4) » probablement peu garnies, les disciples de Nicolas (5) se mirent en route.

(1) *Hist. Novient.*

(2) *Chron. Senoniense.*

(3) VIOLLET-LE-DUC, *Dict. du Mobilier :* « Le nom d'esclavine était donné au vêtement de dessus des pèlerins au commencement du XIII[e] siècle. Ce vêtement était alors une sorte de manteau ressemblant à notre limousine, mais avec de larges manches et un capuchon ».

(4) OG. PANIS, *Ann. Genuenses*, et JAC. DE VORAGINE.

(5) BROWER, *Ant. et Ann. Trevir.*, et *Gesta Trevir.*, racontent que Nicolas por-

Tout d'abord ils eurent peu à souffrir ; « dans telle ville ou tel « pays où ils arrivaient, les habitants les recevaient pour l'amour « de Dieu comme s'ils eussent été des pupilles et des orphelins. « Ils leur fournissaient des aliments, puis les laissaient aller (1). »

La troupe de Nicolas était formée à peu près des mêmes éléments que celle d'Étienne. « La multitude était composée de pèlerins tant grands que petits et aussi d'enfants (2) », « d'enfants à la mamelle, « de femmes et de jeunes filles (3). » On y comptait de « nombreux « milliers d'enfants de six ans et au-dessus jusqu'à l'âge d'homme » (4). Deux chroniqueurs (5) semblent croire que les enfants prirent les devants et furent suivis par une multitude de jeunes gens et de femmes entraînés par leur exemple.

Quoique certains chroniqueurs disent que les enfants étaient « de « divers âges et conditions (6) » et qu'un italien avance même que « parmi eux beaucoup étaient fils de nobles et avaient emmené des « courtisanes (7) », il semble certain que la très grande majorité se composait, comme en France, d'enfants du peuple. « Un nom- « bre infini de petits serfs et serves (8) » suivirent Nicolas, et « principalement des pâtres, tant garçons que filles (9) ». Malheureusement, comme en France aussi, des éléments de corruption se glissèrent parmi eux. « Plusieurs hommes vicieux s'étant joints « à eux s'en retournèrent secrètement en dérobant malhonnêtement « et furtivement l'argent réuni, tant celui qui avait été emporté que « celui qu'on recevait quotidiennement de la charité des fidèles. « L'un d'eux ayant été pris à Cologne fut pendu (10). »

Sans rien avancer de positif au sujet du nombre des compagnons de Nicolas, nous croyons pouvoir l'évaluer à vingt ou trente mille.

tait sur lui une croix en forme de T en signe de sainteté mais ils ne peuvent déterminer de quel métal elle était. « *Nicolaus gestans super se signum, quasi crucis « formam thau* (τ) *habentis, quod debebat esse signum sanctitatis in eo et miraculosi- « tatis, nec facile erat discernere cujus generis et metalli esset* ».

(1) *Chronicon Senoniense.*

(2) Jac. de Vorag.

(3) *Ann. Plac. Guelfi.*

(4) *Chron. reg. Colon.*

(5) *God. mon. S. Pantal.* et *Cont. Admuntensis.*

(6) *God. mon. S. Pantal.*

(7) Jac. de Vorag.

(8) *Hist. Novient. Mon.*

(9) *Lamb. parvi Leod. Chron.*

(10) *God. mon. S. Pantal.*

La plupart des auteurs disent un nombre, une multitude infinie. Deux annalistes (1) de Gênes relatent, qu'à son entrée dans cette ville, Nicolas était accompagné de plus de sept mille individus, ce qui laisse supposer au départ un beaucoup plus grand nombre d'enfants.

L'itinéraire du voyage semble avoir été celui-ci : départ de Cologne entre le 1er et le 15 juillet (2); passage à Mayence (3); à Spire (4) le 25 juillet; à Colmar (5); la rive gauche du Rhin suivie, la troupe traverse les Alpes (6), arrive à Plaisance (7) le 20 ou le 21 août et à Gênes (8) le 25 août. Les étapes étaient longues (9) et rudes, combien n'en resta-t-il pas en chemin? Les uns quittèrent dès Mayence; d'autres à Plaisance; quelques-uns même à Rome (10). D'ailleurs, « dès que cette folle multitude parvint en Italie, ils se dispersèrent et se répandirent par les villes et les états, et beaucoup parmi eux furent retenus comme serfs par les indigènes (11). »

« Beaucoup périrent dans les forêts et les lieux déserts par la « chaleur, la faim, la soif. A peine les autres eurent-ils traversé les « Alpes et pénétré en Italie qu'ils furent dépouillés par les Lom- « bards et retournèrent honteusement chez eux (12). »

Nicolas se rendit à Gênes accompagné d'une partie des enfants, qui, « traversant les Alpes, entrèrent en Lombardie et se disper-

(1) Ogerius Panis : « *Intravit civitatem Januæ quidam puer Teutonicus... et cum eo multitudo magna peregrinorum... ultra septem millia arbitratu boni viri* » ; et Jac. de Voragine : « *Erat numerus eorum ultra septem millia* ».

(2) Voir ci-dessous, p. 130.

(3) *Chron. reg. Colon.*

(4) *Ann. Spir.* : « *Anno Domini 1212 facta est magna peregrinacio tam masculorum quam puellarum, tam senum quam juvenum, sed tantum de plebe 8 kal. Augusti* ».

(5) *Chron. Domin. Colimariensium* : « *MCCXII. Passagium extitit puerorum.* »

(6) *Chronicon Senoniense.*

(7) *Ann. Placent. Guelfi* : « *1212... Die autem Martis proximo 13 kal. septem- « bris.... Nicholaus, cum magna et indefinita multitudine.... per Placentiam « transitum fecerunt.* » En 1212, le XIII des calendes de septembre (20 août) tombait un lundi et non un mardi.

(8) Ogerius Panis : « *In mense vero Augusti die sabbati VIII Calend. Sep- « tembris intravit civitatem Januæ quidam puer Teutonicus nomine Nicholaus* ». En 1212, le VIII des calendes de septembre était en effet un samedi.

(9) 22 à 26 kil. environ.

(10) *Chron. reg. Colon.* : « *Aliquantum vie progressi, quidam Maguntie, quidam « Placentie, quidam vero Rome revertebantur* ».

(11) *Ann. Marbacenses.*

(12) *God. mon. S. Pant.*

« sèrent dans les villes maritimes, c'est-à-dire Gênes et Pise, et « d'autres situées sur le littoral. Ils espéraient trouver des navires « pour les transporter (1) ».

L'accueil que reçurent Nicolas et sa troupe n'était pas fort cordial, « les Génois voulurent qu'ils sortissent de la ville, parce qu'ils crurent « qu'ils se laissaient guider plus par la légèreté de leur esprit que « par la nécessité. Ils avaient peur en outre qu'ils ne fussent cause « d'un renchérissement du grain et craignaient, qu'en raison de leur « multitude, ils ne fissent courir des dangers à la cité, car l'empe-« reur était alors en rébellion ouverte contre l'Église, et les Génois « tenaient parti pour l'Église contre l'empereur (2). »

Chassés de Gênes (3), les enfants se débandèrent. Une partie d'entre eux se dirigea vers Venise dans l'espoir d'un meilleur accueil. Mais le pape Innocent III chercha à son tour à les renvoyer d'Italie (4). Des cardinaux partirent pour Trévise (5), afin de repousser la multitude. Ils ne réussirent pas complètement : « Un nombre infini... « accompagnant son chef vint à Venise (6), qui est une ville proche « de la mer. Là quelques-uns, reçus dans des navires, furent trans-« portés par des pirates et vendus aux Sarrasins (7). »

Après leur expulsion de Gênes, un autre groupe d'enfants se mit en marche vers Rome. « Là, voyant qu'ils ne pouvaient faire leur « expédition parce que aucune autorité ne les soutenait, ils recon-« nurent enfin que leurs efforts étaient vains et inutiles. Ils ne furent « cependant point absous de leur vœu de prendre la croix, sauf « les enfants qui n'avaient pas encore atteint l'âge de discrétion » (8). Certains poussèrent jusqu'à Brindisi mais là, « l'évêque du lieu crai-« gnant une tromperie ne permit pas qu'on les embarquât (9). »

(1) *Chronicon Senoniense.*

(2) JAC. DE VORAGINE.

(3) Ils étaient arrivés à Gênes le samedi, ils en furent expulsés le lendemain. « *Die dominica sequenti de civitate exierunt.* » OGERIUS PANIS.

(4) Freher (*Germanicarum rerum scriptores*, p. 281, note) paraît croire qu'à ce propos le Pape formula une sentence d'excommunication. En réalité, la Décrétale visée (*Corpus juris canonici*, éd. Friedberg, t. II, col. 903) ne s'applique ni aux enfants ni à leurs persécuteurs.

(5) *Chron. magni presb.* : « *Jubente papa Innocentio missis cardinalibus apud Tervisium Ytalie repellitur.* »

(6) Nous traduisons ainsi le mot *Viennaia*, que personne encore n'a identifié.

(7) *Hist. Novient. mon.*

(8) *Annales Marbacenses.*

(9) *Gesta Trevir.*

Tout espoir de réussite échappait donc aux enfants. Ils avaient fait près de cinq cents lieues, supporté la faim, la soif, la fatigue, tout cela pour rien.

Il leur fallait prendre un parti : ou s'établir dans le pays, ou s'en aller chez eux.

Un certain nombre voulut rétrograder, mais les souffrances, très grandes à l'aller (1), étaient intolérables au retour. « Eux qui avaient « coutume auparavant de traverser les contrées en troupes et par « compagnie, chantant ainsi que faisait le rameur, ils revinrent « affamés et les pieds nus, un à un et en silence. Ils étaient pour « tous un objet de dérision, parce qu'un grand nombre de jeunes « filles, qui étaient parmi eux, s'étaient laissé séduire et avaient « perdu la fleur de leur pudicité (2). » « Ainsi, il fut donné de « comprendre d'une manière claire, que cette course tirait son origine « d'une tromperie de l'esprit malin, puisque pour beaucoup elle fut « l'occasion de leur perte (3). »

Le froid, (car ils traversèrent les Alpes au retour en octobre ou en novembre), et la faim durent faire de nombreuses victimes. « Ceux qui avaient abondamment pourvu à leurs besoins, tandis « qu'ils allaient, ne donnaient rien à ceux qui s'en retournaient (4). » « Ils en arrivèrent à un tel dénuement, — personne ne voulant plus « leur donner l'hospitalité, — qu'on pourrait leur appliquer ces « paroles de Jérémie : *Parvuli petierunt panem et non erat qui* « *frangeret eis* (5). Une grande partie d'entre eux gisaient morts « de faim dans les villages et les places publiques et nul ne les « ensevelissait. Toute cette foule de petits qui étaient morts pour le « Christ semble pouvoir être comparée à de grands Innocents, puisque, « malgré leur âge tendre, ils avaient mérité de supporter d'immenses « épreuves et même la mort par la faim qui est, comme le dit Jéré- « mie, plus cruelle que celle du glaive : *Melius fuit occisis gladio* « *quam interfectis fame* (6). Cela est vraiment meilleur car le glaive

(1) Nous savons par une chronique de Liège (*Lamberti parvi chronicon*) que la chaleur fut excessive, pendant les quinze premiers jours de juillet 1212.

(2) *Ann. Marbacenses.*

(3) *Hist. Novient.*

(4) *Gesta Trevir.*

(5) *Threni*, cap. IV, v. 4.

(6) *Threni*, cap. IV, v. 9.

« tue simplement par son choc, tandis que la faim tue par de longs « tourments (1). »

« Plusieurs revinrent, dit un chroniqueur (2), et, comme on leur « demandait la cause de leur expédition, ils répondirent qu'ils ne le « savaient. »

Combien y en avait-il, d'ailleurs? « Des nombreux milliers [d'en- « fants] qui étaient partis, quelques-uns à peine revinrent chez « eux (3). Un certain nombre échappa à ces horribles souffrances; « plus âgés et ayant l'esprit plus sain, dispersés dans toutes les « régions de l'Italie et de la Toscane, ils se réunirent, soit pour tra- « vailler, soit pour servir les habitants de la terre où ils se trou- « vaient (4). » Quel qu'ait été le sort de ces jeunes infortunés, le but de l'entreprise fut absolument manqué ; tous les chroniqueurs sont unanimes à le reconnaître.

L'INITIATEUR DES CROISADES D'ENFANTS.

La croisade française et la croisade allemande furent-elles complètement distinctes ? Éclorent-elles simultanément d'impulsions différentes sous l'influence de l'état général des esprits ? Ou bien l'une d'elles n'a-t-elle été que le prolongement, que la conséquence de l'autre ?

Nous penchons vers cette dernière hypothèse et nous pensons que les textes qui nous ont été conservés permettent de croire qu'Étienne de Cloyes fut le promoteur, l'initiateur et le seul véritable chef et héros des croisades d'enfants.

Il semble probable qu'il a une antériorité de date à son avoir. Quoique les deux faits se soient passés à bien peu d'intervalle, Nicolas doit avoir sur Étienne un mois de retard environ, temps suffisant pour que la nouvelle extraordinaire du mouvement dunois ait pu parvenir à Cologne.

Étienne, comme nous pensons l'avoir établi, dut prêcher sa croisade en revenant de la procession ordonnée par le Pape pour le 23 mai. Où avait-il été? Nous ne le savons pas, mais il est peu probable que ce jeune pâtre ait choisi pour s'y rendre un lieu bien

(1) *Chronicon Senoniense.*
(2) ALB. STADENSIS.
(3) *Chron. reg. Colon.*
(4) *Chronicon Senoniense.*

éloigné. Sa prédication doit donc dater de la fin de mai ou des tout premiers jours de juin. Le chanoine de Laon, si au courant du fait qui nous occupe, relate en effet que la prédication d'Étienne eut lieu au mois de juin.

Aucun fait d'ordre général ne peut faire supposer à quelle époque précise Nicolas commença à prêcher. Les processions ne prirent pas en Allemagne l'importance qu'elles avaient en France et l'on n'y voit pas d'exemples de ces processions d'enfants qui furent chez nous si nombreuses. L'impulsion n'avait donc pu venir de là.

Le seul élément, qui puisse nous aider à déterminer la date approximative du départ de Cologne, est ce que nous savons de l'itinéraire de Nicolas. Il était à Spire le 25 juillet, à Plaisance le 20 août, et à Gênes le 25 août ; ceci nous permet de nous rendre un compte suffisant de ses étapes pour fixer son départ entre le 1er et le 15 juillet.

Nous avouons néanmoins qu'il est impossible d'accorder aux documents si rares et si peu explicites que nous possédons, une confiance suffisante pour nous croire en possession d'une certitude absolue. Heureusement pour Étienne, un parallèle entre lui et son imitateur sera tout à son avantage et fournira une preuve morale très forte de son initiative.

Les renseignements que nous possédons sur Nicolas et sa famille sont loin d'être excellents.

Nicolas était un enfant de moins de dix ans (1) qui joua avec succès un rôle appris d'avance. Le jésuite Brower accuse formellement le père de Nicolas d'avoir fait agir son fils dans un but intéressé. Il n'est pas le seul de son avis : « Comme les enfants venaient à Brindisi, » dit un chroniqueur (2), « l'évêque du lieu, craignant une tromperie, « ne permit pas de les embarquer, car ils étaient vendus aux Gentils « par le père de Nicolas et attirés ainsi par un maléfice diabolique. « A cause de cela, le dit enfant mourut de mort violente et son père « tué de male mort à Cologne, car beaucoup d'enfants avaient « péri (3). »

Jamais aucune accusation de ce genre ne fut portée contre le pâtre

(1) SICARDUS : « *Quidam minus decem annorum infans.* »

(2) *Gesta Trev.*

(3) D'après la *Continuatio Admuntensis*, Nicolas n'aurait pas péri. Cinq ans plus tard il serait parti pour la Terre-Sainte, y aurait combattu pendant deux ans et aurait assisté au siège de Damiette en 1219. « *Post non multum temporis in peregrinatione Sancte Crucis prefatus dux transfretavit, et apud Akirs et in obsidione*

Étienne. Les uns par Dieu, les autres par le diable, tous l'ont cru inspiré. Aucune voix ne s'est élevée pour attribuer à des machinations intéressées la fin malheureuse de sa croisade. Comment donc hésiter, devant ce parallèle, à accorder à Étienne le mérite de l'invention ?

Un spéculateur pouvait s'emparer de cette idée, non la concevoir. La *Continuation de la Chronique royale de Cologne* nous donne d'ailleurs la preuve que l'on était au courant du mouvement français sur le théâtre même des prédications de Nicolas.

Une autre chronique (1) de la même ville, mentionnant les deux faits, place même la France avant l'Allemagne comme si le mouvement y eût été plus important.

Enfin, un chroniqueur de Metz (2), parlant des croisades d'enfants, n'hésite pas à ranger ce fait parmi les événements français.

Puis donc que les contemporains eux-mêmes semblent donner à Étienne et à son œuvre la première place, comment pourrions-nous la lui refuser ?

CONCLUSION.

Les Croisades d'enfants, en dépit du peu de discernement de ceux qui les avaient conduites et des malheurs qui en avaient marqué le terme, n'en eurent pas moins leurs admirateurs. « Ces enfants nous « condamnent (3), s'écriait le pape en gémissant; tandis qu'ils courent « pour recouvrer la Terre-Sainte, nous, nous dormons ! » Il convient d'ajouter que, loin d'encourager la folie d'une telle entreprise, Innocent III chercha à la restreindre de tout son pouvoir. Néanmoins ceux qui s'y étaient engagés ne purent obtenir d'être relevés de leurs vœux ; « le Pape ordonna que, quand ils auraient atteint un « âge plus avancé, ils se croiseraient et passeraient la mer » (4).

On peut penser que ce fut à cause du malheureux résultat de l'embarquement des enfants, que le Pape Innocent III rédigea une

Damiate, ad duos fere annos strennue militavit; et tandem remeavit : et hoc totum infra spacium tam presentis anni [1219] *quam etiam duorum precedentium annorum.* »

(1) *Godef. mon. S. Pant.*

(2) *Chron. univ. Mettensis.*

(3) Alb. Stad.

(4) Alb. Trium Font.

de ses bulles (1). Il excommunia solennellement, en l'année 1213, les pirates et les corsaires qui « *s'emparent* et dépouillent les pèle- « rins allant ou revenant de Terre-Sainte » ainsi que leurs complices et « ceux qui sciemment contractent avec eux soit par achat soit « par vente ». Cette sentence, envoyée dans la chrétienté entière, dut être lue publiquement un dimanche ou jour de fête dans toutes les villes maritimes. Grégoire IX, jaloux de témoigner aussi son intérêt aux pauvres naufragés, bâtit dans l'île Saint-Pierre une église des nouveaux Innocents et y fonda douze prébendes (2). Honorius III, enfin, notifiant au roi de Jérusalem son élévation au trône pontifical, quelques années après la croisade d'enfants, se déclarait « confiant (3) en Celui qui rendit éloquente la langue des « enfants », montrant ainsi par le choix de ce passage du Livre de la Sagesse (4) que la courageuse folie de tous ces petits n'était pas oubliée (5).

La plupart des chroniqueurs se montrent sévères à l'endroit de cette expédition. Les termes de sotte (6), d'inconsidérée, de folle, de niaise et puérile aventure bien digne de risée, se rencontrent souvent sous leur plume. Un grand nombre pourtant s'abstient de la juger et quelques-uns ne cachent pas leur admiration pour la foi de ces enfants.

Soit louange, soit blâme, le plus grand nombre s'accorde pour attribuer une origine diabolique (7) et merveilleuse, ou miraculeuse

(1) Cocquelines, *Bull. Coll.*, t. III, p. 158 ; *Rich. de S. Germano chron.*

(2) Alb. Trium Font.

(3) Pertz, *Epist. sæculi XIII*, t. I, p. 1.

(4) *Sap.* cap. X, v. 21 : « *Et linguas infantium fecit disertas* ».

(5) En Angleterre, il y eut une tentative de reprise des croisades d'enfants en 1214. « Dieu aidant, cette affaire [de prêcher la croisade] eut une telle réussite qu'une « multitude incroyable d'hommes, de femmes et aussi d'enfants, voulant suivre le « Christ, se plurent à prendre la croix et à la porter. » *(Ex ann. Waverl.)* Nous savons, en effet, par les actes pontificaux qu'un légat fut envoyé en Angleterre en 1214, pour prêcher une croisade. Ce mouvement fut donc certainement distinct de celui de 1212. On put sans doute, se souvenant des événements qui s'étaient produits deux ans avant sur le continent, enrayer le mouvement et faire avorter l'entreprise de ces femmes et de ces enfants.

(6) *Ann. Marb.* : « *Nugatoria expeditio... stolida multitudo* ». — *Chron. August.* et *Herm. Alt. Ann* : « *Derisoria expeditio... stultorum puerorum* ».

(7) Matt. Paris. : « *Prestigio diabolico infatuati* ». — Roger de Hoveden : « *Admirationi spectantibus fuerunt* ». — *Chron. Mon. Mortui Maris* : « *Res vero « ista a seculis inaudita multis fuit admirationi* ». — *Chron. reg. Col.* : « *Res satis miranda et ideo magis miranda quia a seculo inaudita* ». — *Ann. Zwifalt.* : « *Res « mira nimis* ». — *Chron. rhytm.* : « *Stupendum... mirabilis* ».

et inspirée, à cette entreprise, dont « les siècles précédents n'offrirent « jamais d'exemples ». « Le diable, lui aussi, prêcha ses croi- « sades », dit Rolewinck, tandis que plusieurs ne tarissent pas dans leur étonnement pour d'aussi admirables choses. L'un d'eux (1) à ce sujet va même jusqu'à tomber dans l'absurde en faisant le récit suivant : « Certains disent et affirment que, de dix en dix ans avant « que cet événement merveilleux ne se fût produit, les poissons, les « grenouilles, les papillons et les oiseaux, chacun à son époque et « selon son espèce, était parti de semblable manière. Dans ce temps, « une multitude de poissons si immense fut prise que tous en furent « étrangement surpris. Enfin les vieillards et les anciens affirment « qu'une multitude innombrable de chiens venant de diverses par- « ties de la France se réunit dans un château de Champagne qu'on « appelle Manshymer (2). Ces chiens, s'étant divisés en deux bandes, « combattirent avec autant de courage que d'acharnement les uns « contre les autres. Presque tous se tuèrent les uns les autres et fort « peu revinrent ».

Quelque peu flatteuse que semble d'abord la comparaison établie, il n'y aurait pas de plus grandes louanges à adresser à l'entreprise d'Étienne que de la ranger parmi les faits providentiels ainsi que semble le faire la *Chronique de Saint-Médard de Soissons*. Soyons plus modestes et plus justes : blâmons ainsi qu'il convient le peu de prévoyance et de raison d'une telle entreprise, mais louons notre jeune compatriote de sa foi et de son enthousiasme, si grands qu'ils furent à un tel point communicatifs et entraînants.

C[te] G. DE JANSSENS.

En rédigeant ce mémoire, nous ignorions l'existence d'un travail allemand (3) sur le même sujet. Sans avoir l'autorité de Röhricht, nous croyons néanmoins devoir faire paraître cette étude, qui, tout en présentant, en général, les mêmes conclusions, est plus complète que la sienne

(1) *Chron. S. Medardi Suess.*

(2) S[te] Menehould.

(3) RÖHRICHT. *Der Kinder Kreuzzüg* dans le *Historische Zeitschrif* de Sybel, 1876, t. XXXVI, pp. 1 à 8. A. Molinier dans la *Grande Encyclopédie*, t. XIII, p. 454, en a fait un excellent résumé.

et offre une collection de textes contemporains beaucoup plus considérable.

Nous avons été heureux de voir nos opinions partagées par le savant allemand sur les points importants suivants :

1° Il admet la date de 1212, sans discussion.

2° Il soupçonne, sans motiver son allégation, que les croisades d'enfants ont pour origine les processions ordonnées par Innocent III (p. 3).

3° Il distingue deux croisades, l'une allemande, l'autre française.

4° Il reconnaît que la première impulsion est venue de France ; implicitement, par conséquent, de Cloyes.

Nous sommes divisés, en revanche, sur l'identification des deux traîtres qui vendirent les enfants français, et nous ne saurions admettre son opinion jusqu'à preuve du contraire.

Hugues *Ferreus,* selon lui, serait le même personnage qu'un certain *Hugo Ferri* qui figure en 1190 (1) dans une donation faite aux Marseillais par Guy, huitième roi de Jérusalem. Il ne ferait qu'un avec *Ugo Feri* « *vicarius Massiliae* », cité dans un traité de paix entre les Marseillais et les Pisans [1210] (2) et *Ugonus Ferrus* acquéreur aux termes d'un acte de vente daté de 1213 (3). Il nous semble impossible de rien affirmer à ce sujet ; ce nom de *Ferus, Ferrus, Feri,* etc., est si commun qu'il est bien difficile de savoir s'il s'agit d'un ou de plusieurs personnages. Guérard nous donne la preuve qu'il en existait à tout le moins deux (4) à la fois. Peut-être étaient-ils parents mais rien même ne le prouve, bien qu'il figurassent dans le même acte. D'ailleurs, nous remarquerons que Albéric de Trois-Fontaines donne à ce personnage le nom un peu différent de *Hugo Ferreus,* forme que nul n'a signalée ailleurs.

Quant à Guillaume *Porcus,* Röhricht cite à son sujet diverses opinions : Winkelmann (5) veut que ce soit le célèbre amiral sicilien de ce nom, qui servit si brillamment Frédéric II ; il affirme que sa famille provient de Gênes, où il signale en 1126 et 1155 un consul du nom de Guillaume *Porcus* et en 1202 un *Obertus Porcus.* Huillard-Bréholles partage la même opinion (6). Röhricht, au contraire, voudrait voir dans Guillaume *Porcus,*

(1) MÉRY. *Histoire de Marseille,* t. I, p. 194. Röhricht, tout en renvoyant à cet ouvrage, donne la date fausse de 1187.

(2) *Ibidem,* t. I, p. 219.

(3) *Ibidem,* t. I, pp. 236-249.

(4) *Cart. de Saint-Victor de Marseille.* Dans la charte n° 1003, datée du 10 décembre 1212, rédigée au nom de *Ugo Ferus* et de Guiborge sa femme, nous trouvons parmi les témoins la signature d'un « *Ugonis Feri filii quondam Guillielmi Ancelmi.* » Nous relevons dans ce cartulaire sept chartes différentes où figure ce nom de *Ugo Ferrus* au XIII° siècle, auquel des deux s'appliquent-elles ? Et qui nous prouve que d'autres personnages encore ne portaient pas ce même nom ?

(5) WINKELMANN. *Geschichte Kaiser Friedrichs II,* pp. 221-222.

(6) HUILLARD-BRÉHOLLES. *Historia diplomatica Friderici secundi,* t. I, p. 489.

Guillaume de Posqueres ;parce que dans un acte de 1190 ce dernier paraît en même temps qu'un *Hugo Ferri*. Il ajoute qu'il est possible qu'Albéric de Trois-Fontaines ait confondu ce nom de Guillaume de Posqueres avec celui de son célèbre contemporain, l'amiral Guillaume *Porcus*.

Nous croyons que l'hypothèse de Röhricht demanderait à être appuyée sur des preuves plus concluantes. Nous ne nous rangeons pas davantage à l'opinion de Winkelmann et de Huillard-Bréholles ; ils nous signalent, il est vrai, des *Porcus* à Gênes, mais Guérard, dans le cartulaire de Saint-Victor, nous montre à Marseille des personnages du nom de *Porcellus, Porcelli, Porcelletus,* ce qui nous permet de croire que la forme *Porcus* y existait aussi.

En résumé nous croyons, tant pour Hugues *Ferreus,* que pour Guillaume *Porcus*, que, jusqu'à production de textes positifs, nous devons nous en tenir au récit d'Albéric de Trois-Fontaines et admettre qu'ils étaient « *mercatores Massilienses* » et « *navium rectores* ».

C[te] G. de J.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU LUNDI 26 OCTOBRE 1891

Le lundi 26 octobre 1891, à une heure et demie du soir, la Société s'est réunie en assemblée générale dans une des salles du Musée, au château de Châteaudun.

Étaient présents :

Au Bureau, MM. Brossier-Géray, président, le docteur Raimbert-Desormeaux, vice-président, Coudray, conservateur, Pouillier, trésorier-bibliothécaire, Desbans, l'abbé Desvaux, O. Legrand, et H. Lecesne, secrétaire ;

Et MM. l'abbé Aubert, l'abbé Augis, Pascal Barrault, l'abbé Beauhaire, l'abbé Blanchard, Émile Bois, l'abbé Boussard, Chicoineau, l'abbé Cuissard, l'abbé Dubois, l'abbé Émangeard, l'abbé Gauthier, Girard-Bois, Adolphe Gouin, Guérin, le comte Gaston de Janssens, Jeuffosse, l'abbé Laigneau, Alexis Lucas, l'abbé Mercier, l'abbé Métais, Passard, l'abbé Peschot, Rotier, l'abbé Sainsot et l'abbé Sauvé.

M. le Président déclare la séance ouverte et donne la parole à M. le Secrétaire pour faire connaître à l'assemblée les principaux actes du Bureau.

Le Bureau a, depuis la dernière assemblée générale, admis en qualité de membres titulaires de la Société :

M. le comte DE SAINT-MAIXENT, au château de Saint-Agil (Loir-et-Cher), présenté par MM. Brossier et l'abbé Blanchard.

M. l'abbé AUBERT, curé de Lanneray, présenté par M. l'abbé Desvaux et M. l'abbé Cuissard.

M. ROGER, conducteur des ponts-et-chaussées à Illiers, présenté par MM. Guérin et Pouillier-Vaudecraine.

M. DABOUT, propriétaire à Lutz, présenté par MM. Brossier et Pouillier.

M. WEIL, brasseur à Châteaudun, président de la Société de tir et de gymnastique, présenté par MM. Pouillier et Brossier.

M. Émonet, entrepreneur de charpente à Saint-Denis-les-Ponts, présenté par MM. Brossier et l'abbé Cuissard.

Et M. l'abbé Sauvé, curé de Verdes, présenté par MM. l'abbé Augis, l'abbé Métais et Rotier.

Voici la liste des publications et des divers objets reçus au cours du dernier trimestre :

ENVOIS DU MINISTÈRE

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des Sciences économiques et scientifiques, n° 2 de 1890.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, n° 1 de 1891.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, par Robert de Lasteyrie et Eug. Lefèvre-Pontalis.

Musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, t. XXIII, n° 3 ; — Annales, t. XVIII : *Avadana-Çataka*, cent légendes (bouddhiques) ; — t. XIX, nos 1, 2 et 3, *Les Moines égyptiens* : vie de Schnoudi.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le 27 mai 1891, par M. G. Boissier et par M. L. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Bulletins de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, nos 194 et 195 : Tableau de la ville de Chartres en 1750, par M. Ph. Bellier de la Chavignerie. — Dalles tumulaires et pierres tombales du département d'Eure-et-Loir, 12e livraison.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, 2e trim. 1891.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brive), 2e liv. du t. XIII.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 3e série, t. VII, et 4e série, t. I. — Bulletins, 1er trim. 1891. — Album archéologique, 1er, 2e et 3e fasc.

Société de Géographie : Compte-rendu des séances de la Commission centrale ; 1891, nos 14 et 15. — Bulletin, 2e trim. 1891.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, t. XII de la VIIe série, 1889.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1er fasc. du t. XXV, 2e série.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, nos 1, 2 et 3 de 1891.

Revue de Saintonge et d'Aunis. — Bulletin de la Société des Archives historiques, 5e liv. du XIe vol.

Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet, t. IX, 1889-1890.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, 3e trim. 1891.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 4e trim. 1890.

Académie de Sainte-Croix d'Orléans : Lectures et Mémoires, t. VI. — Bulletin, nos 1 et 2 de 1891.

Académie d'Hippone. — Comptes-rendus des réunions, p. I à XXXII.

Bulletin de l'Académie Delphinale, t. IV de la 4e série, 1890.

Société des Antiquaires de l'Ouest. — Bulletin, 2e trim. 1891.

Société des Antiquaires de France. — Bulletin, 1889. — Mémoires, t. Xe de la 5e série, 1889.

Annual report of the board of Regents of the Smithsonian Institution, to July 1889.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or), no 5 de la 2e série, 1890.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1er trimestre 1891.

Comité archéologique de Senlis : Comptes rendus et mémoires, t. IV et V de la 3e série, 1889-1890.

Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris : 1er et 2e fascicules 1891.

Société d'émulation d'Abbeville : Bulletin, nos 1 à 4, 1890. — Mémoires, 2e partie du t. I de la 4e série, 1890 et 1er fasc. 1891.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. XIV.

DONS. — ENVOIS DIVERS

La Voix de Notre-Dame de Chartres, septembre et octobre 1891 ; 2e, 3e et 4e suppléments de juillet, 1er et 2e suppléments d'août 1891.

Album de la Ville de Chartres, pour accompagner le plan publié par la Société archéologique d'Eure-et-Loir en 1880, par M. Ph. Bellier de la Chavignerie ; don de l'auteur.

Lettre de M. de Coulmiers au jurisconsulte Pothier, datée de Châteaudun le 1er septembre 1737 ; don de M. Dabout, de Lutz.

Perche et Percherons : Canton de Mondoubleau, 1er fascicule.

Documents sur la province du Perche, par M. le vicomte de Romanet et M. Tournouër, fascicules d'avril et de juillet 1891 ; par acquisition.

Le Loir-et-Cher historique, archéologique et scientifique, nos de juillet et août 1891.

Plusieurs cartes de visite gaufrées, imprimées ou manuscrites, datant du commencement du siècle ; don de M. Renault, maire de Châteaudun.

Un double tournois du roi Louis XI ; don de M. Cassé, maçon.

Un carquois et un arc tonkinois, une hotte, un chapeau de femme et deux instruments de musique, apportés du Tonkin par M. Pierre Lefèvre-Pontalis, qui les a offerts à la Société.

Sur le bureau ont été déposés, avant l'ouverture de la séance : un moyen bronze de l'empereur Domitien, deux deniers tournois, l'un du roi Louis XIII, l'autre de la princesse Marie de Dombes, deux monnaies chinoises, et une clé ancienne provenant du château de Villepion ; don de M. Gebaüer, ancien médecin à Terminiers.

M. le Président lit une gracieuse lettre qu'il a reçue depuis la dernière séance du Bureau : M. le marquis de Tressan le prie de le rappeler au souvenir des membres de la Société Dunoise et lui envoie un ouvrage intitulé *Périgueux, Souvenirs historiques, biographiques et archéologiques,* dont l'auteur M. l'abbé Théodore Pecourt, l'archéologue érudit et si connu du Périgord, a bien voulu faire don à la Société.

L'assemblée, sur la proposition de M. le Président, vote des remerciements à tous les donateurs.

M. Brossier prie ensuite M. le docteur Raimbert Desormeaux de le remplacer à la présidence pendant le reste de la séance.

Lecture est donnée d'un extrait des procès-verbaux des séances du Bureau :

Séance du Bureau du 4 août 1891.

M. le Président donne lecture :

1° D'une lettre de M. Storelli (19 juillet 1891), qui a remarqué dans un des derniers bulletins de la Société, et qui signale en ces termes une erreur relative à Villandry : « Villandry — c'est celui de Rabelais, puis celui de Boileau — est un château de Touraine situé sur les bords de l'Indre, près de Savonnières. Primitivement, il s'appelait Colombiers et les Seigneurs de Montbazon en étaient propriétaires. »

2° D'une lettre de M. l'abbé Sainsot (13 juillet 1891) qui, à cause des distributions de prix, désire voir avancer ou reculer de huit jours l'assemblée générale fixée au dernier mardi de juillet.

3° D'une lettre de M. l'abbé Renard contenant la note suivante relative à l'école de Saint-Jean (20 juillet 1891) :

« Monsieur le Président,

« Vous avez bien voulu m'assurer que les moindres miettes de chronique locale, recueillies même après les savants travaux de vos collaborateurs, seraient toujours bienvenues. C'est à ce titre que je vous adresse cette simple note additionnelle au remarquable rapport de M. Renou,

conseiller municipal, sur *la fondation de l'école et de l'orphelinat de Saint-Jean de Châteaudun.*

« Lorsque les maîtresses de cette école durent quitter leur œuvre parce qu'elles avaient refusé le serment prescrit par la Constitution, le Directoire du District de Châteaudun chargea le Conseil général de la Commune de pourvoir aux places vacantes, aussi bien qu'à celles des petites écoles de Charité de la paroisse Saint-Valérien. Ce fut dans la séance du 9 octobre 1791 que furent arrêtées ces nominations. Tandis que les deux Frères des Écoles Chrétiennes étaient remplacés par les citoyens Lamy et Bionne, et les institutrices de la paroisse Saint-Valérien par les demoiselles Arnoult, Bionne et la dame Chevallier, on nomma, pour diriger les écoles de Saint-Jean, les demoiselles Lauvernat et Cibon ; nominations qui furent approuvées par le Directoire du Département (1).

« C'est dans ces conditions que fonctionna l'école de Saint-Jean jusqu'en 1793, époque à laquelle une crise se produisit au sujet de la question du traitement des maîtresses.

« Depuis que l'administration des biens de cet établissement avait été enlevée à la Fabrique de Saint-Jean et dévolue à la Commune, c'était la municipalité qui devait servir à l'école les revenus au moyen desquels elle subsistait. Or ces revenus, on les avait promis, on les avait peut-être servis quelque temps, puis, à cause de la pénurie d'argent, nos institutrices avaient vu passer l'échéance sans rien toucher. Cet état de choses, qui d'ailleurs était le même dans les autres écoles de la ville, amena la municipalité de Châteaudun à reviser et à vérifier le chiffre des traitements des instituteurs et institutrices, qui dès lors furent fixés à 400 livres pour chaque maitresse, tandis que ceux des instituteurs de garçons furent élevés à 800 livres pour le premier maître, 700 livres pour le second et 600 pour le troisième (2).

« Calculés sur ces bases, les arriérés de traitements dûs aux institutrices de Saint-Jean se trouvèrent être de 350 livres, représentant cinq mois et demi d'exercice (3).

« A l'aide de ce versement l'école fondée par la pieuse demoiselle Roger put vivre encore quelques mois, jusqu'aux vacances de 1793, époque à laquelle sans doute le petit Couvent fut partiellement loué à des particuliers et le surplus accordé par la municipalité à un instituteur privé, dont

(1) *Arch. Dép., Regist. du Direct. du Départ.*, tom. VI, séance du 17 octobre 1791.

(2) Il y avait à cette époque au Collége de Châteaudun deux professeurs seulement, dont le premier faisait les fonctions de principal, était logé et touchait 1200 livres ; le second n'avait que 700 livres, sans le logement. (*Arch. Dép., Registres du Direct. du Dép.*, tom. X, séance du 28 Mai 1793.)

(3) *Arch. Dép.; ibid.* L'arriéré était, pour l'école de garçons, de 1,225 livres, et de 487 liv. 10 s. pour les écoles de filles de Saint-Valérien.

les enfants de Saint-Jean reçurent quelques leçons en attendant des jours meilleurs (1).

« Ces jours meilleurs, Monsieur le Président, la ville de Châteaudun, depuis le commencement de ce siècle, a eu à cœur de les faire luire pour l'école de Saint-Jean, et le savant rapport de M. Renou n'aura pas peu contribué à les maintenir.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes bien respectueux hommages.

« P.-M. Renard. »

M. Brossier a reçu aussi une lettre de M. Lacroix, ancien principal du Collège de Châteaudun, actuellement à Vitry-le-François, à laquelle est jointe une étude humoristique sur la corporation des boulangers de Châteaudun, ainsi qu'un fragment d'étude sur l'enseignement du peuple au Moyen-Age, à Châteaudun. (L. du 25 juillet 1891.)

M. le Président signale toute une série de documents concernant la famille de La Vove, une des plus anciennes du Perche, publiés par M. l'abbé Chambois dans le dernier bulletin de la Société archéologique du Vendômois, t. XXX, p. 141. C'est à cette famille qu'appartenaient les deux frères Anthoine et Jean de La Vove, qui furent successivement archidiacres de Dunois.

Dans les procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir (t. VIII, p. 332), M. Fouju a mentionné l'existence, dans le Dunois, de plusieurs polissoirs que M. de Boisvillette n'a pas connus.

Séance du 25 août.

Assistaient à cette séance, outre les membres du Bureau, M. Renault, maire de la ville de Châteaudun, et M. Passard, architecte.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture d'une délibération du Conseil municipal de Châteaudun, en date du 2 août 1891 ; le Conseil met à la disposition de la Société une somme de 2,536 fr. 61, montant de la dépense prévue au devis dressé par M. Passard, pour l'appropriation de la salle que la Ville s'est réservée dans la maison communale, sise rue Toufaire, en vue de l'installation du Musée municipal ; à la charge par la Société de faire exécuter à forfait tous les travaux que comporte le devis.

Après discussion, de concert avec M. le Maire et sur l'assurance donnée par M. Passard, que le devis ne sera pas dépassé, le Bureau, considérant l'utilité de mener à fin dans un bref délai l'ensemble des travaux néces-

(1) Voir *Rapport de M. Renou, conseiller municipal*, p. 9.

saires pour l'appropriation des salles du nouveau Musée, et de la salle réservée par la ville, décide qu'il y a lieu d'accepter l'offre du Conseil municipal, et, en conséquence, se fait fort, moyennant les 2,536 fr. 61 qui lui sont alloués, d'exécuter tous les travaux prévus par le devis, sans aucun recours contre la ville dans le cas où les dépenses excéderaient les prévisions de ce devis.

M. le Président donne lecture de la correspondance.

M. le Secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie envoie, avec une lettre des plus gracieuses (15 août), un bon pour retirer les trois premiers fascicules de son magnifique album archéologique qui manquaient à la collection de la Société.

M. l'abbé Marquis demande des renseignements sur la famillle dunoise du nom de Saint-Avit, et notamment sur Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches. Ces seigneurs ont été les bienfaiteurs du couvent des Cordeliers de Châteaudun. (L. du 17 août.)

Le 6e volume des mémoires de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans contient une étude très intéressante sur « les confréries des communautés d'arts et métiers de la ville d'Orléans ». L'auteur est notre savant collègue, M. le chanoine Cochard.

Le dernier bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France (1889, p. 274) mentionne une découverte qui aurait été faite à Péronville. Il s'agit d'un petit bronze gaulois représentant un bœuf à trois cornes, qui aurait été rencontré par un ouvrier maçon sous l'autel de la Vierge, lors de la reconstruction de l'église de cette localité. Cet objet a passé en la possession de M. le commandant Maronnier, maintenant à Bar-le-Duc, mais qui a autrefois habité Châteaudun. M. l'abbé Morillot signale plusieurs autres spécimens de ce singulier animal qu'il a vus au Musée de Saint-Germain ; le taureau était certainement un objet votif, auquel doit se rattacher une idée symbolique, une conception religieuse de la mythologie païenne. (Voir cette intéressante discussion même vol., p. 215.)

M. Rotier, de Blois, adresse (8 août) la désignation de diverses pièces, provenant de la collection Joursanvault, qui se trouvent à la bibliothèque de Blois ; cette liste fait suite à celle qui a été publiée dans le 6e volume des bulletins de la Société, p. 425.

COLLECTION JOURSANVAULT

Vers 1342.

Acte par lequel les Frères de la Maison de Saint-Ladre de Blois déclarent qu'ils ont acquis, soixante ans auparavant, de Pierre d'Alençon et de Jeanne de Châtillon, sa femme, comtesse de Blois, soixante arpents de landes près leur maison de Saint-Laurent des Bois et vingt arpents de

buissons et froz (friches) sous la forêt de Blois près leur maison de Coulommiers. — N° 70.

17 Mars 1346-47.

Acte par lequel la comtesse Jeanne de Hainaut reconnaît devoir au prieur de Saint-Léonard, membre de l'Église de Bourgmoyen, diverses rentes dont la possession lui avait été contestée, savoir 20 sols de rente sur le péage de Marchenoir, pour desservir une lampe devant le corps saint de M. saint Liénard, 10 sols sur la foire de Saint-Léonard qui se tenait autrefois devant ladite église et prieuré, et trois mines de froment à la mesure de Marchesnoir sur la métairie de la Bercelière, pour les anniversaires de Guillaume d'Ermenfroy et de Clémence la Poytevine, anciens propriétaires de cette métairie.

Cet acte, daté de Marchenoir, est contenu dans un vidimus de justice (juge) de la court de la chastellerie de Marchesnoir en date du 7 août 1399. — N° 104.

21 Juillet 1352.

Ordre par le prévôt de Chartres d'arrêter les entreprises des gens du comte de Blois sur la métairie de Germandville près Bonneval, dont la comtesse de Cassel réclamait la possession, et de saisir les récoltes en la main du roi jusqu'à jugement définitif. — N° 180.

17 Juin 1359.

Ordre par Guillaume de Mesalent, gouverneur de Blois, de payer à Robert de Frouville, écuyer, trois écus d'or pour ses gages en la garnison du château de Blois. — N° 367.

21 Juin 1360.

Ordre par Gilles de Cauroy, gouverneur de Blois, de passer en compte au bailli de Blois sur l'argent des exploits du bailliage différentes sommes payées à des personnes à qui le comte devait. Parmi ces créanciers se trouvent Jean de Villebresme, doyen de Saint-Sauveur, comme chapelain des chapelles Sainte-Constance au château de Blois, Sainte-Catherine à Chambon et de Saint-Audry (André ?) à Châteaudun. — N° 401.

17 Avril 1361.

Ordre par le comte de Blois et de Soissons (Louis II de Châtillon) de payer à son écuyer Alart de Donatienne 100 florins à l'écu pour remboursement de pareille somme avancée par lui à Guillaume de Craon, vicomte de Châteaudun, en déduction de ce que le comte de Blois devait pour les arrérages d'une rente que le vicomte avait sur la recette de Châteaudun. — N° 443.

16 Décembre 1363.

Acte par lequel Guillaume Petitpas, garde du château de Fréteval et frère de feu Thomas Petitpas, naguères châtelain du château de Blois,

reconnaît avoir reçu 51 livres 11 sols 8 deniers tournois pour les gages dus à son frère jusqu'à la Notre-Dame d'Août. — N° 519.

8 Juillet 1365.

Transaction passée devant le bailli de Blois au sujet du différend qui existait entre maistre Étienne Gobillon, propriétaire de la métairie de Soigeville (Saugeville) et le prieur de Saint-Valérien de Châteaudun, membre de l'abbaye de Pontlevoy, pour une rente de 16 livres que le prieur et le curé de Saint-Valérien prétendaient avoir sur ladite métairie et dont ils réclamaient les arrérages qui n'avaient pas été payés depuis longtemps. Étienne Gobillon alléguait que cette métairie ne devait qu'une partie de la rente et qu'il n'était tenu à aucun arrérage pour le temps de sa possession, parce que ladite métairie avait esté gastée par les ennemis dou royaume et n'en avoit eu aucun proffist partout ledit temps pour occasion des guerres. Il abandonne au prieur et au curé, en compensation, la rivière et pescherie que il ha en la rivière du Loir entre le moulin de Villemor et le moulin de Bourai près de Châteaudun, appelée la rivière à la dame d'Auteville. — N° 533.

20 Février 1366-67.

Acte par lequel le comte Louis II de Châtillon abandonne à l'abbaye de Bourgmoyen les métairies de la Bertillière, de Claelles et d'Ermenfroy avec le droit d'usage pour ces métairies dans la forêt de Marchenoir et le droit d'abreuver les bestiaux à l'étang d'Ermenfray, que le comte se réserve.

Cette charte, qui portait le sceau de l'abbé Hervé, est contenue par extrait seulement dans un *vidimus* du bailli de Blois en date du 3 août 1398. — N° 591.

26 Février 1367-68.

Ordre par le conseil du comté de Blois au receveur des exploits du bailliage de payer à Jean de Beausse, bailli de Dunois, 10 francs d'or pour faire ses despens et mises pour aler à Paris faire certaines besoingnes pour Mgr. — N° 636.

15 Novembre 1375.

Acte par lequel Jean Deschamps, receveur de Blois, reconnaît que Guillaume Courson, receveur de Dunois, lui a remis 370 francs d'or sur ce qui est dû au comte pour ladite recette. — N° 757.

15 Février 1386.

Acte par lequel Girard Villodon, clerc du comte à Blois, reconnaît avoir reçu du bouteiller de Mgr cinq tonneaux de vin dus chaque année au terme de Noël sur la recette de Dunois à son fils Thomas Villodon, chapelain en l'église de M. St André à Châteaudun. — N° 823.

30 Août 1387.

Quittance par Regnault de Sens, bailli de Blois et de Dunois, de 40 livres pour ses gages au terme de la St Jean. — N° 825.

13 Mai 1401.

Quittance par le doyen du chapitre de Chartres, de 20 livres de rente annuelle dues à ce chapitre sur la prévoté de Châteaudun pour l'anniversaire de Jean, comte de Blois (Jean Ier de Châtillon, qui était en même temps comte de Chartres). — N° 986.

28 Juin 1401.

Acte par lequel Louis, duc d'Orléans et comte de Blois, reconnaît les droits d'usage appartenant à Guillaume Dubois, escuyer, dans la forêt de Marchenoir, savoir le droit d'y prendre tout le bois nécessaire pour ardoir seulement en son hostel de Villevesque et 104 charrestées de bois pour son hostel du Bois, à charge de faire garde pour ung mois au château de Marchenoir, pour l'hostel de Villevesque et autant pour l'hostel du Bois. On voit par cet acte que le duc d'Orléans avait fait saisir, arrester et mettre en sa main tous les usages existant dans les forêts du comté de Blois jusqu'à ce qu'il eût reconnu les droits des usagers. — N° 987.

11 Septembre 1401.

Vidimus de la cour de justice de la Châtellenie de la Ferté-Villeneuil contenant des lettres patentes du duc d'Orléans, en date du 28 Juin précédent, qui confirment le droit d'usage dans la forêt de Marchenoir réclamé par Jehan Sainsé, écuyer, pour son hostel de Vitierville (Viertiville) assis en la paroisse d'Autainville, et lui permettent de prendre du bois en icelle forêt pour ardoir et maisonner, à la charge de faire garde pour ung mois au chastel de Marchenoir quand requis en sera et de payer promptement la somme due pour le rachat dudit usage. — N° 994.

3 Février 1402-1403.

Quittance par Baudet, Bère, Viart, Legros et Bacon, sergents du duc d'Orléans, de 4 livres 2 sols 6 deniers qui leur étaient dus pour leurs paines et sallaires d'avoir esté à Chasteldun, Chasteauregnault, pour faire venir à Blois pardevers MM. les commissaires sur le fait des aides des bourgeois d'iceulx lieux et aussi le prévost de Soloingne pour leur exposer les lettres du Roy et de mondit Sgr. — N° 1004.

7 Février 1402-1403.

Acte par lequel Regnault de Sens, bailli de Blois, certifie que mestre Jehan Lehaier, conseiller et serviteur du duc d'Orléans en sa conté de Blois, a vaqué par quatre jours à trois chevaux, alant, venant et séjournant en Dunoys pour l'avanssement du paiement de l'aide octroyé naguères à mondit Sgr. — N° 1005.

8 Février 1402-1403.

Quittance par Jean Lehaier, conseiller et serviteur du duc d'Orléans, de 10 livres 10 sols tournois à lui payés pour dix jours et demy qu'il vacqua ou fait et poursuite de l'aide nouvellement octroié par le Roy à mondit Seigneur tant en Dunois comme en Romorantinais, Celles, Saint-Aignan et la Ferté-Imbault. — N° 1006.

10 Janvier 1405-1406.

Quittance par Regnault de Sens, bailli de Blois et de Dunois, de 40 livres tournois pour le terme échu à Noël de ses gages de servir mondit Sgr ou dit office dudit bailliage de Dunois. — N° 1020.

23 Juin 1417.

Acte par lequel Guillaume de Jardin, lieutenant du bailliage de Blois, certifie que maistre Philippe Gaubert, procureur du duc en Dunois, est venu à Blois le 21 juin en compagnie de Jehan Barrault et Gillet Bigot pour doubte de gens d'armes qui estaient sur le pays, pour fixer aux officiers de Monseigneur de plusieurs rachats que devaient M. Pierre d'Illiers, chevalier, comme aiant le bail de Katherine de Rouvray, Yvon, seigneur d'Aussigny, à cause de Katherine sa femme pour la succession de Messire Jehan Prunelé chevalier, père de ladite Katherine et Bétis le Prunelé pour le lieu de Macherainville que ledit Messire Jehan son ayeul lui avait donné. — N° 1105.

2 Avril 1418.

Lettres patentes données au nom de Charles duc d'Orléans, comte de Blois et de Dunois, accordant à Guy de Prunelé, évêque d'Orléans, trois arpents de bois en la forêt de Marchenoir pour les emparements et réparacions du château de Meun-sur-Loire, appartenant à l'évêque, lesquels ville et chastel, s'ils estoient priz et occupés des ennemis, seroient cause de la destruction de nostre duchié, Guy de Prunelé alléguant qu'il ne pouvoit faire ces réparations sans aide, attendu les grans charges qu'il a et la petite revenue de son évesché à l'occasion de la guerre de ce royaume. Daté de Baugency, en conseil tenu par monsieur le conte de Vertus, où les seigneurs de Gaules et de Soisy estoient. — N° 1112.

25 Mai 1418.

Acte par lequel Jehan de Conctes (*sic*) gouverneur et bailli de Blois et de Dunois..... (La pièce concerne plutôt le Blésois.) — N° 1113.

4 Janvier 1425-26.

Lettres patentes au nom de Charles duc d'Orléans, autorisant la délivrance faite par le maître des forêts à Jehan Bastard d'Orliens (connu dans la suite sous le nom de comte de Dunois), pour son chauffaige au chastel dudit lieu de Blois, de deux arpents de bois en la forest de Ruissy sur le

chemin de Sellettes (Cellettes, canton ouest de Blois) et de 800 rortées de bois dont 600 dans la forêt de Blois. — N° 1180 (1).

21 Mars 1434-35.

Quittance par Guillaume Guéret, escuier, maistre des eaux et forests des comtez de Blois et de Dunois et cappitaine de Chambort, de 100 sols tournois pour une demie année de ses gages dudit office de cappitaine. — N° 1236.

24 Août 1437.

Quittance par quatre archers de M. le Bastard d'Orléans de cinq réaulz d'or pour deux voyages qu'ils ont faits de Blois à Châteaudun pour accompagner des officiers du duc envoyés au dit lieu pour les besoignes de mondit Sgr le duc. — N° 1250.

15 Janvier 1439-40.

Quittance par Pierre Paien, juge des exemps pour appel de par le roy nostre sire ès contez de Blois et de Dunois, de la somme de 50 sols tournois pour ses gages de la Saint-Jean à Noël de cette année. — N° 1289.

4 Mars 1469-70.

Quittance par Pierre de Cisse, archidiacre de Dunois et conseiller de Mme la duchesse d'Orléans, de quatre escus d'or à lui taxés pour les espices du procès que le procureur d'icelle dame avoit contre les habitants de Villeneuve (peut-être la Ferté-Villeneuil). — N° 1466.

Séance du 6 octobre.

M. le Président a reçu de M. le Ministre de l'Instruction publique et communique au Bureau le programme des questions soumises aux délégués des Sociétés savantes en vue du Congrès de 1892.

Notre nouveau collègue M. Dabout, de Lutz, a fait hommage à la Société d'une lettre adressée le 1er septembre 1736 au célèbre jurisconsulte Pothier par M. de Coulmiers, mari de la fondatrice des écoles de Saint-Valérien. Le cachet de cette lettre porte les armoiries du souscripteur.

M. Dabout a, de plus, communiqué au Bureau deux baux, écrits de la main de Pothier, par lesquels celui-ci donne à ferme à moitié sa métairie de Luz. Ces deux actes sont datés des 31 mars 1753 et 10 novembre 1758.

M. le Président signale à l'attention du Bureau diverses publications :

Dans la dernière livraison de « Perche et Percherons », une notice sur le canton de Mondoubleau.

Dans le bulletin de la Société archéologique du Vendômois, 3e trimestre 1891, une notice biographique sur M. Gervais Launay.

(1) La collection Joursanvault mentionne plusieurs actes concernant le Bâtard d'Orléans.

Dans le numéro de l'*Écho Dunois* du 13 septembre 1891, la relation de la découverte d'un cimetière mérovingien dans la commune de La Colombe (Loir-et-Cher).

Dans le bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir (procès-verbaux, t. VIII, p. 363), une intéressante description de la maison de bois sise à Brou, place du Marché. L'auteur de cette notice, M. Denizart, fait remonter au temps de Louis XII la construction de cette maison qui présente, sculpté au-dessus de la porte d'entrée, l'écu de France soutenu par deux porcs-épics, emblème du Père du peuple. Deux belles eaux-fortes de M. Paul Gillard accompagnent le mémoire de M. Denizart.

Un membre du Bureau rend compte de la nouvelle publication de notre savant collaborateur, M. l'abbé Haye : *Martyrologe de l'église de Chartres, précédé d'une étude sur les limites du diocèse.* Dans ce volume, modeste d'apparence, mais riche de documents, l'érudition de M. le Curé de Saint-Avit s'est donné libre carrière. Tous les siècles sont passés en revue ; depuis les premiers temps où le christianisme apparaît en nos contrées jusqu'à l'époque actuelle contemporaine, l'auteur évoque le souvenir des pieux et saints personnages qui ont illustré le pays chartrain. Nous n'oserions affirmer que sur ces 352 noms M. le curé de Saint-Avit a dit le dernier mot, rendu toute objection, toute contradiction impossible. Nous ne lui adressons pas moins nos remerciements et nos félicitations. Cette fois encore il a l'honneur d'ouvrir la voie ; son livre est le premier, est le seul qui embrasse dans son ensemble l'hagiographie diocésaine ; il devra être lu, consulté et possédé par tous ceux qu'intéressent nos histoires locales.

L'ordre du jour de la séance appelle l'élection de trois membres du Bureau de la Société, en remplacement de MM. le docteur Raimbert-Desormeaux, Desbans et O. Legrand, non rééligibles. Le nombre des sociétaires présents étant supérieur au dixième du nombre total des membres de la Société, il est procédé à cette opération.

MM. Lambron, Clément et Adolphe Gouin sont élus par 31, 25 et 21 suffrages.

Deux lectures sont faites ensuite à l'assemblée ; l'une, par M. l'abbé Blanchard, sur *le prieuré et la paroisse de Saint-Agil* ; l'autre, par M. l'abbé Métais, sur *l'église de Saint-Jean de Châteaudun au XI[e] siècle.*

La séance est levée.

TESTAMENTS, INVENTAIRE ET COMPTE DES OBSÈQUES DE JEAN, BATARD D'ORLÉANS

Tel est le titre d'un ouvrage publié récemment à Orléans et qui présente un grand intérêt pour la Société Dunoise. Son auteur, M. Louis Jarry, en a très gracieusement offert un exemplaire pour notre bibliothèque ; nous sommes heureux de le remercier de ce bon souvenir.

En tête du volume figure l'image de Dunois, d'après l'ancienne statuette conservée à la Sainte-Chapelle du château de Châteaudun et photographiée par M. le comte G. de Janssens.

Une notice, que M. Jarry intitule modestement introduction et dont la lecture est aussi attrayante qu'instructive, précède les importants documents réunis grâce à ses persévérantes investigations. Plusieurs de ceux-ci, inédits jusqu'alors, sont extraits des portefeuilles de l'académicien Lancelot ; ce sont :

L'État des dettes du Bâtard d'Orléans, du 8 novembre 1468, copie de Lancelot.

L'Inventaire fait à Châteaudun au mois de janvier 1467 (1468 nouveau style) copie du XV[e] siècle.

Et le *Compte de l'obsèque et enterrement du Bâtard*, du XV[e] siècle aussi.

A ces trois pièces capitales est jointe une version plus correcte, établie sur plusieurs manuscrits, du testament collectif du comte et de la comtesse de Dunois, du 3 octobre 1463, et une reproduction de celui du comte seul, du 28 septembre 1468.

Voilà donc tout un ensemble de pièces authentiques concernant Dunois; elles projettent un grand jour sur la seconde partie de la vie du célèbre capitaine, et, dans son introduction, M. Jarry en fait ressortir toute l'importance. Loin de nous la pensée de résumer ce travail, si précis et si intéressant : mieux vaut en recommander la lecture à nos collègues et nous borner à signaler quelques-unes des dispositions testamentaires et plusieurs des articles de comptes qui viennent à la suite.

Notons donc, dans le testament du bâtard et de Marie d'Harcourt, les dons faits : Aux pauvres de Châteaudun, 100 francs ; — pour la réparation de l'église des Cordeliers de Châteaudun, 100 francs.; — pour l'achèvement de la Sainte-Chapelle et le logis des religieux qui y seront, 2,000 fr. ; — pour le vivre et sustentation du prieur et des 4 prêtres et 4 chantres de l'ordre de Saint-Augustin chargés du service divin en ladite chapelle, 200 fr. de rente par chacun an.

Dans le testament olographe de Jean d'Orléans : la confirmation des dons faits aux Cordeliers et aux pauvres de Châteaudun, l'entretien de l'aumône de 50 pauvres à Châteaudun, un don de 240 francs pour le mariage de cent filles pucelles à Châteaudun.

Dans l'état des dettes et codicille du bâtard, est mentionné le nom de l'architecte qui a construit l'aile occidentale du château de Châteaudun :

Item, veult estre paié à M[e] Nicole Duval, maître des euvres de son chastel de Chasteaudun, tout ce qu'il luy sera et pourra estre deu, à cause de ses gaiges de cent francs par an.

Outre plus veult et ordonne monditseigneur que pour faire et parfaire la petite chappelle hors le chasteau, le logeis des religieux, et pour ustencilles et livres qu'il leur convient avoir, soit paié la somme de dix huit cens livres tournois, outre et par dessus ce qui est déclairé en son testament.

L'*Inventaire des livres et autres choses estans en la tour de Châteaudun* donne les titres et la description de la reliure des 52 volumes dont se composait la bibliothèque de Dunois, considérable pour le temps. Il énumère les harnais de selle, les robes et manteaux du comte et de la comtesse, la vaisselle, les ustensiles de cuisine, la literie, une riche lingerie de lit, de table et de corps, les velours, broderies et orfrois ; nombre de tapisseries dont une « à souviengne-vous-en », une autre « à bergerètes » ; des tapis de laine « à fleurs de maries, à chacun un arbre et une turterelle dedans » ; un « corporaillier à l'œuvre d'Angleterre que fist feu Madame » et des toiles tissées ou brodées par la comtesse ; des pièces d'orfévrerie ; les reliques, la « vaesselle » et les magnifiques « ornemens et vestemens de la Saincte-Chapelle », les tables d'autel, véritables tableaux de broderie ou de tapisserie, un épistolier couvert de velours cramoisi garni d'argent « aux ymages de S. Jehan Baptiste et de S. Pol ». N'oublions pas le jeu d'échecs de Dunois et quelques vieilles armes.

La tour contenait encore un peu d'artillerie : 4 canons, 8 boîtes, 8 grosses arbalètes, 5 « guidaz », une caisse de traits ferrés, des caques et des sacs de poudre. Cinq autres canons étaient « hors ladite tour, à la porte du chastel ».

Le compte des obsèques établi par le bailli de Dunois, Florent Bourgoing, est une liquidation complète de la succession ; il présente un véritable état de situation de la fortune du Bâtard et prouve bien, comme le fait remarquer M. L. Jarry, que, si cette fortune a été obérée, ce fut surtout pour le service de la France.

Ce document contient pour l'histoire de Châteaudun de précieux renseignements ; en voici quelques extraits : on y remarquera le nom d'un maître d'école de Parthenay, Paul Grymbault, qui consacra toute une année à orner de peintures la Sainte-Chapelle de Châteaudun. Le *Jugement dernier,* que l'on voit dans la chapelle du Comte, est sans doute son œuvre.

A Jehan de Luz, orfèvre demorant à Blois, orfèvre de Madame d'Orléans, et autres ses compaignons, pour avoir fait de leur mestier ung escrin où a plusieurs emaulx servent en la chappelle de Chasteaudun ; et pour xv escuz qui leur estoient deuz par

feu monditseigneur, pour autres ouvrages par eulx faitz, et pour lesquels ils retenoient ledit escrin, à eulx baillé la somme de l escus d'or vallent lxvij l. xv s. t.

A Messire Raoul Maunoury, commis du temps de feu monditseigneur à paier les mises des réparacions du chastel de Chasteaudun, la somme de ix^{c} l. t. pour icelle bailler et délivrer aux maçons, maneuvres, carriers, charpentiers, couvreurs et autres ouvriers qui avoient besoigné oudit chastel et qui leur estoit deue ouparavant le trespas de feu monditseigneur.

A maistre Nicole Du Val, maistre des œuvres dudit chastel, la somme de ij^{c} l. t., pour ses gaiges et salaires à luy deuz du vivant de feu monditseigneur, et qu'il avoit ordonné par son testament luy estre paiez.

A Thierry Ysbrant et René de Dremen, brodeurs demourans à Chartres, la somme de vi^{xx} x escuz d'or qui deue leur estoit pour leur paine et salaire d'avoir fait plusieurs tables d'autel, diacres et soubzdiacres et chappes, pour la sainte chappelle de Chasteaudun, du temps de feu monditseigneur.

A Me Paoul Grymbault, maistre escolle de Partenay, pour avoir paint plusieurs choses en la chappelle du chastel de Chasteaudun, du vivant de feu monditseigneur, la somme de xxvij l. x s. t. Et pour son logeiz durant ung an, viij l. v s. t.

A Jacquet Ferrant, serrurier, sur les ouvrages qu'il avoit faiz ou chastel de Chasteaudun, du vivant de feu monditseigneur, xxvij l. x s.

A Raoulin Potiron, menuysier, pour ouvrages par luy faiz ou chastel de Chasteaudun du vivant de feu monditseigneur, iiij l. v s.

A Colin Prasteau, fourrier, vi l. t. pour le restituer de semblable somme qu'il avoit paiée pour bois et charbon, pour celluy (1) qui fist les orgues de Chasteaudun, du vivant de feu monditseigneur.

A Adam Morant, pour paier l'aigle mis en la chappelle de Chasteaudun, et pour les voictures à le admener de Paris audit Chasteaudun, et le asseoir ; et pour le veage de celluy qui l'a assis et autres menuz fraiz declarez en la quittance sur ce faicte, lequel avoit esté fait du temps de feu monditseigneur, pour ce iiij^{xx} viij l.

A maistre Richard Fé, la somme de c l. t. sur ce qui luy povoit estre deu par feu monditseigneur, pour ouvraiges par luy faiz ou chastel dudit Chasteaudun.

A Germain Fé, menuysier, la somme de cxvi l. t., sur les ouvrages et besongnes que ledit Germain et ledit Me Richard Fé, son père, avoient faiz ou chastel de Chasteaudun.

A Noel Pilet, mareschal demorant à Chasteaudun, la somme de dix escuz d'or sur le loage de la maison en laquelle ledit Germain Fé demeuroit audit Chasteaudun, où il besongnoit et tenoit son astelier.

Aux enffans et héritiers dudit maistre Richard Fé, la somme de cinquante livres tournois, restant de la somme de cxvij l., à quoy cest monté la prisée de cloysons des deux oratoires et de celle fermant le cueur de la chappelle de Chasteaudun.

A maistre Jehan Garnier, pour bailler à messire Jehan Chaillou, sur les cayers qu'il avoit faiz et escriptz pour la saincte chappelle de Chasteaudun, durant la vie de monditseigneur, la somme de xx escuz d'or.

Audit Chaillou, la somme de xxviij l. t., sur autres cayers qu'il avoit faiz.

On voit, par ces citations, que la publication du nouveau livre de M. L. Jarry est une bonne fortune pour la Société Dunoise.

(1). Pierre de Montfort, prieur de Saint-Porchaire de Poitiers et de Méré, organiste du roi. — *Minutes des notaires du comté de Dunois*, 1467-1468.

CHEVALIERS DUNOIS

A LA FIN DU XIVe SIÈCLE

Avant d'entrer en matière, je vous demanderai, Messieurs, la permission d'appeler votre attention sur un nom de lieu de la contrée, qui éveille des souvenirs historiques.

A la date du 22 août 1382, le notaire dunois Jehan de Fraise assigne les limites d'une pièce de terre, au terroir de la Motraie, paroisse du Mée, et dit qu'elle est contiguë « au *Champ-Dolent* ». Ce n'est pas là une désignation ordinaire. Il y a ici, évidemment, un souvenir historique. Le théâtre des batailles a souvent légué, à la postérité, de ces mots caractéristiques. Nous nous souvenons qu'en Provence, on montre au voyageur, à peu de distance de la voie ferrée, le village de Pourrières (Pourrissoir) où les Cimbres, anéantis par Marius, formèrent un vaste ossuaire. Que l'on rapproche de cette désignation funèbre de *Champ-Dolent,* le nom même du village voisin, sous sa forme ancienne, relevée dans un titre du Prieuré de Gohory « *La Mourtaale* », l'on ne pourra s'empêcher de ressusciter, par la pensée, le souvenir d'une scène sanglante de morts et de mourants, après un combat acharné.

Pour avoir eu le temps de passer dans les actes publics, sans commentaire, et comme un terme consacré par l'usage, il faut que ce mot se réfère à une époque lointaine. Or, les siècles qui précèdent la date de 1382 n'ont, ce semble, laissé aucune empreinte sanglante dans le pays.

L'irruption des bandes navarraises fut fatale à la ville de Cloyes, nous le savons, mais l'histoire n'a gardé la mention d'aucun combat.

L'arrière-garde de Philippe-Auguste fut surprise non loin de là par les Anglais, mais le théâtre de l'action fut à Beaufou, au voisinage de Fréteval.

La chevauchée du duc de Buckingham, en 1380, son passage onéreux à l'abbaye de l'Aumône et à Saint-Léonard, bien attestés par Froissart, ont laissé des traces dans ces contrées. Un passage des comptes, rendus en 1383 au duc d'Orléans, porte que les habitants de Saint-Mauduit (Saint-Mandé) redoivent 14 liv. tourn. sur la totalité du bois à eux vendu « pour reffaire et édiffier leur Église qui avoit esté brullée et gastée par les Anglois qui darnièrement passèrent par la Chastellenie de Marchesnoir (1) », et ils s'excusent de n'avoir pu payer au terme de 1382. Toutefois, à part quelques hommes surpris et mis à mort, il n'y eut aucune bataille. D'ailleurs, l'usage n'eût pas eu le temps de consacrer, par un mot compris de tous, un fait aussi récent.

Pour trouver une explication plausible il faut, selon nous, remonter à l'époque désastreuse de l'invasion Normande. Reportons-nous à l'an 899, suivant la chronologie du judicieux chanoine Souchet. Rollon a quitté Sens avec son armée, respecté en passant le monastère de Saint-Benoît-sur-Loire ; il dirige sa marche sur Étampes, ravageant toute la contrée « *ferociter* et *crudeliter* », dit son historien. Bientôt les paysans, soulevés par le désespoir, s'arment de tout ce qui leur tombe sous la main, viennent au-devant de lui, pour lui barrer le passage. Fort de son expérience et ivre de ses succès, ayant l'avantage des armes et de la discipline, il les attaque, en fait un affreux carnage dans une plaine de la Beauce. De là, il s'élance vers le Dunois : Châteaudun est emporté d'assaut et ses murailles détruites. Le massacre et le pillage désolent la contrée.

Une charte antique atteste la présence et, pour ainsi dire, le campement des Normands dans les prairies voisines de Saint-Jean-Froidmentel ; « *Campus Normannorum* », le Champ des Normands, rappelle leur odieux séjour (2). Et comme rien n'échappait à leur rapacité cruelle, d'après le *Cartulaire* édité avec tant d'érudition par M. l'abbé Métais, la portion de la forêt de Marchenoir qui avoisinait Saint-Hilaire et Saint-Jean-Froidmentel, ne fut plus connue que sous le nom de *Bois-Normands*. N'est-il pas vraisemblable que, dans la plaine de la Motraie, comme dans l'Étampois, une troupe de Français courageux, armés par le désespoir, au spectacle de

(1) Bibl. Nationale, fond français 8776-7.

(2) Saint-Hilaire-la-Gravelle a son souvenir : *Terragia Normannorum*, les Terrages des Normands. — (*Cartulaire Dunois*, ch. 263e.)

leurs chaumières en flammes, de leurs épouses égorgées, de leurs enfants emmenés captifs, a pu tenter une suprême et magnanime résistance? Ils trouvèrent là, après d'impuissants mais généreux efforts, une mort obscure. Longtemps les cris et les gémissements des moribonds planèrent sur ce champ désert, et il n'en resta, dans la mémoire attendrie des rares survivants, qu'un immense sentiment de pitié.

Nous recommandons à l'attention des archéologues, les plus modestes découvertes que l'on pourrait faire sur ce territoire. Elles peuvent jeter quelque lumière sur le fait que nous supposons. Un hameau a disparu : son nom appartenait à l'époque franco-latine. Mais les noms des deux autres champtiers, La Pierre Couverte et Malitourne, ont une physionomie gauloise manifeste. Le sol rocheux a dû se prêter aux monuments celtiques.

J'aborde maintenant mon sujet. C'est une excursion sur les frontières historiques du XIVe. siècle, en vue de faire revivre et de sauver de l'oubli les noms de plusieurs vaillants gentilshommes de nos contrées.

Tout d'abord j'ai à vous présenter Pierre du Bois-Ruffin. En 1364, il prit une part active à la campagne qui eut pour résultat de balayer la contrée d'Épernon et de Dreux, en chassant de leurs repaires les bandes navarraises. Sa bravoure le signala à l'attention du duc de Bourgogne. Lorsque le château de Prouais eut été emporté, Pierre du Bois-Ruffin en reçut le commandement et la garde. Froissart écrit : « *Preulx* ». Souchet voit dans ce mot la place de Dreux. Nous croyons devoir maintenir Prouais.

Le plus intrépide, en même temps que le plus célèbre des chevaliers de l'époque, est, sans contredit, Alain de Taillecoul, devenu seigneur de Courtalain. Nous réservons, à sa gloire et au récit de ses prouesses, une plume plus éloquente que la nôtre. Il s'est signalé dans l'expédition du Poitou.

Dans la même contrée, nous sommes heureux de découvrir de vaillants capitaines que notre pays a le droit de revendiquer. Vous me pardonnerez, Messieurs, de prendre notre bien où nous le trouvons, et d'emprunter notre histoire à Froissart. Depuis qu'il a écrit ses immortelles chroniques, je ne m'aperçois pas qu'aucun écrivain local ait reconnu nos compatriotes dans ses lignes. On pourrait me reprocher de donner des documents qui ne sont pas inédits. A cela

je réponds que l'identification, dans ces vieilles chroniques, est parfois plus difficile que l'étude d'un manuscrit (1).

Si nous consultons nos histoires locales, nous nous assurerons qu'elles gardent un parfait silence sur Pierre de Joy et Pierre Taillepied. Et cependant, au témoignage de Froissart, c'étaient « deux vaillants chevalliers de la nation de Beausse ».

Rien n'est plus authentique que la noblesse de l'antique famille de Jouy, près de Chartres (2). Elle a donné un évêque à ce diocèse, mais, par une singularité qui n'est pas sans exemple, l'illustre fils de Gaultier de Jouy, au lieu de porter le nom de son père, n'a été connu, dans l'histoire, que sous celui de son grand-père. C'est Mathieu des Champs, un pontife éminent, que le soin de son diocèse n'empêcha point de faire faire, à son époque, des progrès à l'agriculture. Il fonda l'anniversaire de son père et de sa mère, ainsi que de Pierre, son frère. Notre chevalier devait être petit-fils de ce dernier.

Le second de ces chevaliers vous appartient à tous les titres, car il s'appelle Pierre de Taillepié, fief aussi ancien que connu, dans l'ancienne paroisse de Lolon, près de Bonneval.

Gohier et Hugues de Taillepié, chevaliers, figurent comme témoins, en 1239, dans une charte, en faveur de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun. Ce dernier est plusieurs fois mentionné dans les chartes de l'abbaye de Bonneval, à cette époque. Il est qualifié sergent du Roi, et possède des biens, avec droits seigneuriaux, à Bazoches-en-Dunois et à Ligaudry. Le descendant de cette vieille famille, qui nous occupe en ce moment, apparaît dans un acte du notaire dunois Jean Chaillou, en 1378. Il avait épousé Marie de Villereau, veuve de Huet de Barville. La famille beauceronne de Villereau était établie près de Cloyes. Pierre de Taillepié, chevalier, avait des terres à Ozoir-le-Breuil. En 1371, le jeudi après saint Luc, devant le même notaire (Jean Chaillou), il partage avec son beau-frère, Colin de Frouville, écuyer, époux de Jehannette de Taillepié, sa sœur, l'héritage que la mort de ses père et mère vient de lui laisser.

Il n'est pas fait mention du domaine seigneurial, qui lui appartenait de droit, et où il demeurait déjà, probablement. L'acte ne parle

(1) FROISSART, t. II, liv. 3, pag. 703. Édition Buchon.

(2) Cette famille posséda dans le Dunois. Garin de Jouy fit, en 1216, des libéralités à l'Aumône de Châteaudun, sur ses revenus de Villevêque (ch. IIIe).

que des autres portions de l'héritage. Sa sœur possèdera les métairies de Grollard et de Gomer, plus la moitié de la métairie de Gour, en la paroisse de Villermain, et celle de Debehière, avec ses dépendances. Pierre Taillepié, outre des propriétés sur la paroisse d'Ozoir-le-Breuil, a dans sa part la métairie de Courtmaille, à Verdes. Il devait servir annuellement, sur ce dernier héritage, deux muids de blé et un muids d'avoine au curé de la paroisse. Messire Pendelet, titulaire, est présent à cet acte : il obtient une reconnaissance de cette redevance, mais consent à une diminution, « parce que, est-il dit, les guerres ont esté en ce pays ».

Le sire de Taillepié était encore présent dans la contrée en 1387, puisque, le dernier jour de juin, Guillaume de Téligny, écuyer, demeurant en la paroisse de Verdes, le nomme, avec Pierre de Villereau et plusieurs chevaliers du pays, son mandataire et fondé de pouvoirs. Il dut partir cette même année, 1387, pour le Poitou. Nous le trouvons, en effet, dans La Rochelle, en 1388, avec Pierre de Jouy, son compagnon d'armes. Le duc de Berry était le suzerain de cette province. Hélion de Lignac, gouverneur de la ville de La Rochelle et de la contrée, obligé d'aller en Béarn, pour remplir une mission de confiance, laissa la garde de la place à Pierre de Taillepié et à Pierre de Jouy, ses lieutenants. C'était la confier à des hommes de cœur.

Bientôt après, ils apprennent que les Anglais viennent de débarquer, sous la conduite du comte d'Arondel, et qu'ils ont pris terre à Marans. Les lieutenants de La Rochelle estiment que laisser l'ennemi se fortifier dans le pays sera un déshonneur pour eux. Ils prennent la résolution de lui faire payer sa bienvenue. Ils réunissent les habitants en assemblée de Ville, et leur font part de leur plan. L'ennemi, venu par mer, ne doit pas avoir de cavalerie. Ils auront facilement raison de l'infanterie. Leurs arbalétriers marcheront en avant et ouvriront l'action. Les Anglais s'élanceront pour les repousser. C'est alors que, les archers se repliant à l'arrière-garde, les chevaliers accueilleront les ennemis à la pointe de leurs lances, et l'avantage est assuré. Ce discours, qui respirait une martiale ardeur, plut aux Rochellois, qui applaudirent à ce projet. On fit un corps des arbalétriers et valets d'armée. Il atteignit le chiffre de douze cents hommes. D'un autre côté, les gentilshommes de la contrée étant venus se joindre à eux, les sires de Taillepié et de Jouy réunirent trois cents lances.

L'expédition sort de La Rochelle de très bonne heure, et atteint le quartier des Anglais dès l'aube. Les ennemis étaient partie logés dans les maisons, partie campés sur de la paille, sous le feuillage. Les arbalétriers font pleuvoir une grêle de traits sur les hommes d'armes au repos. Ceux-ci reçoivent des blessures, avant même de savoir d'où leur vient cette surprise. A la hâte, cependant, ils s'arment et commencent à faire tête à la cavalerie. Les capitaines beaucerons, voyant qu'une sérieuse résistance s'organisait de toute part, et que leur troupe se repliait devant l'ennemi, se mirent à protéger la retraite. Tous deux, en combattant vaillamment, opposèrent un rempart à la poursuite des Anglais. Ils coururent le plus sérieux danger d'y laisser leur vie ou leur liberté, car les assaillants, les ayant reconnus pour les capitaines de la troupe, faisaient peser sur eux tout l'effort de l'attaque. Ils gagnèrent ainsi les remparts de La Rochelle : mais là, Pierre de Jouy eut son cheval tué sous lui ; à grand'peine sa personne put-elle être attirée par ses gens en dedans de la barrière. Quant à sire Pierre de Taillepié, il eut la cuisse transpercée d'un glaive, et une flèche, à travers son bassinet, se fit jour jusqu'à sa tête, où elle se fixa. Il vit mourir son cheval, dans l'embrasure de la porte. Il y eut là un combat acharné. L'artillerie, braquée sur l'ennemi, du haut du rempart, força enfin les Anglais à battre en retraite. Quant aux deux capitaines, quoique grièvement blessés, ils survécurent à ce beau fait d'armes.

Nous avons dit un mot du passage de Buckingham dans le Dunois et le Vendômois, en 1380. La troupe des cavaliers anglais, au sortir de l'abbaye de l'Aumône, vint se présenter devant le château de Marchenoir. Là commandait Guillaume de Saint-Martin qui, loin de les craindre, brûlait de se mesurer avec eux. Mais, voyant que la place était forte et d'un fier aspect, qu'elle était bien défendue, les Anglais jugèrent prudent de passer outre. Ils surprirent, sur le chemin, Guillaume de Lannoy et Jean de Montigny, que nous avons tout lieu de croire de la vieille famille de ce nom, près Cloyes. Après les avoir poursuivis, ils les tuèrent. Robert Knoll fit la rencontre du sire de Mauvoisin, qui doit être un seigneur de Fréteval. Déjà il avait rompu des lances avec les chevaliers anglais, lors de l'attaque de Janville, qu'il défendait avec un certain nombre de gentilshommes français, et que l'ennemi ne put emporter.

Il mit pied à terre, et se battit bravement. Il fallut cependant se rendre; il resta prisonnier de l'Anglais. Nous pensons qu'il était de la même famille que Philippot de Mauvoisin, écuyer, qui fut bailli de Blois et de Châteaudun environ vingt ans après. Guillaume de Saint-Martin fut longtemps capitaine de Marchenoir. Il eut pour successeurs, en 1418, Guillaume de Montigny et, après lui, Pierre de Théligny.

Macé de Villerlenaut commandait dans Fréteval en 1383, et Jehan de Beausse était bailli de Dunois et de Fréteval à la même date, tandis que Châteaudun était confié à la garde de Guillaume de Chaumont. En la même année, Jehan de Thiville était le titulaire de ce qu'on pourrait appeler le greffe de Cloyes ; il avait pris à bail le droit du « *scel* et des escriptures. » Nous devons relever encore le nom de Jean de Meliant, seigneur de Larainville, qui, au commencement du XVe siècle, fut investi des fonctions de capitaine de La Ferté-Alais.

Nous devons aussi un souvenir au dernier vicomte de Châteaudun, Guillaume II de Craon. L'abbé Bordas n'avait fixé qu'avec réserve, à Châteaudun, la mort et la sépulture de Guillaume I, son père. Aujourd'hui, grâce à la publication des sommaires du notariat dunois, nous avons une quittance de 105 sols (1385), délivrée par Guillaume de Saint-Romain, imagier et tailleur de pierres, pour la taille et peinture de la sépulture de Guillaume de Craon et de Marguerite de Flandres, son épouse. C'est donc cette ville qui garda leur tombe.

Il y a tout lieu de croire que Guillaume II, son fils, eut un motif tout particulier, pour prendre la grave détermination de vendre la vicomté de Châteaudun, apanage de famille, sur lequel reposait son titre. Nous croyons pouvoir hasarder nos conjectures. C'est vers la fin de 1395 qu'il aliéna ce domaine, au profit du duc d'Orléans, devenu déjà comte de Blois. Or, c'est au printemps de l'an 1396, que se mit en marche l'armée de Hongrie, sous la conduite du comte de Nevers, et nous savons que Guillaume de Craon en fit partie, de compagnie avec les plus grands noms et la fleur de la chevalerie. Ces gentilshommes firent des dépenses considérables, pour s'équiper richement et pourvoir aux frais d'un lointain voyage. Car, dans leur pensée, toujours peu réglée par la prudence dans ces graves questions, ils ne se proposaient rien moins que d'anéantir les Turcs en Europe, de passer de Constantinople en Asie, et de reprendre la Terre-Sainte. Le comte de Nevers, pour faire honneur

à son rang, vendit un hôtel dans la rue de la Harpe, à Paris. Il ne serait pas étonnant que Guillaume de Craon eût cédé au même besoin, en aliénant ses propriétés et revenus, dans le Dunois. Il figure sur le rôle de l'hôtel de Jean de Bourgogne, établi à Dijon, où tous les chevaliers et écuyers devaient être présents, le 20 avril. Là, on assurait un prêt de 40 florins pour quatre mois, à tout chevalier; de vingt, à un écuyer; de douze, à un archer.

Le 20 mai, ils avaient traversé la Lorraine et entraient en Alsace. Après des succès préliminaires, qui leur furent préjudiciables, en leur donnant une confiance présomptueuse, ils vinrent à Nicopolis. Là, par leur manque d'entente et de sang-froid, emportés par une vaine témérité, ils coururent au-devant d'un désastre, dépensant à se faire tuer, plus de bravoure qu'il n'en eût fallu pour remporter la victoire, si la sagesse eût présidé à leur conseil. Un homme eût pu changer cette sanglante défaite en triomphe, s'il eût eu le commandement en chef. Mais, s'il avait un poste d'honneur, la direction des opérations ne lui appartenait pas. Vainqueur en cent combats sur terre et sur mer, l'amiral Jean de Vienne, consommé dans l'art militaire, dut souffrir plus que personne de voir de jeunes présomptueux entraîner l'armée à sa perte certaine. Néanmoins, il fit vaillamment son devoir. Il portait la grande bannière de Notre-Dame. Il la défendit avec un courage digne d'un meilleur sort et, quand il tomba sous vingt blessures, sa main crispée serrait encore le glorieux étendard. Ce fut dans cette mêlée et sur le champ de bataille que succomba le dernier vicomte de Châteaudun. Car, parmi les vingt-cinq survivants que le pacha ne fit pas égorger, il nous a été impossible de retrouver son nom, que l'on ne voit plus figurer depuis, et nous n'avons nulle mention, en France, de sa sépulture.

Son dernier receveur, Guillaume de Courson, fut le bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu, en lui léguant sa métairie de Battereau (1379). Il avait eu de fraternelles relations avec Jean de Mésalent, seigneur du Tronchay, en 1370. Il demande, dans son testament, à être inhumé près de lui, dans l'église de la Madeleine. Un membre de cette famille de Courson, Ysabelle, avait épousé une illustration dans la noblesse de robe, messire Jean Barreau, chevalier, conseiller du roi, maître des requêtes de son hôtel. Il possédait à Cloyes, à Montigny et autres lieux. Quant à la famille de Mésalent, elle tenait un des premiers rangs dans le Dunois, et avait de hautes alliances. Leur maison seigneuriale était le Grès, alors de la paroisse de Marboué.

C'est au château du Grès que, le 19 mai 1388 (1), après la mort de Guillaume de Mésalent, ancien gouverneur de Châteaudun, et de Jeanne de Courteheuse, son épouse, leurs enfants procèdent au partage de l'héritage de famille. C'étaient dame Sédile de Mésalent, femme de Geoffroy de Saint-Simon, seigneur de Saint-Simon; sa sœur, dame Perrette de Mésalent, femme de Guillaume de Chaumont, chevalier, seigneur de Merrai (il avait été capitaine du château); enfin, madame Catherine de Mésalent, épouse de Mgr Le Thaneux, chevalier. Nous n'entrerons point dans le détail de leurs biens, disséminés de Cambray (Germignonville) à Feuilletorse (Logron).

Il nous reste un point historique à élucider, relativement à deux gentilshommes du voisinage de Châteaudun. Dans le mois de janvier 1378 (vieux style), un meurtre fut commis au château de la Forest, paroisse de Lanneray: Guillaume de La Forest, écuyer, fut assassiné, la nuit, dans sa demeure. L'hôtel seigneurial était environné de murailles. Un grand portail donnait seul accès dans le château. Il était donc fort difficile de s'y introduire subrepticement. Mais, à côté du lieu seigneurial, se trouvait une petite closerie, contiguë aux murs de la cour et au puits du château. A la rigueur, on eût pu se glisser de ce côté. Ce manoir était sur le bord du chemin, à la lisière des bois du Chapitre de Chartres. Il marquait la limite de l'ancienne forêt du Perche, de ce côté. Le châtelain n'était pas mal vu dans la paroisse, du moins des notabilités. Un simple coup-d'œil nous les fera connaître.

Pierre de Lanneray, écuyer, fils de feu Jean de Lanneray, représentant la branche collatérale, avait sa résidence dans la paroisse. Un peu au-dessous de Sainte-Radegonde, on trouve une chaumière appelée Les Places. C'était, en 1378, un fief, qui avait donné son nom à toute une famille noble (2). Jean des Places et son épouse (3) y vivaient en ce temps. Des relations amicales les unissaient aux La Forest. C'est en ce lieu obscur qu'est né, en notre siècle, Vrain Lucas, jeune employé trop intelligent, qui vendit à M. Chasles, le célèbre mathé-

(1) Jehan de Fraise, notaire royal, 1388.

(2) Jehan et Thévenot des Places.

(3) Jehanne de Fresnay. Ils vivaient encore en 1412.

maticien, pour 149,000 fr., des manuscrits d'une invraisemblable antiquité : lettres de Lazare, de Marie-Madeleine, de Ponce-Pilate, etc.

Le propriétaire de Sainte-Radegonde devait être âgé. C'était Simon de Lanneray, *chevalier,* ce qui signifiait, en ce temps-là, membre de la haute noblesse. En 1408, Robinet de Saumery, seigneur de Fontenay-sur-Conie, héritier de Simon, entrait en possession de Sainte-Radegonde, et rendait foi et hommage à Hue du Bellay, seigneur de Langey. Bourgoin appartenait à Thomas de Bray, écuyer.

La Tousche-Hersant, la métairie d'Aval et La Gaste, formaient le petit domaine de Perrette La Baillive, veuve de Colas de La Rivière. Pierre des Brières possédait Les Riderets. On trouvait encore, résidant en la paroisse, Jehan de Launay, dit Bachelier, breton, et Jeannette, sa femme.

Agnès de La Tremblaye était dame du Mellay.

Jean Fournier, écuyer, et Jeanne La Desrée, sa femme, étaient aussi en villégiature en la contrée. La Canterie, Le Chastellier et Boisseau, avec La Hurellière, formaient leur propriété.

Dans toutes ces familles, Guillaume de La Forest n'avait pas d'ennemis : rien ne l'indique du moins. Il venait même de rendre service à quelques-unes. Nous nous sommes demandé comment il se fait, qu'à peine le crime constaté, on ait essayé d'en faire remonter la responsabilité jusqu'à Jean de Rouvray, seigneur de Courtalain. Les sergents du duc d'Orléans, sur un simple soupçon, fondirent sur le château, escortés de gentilshommes de la contrée, mirent sous séquestre Courtalain et Le Mée, en confièrent la garde, l'administration et la justice à quelques membres de la noblesse du pays (1).

Il est probable que Jean de Rouvray fut provisoirement arrêté et incarcéré. Mais ce ne fut pas pour longtemps. Les preuves faisaient absolument défaut. On cherchait des complices. Avant de procéder contre lui, la justice avait voulu lui associer Regnault Bourguignon, d'Arrou, que son frère cautionna de 43 fr. 11 sols, représentant sa part d'héritage « en supposition que ledit Regnault ait été au meurtre de feu Guillaume de La Forest ».

L'enquête se poursuivit et les bruits allaient leur cours. Un gentilhomme vint dire à dame Jeanne de Loesville, l'infortunée veuve de la victime, qu'un nommé Perrot Loiseau, de Châteaudun, en

(1) Jehan Chaillou, notaire royal, 1379.

saurait bien plus long, sur le fait de l'assassinat. Sur la déclaration de cette dame, Perrot fut emprisonné et mis aux fers peu de jours avant Pâques. Mais dans cette ville, placée sous le régime de sa charte de commune, on respectait la liberté des citoyens. Dès le jour de Pâques 10 avril (1379), entre La Forest et Crépainville, (afin que les officiers du duc pussent instrumenter sur leur terrain, et aussi pour épargner un plus grand déplacement à la châtelaine), les sergents, le notaire, Jean Thionin et Robin des Places, écuyers du voisinage, dame Perrette, veuve de Colas de La Rivière, etc., avaient une entrevue avec Jeanne de Loesville. Là, en ce jour de la délivrance du genre humain, elle déclarait ne vouloir point se porter partie contre Perrot Loiseau, parce qu'elle n'était pas bien sûre de sa culpabilité (1). On était venu lui suggérer un soupçon, elle l'avait exprimé à qui de droit, mais elle n'avait point l'intention de poursuivre. Acte fut dressé de cette déclaration.

Le 23 avril suivant, Bernard de Surville, sergent du duc, se présentait devant la porte du manoir de La Forest, et demandait à parler à la dame de céans. Jeanne La Boischère et Jehannin Chastelain, chambrière et valet, répondirent qu'elle était sortie en visite, chez Guillot de Loesville, son frère. Il leur signifia alors le but de sa démarche : il leur enjoignait de faire connaître à leur maîtresse, qu'elle eût à formuler, devant le bailli de Châteaudun, ses intentions à l'égard de Perrot Loiseau. Trois sommations étaient probablement nécessaires, car, le 28 avril, une nouvelle entrevue a lieu dans un champ, près de l'Orme-Trotry, entre Crépainville et La Forest. Les sergents mettent Jeanne de Loesville, accompagnée de ses domestiques, en demeure de donner cours aux poursuites ou de les abandonner. Elle répond que son intention n'est point de maintenir l'accusation, « il lui plaisait bien que Perrot Loiseau fust dellivré. Du reste, dès que la fièvre qui l'a tenue, tous les jours précédents, lui aura donné relâche, elle ira faire sa déclaration à M. le bailli de Châteaudun ».

On le voit, toutes ces accusations n'avaient pour fondement qu'un soupçon. Il est fort bien dit dans l'acte de séquestre de Courtalain, que Jean de Rouvray était *soupçonné* « d'avoir *consenti* au meurtre de Guilleaume de La Forest ». Pourquoi l'opinion, et surtout la

(1) *Ibid. Passim.*

justice, l'avaient-elles désigné, plutôt que tout autre? Probablement pour deux raisons. La première, c'est qu'une mise sous séquestre, une confiscation possible d'un grand domaine, était une excellente affaire pour les officiers du comte de Blois, qui n'était autre que le duc d'Orléans.

Zèle excessif pour les droits de leur maître, secrète recherche de leurs intérêts privés. La seconde, c'est que Guillaume de La Forest avait eu, deux mois auparavant, à Châteaudun, un procès avec Jean de Rouvray (1). La veille de saint Martin d'hiver, le 10 décembre, dans la Grand'-Rue, Bertrand de Surville, sergent, s'adressant à Guillaume de La Forest, l'avait, au nom du sire de Courtalain, ajourné à comparaître devant le prévôt, pour rendre raison d'un défaut de foi et hommage. C'était là une des questions irritantes de l'époque. Aucun suzerain n'entendait plaisanterie sur ce chef. Nous ne connaissons pas le fond du litige, mais nous savons que La Rémonnière était un fief acquis au domaine de La Forest : une petite métairie, voisine du lieu de La Rémonnière, avait été achetée récemment. Peut-être Jean de Rouvray avait-il des prétentions de ce côté. Il est rare que, dans le feu des débats, on ne paraisse pas ému. Quelques paroles vives ont pu donner raison à ces soupçons. En réalité, rien n'a jamais été prouvé contre le seigneur de Courtalain. On essaie de lui trouver des complices, et l'on est obligé de renoncer aux poursuites. Mais il est un fait qui démontre que la famille de La Forest ne crut pas à la culpabilité de Jean de Rouvray : c'est que Jean de Courtalain épousa, plus tard, Gillette de La Forest, fille de la victime. Elle en était veuve en 1435. Comment admettre que, dans ce même manoir, ensanglanté par le crime de Jean de Rouvray, son proche parent, son fils ou son neveu, devint l'époux de la fille de l'assassiné ?

C'est une page obscure et quelque peu énigmatique que celle de la généalogie des sires de Courtalain, à cette époque. Jean de Rouvray était mort avant la fin de 1382. Cependant un Jean de Rouvray a, en 1412, sa maison devant le prieuré de Saint-Lubin, à Châteaudun. Nous pensons que c'est le même qui, sous le nom de Jean de Courtalain, figure dans les actes de l'époque et qui fut un

(1) Guillaume de La Forest avait de temps en temps des procès. Il en avait eu un avec messire Guillaume Rollant, curé de Blandainville en 1371-1389, propriétaire d'immeubles à Arrou.

instant prisonnier de guerre à Marchenoir en 1427. Il était en 1411 seigneur de La Grande-Haie. Il tient un rang honorable, parmi les combattants que le Dunois oppose aux Bourguignons d'abord, ensuite aux Anglais.

Notre but était de dissiper les nuages dont une procédure trop peu réfléchie avait pu entourer le nom et la mémoire de Jean de Rouvray, sire de Courtalain. Nous croyons l'avoir atteint.

L'Abbé J. MARQUIS,
Curé d'Illiers.

PAROISSE ET PRIEURÉ

DE SAINT-AGIL

N'ay rang ne droict parmy les docteurs ou prophètes,
Je recueille pourtant des maîtres les miettes.

PETRUS BLES.

La paroisse de Saint-Agil faisait, autrefois, partie du diocèse de Chartres et de l'archidiaconé de Châteaudun, doyenné du Perche. Au civil, elle relevait du Maine, élection de Château-du-Loir. « Saint-Agil, dit un ancien inventaire, deppend du diocèse de Chartres pour le spirituel et, pour le temporel, du comté du Maine. » Plusieurs chartes le désignent aussi sous le nom de *Sanctus Agilus in Belsâ,* Saint-Agil-en-Beauce. Dans une charte de 1135, nous lisons aussi : *in Belsiâ, in villâ quæ dicitur Borsei,* Boursay-en-Beauce (1). (Voir M. MERLET, *Cart. de Tiron,* t. I, p. 324.)

Le 12 janvier 1626, Noël Le Breton, chanoine du Mans, fait un don à Saint-Agil « pays chartrain », lieu de sa naissance. En 1654, les paroissiens de Saint-Agil et de Boursay envoient des procureurs à leur élection de Château-du-Loir pour se plaindre des pertes qu'ils ont éprouvées du fait des gens de guerre logés à Saint-Agil. En 1729, Saint-Agil fut rattaché à l'élection de Vendôme. Aujourd'hui, il fait partie de l'arrondissement de ce nom, et du département de Loir-et-Cher.

Saint-Agil fut compris, en 1698, dans le nouveau diocèse de Blois, démembré de celui de Chartres. La cure était à la présentation de l'abbesse de Saint-Avit-lez-Châteaudun.

Saint-Agil compte aujourd'hui 566 habitants.

Les seigneurs de Saint-Agil étaient fondateurs de l'église, comme le constatant de nombreux aveux.

(1) Boursay, paroisse voisine de Saint-Agil.

En 1609, René de Langan de Boisfévrier, époux de Marie de la Vove; en 1679, Germain Texier d'Hautefeuille, à cause de dame Catherine de Courtarvel, son épouse, disent dans leur aveu au baron de Mondoubleau : « J'ay le droit de fondation en l'église de Saint-Agil, et au cœur d'icelle ay le droit de sépulture et tombe, banc et accoudoir, armes, armoiries, ceintures funèbres (litres), tant au dedans que dehors de ladicte église. » Un aveu de 1735 ajoute que « les armes de l'église sont les mêmes que celles du château ».

Ce sont les armes de la famille de la Vove, sculptées sur les tirants de la nef et sous les pendentifs des voûtes de la chapelle de la Vierge. On les voit encore actuellement : *de sable à 6 besants d'argent, 3, 2, 1.* Les de Langan portaient : *de sable au léopard d'argent armé, lampassé et couronné de gueules.*

Quoique ayant le titre de fondateurs, les seigneurs de Saint-Agil reconnaissent la nomination du curé aux religieuses de l'abbaye de Saint-Avit, qui possédaient un prieuré dans la paroisse. Propriétaires de l'église, ils en avaient cédé les droits utiles et ne s'étaient réservé que les honneurs.

I

L'abbé Brès, curé de Souday au XVIIIe siècle, prétend que la paroisse de Saint-Agil fut fondée en 809. Il en donne pour preuve les anciens titres de l'abbaye de Saint-Avit-lez-Châteaudun (1).

Malgré la bienveillance de M. Brossier-Géray, président de la Société Dunoise, qui a mis à notre disposition son cartulaire manuscrit de l'abbaye de Saint-Avit, nons n'avons pu y découvrir la charte de fondation de Saint-Agil. Toutefois, nous y avons trouvé le document suivant, de 1112-1137, relaté en substance en 1414, dans un des aveux du chartrier de Saint-Agil. Nous n'avons malheureusement qu'une traduction.

Je Mathieu, filz de Hugues, filz de Gripon, ay donné en usage aulx religieuses, déservantes l'église de Saint Avit, l'église de Saint-Agil, située au païs de Dunoys à deulx lieues de Montdoubleau ou environ et laquelle m'appartenoit propriétairement. Ce que j'ay faict me confiant et espérant

(1) Simple observation : Ganelon, trésorier de Saint-Martin de Tours, restaura cette abbaye en 1045, pour en faire un couvent de religieuses, d'hommes qu'il était.

par leurs prières préparer au ciel des demeures pour mon père Hugues, pour ma mère, pour mon grand'père Gripon et tous ceulx de notre lignée. A ce don ont consenty l'évesque de Chartre, le vicomte de Dunoys Godefroy (1) avec sa femme, Hugues archidiacre, par le bienfait duquel je possède la dicte église, son frère Odon, ses enfants, et Hugues de Vallonnes, mon cousin, et Jehan filz de Lancelin. J'ay donc laissé à jamais aux dictes religieuses les revenus, offrandes, dixmes, oblations, sépultures et aultres dépendances de la dicte église. Davantage, je leur ay donné es environs de ladicte église une place ou cour à leur élection pour y bastir telles et aultant de demeures que bon leur semblera, ladicte place ou cour s'estendant de longueur jusques à certain chesne estant le plus hault de tous les aultres. Item je leur donne six arpens de pré et ung moulin situé près l'église de Choue, et la disme de la terre que je tiens du bénéfice de ladicte église.

Nous trouvons près de l'église de Choue les moulins de Bouffaud et des Ruzons. Le premier, construit sur la Grenne ou Égrenne, est sans doute celui dont il s'agit dans cette charte. Nous avons cependant une note de M. Angran, seigneur de Saint-Agil au XVIIIe siècle, constatant que « la dame Binet de Montifroy, dame religieuse et abbesse du couvent royal de Saint-Avit, proche Châteaudun, prieure du prieuré de Saint-Agil, membre réuni et dépendant de lad. abbaye, doit une déclaration de son moulin de Ruszons et ses dépendances ». Le moulin de Ruzons est sur un affluent de l'Égrenne.

La jouissance du moulin nous vaut la convention suivante entre les moines de l'abbaye de Saint-Calais et les religieuses de l'abbaye de Saint-Avit-lèz-Châteaudun (1168).

Noverint qui tam posteri quam presentes quondam inter monachos sancti Karilephi et monachas sancti Aviti fuisse diù contentionem super molendino de Eegrin. Que tous, présents et à venir, sachent que jadis il y eut longtemps difficulté entre les moines de Saint-Calais et les moniales de Saint-Avit au sujet du moulin d'Éegrenne....

Voici comment l'affaire fut résolue :

Fidem molendarii habebunt monachi, quod se erga eos fideliter continebit et partem eorum, prout melius poterit, conservabit.... Le

(1) Geoffroi III (1112-1137). Il était devenu seigneur de Mondoubleau par son mariage avec Héloïse de Mondoubleau.

meunier sera l'homme des moines, qui auront un tiers du droit de mouture et emploieront un autre tiers pour subvenir aux dépenses du moulin. Il y aura deux clefs pour le grenier, où sera recueillie la mouture, c'est-à-dire le droit en nature que paient ceux qui viennent moudre. Une de ces clefs sera entre les mains des moines, l'autre entre celles des religieuses. *Quando moltura partiri debuerit, mittent moniales pro monacho de Oigniaco ad quam obedientiam pertinet illud molendinum ut ipse vel alius pro eo eat ad molture particionem.* Quand la mouture devra être partagée, les religieuses enverront vers le prieur d'Oigny, pour que, par lui-même ou par un représentant, il assiste au partage. Le prieur d'Oigny était membre de l'abbaye de Saint-Calais.

Quod si moniales moram fecerint et monachus necesse habuerit.... Si les moniales retardent trop ou si le moine (prieur d'Oigny) a besoin de mouture, il fera demander à la prieure de Saint-Agil de venir ou de se faire représenter.

Si forte contigerit quod molendinum monachorum de stagno molere non possit.... S'il arrive que le moulin de l'Ètang, qui appartient aux moines, ne puisse moudre, tous les hommes des moines, tenus à la banalité de leur moulin, se rendront au moulin d'Éegrenne. Le moulin de l'Étang est évidemment le moulin, déjà détruit au XIVe siècle, dont nous avons parlé dans notre monographie de Boisvinet, au Plessis-Dorin, sur la limite d'Oigny. Son service était nécessairement irrégulier. Encore aujourd'hui, l'étang de Boisvinet retient pendant des mois entiers l'eau que lui fournissent parcimonieusement trois faibles ruisseaux ; d'où la nécessité d'envoyer les clients de son moulin à celui d'Éegrenne. Arrivés à ce moulin, s'ils ne peuvent moudre de suite, *si illico molere nequiverint, expectabunt ibi per diem et noctem,* ils attendront pendant un jour et une nuit. Après ce délai, ils pourront faire moudre où bon leur semblera. Si l'un d'eux agit autrement, le moine d'Oigny sera tenu de donner de son propre blé aux religieuses de Saint-Avit, et deux sous et vingt deniers dunois de cens. Le prieur d'Oigny devra les remettre à la prieure de Saint-Agil.

A première lecture, ce trait de mœurs nous étonne. Un peu de réflexion l'explique. Nous vivons de l'individualisme ; le Moyen-Age, au contraire, fondait tout sur l'association. Les moines ou les seigneurs construisaient les moulins, leurs tenanciers devaient s'en servir. L'attente de 24 heures en temps de sécheresse n'était pas

exagérée, et aujourd'hui que nos petits moulins, écrasés par les grandes usines, ont si peu de besogne, il leur arrive encore de faire attendre la mouture pendant un jour ou deux et même plus.

* * *

D'après l'abbé Bordas, Hugues de Saint-Agil remet en 1150 à Hermengarde, abbesse de Saint-Avit, des droits dans la vente des bestiaux qu'il exerçait sur les métayers de Saint-Agil. En mai 1221, la même concession aurait été renouvelée ou confirmée à Hermengarde III par un seigneur de Saint-Agil, du même nom de Hugues. En 1225, Hugues et Philippe de Saint-Agil, chevaliers, font remise au prieuré de Saint-Agil de droits qui leur sont dus. Le même seigneur, Hugues de Saint-Agil, vers 1250, s'en rapporte au serment de l'abbesse Eustache II, et à celui d'Isabelle, trésorière, sur quelques différends qu'il avait avec l'abbaye (*Histoire du Dunois*, II, 280-283). Nous verrons plus loin que Philippe, son fils, en usa tout autrement.

En 1163, le pape Alexandre III, réfugié en France, se rendit de Paris au concile de Tours, par Châteaudun et Vendôme. De retour à Rome, il confirma, en 1177, l'abbaye de Saint-Avit dans ses privilèges et ses possessions. Cette bulle, très importante pour l'histoire du Dunois et des contrées voisines, mentionne notamment l'église de Sainte-Marie de Boisseleau (Droué), l'église et la métairie de Boursay, l'église de Saint-Agil, avec métairie, hostes, justice, terres, terrages, décimes, cens, prémices, moulins et prairies avec leurs appartenances....

L'abbé Bordas place, en 1190 seulement, la fondation du prieuré de Saint-Agil. C'est une erreur, venue, croyons-nous, à propos d'une donation faite à Saint-Agil, vers cette époque, par Hugues V, vicomte de Châteaudun et seigneur de Mondoubleau. Cette libéralité est constatée dans la lettre suivante, écrite par A. de Toreil à Geoffroy II, fils de Hugues et héritier de la vicomté de Châteaudun et de la baronnie de Mondoubleau (1194-1215).

A son très cher seigneur G. (Godefroy IV), vicomte de Châteaudun, A., prieure du très humble couvent de Brissac (1), salut et union de prières

(1) Le prieuré de Brissac, en Anjou, fut réuni à la mense abbatiale avec celui de Saint-Agil, en 1670.

dans le Seigneur. Nous vous conjurons de conserver la maison que nous a donnée votre père, d'heureuse mémoire, telle qu'elle est comprise dans sa cédulle, scellée de son sceau, et qu'il vous a plu, après sa mort, confirmer du vôtre. Ne pouvant vous porter cet écrit, nous vous en envoyons cette copie : Moi, Hugues, vicomte de Châteaudun, j'ai donné une *charruée* de terre, sur le territoire de Saint-Agil, à Ade de Toreil, à condition que, pendant sa vie, les deux hommes qui demeurent sur cette terre soient libres et exempts de toutes sortes de corvée, de biennée, de cornage, de mestive et autres coutumes.

La corvée est une charge imposée à la personne, la biennée s'étend à l'homme et aux animaux. Ces deux droits réunis forment ce que nous appelons les prestations. Le cornage était un droit sur les bœufs (bêtes à cornes), et la mestive, d'où mestiviers, faiseurs de gerbes ou entasseurs, sur les terres ensemencées de céréales.

La *charrue* ou *charruée* de terre est la quantité de terre qu'une charrue peut labourer dans un an. On lui donne différentes mesures jusqu'à 42 hectares.

Ade de Toreil promet en terminant d'apporter elle-même à Pâques la charte de donation, *et cartam vestram et patris vestri super hoc compositam ostendemus.*

Grâce au cartulaire de M. Brossier, nous pouvons donner ce document, et nous ne le ferons qu'en nous abritant derrière une parole de Pierre de Blois : *Nihil de spiritu meo propheto, sed colligo micas quæ ciciderunt de mensâ dominorum meorum.*

N'ay rang, ne droict parmy les docteurs ou prophètes,
Je recueille pourtant des maitres les miettes.

Nous citons textuellement :

Ego, Hugo, Castriduni Vicecomes, universitati fidelium propalare decrevi, quod de assensu et voluntate Pagani, fratris mei, et Johanne uxoris mee et Gauffridi filii mei et Margarite filie mee, donavi et concessi unam carrucatam terre in territorio sancti Agili, Adæ de Turolio, consanguinitatis lineâ michi conjuncte, libere et absolute in perpetuo possidendam. Ità autem hanc donationem feci quod duo homines in terra illa manentes et eam excolentes de omni modo corveie, bienii et mestive et quadrigeti et consuetudinum aliarum liberi erunt et immunes. Post prefate vero Adæ decessum, in eadem terra sicut in ceteris meis terris facio, meas michi resumam predictas consuetudines. Si quis autem super

hoc dono ei contraire voluerit, in presentia mea vel heredis mei dampnum, quod inde obortum fuerit, eidem Ade restaurabit..... Actum est hoc anno ab incarnatione Domini millesimo C° LXXX VII.

* * *

En 1212, Godefroy IV, vicomte de Châteaudun, règle un différend survenu entre lui et ses hommes de Saint-Agil, et consent à se rendre à leur prétention de payer, selon l'usage de leurs pères, le droit de mestive à Saint-Agil et non à Mondoubleau.

En mai 1226, Gauthier, évêque de Chartres, confirme les droits et possessions de l'abbaye de Saint-Avit, compris dans son diocèse, notamment « les décimes et prémices de Boursay et les décimes et prémices qu'ont les religieuses dans la paroisse de Saint-Agil. » (Bordas, II, 275).

En juin 1247, Hugues, chevalier, seigneur de Saint-Agil, et Aanor, son épouse, composent avec leurs hommes du fief de Boursay à propos d'un droit de six sous assis sur les terres cultivées par une charrue. Par le conseil d'hommes prudents, il fut décidé qu'il serait payé cinq sous, soit que le colon cultive avec sa propre charrue, soit qu'il fasse cultiver par d'autres. Cette somme devait être versée à Saint-Agil, à la maison dudit chevalier au jour de l'Ascension.

A cette charte ont consenti Aanor, épouse d'Hugues de Saint-Agil, Philippe son fils et Clémence, autorisée d'Hugues de Souday, chevalier, son mari, et de Jeanne et Marguerite, ses filles.

Cette charte nous donne le nom de Philippe, seigneur de St-Agil, qui succéda à son père dans ses biens, mais non dans ses vertus. Il pilla le prieuré de Saint-Agil et enleva le bétail de ses fermes. Excommunié pendant la vacance du siège de Chartres par l'official, le doyen et le chapitre, il ne voulut se soumettre. L'affaire fut portée devant le Pape Nicolas III, qui fulmina contre Philippe de Saint-Agil, en 1280, l'excommunication suivante, envoyée au métropolitain de Sens :

Nicolaus, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio præcentori Ecclesiæ Senonensis salutem et apostolicam benedictionem.

Quia nobis dilectæ in Christo filiæ abbatissa et conventus monasterii Sancti Aviti prope Castridunum, ordinis Sancti Benedicti, petitione monstraverunt quod Philippus de Sancto Agilo, miles, adjunctis sibi quibusdam laicis, suis in hâc parte complicibus, Carnotensis diœcesis, ad prioratum de Sancto Agilo, ejusdem diœcesis, ad monasterium ipsum pleno

jure spectantem, accedens hostiliter, prioratum ipsum et domos ejusdem incendio devastare ac bladum et alia bona earum ibidem inventa nequiter asportare præsumpsit, oves et boves ac alia animalia ipsarum abbatissæ et conventûs exinde ausu temerario abducendo, et alias dictis abbatissæ et conventui in prædicto prioratu per rapinas damna gravia irrogando, propter quod officialis, decanus et capitulum Ecclesiæ Carnotensis, tunc sede carnotensi vacante, in prædictum militem quia diligenter monitus dictis abbatissæ et conventui bladum, oves, boves, animalia et alia bona prædicta restituere et de damnis et injuriis hujusmodi satisfacere contumaciter non curavit, cum nihil rationabile proponeret, quare hæc facere non deberet et id esset ità notorium quod nulla posset tergiversatione celari, non ex delegatione apostolicà primo excommunicationis et tandem ejus excrescente contumaciâ in terram ipsius militis de dicta diœcesi interdicti sententias exigente justitiâ promulgavit, quas dictæ abbatissa et conventus apostolico petierunt munimine roborari, quocircà discretioni tuæ per apostolica scripta mandamus quatenus sententias ipsas, sicut rationabiliter sunt prolatæ, facias auctoritate nostrâ usque ad satisfactionem condignam, appellatione remotâ, inviolabiter observari.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum, idibus februarii, Pontificatus nostri anno tertio.

Cette pièce, entièrement copiée de la main de M. Angran d'Alleray, seigneur de Saint-Agil, et personnage important, au XVIIIe siècle, a été tirée du trésor de l'abbaye de Saint-Avit (liasse I, ch. XLIX). Elle a été découverte dans le chartrier du château de Saint-Agil par M. l'abbé Chambois, qui nous l'a copiée ainsi que le compte de travaux que nous donnons plus loin.

Le prieuré de Saint-Agil fut, pendant des siècles, possesseur de droits assez mal définis, d'un domaine dans le bourg et de deux fermes, la Grande-Métairie et le Chêne-Bouchet.

« Les religieuses, dit l'abbé Bordas, se rendoient utiles par l'éducation des jeunes filles (et même des garçons, ajoute la *France littéraire,* VIII, 154) et d'autres œuvres de charité en usage pour lors dans les monastères. On s'y porta avec tant de zèle dans celui-ci, que l'abaïe de Saint-Avit devint une espèce de congrégation en faveur de laquelle on fonda quantité de prieurés, surtout dans le XIIe siècle. » (*Hist. du Dunois,* I, 112).

* * *

Le prieuré de Saint-Agil devait faire célébrer tous les dimanches une première messe. En 1654, cette messe était dite par Messire

Marin Landier, demeurant à Choue. Quoique nous ayons à ce sujet un dossier assez volumineux, nous n'avons pu trouver sur quel titre cette obligation reposait. Seulement, dans les baux nombreux que nous possédons, les fermiers du prieuré s'engagent à faire célébrer une première messe tous les dimanches de l'année ou à bailler au sieur curé la somme de cinquante livres tournois.

Malheureusement, en 1670, l'abbaye de Saint-Avit n'ayant que des revenus insuffisants, l'Évêque de Chartres, Mgr Ferdinand de Neuville, pour augmenter la mense abbatiale, supprima plusieurs prieurés, dont celui de Saint-Agil. Le Roi approuva cette décision en septembre 1670.

La première messe fut célébrée aux frais de l'abbesse, jusqu'en 1709. A partir de ce moment, l'abbesse se contentait d'offrir cinquante livres, comme il résulte des lettres suivantes.

En 1734, Madame Angran d'Alleray menace d'un procès, si la première messe n'est pas célébrée. L'abbesse, Madame de Montifroy, répond : « L'envie de conserver avec vous une bonne intelligence et l'amitié qu'on doit avoir entre voisins, me fait prendre le parti de ne point plaider avec une dame comme vous. Je compte donc que nous nous accomoderons. »

En 1740, elle écrit à M. Angran : « Les plus savants jurisconsultes du royaume m'ont assuré que je ne suis tenue à payer les cinquante livres qu'autant qu'on ferait célébrer une première messe comme on faisait cy devant du temps qu'il y avait un vicaire.... »

Le 28 mai de la même année, elle ajoute : « La prétention de Madame Angran a pour objet de m'obliger à faire célébrer une première messe tous les dimanches de l'année dans l'église de Saint-Agil. Comme il ne se trouve dans aucun des titres de fondation du prieuré que cette charge y ait jamais été imposée, c'est donc à Madame votre mère de me faire voir sur quoy elle se fonde.... Cette charge n'a pour principe que la dévotion et ne peut être regardée comme une obligation. »

Me Bouet, jurisconsulte à Paris, est d'avis que « l'abbesse de Saint-Avit n'est pas obligée de fournir un prêtre résidant sur le lieu. Elle est seulement obligée de faire dire une première messe tous les dimanches.... » (31 oct. 1740).

C'est ensuite une lettre de Mgr de Crussol d'Usez à M. Angran, conseiller au parlement de Paris :

De Blois, ce 18 novembre 1740.

Je viens de recevoir, Monsieur, une lettre de Mme l'abbesse de Saint-Avit..... La prétention de demander un vicaire à la bonne abbesse, à la place de cinquante francs, ne me paroist pas du tout fondée. Il y avoit anciennement un vicaire dans cette paroisse. Si vous voulés bien, Monsieur, me marquer de quelle façon il étoit payé, je pourrois y en mettre un sur le même pied dès que j'auray un sujet.

J'ay l'honneur d'être parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

† Fr., Év. de Blois.

Le 26 août 1742, Madame de Montifroy se plaint de la rareté des prêtres. Elle n'en peut trouver. Le 3 septembre 1742, une sentence aux requêtes de l'hôtel de Paris la condamne, sous peine d'une amende de trois cents livres, à faire célébrer la première messe tous les dimanches.

L'abbesse se soumit, comme le constate le procès-verbal suivant, en date du 28 octobre 1742 :

Au réquisitoire de dame Marie-Élisabeth du Noyer, veuve de Messire Louis-Euverte Angran, chevalier, conseiller du roi en tous ses conseils, Nous, Jacques le Roy, notaire royal au Maine, résident à Saint-Agil.... assistant à la première messe que Madame l'abbesse de Saint-Agil est obligée de faire célébrer.... et qui a été célébrée cedit jour par le sieur Blotière, prêtre envoyé de la part de ladite abbesse, avons vu que led. sieur Blotière.... s'est retourné vers le peuple et lui avons entendu dire ces mots : « Je vous recommande à vos prières Madame l'abbesse de Saint-Avit, fondatrice de cette première messe ici, à l'intention de laquelle vous direz, s'il vous plaît, chacun trois fois *Pater* et *Ave Maria* », ce que nous déclarons avoir bien entendu, aussi bien que Jean Diamy, syndic, Michel Godineau, sacriste, et plusieurs autres, dont nous avons décerné le présent acte, pour servir et valoir ce que de raison.

En 1749, M^e^ Le Roy écrit à M. Angran : « Nous sommes toujours sans première messe. L'on dit que Monsieur notre curé en attend un de Normandie de la part du prieur de Saint-Mars.... Voilà près de trois mois qu'elle manque. L'on attend jeudi, à Montdoubleau, Mr de Courtarvel, grand vicquaire de Blois, pour régler les comptes de la fabrique de Montdoubleau..... »

Toutes les pièces de cette affaire font partie du chartrier de M. le comte de Saint-Maixent, au château de Saint-Agil.

Le 24 janvier 1791, la grande ferme du prieuré de Saint-Agil fut vendue nationalement à Jean-Guillaume Le Maire, habitant à Baillou, pour 13,900 livres. La métairie du Chêne-Bouchet fut adjugée le lendemain à Charles Chéron, négociant à Mondoubleau, pour 9,200 livres.

Voici quelques noms des prieures de Saint-Agil :

1459. — Catherine Desuray.
1482. — Catherine d'Illiers.
1535-1568. — Marie de Sarcé (Sercey et Sarcey).
1568. — Renée de Sarcé, sa nièce, par résignation de sa tante.
1599. — Anne de Cormeilles.
1606-1636. — Gillonne d'Artus.
1636-1640. — Anne de Montaudion.
1645-1656. — Marie Seigneuret.

En 1670, la prieure était Silvie de Sillans, qui donna sa démission par suite de la suppression du prieuré.

II

Nous continuerons l'histoire de la paroisse à l'aide des comptes de fabrique depuis 1512, des inventaires de l'église, d'un registre d'annonces, des visites de l'archidiacre de Dunois et du doyen du Perche, enfin, des registres paroissiaux et des minutes des notaires de Saint-Agil.

Certaines parties de l'église sont contemporaines de la fondation du prieuré, mais, remaniées maintes fois, elles n'ont rien conservé qui soit digne d'attention. Au commencement du XVIe siècle, des travaux de maçonnerie assez importants y furent exécutés et, sans doute, fut refaite toute la charpente de l'église. Malgré sa longueur, à cause des détails qu'il nous laisse entrevoir sur les usages du temps, nous donnerons presque en entier le document qui contient une partie de ces travaux :

S'ensuyt la mise que nous Louys Juré et Perrin Fourier avons faicte pour l'ouvraige et réparacion de l'esglise.

Et premièrement :

Item pour l'achapt du boys que nous avons achapté par les parcelles, pour huyt livres, seze soulz, six deniers tournoiz.

Item à Bastian Besnart pour la cherpenterie de lad. esglise soixante livres.

Item à Thomas Derigny qui a faict les moulleures et escussons quarante solz.

Item cinq milliers de lacte, pour chacun millier dix sept solz, six deniers. Somme : quatre livres, sept solz, six deniers tournoiz.

Item pour la massonnerie faicte à lad. esglise y a journées cinquante et six et pour chascune journée vingt deniers qui est somme toutte cent dix solz tourn., qui est pour toute l'argent que deffunct Monsieur l'archediacre a donné, en somme toute : quatre-vingt-cinq livres, huyt soulz, six deniers tournois.

Item pour l'achapt de deux septiers de blé employés à la dépence de lad. esglise, pour ce, quatre livres quinze solz.

Item vingt et quatre milliers de tuille de Cormenon, pour chacun millier vingt-deux solz six deniers, vingt-sept livres tournoiz.

Item quatre milliers quatre cens de la tuylle de Boyreffin et couste le tout quatre livres six sous tourn.

Item seze milliers de clous valant soixante-douze solz.

Item pour le vin de marché de lad. esglise, pour ce : dix solz.

Item pour un bonnet qui avait esté promis aud. Besnart en faisant le marché de lad. cherpenterie unze solz.

Item deux busses de cyltre baillées aud. Besnart par led. marché, vingt-huyt sols.

Item en deppence pour les massons, pour ce : dix solz.

Item de quant l'esglise fust levée, en viande quarante et quatre solz six deniers.

Item pour la voicture quand feu Pierre Vallée fust au Mans pour bailler par déclaracion, pour ce unze soulz tournoiz.

Item à Pierre Chabot, pour avoir esté à servir les massons, pour ce sept soulz six deniers.

Item a Mathurin Deamy pour avoir tiré des grissons pour lad. esglise troys solz.

Item en despence pour ceulx qui ont tyré lesd. grissons, pour ce huyt soulz.

Item en pain pour led. levaige de lad. esglise, pour ce quatorze soulz.

Item aux couvreurs qui a couvert lad. esglise, six livres et pour la despence dix soulz et pour le vin de ses varlets, trois soulz.

Item en doze busse de chaux, pour ce quarante-sept soulz.

Item pour la voicture d'estre allé quérir la pippe de vin que M. d'Alleré (1) avait donné à lad. esglise, pour ce quinze soulz.

(1) Jean de Vendômois, seigneur d'Alleray, près Saint-Agil.



Item pour l'achapt des aguillanleuz des filles de l'an mil cinq cent et vingt, pour ce trente-troys soulz.

Item pour un boisseau de scel pour saller led. aguillanleu, tant pour les filles que des garçons, pour ce huyt soulz.

Item pour dix livres de scyre, pour ce quatre livres.

* * *

Les jeunes gens et jeunes filles donnèrent leurs *aguillanleux* de l'an 1520. C'est la seule date du document. C'était sans doute du porc, puisqu'il fallut un boisseau de sel pour les saler. L'*aguillanleu* (à gui l'an neuf), reste d'anciennes coutumes qui mettaient autrefois en mouvement des populations entières dans les jours qui précèdent ou qui suivent le premier jour de l'an, est l'usage de chercher des étrennes et les étrennes elles-mêmes. A Saint-Agil et dans les environs, jeunes gens et jeunes filles y allaient de concert. Ils recueillaient du porc, du chanvre, du fil, du blé, du beurre et des fromages. Le tout était donné ou vendu à la fabrique pour une petite somme remboursant les frais. En retour, celle-ci payait un souper le jour de la vente des *aguillanleux* et un dîner le jour de la Purification. Les quêteurs présentaient le pain à bénir, et deux gros cierges étaient placés « dans deux grands plats de fert », l'un devant le crucifix pour les jeunes gens non mariés, l'autre devant la Sainte-Vierge pour les jeunes filles. (*Comptes de la fab. de Saint-Agil, passim, et Archiv. d'Eure-et-Loir,* G. 2234.)

De Marchangy raconte dans *La France au XIVe siècle* (t. I, p. 95), d'un lépreux célèbre par son esprit et ses malins tours, que, si le curé ne lui donnait pas une bonne part dans l'*aumône à Dieu* et les quêtes de l'*aguilaneuf*, il s'en vengeait en allant le premier à l'offerte porter son denier, ce qui faisait perdre ledit curé, parce que personne ne voulait aller baiser la patène après un lépreux.

En 1670, dans le cours de ses visites, Nicolas Lemaire, archidiacre de Dunois, interdit à Choue, à Boursay et à Saint-Agil la quête des aguillanleux, parce que « telle quête offense Dieu ».

On n'en tint guère compte. Il en fut de même d'une défense de Blaise le Féron, aussi archidiacre, « d'enlever, lors des fiançailles, le fiancé hors de l'église et du cimetière. » C'était en 1649. Il y a quarante ans, l'usage condamné existait encore à Saint-Agil et à Boursay. Quand un jeune homme choisissait sa

future dans une paroisse autre que la sienne, les jeunes gens lui imposaient une amende. S'il s'exécutait généreusement, tout était dit. Autrement, le jour du mariage, un fauteuil garni d'un oreiller l'attendait à la porte de l'église ; des bras vigoureux l'y clouaient de gré ou de force et il ne recouvrait sa liberté qu'au cabaret, à la condition de payer à boire. Quelques épingles introduites adroitement dans l'oreiller décidaient les plus récalcitrants.

Achevons notre document :

Item en pain pour la despence des chartiers qui ont amené les boys de l'esglise, pour ce dix solz.

Item en despence ches Hauldry tant pour les chartiers que pour les gens qui ont aidé à charger le boys de lad. esglise, pour ce douze solz.

Item pour le vin de marché du tuillier et massons, pour ce cinq solz.

Item pour troys unzes d'ensens, pour ce dix-huit deniers....

Pour la despence de l'erpenteur qui a erpenté le boys de l'Épicière et pour les gens qui y ont assisté et pour la peine de l'erpenteur, pour ce dix soulz tournoys.

Item quant l'achapt du boys fut faict, fut donné à Monsieur l'archediacre deulx beccasses vallant quatre solz.

Item pour les deux dernières années, pour les visitacions de lad. esglise, pour ce dix soulz tz.

Item pour avoir esté à Chartres pour bailler par déclaracion tant en despence que pour lad. déclaracion et condempnacion de lad. déclaration, dix sept solz six deniers.

Item pour quatre soulz de huylle....

Item en chandelle de suyf et encens, pour ce seze deniers.

Item en dix livres de scyre en quatre torches, pour ce soixante-quinze soulz.

Item pour le louage de l'angin (sans doute une chèvre) et cable de Souday : huyt solz.

Item achapté deulx busses de cydre.... l'une quinze solz, l'autre treize sols.

Item sept livres de beure et six fourmaiges.... sept sols deux deniers.

Item pour ung quartier de mouton pour avoir donné à disner aux cherpentiers : trois solz quatre deniers.

Item pour troys cannetz qui furent donnés à Monsieur l'archediacre avecques troys pouletz et un levrault, huyt solz deulx deniers.

Item quand nous comptasmes avec led. archediacre, baillé ung pigeon ramyer avecques aultres petiz oyseaulx, le tout prisé deux solz.

Item pour le jour de l'enscencion, pour le vin des cherpentiers: ....vingt-cinq solz....

Ce document nous donne le prix, la provenance et le genre des matériaux employés dans la contrée pour les constructions au commencement du XVIe siècle. En le lisant, nous pouvons également constater que nos pères concluaient joyeusement leurs marchés et que ce leur était une occasion de fêtes et de dîners. Ils y buvaient cidre et vin et dépensaient le mouton par quartiers.

* * *

Toutefois, le pétrole et la bougie manquaient et l'on se servait de « chandelles de suyf » même à l'église, notamment dans les nuits de Noël et de la Toussaint, qui se passaient en prières.

1512. « Baillé au fondeur qui a faict la clouche, quinze livres tournois pour estre venu de Bloys et dix-neuf sols six deniers pour sa dépence. »

En 1616, la fabrique fit « raccoutrer par Chasseloup, charpentier à Mondoubleau, le clocher de Saint-Agil que la fouldre a rompu le 25 juin, laquelle fouldre tua Louise Girard, femme de Sébastien Hallier, maréchal au bourg de Saint-Agil, lorsqu'elle était à la messe. » Le vicaire de Souday, Bienheuré Hameau, relate ce fait dans son journal, analysé avec tant de saveur par M. Nouel, dans le *Bulletin archéologique du Vendômois* (1885, p. 302).

En 1621, des voleurs entrèrent dans l'église par la vitre, au-dessus de l'autel Monsieur saint Cosme et Damien, seconds patrons de la paroisse. La statue du premier de ces saints est encore au presbytère de Saint-Agil.

En 1628, Nicolas Janvier, archidiacre de Dunois, en cours de visites, renouvelle la défense de demander permission au seigneur pour faire ouverture de la terre dans l'église pour les inhumations. (*Arch. d'Eure-et-Loir, G. 819, page 35 du cahier de visites.*)

En 1633, réconciliation du cimetière qui avait été « pollué par beaucoup de sang répandu dans une batterie ». Charles Desablancs, prieur d'Oigny, neveu d'Anne de Voré, l'assassin de Boisvinet, fut mêlé à cette affaire. Il devait périr lui-même, en 1652, immergé dans l'étang de Boisvinet.

« En 1638, payé trois livres cinq sols pour un milier de bardeau achepté pour la maison qui dépend de la fabrique, et rompue par

les gens de guerre du régiment de Sauvebœuf, et faict bruler dans la cour du chasteau par les gens de guerre du régiment de Lusignan. »

En novembre 1649, « toute la recepte du moys a esté vollée par les gens de guerre du régiment royal qui pilla l'église et le presbitaire de céans, la nuit d'entre le vingt-neuf et le trentième jour dud. moys de novembre.

« Déboursé neuf sols pour une clef que les procureurs ont faict refaire au contouer qui avait esté forcé et rompu par les soldats dud. régiment royal. »

Il s'agit des guerres de la Fronde dans le Perche, dont l'histoire est si dramatique et si curieuse.

D'après l'inventaire de 1673, les objets précieux de l'église étaient déposés dans « ung grand coffre de boys de chesne, fermant à clef, estant en la maison seigneurialle dud. Saint-Agil. »

L'horloge de l'église fut refaite en 1789 par Besnard, serrurier à Vibraye, et coûta cent dix-huit livres. Tous les comptes de communautés d'habitants contiennent de nombreux articles pour l'entretien et la réparation des horloges publiques, fort nombreuses au XVIIIe siècle. Saint-Agil, qui avait une horloge commune avant la Révolution, n'en a plus. Aujourd'hui, c'est le château, contigu au bourg, qui lui donne l'heure.

La fabrique était administrée par des marguilliers, nommés pour trois ans, après la grand'messe, par le général des habitants de la paroisse, assemblés au banc de la marelle, dans l'église, ou à l'extérieur, sous la galerie, balai, porche ou *chappiteau*. Beaucoup d'objets étaient offerts en nature : du fil, du chanvre, des chandelles, des cordes pour les cloches.... Au besoin, les marguilliers faisaient une tournée dans la paroisse ; les uns donnaient « du chambre », les autres de quoi payer la façon.

Les processions occupaient une grande place dans la vie de nos pères. Elles avaient lieu surtout dans les féries de Pâques ou de la Pentecôte, le jour de saint Jean-Baptiste, aux fêtes des Apôtres..... Quand, au 1er mai, les ouvriers du XIXe siècle, qui n'ont plus de dimanche, réclament les trois-huit, huit heures de travail, huit heures de repos et huit heures de plaisir, nous nous demandons s'il ne vaudrait pas mieux revenir à la loi du dimanche, en y ajoutant les trente-huit jours de repos supplémentaire autrefois en usage.

La question n'est pas nouvelle. L'abbé Bordas, auteur du XVIIIe siècle, dit de Thibault-le-Vieux ou le Tricheur, qui ramena l'ordre et la prospérité dans nos pays après les invasions normandes :

« Il paroit qu'il fut assez compatissant pour ceux qui ne tiennent leur vie que de leurs bras, car il fixa la fin de la journée des manouvriers à cinq heures pour l'hiver et à six pour l'esté. Les vignerons de Châteaudun ont mis en pratique cet usage jusques dans le siècle dernier, et les anciens en rafraîchissent encore la mémoire en racontant cette ancienne coutume aux plus jeunes. » (*Hist. du Dunois*, I, 96.)

Les buts de procession étaient le lundi de Pâques à Choue ; le mardi à Souday et à Saint-Antoine d'Alleray ; à Saint-Sébastien, près Saint-Calais, le jour de saint Barnabé ; à Boisseleau, paroisse de Droué, en juin ; à Vendôme, vers la Trinité ; au Gault, le jour de sainte Anne ; à Arville, le jour de saint Barthélemy ; à Oigny et à Guériteau, le jour de saint Jean-Baptiste ; à Boursay, le jour de saint Pierre ; à Chapelle-Guillaume, le jour de saint Clair ; à La Fontenelle, le jour de saint Marc ; à Mondoubleau, au mois d'octobre..... A l'aide de ces dates, on pourrait reconstituer en grande partie l'histoire de nos dévotions locales.

Les ouvriers ajoutaient aux fêtes générales celles de leurs saints patrons, qui étaient à Saint-Agil : saint Sever pour les tissiers, saint Crespin pour les cordonniers, saint Joseph pour les charpentiers, saint Blaise pour les sergers.... etc., etc. Toute fête comprenait une messe haute, un grand diner et des réjouissances. Dans notre siècle de grèves et de progrès, on craindrait, par tant de chômages, d'appauvrir notre pays, qui tenait pourtant autrefois la première place, non-seulement dans l'honneur et les armes, mais aussi dans les arts et l'industrie.

* * *

Nous sommes loin des habitants de Braux (diocèse de Langres). Ces braves gens, vers le milieu du XVIIIe siècle, firent « un baccanal affreux » pour forcer leur curé à fêter le lundi de la Pentecôte, dont l'évêque venait de supprimer l'obligation. Nous n'avons pas à redouter, non plus, la vivacité de ces paroissiens qui, en 1579, jettent leur curé dans l'Yonne, parce qu'en pleine procession il veut rebrousser chemin. Ajoutons, pour la consolation des âmes

sensibles, que l'itinéraire désiré par la communauté se poursuivit paisiblement sous la conduite du vicaire...... pendant qu'on retirait le curé de l'eau. (Voir A. BABEAU, *le Village sous l'ancien régime,* p. 157 et 158.)

Quoi qu'il en soit, hâtons-nous de recueillir les souvenirs de nos pères ; évoquons çà et là cette initiative populaire, ces fêtes trop oubliées, où il se dépensait tant d'esprit ingénieux, tant de gaîté de bon aloi.... « Rentrons, dit M. des Essarts, par ce chemin fleuri, dans l'existence de ces bons ancêtres tant calomniés. Là sont des richesses que nous pourrions à peine énumérer », et il nous faut choisir. Que de coutumes perdues, que de noms devenus incompréhensibles !

« Eh bien ! c'est grand dommage : il n'est pas de chaîne qui lie et soude mieux les siècles entre eux que les souvenirs et les usages. On y trouve la vie entée sur la vénération..... De même qu'il n'est pas bon que le jeune homme s'affranchisse soudain des conseils de la famille, de même il est mauvais qu'un peuple se fasse tout à coup un nouveau berceau avec des débris. » (ALFRED DES ESSARTS, *Les fêtes de nos Pères,* p. 4 et 5.)

Recueillir ces débris, ce doit être l'œuvre des sociétés archéologiques et des historiens locaux. Par ce pieux labeur, ils deviennent un pont de sauvetage jeté entre le passé et le présent.

O. BLANCHARD,
Curé de Souday.



ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU MARDI 26 JANVIER 1892

La Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale, le mardi 26 janvier 1892, à une heure et demie, dans une des salles du Musée, au château de Châteaudun.

Étaient présents :

Au bureau, MM. Brossier-Géray, président, Renault, maire de Châteaudun, président d'honneur, le docteur Raimbert-Desormeaux, vice-président, Coudray, conservateur du Musée, Pouillier, trésorier, l'abbé Desvaux, Desbans, O. Legrand, et Lecesne, secrétaire ;

Et MM. l'abbé Augis, Aumoine, l'abbé Beauhaire, Berger, Caillaut, l'abbé Chapron, Clément, l'abbé Crénier, l'abbé Cuissard, l'abbé Gauthier, Girard-Bois, Adolphe Gouin, Jeuffosse, l'abbé Lehoux, l'abbé Lemarié, Edgar Lucas, l'abbé Mercier, Passard, l'abbé Peschot, l'abbé Sainsot et Testeau.

M. le Président présente les excuses de MM. Amédée Lefèvre-Pontalis et Lambron, qui ne peuvent assister à la séance, et donne lecture d'une lettre de M. Ch. Cuissard, qui s'était proposé de venir lire son mémoire sur les seigneurs d'Alluyes et qui vient d'être frappé dans une de ses plus chères affections. L'assemblée apprend avec peine la mort de Madame Cuissard, et manifeste une vive sympathie pour notre collègue. La lecture de la notice sur les seigneurs d'Alluyes est remise à une prochaine réunion.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne ensuite lecture de la liste des nouveaux membres, de celle des publications et objets reçus par la Société et d'un extrait des procès-verbaux des séances du Bureau.

Au cours du dernier trimestre, le Bureau a prononcé l'admission, comme membres titulaires de la Société, de :

Mme veuve Mougeol, à Saulieu (Côte-d'Or), présentée par MM. Brossier et Pouillier.

M. PARENT, ancien notaire, au château des Vergers, par Pouilly-sur-Loire (Nièvre), présenté par MM. Brossier et Caillé.

M. PIGALLE, menuisier à Châteaudun, présenté par MM. Passard et Lorin.

M. CHAMPAGNE, agent principal de la Compagnie l'*Union*, à Dreux, présenté par MM. Coudray et Brossier.

Les publications et objets, dont voici la désignation, ont été, depuis la dernière assemblée générale, adressés à la Société à titre de dons ou d'échanges.

ENVOIS DU MINISTÈRE

Annales du Musée Guimet. — Revue de l'histoire des religions; t. XXIV, nos 1 et 2.

Journal des Savants, septembre et octobre 1891.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques; 1891, nos 2 et 3.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Société archéologique d'Eure-et-Loir. — Mémoires, no 196.

Société d'anthropologie de Paris. — Bulletins, 3e fasc. 1891.

Société historique et archéologique du Gâtinais. — Annales, 1er et 2e trim. 1891.

Société archéologique de Touraine. — Bulletin, 1er et 2e trim. 1891.

Société historique et archéologique du Maine. — Revue, 1er sem. 1891.

Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. — Mémoires et documents, t. XXX, 1891.

Société des Antiquaires de l'Ouest. — Bulletin, 3e trim. 1891.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Bulletin, année 1891, 45e vol.

Société de Borda (Dax). — Bulletin du 3e trimestre de 1891.

Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise; XIe vol. : table des matières contenues dans les dix premiers volumes.

Société d'émulation d'Abbeville : Bulletin 1890, nos 1 à 4. — Mémoires, t. XVII, 4e série; t. Ier, 2e partie. — Idem, édition in-4o, t. 1er.

Société de Géographie : compte rendu supplémentaire; 1891, no 16.

Revue de Saintonge et d'Aunis. — Bulletin de la Société des archives historiques, 1er novembre 1891.

Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze (Brives). — Bulletin, 3e liv. 1891.

Société d'émulation du Doubs. — Mémoires, Ve vol. de la 6e série, 1890.

Société archéologique de Béziers. — Bulletin, 1re livraison, 1890-1891.

Société d'histoire naturelle d'Autun. — Bulletin, t. IV.

Société historique et archéologique de Château-Thierry. — Annales, 1890.

Zeitschrift des vereins für Thüringische geschichte und altertumskunde, Iéna. — N. f. VII, 3 u. 4 heft.

ENVOIS DIVERS

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 6 septembre 1723, concernant l'incendie de Châteaudun arrivé le 20 juin 1723, qui décharge les habitants de toutes impositions de tailles et autres pendant dix ans. — Autre arrêt du même Conseil, du 7 décembre 1723, qui nomme le sieur Hardoüin, controlleur des bâtiments du roi, pour la reconstruction de la dite ville suivant le plan qu'il en a donné. — Don de M. Brossier.

La Voix de Notre-Dame de Chartres : novembre 1891 et janvier 1892. — Suppléments d'octobre, novembre et décembre 1891, et 1er supplément de janvier 1892.

Le Loir-et-Cher historique, archéologique, scientifique, artistique et littéraire, nos 8 et 10 *de 1891.*

Documents sur la province du Perche, par MM. le vicomte de Romanet et H. Tournouër ; 6e fascicule, octobre 1891.

Étienne de Cloyes et les Croisades d'enfants au XIIIe siècle, par le comte G. de Janssens ; br. in-8o, tirage à part. — Don de l'auteur.

Factum pour les habitants de Châtcaudun : procès avec la duchesse de Longueville se prétendant fondatrice de l'Hôtel-Dieu et, comme telle, ne devant pas être tenue de la nourriture des enfants exposés. — Don de M. le docteur Coffin.

Les Rues de Blois, par L. Loiseau. — Notice sur Pardessus, jurisconsulte Blésois, par le même. — Dons de l'auteur.

Le Livre des miracles sur Notre-Dame de Verdelais, par M. Dupré.

Chartes du prieuré de Saint-Nicolas de Royan, par le même.

Relation inédite d'excès commis en 1622 dans le Bas-Médoc par les huguenots, par le même.

Dons de l'auteur.

Récit véritable de l'effet d'un malheureux sort magique nouvellement arrivé sur cinq habitans et deux damoiselles de la ville de Chasteaudun et des effroyables actions qu'ils font journellement au grand estonnement du peuple ; avec tout ce qui s'est passé à ce sujet. — A Paris, chez Claude Morlot, 1637. Réimprimé en 1875 par Louis Perrin, à Lyon. — Don de M. l'abbé Sainsot.

Sur le bureau ont été déposées, avant l'ouverture de la séance, plusieurs brochures et médailles offertes à la Société :

Épître (en vers) à Monsieur le duc de Montmorency pour le jour de sa fête (Sainte Anne), signée Devigny, artiste dramatique ; imprimée sur soie rose, format in-4°. — Don de M. le curé de Courtalain.

Le Séminaire du Grand-Beaulieu-lès-Chartres, par M. l'abbé P.-M. Renard, directeur au Grand-Séminaire de Chartres ; 2e partie : *l'Œuvre ;* br. in-8°, 1891. — Don de l'auteur.

Chronologie ministérielle de trois siècles, par M. Bajot ; br. in-8°, 1835. — Don de M. Passard.

Intelligence et instinct, par le Marquis de Nadaillac ; br. in-8°, 1892. — Don de l'auteur.

Relation entre la Papauté et les Khans mongols, par A. de Saint-Laumer; br. in-8°, 1890. — Don de l'auteur.

Calendrier perpétuel ou Almanach journalier, avec une table chronologique de calculs faits depuis l'an mil un de Jésus-Christ, jusqu'à l'an deux mil, pour l'ancien et le nouveau calendrier, par le sieur Duplessis. Paris, 1767. In-4°. — — Don de Mlle Marcault.

Quatre eaux-fortes de M. Paul Gillard, représentant : 1° Armoiries se trouvant dans les vitraux de l'église de Nogent-le-Roi ; 2° Clefs de voûte dans la même église ; 3° Ivoire provenant de la crosse d'un évêque de Chartres ; 4° Pierre tumulaire provenant de l'abbaye de Coulombs.

Deux beaux jetons de cuivre, offerts par la famille de M. Loride, de Bonneval :

VICTOR • BRODEAV · SR · D · CANDE · MAIRE · D · TOVRS · S · 1595. Armes de ce maire de Tours. — ℞ SPEI · GALL[IÆ] · FIDVCIA · Armes de la ville de Tours.

IN · NVMERIS · ORDO · Armes accolées de France et de Navarre sous une couronne. Dessous, H couronné. — ℞ THEMIS · CVM · PACE · RESVRGIT · Dans le champ, la Paix relevant la Justice. En exergue : 1600.

L'assemblée, sur la proposition de M. le Président, vote des remerciements à tous les donateurs.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU BUREAU

Séance du 10 novembre 1891.

Le Bureau fixe la répartition des 40 obligations créées pour couvrir les frais de l'installation du Musée dans la maison de la rue Toufaire : une obligation sera attribuée à chacun des souscripteurs, et une en plus sera délivrée pour cinq obligations souscrites par la même personne.

Le Comité établi près l'ambassade d'Espagne à Paris en vue de la célébration du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique a adressé à la Société le programme des expositions *historique américaine* et *historique européenne* qui s'ouvriront à Madrid le 12 septembre 1892, ainsi que celui



du Congrès international des Américanistes qui sera tenu à Huelva, au couvent de la Rabida, du 1er au 6 octobre 1892.

M. Doisnel, archiviste du Loiret, fait remarquer (lettre du 19 octobre) que les documents concernant l'attentat commis sur la personne d'une dame Greslain, en 1770, ont été par lui analysés dans l'article B. 1492, tome II de l'Inventaire des Archives du Loiret.

Les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, t. XXX, p. 7, font mention de la famille de Prunelé en ces termes :

« La maison de Prunelé était l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de l'Orléanais. Il est mention d'elle dès 1180. Elle a donné au clergé, à l'armée et à la cour les personnages les plus éminents.

« Le prénom de Parfait, qu'elle transmet sans interruption à sa descendance mâle, par ordre de primogéniture, lui fut donné par Philippe-Auguste, qui avait qualifié l'un des membres de cette famille, à la croisade, de *Invictus, Pius et Perfectus.*

« Elle a pour armes : de gueules à 6 annelets d'or, 3, 2 et 1.

« Au château d'Yèvre (Loiret), on voit encore le blason de cette famille, avec lettres initiales J. P. P. qui ont été interprétées à tort Jean-Parfait Prunelé ; les initiales doivent être rapprochées, au contraire, des épithètes *Invictus, Pius et Perfectus,* qu'elles rappellent et qui sont inséparables des armoiries.

« Les alliances de la maison de Prunelé dans cette longue période de six siècles, de 1180 à 1780, furent nombreuses et illustres. »

L'auteur de cette notice en donne l'énumération, ainsi que celle des divers fiefs de la famille de Prunelé, sans doute d'après les manuscrits du chanoine Hubert, vol. I, f° 236. (Bibl. d'Orléans).

« Le château de Tignonville (Loiret) était la résidence héréditaire de cette ancienne famille. Il est aujourd'hui détruit ; il a été rasé à l'époque de la Révolution ; seule une partie des souterrains et des caves subsiste au milieu d'un jardin. »

La famille de Prunelé est aujourd'hui représentée par MM. le marquis de Prunelé, du château de Moléans, le comte Eugène de Prunelé, du château d'Auvours (Sarthe), le comte Alexis de Prunelé, du château de Saint-Germain-le-Désiré, et le comte Eugène de Prunelé, du château de Fondremond (Haute-Saône). Les trois premiers font partie de notre Société depuis l'époque de sa fondation.

Séance du 1er décembre.

M. le Président annonce que M. le Ministre de l'Instruction publique a accordé à M. l'abbé Métais une subvention de 500 francs pour la publication de son Cartulaire Blésois de Marmoutier. C'est là une récompense bien méritée, à laquelle tout le monde applaudira.

M. l'abbé Blanchard se propose de présenter à la Société un nouveau travail sur Mondoubleau, Choue, Saint-Marc-du-Cor et Saint-Antoine d'Alleray. (Lettre du 23 novembre.)

Mlle de Villaret, en réponse à la note de M. Rabouin, parue dans le bulletin (t. VII, p. 105), adresse un mémoire intitulé : *Encore un mot sur la maladrerie de Saint-Gilles à Bonneval.* Il s'agit toujours de l'emplacement présumé de cet établissement. Celui-ci était-il situé, comme le dit M. Rabouin, au nord-est de Bonneval, à un endroit appelé Saint-Gilles, sur le bord de l'ancienne route de Paris, ou bien, comme le croit Mlle de Villaret, à l'ouest de la ville, à Poireux? Aux preuves déjà données dans son premier mémoire (Bulletin, t. VII, p. 57), Mlle de Villaret ajoute un nouveau document : c'est un passage de l'historien Souchay, où il est parlé de la visite du comte Thibault (V) de Champagne à la maison des lépreux :

« Comme il s'en alloit de Chartres à Bonneval, il s'arresta à la mala-
« drerie de Saint Gilles, qui est sur le chemin, pour visiter un ladre fort
« difforme et infect, qu'il aimoit pour ses rares vertus et sainte vie ; il ne
« passoit par là qu'il ne le vist ». (*Hist. du diocèse de Chartres*, t. II, p. 455; cité d'après Thomas Cantipratanus, chroniqueur de la fin du XIIIe siècle.)

Mlle de Villaret termine en disant : Si, en proposant pour le lieu de la maladrerie la localité de Poireux, j'ai entouré cette opinion conjecturale des preuves morales qui pouvaient lui donner quelque valeur, je n'ai jamais considéré la question comme complètement résolue.

Séance du 5 janvier 1892.

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, datée du 15 décembre 1891, annonce que la 16e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements coïncidera en 1892 avec la réunion des Sociétés savantes, et renouvelle à ce sujet les instructions habituelles.

Un membre fait observer qu'il y aurait un très grand intérêt, pour l'histoire de la contrée, à faire copier les documents originaux qui se trouvent aux archives de la capitale. Ces documents, une fois réunis, pourraient être publiés dans les bulletins au fur et à mesure que les ressources de la Société le permettraient.

Le Bureau prend en considération cette observation. Il y sera donné suite dans la mesure du possible, eu égard aux finances de la Société.

M. Parent communique deux volumes et de nombreux cahiers manuscrits contenant les sermons de M. le chanoine Raimbault, notre compatriote, qui avait acquis une certaine notoriété comme prédicateur. M. l'abbé Sainsot a déjà publié une notice intéressante sur ce personnage dans la *Voix de Notre-Dame de Chartres*.

M. Lecesne signale la publication, dans les Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, t. X, p. 111, d'une étude de M. René Merlet,

intitulée : *Origine des monnaies féodales au type chartrain*. M. R. Merlet considère comme inadmissible cette hypothèse, acceptée par la plupart des numismatistes, que les monnaies au type chartrain auraient été, dans le principe, copiées sur certains deniers frappés à Chinon en Touraine au Xe siècle et représentant une tête de profil. Il établit que le roi Raoul avait des ateliers monétaires dans toutes les villes du pays chartrain et que, sous son règne, sa monnaie seule y circula. Après la mort de ce prince, Thibaut le Tricheur, usurpant le droit de monnayage, frappa des deniers à son propre nom, en conservant toutefois dans le champ de la pièce le monogramme, déjà fort altéré, de Raoul. Puis, en succédant à son père comme comte de Chartres, de Châteaudun et de Blois, Eudes, au lieu de continuer à son nom le monnayage de Thibaut, aurait préféré rendre la monnaie chartraine anonyme, comme l'était déjà celle qu'il frappait à Blois ; et, sans doute pour faciliter les transactions pécuniaires entre les deux comtés, il aurait imaginé de rapprocher les deux types de leurs monnaies. On y serait parvenu en supprimant la légende extérieure du denier chartrain et en modifiant le monogramme du roi Raoul de manière à lui donner à première vue une certaine ressemblance avec la tête dégénérée du type blésois. L'hypothèse émise par M. R. Merlet s'applique à la monnaie de Châteaudun aussi bien qu'à celle de Chartres ; elle sera longtemps peut-être à faire son chemin, mais nous pensons qu'elle finira par s'imposer.

M. le Président recommande à l'attention de l'assemblée un prospectus, qui vient de lui être communiqué : c'est celui d'un ouvrage qui doit paraître en juillet prochain, au prix de 8 francs pour les souscripteurs, et qui est publié par M. Adrien Thibault, à La Chaussée-Saint-Victor, près Blois, sous ce titre : « *Glossaire du Pays Blaisois*, contenant les vocables, locutions, dictions et proverbes du pays blésois, même ceux des temps passés qui ne sont plus en usage aujourd'hui..... »

M. Pouillier-Vaudecraine, trésorier, présente les comptes de l'année écoulée :

COMPTES DE 1891

RECETTES

Reliquat de l'exercice 1890	chez le Trésorier . .	137 15	1.836 fr. 49
	à la Caisse d'épargne	1699 34	
Encaissé 2 cotisations de 1890 à 6 fr.			12 »
— 1 diplôme de 1890			1 »
— 302 cotisations de 1891 à 6 fr.			1.812 »
— 20 diplômes de 1891 à 1 fr.			20 »
A reporter.			3.681 fr. 49

Report.	3.681 fr.	49
Encaissé le montant de la cotisation perpétuelle de M. de Pibrac	100	»
— subvention de la Ville de Châteaudun	100	»
— intérêts 1891 de deux obligations du Chemin de fer d'Orléans	28	80
Encaissé pour vente de publications de la Société.	70	50
Intérêts 1891 des fonds déposés à la Caisse d'épargne . . .	93	40
Total.	4.074 fr.	19

DÉPENSES

Payé pour frais de bureau	258	33
— achat d'objets de collection	7	»
— brochages et reliures	26	50
— réfection dans la cour du château d'une porte du Champdé	64	80
Payé pour impression du bulletin	769	05
— gages du concierge	60	10
Versé à la Caisse d'Épargne le montant de la cotisation perpétuelle de M. de Pibrac	100	»
Total.	1.285 fr.	78

BALANCE

Montant des recettes.	4.074 fr.	19
Montant des dépenses	1.285	78
Solde { en caisse chez le Trésorier . . . 120 67 ; en dépôt à la Caisse d'épargne . 2667 74 }	2.788 fr.	41

COTISATIONS PERPÉTUELLES

Deux obligations du Chemin de fer d'Orléans	Mémoire.	
1891, 1er janvier. Solde en dépôt à la Caisse d'épargne . . .	297 fr.	25
— 14 avril. Versé à la Caisse d'épargne la cotisation perpétuelle de M. de Pibrac	100	»
Ensemble, au 1er janvier 1892.	397 fr.	25

ÉTAT DE SITUATION

Reliquat de l'exercice 1891	2.788 fr.	41
Reste à recouvrer une cotisation de 1890	6	»
— 3 cotisations de 1891 à 6 fr.	18	»
— sur les ventes de publications de la Société	7	50
Total.	2.819 fr.	91

TRAVAUX DE L'IMMEUBLE RUE TOUFAIRE

L'emprunt contracté par la Société est de		4.000 fr. »
La subvention de la Ville, de		2.536 61
Total		6.536 fr. 61
Il a été encaissé pour 34 parts à 100 fr.	3.400 »	4.400 »
Encaissé sur la subvention de la Ville	1.000 »	
Reste à recouvrer		2.136 fr. 61

Sur les sommes encaissées, montant à		4.400 fr. »
Il a été payé :		
A M. Pigelet, pour impression des parts de l'emprunt	4 »	
A M. L. Pouillier, pour le cartonnage	1 50	
A M. Lhopiteau, entrepreneur, à valoir sur les travaux de la Société	500 »	1.528 fr. 60
Au même, à valoir sur les travaux de la salle municipale	1.000 »	
Compte du Trésorier pour timbres, quittances et lettres	23 10	
Solde en caisse		2.871 fr. 40
Dont : En dépôt à la Caisse d'épargne	2.100 f. »	
En caisse chez le Trésorier	771 40	

Le devis des travaux au compte de la Société se monte à		4.014 fr. 94
— — pour la salle municipale, à		2.536 61
Ensemble		6.551 fr. 55
Nous avons payé, suivant compte ci-dessus		1.528 60
Reste à payer		5.022 fr. 95
Pour faire face à cette dépense, nous avons en caisse	2871 40	
Il reste à recouvrer, pour 6 parts à 100 fr.	600 »	5.008 fr. 01
Et à recevoir sur la subvention de la Ville	1536 61	
Reste une différence de		14 fr. 94

à payer sur les ressources de la Société.

ÉTAT DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

L'année 1891 a commencé avec	288	membres titulaires.
Le Bureau a admis, dans le courant de l'année	24	nouveaux membres.
Ensemble à reporter	312	

Report.	312 membres titulaires.
Dans le courant de l'année, il y a eu :	
9 démissions . . . . }	17
8 décès . . . . }	
Il reste au 1er janvier 1892	295 membres titulaires.
Le nombre des membres honoraires est de . .	12
— — perpétuels, de . . .	10
— — correspondants, de .	8
L'échange du Bulletin se fait avec	61 Sociétés savantes.
Le Bulletin est en outre envoyé à	5 Bibliothèques.
Ce qui donne au total	391 memb. à divers titres.

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, les comptes de M. le Trésorier, et lui vote des remerciements et des félicitations.

Le projet de budget suivant, pour 1892, est présenté par M. Pouillier au nom du Bureau :

BUDGET DE 1892

RECETTES PRÉSUMÉES

Reliquat de l'exercice 1891	2.788 fr.	41
Reste à recouvrer : 4 cotisations	24	»
— sur les ventes de publications	7	50
280 cotisations de 1892 à 6 fr.	1.680	»
10 diplômes à 1 fr.	10	»
Subvention de la Ville de Châteaudun	100	»
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	50	»
— de deux obligations du Chemin de fer d'Orléans . .	28	80
Vente de publications de la Société	60	»
Ensemble	4.748 fr.	71

DÉPENSES PRÉSUMÉES

Frais de bureau.	300 fr.	»
Achats de livres et d'objets de collection.	20	»
Achats et restauration de mobilier, et translation du musée à la rue Toufaire	1.700	»
Brochage et reliure de livres de la bibliothèque	30	»
Impression du Bulletin	1.100	»
— des Comptes d'un Mystère représenté à Châteaudun.	600	»
A reporter.	3.750 fr.	»

Report.	3.750 fr. »
Gages du concierge.	60 »
Impression de plusieurs jeux de bandes pour l'envoi du Bulletin.	136 »
Établissement d'une chambre pour le gardien, et imprévus sur l'ensemble des travaux de l'immeuble, rue Toufaire .	625 »
Intérêt à 3 °/₀ l'an de l'emprunt de 4.000 fr.	120 »
Dépenses imprévues	57 71
Total	4.748 fr. 71

BALANCE

Recettes présumées	4.748 fr. 71
Dépenses présumées	4.748 71

L'assemblée adopte ce projet de budget.

Lecture est ensuite donnée des *Essais et fragments d'histoire locale*, envoyés à la Société par M. Lacroix, ancien principal du collège de Châteaudun.

La séance est levée.

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1892

MM. Brossier-Géray, *président ;*
Am. Lefèvre-Pontalis, *vice-président ;*
Coudray, *vice-président et conservateur du Musée ;*
Henri Lecesne, *secrétaire ;*
Lambron, *vice-secrétaire ;*
Pouillier-Vaudecraine, *trésorier- bibliothécaire ;*
l'abbé Desvaux, } *membres.*
Clément, }
Adolphe Gouin, }

TABLE MORTUAIRE

A LA MÉMOIRE DE NOS COLLÈGUES DÉCÉDÉS EN 1891

MONSIEUR JULES-ISIDORE GAUDIER

Né à Saint Cloud le 2 août 1826 ;
Régisseur d'un grand nombre de familles orléanaises ;
Membre de la Société depuis 1870 ;
Décédé à Orléans le 4 avril 1891, dans sa 65e année.

MONSIEUR L'ABBÉ DIEUDONNÉ-DÉSIRÉ-ABRAHAM VINCENT

Né à Courville en 1828 ;
Fut pendant 14 ans vicaire de Notre-Dame de Nogent-le-Rotrou ;
Ancien curé de Frazé, 1869 ;
Curé-doyen de Cloyes, 1871 ;
Chanoine honoraire, 1887 ;
Membre de la Société depuis 1871 ;
Décédé à Cloyes le 26 juin 1891, à l'âge de 63 ans.

M. l'abbé Vincent avait la passion des recherches; curieux de connaître à fond l'histoire de sa paroisse, il a, fureteur clairvoyant, réuni de nombreux documents sur Cloyes et son origine. Mais, trop modeste, il ne se décida jamais à les produire au grand jour. Rien, toutefois, n'en sera perdu ; M. l'abbé Dubois, son ami et son confident, se promet d'en faire profiter un jour la Société.

MONSIEUR DENIS-FRANÇOIS-VICTOR DUCHON

Né sur la commune d'Alluyes, le 17 avril 1821 ;
Licencié en droit ;
Agriculteur ;

Fut adjoint au maire de Bonneval pendant de longues années ;
Ancien maire ;
Ancien membre de la Commission départementale d'agriculture et du Bureau du Comice agricole ;
Ancien membre de la Commission de surveillance de l'Asile des aliénés et de la Commission administrative de l'hospice de Bonneval ;
Membre de la Société depuis 1875 ;
Décédé à Bonneval le 18 juillet 1891, dans sa 71e année.
M. Duchon fut l'homme de bien par excellence ; aussi l'*Écho Dunois* et le *Journal de Chartres*, dans leurs numéros du 26 juillet, puis la *Voix de Notre-Dame*, se sont-ils empressés de relater ses obsèques en faisant de lui un éloge des mieux mérités.

MONSIEUR ALPHONSE MOUGEOL

Né à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), le 10 mars 1841 ;
A opté pour la nationalité française le 12 juin 1872 ;
Chargé au collège de Rouffach (Haut-Rhin), d'un cours de l'enseignement secondaire, des cours d'allemand, de dessin et de musique ;
Maître répétiteur au lycée ottoman de Galata-Seraï ;
Directeur de l'École normale Arménienne, il reçut en cette qualité, le 13 juin 1873, une lettre de félicitations de Mgr Carène de Nar-Bey, archevêque de Bechirtach ;
Successivement professeur d'allemand aux collèges de Remiremont, de Châteaudun, d'Aurillac, puis au collège Stanislas et enfin au petit collège de Saulieu, position qu'il avait acceptée en raison de sa faible santé ;
Membre de la Société Dunoise depuis 1881 ;
Décédé à Fère-en-Tardenois (Aisne), le 4 juillet 1891, dans sa 50e année.
M. Mougeol a publié une *méthode simultanée d'écriture et de lecture*, ouvrage qui a été adopté en partie par la ville de Paris et par quelques départements.

MONSIEUR PIERRE-CHARLES RAIMBAULT

Né à Châteaudun, le 1er janvier 1822 ;
Docteur en droit ;
Avocat à la Cour d'appel de Paris ;
Secrétaire de la Conférence des avocats sous le bâtonnat de Me Boinvilliers ;



Ancien secrétaire de Me Liouville, avocat à la Cour d'appel ;
Membre de la Société depuis l'époque de sa fondation (1864) ;
Décédé à Cosne (Nièvre), le 21 septembre 1891, dans sa 70e année.

M. Raimbault était le dernier représentant d'une vieille famille dunoise, à laquelle appartenait le prédicateur Charles-Barthélemy Raimbault sur lequel M. l'abbé Sainsot a publié une notice dans la *Voix de Notre-Dame de Chartres* (1er et 2e suppléments d'octobre 1890). Cette famille a donné à Châteaudun trois générations de notaires et un député dans la personne de M. Jules Raimbault, père de notre regretté collègue.

Monsieur Léon-Léopold LORIDE

Né à Bonneval, le 11 octobre 1839 ;
Conseiller municipal depuis longtemps ;
Conseiller d'arrondissement ;
Membre du Conseil d'administration de l'Asile des aliénés ;
Membre de la Société depuis 1867 ;
Décédé à Bonneval, le 9 novembre 1891, dans sa 53e année.

Madame ESTIGNARD DE LA FAULOTTE (Adèle-Claudine-Clémence) Vve de M. DIMIER DE LA BRUNETIÈRE

Née à Paris, le 25 novembre 1816 ;
Membre de la Société depuis 1874 ;
Décédée en son château de la Brunetière (Arrou), le 17 novembre 1891, dans sa 75e année.

Madame de la Brunetière a composé plusieurs ouvrages dont voici les titres : *Réflexions pieuses d'un enfant qui se prépare à la première Communion ; — Réflexions pieuses d'un enfant qui se prépare à recevoir le sacrement de Confirmation ; — Souvenirs et lettres de Claude-Victor-Antonin Dimier de la Brunetière, engagé volontaire pour la campagne de 1870-1871.*

Monsieur Victor DE GIRARD DE CHARBONNIÈRES

Né à Riom (Puy-de-Dôme), le 15 mars 1841 ;
Ancien directeur des transmissions de l'administration des lignes télégraphiques au Ministère de l'Intérieur ;



Commissionné en Cochinchine pour la construction des lignes télégraphiques (1864-1866) ;

Ancien percepteur de Brunoy (Seine-et-Oise) ;

Ancien receveur des finances à Brignols, Étampes et Mantes ;

Trésorier payeur général de la Lozère, de la Haute-Savoie et, en dernier lieu, de la Corrèze ;

Chevalier des ordres de Charles III d'Espagne et de Medjidié de Turquie ;

Commandeur du Nicham Iftikhar ;

Membre de la Société depuis 1885 ;

Décédé à Tulle le 29 novembre 1891, dans sa 51e année.

M. de Charbonnières appartenait à cette famille dunoise des de Girard, seigneurs de Sainte-Radegonde, dont M. de Gastel a donné la généalogie dans ses *Quelques notes sur Sainte-Radegonde*. (Bull., t. V, p. 147). Il avait épousé Mlle Mathilde d'Elbée, fille du lieutenant-colonel marquis d'Elbée et arrière-petite-nièce du général vendéen. La Société perd en lui l'un de ses membres les plus dévoués.

MONSIEUR EMMANUEL-STANISLAS HARDILLIER

Né à Binas (Loir-et-Cher), le 8 juillet 1828 ;

Membre de la Société depuis 1887 ;

Décédé à Constantine (Thiville), le 6 décembre 1891, dans sa 64e année.

L'ÉGLISE

DE

SAINT-JEAN DE CHATEAUDUN

AU XIe SIÈCLE

Si, des larges fenêtres du magnifique château de la cité dunoise, le spectateur plonge son regard dans la vallée, son attention est bientôt attirée par la tour élégante d'une église, à l'extrémité même du faubourg. C'est l'église de Saint-Jean de Châteaudun.

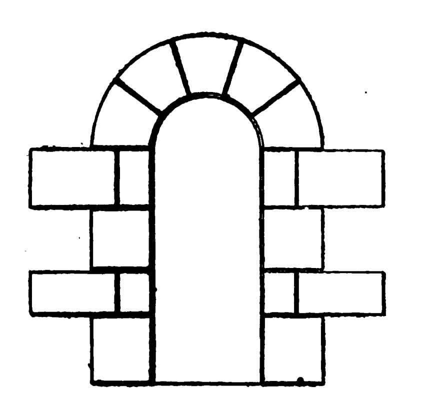
Éloigné des remparts, ce sanctuaire ne pouvait être à l'abri des profanations trop communes dans les guerres du Moyen-Age. L'archéologue curieux voudra la visiter, et apercevra de suite l'œuvre des différents âges.

Large et spacieuse, claire et élancée, avec ses deux rangées de colonnes et ses larges fenêtres flamboyantes, l'église, au premier coup d'œil, paraît avoir été reconstruite tout entière aux XVe et XVIe siècles. Mais un examen plus attentif fait bientôt reconnaître les traces d'un plan et d'une construction plus antiques. Les deux nefs latérales terminées par une abside en cul-de-four, la voûte surbaissée d'un petit réduit à gauche, et surtout les petites fenêtres romanes qui l'éclairaient autrefois, révèlent, à n'en pas douter, un monument du XIe et peut-être de la fin du Xe siècle.

En effet, tout autour de l'église, on aperçoit facilement ces petites baies élégantes, en pierres appareillées, reliées par de larges joints d'un mortier très dur, murées aujourd'hui, mais heureusement



dégarnies en plusieurs endroits du crépissage moderne. Elles mesurent intérieurement 1 m 12 de hauteur, sur 0.42 c de largeur.



Nous en avons compté sept, à distances égales. (*Voir le dessin ci-contre.*)

On est étonné de les voir si basses maintenant, quand autrefois elles devaient se trouver presque au sommet des murs latéraux de l'édifice. C'est une nouvelle preuve des nombreux désastres que le monument eut à subir dans la suite des siècles. Brûlé sans doute et ruiné dans les guerres, les décombres seront restés sur place. Il serait intéressant de faire là des fouilles ; on trouverait peut-être, par couches superposées, les preuves matérielles des diverses phases qu'ont traversées le monument et le faubourg entier.

Du moins, aujourd'hui, à l'aide de documents inédits, pouvons-nous confirmer ce que les murs nous ont déjà révélé : à savoir que l'église primitive a été construite au plus tard au XIe siècle.

L'abbé Bordas, déjà, s'était posé la question :

Je n'ai rien découvert, dit-il, du temps de la bâtisse de l'église de Saint-Jean.

Dans une bulle de Clément II, de l'an 1047, en faveur de l'Abaïe de Vendôme, l'église de Saint-Jean y est énoncée comme ayant esté donnée à cette Abaïe par Théoderic, évesque de Chartres, aussi bien que dans une bulle de Victor II, de l'an 1056, toutes deux insérées dans le *Gallia Christiana ;* mais il est singulier d'y lire que cet évesque a donné seulement à l'Abaïe de Vendôme quatre églises et d'en trouver cinq dans le détail. Il m'a paru que c'étoit celle de Saint-Jean qui y estoit mal à propos. En effet, le chartrier de Marmoutiers renferme les actes de la donation qui y a esté faite de cette église par l'évêque Yves, pour la portion qu'il y avoit, et par Radulphe, fils de Lancelin de Beaugency, pour le droit qu'il avoit à la moitié de ses fonds qu'il abandonna audit Marmoutiers l'an 1092, enfin par Robert *Lege-Doctus*, peut-estre Languedouë, qui avoit droit à l'autre moitié des fonds. Il s'en démit en faveur du mesme monastère, entre les mains de Geoffroy de Lèves, successeur de saint Yves et de Goslen, archidiacre de Dunois, un 17 des calendes d'avril, étant prêt de partir pour la Terre-Sainte. Sa mère Éloïze eut part à cette donation.

Quelque jugement que l'on porte des bulles de Vendosme (1), Marmoutiers a conservé ses droits sur l'église de Saint-Jean, et la nomination à la cure ne lui a échappé en faveur de l'ordinaire qu'à la réunion de la portion de son abbé à l'archevesché de Tours, faitte le 29 octobre 1737 (2).

L'abbé Bordas doute de la possession primitive de l'église de Saint-Jean par la Trinité de Vendôme. Les bulles des Papes, qui nomment cette église parmi les propriétés de la célèbre abbaye, lui paraissent, sinon apocryphes, comme il le laisserait volontiers entrevoir, du moins erronées sur ce point, soit par une fausse indication donnée par les moines, soit par une addition postérieure ou une interpolation frauduleuse.

Il établit la possession de Marmoutier par des documents, au contraire, à l'abri de tout soupçon.

Suivons-le tout d'abord sur ce dernier point.

Le Cartulaire dunois va nous faciliter singulièrement le travail.

1° Charte 60e, datée de 1092 : Raoul, fils de Lancelin de Beaugency, donne à saint Martin et à ses moines l'église de Saint-Jean de Chemars : « *Ecclesiam Sancti Johannis de Camarciaco* » ; car elle était de son fief : « *erat enim ipsa ecclesia... de fevo ejus* ».

2° Charte 65e : La même année 1092, un chevalier, nommé Girard, donne aussi l'église de Saint-Jean, près de Chemars : « *Ecclesiam Sancti Johannis apud Camartium* ».

Ives, évêque de Chartres, confirme le don ; Geoffroy de Preuilly, comte de Vendôme, accompagné de sa femme Eufrosine, et de son fils Geoffroy Grisegonnelle, fit la même concession.

3° Charte 169e : Plus tard, Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres, de 1116 à 1136, consacrait par l'apposition de son sceau la donation d'une autre partie de cette même église : « *Ecclesia Sancti Johannis Castriduni, quæ dicitur de Chamartio* », faite par Robert *Legedoctus*, avant son départ pour la Terre-Sainte.

A des titres aussi certains, joignez une possession paisible et plusieurs fois séculaire, et il vous paraîtra difficile de nier les droits de Marmoutier sur l'église de Saint-Jean.

(1) L'abbé Bordas se prévaut ici de la question soulevée par Launoy sur l'authenticité de la charte de fondation et des bulles et privilèges de l'abbaye de Vendôme : « *Inquisitio in cartam fundationis et privilegia Vendocinensis monasterii* » ; in-12, 340 pages, 1661, sans nom d'imprimeur.

(2) *Hist. du Dunois*, I, p. 35.

Ajoutez encore que, précisément à cette même époque (1092-1129), l'abbaye de Vendôme était gouvernée par un abbé jeune, docte et sans peur, ne reculant devant aucune puissance séculière ou ecclésiastique quand il croyait avoir le bon droit de son côté; les comtes de Vendôme, Yves lui-même, en savaient déjà quelque chose. Dans les nombreux démêlés qu'il eut avec eux, le terrible abbé n'aurait certes pas manqué de soulever cette question, aggravant encore sa plainte de cette circonstance, que son abbaye aurait été dépouillée l'année même de son élection, alors qu'il était jeune, inexpérimenté, et « comme une colombe facile à séduire, et sans défiance », comme il dit à Yves lui-même dans une cause célèbre. Quel thème facile à développer, la complicité évidente du comte de Vendôme, trop souvent persécuteur de l'abbaye, et de l'évêque de Chartres, trop indulgent maintes fois pour le puissant seigneur, s'unissant en 1092 pour donner à un tiers, subrepticement, une église concédée antérieurement à la Trinité. Or, jamais l'abbé Geoffroy n'éleva le moindre doute, ne formula la plainte la plus légère. Son silence achève de nous convaincre, et nous devons conclure que l'abbaye de Vendôme n'avait réellement aucun droit sur l'église de Saint-Jean de Châteaudun, du moins au temps de l'abbé Geoffroy et dans les siècles postérieurs.

Et cependant, c'est un fait non moins indubitable : l'église de Saint-Jean, vers le milieu du XI[e] siècle, avant saint Yves et l'abbé Geoffroy, appartenait à l'abbaye de Vendôme. Il nous sera facile de le prouver.

L'abbé Bordas cite les bulles de Clément II (1046-1047) et de Victor II (1055-1057), auxquelles nous pouvons ajouter celle de Nicolas II (1058-1061).

Voici le texte identique des trois bulles :

« Ecclesiæ quatuor, quas Theodericus Carnotensis episcopus dedit Vindocinensi monasterio, amore Dei et supplicatione Goffredi comitis : ecclesia sancti Beati, ecclesia sancti Johannis de Castrodunensi, ecclesia de Balneolis, ecclesia de Villa-Rebla, ecclesia Authenei (al. Ancherici). (Victor II). »

Nous avons une autre source, où l'abbé Bordas, plus que nous, pouvait puiser des renseignements certains: le Cartulaire de la Trinité de Vendôme. Nous y trouvons deux chartes, classées autre-

fois sous les numéros XCVII et XCVIII, également d'une authenticité indiscutable ; nous les publions ici, dans leur intégrité, en pièces justificatives. Par la première, Théodoric ou Thierry, évêque de Chartres (1029-1048), donne, pour l'amour de Dieu et le salut de son âme, quatre autels à l'abbaye de la Trinité : les autels de Saint-Bienheuré de Vendôme et de Saint-Jean de Châteaudun, et de plus les autels de Baigneaux et de Villerable.

La seconde, que l'on peut dater approximativement de 1040, est la vente faite à Agnès de Poitiers, comtesse de Vendôme, d'abord par Lancelin, envoyé-royal, *missus dominicus*, et seigneur de Beaugency, de l'église de Saint-Bienheuré, et ensuite par ses fils Jean et Lancelin, de l'église de Saint-Jean : « *apud Castrum Dunum alteram ecclesiam que est in honore sancti Johannis* », pour la somme de 500 sous de deniers. Étaient présents : Geoffroy-Martel, Guillaume comte de Poitiers, Gui, son frère, Arnulphe, évêque de Saintes, Adelard, de Château-Gontier, etc., etc., et un grand nombre de seigneurs.

Ces deux documents sont tellement explicites qu'il n'est pas permis de douter un instant de la réalité de cet achat. L'insertion de cette église dans les trois bulles précitées, confirme cette assurance. Reste la difficulté qui a tant ému l'abbé Bordas : la juxtaposition d'une cinquième église, que nous croyons être l'église de la Chapelle-Enchérie, comme l'indique la lecture de plusieurs copies : « *ecclesia Anscherici* » ; cette difficulté n'est pas insurmontable.

Les trois bulles énumèrent les possessions de l'abbaye, et nomment les neuf églises du pays vendômois : *in pago Vindocinensi*. L'énumération a-t-elle été faite au hasard, ou par ordre d'ancienneté ? Peu importe. Le chancelier de la cour romaine se conformait plus ou moins exactement aux renseignements qui lui étaient fournis par la supplique ou les bulles antérieures. Il y a là simplement un rapprochement fortuit et maladroit, si l'on veut ; et tout au plus pourrait-on conclure que la Chapelle-Enchérie a été donnée postérieurement aux quatre églises concédées par la munificence de Thierry. La chose aurait été plus évidente si, au lieu d'une seule, les bulles en avaient encore à la suite indiqué plusieurs autres. Le donateur de la Chapelle-Enchérie est connu ; c'est le prêtre *Ansoldus*. Le Cartulaire de la Trinité en avait inséré l'acte sous le numéro LXXII. Il n'y a donc pas de confusion possible ; puisque deux actes distincts constatent les largesses de l'évêque et du simple prêtre.

Toutefois cette possession de Saint-Jean de Châteaudun par l'abbaye de la Trinité fut précaire ; et les bulles d'Alexandre II (1061-1075), Grégoire VII (1073-1085), Urbain II (1088-1099) et Pascal II (1099-1118), ces deux derniers amis et protecteurs de l'abbé Geoffroy, n'en font aucune mention ; les énumérations qu'elles donnent sont d'ailleurs moins complètes.

Il y a là une de ces particularités si fréquentes au Moyen-Age, et dont il nous est malaisé de retrouver les causes.

Les donations, les achats même les mieux établis n'obtenaient pas toujours, en ces temps de lutte et de trouble, un effet plein et entier, encore moins une longue stabilité.

Il est certain, en effet, que l'abbaye de la Trinité fut dépossédée non seulement de l'église de Saint-Jean de Châteaudun, mais aussi de celle de Saint-Bienheuré de Vendôme.

Pour la première, nous avons pour le constater la charte de saint Yves et de Raoul de Beaugency, en faveur de Marmoutier ; pour la seconde les documents sont moins discrets.

Voici ce que nous apprend une charte datée de 1086, et dont le titre : *de recuperatione ecclesiæ sancti Beati*, n'est pas sans signification. S'il y avait alors recouvrance, retour en possession, il y avait eu dépossession vraie et reconnue.

Raoul de Beaugency, le même qui, en 1092, six ans plus tard, donnera l'église de Saint-Jean à Marmoutier, venait de perdre un de ses fidèles, Landry Malesherbes, *Landricum Malasherbas*, son ami le plus familier ; il en fut grandement attristé. Il conduisit le cadavre à Vendôme pour les funérailles, et promit aux moines, s'ils l'enterraient avec honneur, qu'ils s'en trouveraient *mieux* : « *promittens inde nobis multum fore* MELIUS ». En effet, il leur donna tout le droit qu'il possédait *jure irrefragabili* en l'église de Saint-Bienheuré.

Nous pouvons appliquer à l'église de Saint-Jean les faits constatés pour Saint-Bienheuré. Nous y sommes autorisé ; car, achetées toutes deux par Agnès de Poitiers, données toutes deux par elle à la même abbaye, elles durent subir les mêmes assauts et les mêmes vicissitudes.

Or la charte citée ci-dessus proclame, en termes explicites, que Raoul de Beaugency était rentré en possession incontestée de l'église de Saint-Bienheuré. Y avait-il eu violence de la part du propriétaire primitif, défaut de consentement des héritiers légitimes, alors essentiellement requis, ou de quelque autre de ces formalités si nom-

breuses dans ces sortes de contrats? Agnès aurait-elle négligé, avant son divorce, en 1049, de payer la somme promise, et se vit-elle dans l'impuissance plus tard de remplir ses engagements? Nous restons dans l'incertitude. Mais les deux mots *jure irrefragabili* sont significatifs. Il y avait similitude d'origine dans la possession des deux églises par les moines de Vendôme; les seigneurs de Beaugency devaient donc, en 1086, jouir de nouveau de l'une et de l'autre par un droit également irréfragable et incontesté, *jure irrefragabili*.

Et si Raoul de Beaugency, en 1086, disposait de celle-ci comme de son bien légitime et reconnu en faveur de Vendôme, il pouvait à droit égal disposer de l'autre, en 1092, en faveur de Marmoutier.

Ce *jus irrefragabile* nous explique le silence si absolu de l'abbé Geoffroy, homme à la fois trop équitable et trop habile, pour entamer sciemment une querelle injuste, et se heurter à un droit évident.

Nos conclusions seront donc celles-ci :

I. — Le faubourg de Saint-Jean de Châteaudun, ou de Chemars, relevait féodalement des seigneurs de Beaugency, comme le faubourg de Saint-Bienheuré de Vendôme.

II. — Entre 1033 et 1040, l'église Saint-Jean de Châteaudun fut vendue par Lancelin de Beaugency à Agnès de Poitiers, qui la donna à l'abbaye de la Trinité.

III. — Celle-ci en eut la jouissance jusque vers 1060 et fit confirmer successivement ses droits par les papes Clément II, Victor II et Nicolas II.

IV. — Revenüe à ses propriétaires primitifs, l'église de Saint-Jean fut donnée par eux, en 1092, aux religieux de Marmoutier, qui avaient déjà de grandes propriétés à Chemars; ils en furent les paisibles possesseurs dans les siècles suivants.

Ch. MÉTAIS.

Chartres, octobre 1891.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

DE IIII ALTARIBUS QUE PRESUL THEODORICUS DEDIT (1).

Avant 1047.

Théodoric, évêque de Chartres, donne à la Trinité les églises de Saint-Bienheuré, de Saint-Jean de Châteaudun, de Baigneaux et de Villerable.

Ut habitatorum loci illius, quod apud Castrum Vindocinum sancte et individue Trinitati dicatum est, notitie servarentur, donationes altarium quas eidem loco, pro Dei amore animeque sue salute, domnus presul Carnotensis Teodericus [fecit], hoc in scripto relinquimus. Dedit namque huic predicto sancte Trinitatis loco quattuor altaria, videlicet altare sancti Beati et sancti Johannis Dunensis Castri, nec non et altare de Balneolis, atque de Villa-Rebla, ita quidem ut cum vicariis absque relevatione teneantur. Unde sacra Beati Petri apostoli omniumque sanctorum, nostra quoque auctoritate, successores nostros contestamur, ne huic nostre donationi ab aliquo eorum calumpnia quelibet inferatur.

II

DE SANCTO IOHANNE ET SANCTO BEATO (2).

Vers 1040.

La comtesse Agnès achète à Lancelin de Beaugency l'église de Saint-Bienheuré de Vendôme, pour mille livres et deux bijoux d'or du prix de 10 livres; et en plus 2,000 livres dues à Geoffroy Martel. — Elle acquiert aussi l'église Saint-

(1) Cartul. de la Trinité, n. XCVII. — DECAMPS, fol. 147, — Mss. 13820, f. 342. (Bibl. Natle.)

(2) *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n. CXVIII. — BALUZE, 47, p. 248, fragment. — BALUZE, 139, f. 240, fragment. — Mss 13820, f. 342. — DE CAMPS, 103, f. 128vo, fragment.

GALLAND, *De franco Alodio*, p. 283, (édition de 1637) incomplète.

BESLY, *Histoire des comtes de Poictou*, p. 327, (incomplète et fautive).

PELLIEUX, *Histoire de Beaugency*, pp. 43 et 44.

SIMON, *Histoire de Vendôme*, III, p. 68.

Du Cange, au mot *vassi*, cite un passage et un autre au mot *nusca*.

Cette charte est sans date, mais Pellieux, dans son *Histoire de Beaugency*, pp. 43 et 44, nous apprend qu'elle est de 1040 : « Aussitôt après la mort de son père, dit-il, Lancelin, du consentement de ses enfants, vendit en 1040 à Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et à Agnès son épouse, l'église de St Bienheuré de Vendôme, dont il était seigneur, moyennant mille sous et deux noix d'or, estimées dix livres : *mille solidos, duas nuscas auri pretio decem librarum, etc.* ».

Jean de Châteaudun de Jean et Lancelin, fils dud. Lancelin, pour 500 sous de deniers.

Notum sit cunctis sancte Dei Ecclesiae curam gerentibus, ad quos ratio ista pervenerit, qualiter domna Agnes, inclita comitissa, comparationem quamdam fecerit duarum ecclesiarum, ad opus monasterii sancte Trinitatis & fratrum monachorum ipsius loci, quem scilicet senior illius Gosfredus illustris comes et ipsa, apud castrum Vindocinum, fundaverunt. Comparavit igitur legitima emptione, a Lancelino dominico vasso (1) de castro Balgentiaco, ecclesiam sancti Beati cum tota integritate sua, que sita est juxta predictum castrum Vindocini, pro qua dedit ipsi Lancelino nummorum solidos mille, et sue uxori duas nuscas [al. muscas] aureas, in precio x librarum ; & duo milia pro ipso persolvit comiti Gosfredo, quorum ei debitor erat per emptionem quam faciebat de honore Hilgodi. Item dedit ipsi Lancelino pro ipsa ecclesia monetam de Vindocino castro. Itemque post modum a filiis ejusdem Lancelini, scilicet Iohanne & Lancelino, comparavit eadem Agnes comitissa, apud Castrum-Dunum, alteram ecclesiam, que est in honore sancti Iohannis, pro qua dedit ipsis fratribus quingentos denariorum solidos. Et est conventio quod si quis has ecclesias tollere voluerit, quod ipsi per fidem adjuvent monachos, ne locus vel ipsi perdant. S. Lancelini. †. S. Iohannis. †. S. Gosfridi comitis. S. Agnetis comitisse, uxoris ejus. S. Guillelmi comitis. S. Guidoni comitis fratris ejus. S. Arnulfi episcopi Sanctonice ecclesie. S. Ranulfi archidiaconi. S. Commarci. S. Aitbaldi archidiaconi. S. Airardi prepositi. S. Adelardi de Castello Gunterii. S. Fulcardi de Laigni. S. Benedicti Ruselli. S. Fulcradi Teoderici, Radulfi Bibe-Vinum, Hilduini prepositi Hugonis desuper Vidua, Adhemari Male Capse, Simonis de Verruca, Berlaii, Gisleberti Lepusculi, Huberti de Campania. Guarnerius prepositus. Ulricus Queculus (*sic*). Adraldus filius Adraldi. Rainaldus Gloius. Henricus filiaster Bernardi Sorelli. Guaterius presbiter. Bernardus Toireus. Ingelrius. Odo. Hubertus. Mananz. Constantinus. Landricus.

III

DE RECUPERATIONE ECCLESIÆ S. BEATI (2)

19 décembre 1086.

Raoul de Beaugency conduisit le corps de son fidèle Landri Malesherbes pour être enseveli à Vendôme. Et en reconnaissance des funérailles solennelles que lui firent

(1) Du Cange, au mot *vassi*, cite ce passage de notre charte, pour prouver que les *Vassi Dominici* recevaient du prince des bénéfices dans les provinces : « *vassis dominicis dabantur etiam a principe beneficia in provinciis* ».

(2) Baluze, 47, f. 240vº, avec indication du fol. 172 du Cartul. ; et 139, f. 246. — Cartul. de la Trinité, nº CCCCXLIX. — Mss. 13820, f. 299 et 342.



les moines, il leur donna l'église de Saint-Bienheuré avec le cimetière, à charge de nourrir et de vêtir un pauvre.

Nutu Dei universa regentis accidit quemdam militem nomine Landricum, Malas Herbas cognominatum, olim apud Balgentiacum mori, qui valde familiaris et amicus erat Radulfi Lancelini filii ; cujus morte Radulfus ipse non parum mæstificatus, cum suis arreptum ad tumulandum huc attulit corpus, promittens inde nobis multum fore meliùs, si reverenter illud sepulturæ traderemus. Facto autem in crastinum diluculo, consilio cum suis inito, in capitulum nostrum venit, donavitque nobis et perpetualiter habendum concessit totum illud dominium, quod in ecclesia S. Beati tenebat, jure irrefragabili, videlicet integre cimeterium, festumque cum omnibus ad eum pertinentibus. Statimque de hoc, facto literarum testamento, presentialiter coram se et omnibus, qui in capitulo aderant, legere fecit. Hoc vero tali pacto tribuit, ut in eleemosyna monasterii hujus sanctæ Trinitatis, pauper unus pascatur perpetualiter atque vestiatur, pro anima supradicti defuncti Landrici fidelis et amici sui. Actum est hoc anno Verbi incarnati MLXXXVI, xiiii kal. Januarii, prout viderunt et audierunt testes subscripti : Radulfus ipse, Odo Malas Herbas frater defuncti, Fulcherius de Turre, Wlgrinus filius Ingelbaldi Britonis, Gervasius filius Lancelini, Petrus Chotardus, Bodellus frater ejus, nepos Lancelini de Balgenciaco, Tetbaldus filius Leterii, Hugo filius Salomonis.

BEAUMONT-LES-AUTELS

ET

SON PRIEURÉ DE SAINT-MICHEL

Le charmant petit bourg de Beaumont-les-Autels, au canton d'Authon, doit son nom à sa pittoresque situation (*Bellus mons*); son territoire est formé des deux communes de Beaumont-le-Chartif et les Autels-Tubœuf, réunies le 6 février 1835.

Le site est en effet ravissant, et de tous les points de l'horizon se déroule un panorama splendide. Les coteaux de Montgraham s'étagent à gauche, vers Nogent-le-Rotrou, tandis qu'à droite se dresse, à 285 mètres d'altitude, la butte de Rougemont, d'où la vue s'étend jusqu'à Mortagne. De l'autre côté, vers le Dunois, de petites collines ondulent à l'horizon ; dans l'une des découpures qu'elles forment, se montre Châteaudun, dont la direction nous était indiquée, le 18 octobre 1870, par le terrible incendie qui perpétuera à travers les âges le patriotisme de l'héroïque cité, et couvrira de honte un ennemi dont la victoire a été souillée par des actes de la plus atroce barbarie.

Par sa situation géographique, Beaumont appartient au Perche ; il touche presque au Dunois et s'y rattache par son *prieuré de Saint-Michel,* membre dépendant de l'abbaye de Saint-Avit. Nous essaierons, dans cette notice, de faire revivre cet antique prieuré, qui paraît remonter au XII[e] siècle, en même temps que nous donnerons une esquisse de la localité, autrefois *chastellenie et prévosté,* dont le rôle n'a pas été complètement effacé.

Si l'on en croit les annales percheronnes, dès le XI[e] siècle, *Beaumont* et la formidable *tour de la Panse* gardaient les seigneurs du Perche contre les incursions du côté du Dunois. Dans ces guerres féodales, toutes de surprises, Beaumont était en effet un excellent poste d'observation, qui dut être fortifié par les seigneurs du temps, grands batailleurs.

Vers 1125 apparaît Robert de Beaumont (*de Bello monte*). Les moines de l'abbaye de Tiron, qui venait d'être fondée, donnent à ce seigneur une terre qui leur a été concédée par Étienne Giguel ; de son côté, Robert fait don à l'abbaye de « un muid de blé à prendre à Frétigny », en échange de la dixme du pain que son père a aumônée au vénérable fondateur de l'abbaye. Une charte du monastère de Saint-Denis de Nogent mentionne sa femme Marguerite et sa fille Helvise. Plus tard, la redevance concédée à l'abbaye fut changée en une rente de 4 livres 12 sols tournois. (3 juillet 1383.)

Robert, qui fut le bienfaiteur de l'abbaye de Tiron, fut-il le fondateur du prieuré de Saint-Michel ? On ne peut que le présumer. Dès son origine, ce prieuré fut aumôné à l'abbaye de Saint-Avit-lès Châteaudun, qui lui assigna trois religieuses. En 1200, Geoffroy de Beaumont est cité comme témoin dans une charte en faveur de l'abbaye du Gué de Launay ; en 1202, il confirme en présence de son épouse Marguerite, de ses deux fils Robert et Geoffroy, et de sa fille Denise, le don fait par Robert, son père, aux moines de Tiron, d'une charretée de bois mort à prendre chaque année dans la forêt de Brimont (Frétigny) ; il vivait encore en 1221. Cette même année, il confirme une charte par laquelle Alix de Gondreville donne aux religieuses de Saint-Avit dix sols à prendre chaque année sur le marché (*in foro*) d'Illiers.

Le plus ancien titre connu où il soit fait mention du prieuré de Saint-Michel est une charte des Archives d'Eure-et-Loir, en date de 1204, par laquelle noble dame Alix de Friaize, du consentement de Foucher, son fils, donne à l'église de Saint-Michel de Beaumont, pour son luminaire, la somme de 10 sols parisis, pour « le remède de son âme et de l'âme de son défunt mari, Gaultier de Friaize ».

En 1223, Héloïse, abbesse de Saint-Avit, et ses religieuses, concèdent au chevalier Jean de Saint-Aignan, la terre des Étilleux (*de Esteter in burgo novo*), que leur avait donnée Garnier des Étilleux, à la charge par Jean de Saint-Aignan de payer aux moniales de Saint-Michel de Beaumont le terrage de cette terre, de leur réserver les fruits des arbres et de payer cinq sols de cens (1).

Pierre de Beaumont était seigneur vers 1230 ; il fait don aux religieuses d'une maison appelée Berlue, sise commune de Frétigny

(1) Archives d'Eure-et-Loir.

et dépendant du domaine. En 1232, Geoffroy de Lèves jura sur le Saint des Saints qu'il ne troublerait pas l'abbesse de Saint-Avit dans la possession d'un hébergement qui lui avait été donné par ce même Pierre de Beaumont, dans la paroisse d'Argenvilliers.

En 1267, en présence de Pierre de Mincy, évêque de Chartres, les religieuses de l'abbaye de Saint-Avit font un accord avec Robert de Beaumont, deuxième du nom, qui détenait injustement les biens du prieuré de Saint-Michel. Par la charte qui en fut dressée, Robert reconnaît que cette maison a droit de chauffage sur tous ses bois ; il promet de restituer tous les revenus et autres droits lui appartenant. Il y est statué que les moniales qui résident dans le prieuré de Beaumont, afin d'acquitter le service et les prières des fondateurs et bienfaiteurs du prieuré, pourront demeurer dans le cloître de Saint-Avit, à la condition que ceux-ci participeront aux prières et bienfaits qui s'y font. Cependant le chevalier et ses successeurs conservent la faculté de désigner trois des religieuses, qui seront chargées spécialement de prier pour les fondateurs de Saint-Michel ; l'abbesse aura le droit de disposer des biens et revenus du prieuré pour l'utilité du monastère (1).

Les religieuses cessèrent bientôt d'habiter le prieuré, au moins d'une façon continue, et la chapelle fut presque abandonnée. Pourtant l'importance de Beaumont n'était pas diminuée : l'église, sous le vocable de Notre-Dame, avait trois chapelles desservies chacune par un prêtre, sans compter les chapelains du seigneur châtelain ; la *ville* possédait des *halles,* et l'on stipulait, dans les transactions, *mesure de Beaumont.*

Les documents nous manquent complètement jusqu'à la guerre de Cent Ans, qui fut un désastre pour la contrée. Après leur victoire de Poitiers, les Anglais s'emparèrent du château de Beaumont et parcoururent le Perche, qui eut encore à souffrir des exactions des Grandes Compagnies, bandes pillardes, aussi rapaces que les Anglais eux-mêmes.

Beaumont s'appelait alors *le Vidame* ; il appartenait en effet à Guillaume VI de Meslay, vidame de Chartres, époux d'Isabelle d'Estouteville, d'une ancienne famille de Normandie, possédant Beaumont, Souancé et Miermaigne. Jeannet d'Estouteville, fils de Jean, seigneur de Torcy, (le premier qui nous soit connu), était dans

(1) Archives d'Eure-et-Loir.

l'intimité du bon Duguesclin, qui lui fit donation; il devint l'époux de Michelle de Montdoucet (Souancé), fille de Robert le Borgne, vaillant chevalier qui prit part à la défense de Chartres et du pays chartrain, en 1389 et 1392. Les d'Estouteville portent : ***burelé d'argent et de gueules, au lion de sable, colleté ou accolé, armé et lampassé d'or, brochant sur le tout.*** Le 3 juillet 1383, Guillaume de Meslay donne à l'abbaye de Tiron un titre nouvel de la redevance d'un muid de froment, consentie par Robert de Beaumont en 1125; il meurt en 1393; sa femme vivait encore en 1416. A sa mort, Beaumont fit retour à la famille d'Estouteville.

La contrée, une fois encore, subissait le joug anglais. Aux horreurs de l'invasion vinrent s'ajouter, avec la famine, les rigueurs de l'hiver 1420-1421. « Le pauvre peuple, dit l'annaliste, eut tant « à souffrir de faim et de froid, que nul ne le sait que Dieu. » Bois-Ruffin (Arrou), place très forte, se rendit aux Français le 14 juin 1421. Aussitôt, le maréchal Boucicaut marche sur Beaumont-le-Vidame, dont le château, défendu par Talmont pour les Anglais, se rend au bout de trois jours. Le gouverneur de Châteaudun fait saisir deux muids de blé dans les greniers de la veuve de Jean de Sancerre, bourgeois d'Orléans, et intime aux boulangers l'ordre pressant de cuire du pain pour la « nécessité et besoing qui estoit d'avoir « pain en l'ost de M. le Régent (le Dauphin) qui est devant Beaumont-« le-Vidame » (1). D'après l'abbé Charles, le Dauphin se tenait à Frazé, autre place forte, à quelques lieues de là.

Après la bataille de Verneuil, nouvel Azincourt de la noblesse percheronne, en 1424, le Perche tomba de nouveau au pouvoir des Anglais. Il est probable qu'il faut reporter à cette époque la destruction des châteaux de Beaumont et de la Panse. Dans un aveu de 1485, nous voyons en effet que « le fief et domaine de « la Panse consistait en la place où étoit anciennement l'héberge-« ment et fossés, et plusieurs métairies en fougères, bruyères ou « aunaies, à cause des guerres des Anglais ». (*Archives de Beaumont.*) Au commencement de ce siècle, on pouvait encore visiter les caves, très profondes; aujourd'hui, il ne reste du château que des pierres d'un volume considérable et des fragments de tuiles. Les fossés forment un rectangle régulier, et, à en juger par leurs dimensions, on peut affirmer que le château avait une réelle

(1) L'abbé Marquis.

importance ; il était d'ailleurs assis entre deux grands étangs, sur la limite du Grand-Perche et du pays Chartrain, et il faut admettre que, dans ces temps de lutte de province à province, ces postes frontières étaient très fortifiés.

De l'antique château primitif de Beaumont, il ne reste que des pans de murs, des vestiges de fossés, la *motte* ou *butte* où il était assis ; une rue, ou plutôt une ruelle, est encore appelée aujourd'hui *ruelle des vieux châteaux*. Un aveu, rendu au comté de Chartres en 1540, mentionne « le vieil chastel en ruines de la ville de Beaumont-le-Chartif » (1). Le bourg, en effet, ne se releva point de l'état désastreux où l'avait réduit cette guerre, et mérita dès lors le surnom de *Captivus,* par corruption *Chétif* ou *Chartif ;* on trouve aussi *Chertif.* Mais, à dater de cette époque, la tranquillité renaissant, les documents deviennent plus précis et permettent d'établir avec plus d'exactitude la filiation des seigneurs et de faire revivre cette châtellenie. Nous aurons surtout pour guide un inventaire dressé à la fin du XVIIIe siècle, et dont une copie est conservée à la bibliothèque communale de Nogent-le-Rotrou.

En 1460, Estoud d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beaumont et de Miermaigne, passe acte avec frère Martin de Neufvis, prieur de Saint-Martin au Val, près Chartres, pour rachats dus au dit prieur, à cause du lieu de Gaillard (commune de la Croix-du-Perche), « moyennant 4 écus d'or au coin du Roy, ayant cours « pour 2 livres 6 deniers la pièce au comptant ».

De son mariage avec Bonne de Cherbonnier il eut un fils, Charles, qui conserva Montdoucet (Souancé), et trois filles, qui se partagèrent le reste du domaine, le 5 août 1495. Jeanne, épouse de Jean de Porçon, seigneur de Bonne-Fontaine, eut indivisément avec sa sœur Jacqueline, épouse du chevalier de Moy : le château du dit lieu de Beaumont, avec tous droits de justice et une rente de 40 livres tournois, pour « dire et célébrer chaque jour une messe »; — le lieu, motte et place de maison, fort de Logron ; — le lieu, motte et place forte de la Grange (Yèvres) ; — les lieux et seigneuries du Grand-Belleville et du Plessis, paroisse de Dangeau ; — la métairie de la Quenterie, paroisse de Châtillon ; — le fief des Guyonnières, assis à Dampierre, et 5 livres de cens que faisait le seigneur des Cailleaux (Les Autels-Tubœuf).

(1) Mémoires de G. Laisné.

Jôsine, la troisième, épousa, avant 1485, Jean de Blosset, chevalier, seigneur du Plessis-Pasté, dont l'écu se blasonnait ainsi : *d'hermines à trois chevrons de gueules*. Elle eut en partage : la motte et place du château de Miermaigne, avec tous droits ; — le fief des dix arpents (Luigny), et la place de maison, fort de Gaillard ; — la place de maison, fort et motte de la Panse, avec fief, etc ; et généralement tous les bois, terres, cens et rentes étant ès paroisses d'Argenvilliers, la Croix-du-Perche, Chassant, la Gaudaine, Vichères, Coutretost, Béthonvilliers, les Autels-Tubœuf, Saint-Lubin-des-Cinq-Fonts, Frazé, Luigny, Moulhard et Miermaigne ; — le fief et seigneurie de Souancé, tant cens, rentes, coutumes, vassaux et autres droits ; à la charge par les sieur et dame de Blosset de payer par chacun an 60 livres parisis de rente à la Duché de Bretaigne au comté de Montfort, payable à Nogent-le-Rotrou, pour raison de la châtellenie de Miermaigne, et 2 livres 5 sols de rente au couvent de Saint-Denis de Nogent, pour un anniversaire à prendre sur la Grenouillère (Chassant) (1).

Cette énumération donne quelque apparence de raison à la tradition locale, d'après laquelle le domaine de Beaumont possédait 17 étangs et 13 moulins.

La famille de Blosset était sans doute originaire de Bretagne. Jean, père du seigneur de Beaumont, occupait en effet la charge de « chambellan ordinaire et cappitainne de cinquante lanciers de la « garde du duc de Bretagne ». En considération des services rendus au feu duc François II son père, Anne, duchesse de Bretagne, reine de France par ses mariages avec Charles VIII et Louis XII, « fait remise à Jean Blosset l'aîné de 60 livres parisis d'or « plus haut mentionnés, se libérant ainsi de 1,200 écus d'or dont « elle était débitrice envers lui pour ses gages et pensions de « chambellan ». Cette convention, en date à Étampes du 16 août 1498, fut confirmée par une autre lettre d'Anne, écrite à Lyon le 13 janvier 1503, « à la condition toutefois que la dite rente de 60 « livres parisis serait payable, après la mort de Jean Blosset le « jeune, à la Reine ou à ses héritiers, qui resteront libérés de la « dette de 1,200 écus d'or » (2).

Jean de Blosset était décédé avant 1500, car, à cette date, sa veuve avait la *garde noble* de messire Jean de Blosset, leur fils, ce qui

(1) Archives de Beaumont; original en parchemin, signé : Delorme.
(2) Archives de Beaumont.

explique la modification citée plus haut. En 1513, mourut la dame d'Estouteville, tante du jeune seigneur, comme en témoigne la plaque de marbre de la chapelle du château, dans l'église de Beaumont, portant cette inscription : « *Ci gilt haulte et puissante dame* « *Jehanne d'Estouteville, dame de Beaumont, qui trépassa le 3e* « *jour de may 1513.* REQUIESCAT IN PACE. »

Tandis que François Ier guerroyait au-delà des Alpes et se faisait battre à Pavie, en 1525, des bandes se montraient dans le pays. « Pendant 4 mois, de janvier à avril, elles ravagent les bourgs et « villages, de Bélesme jusqu'à Montigny et de Dreux jusqu'à Beau- « mont ; elles font un grand carnage des habitants de ces cam- « pagnes » (1).

Revenons à Jean de Blosset, seigneur très processif : il se refuse de payer aux religieux de Tiron « 5 livres 12 sols de rente dus « depuis plusieurs années pour un service annuel à la mémoire « des seigneurs de Beaumont ». Il consentit néanmoins au paiement, mais les religieux durent faire remise des arrérages, en 1533.

Le 26 juillet 1537, messire Jean de Blosset, qualifié alors seigneur de Torcy, titre qu'il tenait de la famille d'Estouteville, fait don à Claude sa fille, née de son mariage avec Anne de Saint-Berthevin, (une branche de cette famille habitait le Plessis-Dorin, Loir-et-Cher), de la terre de Beaumont seule, « estimée 1,000 livres « de revenu, à la réserve de l'usufruit jusqu'à son mariage, et de « la moitié seulement après son mariage ». Par acte du 22 janvier 1539, il vend à la dame de Beaumanoir, veuve de Saint-Berthevin, dame de Moulhard, peut-être sa belle-sœur, « tous les droits et sei- « gneurie lui appartenant au fief de la Cognardière (Argenvilliers), « que tenoit et occupoit alors Claude de Milleville, écuyer, par « déguisement ou autrement, moyennant 1,425 livres, pour le rem- « boursement du dit Milleville, s'il étoit possible de retirer la sei- « gneurie d'entre ses mains » (2).

Cette vente fut sans aucun doute la cause d'un procès, car l'année suivante Milleville obtient « des lettres royaux en consé- « quence desquelles il a été mis en la sauvegarde du roy à l'encontre « de Blosset et de la dame de Beaumanoir, auxquels défense a été « faite de rien faire ni dire contre lui, sous peine de la hart ».

(1) GOUVERNEUR, *Essais historiques sur le Perche.*
(2) Archives de Beaumont, expédition signée Mallet.

Claude de Milleville avait épousé Louise de Moliard ; il porte : *de gueules, au sautoir d'argent, cantonné de trois glands d'or* (1). Son frère, Antoine de Milleville, prêtre, prieur de Raindrez-en-Caux, principal héritier, vend par procuration à Jean de Blosset « tous droits et seigneurie de la succession, moyennant 4,000 livres, « et ce non compris le fief et seigneurie de la Cognardière, dont Mil- « leville jouissait au nom de Blosset ». Cette famille possédait aussi le Grand-Monville, près Brou, et s'allia plus tard avec la famille de Reviers de Mauny, une des plus considérables du Dunois.

L'année 1540 ne fut pas favorable au seigneur de Beaumont ; il soutient un procès contre messires Noyer, Macé et Étienne Renard, prêtres chapelains des trois chapelles édifiées en l'église de Beaumont-le-Chartif, sous le titre de Sainte-Catherine et de Sainte-Suzanne. « Les parties étoient en procès au bailliage de Blois sur « ce que les dits chapelains disoient qu'à cause des dites chapelles, « ils étoient en possession de prendre les dixmes tant en blé, vin, « orge, lins, chanvre, qu'autres grains sur la paroisse de Lanne- « ray ; que Nau et Gresteau les ayant troublés en percevant ces « dixmes, les dits chapelains avoient obtenu des lettres royaux en « vertu desquelles ils avoient fait assigner au dit bailliage Nau et « Gresteau ; que le dit de Blosset ayant pris fait et cause pour « ceux-ci soutenoit que la dixme lui appartenoit à cause de la Sei- « gneurie de Beaumont, comme inféodée et investie par les sei- « gneurs de Courtallin ; qu'il en avoit été fait hommage depuis 3 ou « 400 ans aux seigneurs de Courtallin. » Par transaction du 6 novembre, Jean de Blosset s'est désisté et a ratifié les donations faites par ses prédécesseurs aux dites chapelles, « à condition « de dire une messe de surabondance, outre les fondations, à l'in- « tention du sieur de Blosset et de ses parents » (2). Ces dixmes « estoient évaluées par an 6 muids de grain ordinaire, et délaissées aux chapelains, pour raison de la fondation de la chapelle par Jehanne d'Estouteville, tante de Blosset, et dont il étoit héritier ; le tout tenu en *fief* de Meslay-le-Vidame » (3).

Nous n'en avons pas terminé avec les procès. Les religieux de Tiron réclament en 1550, 6 juin, la continuation des « 55 livres de

(1) D'après M. de Souancé.
(2) Archives de Beaumont.
(3) Mémoires de Guillaume Laisné.

« rente qu'ils disoient avoir droit de percevoir le jour de Saint-« Remy sur Beaumont ». Le seigneur reconnut les religieux en droit de cette rente, fondée par Robert de Beaumont, Jean de Porçon et Jeanne d'Estouteville, « à charge d'une messe haute au mois de « mai, avec vigiles hautes ». Une fois encore, les religieux durent faire abandon des arrérages.

Jean de Blosset, bien qu'aux prises avec toutes ces difficultés, ne négligeait en aucune façon ses intérêts. En 1561, « il loue pour 9 « ans le produit des seigneuries moyennant 11,800 livres argent, « 100 moutons du Perche, 12 vaches de Bretagne et 20 douzaines « de chapons par chacun an ». C'était une façon intelligente de mettre ses revenus en sûreté, car, dès l'année suivante, les Huguenots apparaissaient dans le pays et commençaient leurs déprédations. « Ils voyagent, dit le chroniqueur, par bandes qui pillent, « volent et violent les femmes et les filles, chasteaux, églises, mo-« nastères. Les chasteaux de Beaumont et de Nogent furent mis à « sac, et l'églize de Saint-Jean bruslée. C'étoit horrible à voir des « femmes, qui suivoient ces voleurs, se parer des hardes des châ-« telaines dépouillées, ainsi que des ornements d'églize » (1).

Ces incursions se renouvelèrent en 1568 ; elles furent désastreuses, même pour les revenus seigneuriaux, descendus à 2,100 livres par an ; il est vrai qu'il est fait réserve, entre autres, des moulins de Beaumont, de la Cognardière et de l'Orme (Miermaigne), en même temps que des amendes, forfaitures et coutumes de la seigneurie de Beaumont.

L'année 1574 fut encore une année de calamité pour la seigneurie, car « du mois de may au mois de septembre, se découvrit une « compagnie de gens en armes, tant de cheval que de pied, tenant « les bois le jour et les fermes la nuit, vers Beaumont, vivans à « discrétion aux despens des métayés dont ils volent les chevaux, « vaches et moutons, soubs le commandement d'un nommé Charles, « bastard du seigneur de Frazé, aagé de 17 ans. Quoique jeune et « mal venu, il sçai se faire obéire comme un grand capitainne » (2).

C'est à Jean de Blosset qu'il faut attribuer la construction du château actuel de Beaumont, sur un emplacement un peu au sud du château primitif. Le millésime de 1580, gravé sur la façade princi-

(1) Gouverneur, déjà cité.
(2) *Idem.*

palé, indique probablement la date de son complet achèvement ; il y a tout lieu de croire qu'il fut édifié en grande partie dans la période de calme qui précéda les guerres de religion. Ce château, construit en équerre, et flanqué de cinq tourelles, est d'un bel aspect ; il forme pignon sur la route nationale qui traverse le bourg. Il était autrefois entouré de fossés très profonds, qui ont disparu pour faire place à une pelouse et à un parc bien ordonnés ; sa situation sur un coteau permit à Cassini d'utiliser l'une des tourelles pour la formation des triangles de sa grande carte de France, au XVIIIe siècle. De ces tourelles, par un temps clair, on peut, parait-il, découvrir les tours de la cathédrale de Sainte-Croix, d'Orléans.

Depuis le partage de 1495, l'indivision subsistait toujours dans le domaine de Beaumont, malgré l'acquisition que Jean de Blosset avait faite d'Antoine de Milleville, dernier héritier de Jeanne d'Estouteville. Pour y mettre fin, le seigneur de Beaumont, arrivé à un âge très avancé, acheta, en 1577, la part de Charlotte de Moÿ, épouse du sieur de Roucherolles, héritière de Jacqueline d'Estouteville, sa mère, moyennant 15,000 livres et 200 écus pour vin.

Nous ne savons si la rencontre des partisans de Mayenne avec les troupes calvinistes, à la Croix-du-Perche, le 22 mars 1589, se fit sentir à Beaumont ; aucun document ne nous éclaire à ce sujet, mais il n'y a aucune témérité à le croire, étant donnée la faible distance qui sépare les deux localités. Un an après, le 6 février 1590, « une colonne de 500 Huguenots, quittant Beaumont pour se « rendre au siège de Chartres, s'arrêta à Tiron, se fit héberger à « l'abbaye pendant 2 jours, emportant 450 livres au nom du roi « huguenot, qui, ajoute l'historien, ne furent jamais rendues ».

La religion réformée comptait alors de nombreux adeptes dans la contrée. Authon avait un ministre de la nouvelle église, et des prêches fréquents se tenaient dans les bois des Cailleaux, à peu de distance de Beaumont. Il est certain que beaucoup des seigneurs d'alors s'étaient affiliés au protestantisme ; dans l'assemblée du 20 novembre 1600, César de Blosset, écuyer, sans nul doute de la famille du seigneur de Beaumont, présentait au baptême Judith de Tullières ou Thulliers, fille de Gédéon de Tullières, seigneur de Vallainville (Moléans). On trouve aussi Talières. (*Registre des protestants d'Authon, 1598-1787.*) De Tullières porte : *de sable au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.*

La famille de Blosset, à cette époque, était d'ailleurs disséminée dans tout le pays. A la surprise de Châteaudun, le 17 mai 1589, M. de Lorges, chef des Huguenots, était accompagné du sire de Blosset, qui partagea avec lui l'honneur de cette facile victoire ; vers le même temps, Louis de Blosset, chevalier, sieur des Pilliers, possédait la Forçonnerie (Unverre), par suite de son mariage avec Antoinette Dardenay, veuve de Guillaume de Tullières ; il en eut deux fils, Jacques et César, dont il est question plus haut. Une demoiselle de Blosset, qui vivait au temps de Bourdoise, c'est-à-dire vers 1620, s'occupait beaucoup d'œuvres religieuses avec madame de Miramion, fondatrice de l'ordre des dames de Sainte-Geneviève.

Le seigneur de Beaumont, Jean de Blosset, était mort, laissant une succession quelque peu embarrassée ; Claude, sa fille et unique héritière, mourut en 1598 ; elle avait épousé Louis de Montbron, chevalier, sieur de Fontaine, originaire de l'Angoumois, et allié de la famille des Vivonne.

Les registres de l'état-civil datent de 1600 ; relatons en passant la mort du bon roi Henri IV, mentionnée ainsi par le curé d'alors : « *Le vendredy quatorze de may mil six cent dix, mort du roy* « *Henri IV. Il fut engendré à la vie en l'équinoxe de mars, au* « *signe du mouton ; sa naissance fut le jour saint René, en la ville* « *de Pau, le treize de novembre 1553, et sa mort, à Paris, le 14e* « *jour de may 1610. Couronnement du roy Loys treizième son* « *fils, le lendemain samedy quinze du dit mois.* »

Louis de Montbron ne laissa aucun souvenir dans la seigneurie de Beaumont ; il mourut en 1621. Une plaque, dans l'église, porte cette inscription : « *Ci gist le cœur de hault et puissant seigneur* « *messire Louis de Montbron, chevalier de l'ordre du roy et d'hon-* « *neur de la feue reyne Marguerite, seigneur de Fontaine, de Chalan-* « *drey, de Beaumont, Miermaigne et Moulhard, qui décéda à Paris* « *le 28e may 1621. Priez Dieu pour son âme* ». Le domaine passa à son fils Jean, reçu en hommage, le 7 mars 1622, par Charles de Viel-Pont, à cause de sa seigneurie de la Grande-Bretesche (Luigny), « et abonné à un fer de lance doré valant 60 livres tournois ». Il fait échange de rentes, en 1627, avec Chartin de la Soublière (La Gaudaine), dont le fils épousa Françoise des Pierres, du pays Dunois. Chartin a pour armes : *d'azur à une fasce crénelée d'argent.*

Jean de Montbron avait épousé Louise de l'Aubespine, qui vivait encore en 1649 ; en 1634, cette dame avait été marraine de la cloche

de la chapelle du prieuré de Saint-Michel de Beaumont. Mentionnons aussi, en 1630, noble dame Renée de Douault, prieure de Saint-Michel de Beaumont, et notre prieuré aura vécu ; il fut en effet réuni à la manse abbatiale par décisions des évêques de Chartres et d'Angers, en date des 5 novembre 1669 et 4 février 1670. Le pouillé de Chartres, de 1738, en porte le revenu à 135 livres. Il ne reste plus aujourd'hui, des bâtiments du prieuré, qu'une maison isolée dépendant du domaine, avec une fontaine sur le bord de la route qui conduit à Authon ; à côté est un lavoir public.

La première école de Beaumont date aussi de cette époque ; dès 1628, Bertrand Lunel, bailli de Beaumont, avocat au Parlement, avait donné, par testament, « 6 livres par an au maître d'école qui « enseignera à un pauvre, lequel dira chacun jour 3 fois le *Pater* « et les *sept psaumes* à son intention ». (Plaque de marbre, chœur de l'église de Beaumont). Nous trouvons encore, en 1647, Georges Virharel, maître d'école.

Jean de Montbron était mort avant 1645, laissant le domaine à Charles, son fils aîné ; Yves Balthasar, le plus jeune, fut chevalier de Malte. Charles céda le domaine, par acte du 10 juillet 1655, à sa parente, dame Élisabeth de l'Aubespine, veuve d'André de Cochefilet, en son vivant chevalier, comte de Vauvineux, baron de Vaucelas, ancien ambassadeur en Espagne et beau-frère de Sully. La cession eut lieu moyennant 217,773 livres 12 sols.

Les troubles de la Fronde ne se firent pas sentir dans la seigneurie. Pourtant, certains gentilshommes du Perche, confinés dans leurs châteaux, au milieu des bois, vexaient les pauvres gens ; leur vie ressemblait beaucoup à celle d'une bande de brigands (1); mais la maison de Cochefilet était de trop haute lignée pour tenir la campagne avec ces gentillâtres, et sut sans doute faire respecter le domaine.

Cette illustre famille était originaire d'Écosse ; son écu se blasonnait ainsi : *d'argent à deux léopards de gueules, armés et lampassés et couronnés d'or*. Guillaume, chevalier des ordres du roy, fils d'André, épousa Charlotte de La Louppe ; après lui, Charles hérita du domaine de Beaumont, qui passa ensuite à son altesse Charles de Rohan, prince de Guéménée, à cause de dame Charlotte-Élisabeth de Cochefilet, son épouse. C'est à ce titre qu'il porte

(1) De Lépinois.

hommage à messire Maximilien Alpin de Béthune, comte de Nogent, le 7 septembre 1691. Rohan porte : *de gueules à dix macles d'or, mises en pal, 4 entre deux 3;* les armes de Béthune sont : *d'argent à la fasce de gueules.*

Charles de Rohan aimait le séjour de Beaumont ; il avait pour secrétaire Edme Salmon, avocat au Parlement, et pour capitaine des chasses Louis Lebeau, sieur de Luplanté, probablement héritier de Claude Gobineau, curé de Beaumont de 1709 à 1738. Nous le voyons en effet, en 1743, en procès avec Moufle de Gerville, procureur en la chambre des comptes de Paris, pour l'héritage du dit Claude Gobineau, procès dont l'issue ne nous est pas connue.

A la mort d'Élisabeth de Cochefilet, ses cinq enfants se partagèrent la succession, dont Beaumont ne représentait qu'une portion. Charlotte, comtesse de Colins-Mortagne, eut Beaumont et Miermaigne : elle dut fournir une soulte à son frère Armand-Jules de Rohan, depuis cardinal, évêque de Strasbourg, qui eut Moulhard en partage (31 décembre 1720). L'aîné, Hercule-Mériadec, prince de Montbazon, eut 311,472 livres pour ses parts avantageuses, suivant les coutumes. En 1732, il était capitaine des gendarmes de la garde ; alors âgé de plus de 60 ans, il épousa Marie-Sophie de Courcillon de Dangeau, veuve en premier mariage, quoique âgée de moins de 20 ans, de Charles-François d'Albert d'Ailly, duc de Péquigny, dont l'écu est : *de gueules au chef eschiqueté d'argent et d'azur de trois traits ;* Courcillon porte : *d'argent à la bande fuselée de gueules, au lion d'azur en chef.*

Charlotte de Rohan fit donation à son frère Charles, prince de Montauban, de tous ses biens, le 5 février 1728, avec une portion de l'hôtel de Vauvineux, sis à Paris, rue des Tournelles, « à la « réserve de l'usufruit, et à condition que si, au jour de son décès, « Mlle Louise-Élisabeth de Colins-Mortagne, sa fille, n'était ni « religieuse, ni morte sans enfant, les biens donnés lui revien- « draient ». Cette donation resta sans effet, Mlle de Mortagne ayant épousé, en 1733, messire Claude de Montboissier-Beaufort-Canillac, comte de Montboissier, cornette en la seconde compagnie des mousquetaires du roi. Il portait : *d'or semé de croisettes de sable, au lion rampant de même, brochant sur le tout.* Charlotte, alors épouse de Hugues de Créquy, fait don à sa fille, lors de son mariage, de tous les biens lui revenant de la succession paternelle et de celle de la dame de Rohan, sa tante ; elle mourut à Beau-

mont le 20 septembre de cette même année, et fut inhumée dans la chapelle du château.

Le domaine était encore fort étendu, car, en 1746, les châtelains eurent procès avec messire Louis Savary de Lencosme, seigneur de la Chenellière, près Nogent, « au sujet des fiefs égarés de Frétigny « et de Saint-Denis-d'Authou ». Leur adversaire publia un mémoire justificatif dans lequel ils étaient peu épargnés. « Il est des gens de « condition, dit-il, qui croiroient déroger s'ils accordoient à leurs « affaires la moindre attention. Tout occupés de dépenser leur bien, « ils se reposent sur des subalternes du choix des moyens de l'aug- « menter, moyens qui presque toujours ne sont ni justes ni heureux. »

Ne croirait-on pas entendre Taine, lorsqu'il dit : « Depuis des « siècles, la noblesse s'obère par son luxe, par sa prodigalité, par « son insouciance, et par ce faux point d'honneur qui consiste à « regarder le soin de compter comme une occupation de comptable. « Elle est fière de sa négligence, elle appelle cela vivre noblement. » Et plus loin : « Le maréchal de Soubise a cinq cent mille livres « de rente qui ne lui suffisent pas. On sait la dette du cardinal de « Rohan ; le prince de Guéménée fait une faillite de trente-cinq « millions » (1).

Vers 1750, l'église et le clocher de Beaumont furent détruits par un incendie. Quelques années plus tard, un vol d'ornements religieux eut lieu dans cette même église, qui sans doute n'était pas encore à l'abri des coups de main, car sa reconstruction demanda près de 30 ans ; elle ne fut en effet terminée qu'en 1781. Malgré la destruction de l'église, un procès fut engagé devant le bailliage de Chartres contre Pierre Filastre, curé de Luisant, « pour le forcer « de résider à Beaumont, comme chapelain de l'*Ange Gardien,* bien « que la chapelle fût détruite ». Il est difficile d'admettre que les instigateurs du procès aient obtenu gain de cause.

M. de Montboissier faisait acte de seigneur dans son domaine. En 1753, il ordonne « à tous les vassaux et censitaires d'avoir à se « rassembler pour donner la chasse aux loups, qui font de grands « dégâts dans la chastellenie ». L'année suivante, il rappelle aux mêmes vassaux « qu'il peut les contraindre à vendre au marché de « Beaumont leurs produits ; à s'y trouver à cheval, au cas qu'ils en « aient, pour faire la chevauchée tous les ans, le jour de la Saint-

(1) *Origines de la France contemporaine.*

« Michel, à peine de 3 livres d'amende, en souvenir de ce qu'un « seigneur de Beaumont, auteur de Mme de Mortagne, son épouse, « les délivra de la persécution et tyrannie des Anglais » (1).

L'année qui suivit sa mort, en 1770, des charretiers furent condamnés à une amende de 6 livres « pour avoir troublé le repos « public en faisant claquer leur fouet avec affectation dans les rues « de Beaumont ».

M. de Montboissier ne laissa qu'un fils, Alexis-Léon, qui n'avait pas atteint sa majorité à la mort de son père ; sa mère était morte la première. La tutelle fut dévolue à messire Ursin Durand de Pisieux, seigneur de Montgraham (Coudray-au-Perche). Alexis-Léon étant mort sans lignée, le 15 janvier 1771, le domaine fit retour à la famille de Rohan.

Le 27 juin 1773, Louis-Constantin de Rohan, cardinal, évêque et prince de Strasbourg, successeur sur ce siège de son oncle Armand de Rohan, fit donation à son cousin, le prince de Rohan-Rochefort, de sa part dans cet héritage ; un autre acte, du 8 février suivant, réunit tout le domaine aux mains de ce dernier, ses deux cousines, mesdames de Mérode et de Lorraine-Brionne, lui ayant fait également abandon de leur part, comme nièces de Charlotte de Rohan.

A la fin de cette même année (1774) Beaumont changeait de maître, par l'acquisition qu'en fit messire de Ricouart, chevalier, comte d'Hérouville, moyennant 200,000 livres. Cette vente comprenait notamment : « la chastellenie de Beaumont, Coutretost, Saint-Lubin-« des-Cinq-Fonds, ayant haute, moyenne et basse justice ; droit de « chapelle dans l'église de Beaumont, droits utiles et honorifiques, « de banalités du moulin et four, pêche ; les cens, rentes, droits « de foire, halles et marchés, et tous autres énoncés en la chambre « épiscopale de Chartres, régi par la coutume de Chartres ; — la « chastellenie de Miermaigne, relevant de la baronnie de Brou, régie « par la coutume du Perche ; — les fiefs de la Cognardière, de la « Panse, du Moulin-Gaillard, le moulin et l'étang de Richer, etc. ».

Trois mois après, le domaine de Beaumont était vendu, avec 26,400 livres de bénéfice (28 mars 1775), à messire Gueau de Gravelle de Reverseaux, châtelain de Theuville, Allonnes, seigneur de Rouvray-Saint-Florentin en Beauce, Montainville et autres lieux,

(1) Terrier de Beaumont.

conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel. Ses armoiries étaient : ***écartelé aux 1 et 4 d'azur, à la croix potencée d'or, au chef de gueules, chargé d'un gland feuillé d'or la tige renversée ; aux 2 et 3 d'azur, chevron d'or, acompagné de trois croissants d'argent.*** En récompense du dévouement de M. de Reverseaux au bien public, Beaumont fut érigé en comté, avec Miermaigne et Argenvilliers, par lettres patentes du 2 septembre suivant, données par Louis XVI.

En 1777, le roi lui confia l'intendance de la généralité de Moulins. Dans ce poste, il se trouva en contradiction avec les idées de Necker, qui avait ordonné la réunion d'une assemblée provinciale ; sur le refus de l'intendant, d'ailleurs appuyé par le roi, cette réunion fut contremandée, et, en 1781, Necker donna sa démission. M. de Reverseaux passa ensuite à la généralité d'Aunis, Saintonge et Bas-Angoumois, qu'il conserva jusqu'en 1789 ; en souvenir de sa bonne administration, un des quais de la ville de Rochefort fut appelé quai Reverseaux.

Dès sa prise de possession du domaine de Beaumont, qui s'étendait jusqu'à la paroisse d'Unverre, M. de Reverseaux se proposa d'en opérer la transformation. Nous remarquons en effet : Louis Léger, ingénieur, Pierre-François Girard, architecte, Pierre-Vincent Nicolas, intendant, Bruno de Saint-Joseph et Pierre-Jean-Joseph-Marie Metau, secrétaires du marquis. La Révolution de 1789 ne permit pas la réalisation de tous les projets qu'il avait formés, et qui ne furent qu'ébauchés.

En 1783, il est autorisé par sentence, « à faire mettre un banc « à queue à ses armes dans l'église de Saint-Lubin-des-Cinq-Fonts, « à la place de celui occupé par le sieur de la Goguerie (Saint-« Lubin), celui-ci n'ayant que la justice moyenne et basse de la « seigneurie de Saint-Lubin, la haute justice appartenant au comté « de Miermaigne ».

Mademoiselle de Reverseaux, Henriette-Élisabeth, épousait à Beaumont, en 1787, haut et puissant seigneur Pierre-Marie-François vicomte de Courten, chevalier, seigneur de Berlize (Aisne), chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, lieutenant au régiment des gardes-suisses de Courten, dont son père avait été colonel.

La Révolution trouva M. de Reverseaux tout occupé de l'administration et de l'amélioration de son domaine. Au lieu de se

rendre à Chartres, le 17 mars 1789, pour la nomination des députés aux États-Généraux, il se fit représenter par le marquis de Fains (Fains-la-Folie), son ami intime ; ce fut également par fondé de pouvoirs qu'il prit part, comme seigneur d'Argenvilliers, à la tenue des États-Généraux du Perche, réunis à Bellême le 8 avril suivant.

Le roi lui confia alors une mission très délicate : il s'agissait de convaincre les États de Bretagne, qui se refusaient à voter les subsides. M. de Reverseaux se présenta devant la noblesse comme commissaire du Roi ; il eut l'honneur de réunir toutes les opinions et, à la suite d'un discours aussi habile qu'éloquent, il obtint ce que Louis XVI désirait. Il fut alors question de lui confier un ministère ; mais, devant l'opposition de Necker, qui le considérait toujours comme un adversaire, il se retira dans sa campagne de Reverseaux (Rouvray-Saint-Florentin). Après le 10 août 1792, sentant venir l'orage, il mit d'abord en sûreté sa femme et ses enfants ; mandé lui-même à Chartres pour répondre à une accusation fausse, il se disculpa complètement et put se croire désormais à l'abri de tout danger. Il n'en était rien : il fut arrêté le 9 août 1793, à Chartres, dans sa maison de la rue de Beauvais, sur la désignation de Bentabole, représentant en mission, qui déclara néanmoins que « ses capacités et sa science sont au-dessus de « tout éloge » ; transféré à Paris le 28 janvier suivant, on le déposa à la Conciergerie, d'où l'on ne sortait guère alors que pour monter à l'échafaud. Un interrogatoire auquel le marquis répondit avec bonheur, une éloquente plaidoirie de Chauveau-Lagarde, le grand avocat chartrain qui venait de défendre Marie-Antoinette, firent croire à un acquittement ; mais l'arrêt était rendu à l'avance ; on voulait la tête de l'ancien intendant, qui fut condamné à mort le 12 février 1794, sous prétexte qu'il était convaincu « d'avoir « entretenu des intelligences avec les ennemis extérieurs de la « République, tendant à faciliter l'entrée des troupes coalisées « sur le territoire français, pour parvenir à dissoudre la représen- « tation nationale et les autorités légitimes, et à rétablir la royauté « en France, et d'avoir tenu des propos tendant à empêcher le « recrutement pour que les frontières demeurassent dégarnies ». Il fut livré à l'échafaud le lendemain ; sa femme, née Élisabeth-Charlotte-Barthélémot Sorbier, mourut à Chartres le 22 septembre 1801.

La mémoire du marquis de Reverseaux est encore vénérée à Beaumont, et le souvenir du bien qu'il a fait dans cette localité, où il était aimé et respecté de tous, s'est transmis jusqu'à nous.

M. Urs-Joseph-Augustin baron de Besenval, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, acheta le domaine de Beaumont, en 1804, des héritiers de Reverseaux et de la Nation. Il était neveu du baron de Besenval, chargé en juillet 1789 de contenir, avec les régiments suisses, le peuple soulevé en faveur de Necker; madame de Campan disait du baron de Besenval que « il « avait conservé la simplicité des Suisses et acquis toute la sou- « plesse d'un courtisan français. Cinquante ans révolus, des che- « veux blanchis lui faisaient obtenir cette confiance que l'âge mûr « inspire aux femmes, quoiqu'il n'eût pas cessé de viser aux aventures « galantes. Il parlait de ses montagnes avec enthousiasme ; il eût « volontiers chanté le *Ranz des Vaches* avec des larmes aux yeux ».

Le propriétaire de Beaumont eut, sous Charles X, la charge de colonel du deuxième régiment suisse de la garde royale. Il portait: ***écartelé au 1er d'azur à la bande d'argent; au 2e d'or à l'anille de sable ; au 3e d'or au mouton passant de gueules, au 4e d'argent à la sirène de sinople.*** La Révolution de Juillet brisa ses espérances ; il mourut à Beaumont en 1831, veuf d'Aglaé de Saulx-Tavannes d'illustre famille, qui était alliée vers 1550 à celle des d'Avaugour, de Courtalain ; il était fils de M. Joseph de Besenval et de Madame de Roll. On lit sur une plaque de marbre, dans la chapelle du château : « ***Ici est déposé le cœur de Monsieur Urs-Joseph-Augus- « tin baron de Besenval, né au château de Falkenstein, canton de « Soleure, mort à Beaumont le 2 juillet 1831, âgé de 53 ans. « Memor fuit domini in toto corde suo.*** Tob. I, 13. » On lui doit la restauration complète du château, qui datait de plus de deux siècles.

Emmeline, sa fille, épousa le comte Amédée de Besenval, son cousin; elle mourut bientôt, laissant deux filles. D'une santé plus que débile, l'aînée ne contracta pas mariage; la seconde épousa M. le vicomte Jean-Anatole Cabot de Dampmartin; elle aussi mourut jeune, le 16 juin 1869, à Beaumont. De Dampmartin portait : « ***d'azur à trois bandes d'argent, accompagné de deux étoiles d'or « en chef, à la bordure dentelée d'or*** ».

M. Amédée de Besenval contribua beaucoup à l'embellissement de Beaumont ; il fit don du terrain nécessaire à l'ouverture d'une

rue, appelée rue Emmeline, en souvenir de son épouse, et de 3,600 francs pour les travaux de confection de cette rue. Il dota également, dès 1831, l'école de filles dirigée par les Sœurs de Saint-Paul de Chartres, et les installa dans une belle propriété, servant autrefois de presbytère. Les pauvres ne furent pas oubliés ; une rente de 400 francs fut constituée pour leur donner les secours les plus immédiats, par les soins des Sœurs, qui devinrent ainsi les auxiliaires des médecins. Les regrets que lui causa la mort de Mme de Dampmartin le déterminèrent à vendre cette magnifique propriété. Son frère, M. Léo de Besenval, avait pris du service en Autriche ; privé d'un bras, il dut quitter la carrière militaire et vint habiter Beaumont, où il sut charmer les loisirs d'une retraite forcée en s'adonnant à la peinture, non sans succès.

M. Mortimer-Ternaux, d'une famille qui s'était acquis une réputation universelle dans la fabrication des tissus (cachemires Ternaux), se rendit acquéreur du domaine en 1869. Représentant du peuple en 1848, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), il est surtout connu par une *Histoire de la Terreur*, qui a obtenu de l'Académie française le grand prix Gobert. Par sa femme, il était beau-frère de M. Jules Brame, ministre de l'Empire.

Cet excellent homme, que nous avons personnellement connu, mourut subitement à Beaumont le 6 novembre 1871. Tous se rappellent son désir d'être utile, son dévouement pendant l'Invasion et son inépuisable bienfaisance. Le département des Ardennes, berceau de sa famille, lui donna alors la plus belle marque d'estime à laquelle un homme public puisse prétendre, en l'envoyant siéger à la Chambre qui avait la douloureuse mission de traiter de la paix avec l'Allemagne. Cette preuve de confiance lui fut un honneur d'autant plus grand qu'elle était toute spontanée, car M. Ternaux ne connut son élection que le 17 février 1871, sans l'avoir aucunement briguée.

L'intérêt que M. Armand-Edmond-Elzéard Bourgnon, baron de Layre, son gendre, portait au pays, les connaissances pratiques qu'il avait acquises comme procureur à Poitiers, dont sa famille était originaire, le désignèrent au choix des électeurs pour la mairie, en septembre 1870.

Il eut dès lors à supporter toutes les vexations de l'envahisseur, et, en maintes circonstances difficiles, il défendit avec succès les intérêts de ses administrés. Après Loigny, il avait installé dans son

château une ambulance où nombre de blessés trouvaient, outre les soins que réclamait leur état, l'hospitalité la plus bienveillante. Nous nous rappelons qu'il dut, à plusieurs reprises, la faire respecter par les Allemands, non sans péril pour lui-même. Son dévouement à la cause de l'agriculture l'avait fait placer à la tête du Comice agricole de l'arrondissement ; en outre il avait, par un système de primes bien entendu, fait revivre à Beaumont la foire de Sainte-Appoline, instituée en 1821, mais dont on avait depuis longtemps désappris le chemin. Tant de hautes qualités étaient pour le pays un gage de prospérité ; une mort prématurée est venue surprendre M. de Layre le 1er mars 1891, à l'âge de 59 ans ; la foule qui se pressait à ses obsèques témoignait de la sympathie qu'il s'était acquise ; elle était aussi pour sa veuve et ses enfants une preuve éclatante du bien qu'il avait su, avec une extrême modestie, répandre autour de lui. M. de Layre portait : *d'argent au verveux* (ou bourgnon) *de gueules dans lequel entre un poisson de même, accompagné de trois roses aussi de gueules, feuillées et soutenues de même 2 et 1.*

F. GUILLON,
Instituteur à Souancé.

T. THIBAULT,
Instituteur à La Bazoche-Gouët, précédemment à Beaumont.

Un grand deuil, une perte cruelle, vient de frapper la Société Dunoise : Monsieur Brossier-Géray, notre cher et vénéré président, est mort à Saint-Avit, le 21 février.

Pendant sa courte maladie et jusqu'à ses derniers moments, M. Brossier n'a cessé de s'occuper de la Société à laquelle il a consacré une grande partie de sa vie et qui, en retour, lui a voué une affection des plus vives et une profonde reconnaissance.

La célébration des obsèques a donné lieu, le 23 février, à une double cérémonie, l'une en l'église de Saint-Denis-les-Ponts, la seconde en l'église Saint-Valérien de Châteaudun. Le Bureau et un grand nombre de membres de la Société Dunoise se sont joints à la famille et aux amis de leur très regretté Président pour lui rendre les derniers devoirs.

Les cordons du poêle étaient tenus par Messieurs Renault, maire de Châteaudun, président d'honneur de la Société, Lefèvre-Pontalis, ancien député, vice-président, Pilon, président de la Chambre des notaires de l'arrondissement, et Lelong, notaire honoraire.

Au Champdé, devant le cercueil chargé de couronnes, un juste et suprême hommage a été rendu par deux orateurs au digne et dévoué Président dont nous déplorons la mort.

Le Bureau de la Société Dunoise est assuré d'être le fidèle interprète de tous les membres de la Société en exprimant à Monsieur Alfred Dujoncquoy, gendre de Monsieur Brossier, et à ses enfants, leurs sincères et bien vives condoléances.

DISCOURS DE M. RENAULT, MAIRE DE CHATEAUDUN

PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ DUNOISE

Messieurs,

Bien qu'il me soit, en ce moment, pénible de prendre la parole en cette triste enceinte, je ne puis laisser disparaître un véritable homme de bien, dont l'existence a été un modèle de dévouement, d'honneur et de vertu, sans rendre hommage à sa mémoire.



C'est en la commune de Moisy (Loir-et-Cher), le 11 mars 1819, qu'est né M. Honoré-Sébastien BROSSIER.

Après avoir fait de solides études, il entra dans la carrière notariale et, de principal clerc à Orléans, il devint titulaire de l'étude de Cloyes, le 23 octobre 1847. Il avait alors 28 ans.

Par un décret en date du 5 août 1850, il fut nommé juge de paix suppléant du canton dans lequel il exerçait ses fonctions.

Cette honorable distinction due à sa science du droit, l'aménité de son caractère, la sûreté de ses relations, la bienveillance de ses sentiments confraternels paraissaient devoir le retenir longtemps attaché aux laborieuses fonctions notariales. Il n'en fut rien. La perturbation qu'amenèrent, dans les affaires, les événements de 1848 l'inquiéta, sa santé même s'altéra, et, dès le 12 décembre 1850, il quittait notre corporation, emportant les regrets et l'estime de tous, pour venir se fixer à Châteaudun où l'appelaient ses relations de famille.

Par un décret du 9 juin 1852, les fonctions de juge de paix suppléant, qu'il avait continué d'exercer à Cloyes, lui furent conférées pour le canton de Châteaudun ; il les remplit pendant 27 ans, jusqu'au 14 juin 1879. Son caractère conciliant, sa clairvoyante sagacité, l'autorité conquise par de solides mérites lui rendaient facile l'exercice de cette magistrature. Il y fit preuve d'une parfaite correction, sans aucune défaillance.

Pendant 24 ans, du 3 novembre 1866 au 16 octobre 1890, M. Brossier fut, en outre, membre du Bureau de l'assistance judiciaire près le Tribunal civil de Châteaudun. Sans son excessive modestie et le prétexte — qu'il savait si bien faire valoir — de son éloignement de la ville, il eût été souvent président de ce Bureau. Personne n'était ni plus digne ni plus capable que lui d'en diriger les travaux. Je ne saurais assez louer l'aménité, le tact parfait et l'intelligence avec lesquels il exerçait ces délicates fonctions, surtout quand il s'agissait de concilier les adversaires.

Les habitants de la commune de Saint-Denis-les-Ponts, sur laquelle se trouve sa propriété de Saint-Avit, apprécièrent eux-mêmes ses éminentes qualités en le nommant Conseiller municipal de septembre 1852 à janvier 1878 sans interruption, et de 1884 à 1888. Il remplit les fonctions d'adjoint du 8 septembre 1870 au 21 juin 1871, pendant la terrible Invasion. Nommé maire le 21 juin 1871, réélu le 20 février 1874, il fut remplacé en mai 1876 ; mais, dès le 10 octobre suivant, il était prié de reprendre ce poste, qu'il conserva jusqu'au mois d'avril 1877.

D'un dévouement absolu, son plus grand bonheur était de rendre service à ses semblables, et toujours il le faisait avec un généreux désintéressement. On n'a point oublié, à Saint-Denis-les-Ponts, son administration paternelle, sage et prévoyante. Je n'en veux d'autre preuve que la présence autour de moi de nombreux habitants de cette commune.

Les fonctions administratives qu'exerçait M. Brossier à Saint-Denis-les-Ponts ne l'empêchaient pas de donner son concours aux administrateurs de la ville de Châteaudun, et, depuis le 6 juin 1859, c'est-à-dire pendant plus de 32 ans, il fut membre du Comité d'administration de notre belle Bibliothèque communale. Toujours assidu aux délibérations du conseil comme aux séances de lecture, il apportait avec son grand esprit de discernement une collaboration précieuse à des collègues qui me pardonneront de ne pas savoir exprimer leur affliction et leurs regrets. Ce n'est pas seulement un collègue éminent que nous perdons, Messieurs, mais encore le plus sincère, le plus sûr et le meilleur des amis !

Depuis de longues années aussi, M. Brossier était président du Comité consultatif des communes.

Pour se délasser des travaux abstraits, il se livrait volontiers à l'arboriculture, à la viticulture, voire aux travaux de son jardin. Il le faisait si bien qu'il fut, pendant plusieurs années, élu président du Comité d'horticulture de l'arrondissement.

Ce n'est pas tout : M. Brossier était de ces hommes que l'on rencontre partout où il y a quelque bien à faire. Il était connu comme tel à la préfecture d'Eure-et-Loir, et, par un arrêté en date du 12 décembre 1874, il fut nommé membre de la Commission administrative de l'Asile Bordas, en remplacement de l'honorable M. Raimbert-Sevin, ancien député, son voisin de campagne et son ami. Des difficultés étrangères à l'Asile lui firent donner sa démission ; il cessa de prendre part à l'administration de cet établissement le 5 juin 1879.

Bien qu'ayant rempli avec zèle et dévouement les différentes fonctions que je viens de rappeler, il est une tâche à laquelle M. Brossier se consacra plus particulièrement, et je voudrais qu'un orateur plus compétent puisse en rendre compte. Vous avez compris que je veux parler de la *Société Dunoise* et de la création de son Musée.

M. Brossier fut, de concert avec M. de Belfort, sous-préfet, et M. Grindelle, maire de Châteaudun, le promoteur de cette Société. La première assemblée générale eut lieu le 15 septembre 1864, et M. Brossier accepta les fonctions les plus lourdes et les plus ingrates pour une société qui s'organise : celles de trésorier. Il les conserva pendant seize années.

Ce n'est qu'au décès du savant et regretté M. Guenée, en janvier 1881, qu'il fut appelé à la présidence ; mais il le fut à la presque unanimité des suffrages. Du reste, nul n'était mieux désigné pour remplacer M. Achille Guenée. Archéologue dans toute la force du terme, M. Brossier était devenu l'un des paléographes les plus distingués. Pendant ses derniers jours il traduisait encore, dans son délire, de vieilles chartes qui lui avaient été remises pendant sa maladie.

Aussi aimait-il passionnément notre Société d'archéologie, à laquelle il consacra entièrement les dernières années de son existence si bien remplie. Le 26 janvier, il présidait encore notre dernière assemblée générale.

Malgré son grand savoir, il ne visait point à l'éloquence ; il n'en avait pas moins d'action sur son auditoire, parce que l'on sentait, dans son expression simple, le rayonnement de sa chaleur intérieure, l'efflorescence de son excellente nature, son ardent amour de l'œuvre entreprise dans l'intérêt de la science, pour l'honneur de la ville et de la contrée.

Qui de nous ne s'est senti remué profondément pendant la lecture de ses notices nécrologiques ? Quelle profonde et sincère tristesse, que de pleurs dans sa voix ! Et quelle sympathie communicative quand il nous disait :

« Messieurs, il faut remplacer nos malheureux collègues qui dispa-
« raissent, il nous faut arriver au chiffre de 300 membres et le conserver. »

Grâce à son énergie, il les avait obtenus, ces 300 membres ; mais, hélas ! il nous faudra le remplacer à son tour.

Une joie — chose bien rare en sa vie, en dehors de celle que donne la satisfaction du devoir accompli — lui était réservée pour la fin de sa carrière : c'était d'installer la *Société Dunoise* chez elle. Il fut réellement heureux d'apprendre que la Ville de Châteaudun affectait l'immeuble de la rue du Cours à l'établissement du Musée municipal et de la Société Dunoise, et il suivait avec intérêt les travaux d'appropriation pour lesquels il avait réuni la somme nécessaire. Dans quelques semaines l'inauguration pourra avoir lieu et nous nous proposions d'en profiter pour rappeler tout ce que la Société lui devait. Hélas ! ce n'est plus que du haut du Ciel qu'il assistera à cette inauguration ; mais je suis persuadé que son repos éternel en sera plus complet.

Si je ne craignais d'abuser de votre patience, Messieurs, je m'étendrais davantage sur les qualités et les vertus de ce modeste savant dont le caractère loyal et ouvert attirait la sympathie et la retenait, sur la façon élevée dont il comprenait la tolérance et la liberté, sur l'impartialité qu'il apportait et qu au besoin il imposait dans l'examen du passé qu'il savait si bien faire revivre par l'étude et la traduction des chartes et des vieux manuscrits ; mais la modestie était une de ses vertus, et nous craindrions de l'offenser par un panégyrique.

Ce n'est d'ailleurs point en quelques lignes et le cœur ému qu'on peut raconter la vie si féconde et si remplie de celui que nous pleurons.

On peut seulement dire que, guidé à la fois par son intelligence, qui était vive, et son caractère, qui était noble et loyal, il suivit partout le bon et droit chemin, qu'il fut de ces hommes qui font vivre, prospérer et grandir les œuvres auxquelles ils s'attachent.

Heureuse compensation aux tristes événements qu'il a plu à la Providence d'accumuler sur sa tête !

Le courage me manquerait, Messieurs, pour vous parler de sa vie privée, de ses espérances brisées, de ses joies détruites par les deuils cruels qui l'ont successivement frappé en le séparant prématurément de la digne compagne de sa vie et d'une fille chérie qui était sa consolation.

Vous tous qui l'avez connu, vous savez que c'est surtout dans le commerce intime de la vie quotidienne que se révélait la délicatesse de son âme, sa simplicité cordiale. Tout attirait vers lui !

Son dévouement n'a jamais faibli dans les diverses situations qu'il a occupées, et il laissera à sa famille en deuil, à ses chers petits enfants, le le souvenir d'un homme dont la vie de travail a été honorée et dont la mémoire restera respectée de tous.

Quant à nous, ses collègues, nous profiterons des précieux exemples qu'il nous a donnés ; l'esprit rempli de son souvenir, nous tâcherons d'imiter son désintéressement pour le bien public. Nous serons fiers de marcher sur ses traces et de veiller sur son œuvre !

DISCOURS DE M. AMÉDÉE LEFÈVRE-PONTALIS

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DUNOISE

Messieurs,

Votre affluence dit assez haut à quel point vous ressentez la perte de l'homme excellent et distingué dont nous accompagnons jusqu'ici la dépouille mortelle.

On vient de vous dire, avec une autorité que je ne saurais égaler et avec une émotion communicative, les titres de M. Brossier à la reconnaissance de notre contrée. La douleur de sa famille est partagée par toute la ville de Châteaudun. Elle l'est plus particulièrement encore, permettez-moi de vous le dire, par la Société Dunoise, qui s'honorait depuis 1881 de l'avoir choisi pour président, et au nom de laquelle je tiens à lui apporter un hommage suprême de gratitude et de respect.

Frappé dans ses affections les plus profondes par la perte d'une femme et d'une fille tendrement aimées, et, depuis ce jour, abreuvé d'inquiétudes et de tristesses qu'il supportait avec la fermeté du sage et la résignation du chrétien, M. Brossier avait trouvé dans notre Société d'histoire et d'archéologie une sorte de famille agrandie, dont il était comme l'incarnation et la personnification vivante.

Avec quel zèle il veillait à tous ses intérêts, s'occupant incessamment du recrutement de ses nouveaux membres, du développement de ses collections, stimulant le travail des auteurs qui apportent l'aliment à ses séances,

préparant en dernier lieu, avec la compétence d'un excellent administrateur, cette installation définitive qu'il aura entrevue comme une terre promise et dont, hélas ! il ne devra pas jouir !

Le jour où notre Société prendra possession des nouvelles salles, qu'elle lui devra, ce ne sera malheureusement pas sa personne qui nous présidera, mais ce sera du moins son souvenir.

Ce n'est pas seulement comme administrateur que M. Brossier aura contribué au succès remarquable de la Société qu'il présdait, c'est aussi comme collaborateur. Le travail était l'unique distraction et la consolation suprême de la triste solitude à laquelle il était presque toujours condamné dans sa retraite de Saint-Avit. Dans sa première profession, le notariat, il avait pris l'habitude de déchiffrer les anciens titres et les anciennes chartes, et, ce qui vaut mieux encore, d'en comprendre l'importance historique. Il savait trouver dans un texte toute une révélation, et il s'était passionné pour ce genre de recherches.

L'étude de l'histoire, de l'histoire locale et de l'histoire nationale, était pour lui une forme intelligente et supérieure du patriotisme. Il sentait admirablement que la vie d'une nation ne se concentre pas sur un jour ni sur un siècle, que la connaissance de ses origines et de ses traditions est indispensable pour éclairer et pour préparer ses destinées. Il aimait le Dunois et la France, dans le passé comme dans le présent. Il aura marqué sa trace personnelle dans ce grand mouvement des Académies locales qui a tant contribué, depuis trente ou quarante ans, à reconstituer avec des documents véridiques toute l'histoire de France.

Il nous a laissé le fortifiant exemple d'une vie tout entière dominée par le sentiment de l'honneur, par le culte du travail et couronnée par les vertus chrétiennes.

Que la paix soit donc assurée à ses cendres, le repos à son âme immortelle, et que son souvenir reste toujours honoré parmi nous !

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU LUNDI 25 AVRIL 1892

La Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale, le lundi 25 avril 1892, à une heure et demie du soir, dans la salle des séances, au Musée, rue Toufaire.

Étaient présents :

Au bureau, MM. Renault, maire de Châteaudun, président d'honneur, Coudray, vice-président, Pouillier-Vaudecraine, trésorier, Clément, l'abbé Desvaux, Ad. Gouin, Lambron et Lecesne, secrétaire ;

Et MM. Allard, l'abbé Aubert, l'abbé Augis, Pascal Barrault, l'abbé Beauhaire, Berger, Émile Bois, l'abbé Bouvard, Caillaut, Chicoineau, Communeau, Coutanceau, l'abbé Crenier, l'abbé Cuissard, Jules Delaforge, Desbans, G. Dubois-Guchan, l'abbé Duchâteau, Durand-Boulay, l'abbé Émangeard, le docteur Foisy, l'abbé Gauthier, Gougère, Guérin, Guignard-Apert, Isambert (Leufroy), Jeuffosse, O. Legrand, l'abbé Lehoux, Leroy, Lorin, Alexis Lucas, l'abbé Mercier, Passard, l'abbé Peschot, Philippe, Pilon, Louis Pouillier, Rabouin, le docteur Raimbert-Desormeaux, Auguste Renou, Maurice Renou, Ricois-Ricois, l'abbé Sainsot, l'abbé Sauvé, et Vrain Trouvé.

M. Coudray déclare la séance ouverte et donne lecture de lettres qu'il a reçues de M. Am. Lefèvre-Pontalis, vice-président de la Société, et de M. Hetté, conservateur du Musée de la Ville ; tous deux expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à cette réunion.

M. le Secrétaire lit le procès-verbal de l'assemblée générale du mois de janvier dernier, et fait remarquer que, dans la liste des donateurs, un nom a été omis : celui de M. Lorin, qui a offert à la Société quatre eaux-fortes de M. Paul Gillard.

Le procès-verbal est adopté.

Depuis la dernière réunion générale, le Bureau a admis :

En qualité de membre perpétuel de la Société, M. Delpeuch, principal du Collège de Châteaudun, présenté par MM. Renault et Lambron ;



En qualité de membres titulaires :

M. Richer, avoué à Châteaudun, présenté par MM. Leroy et Lambron ;

M. Laussedat, imprimeur en phototypie à la Boissière (Châteaudun), présenté par MM. Renault et Lambron ;

M. Vrain Trouvé, propriétaire à Châteaudun, présenté par MM. Lecesne et Pouillier ;

M. l'abbé Tafforeau, professeur à l'Institution Notre-Dame à Chartres, présenté par MM. l'abbé Augis et Pouillier-Vaudecraine ;

M. Ricois-Ricois, serrurier à Châteaudun, présenté par MM. Pouillier-Vaudecraine et Coudray ;

M. Gustave Franchet, propriétaire à Châteaudun, présenté par MM. Chicoineau et L. Isambert ;

M. Charles de Baudreuil, 29, rue Bonaparte, à Paris, présenté par MM. G. Dubois-Guchan et Coudray ;

M. Émile de Baudreuil, 9, rue du Cherche-Midi, à Paris, présenté par MM. G. Dubois-Guchan et Coudray ;

M. Philippe des Forts, ancien élève de l'École des Chartes, aux Forts, par Illiers, présenté par MM. G. Dubois-Guchan et Coudray ;

M. l'abbé Tillard, curé-doyen de Cloyes, présenté par MM. Gérondeau et l'abbé Desvaux ;

M. Communeau, ancien pharmacien à Châteaudun, présenté par MM. Louis Pouillier et Guignard-Apert.

M. Philippe, notaire honoraire, rue de Belfort, à Châteaudun, présenté par MM. Renault et Pilon.

La Société Belfortaine d'émulation a été inscrite au nombre des sociétés correspondantes.

M. Coudray adresse à l'assemblée l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Quand, après avoir bien étudié le projet de transaction de notre Musée, notre regretté président, M. Brossier, obtint de la Société le vote de l'installation de ses collections, rue Toufaire, il se faisait une fête d'inaugurer ces belles salles, où l'air et la lumière abondent.

« La Providence, hélas ! en a décidé autrement !

« Et j'étais loin de penser, il y a quelques semaines, que j'aurais, à sa place, l'honneur de présider cette séance.....

« N'est-ce pas le cas de répéter avec le poète latin : « *Sic vos non vobis !* »... dans cette séance d'inauguration.

« Je ne puis aussi m'empêcher de jeter un regard plus en arrière, de remonter à 1864, et d'évoquer le souvenir du fondateur de notre Société, l'honorable M. de Belfort, alors sous-préfet de Châteaudun, dont tout ici nous rappelle le zèle, l'intelligence, l'activité et le dévouement.



« Lui qui rêvait pour notre Société et notre Musée une installation grandiose, à proximité du Mail, serait certes bien heureux de voir les belles salles mises à notre disposition, grâce à la bienveillance et à la générosité de notre Conseil municipal et aussi au talent de notre architecte.

« Dès aujourd'hui, Messieurs, il est facile de se rendre compte que toutes nos collections y auront plus de relief et y prendront un développement que nous ne pouvions espérer dans les salles du château, où le public les visitait difficilement.

« Espérons donc qu'ici, au cœur de notre cité, entre la place du Dix-huit octobre et le Mail, les visiteurs afflueront et que, par suite, notre Musée ne fera que s'accroître, la Société Dunoise mettant en action la vieille devise des Longueville dans le château desquels elle a reçu longtemps une généreuse hospitalité : *Sub sole, sub umbrâ virens !* »

Ces paroles sont très vivement applaudies par l'assemblée.

M. Renault, maire de Châteaudun, président d'honneur de la Société, s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« Au nom du Conseil municipal que j'ai, pour quelques jours encore, l'honneur de représenter, je remercie l'honorable président de cette assemblée de l'aimable invitation qu'il a bien voulu nous adresser pour cette séance d'inauguration.

« En offrant, il y a deux ans, au digne et regretté Président dont le souvenir plane sur nous avec tant de tristesse, la jouissance de la majeure partie de ces bâtiments, alors abandonnés, pour l'installation de vos précieuses collections, nous n'avons fait que nous inspirer des sentiments non-seulement du Conseil municipal, mais de la population tout entière.

« Nous ne nous dissimulions point l'insuffisance du local ; mais à défaut de mieux, à défaut d'argent surtout, force est bien d'être modeste.

« Nous n'en sommes plus, Messieurs, au temps où l'on écrivait « que « l'archéologie est une de ces manies qui aident les vieillards à se croire « vivants ». Il existe maintenant bien peu de villes d'une certaine importance, qui n'éprouvent le besoin de réunir les antiquités de toute espèce trouvées sur leur territoire et dispersées dans une quantité de mains où elles restent ignorées, quand elles ne vont pas enrichir les collections des contrées voisines.

« Orléans a la Salle des thèses ; Vendôme, Chartres, Le Mans, Étampes ont leurs Musées ; Châteaudun, déjà doté d'une importante Bibliothèque, ne pouvait rester au-dessous des villes environnantes en ne cherchant pas à recueillir tout ce qui a trait au passé du Dunois et se rattache à son histoire.



« C'est ce qu'ont pensé MM. Brossier, de Belfort et Grindelle, il y a bientôt trente ans. Grâce à leurs collaborateurs, grâce à vous, Messieurs, nous verrons bientôt toutes les salles de ce modeste édifice, si bien transformé par votre intelligent et habile architecte, remplies de pierres gravées, de sceaux, d'ustensiles et instruments anciens, sacrés, civils ou militaires, d'armes, poignards, épées, casques, boucliers, de vases et poteries de toutes formes et de toutes sortes, de clés et de serrures artistiques, de monnaies, etc., etc., avec accompagnement d'une bibliothèque scientifique déjà fort respectable, c'est-à-dire de tout ce qui sert à l'étude de l'antiquité et à l'interprétation de ce que nos ancêtres nous ont transmis en œuvres matérielles.

« On peut plaisanter encore ceux qui

S'en vont cherchant les pots par nos aïeux cassés ;

mais depuis que Louis XIV a fondé l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, depuis que Champollion a trouvé l'alphabet des hiéroglyphes, depuis que Winckelmann, par ses scientifiques travaux, a scellé l'alliance des arts avec l'archéologie, que de restitutions à l'Histoire sur les siècles qu'elle avait oubliés, que de révélations sur les vieilles civilisations dont les vestiges avaient été si longtemps des énigmes !

« Ne pas reconnaître l'utilité de l'Archéologie, qui a trop longtemps vécu à l'ombre des Écoles et des Académies, ce serait nier l'importance de l'Histoire qu'elle permet de reconstituer pour les temps que ne font connaître ni les écrits ni les traditions. N'est-ce pas grâce à elle que l'on peut suivre, sous tous les aspects, le développement de la civilisation dans les siècles passés, détruire les conjectures téméraires, les explications puériles et fantaisistes?

« C'est aussi un moyen d'études et nous ne vous dissimulerons point, Messieurs, la satisfaction que nous éprouvons à voir vos collections ramenées au centre de la ville, à proximité de nos établissements d'instruction primaire et secondaire, parce que nos enfants pourront, en les visitant, y puiser la meilleure et la plus instructive des leçons de choses. Ils trouveront là, matériellement, l'explication des créations primitives de la terre, des différents âges que les jeunes imaginations ont peine à comprendre. Les heureuses divisions que vous vous proposez d'adopter pour l'exposition de vos collections d'histoire naturelle leur rendront facile la compréhension des règnes de la nature.

« Ce n'est pas seulement nos enfants, mais nous-mêmes, qui trouverons intérêt et profit à visiter de temps en temps ces souvenirs constants du passé. Comme le disait Balzac, simple romancier mais grand observateur, « l'archéologie est à la science sociale ce que l'anatomie comparée est à la « nature organisée »; et qui, aujourd'hui, ne s'occupe des problèmes sociaux?

« En permettant à tous d'apprécier l'importance et la valeur artistique et scientifique des monuments du passé, on ne verra plus, espérons-le, se renouveler les actes de vandalisme commis il n'y a pas encore un siècle sur ces monuments bien inoffensifs. Elles n'étaient cependant d'aucun parti, ces magnifiques sculptures dont la disparition est si regrettable !

« J'allais oublier qu'il est défendu de parler politique ici, et je reviens à l'archéologie qui apprend à connaître l'âge et la nationalité des statues, tableaux, monnaies et médailles, à s'opposer à des restaurations inintelligentes qui finissent par dénaturer les plus beaux édifices ; à l'archéologie, dont le défaut de connaissance a donné lieu à tant d'erreurs souvent amusantes.

« N'a-t-on pas vu, transformés en Adam et Ève mangeant le fruit défendu, Neptune et Minerve donnant aux hommes le cheval et l'olivier ; le beau camée appelé *l'agate de Tibère,* représentant le triomphe de ce prince et l'apothéose d'Auguste, être regardé comme la marche triomphale de Joseph, et des objets qui avaient été des dieux pour la piété païenne, devenir des saints ?

« Nos annales nous apprennent que Châteaudun a toujours été une ville jalouse de favoriser tout ce qui pouvait contribuer au développement de l'instruction dans toutes les classes de la population ; notre vieux collège, les anciennes écoles, les nombreux manuscrits de notre Bibliothèque en témoignent. Le Conseil municipal qui va disparaître a voulu profiter d'une occasion qui s'offrait à lui d'aider à former le goût des modernes en vous venant en aide et en s'associant à vos efforts.

« Comme on me le faisait observer à l'instant, il restera des vides dans vos salles. Ils sont réservés pour l'avenir, qui se chargera de les remplir. Nous comptons sur la bienveillance du public pour que ce résultat ne se fasse pas trop attendre ; nous comptons aussi et surtout sur votre dévouement, sur votre énergie et votre abnégation, sur votre esprit de recherche qui trouvera toujours à glaner dans le champ inépuisable du passé.

« Continuez, Messieurs, votre œuvre utile et saine à tous, conservez toujours fidèlement les traditions de paix et d'union transmises par vos fondateurs !

« Sur le terrain de la science tout le monde peut et doit se rencontrer. C'est pourquoi nous voyons ici, confondus, des hommes de tous les horizons, étrangers même les uns aux autres et séparés par d'injustes préventions. Une même pensée les anime : éclairer les esprits, élever les âmes. N'est-ce pas là le meilleur terrain de conciliation pour des hommes instruits ?

« Si la ville de Châteaudun possède, par son musée, ce centre d'union et d'intelligence, que l'honneur en rejaillisse sur la *Société Dunoise !* »

Le discours de M. le Maire de Châteaudun est chaleureusement applaudi.



Selon l'ordre du jour de la séance, l'assemblée procède à l'élection d'un nouveau président. Il est d'abord constaté que le nombre des sociétaires présents est notablement supérieur à celui qu'exigent les statuts pour la validité du scrutin. 51 sociétaires prennent part au vote : 42 suffrages sont donnés à M. Henri Lecesne, 6 à M. Coudray, 3 à M. Renault.

M. Lecesne, ayant obtenu la majorité absolue, est élu président de la Société Dunoise et est invité à prendre la présidence de la séance. Il remercie l'assemblée, disant combien il est touché du témoignage de confiance et de sympathie qui lui est donné. « Votre nouveau président, ajoute-t-il, aura à cœur de s'en rendre digne. Il ne possède, malheureusement, ni l'autorité de son prédécesseur, si justement regretté, ni son érudition, ni sa profonde connaissance de l'histoire du pays. Il s'efforcera, du moins, de ne pas lui être trop inférieur en zèle et en dévouement. »

Le président ayant été choisi parmi les membres du Bureau, il y a lieu, pour compléter celui-ci, de faire une nouvelle élection. L'assemblée y procède séance tenante.

Sur 43 suffrages exprimés, M. Passard, architecte à Châteaudun, en obtient 18 ; M. l'abbé Cuissard, 8 ; M. O. Legrand, 7 ; M. Leroy, 4 ; M. l'abbé Sainsot, 2 ; quatre autres sociétaires ont chacun une voix. L'assemblée décide qu'il n'y aura pas de nouveau scrutin, et, par mains levées, M. Passard est élu membre du Bureau.

Lecture est donnée de la liste des publications et des objets reçus depuis la dernière réunion générale, ainsi que d'un extrait des procès-verbaux des séances du Bureau.

ENVOIS DU MINISTÈRE

Journal des Savants, novembre 1891 à février 1892.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques ; 1891, n°s 1 et 2.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 4e trim. 1891.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, janvier et février 1892. — Tableau de la ville de Chartres en 1750.

Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, 4e livr. du t. XIII.

Annales de la Société historique du Gâtinais, 3e trim. de 1891.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, n°s 2 et 3 de 1891.

Bulletin de la Société d'ethnographie, n°s 21, 31, 32 et 36.

Publications de la Société archéologique de l'Orléanais : Mémoires, t. XXIV ; Bulletin, 2e trimestre de 1891.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, 4e trim. de 1891.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 4e trim. de 1891.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, 3e livr. du t. VIII.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine ; 1re partie du t. I.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest ; 4e trim. de 1891.

Bulletin de l'Académie d'Hippone, p. XIII à XLVIII.

Bulletin de la Société de Géographie, 3e trim. 1891. — Comptes-rendus des séances de la Commission centrale de la Société de Géographie ; nos 17 à 20 de 1891, nos 1 à 3 de 1892.

Bulletin de la Société de Borda (Dax), 4e trim. de 1891.

ENVOIS DIVERS

La Dépopulation de la France, par le Marquis de Nadaillac ; don de l'auteur.

Le Frêne de Saint-Jacques et la Butte de Cormont, par M. R. de Saint-Venant (2 ex.) ; don de l'auteur.

La Voix de Notre-Dame de Chartres ; nos de février, mars et avril 1892, et suppléments.

Le Loir-et-Cher historique ; nos de novembre 1891 à mars 1892.

Documents sur la province du Perche (par souscription) ; 7e fascicule.

Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers ; nos 69 à 71.

Revue d'Alsace, avril, mai, juin 1879.

Perche et Percherons : canton de Mondoubleau ; 2e et 3e fasc. ; don de M. l'abbé Blanchard, curé de Souday.

Thomas Martin, de Gallardon, par le capitaine Paul Marin ; 1 vol. in-12, 1892. — Don de l'auteur.

Les Cendres de Jeanne d'Arc, par Richard Fanton, chirurgien-dentiste à Orléans. — Don de l'auteur.

Un très beau spécimen d'écriture du XVIIIe siècle, signé *Arnauld, me écrivain à Châteaudun, 1752 ;* grand in-fo parchemin. — Don de Mme veuve Renard-Mauduit.

Une pièce d'argent de Philippe II d'Espagne, trouvée à Gallardon. — [PHILI]PVS DEI GRACIA. Buste couronné de face, dans un grènetis. Dans le champ 15-94. ℟ Légende fruste. Écusson losangé de Valence, surmonté de la couronne royale. Dans le champ, à gauche et à droite, deux arcs de cercle réunis par un fleuron. — Don de M. le Dr Gillard.

Sur le bureau ont été déposés, avant l'ouverture de la séance :

Un *Plan* (parchemin) *de la Dixme de la Chapelle du Noyer appartenant à l'abbaie de la Magdeleine, dressé en 1663.* Ce plan, qui s'étend de Châteaudun à la Chapelle-du-Noyer, contient d'intéressants croquis d'une partie du quartier de la Madeleine, de Saint-Gilles, des Récollets, etc. Il est, de plus, revêtu des signatures de : « COSTÉ, bailly du comté et bailliage de Dunois ; BOYELET, religieux et procureur de l'abbaye de la Magdeleine ; Éloy LE MERIER, curé de la Chapelle-du-Noyer ; PARSEVAL, l^nt p^r desd. s^rs de la Magdeleine ; CROISNU, advocat dudict sieur Le Merier, curé ; VINGRAIN, arpenteur ; ROBERT, greffier ». — Don de Mme Dumanoir.

Quatre volumes et deux brochures offerts par M. Dubois-Guchan :

Souffles du Bigorre, poésies par M. Dubois-Guchan, vol. in-12.

Les Caprices d'un homme sérieux, esquisses poétiques par M. Dubois-Guchan, vol. in-12.

La Pléiade grecque et *La Pléiade latine,* traduction par E.-P. Dubois-Guchan ; 2 vol. in-18.

La vérité sur les Commissions mixtes, et *Une Visite à Luçon en 1885,* par Gaston Dubois-Guchan ; 2 br. in-12.

Théodulfe, évêque d'Orléans : sa vie et ses œuvres, avec une carte du *Pagus Aurelianensis* au IXe siècle, par Ch. Cuissard, sous-bibliothécaire de la ville d'Orléans ; vol. in-8°, 1892. — Don de l'auteur.

L'assemblée vote des remerciements à tous les donateurs.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU BUREAU

Séance du 2 février 1892.

M. Brossier, président, fait part au Bureau de la mort de M. Rossard de Mianville, vice-président de la Bibliothèque de Chartres. La famille de M. Rossard de Mianville était originaire de Châteaudun. Les membres de la Société Dunoise qui ont eu des recherches à faire à la Bibliothèque de Chartres ont toujours reçu de lui le plus gracieux accueil et conserveront de son obligeance un souvenir reconnaissant.

Dans sa séance du 24 décembre dernier le Comité de la Société Belfortaine d'émulation a exprimé le vœu d'entrer en relation avec la Société Dunoise. Le Bureau décide que ladite Société sera inscrite au nombre des Sociétés correspondantes.

Séance du 8 mars.

Lecture est donnée d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, contenant des instructions au sujet de la 16e réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements en 1892.

M. le Trésorier présente le résumé des dépenses effectuées pour les travaux de réinstallation du Musée. Il résulte de ce compte que les crédits

affectés à l'appropriation des salles du Musée de la Société ont été suffisants. La somme allouée par le Conseil municipal pour la salle réservée aux collections de la Ville, a été dépassée de 311 francs, par suite d'un travail de démolition dont la nécessité s'est révélée au cours des travaux.

Séance du 5 avril.

Le Bureau reçoit avec une vive reconnaissance un don que fait à la Société, en son nom et au nom de ses enfants, M. Alfred Dujoncquoy, gendre de M. Brossier. Ce don est précieux pour la Société, car il comprend un grand nombre de volumes pour la plupart annotés par notre laborieux président, beaucoup de dossiers et une quantité considérable de fiches et de notes. L'inventaire en sera fait soigneusement, de manière que nos collègues puissent consulter facilement ces papiers, sur lesquels M. Brossier mentionnait tout ce qu'il découvrait au sujet du Dunois.

Il autorise ensuite l'impression, par un procédé photographique, d'une page du manuscrit du compte du Mystère représenté à Châteaudun en 1510; cette planche sera annexée à la publication du compte.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre (du 10 mars) de M. l'abbé Métais, qui a recueilli plusieurs chartes dunoises concernant Montigny, Chemars, Chauvigny, etc., et a retrouvé un grand nombre de sceaux de personnages appartenant au Dunois. M. Métais propose de faire part de ces documents à la Société, ce que le Bureau accepte avec empressement.

M. le Président donne lecture d'une lettre du 9 avril, de M. Ch. Cuissard, à qui M. Brossier a confié le soin d'écrire la chronologie des vicomtes de Châteaudun, en promettant de lui communiquer les nombreuses pièces qu'il avait lui-même recueillies sur ce sujet. L'assemblée apprend avec plaisir que ce travail est en bonne voie, et elle adhère à la proposition qui lui est faite de mettre à la disposition de M. Ch. Cuissard le dossier composé par M. Brossier et que la Société tient de la libéralité de M. Dujoncquoy.

La note suivante a été adressée à M. le Président par M. Rabouin, notaire honoraire :

« Monsieur le Président,

« Je viens vous donner connaissance de la découverte d'un polissoir que M. Hubert père, de Bonneval, et moi nous avons faite la semaine dernière aux environs de Bonneval.

« Ce polissoir, de forme demi-ovoïde, en grès (1), (dit ladère dans le pays), a au-dessus du sol 2 m. 40 c. de long, 2 m. de large et une hauteur

(1) M. de Boisvillette, dans son ouvrage : *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, ne cite que 5 polissoirs, dont 2 à Nottonville et les autres aux environs de Chartres.



de 0 m. 80. On y voit six entailles ou stries bien caractérisées et très nettes, et trois moins accentuées. Ces entailles ont de 15 à 25 centimètres de longueur.

« Il est placé dans le bois de la Louvetterie, à 15 ou 1600 mètres à l'ouest de Bonneval, à 200 mètres au sud du village de Montfaucon, et à 40 mètres du chemin de moyenne communication de Trizay à Bonneval.

« A proximité l'on trouve de nombreux blocs entaillés de pierre de même nature, et à fleur du sol ou sous une mince couche de terre beaucoup de débris de pierre taillée ; ce qui paraît établir l'existence dans cet endroit d'un atelier de fabrication de haches celtiques et confirme la présence de l'homme dans la vallée du Loir, et spécialement dans notre localité, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. En cette partie du bois de nombreux blocs de pierre, disposés dans un certain ordre, portent aussi à croire qu'en ce lieu, très élevé, à proximité de sources importantes et de la jonction de l'Ozanne et du Loir, se tenaient les assemblées des Druides qui ont laissé dans le pays de nombreux monuments mégalithiques.

« Des fouilles, dirigées avec soin par des collègues expérimentés, donneront lieu probablement à des découvertes importantes pour l'histoire locale.

« Veuillez agréer, etc... »

En attendant qu'il soit donné satisfaction au vœu exprimé dans la lettre de M. Rabouin, M. le Président engage les membres de la Société à diriger, cet été, leurs promenades du côté des bois où se trouve le polissoir signalé à l'attention de la Société.

M. G. Dubois-Guchan témoigne le désir que le Bureau de la Société organise des excursions archéologiques dans le Dunois. M. le Président croit pouvoir répondre que le Bureau est tout disposé à entrer dans cette voie, et particulièrement à reprendre le projet d'excursion, à Courtalain et à Bois-Ruffin, dont il a été question il y a quelques années. Dans ses prochaines séances le Bureau étudiera cette proposition dans ses détails, et dès qu'une tournée dans le Perche dunois pourra se faire dans des conditions favorables, les Sociétaires seront prévenus par lettres circulaires de la date fixée et du programme du voyage.

Deux notices, l'une de M. Charles Cuissard, sur *les seigneurs d'Alluyes (978-1793)*, l'autre de M. l'abbé Renard, sur *un Coutumier paroissial de l'ancienne église Saint-Pierre de Châteaudun,* sont mentionnées à l'ordre du jour de la séance. Lecture en est successivement donnée, puis la séance est levée.

UN COUTUMIER PAROISSIAL

DE

L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-PIERRE DE CHATEAUDUN

C'est une sage entreprise, dont notre siècle peut, avec raison, se glorifier, que de reconstituer l'histoire nationale, non plus avec le récit des coups d'épées et des grands bouleversements politiques, mais plutôt à l'aide des minimes détails de la vie intime, puisés à des sources moins agitées et partant plus limpides, butinés avec patience, puis rapprochés et fondus ensemble, pour recomposer trait pour trait et présenter dans un tableau saisissant de naturel et de vérité la physionomie d'un peuple. C'est à ce titre que le coutumier d'une paroisse, fût-elle la plus ignorée, trouve sa place dans ces annales archéologiques, comme un reflet lointain, mais fidèle, d'une vie qui n'est plus. L'église dont il s'agit ici a disparu : les révolutions, qui ont fait table rase de tant d'institutions vénérables, ont porté sur elle leurs coups dévastateurs. Plus précieux dès lors sont les manuscrits qui lui ont survécu (1). Nous les interrogerons comme après la tempête les fils du naufragé interrogent le rivage et recueillent les moindres épaves, tristes souvenirs de celui qu'ils ont perdu.

(1) Les manuscrits relatifs à la paroisse Saint-Pierre de Châteaudun sont conservés aux Archives communales sous les cotes : GG, 14-22, et aux Archives départementales sous les cotes G, 5517-5540. On trouve aussi un bon nombre de pièces intéressantes dans les *Registres et minutes du comté de Dunois*. (Arch. Dép., E, 2690-3642, *passim.*)



I

La paroisse Saint-Pierre de Châteaudun (1) comprenait une partie du quartier situé entre la place Saint-André, le château des Comtes de Dunois, l'Hôtel-Dieu et la Madeleine (2). L'église qui en était le centre était construite non loin de l'abbaye des religieux de la Madeleine, aujourd'hui la Sous-Préfecture, sur un emplacement occupé maintenant par la cour de l'Hospice des Vieillards (3). A l'époque où nous reporte cette étude, elle venait d'être restaurée après plus de vingt ans de mutilation et de ruine. Une partie notable de ses constructions, tous ses ornements, vases sacrés, reliques (4), avaient péri dans l'incendie de 1723, et de l'ancien édifice il n'était

(1) Son vocable complet était *Saint-Pierre et Saint-Paul.* (Arch. Comm., GG, 19.)

(2) Elle était une des moins importantes de la ville, car une assemblée de vingt paroissiens, réunie à l'église le 29 novembre 1676, déclare que « la paroisse n'estoit composée que de cent feux, desquelz il y a bien quarante personnes qui se disent exempts ». (Arch. Dép., E, 3638.)

(3) L'église avait pour complément et annexe le cimetière paroissial et le presbytère (*Coutumier,* pp. 47, 431). Dans le cimetière, situé devant l'église, à l'endroit où passe aujourd'hui la rue Dodun, on voyait au dix-septième siècle « le siège de l'officialité, qui était en la nef de ladite églize » et que les paroissiens avaient été autorisés à supprimer, « à la charge qu'ils entretiendront en bon estat celuy qu'ils ont fait construire dans le cimetière du presbytaire ». (Arch. Dép., G, 5519 ; autorisation donnée le 5 mars 1605, au nom de Louis Chicoyneau, archidiacre de Dunois, par Pierre Fournil, son procureur, résidant à Châteaudun.) Une semblable autorisation avait été donnée un siècle auparavant (1515) pour faire transporter ce « prestoire à plaidoyer estant en ladicte églize de Saint-Pierrre, en la maison devant icelle ». (Arch. Dép., E, 2861.) Il est probable qu'elle n'avait jamais été mise à exécution.

(4) Ces reliques n'étaient pas très considérables. Un inventaire dressé en 1657 mentionne « une image de saint Pierre portant les reliques d'iceluy ; une image de saint Laurent portant ses relicques, une image d'ange portant les relicques de saint Loup et de sainte Marguerite, une image d'un Innocent portant les reliques de saint Innocent, lesdites images garnies de leurs enchasseures d'argent ». (Arch. Dép., E, 3518.) Dix ans plus tard (7 août 1665), l'archidiacre de Dunois M. Berthault faisant sa visite à Saint-Pierre signale « cinq reliquaires de bois doré » renfermant « une coste de sainct Pierre avec une petite parcelle de la vraie croix, la seconde (châsse) quelques ossements de sainct Loup, la troisième une partie de la maschoire de sainct Laurans (Laurent), la quatrième quelques reliques des sainctz Innocents, la cinquième de sainct Cosme et de sainct Damien, toutes lesquelles nous avons ordonné estre enchassées plus décemment ». (Arch. Dép., G, 5521.) Il est à remarquer que par erreur ou autrement la relique de saint Innocent devient, dans le procès-verbal de M. Berthault, des reliques des saints Innocents, et que la châsse de saint Loup et de sainte Marguerite devient celle des saints Cosme et Damien. Une note manuscrite ajoutée postérieurement à ce dernier procès-verbal porte : « Les susdites reliques brûlées dans l'incendie de cette églize le 20 juin 1723 ».

resté que « le pan de son aile où est d'un bout sa porte d'entrée et de l'autre son clocher de pierre » (1).

Dans l'intervalle, on avait dû recourir à la charité des chanoines de la Sainte-Chapelle et solliciter d'eux l'autorisation de faire les offices paroissiaux dans la chapelle de Saint-Roch, qui dépendait de ce chapitre (2). C'était un embarras et même une servitude, car, sans parler de l'engagement authentique qu'avaient dû fournir le curé, les gagers et les paroissiens de Saint-Pierre de ne rien dégrader et de se retirer à la première invitation, ils devaient pourvoir à l'entretien du pavage, apporter tous les objets du culte dont ils avaient besoin sans jamais toucher à ceux du chapitre, et subordonner leurs offices religieux aux services et obits que les chanoines de la Sainte-Chapelle célébraient à Saint-Roch (3). Ce fut donc une grande joie pour tous lorsque, par les soins de son zélé pasteur (4), l'église apparut, comme le reste de la cité, renaissant de ses cendres et montrant avec fierté, sur les ruines de l'ancien vaisseau, une nef nouvelle qui dépassait l'ancienne en magnificence. Ainsi restaurée, elle se composait de deux nefs : la plus grande, reconstruite à neuf et se terminant par le chœur ; l'autre, plus petite, antérieure à l'incendie, accolée au côté droit de la précédente et aboutissant à une

(1) Bordas, *Histoire du comté de Dunois*, 1850, t. I, p. 31.

(2) Arch. Commun., GG, 19.

(3) Arch. Dép., G, 5520. Cet acte est daté du 26 janvier 1724 ; les conditions du contrat sont ainsi libellées : « aux conditions par nous de ne rien dégrader dans ladite chapelle, d'entretenir le pavage auquel le concours du peuple pourrait causer du dommage, de nous fournir de tous ornements, luminaires et autres choses nécessaires pour le divin office, et aux réserves faites par lesdits sieurs de la Sainte-Chapelle de célébrer dans ladite chapelle leurs offices et obits accoutumés et même de permettre à tous autres, qu'il leur plaira, d'y célébrer et faire autres offices toutes fois et quentes et autant qu'il leur plaira ».

(4) Le curé, sous lequel eut lieu l'incendie, était M. Alexandre Prunelle, installé deux ans auparavant (17 avril 1721). Selon un usage alors assez répandu, M. Prunelle faisait administrer sa paroisse par un prêtre desservant qui était alors M. Maury, vice-gérant de l'Officialité de Dunois. C'est celui-ci qui, le 7 avril 1731, posa la première pierre des reconstructions de l'église « au son des cloches et au bruit des acclamations de tous les paroissiens et de tout le peuple de la ville ». Lorsque M. Prunelle devint curé de Saint-Maurice à Chartres, en octobre 1731, il résigna sa cure de Saint-Pierre en faveur de M. Alexandre Racine, en même temps curé de Saint-Jean-la-Chaîne, qui d'ailleurs ne fit que passer, puisqu'il mourut deux mois après son installation (28 décembre 1731). Il eut pour successeur M. Foucault, l'auteur de notre Coutumier, qui acheva les constructions, posa solennellement la première cheville de la charpente (16 juillet 1733), présida à la cérémonie de la pose de la grande porte (4 septembre 1734), et inaugura le service religieux. (Arch. Comm., GG, 19, 20.)

chapelle dédiée à la Sainte-Vierge (1). La porte d'entrée de l'église était pratiquée dans le mur de ce latéral et s'ouvrait sur le cimetière paroissial (2). Ce fut le deuxième dimanche d'octobre qu'eut lieu la bénédiction solennelle de l'édifice restauré. M. Foucault, alors curé de Saint-Pierre, présidait, assisté du doyen de Saint-André, qui après la cérémonie chanta la messe (3), du curé de Saint-Lubin et de celui de Saint-Denis-les-Ponts, d'un grand nombre de magistrats et officiers publics, des marguillers de l'église et d'un immense concours de fidèles (4). Ainsi rajeunie et légitimement fière de sa nouvelle parure, la nouvelle église semblait devoir braver longtemps l'inclémence des siècles. Les trois cloches providentiellement conservées avec la tour qui les renfermait (5), envoyaient, comme autrefois, aux échos de la vallée, leur joyeux carillon; ses ornements, consumés dans l'incendie, avaient été remplacés par d'autres plus riches encore (6), et ses offices rivalisaient de magnificence avec ceux des principales églises de la cité.

La détermination des nouvelles limites de la paroisse, nécessitée par la reconstruction de la ville sur un plan d'ensemble tout différent de l'ancien, venait de recevoir une solution définitive, après un conflit soulevé entre le curé de Saint-Pierre et celui de la Madeleine, conflit qui entretint jusqu'en 1750 une regrettable incertitude dans l'exercice des droits curiaux (7); les maisons ruinées s'étaient

(1) Avant l'incendie de 1723, il y avait dans l'église Saint-Pierre une chapelle dédiée à saint Sébastien (Arch. Comm., GG, 18), une autre dédiée à saint Cosme, une troisième à sainte Barbe (Arch., E, 3490).

(2) Ce cimetière fut supprimé avec ceux des autres paroisses en 1788 et transféré comme eux au Champdé, après des délibérations qui durèrent plus de vingt ans. (Arch. Comm., DD, 97-100).

(3) Arch. Comm., HH, 2.

(4) L'autorisation de faire cette bénédiction fut donnée par M. de Montigny, vicaire-général de Mgr de Mérinville, évêque de Chartres (Arch. Dép., G, 5520). Le procès-verbal de cette cérémonie nous a été conservé dans les registres paroissiaux de Saint-Pierre (Arch. Comm., GG, 19); cf. L. Merlet, *Inventaire sommaire des Archives communales de Châteaudun,* 1885, p. 16; *Coutumier,* p. 415; Bordas, *Hist. du Comté de Dunois,* 1850, p. 398, qui paraît mal informé quand il dit que la fabrique « n'a eu d'autres secours que quinze cents livres de son évêque », tandis que M. Foucault, inscrivant dans ses registres la mort de Mgr de Mérinville, le déclare « bienfaicteur de cette dite eglize », ayant donné trois mille livres pour sa reconstruction (Arch. Comm., GG, 20).

(5) Bordas, *Hist. du Comté de Dunois,* 1850, p. 31.

(6) Arch. Comm., GG, 19, 20, *passim*.

(7) Ce procès fut terminé par un arrêt du Parlement, rendu le 11 août 1750 et fondé sur un avis motivé de Mgr de Fleury, évêque de Chartres, des maire et échevins de Châteaudun, ainsi que des échevins du bailliage. La nouvelle délimita-

relevées avec un air de jeunesse qui faisait oublier le désastre : elles s'alignaient coquettement, dans leur blanche parure, avec un ordre et une symétrie parfaits ; les habitants violemment dispersés étaient revenus et rendaient la vie à ces quartiers vingt ans déserts. Volontiers ont eût chanté sur la cité régénérée le cantique du prophète de Moab : « Qu'ils sont beaux tes tabernacles, ô Jacob ; qu'elles sont belles tes tentes, ô Israël ! (1) »

La vie paroissiale se réorganisait aussi et ce fut pour avancer cette œuvre de restauration que M. Claude Foucault entreprit la rédaction d'un coutumier qui, prévoyant tout, déterminant les usages, réglant les moindres détails, ne laissât rien à l'arbitraire dans le service religieux et demeurât la constitution immuable du gouvernement paroissial. C'est de ce coutumier, transmis de main en main sans avoir été signalé à l'attention des archéologues et mis gracieusement à notre disposition (2), que nous avons maintenant à parler.

II

Le manuscrit, de format in-octavo, forme un volume de 723 pages. Très bien conservé et très complet, sauf le titre qui a disparu, il est écrit avec un soin exquis jusqu'au folio 704 inclusivement de la main du même calligraphe, qui a signé son nom en plusieurs endroits :

tion, qui concernait aussi la paroisse de Saint-Valérien, ne fut pas avantageuse pour Saint-Pierre, qui se trouva avoir un moins grand nombre d'habitants qu'avant l'incendie. (Bordas, *Hist. du comté de Dunois,* 1850, t. I, p. 401 ; Arch. Comm., GG, 20). A l'époque où fut rendu ce décret il n'y avait, sur le territoire qu'on lui avait attribué, que soixante-dix-neuf maisons habitées. En 1765 cette paroisse ne comptait que 279 communiants ou grandes personnes, et 85 enfants, tandis que la Madeleine avait 463 communiants et 159 enfants ; Saint-Jean 599 communiants et 408 enfants ; Saint-Valérien 1945 communiants et 943 enfants. Pourtant les paroisses Saint-Lubin, Saint-Médard et Saint-Aignan étaient moins peuplées encore que Saint-Pierre. Saint-Aignan avait 225 communiants et 155 enfants ; Saint-Médard 213 communiants et 100 enfants, Saint-Lubin 207 communiants et 104 enfants. En additionnant ces nombres on obtient, pour la population de la ville entière avec ses faubourgs, un total de 5885 habitants (Arch. Dép. G, 5541). On peut comparer ces chiffres à ceux du *Pouillé* du diocèse de Chartres de 1738.

(1) Num., XXIV, 5.

(2) Le possesseur de ce manuscrit en a fait don à la bibliothèque du Grand-Séminaire de Chartres, où il est classé sous la cote 47 E.

Scribebat magister Claudius FOUCAULT hujus ecclesiæ rector, pro cujus operis remuneratione, successorum suorum precibus in perpetuum seipsum commendat (1).

Signature complétée plus loin par plusieurs indications qui révèlent et expliquent la tendresse particulière et le zèle de M. Foucault pour cette église dont il réglait avec tant de soin l'organisation liturgique :

Scribebat magister Claudius FOUCAULT hujus ecclesiæ pastor die sabbati Xa mensis maii 1732; in ea baptizatus die trigesima Januarii 1703, ab illo benedicta die secunda Octobris 1735, artium magister facultatis Nannetensis die vigesima nona Aprilis 1732 (2).

Ainsi M. Foucault y avait été baptisé (3) ; il y avait été élevé ; il en était devenu le pasteur (4) ; il l'avait restaurée ; il l'avait bénite. Ne peut-on pas dire qu'il y avait vécu toute sa vie ? Quoi d'étonnant qu'il en fût pieusement jaloux et qu'il s'appliquât avec tant de soin à en régler la parfaite ordonnance ? Il méritait d'y trouver son dernier repos (5).

Le manuscrit contient tout l'ordre liturgique paroissial et se divise en cinq sections : le propre du temps, les fêtes de l'année, le commun des saints, les prières pour certaines nécessités publiques et les usages particuliers de la paroisse.

A l'énoncé de cette division, il peut sembler que l'histoire locale soit médiocrement intéressée à un tel travail. Et il en serait ainsi réellement si un autre que M. Claude Foucault avait présidé à la

(1) *Coutumier de S.-Pierre,* fol. IX.

(2) *Coutumier,* fol. 302.

(3) Il était fils de Louys Foucault, conseiller du Roi, lieutenant du maire de la ville de Châteaudun, et de dame Marie Jossan (Arch. Comm., paroisse Saint-Pierre). Sa famille jouissait dans le pays dunois d'une haute considération. Sa sœur, Marie-Louise Foucault, avait épousé Philippe Guillois, seigneur de Cloyes et écuyer de la duchesse d'Orléans, qui montra plus d'une fois sa générosité pendant les travaux de restauration de l'église Saint-Pierre. (Arch. Comm., GG, 19, 20.)

(4) M. Foucault prit possession de sa cure le 10 mai 1732. La nomination à ce bénéfice appartenait à l'abbé de Bonneval, qui était alors Mgr de la Vergne de Tressan, archevêque de Rouen. (Arch. Comm., GG, 19 ; cf. *Pouillé du diocèse de Chartres,* 1738.) C'est à ce titre que l'abbaye de Bonneval prenait ordinairement à sa charge une partie des réparations de l'église, comme cela arriva en 1448. (Arch. Dép., G, 5518.)

(5) Il mourut au mois de janvier 1767, âgé de 64 ans, après trente-cinq ans du ministère le plus actif. Son corps fut inhumé dans le chœur de son église le jeudi 15 janvier. (Arch. Comm., GG, 21.)

rédaction. Mais le zélé curé était chroniqueur par tempérament, et de même qu'il ne négligeait aucune occasion de relater dans ses registres paroissiaux les événements intéressant sa paroisse (1), ainsi dans la sèche nomenclature des offices à célébrer et des fondations à acquitter il ne manquait pas de semer le trait piquant, le souvenir du passé, quelquefois le jugement critique qui devaient faire de ce livre une source de minutieux renseignements pour les chercheurs de l'avenir.

Si par exemple M. Foucault règle l'ordre de la fête patronale, Saint-Pierre, il a soin de faire remarquer que la mélodie de l'hymne *Aurea luce,* qu'on chante aux vêpres, a été composée par un de ses prédécesseurs, M. Clément Roche, originaire comme lui de Châteaudun (2), curé de Saint-Pierre en 1687, et qui avant d'obtenir cette fonction avait été grand-chantre à la Sainte-Chapelle De là ses aptitudes musicales qui s'étaient également révélées dans la composition mélodique de l'hymne de saint Paul, *Doctor egregie,* qu'on exécutait le 25 janvier (3). Ce détail, qu'un autre n'aurait pas songé à mentionner, avait sa valeur aux yeux de M. Foucault qui lui-même était un expert. Son coutumier nous apprend qu'en 1748 il avait modifié et amélioré le chant des *Lamentations* qu'on exécutait aux ténèbres de la Semaine-Sainte. Était-ce la suavité de ces modulations nouvelles qui attirait à Saint-Pierre ces foules devenues si bruyantes qu'il fallut changer l'heure de l'office ? Nous aimerions à le croire : nous n'osons l'affirmer (4).

Cette fête patronale, signalée par les mélodies de M. Clément Roche, amenait chaque année le clergé et les paroissiens de Saint-Pierre sur la place Saint-André, limite de la paroisse, et plus favorable que le terrain très restreint du cimetière (5),

(1) Voir L. Merlet, *Inventaire sommaire des Archives communales de Châteaudun,* pp. 14-21.

(2) Il était né sur la paroisse Saint-Jean. Sa mort arriva le 25 août 1705. (*Coutumier,* p. 259 ; Arch. Commun., GG, 18.)

(3) *Coutumier,* pp. 259, 271, 320, 321.

(4) L'heure de l'office fut avancée, de huit heures du soir à quatre heures. On put ainsi empêcher les mauvais plaisants d'entrer avec « des barres et des marteaux de fer » et de frapper à coups redoublés sur les portes et les bancs à l'issue de la cérémonie. (Arch. Comm., GG, 20.)

(5) Voir le plan de Châteaudun avant l'incendie de 1723 et la vue de la ville à vol d'oiseau par Hogenberg, 1572, dont les détails ne sont d'ailleurs que d'une médiocre exactitude.

pour la cérémonie très populaire du feu de joie, ce qui se faisait également la veille de saint Jean-Baptiste (1). Cet usage fut aboli, nous ne savons pour quelle raison, en 1775 (2); mais ce qui se maintint jusqu'à la fin, ce fut le grand sermon, « l'éloge de saint Pierre », pour lequel M. Foucault se faisait un point d'honneur d'inviter les prédicateurs les plus en renom. Lui-même enregistre leurs succès avec une complaisance peu dissimulée, et la longueur du discours, loin de lui déplaire, lui semble une qualité digne de mention (3).

M. Foucault était un de ces hommes qui, une fois appliqués à une œuvre, y attachent tout leur cœur, s'y dévouent sans mesure, et ne sont satisfaits que lorsqu'ils l'ont contemplée dans le lustre de son parfait épanouissement. Cette œuvre pour lui c'était son église avec ses droits, ses privilèges, ses offices. Tandis qu'en France un travail désastreux s'opérait pour remplacer par des compositions d'un nouveau genre les antiques et traditionnelles formules de la liturgie dont les échos de nos églises retentissaient depuis Charlemagne, et que dans le diocèse de Chartres quelques tendances de ce genre commençaient à poindre (4), le curé de Saint-Pierre se montrait intransigeant. Il gardait avec un soin jaloux les moindres observances de l'église Romaine et il s'en vantait. Toutes les fois qu'il en a l'occasion, il insère dans son coutumier une incidente comme celle-ci : « Selon le rite romain, de son temps observé en cette dite église soit pour les cérémonies, soit pour le chant, incomparables à tous autres » (5). C'est dans cet esprit qu'il donnait un si grand éclat aux fêtes des apôtres saint Pierre et saint Paul ; c'est pour le

(1) *Coutumier,* pp. 307-309, 315-317.

(2) Le feu de Saint-Jean avait cessé dès l'année 1750. (*Coutumier,* p. 306.)

(3) *Coutumier,* p. 324. En 1754, ce fut le professeur de philosophie du collège Pocquet à Chartres, prédicateur fort en renom, qui prêcha le panégyrique « qui a duré plus d'une heure et demie et a été admiré de tous les auditeurs ». (Arch. Comm., GG, 20.) Dans la seconde fête patronale, la Conversion de Saint-Paul, le P. Claude Chandru, bénédictin de Bonneval, avait été si éloquent qu'on l'avait couvert d'applaudissements. (*Ibid.*)

(4) Les livres liturgiques dont se servait alors le clergé de Chartres étaient ceux qui avaient été édités par Mgr de Neuville dans le sens de la tradition romaine, *ad romani formam.* Le bréviaire avait paru le premier en 1660, puis le missel, 1669, le rituel, 1676, et le processionnal, publié après la mort du prélat, 1691. Ses successeurs, les illustres évêques Godet des Marais, de Mérinville et Rosset de Fleury, résistèrent au courant et refusèrent toute modification. Ce ne fut que sept ans avant la Révolution, en 1782, que Mgr de Lubersac adopta la nouvelle liturgie.

(5) *Coutumier,* p. 590 ; cf. *Ibid.*, p. 73 ; Arch. Comm., GG, 19.

même motif qu'il n'avait pas craint, en 1736, de solliciter de Clément XII un bref élevant pour son église la fête de la Conversion de saint Paul (25 janvier) au degré des plus grandes solennités, et en vertu duquel ses paroissiens pouvaient gagner l'indulgence plénière de leurs péchés (1).

Notre coutumier nous instruit minutieusement de tout l'ordre liturgique suivi dans l'église de Saint-Pierre. Bien que le clergé n'y fût pas nombreux, — le curé, un vicaire (2) et deux clercs tonsurés (3), — les offices s'y faisaient le plus grandement possible. Quinze fois l'an, les cloches annonçaient à la paroisse la célébration des premières vêpres et des matines de la fête du lendemain; ainsi l'avait réglé M. Foucault en 1737, avec l'illusion de croire à la durée des choses d'ici-bas : « pour être continué, dit-il, à perpétuité » (4). Puis c'étaient les prédications de la station, unique pour toute la ville, qui duraient « depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au troisième dimanche après la Pentecôte, comme aussi depuis la Toussaint jusqu'à l'Avent » (5). Elles avaient lieu à la Madeleine, à l'exception de quelques fêtes dans lesquelles, en vertu d'un ancien usage, elles se faisaient ailleurs (6), et ordinairement dans l'après-midi (7). Le curé de Saint-Pierre s'y rendait ponctuellement avec ses paroissiens, et, le sermon fini, pasteur et troupeau regagnaient l'église paroissiale où sans fatigue comme sans ennui on se mettait à chanter l'office du soir (8). C'était un autre usage qu'à certaines fêtes, « avant la préface de la messe paroissiale, Monsieur le curé descend sur la marche du sanctuaire pour recevoir les offrandes des fidèles

(1) La même concession était donnée pour la fête de saint Pierre (*Coutumier*, p. 249). Ce bref, obtenu « à la diligence et aux frais » de M. Foucault, et accordé pour dix ans à dater du 12 novembre 1736, fut renouvelé en 1743, sous Benoist XIV. (*Ibid.*)

(2) En 1684 M. Jacques Le Veil, avocat, donne à la fabrique de Saint-Pierre une maison « pour servir de logement à M. le vicaire de cette paroisse ». *Inventaire général des titres de la fabrique*, fol. 50 (Arch. Dép., G, 5517).

(3) *Ibid.*, fol. 153.

(4) *Coutumier*, p. 597.

(5) *Coutumier*, fol. 591 ; cf. fol. 4, 10, 103.

(6) Par exemple en la fête de Notre-Dame de Pitié, le vendredi avant les Rameaux, le sermon se donnait toujours à Saint-Valérien (*Coutumier*, p. 46).

(7) Elles avaient lieu le matin à 9 heures, les jours ouvrables de l'Avent, du Carême et de l'octave du Saint-Sacrement (*Coutumier*, p. 36). Le sermon du Vendredi-Saint était toujours à 7 heures du matin (*Ibid.*, p. 85).

(8) *Coutumier*, fol. 591 et *passim*.

et de suite à la porte du chœur soubs le crucifix pour les dames » (1). Le manuscrit porte, d'ailleurs, que « cet usage est ancien et mal exécuté depuis quarante ans » (2). Enfin, pour tout dire, certains avis périodiques donnés du haut de la chaire venaient rompre la monotonie de l'office : le premier dimanche de Carême, l'annonce de la première communion des enfants, fixée « suivant un ancien usage » au dimanche de la Quasimodo (3) ; le même jour, convocation aux catéchismes, « savoir les dimanche, mercredi et vendredi de chaque semaine à une heure après-midy » (4) ; quatre fois l'an, la recommandation solennelle et nominale des bienfaiteurs de l'église, au nombre desquels nous trouvons Jean le Breton et Jean More, anciens curés de Saint-Pierre, Nicolas de Billy, doyen de Saint-André, Jean-Baptiste le Féron, prieur de Saint-Martin-au-Val à Chartres, et des noms encore portés par nos familles dunoises, comme Catherine Isambert, David Galibourg, Jean Guérineau, le sieur Rossignol (5). Mais ce qui amenait principalement dans le cycle paroissial du mouvement et de la variété, c'étaient les nombreuses processions dont notre coutumier énumère la série et décrit l'appareil.

III

Selon l'ordre du calendrier paroissial, la première se faisait à la chapelle de Saint-Roch, le jour de la fête de saint Sébastien (20 janvier), pour préservation de la peste. Le coutumier de Saint-Pierre l'explique dans la rubrique de la fête de saint Roch (16 août), où avait lieu une procession semblable : « Cette procession ainsi que celle de saint Sébastien ont été établies en cette église et aussi dans toutes les églises paroissiales de cette ville et faubourgs en (*la date est en blanc*), pour raison de maladies contagieuses. Il y a ordinairement sermon en ladite chapelle lesdits jours de feste de saint Roch et de saint Sébastien par année alternative, avec indulgence

(1) *Coutumier*, fol. 17, 103.
(2) Note portant la date de 1732.
(3) *Coutumier*, p. 122.
(4) *Ibid.*, p. 594.
(5) *Ibid.*, pp. 572-579.

plénière et exposition du Saint-Sacrement, auxdittes festes dans ladite chapelle, suivant le bref de Rome obtenu à perpétuité par M. Vatin, prévost de la sainte chapelle de Dunois et aumosnier de feu M. de Longueville, seigneur du comté de Dunois (1). » La procession partait de Saint-Pierre au chant du *Veni Creator,* qu'on avait à peine le temps d'achever, car le trajet était court (2). Dans la chapelle on chantait l'antienne suivante :

Ave Roche sanctissime,
Nobili natus sanguine,
Roche peregrè profectus,
Pestiferos curas tactu
Ægros sanas mirificè,
Tangendo salutiferè.
Vale Roche angelice
Vocis citatus flamine
Obtinuisti deifice
A cunctis pestem pellere (3).

(1) *Coutumier,* pp. 35, 242-245, 378-381. Cette procession avait lieu à huit heures et demie du matin. *Ibid.*, p. 242.

(2) La chapelle Saint-Roch était située dans le cloître des chanoines de la Sainte-Chapelle, encore connu aujourd'hui sous le nom de *Cloître Saint-Roch.* Construite au XVe siècle par le comte de Dunois Jean d'Orléans et sa femme Marie d'Harcourt, après une horrible peste qui, en l'année 1459, avait affligé la cité, elle avait été, par ce motif, érigée sous le vocable de saint Roch et saint Sébastien, partout invoqués contre la peste. (BORDAS, *Hist. du comté de Dunois,* 1850, pp. 38, 251, 259, 265.) Il est difficile d'assigner, du moins pour saint Sébastien, la raison de ce patronage. D'après quelques auteurs, l'analogie des flèches dont il fut transpercé, et qui d'après la Bible sont le symbole des fléaux divins, ps. VII, 14, a été l'unique fondement de ce culte spécial. Papebrock donne une explication plus vraisemblable en rapportant cette dévotion à la translation à Rome des reliques de ce saint (680), par laquelle une cruelle épidémie qui y sévissait fut immédiatement arrêtée. (PAPEBROCK, *Acta sanct.* ; CAHIER, *Les Caractéristiques des Saints,* 1867, p. 414.) Quant à saint Roch (1295-1327), il fut associé à saint Sébastien dès la fin du XIVe siècle, dans cette invocation contre la peste, parce qu'en traversant l'Italie, et à Rome même, il se dévoua, pendant une épidémie, au service des pestiférés et en guérit un grand nombre par le signe de la croix. Des prières en l'honneur de saint Roch furent, dès le XVe siècle, insérées dans les missels et les livres d'heures. (DU BROC DE SEGANGE, *Les saints Patrons des Corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et autres circonstances de la vie,* t. II, pp. 154-161.)

(3) *Coutumier,* p. 244. Le P. Cahier cite la même antienne d'après des vieux livres d'heures, qui offrent quelques variantes :

Crucis signaris stigmate
Sinistro tuo latere.

et plus bas :

Qui potens es deifice
A cunctis pestem pellere.

(CAHIER, *Caractéristiques des Saints,* p. 679 ; *cf.* DU BROC DE SEGANGE, *op. cit.* t. II, p. 157.)

L'oraison qui suivait rappelait le même souvenir : ***Omnipotens sempiterne Deus, qui meritis et precibus beatissimi Rochi confessoris tui quamdam pestem hominum generalem gratiose revocasti, præsta quæsumus, ut qui pro simili peste revocanda ad tuam confugiunt fiduciam, ipsius gloriosi confessoris precamine a morbo epidimiæ et ab omni perturbatione liberentur in terris*** (1). On chantait aussi l'antienne et l'oraison de saint Sébastien, qui sont d'une composition moins caractérisée (2).

Sans parler de la procession du dimanche des Rameaux, au cimetière paroissial, ni de celle qu'on faisait à Saint-André, nous ne savons pour quelle raison, au matin de la fête de l'Ascension (3), la paroisse de Saint-Pierre prenait part, à certains jours, à des processions générales auxquelles était convoqué tout le clergé de la ville et des faubourgs. Les cérémonies, partout où elles se faisaient, fournissaient l'occasion de certains conflits de préséance, dont le clergé dunois ne sut pas toujours se tenir exempt (4). Il y avait surtout deux corps ecclésiastiques qui se montraient pointilleux pour la sauvegarde de leurs prétendus droits. C'étaient les chanoines réguliers de la Madeleine et ceux du chapitre de Saint-André, dont les prétentions contradictoires amenèrent en 1639 un procès devant l'autorité diocésaine. Plus tard, Mgr de Neuville, pour prévenir de nouveaux différends, établit un règlement déterminant les préséances pour tout le clergé de Châteaudun et d'après lequel l'ordre suivant devait être gardé dans les processions. En tête, c'est-à-dire au rang inférieur, le clergé de Saint-Jean, puis celui de Saint-Médard et de Saint-Valérien : les trois paroisses suburbaines. Venaient ensuite : Saint-Lubin, Saint-Aignan et Saint-Pierre ; puis le chapitre de Saint-André, enfin celui de la Madeleine qui tenait définitivement le premier rang (5). Lorsqu'une procession générale devait avoir

(1) *Coutumier*, p. 245. Il est à noter que l'oraison avait été composée pour obtenir la délivrance d'un fléau actuel.

(2) *Ibid.*, p. 243.

(3) *Ibid.*, pp. 47, 149-153.

(4) A Chartres, où le clergé était plus nombreux, ces contestations se produisaient fréquemment. Celles de la fameuse procession générale à Notre-Dame-de-Josaphat en 1680, nous ont été conservées par J. Anquetin dans son opuscule *La Beausse desséchée*, Chartres, 1682.

(5) Il y avait eu à cette époque une assemblée générale du clergé de la ville pour régler l'application de ces mesures et éviter toute contestation. (Arch. Dép., G, 3292; cf. *Ibid.*, G, 3589, et Arch. Comm., GG, 38.)

lieu, il y avait un point de réunion, ordinairement déterminé par l'usage, où toutes les paroisses devaient se rendre, pour s'y former en cortège. Le lundi de Pâques, par exemple, la procession générale devant aller faire une station à la Madeleine, l'assemblée avait lieu à Saint-André, tandis que le lendemain, la station étant à Saint-André, c'est à la Madeleine que les paroisses devaient se réunir (1). Sans parler des processions générales des Rogations et de Saint-Marc (2), on en voyait chaque année plusieurs autres sillonner la cité, comme le jour de Saint-Jacques (1er mai) pour aller à l'Hôtel-Dieu ; le jour de Saint-Jean-Porte-Latine (6 mai) pour aller à Saint-Jean ; le jour de l'Assomption (15 août) pour aller à la Madeleine (3). Mais la plus solennelle de toutes était celle du Saint-Sacrement, qui se faisait le jeudi d'après la Trinité d'été, à dix heures du matin, « autour de la ville et de la place Royale sans entrer dans aucune églize, suivant le règlement du clergé de cette paroisse en 1736 » (4). Dans les années paires, le cortège formé à la Madeleine suivait la rue de la Madeleine, la place, les rues de Luynes, du Collège, de la Cuirasserie, tandis que, les années impaires, il partait de Saint-André pour suivre le même parcours (5). La survivance des prétentions rivales du chapitre et de l'abbaye avait amené ce compromis.

Une autre procession du Saint-Sacrement, celle-là toute particulière à la paroisse de Saint-Pierre, se faisait à l'octave de la fête à

(1) *Coutumier,* p. 110.

(2) Le lundi des Rogations, l'assemblée générale se faisait à Saint-André pour aller chanter la messe stationale à Saint-Pierre ; le mardi, on se réunissait à la Madeleine pour aller à Saint-Lubin, et le mercredi à Saint-André pour aller à Saint-Valérien. (*Coutumier,* pp. 125, 127, 147, 148.) Notre manuscrit note qu'on chantait en ces jours des prières « provenant de l'églize métropolitaine de Rheims en Champagne et introduites dans les églizes de Châteaudun en l'année 1657 ». (*Ibid.,* p. 128.) La procession de Saint-Marc se rendait aux Cordeliers, aujourd'hui le quartier-sud de cavalerie, où l'on invoquait saint François et saint Louis, roi de France, titulaire de la Chapelle. (*Ibid.,* pp. 132, 284.)

(3) *Coutumier,* pp. 287, 298, 373.

(4) *Coutumier,* p. 177 ; cf. Arch. Dép., G, 3292. Cette assemblée du clergé de la ville avait décidé que le départ de cette procession serait avancé à huit heures du matin, « suivant l'usage de la cathédrale de Chartres », et qu'au retour se célèbreraient dans les églises les messes paroissiales ; mais cette décision ne fut pas agréée par Mgr de Mérinville, par ordre duquel la procession fut remise à dix heures. C'est d'après l'avis de la même assemblée, cette fois sanctionné par l'autorité diocésaine, que furent supprimées dans cette solennité les stations qu'on faisait jusque-là dans les églises. (Arch. Comm., GG, 19.)

(5) *Coutumier,* p. 178.

sept heures, plus tard à six heures du soir, sur le territoire paroissial. Le coutumier de M. Foucault marque que ce fut seulement en 1736 qu'on commença à la célébrer et que son parcours dut être modifié en 1751, par suite de l'arrêt du Conseil d'État (25 juillet 1750) et d'un autre arrêt du Parlement de Paris (11 août 1750) portant détermination des nouvelles limites de la Madeleine, Saint-Pierre et Saint-Valérien (1). A dater de cette année 1751, la procession sortait par la rue de Chaulnes, « où il doit y avoir un reposoir entre les quatre encoigneures faisant face au portail de La Madeleine », et, remontant la rue Royale « jusqu'au reposoir qui doit estre dans laditte rue vis-à-vis la maison de M. de Mémilon », débouchait sur la place dont elle longeait « le côté occidental jusqu'au troisième reposoir qui doit estre vis-à-vis la rue du Cours-au-Mail », pour rentrer à Saint-Pierre par les rues de Luynes et de Chaulnes (2).

IV

Si la paroisse de Saint-Pierre était par sa population l'une des moindres de la ville, elle marchait au premier rang pour le nombre et l'état florissant des corporations ou confréries de métiers, dont elle était le centre religieux. Les associations professionnelles s'étaient organisées à Châteaudun, comme dans toutes les villes de France, aux XIIe et XIIIe siècles, à l'époque où le commerce, prenant plus d'extension, avait obtenu des seigneurs, en échange des fortes redevances qu'il leur payait, un certain nombre de franchises et privilèges octroyés par des actes authentiques à chaque corps d'artisans. L'ensemble de ces dispositions, droits et charges, avait peu à peu été rédigé en forme de statuts, auxquels la sanction du seigneur du lieu, ou des officiers de justice, quelquefois du Parlement et du roi lui-même, donnait force de loi (3).

(1) *Coutumier*, pp. 203, 204.

(2) *Ibid.*, pp. 201-203; cf. Arch. Comm., GG, 20. M. Foucault demandait pour cette solennité le concours des timballiers, trompettes et sonneurs de cor du régiment en garnison à Châteaudun. (*Ibid.*)

(3) Les statuts des boulangers de Châteaudun furent confirmés en 1498 par Agnès de Savoie, veuve du comte de Dunois, et en 1530 par le duc de Longueville; ceux des tonneliers en 1574; ceux des maîtres-chirurgiens furent seulement établis en 1765, tandis que ceux des apothicaires remontaient à 1571; les bouchers avaient obtenu confirmation de leurs statuts en 1530, les chapeliers en 1505. (Bordas, *Hist. du Comté de Dunois*, 1850, p. 63; Arch. Comm., HH, 51, 100, 102.)

Quelque variée qu'en fût la forme, ces statuts contenaient tous un article déterminant le patronage céleste sous lequel la corporation devait s'abriter et vivre. D'antiques et populaires traditions, fondées sur des analogies souvent réelles, quelquefois imaginaires (1), dirigeaient le choix des associés. Le peuple savait, par exemple, que les cordonniers se recommandaient de saint Crépin, les bouchers et charcutiers de saint Antoine, les armuriers de sainte Barbe ou de saint Éloi. Mais à ce patronage il fallait une manifestation extérieure, qui, en affirmant publiquement et en resserrant le lien de dévotion de la corporation pour son patron, lui assurât en retour la continuation du secours surnaturel qu'elle espérait de lui. De là l'institution de ces fêtes liturgiques, avec messe solennelle, pain bénit, vêpres, et le lendemain, service funèbre pour les confrères défunts. Or, à Châteaudun, c'était dans l'église de Saint-Pierre que la plupart des corporations célébraient au dix-huitième siècle ces solennités (2), et nous sommes porté à croire que ce fut à l'instigation de M. Foucault, notre zélé curé, qui, après une longue période de rallentissement dans le culte des patrons de confréries, arriva à remettre en vigueur les anciennes coutumes et rétablir la célébration des fêtes (3).

(1) On ne peut nier que plusieurs de ces patronages n'aient eu pour origine des rapprochements purement fictifs, quelquefois bizarres et plaisants. Le nom de saint Clair semble avoir été la raison pour laquelle l'invoquent les vitriers, lunettiers, et autres corps de métiers ayant pour objet de procurer la *claire* lumière. Saint Vincent est, d'après quelques auteurs, le patron des vignerons à raison de la syllabe *vin* comprise dans son nom. Oserons-nous ajouter, après plusieurs, que saint Jean Porte-Latine est également honoré par les vignerons, à cause de la hotte dans laquelle ceux-ci portent le raisin et qu'on appelle en plusieurs contrées *la tine?* (Du Broc de Segange, *Les Patrons des Corporations*, t. II, pp. 42, 69, 332; Cahier, *Caract. des Saints*, pp. 605-635 et spéc. p. 634, note 5.)

(2) En dehors des confréries de la paroisse de Saint-Pierre, il y avait à Châteaudun celles du Saint-Sacrement, très ancienne (Arch. Dép., E, 2700), de Saint-Crépin et Saint-Crépinien (*Ibid.*, 2706, 2841, 3381), de « l'Épiphanie des tanneurs (*Ibid.*, E, 2714, 2823, 2824), de Saint-Éloi (*Ibid.*, E, 3596), de Saint-Maur pour les boisseliers (*Ibid.*, E, 3414), de la *Chandeleur* (*Ibid.*, 2724, 2929), érigées à la Madeleine; celles de Saint-Jacques et de Saint Vy ou Vite, érigées à Saint-Valérien (*Ibid.*, E, 3635, 2854, 3516, 3635); celle de Saint-Jean-Baptiste, érigée à Saint-Jean (*Ibid.*, E, 2801); celle des « texiers » à l'Hôtel-Dieu (*Ibid.*, E, 2693); celle de Sainte-Anne au Champdé, pour les « boistiers », menuisiers et tonneliers (*Ibid.*, E, 2928, 3069, 3231, 3274); celle des « francs-fouleurs », à Notre-Dame de la Boissière (*Ibid.*, E, 2940); celle du *cordon bénit*, aux Cordeliers; celle du Sacré-Cœur de Jésus, à Saint-Lubin (*Ibid.*, G. 5505).

(3) Le *Coutumier* de Saint-Pierre rapporte presque toujours l'institution de la fête au temps où M. Foucault était curé.

La corporation des armuriers, poëliers et couteliers, qui célébrait sa fête patronale le jour de Saint-Éloi (1er décembre) par une « messe haute avec chapes », avait été érigée « en cette église en 1732 et confirmée le 30 novembre 1746, par un acte sous seings privés qui est ès mains de Monsieur le curé ». Les confrères, « suivant leur rang d'ancienneté dans la ditte confrérie », étaient tenus d'offrir le pain bénit (1). Notre coutumier note la somme que la corporation devait à l'église pour les frais du culte : « Pour le service de la ditte confrérie de Saint-Éloy, qui doit estre annoncé au prosne de la messe paroissiale le dimanche précédent laditte feste, est deub chacun an à M. le curé 4 livres 10 sols pour toute rétribution, sur laquelle somme sera païé aux chappiers dix sols pour chacun et au marguiller sonneur 30 sols ; ledit sieur curé tenu en outre de fournir le luminaire nécessaire à ses frais, savoir 6 cierges sur le grand autel le jour de laditte feste et deux sur ledit autel pour le service des deffunts ; il ne doit point estre allumé de cierges dans la nef au bas du crucifix de la grille du chœur audit service cy-dessus » (2).

Quelquefois la fête de la confrérie n'était pas attachée à la célébration de la fête d'un saint. Les tailleurs, par exemple, qui avaient érigé ou rétabli leur confrérie à Saint-Pierre en 1740 (12 juin), faisaient dire une messe le dimanche de la Trinité d'été (3).

Pourquoi le jour de sainte Anne avait-il été choisi pour fête patronale des ouvriers tourneurs ? Est-ce à cause de la parenté de cette bienheureuse avec saint Joseph le charpentier ou, comme l'expliquent d'autres auteurs, parce que sainte Anne a été la mère de la Sainte-Vierge, tabernacle vivant du Verbe incarné, et qu'à son exemple les ébénistes et les tourneurs sont aptes à façonner des tabernacles pour nos églises (4) ? Quoi qu'il en soit, lorsque le cycle liturgique ramenait

(1) *Coutumier*, pp. 452-453. La confrérie des armuriers avait une seconde fête moins solennelle, le jour de la Translation de Saint-Éloi (25 juin), pour laquelle on versait à la fabrique de Saint-Pierre 3 livres 10 sols, « dont une livre au sonneur et une livre aux chappiers » (*Ibid.*, pp. 312-313).

(2) *Coutumier*, p. 456

(3) *Ibid.*, p. 169. Cette confrérie tomba peu à peu et finit par disparaître en 1768. La dépense fixée pour sa fête était de 6 livres, sur lesquelles on donnait 20 sols pour les chapiers, 30 sols pour le marguiller sonneur, pour les deux offices du jour pour les vivants et du lendemain pour les morts (*Ibid.*, pp. 174, 175). La Trinité d'été est ainsi nommée par opposition à une fête du même vocable se célébrant le dernier dimanche après la Pentecôte et appelée la Trinité d'hiver (*Ibid.*, p. 139).

(4) Cahier, *Les Caractéristiques des Saints*, p. 353 ; du Broc de Segange, *Les saints Patrons des corporations*, t. II. p. 91.

la fête (26 juillet), les tourneurs de Châteaudun se rendaient en corps à Saint-Pierre où depuis 1743 était érigée leur confrérie (1). Tous, ainsi que leurs femmes et leurs enfants, allaient à l'offrande : il y avait pain bénit, et à l'office du soir les choristes devaient chanter trois fois, et sur un ton solennel, le verset du ***Magnificat: Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles,*** dont l'application à sainte Anne et à ses protégés était pleine de joie et d'espérance (2). Alors on entonnait le *Te Deum,* « pendant lequel le nouveau syndic de la communeauté desdits tourneurs reçoit de l'ancien le bouquet de ladite confrairie pour l'année suivante » (3).

Les huissiers de la vingtaine du Comté de Dunois formaient une corporation (4) dont la fête patronale, en l'honneur de saint Louis roi de France (5), avait lieu le 25 août, jour également choisi par la corporation des perruquiers (6). Sans doute le souvenir des jugements légendaires rendus par le saint roi sous le chêne de Vincennes avait attiré les hommes de loi ; mais, pour les perruquiers, nous ne saurions dire la raison de ce patronage. Il en était tout autrement pour les chirurgiens, depuis longtemps établis en confrérie sous la protection des saints Cosme et Damien (7), (27 septembre), tous deux médecins de profession (8). Enfin, pour être complet,

(1) *Coutumier,* p. 355. Nous ne trouvons pour aucune autre confrérie une aussi formelle obligation d'assister à la fête : « A été arrêté entre lesdits tourneurs que celuy d'entre eux qui sera absent lors du service de laditte feste de Sainte-Anne & de celuy des deffunts, sauf le cas de maladie, payera 3 livres au profit de la confrérie, outre sa cottepart du payement du susdit service de Sainte-Anne, comme aussy les nouveaux apprentifs payeront chacun 3 livres à la même confrérie en entrant chez les maitres, qui ont un double de tout ce qui concerne laditte confrérie de Sainte-Anne ». (*Ibid.*)

(2) *Coutumier,* p. 345.

(3) Huit livres étaient dues à la fabrique de Saint-Pierre pour cette fête, en y comprenant le service funèbre. (*Coutumier,* pp. 353-354.)

(4) Elle fut érigée en l'église de Saint-Pierre en 1729, et confirmée en 1746 par un acte passé devant notaire entre le curé et les associés. Elle versait 12 livres 10 sols à l'église pour les frais de sa fête patronale. (*Coutumier,* pp. 388-389.)

(5) *Coutumier,* pp. 383, 386.

(6) Cette confrérie fut érigée à Saint-Pierre en 1743. La messe des huissiers se disait à dix heures, avant celle des perruquiers qui se disait à onze heures. (*Ibid.*)

(7) Ils étaient frères. Nés en Arabie au troisième siècle, ils furent martyrisés sous Dioclétien, en 303.

(8) Leur confrérie avait été rétablie en 1748, après avoir subi un assez long ralentissement dans son fonctionnement. Elle versait dix livres pour sa fête patronale, (*Coutumier,* pp. 408-410), et d'après un ancien usage, quand il se trouvait un chirurgien reçu confrère dans l'année, lui seul en faisait les frais et donnait aussi le pain bénit et l'offrande. (*Ibid.,* cf. Arch. Dép., E, 2865.)

il faut signaler la confrérie des vitriers et celle des pêcheurs qui célébraient leur fête, la première le jour de saint Luc (18 octobre) (1), la seconde le jour de saint Clément (23 novembre) (2).

Mais la confrérie qui, sans avoir de caractère professionnel, dépassait toutes les autres en importance, était celle de Notre-Dame. Elle comprenait les jeunes personnes et les femmes mariées qui, tous les jours de fêtes de la Sainte-Vierge, se réunissaient à la chapelle du latéral dédiée à la mère de Dieu, pour y entendre une messe, « avec pain bénit que les dittes sœurs sont tenues d'offrir suivant leur rang d'ancienneté de réception » (3). L'Assomption en était la fête patronale. Ce jour-là, pendant la messe de confrérie, on faisait payer « auxdittes sœurs par chacun an cinq sols », montant de la cotisation, et s'il s'en présentait de nouvelles, chacune devait dix sols pour son entrée. « Cet usage est ancien, dit notre *Coutumier*, et pour contribuer à l'entretien de la chapelle de la Sainte-Vierge » (4), comme aussi pour payer les carillons des fêtes de Notre-Dame (5).

Toutes ces fêtes de corporations avec leurs cortèges en habits de cérémonie, avec leurs chants religieux, leurs sonneries tantôt joyeuses tantôt funèbres, donnaient à la petite paroisse un mouvement, un épanouissement et une vie qui, après les rudes épreuves de l'in-

(1) Érigée en 1750. Saint Luc, d'après la tradition, ayant excellé dans l'art de la peinture, devint tout naturellement le patron des peintres et, à cause de l'association des deux professions, celui des peintres-verriers ou vitriers.

(2) Rétablie en 1745. Saint Clément fut martyrisé sous Trajan, qui le fit jeter dans la mer avec une ancre au cou. Après sa mort la mer se retira pour laisser à sec son corps, que des chrétiens enlevèrent pour lui donner la sépulture. A cause de cette circonstance il fut choisi pour patron par les mariniers, bateliers, pêcheurs et autres artisans de profession analogue.

(3) *Coutum.*, pp. 261, 371, 457.

(4) *Ibid.*, p. 371.

(5) « Le marguillier reçoit dix sols de laditte confrérie ou de la questeuse de laditte chapelle et cinq sols dans les autres festes de Notre-Dame, pourquoi il est tenu de faire des carillons les après midy et *Angelus* des soirs et matins des veilles et jours de Notre-Dame, comme aussi de sonner lesdittes prémières messes, savoir ce jour (l'Assomption) avec les trois cloches en branle, comme aux quatre festes annuelles et festes de patrons et les deux grosses cloches aux autres festes de Notre-Dame. » (*Coutum.*, p. 371.) En dehors des cotisations cette confrérie avait quelques petites rentes résultant de fondations pieuses, comme : 35 sols constitués par Pierre Lestat, marchand, sur « un quartier de vigne au clos de la rue Pilotte » (1621); 4 livres de rentes établies par Madeleine Boucheron, sur une maison rue Chartraine. (Arch. Dép., G, 5340.)

cendie de 1723 et les labeurs de la restauration, réjouissaient et réconfortaient le cœur de son pasteur (1).

V

Notre *Coutumier* nous aura révélé ses derniers secrets lorsqu'avec lui nous aurons établi les principales fondations attachées à l'église de Saint-Pierre. La liste n'en est pas très longue, et qui pourrait s'en étonner en pensant au petit nombre des paroissiens ? A défaut d'étendue, elle est du moins très précise et très complète, grâce à un travail de révision qu'entreprit M. Foucault et qu'il poursuivit dans les années 1740 et 1741 (2). Son esprit méthodique ne pouvant rien souffrir d'obscur ou d'incertain dans l'organisation de sa paroisse, il avait pris soin de réviser tous les anciens titres de la fabrique et d'en faire un inventaire aussi exact que détaillé (3). C'est d'après ce travail qu'il dressa dans son coutumier liturgique le tableau complet des obligations qui incombaient à l'église en vertu des fondations pieuses (4). Elles consistaient principalement en obits ou messes à célébrer et prières à réciter.

Ainsi, le lundi de chaque semaine le curé de Saint-Pierre était tenu de faire célébrer une messe basse de *Requiem* pour les défunts en général, et tous les samedis une messe à la chapelle de la Sainte-Vierge pour les fondateurs de l'église, qui avaient droit également à une messe du Saint-Sacrement tous les premiers et

(1) Il y avait à Saint-Pierre, au XIVe siècle, une confrérie de jardiniers sous le vocable de Saint-Fiacre, qui n'est pas mentionnée dans notre coutumier (Arch. Dép., E, 3531).

(2) *Coutumier*, p. 596.

(3) Cet inventaire est consigné dans un registre in-folio de 162 feuillets, conservé actuellement aux Archives départementales sous la cote G, 5517, et portant le titre suivant : *Inventaire général des titres concernant le revenu temporel de la fabrique de Saint-Pierre de Châteaudun, fait par M. Claude Foucault, curé de cette église, en l'année 1741,* « *pro remuneratione hujus operis, pastor suprascriptus successorum suorum precibus in perpetuum seipsum commendat* ». Cet inventaire fut complété en 1757 par Philippe-Marie de Mailly de Memilon, écuyer, et Jean Barbé, maître chirurgien, marguilliers en charge.

(4) Le tableau intitulé : *Mortuologue des obits et messes de fondation,* remplit les pages 596 à 621 du *Coutumier*. Il est semblable à celui que renferme le registre de l'*Inventaire général,* fol. 155-162.



seconds jeudis de chaque mois (1). Puis venaient, en dehors, des fondations d'un objet moins universel.

Par son testament du 2 août 1650 M. Jean-Baptiste le Féron, prieur de Saint-Martin-au-Val à Chartres, avait légué à l'église de Saint-Pierre une rente de 50 livres, pour deux services funèbres par an, « avec vigiles et messes hautes », le premier dans l'octave de Noël, le second dans l'octave de Pâques, « oustre et par dessus les services par nous fondez en l'année 1643, ainsi qu'il se void dans la placque d'airain ; et en sera mise une pareille portant les deux services avec mesmes conditions énoncées en laditte placque, excepté qu'afin que Monsieur le curé en ayt plus de soin, ce qui n'est pas spécifié dans l'autre fondation, ledit curé aura pour chacun desdits services la somme de douze livres pour son honoraire à la charge et condition de fournir par luy quattre cierges sur l'hostel, autant devant le crucifix et autant sur la représentation ; de dire la messe avec diacre, soudiacre et trois ou quatre austres prestres assistans qui seront payés par luy ; que s'il manque à l'exécution de ces clauses le tout demeurera à la fabrique (2). » Le 1er juillet de chaque année, un service était aussi célébré pour M. Cartier, prêtre et maître de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun, « natif de cette paroisse », et un autre le 9 janvier, pour Uranie Maury, veuve de Mériel (3).

De nombreuses messes basses et *De profundis* avaient été fondés par des paroissiens défunts, au nombre desquels nous remarquons les noms : de Parseval, Renouard des Granges (4), de la Main Ferme, Le Jay de la Touche, Nicolas Micheau, chanoine de Saint-

(1) La fabrique recevait, pour l'acquit de cette fondation des premiers et seconds jeudis du mois, le revenu d'un arpent et demi de pré « situé en Abré, parroisse de Saint-Jean de la Chaine. » (*Coutum.*, p. 181.)

(2) *Coutum.*, p. 112 ; Arch. Dép., G, 4539. La rente de 50 livres constituée sur l'Hôtel-de-Ville de Paris fut réduite en 1631 à 41 livres 10 sols, ce qui obligea à réduire aussi les obligations de la fondation.

(3) *Coutum.*, pp. 28, 329, 597. La fondation de Mme de Meriel, constituée en 1712 par une rente de 330 livres, avait aussi pour objet de payer l'apprentissage d'un garçon et de doter une pauvre fille, « les dits garcon et fille, natifs de cette ville et fauxbourgs, au choix de M. le curé ainsi que de l'aîné de la famille de la testatrice ». Deux cents livres devaient être affectées chaque année et par moitié à cette double bonne œuvre. (*Coutum.*, p. 31.)

(4) Mlle Jeanne Renouard des Granges avait légué en 1743, à la cure de Saint-Pierre, 1,000 livres dont la rente devait servir à faire célébrer trois messes basses par an et un service le 20 janvier, jour de son décès. (*Coutum.*, p. 115.)

André (1), de Billy, doyen du même chapitre, Le Veil, avocat, Guiot Couronné (2), Guérineau du Mesnil, Rossignol, Galibourg et les parents de M. Foucault (3).

Les donations avec charges de messes ou de prières n'étaient pas les seules à former le revenu de la paroisse de Saint-Pierre. Beaucoup d'autres fidèles lui avaient laissé, sans condition, un pieux souvenir, parfois très modeste, mais toujours précieux, dès lors qu'il manifestait l'attachement pour le clocher (4). Il n'entrait pas dans le plan du coutumier liturgique d'en faire mention, mais

(1) Arch. Dép., G, 5538.

(2) Cette fondation remontait à 1422 et avait pour objet trois services anniversaires, un pour Marguerite d'Allainville, belle-mère de Guiot-Couronné, et deux pour celui-ci et sa femme Jehanne. La rente de 20 sols-tournois qui en assurait l'exécution était constituée sur deux arpents de pré situé « en la prairie de Chateaudun sur la rivière du Loir, autrement appelée la Roide-Boëlle ». (Arch. Dép., G, 5533.)

(3) *Coutumier*, pp. 598-621. Un anniversaire des fondations et charges, dressé plus tard sur un cahier spécial, contient d'autres noms bien connus dans le pays dunois: Audonneau, Geray, Bourgery, Antoine, Girard, etc. (Arch. Dép., G, 5528). En comparant les fondations telles qu'elles sont établies par les testaments des légataires et le tableau dressé par M. Foucault dans son *Coutumier*, il est facile de constater que, par suite de la dépréciation de l'argent et de l'insuffisance des rentes pour acquitter les charges, on avait été amené à réduire celles-ci. Ainsi le legs Guiot-Couronné, qui imposait trois services funèbres, avait été réduit à deux messes basses et un service (*Coutumier*, p. 599). En 1479, une personne très charitable, la dame veuve Augier, avait fait un testament par lequel, après avoir recommandé « l'ame d'elle quand son corps départira, a Dieu notre Père créateur, a la benoiste glorieuse Vierge Marie sa mère, a Monseigneur Saint Michel archange, et à toute la court et compaignie de Paradis », et après avoir ordonné « estre ensépulturée en l'églize ou elle yra de vie à treppas », donnait à la fabrique de Saint-Pierre trente sols tournois de rente pour « dire et chanter en laditte église de Saint-Père par chacun mois de l'an à toujours une messe pour l'ame de laditte testaresse, de ses feux père & mère & ses amis ». (Arch. Dép., G, 5530). Cette fondation, dont les charges étaient très disproportionnées aux revenus, dut bientôt être réduite, et notre *Coutumier* ne porte que trois messes basses à dire pour la dame Augier (pp. 599, 606, 619).

(4) Entre beaucoup d'autres, citons les dons gratuits de: François Grégoire, 10 livres; Alexandre Blanchard et Pierre Pitou, 1 livre 10 sols; Louis Bourgery, 4 liv. 10 s.; Jacques Clément, 10 s. 3 deniers; le curé de Bouffry, 3 l.; Noblet, vigneron, 20 s., etc. (Arch. Dép., G, 5528). Vers 1760, le revenu total de la fabrique de Saint-Pierre était de 275 l., 10 s., 4 d. (*Ibid.*) Les rentes en nature se composaient de 15 septiers 1 minot de froment, 10 septiers 4 minots de blé méteil, 1 septier d'avoine. Les immeubles affermés produisaient de plus 153 l. 10 s. par an. D'autre part, les charges de la fabrique se décomposaient comme il suit : traitement du curé pour tous les offices des dimanches et fêtes, ainsi que pour son droit curial et l'acquit des obits et autres fondations, 248 l.; traitement du sacriste, 20 l.; traitement du marguiller-sonneur, 20 l. (*Ibid.*). Cette liste des charges est incomplète, comme le prouve l' « *État général de la dépense ordinaire de la fabrique* » qui termine l'*Inventaire général* dont nous avons parlé plus haut, et détaille ainsi les charges de l'église :

1° « Au curé tant pour son droit curial que pour tous les offices de dimanches & fêtes & les obits & fondations . . . . 303 l.

lorsqu'au prône du dimanche on priait publiquement pour « tous les bienfaicteurs de cette église, que Dieu par sa bonté et sa miséricorde les veuille récompenser en ce monde et en l'autre de leur pieuse et louable générosité » (1), tous étaient compris et la moindre obole recevait sa récompense.

*
* *

Grâce au *coutumier* de M. Foucault nous avons pu retracer dans ses détails la vie paroissiale dont l'église de Saint-Pierre de Châteaudun fut le foyer pendant des siècles. Nous l'avons fait avec le respect, nous dirons même avec la religion qu'inspirent à quiconque s'y applique ces souvenirs d'une si vénérable institution, aujourd'hui disparue, plus digne par cela même de notre attention. Qu'il nous soit permis, en terminant, d'en offrir l'hommage à la mémoire du digne pasteur auquel cette paroisse fut si chère et à qui nous rapportons cette notice comme à son premier et véritable auteur !

P.-M. RENARD,
Directeur au Grand-Séminaire de Chartres.

« 2° A deux clercs tonsurés tenus d'assister à tous les offices qui se font par chacun an dans ladite église la somme de 80 l. a partager par moitié . . . . 80 l.
« 3° Au marguiller tenu de sonner tous les offices et messes de fondation, ainsy que pour avoir soin des ornements, fournir de buis le Dimanche des Rameaux, faire le sépulchre dans la Semaine-Sainte, la somme de 23 l., étant logé gratuitement dans une maison dépendante de cette dite fabrique. . . . . 23 l.
« 4° Au bedeau tenu de porter la robbe et la baguette les jours de dimanches & fêtes d'obligation, ainsy qu'aux autres solennités extraordinaires, la somme de 10 l.
« 5° Pour le blanchissage du gros & menu linge, la somme de. . . . 18 l.
« 6° Pour la fourniture de pains à dire la messe tant pour M. le curé que pour autres prestres externes et aussi pour le pain de la communion. . . . . 6 l.
« 7° Pour la fourniture de vin blanc pour les messes de M. le curé et autres prestres externes . . . . 6 l.
« 8° Au cirier pour la fourniture de cierges de cire blanche, bougies, façons de vieux cierges, encens, flambeaux, huile tant pour la lampe que pour graisser les cloches, environ . . . . 60 l. »
Il y avait en outre à payer 2 l. pour le loyer du presbytère, et 200 l. du legs Maury pour le mariage d'une pauvre fille et l'apprentissage d'un garçon. . 202 l.
(Arch. Dép., G, 5517.)

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU MARDI 26 JUILLET 1892

La Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale, le mardi 26 juillet, à une heure et demie du soir, dans la salle des séances, au Musée, rue Toufaire.

Étaient présents :

MM. H. Lecesne, président, Pouillier, trésorier, Clément, Lambron et l'abbé Desvaux, secrétaire ;

Et MM. l'abbé Beauhaire, Maxime Beauvilliers, Berger, Caillaut, l'abbé Chapron, Chicoineau, l'abbé Crénier, l'abbé Cuissard, Desbans, l'abbé Émangeard, le comte Gaston de Janssens, O. Legrand, l'abbé Lehoux, l'abbé Lemarié, Alexis Lucas, l'abbé Peschot, Philippe et Richer.

M. le Président déclare la séance ouverte et transmet à l'assemblée les regrets de M. Ad. Gouin, de M. Passard, de MM. les abbés Sainsot et Augis, lesquels s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du mois d'avril dernier. Une erreur s'est glissée dans l'impression du Bulletin : il faut lire M. l'abbé Boussard et non M. l'abbé Bouvard.

Depuis la dernière réunion générale le Bureau a admis comme membres tilulaires :

M. l'abbé Lefort, curé de Romilly-sur-Aigre, présenté par MM. Pouillier et l'abbé Desvaux ;

Et Madame veuve Mauduit, propriétaire à Châteaudun, présentée par MM. Lefèvre-Pontalis et Lecesne.

Les ouvrages reçus pendant le dernier trimestre sont les suivants :

ENVOIS DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, nº 4 de 1891.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, nº 3 de 1891.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales ; nº 2 de 1891.

Journal des savants, mars à juin 1892.

Annales du Musée Guimet. — T. XIX : le *Lalita Vistara* (développement des jeux), contenant l'histoire du Bouddha Çakya-Mouni depuis sa naissance jusqu'à sa prédication, 2e partie, traduit du sanscrit par Ph. Ed. Foucaux. — T. XX : textes Tâoïstes, traduits des originaux chinois et commentés par C. de Harlez. — T. XXI : Le *Zend-Avesta*, traduction nouvelle par James Darmesteter avec commentaire historique et philologique ; 1er vol. : la Liturgie. — T. I de la série in-8º : Le *Rig-Véda* et les Origines de la Mythologie indo-européenne, par Paul Regnaud, 1re partie. — *Revue de l'histoire des religions*, novembre-décembre 1891 : Introduction au Catalogue du Musée Guimet : Aperçu sommaire de l'histoire des religions des anciens peuples civilisés, par L. de Milloué, 1891. — Même Revue, nos 1 et 2 du t. XXV.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation, nº 11, 1892.

Revue historique et archéologique du Maine, 2e sem. 1891, t. XXX.

Annuaire de la Société française de numismatique, t. XV, année 1891.

Bulletin de la Société de Borda (Dax), 1er trim. de 1892.

Comptes rendus des réunions de l'Académie d'Hippone ; 1891, p. LXIX à LXXX ; 1892, p. I à XVI. — Bulletin, 1888-1890.

Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, 3e fasc. du t. IV (2e série), 1892. — Bulletins, de juillet à décembre 1891.

Bulletins de la Société archéologique de Touraine, 3e et 4e trimestres de 1891.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. XXXVII ; (t. I du cartulaire de l'archevêché de Tours, publié par Louis de Grandmaison) ; 1892.

La Voix de Notre-Dame de Chartres, nos de mai, juin et juillet 1892 avec les suppléments : le 1er supplément de mai contient un article nécrologique sur M. l'abbé Hautin, curé de Marboué.

Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution, for the year ending june 30, 1889. — Report of the National Museum. — — Washington, 1891.

Académie de Sainte-Croix d'Orléans. — Mémoires, fasc. de mars 1892. — Bulletins, nos 3 et 4 de 1891 et 1er trimestre de 1892.

Société archéologique d'Eure-et-Loir. — Procès-verbaux, avril et juin 1892.

Société de Géographie. — Comptes rendus des séances de la commission centrale, nos 4 à 10 de 1892.

Société Éduenne. — Mémoires, nouvelle série, t. XIX, 1891.

Société archéologique de l'Orléanais. — Bulletins, 3e et 4e trimestres de 1891.

Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des archives historiques. — Table des matières du t. XI ; 1re et 2e livr. du t. XII.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Bulletins, année 1891 (45e vol.).

Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, 3e et 4e trimestres de 1890, 1er et 2e trimestres de 1891.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de la Charente, t. I de la 6e série (années 1890-1891), avec atlas de 26 planches lithographiées en couleur, représentant les objets découverts dans les fouilles du cimetière d'Herpes (commune de Courbillac, canton de Rouillac, Charente).

Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution, to july 1890.

Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris, 2e semestre de 1891.

Revue de Saintonge et d'Aunis. — Bulletin de la Société des archives historiques ; livr. du 1er juillet 1892.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois ; 1er et 2e trimestres de 1892.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 4e trimestre de 1891.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 18e vol., 1891.

Bulletin de la Société de géographie, 4e trim. de 1891.

Comptes rendus des séances de la Société de Géographie, no 11 de 1892.

Le Loir-et-Cher historique, nos d'avril, mai, juin et juillet 1892. Les numéros de mai et juin contiennent une notice de M. O. B. du P. G. sur Saint-Avit-au-Perche.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 4e trim. de 1891.

Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville, no 4 de 1891 et no 1 de 1892.

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, 1re partie du t. II de la 4e série, 1892.

Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze (Brive), janvier-mars 1892.

Bulletin de l'Académie Delphinale, t. V de la 4e série, 1891.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XXXIX (1890) et 1re livr. du t. XL (1892).

ENVOIS DIVERS

Le Jare, étude sur un mot du parler orléanais, par M. G. Vignat, membre de la Société archéologique de l'Orléanais. — Don de l'auteur.

Note sur l'exploitation et le commerce du thé au Tonkin et *Notes sur quelques populations du nord de l'Indo-Chine,* par M. Pierre Lefèvre-Pontalis ; deux broch. in-8°, 1892, offertes par l'auteur.

Documents sur la province du Perche, publiés par le vicomte de Romanet et M. H. Tournoüer ; 8e fasc., avril 1892. — Ce fascicule contient le commencement d'une notice sur la famille de Boisguyon, seigneurs de la Rosaie, Chaussepot, etc.

Le Viandier de Guillaume Tirel, dit Taillevent (1326-1395), publié par le baron Jérôme Pichon, président de la Société des bibliophiles français, et Georges Vicaire. Un volume in-8°. Paris, 1892.

Copie d'un mandement du roi Charles VII adressé à Oudard Le Teiller, son secrétaire, et aux élus, sur le fait des aides en l'élection de Gien. Ce mandement porte que, sur les plaintes des habitants des villes et lieux étant ès fins des pays où sont logés les gens de guerre de son premier écuyer le sire de Xaintrailles, le roi a ordonné que, sur les 90 lances et les archers commandés par ledit sire, seront cassés dix lances et vingt archers des plus faibles et moins en point, afin que les habitants des lieux plus chargés desdits pays soient déchargés de l'entretien et paiement de ces dix lances et vingt archers. En outre, le roi ordonne qu'il sera rabattu auxdits habitants et diminué une lance et les archers, dont les frais sont de 31 livres par mois.

Cette pièce est datée du 14 février 1446. L'original fait partie des archives de M. René Badin de Montjoye, de Châtel-Censoir (Yonne), qui en a offert la copie à la Société Dunoise.

Voici la liste des principaux ouvrages, provenant de la bibliothèque de M. Brossier-Géray, qui ont été donnés à la Société par M. Dujoncquoy et sa famille :

I. — MANUSCRITS

Preuves de l'histoire des vicomtes de Châteaudun, recueil de documents copiés par M. Brossier ; pet. in-4°.

Un dossier de documents et de notes concernant les vicomtes de Châteaudun.

« Journal contenant tous les biens de l'abbaye de Sainct-Avit, 1706 » ; vol. in-f° parchemin.

« Registre sommier des biens et revenus de l'abbaye royale de Saint-Avit-les-Châteaudun, ordre de Saint-Benoist, diocèse de Chartres, — pour

commencer à la Saint-Rémy 1769, — noble religieuse dame Mme Marie-Rose de Maussabré, abbesse »; vol. gr. in-f° parchem. A ce volume est joint un cahier intitulé : « Cérémonial, c'est-à-dire ordre de tout ce qu'on doit observer, tant en la célébration du divin office de l'Église, que aux autres lieux de cette maison. »

Un important dossier de copies de chartes, de documents et de notes concernant l'abbaye de St-Avit et ses prieurés.

Tableau des protecteurs et bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun, depuis l'an 1117, par M. Brossier; vol. in-f°.

Deux dossiers contenant de nombreux documents et des études de M. Brossier sur l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun.

Un registre in-f° contenant des listes des maîtres de l'Hôtel-Dieu, des frères condonnés, des administrateurs, des chapelains, etc.

Un dossier relatif aux comptes de la ville de Châteaudun.

Un cahier de notes concernant les comtes de Dunois, le bailliage, l'élection, le grenier à sel de Châteaudun, les vicomtes de Chartres seigneurs du Puiset, les seigneurs de Beaugency et ceux de Mondoubleau.

Plan parçellaire pour la construction du chemin de fer de Brétigny à Tours, arrondissement de Châteaudun.

II. — LIVRES ET BROCHURES

Bigot (Le D^r). — Histoire abrégée de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval; Châteaudun, 1875, avec notes manuscrites de M. Brossier-Géray.

Bordas (L'abbé). — Histoire du comté de Dunois, 1re édition; Châteaudun, 1850, avec notes manuscrites de M. Brossier.

Caillot. — Eure-et-Loir. Invasions prussiennes, 1870-1871, rapports des maires sur les évènements qui se sont passés dans leurs communes; Chartres, 1872.

Charles (L'abbé Robert). — Saint Guingalois, ses reliques, son culte et son prieuré à Château-du-Loir; Mamers, 1879.

Cuissard (Ch.). — L'étude du grec à Orléans depuis le IXe siècle jusqu'au milieu du XVIIIe siècle; Orléans, 1883.

Cartier. — Recherches sur les monnaies au type chartrain, frappées à Chartres, Blois, Vendôme, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou, Saint-Aignan, Celles, Romorantin, Brosse, etc ; Paris, 1846.

Deroux. — L'invasion de 1870-1871 dans l'arrondissement de Saint-Quentin; Saint-Quentin, 1871.

Leber. — Essai sur l'appréciation de la fortune privée au Moyen-Age, relativement aux variations des valeurs monétaires et du pouvoir com-

mercial de l'argent; suivi d'un examen critique des tables du prix du marc d'argent depuis l'époque de saint Louis ; Paris, 1847.

LEDEUIL. — Campagne de 1870-1871 : *Châteaudun*. Paris, 1872.

LEFÈVRE. — Département d'Eure-et-Loir : Dictionnaire géographique des communes, hameaux, fermes, moulins, châteaux, maisons et chapelles ayant un nom particulier... ; Chartres, 1856.

LORIN DE CHAFFIN. — Essais historiques sur la ville et le canton de Beaugency par Pellieux, édition entièrement refondue, avec continuation jusqu'en 1856 ; Beaugency, sans date.

LOYSEAU (Charles). — Discours de l'abus des justices de village ; Paris, Claude Cramoisy, 1628 ; notes ms. de M. Brossier.

MERLET (L.). — Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790 : Ville de Châteaudun. Châteaudun, 1885 ; notes manuscr. de M. Brossier.

MERLET (L.). — Inventaire sommaire des archives hospitalières antérieures à 1790 : Hospice de Châteaudun. Châteaudun, 1867.

MONSABRÉ (Le R. P.). — *18 octobre 1870-1871. Une Ville héroïque*, discours pour l'anniversaire de la défense de Châteaudun ; Châteaudun, 1872.

MONTARLOT. — Journal de l'invasion : Châteaudun (4 septembre 1870-11 mars 1871) ; Châteaudun, 1871.

MOUGEOL. — Quelques mots sur les Écoles d'apprentis; Châteaudun, 1880.

MURS (O. DES). — Histoire des comtes du Perche de la famille des Rotrou ; Nogent-le-Rotrou, 1856.

POULLIN (Marcel). — L'éducation et la discipline militaires chez les anciens ; Paris, s. d.

Société archéologique d'Eure-et-Loir. — Exposition archéologique et d'objets d'art à Chartres du 10 au 31 mai 1858 ; Chartres, 1856.

KERVIN DE VOLKAERSBEKE. — Correspondance de François de la Noue surnommé *Bras de fer*, accompagnée de notes historiques et précédée de la vie de ce grand capitaine ; Gand, s. d.

BALLET. — Récits Dunois : Châteaudun pendant l'invasion ; Châteaudun, 1871.

BAZIN. — Histoire du 1er bataillon de francs-tireurs de Paris-Châteaudun ; Paris, 1872.

BERGERAT (Émile). — *A Châteaudun*, poésie ; Paris, 1871.

BILLAULT DE GÉRAINVILLE. — Lettre d'un ancien du pays et réponse ; Paris, 1877.

BLANCHARD (L'abbé). — Perche et Percherons : Plessis-Dorin, Boisvinet ; verriers et verrerie ; Blois, 1891.

BLANCHARD, curé de Moisy. — Monographie de l'œuvre rurale de Moisy, diocèse de Blois ; Reims, 1875.

BOUCHER (Auguste). — Bataille de Loigny, avec les combats de Villepion et de Poupry; Orléans, 1872.

BOUCHER (Charles). — Obole Duno-Vendômoise inédite ; Vendôme, 1869.

BOUDEVILLAIN (L'abbé). — Notice sur Ruan ; Châteaudun, 1864.

BOURGERY (Henry) et LECONGE. — Hymne à Châteaudun, paroles et musique ; Paris, s. d.

BOUSSENOT (Fernand). — Les légendes politiques, leur influence sur l'imagination du peuple français ; Paris, 1872. — A propos dit à l'occasion des noces d'or du marquis et de la marquise de Gontaut ; Châteaudun, 1887.

BORNIER (Henri DE). — *Châteaudun,* dit par M. Coquelin au Théâtre-Français ; *(manuscrit).*

CHABAN (Le comte de). — Dernières paroles d'un condamné ; Vendôme, 1887.

COLAS DE LA NOUE. — Un précurseur de l'enseignement : l'abbé de Pontmorant ; Angers, 1891.

CLERVAL (L'abbé). — Bulle inédite de Nicolas IV (19 mars 1289) : Démêlés du chapitre de Chartres avec la comtesse Jeanne et le roi Philippe-le-Bel pour la juridiction temporelle ; Chartres, 1887.

COUDRAY (L.-D.). — Défense de Châteaudun dans la journée du 18 octobre 1870, Incendies de Varize et de Civry, 1re et 3e éd. ; Châteaudun, 1871. — L'église de la Madeleine ; Châteaudun, 1873.

CUISSARD (Ch.). — Documents inédits sur Abélard, tirés des manuscrits de Fleury ; Orléans, 1880. — Étude sur les jours égyptiens des calendriers ; Orléans, 1882. — Étude sur la musique dans l'Orléanais ; Orléans, 1886. — La bataille de Mauriac (451) ; Arcis-sur-Aube, 1887. — Les feux de la Saint-Jean ; Orléans, 1884. — Les reliques insignes de saint Benoît vénérées en France et à l'étranger ; Orléans, 1883. — Mystères joués à Fleury et à Orléans ; Orléans, 1879. — Vie de saint Paul-de-Léon en Bretagne, d'après un manuscrit de Fleury-sur-Loire ; Nogent-le-Rotrou, 1883.

CHARLES (L'abbé Robert). — Horloges et cadrans solaires du Maine ; Le Mans, 1883.

DESVIGNES (L'abbé). — Un gouverneur de Vendôme et sa famille ; Vendôme, 1886.

DUNOU (Paul). — Châteaudun, ode ; *(manuscrit).*

DUPUY (Ch.). — Note sur les travaux de fortification passagère exécutés au mois de novembre 1870 autour de la ville d'Orléans ; Bordeaux, 1871.

Fleury (P. de). — Note sur quatre sceaux royaux inédits, tirés des archives de la Haute-Marne ; Paris, 1875.

Géray. — Prise et incendie de Châteaudun : rapport adressé à M. le Maire de Châteaudun par le Capitaine de la compagnie de sapeurs-pompiers ; Châteaudun, 1871.

Gillard (A.). — Annales de la ville de Nogent-le-Roi en Beauce ; Chartres, 1887.

Gillard (Le Dr Gabriel). — Pierres tombales dans l'église de Conie ; Châteaudun, 1883. — Contribution à l'étude du Vaginisme ; Paris, 1884.

Guenée (Achille). — Discours prononcé à la Société entomologique ; Châteaudun, 1849.

Guignard (Ludovic). — Origines du bourg de Chouzy ; Paris, 1884. — Influence de l'art gaulois sur le portail de l'église de Mesland ; Paris, 1885. — Découvertes faites à Vineuil en 1888 ; Blois, s. d. — Découverte gallo-romaine au Guimier, canton d'Herbault ; Vendôme, 1886. — Histoire de Chouzy (Loir-et-Cher) ; Orléans, 1886. — Découverte d'un atelier de silex taillés, à Chouzy ; Chartres, 1886. — Une excursion à Verdes ; Châteaudun, 1891. — Les silex éclatés et la hutte des Vernous, Chouzy ; Nancy, 1886. — Le Loir-et-Cher au Congrès préhistorique de Paris en 1889 ; Blois, s. d.

Guignard et Rousset. — Salon blésois en 1887 ; Blois, 1887.

Guillon (Félix). — Étude historique et biographique sur Guillaume de Lorris, auteur du *Roman de la Rose ;* Orléans, 1881. — Étude historique et généalogique sur la famille Le Comte du Colombier ; Pisa, 1884. — Étude sur Pierre l'Ermite ; Orléans, 1874.

Guillaumin (Gustave). — *Heures de loisir,* poésies intimes ; Chartres, 1869.

Haye (L'abbé). — Martyrologe de l'Église de Chartres, précédé d'une étude sur les limites du diocèse ; Chartres, 1891.

Hucher. — Catalogue du Musée archéologique du Mans ; Le Mans, 1869.

Isambert (Gustave). — Combat et incendie de Châteaudun ; Paris, 1871.

Lagrange (Mgr). — Discours prononcé à l'assemblée générale, du 10 novembre 1890, de l'Œuvre des écoles libres du diocèse de Chartres ; Chartres, 1890.

Launay. — Dolmens, pierres levées et polissoirs du Vendômois ; Paris, 1869.

Ledeuil (Édouard). — Francs-tireurs de Paris-Châteaudun, tués, blessés, disparus et faits prisonniers pendant la campagne de France, 1870-1871 ; Vincennes, 1871. — Campagne de 1870-1871, parallèle de la défense sur la Loire et à Paris ; Paris, 1871. — Création d'un corps d'éclaireurs, projet présenté à l'Assemblée Nationale ; Paris, 1871.

Lefèvre (Éd.). — Notice sur la baronie d'Alluyes; Chartres, 1868. (Notes manuscrites de M. Brossier).

Lefèvre-Pontalis (Amédée). — Proposition de loi portant allocation d'un secours provisoire à la ville de Châteaudun, aux communes de Varize et de Civry, présentée par MM. Lefèvre-Pontalis, Vingtain, Delacroix, de Gouvion-Saint-Cyr, de Pontoi-Pontcarré, Noël Parfait; Versailles, 1871.

Lipowski (le Gal Cte Ernest de). — La défense de Châteaudun, suivie du rapport officiel; Paris, 1871.

Lumière. — Châteaudun, journée du 18 octobre 1870 : rapport du Maire de Châteaudun à M. le Ministre de l'Intérieur; Châteaudun, s. d. (1871).

Mabille (Paul). — Notice nécrologique sur M. Achille Guenée; Paris, 1881.

Malte-Brun. — La tour de l'ancien château de Montlhéry; Paris, 1885.

Merlet (Lucien). — Inventaire des joyaux de Jeanne de Hochberg, duchesse de Longueville (1514); Paris, 1885.

Merlet (René). — Petite chronique de l'abbaye de Bonneval; Chartres, 1890.

Montals (Mgr Claude Hippolyte de), évêque de Chartres. — Lettre de Mgr l'Évêque de Chartres à S. Exc. Mgr de Vatismenil, ministre de l'Instruction publique; Chartres, 1828.

Marquis (L'abbé). — Le page de Jeanne d'Arc, enfant du pays chartrain; (*La Voix de Notre-Dame de Chartres*, décembre 1889).

Ordonnance de Mgr l'Évêque de Chartres touchant les retraites communes des ecclésiastiques de son diocèse; Chartres, 1704.

Pillage et incendie de Châteaudun, 18 et 19 octobre 1870; Aux habitants de Blois, appel à la charité (en vers); Blois, 1870.

Polouet (Mlle Armanda). — Rapport à Mme de Flavigny, présidente du Comité de secours aux blessés; Châteaudun, 1871.

Poulain de Bossay. — Recherches sur la topographie de Tyr; Paris, 1861.

Prévost (Jean). — Notice historique sur Montigny-le-Gannelon; Châteaudun, 1852.

Raimbert (Le Dr L.-A.). — Du charbon et des affections charbonneuses chez l'homme; Paris, 1867. — Notice sur l'épidémie de fièvre typhoïde qui a régné à Châteaudun en 1866; Châteaudun, 1869.

Renard (L'abbé). — Les insignes canoniaux de l'ancien chapitre de Notre-Dame de Chartres; Chartres, 1890. — Les Petites Écoles de charité à Châteaudun; Châteaudun, 1889. — Le séminaire du Grand-Beaulieu-lès-Chartres, 1re partie; Chartres, 1890.

Rondeau (Philippe). — Un grand ingénieur au XVIIIe siècle : Toufaire; étude biographique; Pons, 1884.

Roger (L'abbé). — Discours prononcé pour la bénédiction d'une cloche dans l'église de la Madeleine de Châteaudun le 22 juin 1890 ; Châteaudun, 1890.

Vallée (E.). — Les eaux de la Beauce ; Paris, 1874. — Onze brochures concernant les chemins de fer et particulièrement les chemins de fer d'intérêt local d'Eure-et-Loir ; Châteaudun et Paris, 1872 à 1880. — La France et la guerre de 1870 ; Orléans, 1771.

Vallière (H. de La). — Les menhirs ou supports de dolmens ayant la forme dite ogivale, et les menhirs ravinés de Sainte-Barbe en Plouharnel-Carnac ; Blois, 1889.

Vingtain. — Un dîner politique en 1875 ; Chartres, 1876.

OBJETS DIVERS OFFERTS POUR LE MUSÉE

M. Hautin, professeur au lycée de La Rochelle, a offert au Musée un vase gallo-romain à col étroit, trouvé dans des fouilles faites à Marboué.

Un double tournois de Gaston d'Orléans, prince de Dombes, a été donné par le Dr Berthelot, médecin à Verdes.

Un liard de François Ier et un jeton de Louis XIV, offerts par M. Honoré Plé.

Un sol de billon de Louis XV, fruste, offert par M. Nestor Touche, à Charray.

Une médaille frappée en mémoire de Mgr Affre, archevêque de Paris, (27 juin 1848) ; don de M. Pouillier-Vaudecraine.

Un très beau fragment sculpté de l'ancienne rosace méridionale de la cathédrale de Chartres (XIIIe siècle) et un crâne trouvé sur l'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu de Chartres ; dons de M. Passard.

Plans d'ensemble et de détail de la ville romaine de Gannes (Loiret) ; — Photographie de la piscine des thermes récemment découverts à Gannes ; Plusieurs échantillons des marbres et des poteries trouvés aux abords de ces thermes. — Offerts par M. Mazoyer, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à Nevers.

L'assemblée vote des remerciements à tous les donateurs.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU BUREAU

Séance du 25 avril 1892.

A la suite de l'Assemblée générale qui a eu lieu le même jour, le Bureau s'est réuni pour nommer un secrétaire en remplacement de M. Lecesne, élu président.

A l'unanimité, M. l'abbé Desvaux a été élu premier secrétaire.



Séance du 10 mai 1892.

M. le Président fait aux membres du Bureau une douloureuse communication : M. Coudray, en raison d'une santé qui exige les plus grands ménagements, ne saurait conserver à la Société le concours si dévoué qu'il lui accorde depuis de longues années comme vice-président et conservateur.

M. le Président, après avoir prié M. Coudray de ne pas maintenir sa démission, dans une lettre à laquelle s'associent de grand cœur MM. les membres du Bureau, lui exprime et ses profonds regrets et l'espoir de le voir bientôt, les circonstances étant changées, prendre la haute direction de la Société.

M. Coudray conserve ses fonctions de membre du Bureau.

M. Mazoyer, ancien ingénieur des ponts-et-chaussées à Châteaudun, aujourd'hui ingénieur en chef à Nevers, a adressé à M. le Président la lettre suivante :

« Nevers, le 27 avril 1892.

« Monsieur le Président,

« L'un de mes prédécesseurs à Châteaudun, M. de Boisvillette, qui était non pas seulement un ingénieur remarquable, mais encore un archéologue distingué, avait, dans son ouvrage sur les antiquités gallo-romaines de l'Orléanais, décrit la ville romaine de Gannes (Loiret), aujourd'hui entièrement disparue.

« Le plan général (pièce n° 1) qui vous est adressé à titre de papiers d'affaires par le même courrier, est, dans ses traits noirs, c'est-à-dire dans son ensemble, la reproduction exacte du plan joint à l'ouvrage de M. de Boisvillette. On y remarque l'emplacement de plusieurs villas et d'un aqueduc, qui, partant d'une localité appelée l'Étang, amenait à Gannes les eaux destinées certainement à des thermes.

« Or, la nouvelle branche du canal latéral aboutissant au grand pont-canal actuellement en construction à Briare, traverse de part en part cette *ville morte,* pour me servir d'une expression classique, et les travaux d'excavation ont mis à jour l'établissement de ces thermes.

« On a retrouvé sur presque toute sa longueur l'aqueduc romain dans les parties où l'on n'avait pas encore précisé sa position ; et on a en même temps détruit cet aqueduc qui se trouve presque dans l'axe de la nouvelle voie navigable, mais non sans en avoir réservé plusieurs tronçons destinés aux sociétés archéologiques, si elles désirent en prendre livraison.

« Enfin une branche de l'aqueduc à partir de Gannes se dirige dans la montagne et reste dans un état de conservation complet.



« Mais, de plus, on a retrouvé la piscine de ces thermes avec ses conduits de chauffage des eaux et, assure-t-on, son *hypocauste*. Cette piscine a environ trois mètres de diamètre et était pavée de marbre.

« Autour de la piscine on a trouvé des amphores, monnaies et autres objets.

« La piscine située presqu'au milieu du nouveau canal est destinée à disparaître, mais nous pouvons la laisser jusqu'à l'automne prochain en vue de la visite des sociétés archéologiques du Loiret et de la Nièvre.

« L'État est en principe propriétaire de tous les objets trouvés dans les fouilles. J'ai donc exposé la situation à M. le Ministre des Travaux publics qui a pris la décision dont copie est ci-jointe (pièce n° 3).

« Cette décision porte que les objets les plus précieux seront remis à la Société archéologique du Loiret et le reste aux Sociétés archéologiques de la région. J'ai pensé qu'en souvenir de M. de Boisvillette, vous auriez intérêt à recevoir :

« 1° Les plans d'ensemble et de détail de la ville romaine complétés par la mention en rouge des nouvelles découvertes, ainsi que la décision ministérielle précitée ;

« 2° La photographie de la piscine ;

« 3° Quelques échantillons des marbres et poteries trouvés aux abords de ces thermes.

« Je vous adresse donc cet ensemble de documents relatifs aux antiquités gallo-romaines de l'Orléanais, votre ancienne province.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

« L'ingénieur en chef,

« MAZOYER. »

C'est avec un vif intérêt que le Bureau examine les échantillons des marbres et poteries recueillis près de la piscine des anciens thermes de Gannes, ainsi que la photographie de cette piscine et les plans de la ville romaine et de l'aqueduc. Ce sont, pour la Société Dunoise, de précieux documents qu'elle est heureuse de devoir au bon souvenir de M. Mazoyer.

Séance du 14 juin.

M. le Président entretient le Bureau des visites qu'il est allé faire, à Orléans, à deux de nos collègues : M. Louis Jarry, qui a bien voulu entreprendre la publication du cartulaire de la Madeleine de Châteaudun, et M. Ch. Cuissard, à qui a été confié le soin d'écrire la chronologie des Vicomtes de Châteaudun. M. Lecesne a remis à celui-ci toutes les notes et copies de pièces, concernant les vicomtes, qui ont été trouvées dans les papiers de M. Brossier.

Le Bureau vote la confection d'un album à feuilles mobiles destiné à réunir un certain nombre de dessins et de photographies.

Séance du 12 juillet.

M. le Président fait remarquer à MM. les membres du Bureau que, dans la revue de l'année 1891 que publient les procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir (t. IX, p. 9), M. l'abbé Sainsot mentionne la découverte, à quelques centaines de mètres de Terminiers, de murs qui ont dû appartenir à une habitation romaine. « Cette construction est en petit appareil, et la conservation en est si parfaite qu'on croirait qu'elle a été exécutée il y a trente ou quarante ans seulement. Les objets, d'ailleurs peu nombreux, qu'on a trouvés en cet endroit, sont ceux qui accompagnent des découvertes de ce genre : deux statuettes sans tête, des poteries grises, un fer de lance, etc. »

M. René Merlet, fils de M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, a présenté, pour l'obtention du brevet d'archiviste-paléographe, une thèse intitulée : *Essai sur les comtes de Chartres, de Châteaudun, de Blois et de Troyes, au IXe siècle.* M. René Merlet est sorti premier de l'École des Chartes, où il était entré premier.

M. Philippe des Forts, un des nouveaux membres de la Société Dunoise, est arrivé au cinquième rang; sa thèse était une « *Notice biographique sur Pierre d'Oriole, chancelier de France* ».

M. le Président fait aux membres de la Société Dunoise les communications suivantes :

M. le Mis de Croizier, délégué général pour la France aux expositions de Madrid, invite la Société à envoyer des délégués au Congrès des Américanistes dont la session aura lieu à Huelva du 6 au 12 octobre prochain, ainsi qu'aux autres solennités du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. « Ceux des délégués qui voudraient assister d'abord au congrès italien de géographie de Gênes seraient conduits ensuite de Gênes à Huelva par des navires de la flotte espagnole mis à titre gracieux à leur disposition par le gouvernement de S. M. C. » Invitation aux sociétaires qui pourraient faire ce séduisant voyage de faire connaître au Président ou au Secrétaire de la Société Dunoise leur intention le plus tôt possible.

M. l'abbé Augis a bien voulu nous renseigner sur une découverte qu'on signalait à la Ferté-Villeneuil. Il s'agit simplement de colonnettes avec chapiteaux que M. le curé a obtenu de sauver des décombres.

M. le comte de Janssens rappelle qu'une litre régnait autour des murs de la chapelle détruite.

M. L. Merlet a signalé l'existence d'un riche dossier relatif à l'incendie de 1723; on y trouve de très curieux détails sur la topographie de l'ancien Châteaudun. M. Merlet s'offre à rédiger un article qui, certainement, sera du plus haut intérêt. La proposition du savant archiviste est acceptée avec reconnaissance. M. le comte de Janssens et M. Pouillier font remarquer

qu'il existe sur ce même sujet un dossier à la Bibliothèque Nationale et des comptes à la bibliothèque de la ville.

M. l'abbé Sainsot rappelle une regrettable coïncidence. Notre séance générale de juillet se trouve fixée en pleine époque de distributions de prix : à partir de l'an prochain elle sera avancée de 8 ou 15 jours.

On attend de M. le curé de Terminiers quelques détails sur les découvertes dont il a été question à Chartres. Presque tous les monticules de la Beauce, fait remarquer M. Clément, recèlent des richesses archéologiques.

L'assemblée écoute avec le plus vif intérêt les deux lectures suivantes :

1° *Colardeau*, étude biographique et littéraire pleine de finesse et d'humour, par M. Maxime Beauvilliers, juge de paix du canton de Patay.

2° *Aventures d'un seigneur de la Brosse*, une véritable histoire de brigands, par M. l'abbé Chapron, curé de Courtalain.

LE VIANDIER DE TAILLEVENT [1]

(XIVe SIÈCLE)

Parmi les beaux et bons livres dont s'est enrichie cette année la bibliothèque de la Société Dunoise, il en est un qui mérite particulièrement d'attirer l'attention des philologues et des amateurs de curieux documents : c'est le *Viandier de Guillaume Tirel, dit Taillevent*. Ce savoureux ouvrage, notre érudit confrère M. Georges Vicaire partage avec le baron Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles français, le mérite de l'avoir *appareillé, mijoté, flanqué* de pièces excellentes. Le *Viandier de Taillevent* est en outre, au point de vue de la forme, un des volumes les plus parfaits qui aient été imprimés par des presses dunoises.

Parler ici de ce livre qui traite d'un art tout spécial, ce n'est pas, comme on pourrait le croire à première vue, déserter le champ de l'archéologie, mais bien pénétrer dans une de ses avenues qui, pour n'avoir guère été fréquentée jusqu'ici par nos collègues, n'en conduit pas moins à un but intéressant.

« Je vis de bonne soupe et non de beau langage, »

dit aux *Femmes savantes* le bonhomme Chrysale. Après avoir cherché dans

(1) Un vol. de format in-8°, avec planches, édité à Paris par la librairie Techener (H. Leclerc et P. Cornuau, successeurs), 1892 ; et imprimé à Châteaudun par J. Pigelet. Prix : Hollande, 48 fr. ; vélin du Marais, 30 fr.



les vieux manuscrits quelle fut la vie intellectuelle de nos ancêtres, n'est-il pas intéressant aussi d'y trouver ce qu'était leur vie matérielle ?

Pour se livrer à des études de ce genre, impossible d'avoir de meilleurs guides que le baron J. Pichon, à qui l'on doit la belle et bonne édition du *Ménagier de Paris,* et M. G. Vicaire, l'auteur de la *Bibliographie gastronomique,* ce catalogue si complet, cette description si attachante de tous les ouvrages qui ont touché, même de loin, à l'art culinaire.

« *Le Viandier de Guillaume Tirel, dit Taillevent, enfant de cuisine de la reine Jehanne d'Evreux, queu du roi Philippe de Valois et du duc de Normandie, dauphin de Viennois, premier queu et sergent d'armes de Charles V, maistre des garnisons de cuisine de Charles VI, 1326-1395* », tel est le titre du livre auquel nous devons le texte épuré d'un des plus anciens traités culinaires connus qui aient été écrits en français.

Imprimé à la fin du XV[e] siècle, et maintes fois réimprimé depuis, jusqu'aux premières années du XVII[e], le *Viandier de Taillevent* a joui d'une vogue dont témoignent les emprunts que lui fit l'auteur du *Ménagier de Paris,* lequel écrivait vers 1392. Pour François Villon, ce fut également une autorité :

Si aille veoir en Taillevent
Ou chapitre de fricassure,

dit-il dans son *Grand Testament.*

L'œuvre du maître des garnisons de cuisine du roi Charles VI tomba ensuite dans un oubli complet. Nous la voyons reparaître aujourd'hui plus intelligible qu'elle ne l'a jamais été dans les anciennes éditions. Celles-ci, en effet, fourmillaient de fautes, de phrases tronquées, absolument incompréhensibles ; à ce point que, dans leur très intéressante introduction, MM. Pichon et Vicaire émettent le doute que jamais praticien, fût-il le plus habile, ait pu mettre en pratique, avec profit, les recettes de ce traité. Aussi se sont-ils attachés à en rectifier le texte, à le rendre plus clair ; et ils y sont parvenus en remontant aux sources originales, en recourant aux manuscrits qui sont conservés, l'un à la Bibliothèque Nationale (1), un autre à la Bibliothèque Mazarine, un troisième aux Archives de la Manche, à Saint-Lô : le premier plus ancien ; le second plus étendu ; le troisième plus récent et moins développé.

(1) *P.-S.* — Un supplément au *Viandier de Taillevent* vient d'être publié par MM. le baron Pichon et G. Vicaire. Il contient le texte d'une quatrième copie, que ces zélés bibliophiles ont retrouvée non sans peine à la Bibliothèque du Vatican. Outre de nombreuses et importantes variantes, on y remarque toute une seconde partie dont il n'y a pas trace dans les autres manuscrits et qui comprend « aucuns remèdes touchans le fait des vins », diverses recettes et la description d' « entremetz de paintrerie », c'est-à-dire de représentations servant soit à l'ornement de la table, soit au divertissement des convives.

Cet important travail accompli, il y avait à reconstituer la vie de l'auteur : grâce à de persévérantes recherches, de nombreuses pièces originales ont été réunies ; il y est question du paiement des gages de Guillaume Tirel en qualité d'escuyer de l'hôtel du dauphin de Viennois, de queu sergent d'armes du roi de France... En 1349, Philippe de Valois l'autorise à fonder une chapelle dotée de 24 livres de rente. Le 21 novembre 1370, à Vincennes, Guillaume Tirel fait au roi un prêt de 67 francs et demi pour — dit le mandement de Charles V — « trois paies de gens d'armes « que acordé nous avez prester pour six sepmaines, pour enforcier nostre « connestable, afin qu'il puist miex et plus poissanment combatre noz « ennemis ». A quelques-uns de ces documents sont encore attachés les sceaux de Taillevent, l'un d'eux chargé de 3 marmites et de 6 roses. Enfin, de belles photogravures nous montrent l'auteur lui-même, Guillaume Tirel : sur la pierre tombale élégamment sculptée du prieuré d'Hennemont, près Saint-Germain-en-Laye, où il avait fondé sa chapelle et fixé sa sépulture, le sergent d'armes du roi de France est représenté armé de toutes pièces et placé entre sa première et sa seconde femmes. C'est là un curieux monument.

L'unique traité de cuisine écrit en français, qui soit antérieur à celui de Taillevent, remonte à l'an 1300 environ, et fait partie d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale. Le baron J. Pichon et M. Georges Vicaire ont eu la bonne pensée de le reproduire intégralement, ainsi que les additions faites par Pierre Gaudoul à son édition du *Viandier*. Voilà donc un tableau de la cuisine française pendant les derniers siècles du Moyen-Age !

Ayant en mains le traité de Guillaume Tirel, dont tous les termes hors d'usage aujourd'hui sont expliqués dans d'excellentes notes, le lecteur, s'il en a la fantaisie, jugera s'il peut s'accommoder des mets et des sauces de ces repas princiers où les cygnes et les paons, les cigognes et les cormorans figuraient avec honneur. Mais les auteurs de cette intéressante publication ont eu un but plus élevé : ils ont voulu « rendre service aux historiens qui font de la vie de nos ancêtres le sujet de leurs études, comme aux philologues qui recherchent partout les origines étymologiques de notre belle et vieille langue française ». L'accueil si favorable qui a été fait par le monde savant et par les bibliophiles à l'édition moderne du *Viandier de Taillevent* prouve que leur but a été pleinement atteint.

H. L.

LES SEIGNEURS D'ALLUYES

(978-1793)

Quand on étudie la géographie aux époques mérovingienne et carolingienne, on est surpris de ne trouver qu'un très petit nombre de *vicus* mentionné par les chroniqueurs. Aussi faut-il recourir aux chartes et privilèges accordés par les rois ou aux vies des saints pour établir sûrement la topographie d'un *pagus,* et encore éprouve-t-on de vraies difficultés. Mais si le nom d'un village se trouve sur les monnaies, dans les anciennes chroniques et légendes, on peut affirmer que son histoire présente un certain intérêt dû entièrement soit à sa position sur une voie romaine, soit à une élévation naturelle de terrain, soit enfin au dépôt des reliques d'un saint ayant laissé un souvenir durable dans la mémoire des peuples.

Tel me semble avoir été le village d'Alluyes. Bâti sur l'ancienne voie conduisant de Sens au Mans, au bord du Loir, et pour ainsi dire aux confins du territoire des Carnutes, il mérita peut-être à tous ces titres d'avoir été le lieu où se rassemblait le collège général des druides. Je n'ignore pas que les auteurs sont partagés d'avis (1); mais, laissant de côté cette question jusqu'ici insoluble, malgré la science déployée par plusieurs érudits, je reconnaîtrai qu'il n'existait pas dans tout le pays chartrain, il y a une cinquantaine d'années, une localité possédant autant qu'Alluyes de monuments

(1) Doyen croyait que les druides se réunissaient annuellement à Chartres, Chevard à Lèves, Ozeray à Dreux, et dom Jacques Martin à Senantes; mais Lejeune, dans un mémoire sérieusement travaillé, penchait et se prononçait pour Alluyes. Cf. *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir,* t. II, pp. 1-22, et t. V, p. 43.

préhistoriques, preuve manifeste du séjour plus ou moins prolongé des Celtes en ce lieu (1).

Quoi qu'il en soit, si l'on admet le témoignage de tous les historiens chartrains, le nom d'Alluyes se trouverait dans Grégoire de Tours. En 574, Chilpéric, se voyant abandonné de Gontran qui avait embrassé le parti de Sigebert, ravagea les terres de ses ennemis : ceux-ci, dans leur colère, firent appel à des hordes barbares qui atteignirent Chilpéric aux confins du pays chartrain, près d'un endroit appelé *Avallocum* (2). En outre, deux textes tirés de la vie de saint Lubin, évêque de Chartres en 649, signalent un lieu du même nom (3).

Les imprimés qui reproduisent cette vie donnent une expression identique (4), et *Avallocum, Avallocium, Avallo vico* est l'équivalent du nom moderne Alluyes pour tous les commentateurs, à l'exception des Bollandistes qui, trompés par la ressemblance des mots, croyaient que c'était Avallon, bien que cette ville fût fort éloignée du *pagus Carnotensis*. Hadrien de Valois (5), Ortelius (6), Beaudrand (7), Bruzen de la Martinière (8), et Deschamps (9) partagent le même sentiment. Dans sa traduction de Grégoire de Tours, Guizot traduit *Avallocum* par *Alluye* (10).

Cependant cette unanimité de sentiments n'empêcha pas M. Longnon de formuler un doute. Pour lui *Avallocum* n'est plus *Alluyes,* mais bien *Havelu,* village du canton de Dourdan, dans le même

(1) Cf. *Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique*, par la Commission de la topographie des Gaules, au mot Alluyes ; H. Gaidoz, *Gargantua*, essai de mythologie celtique dans la *Revue archéologique*, p. 177, année 1868 ; F. Bourquelot, *Notice sur Gargantua* dans le XVII[e] volume de la Société royale des antiquaires de France ; J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, p. 509, 2[e] édit.

(2) « *Denique sentiens Chilpericus quod scilicet Guntchrannus relicto eo ad Sigibertum transivisset castra movit et usque ad Avallocum Carnotensem vicum abiit.* » D. Bouquet, t. II, p. 229.

(3) « *Cum B. Leobinus ex more pontificum paroecias circumeundo visitaret et Avallocium pervenisset.* » D. Bouquet, t. III, p. 437. — « *Dum gloriosissimus rex Childebertus B. Leobinum episcopum speraret adventurum et in ipso itinere accederet Avallovico.* » Id., ibid.

(4) Cf. Labbe, *Bibl. nova*, t. II, p. 586 ; Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, t. I, p. 126 ; Bolland., 14 mart. t. II, p. 348 ; Fortunat, *Vie de Saint Lubin*, ch. XVII.

(5) *Notitia Galliæ*, V[o] Avallocium.

(6) *Thesaurus geographiæ*, Hanoviæ, 1611.

(7) *Geographia*, Paris, 1682.

(8) *Grand dictionnaire géographique, historique et critique*, Paris, 1739.

(9) *Dictionnaire géographique*.

(10) *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. I, p. 212. — Cf. A. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*, Paris, 1858.

pagus Carnotensis. A ne considérer que la traduction littérale, ce dernier mot exprimerait mieux le mot latin, quoique véritablement au point de vue historique les deux villages puissent revendiquer la même valeur; mais, continue M. Longnon (1), « le nom ALOIA VICO est inscrit sur un triens mérovingien offrant quelque analogie avec ceux de l'Orléanais et désigne le village d'Alluie. » Or quel rapport peut-on trouver entre *Avallocum* ou même *Avallovicus* et *Aloia* ? Sans doute les textes de Grégoire de Tours et de la *Vie de S. Lubin,* tels que nous les fournissent les éditions ordinaires, sembleraient donner gain de cause au savant historien ; mais les manuscrits ne doivent pas être négligés dans une question géographique et les variantes qu'ils fournissent : *Avallocum, Avalocum, Avalotium, Vallo vico, Valocium, Allocium, Alogium,* et *Aloium,* nous amènent directement au mot *Aloia,* et de la sorte s'évanouit toute difficulté. Je ne veux pas chercher quel est le meilleur texte ; mais il y a, dans la Nièvre, un pays aussi du nom d'*Alluy*. Ce pays, plus heureux que celui du pagus chartrain, est mentionné dans l'*Itinéraire d'Antonin* (2), sous le nom de Alisincum, devenu sous les Romains Alvisiacum et plus tard Aluia et Alluya (3).

On voit que les noms ont varié beaucoup dans leur transcription, il n'est donc pas étonnant que l'*Avallocum* du chroniqueur mérovingien soit le synonyme du triens mérovingien *Aloia* et que l'un et l'autre mot désignent un même village.

D'ailleurs, cette dernière expression *Aloia* a revêtu quatorze formes différentes dans l'espace de trois siècles (4). Le français a moins varié que le latin, car je n'ai trouvé que quatre formes (5) dont la meilleure est évidemment celle qui se rapproche le plus de l'inscription du triens, c'est-à-dire Aluie (6).

(1) *Géographie de la Gaule au VIe siècle,* p. 325.

(2) Baudrand, *op. cit.*, dit que l'Alluyes chartrain est indiqué dans ce même ouvrage : «... *pagum Galliæ Celticæ Antonino qui nunc Allocium Alluye castrum Galliæ in Belsia dictum ut credunt recentiores* » ; mais c'est une erreur.

(3) Georges de Soultrait, *Dictionnaire topographique de la Nièvre.* Paris, 1865.

(4) *Aloia* (978), *Aloya* (985), *Aleia* (1064), *Alogia* (1069), *Alvoia* (1071), *Aludia* (1100), *Algia* (1101), *Alia* (1101), *Alvia* (1116), *Aluia* (1122), *Allodia* (1223), *Alloia* (1243), *Alleya* (1244), *Alluya* (1270).

(5) Alluye (1342), Aluie (1371), Aluye (1415), Alluyes (1450).

(6) Douet d'Arcq, *Collections de sceaux,* donne les renseignements suivants : « N° 4613. Bailliage d'Alluye, Montmirail et Brou (1294), fragment de sceau rond de 45 millim. Arch. de l'Emp. S., 5005, n° 11. Écu d'un bandé de six pièces à la bordure

L'existence de ce *vicus* à l'époque mérovingienne repose donc sur de solides fondements ; dès lors il dut jouir d'une certaine importance dans les âges suivants. Faut-il croire qu'il fit partie des possessions concédées par Clotilde à l'abbaye de Saint-Père, et dont l'évêque de Chartres, Élie (840-846) s'empara pour récompenser les seigneurs qui l'avaient aidé à chasser les Normands ? La chose est incertaine ; mais ce prélat réunissait peut-être entre ses mains les deux pouvoirs civil et religieux comme au temps des invasions hunniques où l'évêque était devenu le *defensor civitatis*. Chargé de protéger la Beauce contre les Barbares du Nord, il employa l'argent des églises à solder ses hommes d'armes, et telle serait l'origine au moins plausible du droit de suzeraineté épiscopale sur la seigneurie d'Alluyes et des autres baronies composant le Perche-Gouet. On sait en effet qu'il y avait à Chartres, comme à Orléans, quatre seigneurs fieffés qui, à titre de vassaux, étaient tenus de porter l'évêque le jour de son entrée dans la ville (1) et, parmi ces chevaliers, appelés chairiers, se trouvait le baron d'Alluyes. Ce dernier était tenu en outre de faire hommage à l'évêque pour sa terre (2) et de payer la rente de la cire de l'église (3).

engrêlée... BAILL... Contre-sceau : l'écu de la face + COTS BAILLIVIE MOT · BRA · E · AL. *Contra sigillum baillivie Montismirabilis, Brai. et Al.* — Appendu à une charte où Étienne Mallebranche, bailli d'Alluie, scelle un acte passé par devant le tabellion de Brou. — N° 5002. Châtellenie d'Alluyes, Brou et Montmirail. Fragment de sceau rond, d'environ 38 millim. Arch. de l'Emp., S., 5005, n° 36 ; Écu au lion rampant et à la bordure engrêlée (légende détruite). Contre-sceau : l'écu de la face... RAS · BARONIE (*Contra sigillum baronie*). Appendu à un acte de « Hugues Gilet, bailli d'Aluie, de Brou et de Montmirail, du 9 janvier 1371, sous le scel duquel l'en use en la dicte chastellenie de Brou. »

(1) *Cartulaire de Chartres,* t. I, p. 61.

(2) Cf. *Cartulaire de Chartres,* t. I, p. 184, où se trouve une charte de Louis IX, du 1er décembre 1266, approuvant l'hommage fait à l'évêque de Chartres par Jean Tristan de France, mort le 3 août 1270, « *pro terra de Alluya et aliis terris de quibus Odo comes condam Nivernensis erat in homagio dicto episcopo.* »

(3) « Compte de Guillaume le Moyne, receveur ordinaire du roy nostre sire à Chartres et commis de par ledit seigneur à la recepte du revenu temporel de l'evesché du dit lieu (1er février 1492) : Du seigneur d'Aluyes, qui doit à cause des terres d'Aluyes, Brou, Montmirail, Auton et la Bazoche-Gouet, 198 livres de cire, reçu un cierge pesant 69 livres 1/2. (*Mémoires de la Société archéol. d'Eure-et-Loir,* t. II, pag. 236). — Aux hommes des sires de Meslay, d'Aluye et du Chesne doré qui portèrent offrir les gros cierges le jour de la Purification, auxquels est deu, ainsi qu'ils disent, 2 pots de vin, payé auxsusdits 6 pots de vin, au prix de 20 deniers le pot. » (*Id., ibid.;* p. 248 et 255). — D'après un compte de l'évêché de 1533, voici quelle fut la recette pour cette année et la dépense en cire de l'église : « Recette du seigneur d'Alluie, 72 livres. » (*Cartulaire de Chartres,* t. II, p. 209, note 1.) — « *Apud Aloyam, prope Charonvillam habet capitulum X libr. annui et perpetui*

Un fait demeure certain, si l'on ajoute foi au Nécrologe de Chartres, c'est qu'à la fin du IXe siècle, Girard, évêque de Chartres, obtint de la générosité de l'empereur Charles le village d'Alluyes dont il concéda une moitié à l'autel de Sainte-Marie et l'autre au service des frères (1). Cet acte, qui eut lieu vers l'année 888 ou 889 (2), semblerait contredire les données précédentes, puisque la terre d'Alluyes ne serait devenue le domaine de l'évêque et du chapitre que sous Charles le Gros ; la suzeraineté épiscopale n'aurait donc été exercée qu'à partir de cette époque.

D'ailleurs le pouvoir royal n'abdiqua pas complètement son autorité pour la laisser tout entière entre les mains de l'évêque.

Ici nous touchons à la féodalité, et la seigneurie d'Alluyes nous en montrera tout le système. Nulle terre sans seigneur, nul seigneur sans terre, tel était le grand adage féodal. Au sommet de la hiérarchie, le roi est le souverain proprement dit. En 1164, le seigneur d'Alluyes ayant ravagé les terres de l'évêque du Mans et réduit ses hommes à la dernière désolation, le prélat se plaignit au roi de cette conduite, sans pouvoir obtenir justice; il en référa à la Cour de Rome qui supplia le roi d'intervenir et de forcer le vassal rebelle à se soumettre et à réparer ses injustices. Mais ces démarches nécessitèrent de longs délais, durant lesquels les déprédations continuèrent, et nous ne voyons pas que l'évêque Guillaume ait gagné sa cause (3).

Au dessous du pouvoir royal résidait l'autorité épiscopale. L'évêque de Chartres exerçait sa suzeraineté sur Alluyes.

En 1008, Leutherius, archevêque de Sens, avait été indignement outragé par un serf de l'église de Chartres, nommé Arnoul, qui, pour obtenir aide et protection, s'était réfugié à Alluyes avec

redditus super preposituram loci per prepositum que debent reddi apud Carnotum in Purificatione ad certam penam ; de quibus pertinent ad panem Loenii XL. sol., ad anniversarium Hervei comitis L. sol. et ad anniversarium Raginaldi de Monte Mirabili L. sol. » (*Id.*, *ibid.*, p. 371.)

(1) *Cartulaire de Chartres*, t. III, p. 127.

(2) La *Gallia christiana*, t. VIII, place l'évêque Girard entre Aimon (888) et Aimericus (889), tandis que, dans son catalogue des évêques publié en tête des lettres de Fulbert, de Villiers le met en 877 et Doyen en 883.

(3) « *Quam multiplicem gravium damnorum seriem a G. Goeto passa sit ecclesia nostra, qui ab terra nostra prædam abducens, homines nostros ad inopiæ miseriam, terram quoque in miseram desolationem redegit... Nos nimirum et ecclesia nostra multis laboribus et expensis a D. Papa superbiæ justitiam quærentes, cum in subsidium prædicti G. partes vestras interponeretis, licet idem G. in præsentia domni Papæ injuriam illam cognovisset, justitiam tamen nostram nullatenus assequi potuimus.* » (D. Bouquet, t. XVI, p. 98.)



son épouse. L'évêque Fulbert y envoya un de ses hommes pour amener le rebelle à résipiscence ; ses efforts demeurèrent stériles, et il fut obligé d'employer l'excommunication (1).

C'est qu'Arnoul avait été favorisé dans sa fuite par le seigneur laïque d'Alluyes.

J'aborde maintenant la troisième catégorie féodale. Alluyes eut à partir de la fin du X[e] siècle une série de seigneurs qui se continua jusqu'à la Révolution sans aucune interruption. L'histoire des premiers d'entre eux a été jusqu'ici imparfaitement exposée. Sans doute on a pour guide des chartes nombreuses et authentiques ; mais ces documents précieux ne portent souvent aucune date, et il devient nécessaire alors de comparer les noms des témoins et de les retrouver dans des chartes datées ; de la sorte on approche de la vérité et les conséquences éclairent l'histoire. C'est ce que j'ai fait pour les seigneurs suzerains et pour les vassaux d'Alluyes.

I. — Le premier personnage connu qui ait porté le nom de seigneur d'Alluyes s'appelait Hugues. Le 5 février 978, il fut témoin de la donation faite à l'abbaye de Saint-Père, par la comtesse Letgarde, de l'église et des terres de Jusiers, Fontenay et Limay dans le *pagus* Vexinois, et il est compté parmi les chevaliers ou vassaux du comte Thibault le Tricheur (2). En 985 ou 989, un chevalier, nommé Robert, fidèle du comte Eudes de Chartres, voulant introduire la réforme dans le petit monastère d'Évron, du *pagus* manceau, confia ce soin aux moines de Saint-Père par une charte qui fut souscrite par le duc de France, Hugues, le comte Eudes, l'archevêque de Bourges, le vicomte Gauzfrid et le chevalier Hugues d'Alluyes (3).

II. — Après lui vient Gauthier, qui était peut-être son fils. Il fut un des fidèles du comte Eudes. Ce prince à l'humeur belliqueuse voulut un jour s'attaquer à son voisin Foulques de Nerra, comte d'Anjou, qui le défit complètement près de Pontlevoy (juillet 1016), malgré la bravoure de Gauthier d'Alluyes. Pour récompenser son courage et son dévouement, il lui donna, dans l'ardeur du combat, une

(1) « *Arnulphum casatum ecclesiæ nostræ tibi tuisque injurium atque illum accepi et fero. Unde mox ad villam Alogiam ubi tunc esse dicebatur misi legatum meum...* » D. Bouquet, t. X, p. 449.

(2) Lépinois, *Histoire de Chartres*, t. I, p. 44. — Ed. Lefèvre confond ce personnage avec un autre du même nom, fils d'Aucher, qui vivait plus tard, comme je le montrerai dans ma liste des seigneurs vassaux d'Alluyes. (*Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. V, p. 76.)

(3) *Cartul. de Saint-Père*, p. 79.

terre appelée Bois-Méan, dépendant d'Arrou (1). Gauthier eut une fille, nommée Mahilde, qui possédait Alluyes par droit d'héritage (2) et qui, d'après Bordas, était aussi dame de Brou (3). Elle épousa Guillaume (4), seigneur de Montmirail, Authon et la Bazoche, qui vivait dans les premières années du XIe siècle ; car, dans une charte pour le prieuré de Saint-Martin de Chamars, près Châteaudun, (1041-1048), on voit que Foucher, fils de Nevelon Ier de Fréteval, avait épousé Hildeburge, fille de Guillaume (5).

III. — Ce Guillaume portait le surnom de Goet (6), qui passa à la postérité avec le Perche-Gouet et la Bazoche-Gouet, désignant de la sorte une contrée et un village (7). Avec ce seigneur commence une famille de haute noblesse chartraine qui nous donne une idée des mœurs féodales. Il tenait sa cour à Brou (8), qui s'appelait même « le château de Goet » (9). Guillaume signe plusieurs chartes avec la qualification de *princeps* (10). A l'imitation des comtes et des vicomtes, les seigneurs de cette famille réunissaient des plaids extraordinaires pour juger des causes ; ils y étaient assistés de la principale noblesse du pays, tous vassaux du seigneur, qui se montraient flattés de ces honneurs et ne refusaient jamais de se rendre à l'appel de leur suzerain.

De continuelles contestations s'élevaient entre les vassaux ; alors le suzerain rassemblait à sa cour les pairs du plaignant, parce que,

(1) *Cartul. de Saint-Père,* p. 97.

(2) « *Honoris Alogiæ domna hæreditario jure.* » Cartul. de St-Père, pp. 194 et 403.

(3) *Chorographie du Dunois,* p. 11.

(4) *Cartul. de Marmoutier pour le Dunois,* par Mabille, p. 35.

(5) « *Ipse scilicet suaque quam inde dotaverat uxor nomine Hildeburgis, filia Guillelmi cognomento Goiti.* » (*Id.*, p. 10.)

(6) « Le Goet, d'après Malte-Brun, est une petite rivière dont le nom tragique semble cacher quelque mystérieuse horreur inconnue aux temps historiques ; *Gouet* ou *Gouat,* dans la langue celtique, veut dire *sang.* » *Bulletins de la Société Dunoise,* t. IV, p. 187.

(7) Ce nom fut écrit de plusieurs façons : *Goitus, Goetius, Goietius, Gogietus, Gugetus.* — La bibliothèque d'Orléans possède un volume avec cette inscription : « *In usum Petri Brierre Aurelianensis, insignis ecclesiæ canonici necnon curæ et parrochialis ecclesiæ sancti Johannis de Bazochia Goeti humilis rectoris curati et suorum. Emptus Aureliæ 18 assibus, 1589.* » E, 1876. — Voici les surnoms des cinq baronies du Perche-Gouet : Alluyes la Riche, Brou la Noble, Authon la Gueuse, La Bazoche la Pouilleuse et Montmirail la Belle ou la Boisée.

(8) « *Factum est in aula Willelmi.* » *Cartul. dunois,* p. 417 ; « *in aula de Braio.* » *Id.*, p. 43.

(9) « *In Braiolo castro Goethi.* » Bordas, *Chorographie,* pp. 272, 276.

(10) *Cartul. de Saint-Père,* p. 471.

d'après les ***Assises de Jérusalem***, il leur devait aide et protection. D'ailleurs, parmi les obligations morales des vassaux envers leur suzerain, il y avait surtout celle de le conseiller loyalement lorsqu'ils en étaient requis. Gaston de Brou avait donné à Marmoutier une partie de la dîme de ses vignes de Nottonville, du moins il le prétendait, tandis que les moines en voulaient prélever la totalité. Les deux parties en appelèrent à leur seigneur et Guillaume Goet les convoqua à sa cour, où se trouvaient réunis sa femme, ses enfants et un certain nombre de ses fidèles, et, après avoir entendu leurs plaintes mutuelles, il prononça son jugement qui fut le duel judiciaire ou le combat en champ clos ou l'épreuve du feu, chose plus expéditive que toutes les lenteurs de la procédure actuelle et qui semblait d'autant plus sûre que, dans les idées d'alors, Dieu devait toujours se prononcer pour l'innocent. Les moines proposèrent le serment de trois témoins, qui affirmèrent le droit réel de Marmoutier. Gaston se désista aussitôt de sa plainte et embrassa les moines en signe de paix et de concorde ; c'était en 1116 (1).

Si le suzerain suivait son comte à la guerre ou s'il venait à mourir, sa veuve portait à son tour ce même titre, et Mahilde, épouse de Guillaume, est qualifiée de « *honoris Alogiæ domna* ». En effet la femme restée au manoir y demeurait chargée de représenter son époux et de défendre l'honneur de son fief. Cette situation élevée et presque souveraine au sein même de la vie domestique a souvent donné aux femmes de l'époque féodale une dignité, un courage, des vertus, un éclat qu'elles n'auraient point déployés ailleurs, et elle a sans nul doute puissamment contribué à leur développement moral et au progrès général de leur condition.

Telle fut la cour de Guillaume Goet. Ce seigneur vivait au commencement du XIe siècle. Le chanoine Hubert (2) affirme que le premier baron d'Alluyes fut Guillaume, vers l'an 900, et qu'il est fait mention de son fils « dans une charte de Lothaire de 978, 24e année du règne de ce prince, transcrite à la suite de la fondation de Bonneval, donnée à la prière de Eudes, comte de Chartres, et de Geoffroy, vicomte de Châteaudun. » Mais le généalogiste orléanais est complètement dans l'erreur. Ce qu'on peut dire de plus certain, c'est que, d'après une charte de 1041-1048, il avait une

(1) ***Cartul. dunois***, p. 87.
(2) **Ms.** d'Orléans 436, t. II, pp. 181-184.

fille mariée à Foucher de Fréteval : cette date ferait remonter son existence vers les premières années du XI[e] siècle, sans que j'aie pu découvrir l'époque de sa mort. Il eut de Mahilde trois enfants, Guillaume II Goet, Hildeburge, dont j'ai parlé, et Richilde.

IV. — Sa veuve épousa vers 1059 Geoffroy de Médène qui, par ce mariage, devint seigneur d'Alluyes (1), probablement parce que Guillaume II était encore trop jeune pour prendre ce titre.

La plupart des historiens (2) ont écrit que ce Geoffroy fut le premier mari de Mahilde ; mais l'abbé Bordas (3) et Mabille (4) soutiennent que cette dernière épousa d'abord Guillaume I[er] Goet et apportent à l'appui de leur sentiment les paroles suivantes d'une charte de 1071-1079 : «... *Auctoramento domnæ meæ Mahildis filiæ Galterii de Aloia filiorumque ac filiarum ejusdem quibus patres fuere Guillelmus cognomento Gugetus et Gauffredus de Medana* » (5). Une autre charte sans date de la collection de Dom Housseau (6) confirme la même opinion. D'ailleurs les donations qu'il approuve, en qualité de seigneur suzerain, laissent supposer qu'il vivait dans la seconde moitié du XI[e] siècle. Il est témoin avec sa femme Mahilde dans une charte par laquelle Odon, fils du très noble seigneur Guazon, fait don à Saint-Père de l'église de Villevillon. La pièce est sans date, bien que Bordas la mette en l'année 1059 (7) ; on sait seulement que la donation eut lieu sous l'épiscopat d'Agobert, évêque de Chartres, de 1052 à 1063, et sous l'abbé Landry qui gouverna le monastère de 1032 à 1069 (8).

Sous ce même abbé (9), un curé de Saint-Germain, du nom de Noël, donne à son tour aux moines de cette abbaye tout ce qu'il possédait à Alluyes, du consentement de Geoffroy de Médène,

(1) « *Gaufridus de Medena, qui eo tempore honorem Alogiæ ex integro tenebat.* » *Cartul. de Saint-Père,* p. 192. — Il est nommé *Gauffredus de Medana* dans une charte de 1071-1079. *Cartul. dunois,* p. 35.

(2) Doyen, t. II, p. 302 ; Lépinois, t. I, p. 444 ; les *Bulletins de la Société Dunoise,* t. IV, p. 373.

(3) *Chorographie,* p. 100.

(4) *Cartul. dunois,* p. 35, note 1.

(5) *Cartul. dunois, ibid.*

(6) Catalogue analytique des diplômes, chartes et actes relatifs à l'histoire de Touraine, n° 296, par Mabille, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine,* t. XIV, p. 45.

(7) *Chorographie,* p. 200.

(8) *Cartul. de Saint-Père,* p. 163.

(9) *Id.,* p. 192.

Mahilde son épouse, Guillaume son beau-fils et Gauthier son propre fils. Cette charte remonte à la même époque que la précédente, bien que Ed. Lefèvre la date sans preuve de l'année 1030 (1).

Enfin, à la persuasion d'Érard de Bullou, qui mourut en 1093 des blessures qu'il avait reçues à la guerre et dont le corps fut inhumé à Saint-Père, Geoffroy Berard abandonna aux religieux de cette maison le monastère en ruine de Saint-Romain de Brou : l'acte est signé de Geoffroy de Médène et de Mahilde, alors résidant au château de Brou (2).

V. — Veuve une seconde fois, Mahilde porta, par droit héréditaire, le titre de dame du fief d'Alluyes, et en cette qualité elle confirma plusieurs donations faites par ses vassaux. Pour le salut de son âme et de celles de ses seigneurs Guillaume et Geoffroy, elle concéda à l'église de Saint-Germain une terre de deux arpents auprès du cimetière. L'acte de cette concession n'a qu'un témoin, le curé de cette même paroisse, du nom de Noël, et est approuvé par Guillaume II, son fils (3). Non contente de cette libéralité, Mahilde ajoute le chemin public qui longeait les murs de l'église, et le change de façon que les passants ne troublent plus le repos des fidèles qui prient et surtout pour que les moines soient exemptés des sollicitations importunes des voyageurs et des exactions du tribut accoutumé (4).

Les religieux de Marmoutier eurent aussi quelque part à sa générosité. Elle exempta de tous les droits de péage les hommes et les choses de cette abbaye qui passeraient par les châteaux de Montmirail et de Brou lui appartenant, sous la seule condition d'être associée à leur communauté d'aumônes et de prières. Cet acte est fait avec le consentement de ses enfants Guillaume, Hildeburge, Richilde, Gauthier et Hersende (5)..

Hugues, seigneur de Brethel (Sarthe), ayant donné à Marmoutier une église bâtie depuis fort longtemps déjà et située dans un en-

(1) *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir,* t. V, p. 77.

(2) *Cartul. de Saint-Père,* p. 148 ; Bordas, *op. cit.*, p. 100. — Cet Érard de Bullou avait un frère nommé Bernard, qui fit des donations à l'église d'Alluyes, sous le même abbé Landry. *Cartul. de Saint-Père,* p. 196.

(3) *Id.*, pp. 194 et 403. Cette terre, dit la charte, est partagée par le chemin qui conduit de l'église (*basilica*) à Coulommiers et est bornée d'un côté par le Monceau et Angouville et de l'autre par le Houssay, l'Ile et Beaudouin, et c'est tout Alluyes (*et hoc totum qui dicitur Alogia*).

(4) « *Ut monachi inibi commorantes a commeantibus atque exactoribus tributi consuetudinarii sine inquietudine aliqua sint remoti.* » *Id.*, p. 194.

(5) Catalogue analytique, *ut supra*.

droit appelé autrefois *ad Lazellam* et maintenant Chapelle-Guillaume, du nom de son père, et les oblations de la Chapelle-Orin, (aujourd'hui le Plessis-Dorin), avec une terre située entre les rivières Dordencus et Yerra, Mahilde approuva cette concession d'accord avec ses enfants (1).

Cet acte fut le dernier qu'elle ratifia comme dame d'Alluyes.

VI. — Vers l'année 1068, Guillaume II Goet épouse Eustachie, sœur de Guillaume qui fut abbé de Saint-Père, et trois ans après, devenu seigneur suzerain d'Alluyes (2), il fait la célèbre donation à Saint-Père de l'église de Saint-Lubin de Châteaudun, « bâtie dès les temps anciens avec beaucoup de décence et qui était par droit héréditaire la possession de ses ancêtres » ; il ajoute à cette concession un chevalier nommé Bovon et son fief. Mahilde confirme cette charte, ainsi qu'Eustachie, ses deux enfants encore tout jeunes, et vingt-deux des fidèles de Guillaume.

Cet acte important, que Bordas met en 1096, Guérard avant 1080 et Lefèvre avant l'année 1100, ne peut être placé plus tard qu'en 1071, le 8 des ides de décembre; car, à cette date, Mahilde n'existe plus. Une charte, faite la huitième année de l'abbé Barthélemy, c'est-à-dire en 1071, constate que Girard Brunel donna à Marmoutier la terre de Sconville, l'église de Dangeau et les ouches s'étendant depuis le moulin vieux jusqu'au chemin d'Alluyes, et cela du consentement de Guillaume et de son épouse, sans qu'il soit question de Mahilde, qui devait être morte entre 1070 et 1071 (3). Cette donation offre un intérêt particulier à cause d'un détail qui y est signalé. « Mon quatrième fils, dit le donateur, autorisa mon aumône et les moines lui donnèrent un psautier et me promirent de le nourrir deux ans à Châteaudun, si je l'envoyais à l'école qu'ils tenaient (4). » C'est, je crois, la plus ancienne mention que l'on connaisse des écoles de Châteaudun.

Cependant Guillaume eut quelques démêlés avec les seigneurs ses voisins. Bien qu'il eût signé avec Roger, comte du Perche, une

(1) *Cartul. dunois*, p. 35.

(2) « *Ego, Willelmus, honoris Alogiæ dominus, quantum ad sæculi dignitatem attinet, clarus quidem genere...* » BORDAS, *Chorographie*, p. 291.

(3) *Cartul. dunois*, p. 42.

(4) « *Concessit et quartus filius meus, cui et unum pro hoc dederunt psalterium et pepigerunt mihi quod pascent eum duobus annis apud Castrum Dunum, si misero eum illuc in schola.* » *Cartul. dunois*, p. 124 ; BORDAS, t. I, p. 37.

charte par laquelle Gauthier Chesnel fondait le prieuré de Ceton et le donnait aux moines de Nogent-le-Rotrou (1), Mabille, femme du comte Roger, devenue suzeraine à la mort de son mari, voulut venger les injures faites à son père par Ernault d'Échauffours, Geroye de Courville et Guillaume Goet, et dans ce but elle résolut de se débarrasser d'eux par le poison. Le premier en mourut, mais les autres se firent porter dans leurs demeures et grâce aux soins de leur médecin ils échappèrent à la mort (2).

En reconnaissance de sa guérison, le seigneur d'Alluyes ratifia une foule de donations faites aux églises ou aux monastères par ses vassaux et seconda de tous ses efforts la générosité de sa pieuse épouse Eustachie.

En 1071, il approuva la donation qui concéda à Saint-Père la moitié de l'église de Saint-Lubin de Brou, du consentement de sa femme, de ses deux enfants Hugues et Guillaume, de son neveu Guillaume et de Goscelin de Brou (3). Cet acte eut lieu *in aula de Braio*, aussi bien que l'échange du fief de Verlena (4) sur le territoire de Vieuvicq, fief qui fut donné à Hervé de Asciaco par Ganelon de Montigny (5).

En 1097, Eustachie accorda aux moines de Saint-Père de vastes possessions à Saint-Michel (6) et prit à cœur l'accroissement de Saint-Romain de Brou. Guillaume, son mari, n'avait pas toujours favorisé cette église après la mort de sa mère Mahilde ; mais son fils aîné Hugues ayant été fait prisonnier en Terre Sainte, ce malheur lui fit regretter sa conduite passée et, du consentement de ses trois enfants, Guillaume, Robert et Mathilde, il s'engagea à respecter les droits des religieux. Profitant de ces bonnes dispositions, Eustachie pria son frère Guillaume, moine de Marmoutier, d'abandonner au prieur de Saint-Romain tous les biens qu'il possédait à Brou et aux environs. Devenu abbé de Saint-Père, Guillaume y envoya plusieurs moines sous la conduite d'un religieux nommé Moyse, qu'il fit venir de Gisiaco (7).

(1) Bry, *Histoire des comtez d'Alençon et du Perche,* p. 75.
(2) Ordéric Vital, *apud* D. Bouquet, t. XI, p. 232. Cf. Bry, *op. cit.*, p. 73.
(3) *Cartul. de S.-Père,* p. 504.
(4) Nom d'une rivière « *a meridie Verlena fluvio,* » d'après le *Cartul. dun.*, p. 103.
(5) *Id.*, p. XXXIV. Cf. *Id.*, p. 43, échange fait en 1079 par Herbert de l'obédience de Vieuvicq.
(6) *Bulletins de la Société Dunoise,* t. V, p. 260.
(7) *Gallia Christiana,* t. VIII, p. 1224.

Ces événements se passaient vers 1102 (1).

Herbert et Hugues, vassaux de Guillaume Goet, ayant suscité des difficultés aux religieux qui possédaient la Chapelle-Royale et refusé de se choisir des pairs, le seigneur d'Alluyes les contraignit de paraître à sa cour, à Brou, et là, en présence d'Eustachie et de ses enfants, ils avouèrent leurs torts ; mais, trois jours après, les maisons des moines et leur moulin ayant été brûlés à l'instigation de leurs ennemis, Guillaume abandonna Herbert et Hugues à leur malheureux sort : ils furent excommuniés en 1104 (2).

En 1108, Guillaume fut témoin d'une manumission. L'abbé de Saint-Père avec tout son chapitre donna la liberté à un nommé Durand, de condition serve, à cause du mariage qu'il avait contracté avec une serve de la même abbaye, du nom de Dude. En conséquence, il abandonna tout le bien qui appartenait à sa femme; après la mort de cette serve, Durand se remaria et obtint de l'abbé que les enfants qui naîtraient de ce second mariage seraient libres de toute servitude, ce dont il lui fut délivré acte en présence de Guillaume Goet (3).

Un fait bien plus important eut lieu en 1114. Thibault de Blois ayant une guerre à soutenir contre le roi de France, dit une charte du Cartulaire dunois, le panetier Salomon, prévôt de Châteaudun, vint trouver les moines de Marmoutier et les pria d'envoyer leurs hommes du prieuré de Chamars *sub nomine belli* au château du Puiset, pour garder le corps du dit comte. Les religieux refusèrent d'obtempérer à ces ordres, alléguant leur exemption du service militaire et celle de leurs hommes. Alors Thibault convoqua les grands de sa cour, parmi lesquels se trouvait Guillaume, et demanda leur avis. Ses fidèles le supplièrent de laisser les moines à leurs prières et de ne pas les troubler dans la possession de leurs droits, attendu qu'ils n'étaient point ses vassaux. Le comte se soumit sans hésitation et, par reconnaissance, quelques hommes du prieuré furent envoyés au secours de Henri, roi d'Angleterre,

(1) *Cartul. de S.-Père,* p. 471 ; Bordas, *Chorogr.,* p. 102. — Guillaume offrit encore à Saint-Romain la moitié d'un moulin à Unverre, du consentement de sa femme et de ses enfants Guillaume, Robert et Mathieu. *Cartul. S.-Père,* p. 472; *Bulletins de la Société Dunoise,* t. V, p. 462. — Pour d'autres donations faites à ce même prieuré, voir *Cartul. S.-Père,* pp. 344, 408, 409 et 480.

(2) Bordas, *op. cit.,* p. 52.

(3) Doyen, *Histoire de la ville de Chartres,* t. II, p. 8.

qui, avec le secours de Thibault, assiégea et prit Bellême, le 1er mai 1114 (1).

Deux ans après, Gaston de Brou, du consentement de son épouse Agathe et de ses enfants Odon, Robert, Stace et Hélène, abandonna à Saint-Martin une terre et cinq arpents de vignes situés à Nottonville. L'acte fut approuvé par son suzerain qui ajouta quelques donations, et les moines accordèrent à Guillaume Goet trente sols, autant à son fils aîné Guillaume ; ses deux autres fils Robert et Mathieu reçurent le premier douze sols, le second vingt. Eustachie refusa sa part pour l'amour des moines et de Gelduin, son neveu, religieux à Marmoutier. Un autre neveu d'Eustachie, Bernard l'enfant, reçut un denier. Parmi les nombreux témoins se trouvait Arnoul, chapelain d'Alluyes (2).

Les moines de Tyron eurent aussi une part dans les générosités de la famille Goet. Guillaume leur abandonna « Chasteniers, depuis le haut de la montagne jusqu'au ruisseau appelé Suete, et y bâtit une église en l'honneur de la Sainte-Vierge et de saint Gilles ; il leur donna en outre deux métairies à Soisé » (3).

Quelques mois avant sa mort, il concéda à ces mêmes religieux la dîme du péage de Montmirail, donation que confirma et augmenta son fils, le 3 août 1126 (4).

Guillaume mourut vers 1118, laissant de son épouse Eustachie, qui lui survécut peu de temps, trois enfants, Guillaume, Robert et Mathieu encore jeune en 1116. Hugues était mort en Terre Sainte à la fin du XIe siècle et Mathilde ne vivait plus en 1115.

VII. — Guillaume III Goet, dit Meschin (5), nommé aussi Gohier Meschin (6) ou le Jeune (7), par opposition au nom de son père que les chartes appellent Guillaume le Vieux (8) ou Guillaume le

(1) *Cartul. dun.*, p. 85.

(2) « *Arnulfus, capellanus de Alvia.* » *Id.*, p. 158.

(3) Manuscrit d'Orléans 394, t. III, fol. 93 ; *Bulletins de la Société Dunoise,* t. V, p. 462.

(4) *Id., ibid.*

(5) « *Willelmus primogenitus Mischinus.* » *Cartul. dun.*, p. 157. — Le Cartul. dun., p. 53, signale un Guanelon Meschin de Beaugency qui était témoin en 1093.

(6) *Id.*, p. 165.

(7) *Id.*, p. 87. — Guillaume le Jeune et son frère Robert sont témoins de la donation faite par Odon Brunel de la moitié de l'église d'Yèvres. *Cartul. St-Père,* p. 488.

(8) « *Apud Guillelmum Goetum senem.* » *Cartul. dun.*, pp. 87, 157.

père (1), fut le dernier représentant de la famille Goet. La plupart des historiens affirment qu'il y eut un Guillaume IV Goet ; mais ils sont dans l'erreur en ce point, comme dans celui où ils disent qu'il « épousa successivement trois femmes, dont une étoit fille du roi Louis le Jeune » (2). Guillaume III vivait encore en 1160 et il est désigné sous ce nom dans une charte de la Maison-Dieu de Châteaudun (3). Je ne sais s'il épousa plusieurs femmes, mais il se maria avec la troisième fille du comte Thibault de Blois, nommée Élisabeth (4), veuve en 1149 du duc de la Pouille, Roger, fils de Roger, roi de Sicile.

En 1128, il figure comme témoin dans un acte par lequel le seigneur de Courville, nommé Fulcon, « voulant se retirer du monde, vend à Thibault IV, comte de Chartres, moyennant 200 marcs d'argent, sa seigneurie, à la charge de maintenir dans leur intégrité les usages et coutumes du pays et d'acquitter ses aumônes et ses fondations pieuses » (5). Doyen ajoute que Guillaume fut seigneur de Courville en 1136 (6).

Les habitants de Chassant et de la Croix-du-Perche demandent, en 1130, sa protection contre Rotrou, comte du Perche (7).

Le 3 des nones de juin 1136, Guillaume augmente les possessions de Tyron pour remercier Dieu de l'avoir délivré de la prison où le tenait enfermé Robert de Belême (8), et cinq ans après, Ébrard IV,

(1) *Id.*, p. 158. — Dans une charte donnée avant 1102, Landri de Torcillo abandonne à Saint-Père le presbytère de l'église de Dampierre, hameau situé à une demi-lieue d'Alluyes, « *pro incolumitate Willelmi senioris matrisque ejus Mahildis.* » *Cartul. S.-Père*, p. 242.

(2) Doyen, *op. cit.*, t. II, p. 303; E. Lefèvre, *op. cit.*, p. 79.

(3) *Archives*, par A. de Belfort, p. 6.

(4) « La quarte fille fut mariée à Guillaume Goyet. » D. Bouquet, t. XIII, p. 253. — « *Duxit tertiam Willelmus Goiet.* » *Id.*, *ibid.*, p. 301. « *Hanc (tertiam) postea duxit (Élisabeth) Guillelmus Goez et genuit duas filias, matrem Gaufredi de Dunzei et Agnetem dominam de Monteforti in Cenomania.* » *Id.*, *ibid*, p. 703.

(5) *Bulletins de la Société Dunoise*, t. IV, p. 375.

(6) *Op. cit.*, p. 247.

(7) Desmurs, *Histoire des comtes du Perche*, cité dans les *Bulletins de la Société Dunoise*, t. IV, p. 375.

(8) « *Rotrou et Willelmus Goetus comites liberati a magnis et durissimis angustiis, sævis carceribus immanissimæ crudelitatis tyranni Roberti de Belismo gratias agentes Deo.* » Ms. d'Orléans 394, t. III, p. 64. — Bordas, *Chorographie*, p. 20, dit que Guillaume confirma, vers cette même année, la donation de la terre de Boisruffin faite à Saint-Père par Urson de Fréteval, en qualité de suzerain et seigneur de Brou.

du Puiset, se désiste, en sa présence, de ses prétentions sur Cormainville (1).

J'ai dit plus haut qu'en 1164, il ravagea les terres de l'évêque du Mans de concert avec le roi de France. Pour expier ses fautes, il partit en Terre Sainte, où il mourut vers l'année 1168. Car à cette date, Élisabeth, qui se qualifie encore duchesse et épouse de Guillaume Goet de bonne mémoire, par une charte donnée à Alluyes, accorde cent livres « aux chanoines réguliers de l'église de Sébaste où est enterré son mari, en présence de Nicolas de Bruère, Odon le Roux et Guillaume d'Alluyes qui assistèrent à ses funérailles » (2).

Guillaume ne fut donc pas présent à la célèbre entrevue de Montmirail qui eut lieu le 6 janvier 1169 (3).

A côté de la haute noblesse d'Alluyes, dont je viens d'esquisser l'histoire durant deux siècles, se trouvait une noblesse inférieure qui n'a pas été distinguée de la précédente. Ses représentants portaient cependant le titre de chevaliers d'Alluyes, soumis immédiatement à la famille Goet dont ils étaient les vassaux. Leurs noms complètent les annales du village d'Alluyes qui, sur ce point encore, offre une certaine importance.

Le généalogiste orléanais Hubert parle d'un certain « Hugues Goet, seigneur d'Alluyes, qui fut aussi, vers 1077, seigneur de Saint-Christophe, comme il paroit par un titre de la Trinité de Vendôme. » On peut se demander de quelle manière ce personnage se rattache à la famille d'Alluyes, d'autant mieux que, d'après le même auteur, ce Hugues Goet, « premier du nom, dont le père fut Geoffroy Goet, eut pour fils Hugues Goet II, qui épousa Mahaud; cette dernière, devenue veuve, épousa Geoffroy de Mayenne, qui avait le bail de Guillaume, son beau-fils, suivant un titre de la Trinité de Vendôme par lequel ledit Geoffroy en la qualité du susdit consent le don que fit le prêtre curé de Saint-Germain d'Alluie à Vendôme, d'après un titre sans date. » Cette affirmation n'est-elle qu'une

(1) *Histoire de Bonneval,* p. 71.

(2) D. Morin, *Histoire du Gastinois,* p. 316. A cette charte était attaché un « sceau en cire blanche où est une figure debout et entière, ayant le bras étendu en l'air ; l'écriture du tour ne peut se lire. » — L'auteur appelle Guillaume Goet, Guill. des Graiz ou Grez. — Cf. D. Bouquet, t. XVI, p. 607.

(3) M. T. Thibault, *Bulletins de la Société Dunoise,* t. IV, p. 375, lui donne pour armoiries : « mi-partie deux chevrons de sable en champ d'argent, l'autre partie trois chevrons brisés d'or. »



confusion de personnages ; car j'ai montré que Mahaud ou Mahilde, dont il est ici question, avait épousé en premières noces Guillaume Ier Goet et en secondes Geoffroy de Médène ou de Mayenne ; ou bien le chanoine Hubert avait-il des raisons sérieuses pour écrire une semblable généalogie ?

Nous avons vu que Guillaume Ier Goet eut de Mahilde trois enfants : Guillaume II, Hildeburge, qui épousa un seigneur de Fréteval, et enfin une fille du nom de Richilde. Or, Hugues Goet, qui vivait vers l'année 1077, épousa une femme de ce dernier nom et, comme il portait déjà le titre de seigneur de Saint-Christophe, commune de l'Anjou, il ajouta celui d'Alluyes de par sa femme.

Dom Villevieille (1), en compulsant les titres de la Trinité de Vendôme, de Saint-Florent de Saumur et de l'abbaye de la Boissière (2), trouva une série de seigneurs d'Alluyes, qui confirme l'opinion précitée, et se borna à une simple nomenclature avec une ou deux dates sans aucun fait. Je la donnerai telle qu'il l'indique.

1° Hugues d'Alluye, de Saint-Christophe et de Château, épousa Richilde, dont il eut deux enfants, Hugues et Domitilla (3).

2° Hugues, son fils, (1064-1084) (4).

3° Jean d'Alluye (1100-1122) (5).

4° Girard d'Alluye (1156).

(1) *Trésor généalogique,* publié par Henry et Alphonse Passier, publication malheureusement interrompue.

(2) Abbaye de l'Anjou fondée vers 1131, d'après le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire,* de C. Port, qu'il ne faut pas confondre avec la commanderie de ce nom près Châteaudun. *Cartul. dunois,* p. 224.

(3) « La terre du Saulce-Gouet, qui appartenait à Guillaume, passa à Hugues d'Alluye, son fils ou petit-fils. Ce dernier épousa Thomase, dont il eut Marguerite, mariée à Rotrou de Montfort, qui dans une charte de 1130 se qualifie seigneur de Montfort, d'Alluye, Vibraye et Gaillon-en-Gouet. De cette alliance sortit Jeanne de Montfort, qui épousa Guillaume Larchevêque et lui apporta en dot les terres de Château, en Anjou, Bonnétable et Saint-Christophe en Touraine. La seconde fille de Hugues et de Thomase, Isabeau de Château, ne fut mariée à Jean de Gaillon qu'après le décès de ses père et mère et n'eut pour dot qu'une somme de 100 livres de rente ; bientôt cependant, à la suite d'un procès, Jeanne de Montfort et G. Larchevêque lui abandonnèrent tout ce qu'ils possédaient à Montmirail, Brou, Alluye et au Saulce-Gouet avec vingt-cinq autres fiefs. » DOYEN, *Hist. de Chartres,* t. II, p. 324.

(4) Alluye est en latin : *Aleia, Aluia, Aloya, Aludia, Alloya, Alleya, Allodia,* et même *Ales.*

(5) Jean d'Alluyes portait, d'après son sceau : de... à trois fasces ondées, de... ; la première surmontée de trois besants chargés chacun d'une fleur de lis, la seconde chargée de trois besants aussi à fleurs de lis et de quatre macles, la troisième chargée de trois besants à fleurs de lis et de deux macles. CARRÉ DE BUSSEROLES, *Armorial général de la Touraine,* dans les *Mémoires de la Société archéologique de la Touraine,* t. XVIII, p. 56.

5° André d'Alluye (1199) épousa Élisabeth, fille de Sulpice d'Amboise (1).

6° Jean d'Alluye (1209-1241) épousa Julienne qui lui donna deux filles, Agathe et Mathieue. Sa statue est conservée au château d'Hodbert (2).

7° Hugues d'Alluye (1243) n'eut qu'une fille, mariée à Rotrou de Montfort.

Tels sont les simples renseignements que nous fournit D. Villevieille et qui corroborent l'opinion du généalogiste Hubert. Cette famille descend, par les femmes, de la grande lignée des Goet (3).

J'arrive aux vassaux du nom d'Alluyes, qu'il faut aussi tirer de l'oubli.

1° Gauthier d'Alluyes, surnommé l'Enfant, pour le salut de son âme, de celles de son épouse, de ses parents et de ses seigneurs, donna, en 1069, le presbytère de Sainte-Marie d'Alluyes et tout ce qui appartenait à cette maison, avec les offrandes, les sépultures et les dîmes, du consentement de Mahilde, qui lui avait concédé ce fief (4). Il autorisa Noël, prêtre de Saint-Germain d'Alluyes, à donner aux moines de Saint-Père tout ce qu'il possédait en ce lieu (5), et réclama la moitié des sépultures, du pain et du luminaire de Saint-Germain qu'avait donnée Bernard de Bullou en 1059 (6). Son fils, nommé Gauthier, se fit moine.

2° Avant 1080, Guillaume d'Alluyes, prévôt de Brou, abandonna tous ses biens à Saint-Père où il prit l'habit monastique ; son fils Guillaume approuva cette donation (7). Il fut témoin dans une charte

(1) « *Elisabeth filiam suam uxorem Andreæ de Aluia phtisis consumpsit : quæ diu ante morbum parturiens viro suo Hugonem et Agnetem reliquit.* » D. Bouquet, t. II, p. 514. — Ce Sulpice fut enfermé à Châteaudun et y mourut le 1er septembre 1153. Il fut enterré dans l'église Saint-Valérien. « *Monachi Castriduni in ecclesia S. Valeriani decentissimo mausolæo tumularunt.* » *Id.*, p. 516.

(2) Commune de Saint-Paterne. — Cf. *Mémoires de la Société archéologique de Touraine,* t. XVII, p. 154 ; *Armorial général de la Touraine,* par Carré de Busserolles ; *Inventaire de D. Housseau,* par Mabille.

(3) Chalmel, *Histoire de Touraine,* t. III, p. 264, a donné toute la suite des seigneurs de Saint-Christophe du nom d'Aluys, avec un abrégé historique des faits qui les concernent. Cf. É. Mabille, Catalogue analytique de chartes, diplômes et actes relatifs à l'histoire de Touraine, contenus dans la collection de Dom Housseau.

(4) « *Presbiterium ecclesiæ S. Mariæ, quæ non longe sita est a flumine Alogiæ villæ.* » *Cartul. de Saint-Père,* p. 211.

(5) *Id.*, p. 192.

(6) *Id.*, p. 196.

(7) *Id.*, p. 225.

pour l'abbaye de Tyron, où il est appelé *miles Guillelmus de Alvia* (1).

3° Aucher d'Alluyes, que Lefèvre indique comme le premier seigneur de ce nom, vivait au commencement du XIIe siècle. Il fut témoin, quand le moine Moyse était prieur de Saint-Romain (2), et accorda aux religieux de Saint-Père le moulin de Baudoin et un champ auprès de Saint-Germain (3). Gauthier, prévôt d'Alluyes, obtint (1101-1120) d'Aucher la concession de l'eau qui se trouvait au-dessus de l'étang des moines et le poisson qui en proviendrait. Cette charte fut signée à Chartres par Gauthier qui avait revêtu l'habit monastique. Il avait épousé en premières noces Letgarde de Morville, dont il eut six enfants, Hugues, Gauthier, Étienne, Hiseline, Élisabeth et Odeline, et en secondes noces, la veuve de Payen Dubois, *Paganus de Bosco*, Mathilde qui avait trois enfants : l'aînée Béatrice avait été mariée à Bourgoin; la seconde, Ermengarde, que son père avait dotée de la terre de Fénilet, épousa Albert Leroux qui abandonna aux moines de Saint-Père ce petit domaine (4).

Aucher d'Alluyes approuve encore l'achat du moulin de Dampierre et d'une terre pour y établir une hôtellerie (5), achat fait par le moine Moyse, prieur de Brou.

4° Hilduin d'Alluyes, son épouse Letgarde et son fils Goscelin, abandonnent à Saint-Père, en 1108, la terre de Luigny et une partie de la dîme de la villa Mercasius (6).

5° Hugues d'Alluyes, fils d'Aucher, conclut, en 1118, un arrangement avec les religieux de la même abbaye auxquels il cède un champ, un hospice qu'il possédait sur le territoire de Saint-Germain et ses prétendus droits sur le moulin de Baudoin (7). Deux ans après, il est témoin dans une charte par laquelle Payen Dubois concède à Tyron le domaine de Saint-Maximin (8).

(1) Ms. d'Orléans 394, t. III, p. 96. — Cf. Lépinois, *Histoire de Chartres*, t. I, p. 69.

(2) *Cartul. Saint-Père*, p. 477. — Cf. *Cartul. dunois*, p. 163.

(3) *Cartul. Saint-Père*, p. 458.

(4) « *Paganus de Bosco ipsam terram Fenilet Alberto Rufo genero suo cum filia sua in sponsalicium dederat.* » *Cartul. de Saint-Père*, p. 434. — Ce Payen paraît comme témoin dans plusieurs chartes. *Id.*, pp. 524, 528 et 554.

(5) « *Et terram ad unam hospitatem.* » *Id.*, p. 477.

(6) « *Terram prope Lupiniacum in loco qui dicitur Ductus et quartam partem decimationis ad villam quæ dicitur Mercasius.* » *Id.*, p. 194 ; Bordas, *op. cit.*, p. 118.

(7) « *Cyrographum inter nos et Hugonem de Alogia.* » *Id.*, p. 458.

(8) « *Testes sunt Hugo de Aleia et Girardus capellanus de Aleia.* » Ms. d'Orléans 394, t. III, p. 92.

J'ai trouvé aussi deux autres noms rappelant Alluyes.

Hugues, sous-doyen de Sainte-Marie, donne à Saint-Père une terre située sur la paroisse de Saint-Germain (1).

Garnier, prieur d'Alluyes, fut, au mois de février 1235, exécuteur testamentaire de Barthélemy Logre, au sujet des possessions de la Madeleine de Châteaudun (2).

Telle fut durant deux siècles l'histoire des seigneurs d'Alluyes. Aucun d'eux n'a été mêlé aux grands évènements, mais leurs noms méritent de passer à la postérité. La famille des Goet ne survivra plus que par les filles, qui, par de grandes et de nobles alliances avec les plus illustres familles de France, les Donzy, les Nevers, les Chastillon et les Bourbon, mériteront les éloges des historiens et des généalogistes les plus distingués.

VIII. — Guillaume étant mort en Terre Sainte, les cinq baronies du Perche-Gouet, Alluyes, Brou, Montmirail, Authon et la Bazoche, devinrent une occasion de guerres. Mathilde, sa fille, mariée à Hervé de Donzy, lui avait apporté en dot les possessions de son père et prétendait en demeurer souveraine maîtresse. D'un autre côté Élisabeth, veuve de Guillaume (3), voulut retenir la terre de Montmirail comme lui ayant été assignée pour son douaire par son second mari. Elle fut soutenue dans ses prétentions par son frère Thibault, comte de Blois, qui invoqua l'appui du roi de France, son seigneur suzerain. Hervé, fort de son droit, recourut à son tour à la protection du roi d'Angleterre et, pour la mériter, déposa entre ses mains ce même château de Montmirail, à la condition de le recevoir ensuite de lui en fief et de lui en faire hommage. Cette conduite le rendit suspect (4) et le roi de France, indigné de cette donation qui augmentait les forces de son adversaire, se joignit, pour en tirer vengeance, au comte de Nevers ennemi personnel d'Hervé. Ils vinrent assiéger

(1) Charte sans date dans le *Cartul. de S.-Père*, p. 404.

(2) Bordas, *op. cit.*, p. 230.

(3) Il avait épousé en premières noces une fille bâtarde de Henri I[er] dont on ne connaît point le nom. « *Uxorem duxit N. filiam Henrici I notham.* » D. Bouquet, t. XII, p. 929 ; cf. pp. 129, 209 et 580. — *L'Art de vérifier les dates*, t. I. p. 800, dit la même chose. — M. T. Thibault, *op. cit.*, la nomme Mabile.

(4) Joann. Sarisberiensis, *epist.* 88, *apud* D. Bouquet, t. XVI, p. 608.

Donzy, qu'ils prirent le 11 juillet 1170 et dont ils démolirent le château (1).

En 1166, Hervé rendit au monastère de Celles, dans le Blésois, une coutume et un droit que ses prédécesseurs avaient usurpés, « savoir de lever une fois par an les écluses en toutes les eaux et moulins dépendant de l'abbaye pour la pêche (2). »

Néanmoins Hervé resta possesseur de Montmirail, et quelle que fut la loyauté du moyen dont il usa, « cette terre, dit Bordas (3) fut conservée aux véritables héritiers de Guillaume Goet. »

Hervé de Gien, fils de Geoffroy III, seigneur de Donzy, ne songea plus désormais qu'aux bonnes œuvres. En 1180, de concert avec son épouse Mathilde, il donne des lettres de protection aux Templiers de Sours (4), qui avaient une maison à Arville (5).

En 1197, il signa avec l'abbé de Saint-Père un acte passé à Brou au sujet des coutumes de Saint-Romain. Il affranchit à perpétuité la terre des moines de cette église de toute milice, cavalerie, voitures, contributions et coutumes quelconques ; toutefois dans le cas de nécessité, pour la garde de ses villes, il pourra, comme le prieur, mener avec les siens les hommes du monastère, ainsi qu'ils le faisaient du temps de son aïeul Guillaume Goet. Le prieur taxera lui-même ses hommes, suivant les besoins urgents de son seigneur, c'est-à-dire pour une nouvelle milice, pour marier sa première fille, pour prise de possession d'une terre, pour la rançon d'Hervé prisonnier de guerre, dans les temps que ses vassaux lui fourniront une pareille subvention, et pour faire un de ses fils chevalier. Hervé se réserva à lui et à sa cour la connaissance du meurtre et du rapt, et la poursuite des usuriers qui retiennent les gages ou se les approprient pour leurs intérêts.

Guillaume Goet, son beau-père, avait abandonné à ces mêmes moines de Saint-Romain tous les droits qu'il pouvait prétendre sur leurs terres à la réserve des droits de minage qu'il lèverait dans le bourg le jour du marché, à commencer le mardi, trois heures après

(1) *Chronique de Robert de Monte, apud* D. Bouquet, *ibid.*, p. 607; *Art de vérifier les dates, Barons de Donzy,* p. 586; A. Duchesne, *Histoire généalogique de la maison de Vergy,* livre X, p. 400.

(2) *Loir-et-Cher archéologique,* année 1891, p. 139, et 1892, p. 30.

(3) *Op. cit.*, p. 139.

(4) Mannier, *Commanderies du grand prieuré de France,* p. 145.

(5) A. Duchesne, *Histoire de la maison de Vergy,* preuves du livre X, p. 88.

midi, jusqu'au jeudi suivant, six heures du matin, sur tous ceux qui n'étaient pas habitants du dit bourg. Il avait aussi donné le droit de past pour les porcs du prieuré et le droit de vendre vin, excepté durant les deux semaines qui précédaient Pâques et la semaine qui suivait cette fête.

Hervé confirma ces différentes donations et en ajouta de nouvelles. Il concéda au prieur de Saint-Romain un muid de blé à prendre sur les moulins de Brou, payable un setier par mois, droit de marché le jour de Saint-Laurent, droit de justice et le péage chaque dixième semaine, la dîme des droits levés au marché de Saint-Lubin, droit de pêche dans son étang trois fois par an, la veille de Saint-Laurent, le jour de l'anniversaire de Guillaume Goet et des autres seigneurs d'Alluyes, et toutes les fois que l'abbé de Saint-Père séjournerait au monastère (1).

J'ai cru devoir transcrire ici tous ces usages, qui donnent une idée des mœurs féodales et montrent en même temps la générosité de la famille Goet pour les maisons religieuses.

Hervé eut cinq enfants, Guillaume, Philippe, Geoffroy, Hervé et Renaud, entre lesquels il partagea ses possessions. Pour son anniversaire, les chanoines de la cathédrale de Chartres percevaient cinquante sols.

IX. — Guillaume IV, seigneur de Gien, et successeur de son père dans la baronie de Donzy, prit le nom de Goet pour faire revivre le souvenir de ses ancêtres. C'est sous ce dernier titre qu'il fait différentes donations aux moines de Rigny, dans le diocèse d'Autun, à la condition qu'ils diront pour son père, tant qu'il vivra, trois cent soixante six messes *de Spiritu Sancto* et fonderont pour lui un obit après sa mort. Cette libéralité fut approuvée de tous ses frères (2). Il fut du nombre des seigneurs qui suivirent Philippe Auguste à la croisade et mourut, en 1191, au siège de Saint-Jean-d'Acre, sans postérité (3).

Philippe, son frère, fut seigneur d'Alluyes, et il figure comme tel dans la charte d'affranchissement de Saint-Martin de Péan, donnée par Thibault, comte de Blois, en 1187 (4).

(1) *Id.*, p. 91. Bordas, *op. cit.*, p. 103.

(2) « *Ego Guillelmus Guoet, dominus de Giem, notum fieri volo...* » *Généalogie de la maison de Vergy*, preuves du livre X, p. 89.

(3) *Art de vérifier les dates, Barons de Donzy,* p. 586.

(4) *Cartul. S.-Père,* p. 662.

X. — Renaud de Montmirail est qualifié d'homme noble, seigneur d'Alluyes (1).

Avant de partir pour la croisade, en 1188, il affranchit les hôtes de Saint-Cheron, demeurant à la Gaudaine, de certains droits vexatoires qu'il exerçait sur eux, et à son retour il garantit, le 31 mars 1197, toutes les libertés que son frère avait accordées aux moines de Saint-Romain, en qualité de seigneur d'Alluyes, pendant qu'il était en Terre Sainte (2). En 1199 il confirme aux Templiers d'Arville les donations faites par Guillaume Goet, son aïeul, leur accorde Melleray et les délivre de toutes coutumes et du péage sur le fief d'Alluyes. La même année, il concède à ces mêmes frères deux charretées de bois à prendre dans la forêt de Montmirail (3).

Sur le point de partir à la croisade, en 1202 (4), il reconnaît en présence des moines de Saint-Père le tort qu'il a eu en saisissant avec violence et contre tous les droits un homme de Saint-Romain (5) et, pour racheter cette faute, il donne au chapitre de Chartres cinquante sous de rente annuelle à prendre sur son péage d'Alluyes. Il affranchit en outre les hommes du chapitre de toute exaction et promet qu'à l'avenir il ne conduira aucun d'eux à la guerre par contrainte. Cette donation fut confirmée, en 1209, par son frère Hervé, héritier de la seigneurie d'Alluyes, qui ajouta, du consentement de son épouse Mathilde, cent sous de rente. Il mourut en Terre Sainte, le 14 des kalendes de mai (6) de l'année 1204.

XI. — Hervé III réunit par la mort de ses frères tous leurs titres et devint baron de Donzy, seigneur de Gien et des cinq baronies du Perche-Gouet. Comme seigneur d'Alluyes, il scelle en 1196 une charte par laquelle le chevalier Girard d'Artemale « donne aux religieux de Bonneval la dîme de tous les légumes qu'il avait à Moriers, savoir sur le territoire de Moisville et Sernanville les menues dîmes des susdits villages, si on les rebâtissait (7). » Cette concession ne l'empêcha pas cependant de détourner l'eau du Loir pour la faire

(1) « *Vir nobilis, dominus Aloie.* » A. Duchesne, *op. cit.*, preuves, p. 94, livre 11.
(2) *Id.*, p. 90.
(3) *Id.*, p. 93.
(4) *Cartul. de Chartres*, t. III, p. 41, note 1, et *Cartul. dunois*, p. 195.
(5) *Cartul. de Saint-Père*, p. 670.
(6) A. Duchesne, *op. cit.*, p. 94; *Cartul. de Chartres*, t. III, pp. 43, 92.
(7) « *Ego Herveius Alodiæ dominus.* » *Histoire de l'abbaye de Bonneval*, p. 79.

venir sur ses propriétés et alimenter son grand étang de Saint-Germain d'Alluyes, de telle façon que les moulins dès moines de cette abbaye ne pouvaient plus faire farine (1).

Au mois de mai 1215, il reçoit de Saint-Père tout ce que le monastère possédait à Bois-Ruffin, domaine, droits et revenus, et en échange il donne aux moines quarante sous de rente à prendre sur son péage de Brou et deux charretées de bois mort à deux chevaux à ramasser tous les jours quand et où ils le voudraient dans ses forêts (2).

De son mariage avec Mathilde de Courtenay, qui lui apporta en dot le comté de Nevers et dont il fut séparé en 1213 pour cause de parenté, il eut une fille nommée Agnès qu'il maria avec Philippe de France, fils aîné de Louis VIII. D'après le contrat de mariage, Hervé lui donnait, comme dot, Alluyes, Montmirail, Brou, Authon et la Bazoche (3). Cette donation fut confirmée en 1218 (4). « Agnès étoit si belle, et si riche en espérance, dit de Sainte-Marthe (5), que les plus grands princes avoient eu dessein de la marier à leurs enfants, entr'autres Jean, roi d'Angleterre, qui en fit les fiançailles avec le prince Henri, son fils aîné, depuis Henri III du nom. » Philippe n'avait que neuf ans quand fut célébré ce mariage ; il mourut en 1218 et fut inhumé à Notre-Dame de Paris.

Cette même année, Agnès épousa Guy, comte de Saint-Pol, de la maison de Châtillon, et Hervé dressa un nouveau contrat en la même forme que le précédent et par lequel il donnait à sa fille les cinq baronies du Perche.

Hervé survécut peu de temps à ce second mariage de sa fille ; il asssista au siège de Damiette en 1219 et mourut trois ans après, empoisonné.

XII. — Agnès de Nevers et Guy de Châtillon prirent possession de la baronie d'Alluyes et des autres fiefs du Perche-Gouet aussitôt après la mort d'Hervé.

(1) A. Duchesne, *op. cit.*, p. 108.

(2) *Cartul. de Saint-Père*, p. 678. « *Herveus, comes Nivernensis et dominus Aloye.* » — Cf. Bordas, p. 21.

(3) « *Eadem die qua sponsalia contrahentur, dabo Philippo Aloyam, Montemmirabilem, Braiotum, Bazochiam et Authonem.* » A. Duchesne, *op. cit.*, p. 104, preuves.

(4) *Id.*, p. 107 ; Preuves du livre III, pp. 40 et 41 de l'*Histoire généalogique de la maison de Chastillon*, par A. Duchesne.

(5) *Généalogie de la maison de France*, t. I, p. 511.

En 1222, ils donnèrent aux religieux de Bonneval une charte par laquelle ils réparent les dommages causés par la dérivation des eaux du Loir qu'Hervé avait amenées dans son étang de Saint-Germain et rétablissent le cours de la rivière « du moulin de Vibraye jusqu'au château d'Alluyes, du château d'Alluyes au moulin de Baudoin, de ce dernier à celui de l'Isle, et du moulin de l'Isle à celui de Corteau » ; ils ne demandent en retour que les prières des moines (1).

Au mois de juillet 1225, ils rendirent hommage à l'évêque de Chartres pour le grand et le petit château de Montmirail, et pour la forteresse d'Alluyes (2).

XIII. — Ils eurent deux enfants, Gaucher de Châtillon et Yolande.

Gaucher fut seigneur d'Alluyes et épousa Marie de Boulogne, lorsqu'il n'était encore âgé que de quatorze ans. Aussi son oncle Hugues de Châtillon fut-il obligé de choisir des chevaliers pour rendre, à sa place, hommage de son fief à l'évêque de Chartres, s'engageant à l'y conduire en personne, aussitôt qu'il pourrait s'y rendre à cheval (3). L'acte d'hommage est de 1236.

Yolande de Châtillon, héritière de son frère, mort sans laisser de postérité, épousa Archambaut de Bourbon, auquel elle apporta en dot les cinq baronies (4). Elle eut deux filles, Mathilde et Agnès.

XIV. — Eudes de Bourgogne, comte de Nevers, devint seigneur d'Alluyes par son mariage avec Mathilde, héritière du Perche-Gouet, et en cette qualité il rendit hommage à Mathieu, évêque de Chartres (5).

Au mois de juin 1253, Eudes reçut du prieur de Saint-Romain de Brou le serment de fidélité, la foi et hommage, et reconnut qu'il

(1) DUCHESNE, *Preuves de la maison de Vergy*, pp. 108 et 109.

(2) « *Ego Guido de Castellione, comitis S. Pauli primogenitus et ego Agnes, uxor ejus, filia Hervei quondam comitis Nivernensis, notum facimus quod nos tenemus in feodo de carissimo domino et patre nostro episcopo Carnotensi magnum castellum de Montemirabili et parvum castellum et omnem forterіciam... Actum apud Aloyam.* » *Id.*, *ibid.*, p. 109.

(3) *Maison de Châtillon*, livre III, p. 79 et p. 46 des preuves.

(4) *Id.*, p. 76 ; *Maison de Vergy*, p. 410.

(5) « *Antequam pater reverendus Matheus me reciperet in hominem de terra et feodo Goeti moventis de feodo dicti episcopi, devoluta ad Mathildem uxorem meam et Agnetem, sororem dictæ uxoris, tam ratione successionis claræ memoriæ Yolandæ, quondam matris dictarum sororum, quam ex caduco nobilis Galcheri de S. Paulo, qui dicebatur in transmarinis partibus viam universæ carnis introivisse, promisi, quod si dictus Galcherus rediisset, me redditurum ejus feodum...* » *Maison de Châtillon*, p. 84, et preuves p. 48.

lui avait accordé le service de ses hommes, comme il le devait à son seigneur (1). Il mourut en 1269, suivant l'*Art de vérifier les dates*.

XV. — Yolande de Bourgogne, fille du comte Eudes, épousa, en 1265, Jean Tristan de France, fils de saint Louis, âgé de 15 ans. L'année suivante, le 1er décembre, l'évêque de Chartres, voulant être agréable au roi de France et mériter ses bonnes grâces, consentit à recevoir à Paris l'hommage que Jean était tenu de lui rendre dans son palais épiscopal, pour sa terre d'Alluyes et celles qui en dépendaient, à la seule condition que cette faveur ne tirerait pas à conséquence pour le prélat ni pour ses successeurs (2). Jean Tristan mourut le 3 août 1270, et Yolande en 1280.

La première année de son pontificat (1271), le pape Grégoire X confirma par une bulle et prit sous sa protection toutes les églises et possessions du monastère de Bonneval, parmi lesquelles se trouvaient le prieuré et la cure d'Alluyes (3).

XVI. — Marguerite de Bourgogne, née en 1248, de Mathilde et de Eudes, épousa, en 1268, Charles de France, fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, né en 1220, couronné roi de Sicile en 1266, et lui apporta les cinq baronies du fief de sa mère. Ce prince ayant négligé de rendre hommage à l'évêque de Chartres, celui-ci exploita à son profit les baronies d'Alluyes, Brou, Montmirail, Authon et La Bazoche, en 1280. Cinq ans après, son mari étant mort, Marguerite quitta la cour de Sicile et revint prendre possession de ses fiefs ; mais elle fut obligée de s'en remettre au jugement d'arbitres et de payer à l'évêque le rachat de ses terres. Comme elle n'avait point eu d'enfants, elle donna ses seigneuries du Perche à son neveu Robert de Flandre (4), en 1307, après avoir eu quelques difficultés au sujet d'Alluyes avec l'abbé de Bonneval (5).

(1) « *Odo Dominus Borbonii et Aloie.* » *Cartul. de S.-Père*, p. 702.

(2) « *Ludovicus, Dei gratia, Francorum... Noveritis quod cum Johannes, filius noster, teneretur facere hommagium episcopo Carnotensi apud Carnotum in domibus ipsius episcopi, ut dicebat episcopus, pro terra de Alluya et aliis terris de quibus Odo, comes condam Nivernensis, erat in hommagio episcopi Carnotensis, que quidem terre ad ipsum Johannem filium nostrum devenerunt, ratione Yolendis filie dicti comitis... Actum Parisius.* » *Cartul. de N.-D. de Chartres*, t. II, p. 184.

(3) *Histoire de Bonneval*, p. 104.

(4) *Histoire de la maison de Bar*, p. 51, preuves.

(5) *Histoire de Bonneval*, p. 112.

XVII. — Yolande de Bourgogne, après la mort de son mari en 1270, avait épousé en 1277 Robert de Béthune, comte de Flandre ; elle en eut deux fils, Louis de Nevers, comte de Flandre, et Robert. Ce dernier devint seigneur d'Alluyes par l'abandon de sa tante et, en 1313, il confirma toutes les donations faites au monastère de Thiron par ses ancêtres maternels et en ajouta de nouvelles. Il épousa Jeanne de Bretagne, fille d'Arthur II et d'Yolande de Dreux, et mourut en 1331.

XVIII. — Jean de Flandre, fils aîné de Robert, étant mort jeune, le 10 mars 1332, Yolande sa sœur, née au château d'Alluyes le 15 septembre 1326 (1), recueillit tout l'héritage de son père qu'elle apporta en dot à Henri comte de Bar (2), qui mourut en 1344 (3).

Veuve de Philippe de Navarre, duc de Longueville, qu'elle avait épousé en secondes noces, elle rendit foi et hommage pour les cinq baronies à Jean, évêque de Chartres, par acte passé à Saint-Cheron le 4 septembre 1390 (4).

D'après une charte de Yolande de Flandre, dame d'Alluyes et de Montmirail, datée du dernier février 1377, l'abbaye de Bonneval avait été prise et complètement pillée par les Anglais en 1370 (5).

XIX. — Robert hérita des fiefs du Perche par l'abandon que lui en fit sa mère en 1391 ; mais, le 11 mars 1397, il fut condamné à payer un droit de rachat à l'évêque de Chartres auquel il avait oublié de rendre aveu, cérémonie qu'il remplit enfin le 26 octobre 1402. Il mourut en 1411.

XX. — Jean de Bar, fils de Robert et de Marie de France, eut en 1413 les seigneuries d'Alluyes, de Brou et de Montmirail, ainsi que le constatent des lettres (6) dans lesquelles il prend le titre de ses fiefs. Il fut tué à la bataille d'Azincourt, où il se dis-

(1) Voir à la fin la note A.

(2) « *Anno MCCCXLII. Comes Barri ad causam uxoris suæ, filiæ et heredis defuncti quondam Roberti de Flandria, dominus castrorum et castellaniarum de Alluye, de Brou, de Montemirabili, de Authone et de Bazochia Goeti.* » *Maison de Bar*, preuves, p. 48.

(3) *Id., ibid.*

(4) *Id.*, p. 49, preuves du chap. X.

(5) *Ms. d'Orléans*, 394, t. III, p. 44.

(6) *Archives de l'Abbaye de S.-Père*, dans les Preuves du ch. XIV, p. 69 de la *maison de Bar*.

tingua par une grande bravoure (1). Sa femme était morte en 1417. Il avait recueilli la succession de son frère Henri, mort en 1397 (2).

XXI. — Robert de Bar fut seigneur d'Alluyes après son frère Jean ; mais il ne lui survécut que quelques mois, laissant de sa femme, Jeanne de Béthune, une fille qui lui succéda.

XXII. — Jeanne de Bar ne jouit pas sans quelques difficultés de l'héritage paternel. Louis, cardinal de Bar, s'empara des cinq baronies qu'il garda jusqu'en 1418 (3) où il fut forcé de les rendre ; mais alors il saisit le duché de Bar, au mépris de sa dignité ecclésiastique, et Jeanne reçut en échange 1200 livres de rente en 1451 (4). Elle les apporta en dot avec les terres et forteresses d'Alluyes, Brou et Montmirail à Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, qu'elle épousa, lorsqu'il n'avait encore que dix-sept ans (5). Mais Louis de Luxembourg ayant embrassé le parti des Anglais, le roi de France confisqua ses seigneuries et celles de sa femme et les donna à Charles d'Anjou malgré les réclamations des enfants de Jeanne de Bar, auxquels ces fiefs furent attribués par sentence prévotale, donnée à Cambrai le 9 février 1464 (6).

XXIII. — Charles d'Anjou et Isabeau de Luxembourg eurent l'honneur de recevoir au château d'Alluyes le roi Louis XI, qui s'y arrêta quelques jours, en revenant de faire ses dévotions à Notre-Dame de Chartres, au mois d'août 1463, et qui y donna des lettres pour rétablir à Brives et à Uzerches le siège de sénéchal (7). Il y revint le 21 novembre 1467 (8).

En 1472, Isabeau vendit à Jehan du Plessis le fief d'Aunay (9), et, six ans après, les cinq baronies du Perche-Gouet, réunies depuis le mariage de Guillaume Ier Goet avec Mathilde, furent divisées.

(1) MONSTRELET, *Chronique*, ch. 148.

(2) DU BOUCHET, *Histoire de la maison de Courtenay*, p. 158.

(3) *Maison de Bar*, preuves, p. 63.

(4) *Id.*, p. 60, preuves du chap. XIII.

(5) « *Johannæ de Barro, uxori Ludovici de Luxemburgo, comitis S. Pauli filiæque Roberti de Barro, in recompensationem juris quod habebat in ducatu Barrensi data fuerunt villæ, terræ et castra de Brou, Montemirabili, Alluye, Bazochia et Authone.* » *Id.*, p. 65.

(6) *Histoire de la maison de Bar*, preuves, p. 76.

(7) *Ordonnances des rois de France*, t. XVI, p. 58.

(8) « Nostre dit procureur à Montferrant a toute diligence se feust trait par devers nous à Aluye. » *Id.*, t. XVII, p. 42.

(9) Voir la note C.

Charles d'Anjou, qui avait besoin d'argent, vendit à Louis du Maine, son frère bâtard, Authon, Montmirail et la Bazoche, qui eurent ainsi qu'Alluyes leurs seigneurs particuliers.

L'année suivante, le 19 septembre, Miles d'Illiers, évêque de Chartres, « à la requeste d'illustre prince d'Anjou, comte du Maine et seigneur d'Alluyes, » vint bénir la nouvelle chapelle du château d'Alluyes, et y consacra l'autel de Saint-Martin ou chapelle dédiée à saint Martin, qui plus tard (1) prit le vocable de Saint-Nicolas (2).

XXIV. — Charles d'Anjou étant mort sans enfants, Louis XI donna la seigneurie d'Alluyes à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours et de Luxembourg, et créa, au mois d'octobre 1482 (3), deux foires, l'une le jour de la Translation de Saint-Nicolas, le 9 mai, l'autre le jour de Sainte-Anne, le 26 juillet. Il y établit aussi un marché le samedi de chaque semaine. Ces foires et marché furent confirmés par Henri II (4).

Cependant Jacques d'Armagnac étant tombé en disgrâce, ses biens furent confisqués ; mais ses fils Jean et Louis revendiquèrent les possessions de leur père.

XXV. — Charles VIII, étant « au Plessis-du-parc-les-Tours, » le 5 mars 1483, donna des lettres par lesquelles il était ordonné que Jean et Louis d'Armagnac « jouiraient des terres et seigneuries venant de la succession de Charles d'Anjou, roi de Sicile, et prétendues par les dits d'Armagnac à cause de leur mère Louise d'Anjou, sœur et héritière du roi de Sicile, et ce par provision et en attendant la décision du procès qui était entre le roi et les dits plaignants. » En conséquence, quelques jours après, la chose mûrement examinée, « furent délivrées à Jehan et Loys d'Armagnac les terres eschues par le trépas de Charles d'Anjou, les terres et seigneuries de Brou, Montmirail, Authon, la Bazoche, Montlandon, Montigny, Rivery, la Ferrière, Alluyes et Pierrecoupe en Perche et Chartrain (5). »

(1) Dans les pouillés on trouve cette chapelle ainsi désignée : *Capella sancti Nicolai in castro de Alogia.*

(2) *Mémoires de G. Laisné* cités par Lefèvre, *op. cit.*, p. 46.

(3) *Compilation chronologique,* par Blanchard, p. 348.

(4) *Id.*, p. 479.

(5) *Ordonnances des rois de France,* t. XIX, p. 278. — Cf. GODEFROY, *Histoire de Charles VIII,* preuves, p. 387.

En 1487, Jean rendit hommage à l'évêque de Chartres pour les cinq baronies et mourut sans postérité, laissant ses biens à son neveu Antoine de Luxembourg.

XXVI. — Antoine de Luxembourg, seigneur d'Alluyes, hérita de la succession de son oncle Jacques de Luxembourg et non comme fils de Jeanne de Bar dont il était héritier. Il ne fut pas seigneur de Montmirail, Authon et la Bazoche, possédés alors par Jean de Bruges, et bientôt même il vendit Alluyes à Florimond Robertet, auquel l'évêque de Chartres fit, en 1505, l'abandon de la baronie de Brou.

XXVII. — Florimond Robertet (1), baron d'Alluyes et de Brou, seigneur de Bury (2), secrétaire du roi et des finances pendant quarante ans sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, naquit à Montbrison le 11 février 1457. Après avoir étudié à Lyon, puis à Orléans où il prit ses degrés en droit, il vint à Paris se fortifier dans l'art oratoire. Grand ami des beaux-arts et collectionneur distingué de tableaux, statues, ivoires, albâtres, dont il enrichit la ferme seigneuriale d'Alluyes et l'hôtel de ce nom à Blois (3), il sut mériter l'éloge que faisait de lui un de ses contemporains. « C'estoit un homme qui scavoit et avoit beaucoup vu et, sans point de faulte, c'estoit l'homme le mieux entendu que ie pense guères avoir veu et de meilleur esprit qui s'est meslé des affaires de France et qui en a eu la totale charge et a eu cest heur qu'il s'y est tousiours merveilleusement bien porté (4). » Il fut aussi ami des belles-lettres. Jean Marot lui dédia une ballade (5); Jean Molinet correspondait

(1) La généalogie des Robertet se trouve dans Hubert, ms. d'Orléans 457 bis, t. Ier, p. 251. Voir note D.

(2) Château bâti à deux lieues de Blois, par Robertet (1501-1504), dont il ne reste que quelques ruines. Il y avait introduit cette élégance et cette recherche alors inconnues en France et qu'il avait empruntées à l'Italie. Cf. *Notices historiques sur le château de Bury*, dans les *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois*, t. I, p. 258; P. de Fleury, *les sires de Bury et d'Onzain, chronologie et histoire*, Blois, 1873, pièce in-8, de 8 pages.

(3) Sa femme a laissé de toutes ces richesses un précieux inventaire sous le titre suivant: « Objets d'arts, bijoux, tapisseries, tableaux, fonte de bronze, ivoires, albatres et belles figures en marbre blanc, porcelaines, terre sigillée, cristaux, fayences et ornements d'église, trouvés en 1532 au château de Bury, composant l'héritage de haut et puissant messire Florimond Robertet. » Cet inventaire a été publié par E. Grésy dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 3e série, t. X, pp. 1-66.

(4) *Mémoires de Robert de la Marck*, p. 158.

(5) Duplessis, *les Robertet* dans les *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois*, t. IV, p. 512.

avec lui (1), et Clément Marot, qui le compta parmi ses plus nobles protecteurs, lui prodigua dans une complainte « de ces louanges qu'on ne donne guère aux ministres que quand ils les ont méritées (2). » A l'âge de cinquante-deux ans, Robertet épousa Michelle Gaillard de Lonjumeau qui n'en avait que seize (3), mais qui lui apportait cent mille livres (4). Il mourut le 10 août 1532. Son oraison funèbre fut prononcée par l'évêque de Grenoble, Laurent Allemand, en l'église Saint-Honoré de Blois, où son corps resta exposé dans une chapelle ardente jusqu'à la célébration de l'annuel. Quatre mille messes furent dites à l'intention de ce seigneur qui avait répandu ses bienfaits dans tous ses domaines de Brou et d'Alluyes. Robertet eut deux fils : Claude, trésorier de France, qui lui succéda dans la baronie d'Alluyes, François, et trois filles, dont la dernière, Françoise, fut grand'mère de Gabrielle d'Estrées, ce qui fait descendre de Robertet plusieurs des familles royales de l'Europe, celle de Bourbon, branche aînée, en particulier (5).

XXVIII. — Claude, baron d'Alluyes et de Bury, épousa Anne Briçonnet, fille d'Anne de la Croix et de François Briçonnet, et

(1) Chef-d'œuvre exquis, scintillant Robertet,
Soleil luysant au franc azuré throsne,
Les grands vertus de ton champ flory m'ont
Bouté en train, sy qu'a ton flory m'ont
Mon epistolle indigne se patrone...
Vive ton nom, Florimond Robertet !
Dieu te doint gloire ou le roi Robert est.

(Duplessis, *les Robertet* dans les *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois,* t. IV, p. 530.

(2) « *Déploration de messire Florimond Robertet.* » Œuvres, t. II, p. 458, édit. 1731, in-fol. Cette pièce n'est pour ainsi dire qu'un continuel jeu de mots sur l'aile d'oiseau qui figurait dans les armoiries de Robertet et sur la plume du ministre arrachée à cette aile. Robertet portait : d'azur à la bande d'or chargée d'un demi-vol de sable, accompagnée de trois étoiles d'or, une en chef et deux en pointe, avec la devise FOR SVNGNE. — Cf. La Saussaye, *Guide historique du Blaisois,* p. 73.

(3) Ils vécurent ensemble vingt-trois ans, comme Michelle l'indique dans l'inventaire des bijoux : « Plus vingt-trois anneaux passez dans une petite chesne d'or, à chacun desquels il y a un diament du prix de deux ou trois cens francs, lequel nombre est celuy des années qu'a duré mon mariage, ayant pris plaisir de les assembler ainsi pour me ramentevoir toutes les fois que je regardois dans mon cabinet combien il y avoit que j'étois heureuse. » *Ut supra,* p. 28. — Cf. *Bulletins de la Société Dunoise,* t. V, p. 370, note 5.

(4) Les noces furent célébrées à Amboise, le 3 octobre 1509, en présence de Louis XII et de la reine Anne de Bretagne qui dotèrent Robertet de trente mille livres.

(5) « D'où estoit et ce qu'estoit Florimond Robertet avant qu'il fust à la cour avec une médaille de 1512. — Coppie des dons faicts au sieur d'Alluye des quarts de Charaman par la royne Claude et par François Ier. Amboise, 1515. » *Cabinet historique,* t. XVIII, p. 91, pièces du Fonds Saint-Esprit, t. III.

petite-nièce du cardinal et du chancelier (1). Il mourut en 1566 ou 1567 (2). La baronnie de Brou passa à son frère François (3).

XXIX. — Florimond de Robertet, l'aîné des cinq enfants de Claude et d'Anne Briçonnet (4), naquit à Blois (5) en 1533 et hérita des baronies d'Alluyes et de Bury. « Il n'a point laissé la réputation d'un ministre habile ; d'un caractère souple, d'une conscience facile, il fut beaucoup employé dans les affaires qu'on a dû appeler encore plus justement les intrigues de cette époque (6). » Florimond, à l'exemple de son grand-père, cultiva les lettres et favorisa les poètes. Ronsard lui dédia son hymne du *Printemps* où il disait :

.... ô Printemps gracieux,
Trois fois je te salue et trois fois je te prie
D'eslonguer tout malheur du chef de mon Alluye (7).

et composa une bergerie où l'on voit un pâtre du nom d'Alluyot :

Quand Alluyot vivra sans aimer Jeanneton,
Le bouc se vestira de la peau du mouton
Et le mouton prendra la robe d'une chèvre,
Et comme un bouc aura barbe dessous la lèvre (8).

Cette Jeanneton est Jeanne Halluin de Piennes que Robertet épousa en 1563 (9).

Il mourut à trente-six ans, sans postérité, en 1569. Avec lui s'éteignit après un siècle d'éclat une famille de ministres au comble de la prospérité, exemple bien frappant de la fragilité des familles (10).

(1) G. BRETONNEAU, *Histoire généalogique de la maison des Briçonnets*, p. 47.

(2) DUPLESSIS, *op. cit.*, p. 573, note 2.

(3) *Bulletins de la Société Dunoise*, t. V, pp. 370-371.

(4) Bretonneau lui en donne six et prend François Robertet pour un de ses fils, tandis qu'il ne fut que le frère de Florimond.

(5) BERNIER, *Histoire de Blois*, p. 494.

(6) DUPLESSIS, p. 574.

(7) *Hymnes*, t. II, p. 1098.

(8) *Églogues*, t. I, p. 806.

(9) « A quoi il n'y avoit apparence qu'une fille d'une des meilleures maisons de France épousât un petit secrétaire des commandemens ; ce qui arriva plutôt par caprice qu'en prit à la fille que par raison. » BRANTOME, *Hommes illustres*.

(10) Cf. HECTOR DE LA FERRIÈRE, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 109. Lettre du 24 janvier 1568.

XXX. — La baronie d'Alluyes échut à Anne Briçonnet, qui la possédait encore en 1583.

XXXI. — Françoise Robertet, troisième fille de Florimond le Grand, épousa en troisièmes noces Jean Babou, seigneur de la Bourdaisière, comte de Sagonne, auquel elle apporta en dot Alluyes en 1589 (1). De ce mariage naquirent deux enfants, Georges et Isabeau.

XXXII. — Georges Babou, baron d'Alluyes, gouverneur de Chartres pour la Ligue, se rendit maître de Châteaudun, le 27 mai 1590 (2). Il eut de Madeleine de Bellai une fille, nommée Françoise, qui épousa Antoine d'Estrées et fut mère de la célèbre Gabrielle, maîtresse de Henri IV.

XXXIII. — Isabeau Babou de la Bourdaisière, dame d'Alluyes, devint, en 1591, l'épouse de François d'Escoubleau, marquis de Sourdis ; Henri IV érigea la terre d'Alluyes en marquisat pour récompenser la tante de Gabrielle (3). Le marquis d'Alluyes mourut à Paris, le 20 mars 1602, et sa femme Isabeau dix ans après, laissant huit enfants.

XXXIV. — Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluyes, gouverneur des ville et duché d'Orléans, Orléanais, pays Chartrain, Blésois, Vendômois, Beauce, Sologne, Dunois, Perche-Gouet, fils d'Isabeau, « obtint du roi Louis XIII, en 1629, la confirmation des deux foires et du marché, créés à Alluyes par Louis XI (4). » C'était un homme de mérite. M[lle] de Montpensier en parle longuement dans ses Mémoires, surtout à l'occasion de son entrée victorieuse dans Orléans. On citait sa collection de tableaux comme une des plus curieuses et des plus belles du temps. Il mourut à Paris, le 21 décembre 1666, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il avait

(1) Bordas, p. 9, dit que Françoise Robertet était fille de Florimond, fils de Claude. Doyen a confondu toute la famille des Robertet, p. 307. Le généalogiste Hubert l'appelle Anne, « de la postérité de laquelle sont sortis les seigneurs d'Alluyes. »

(2) Bordas, *Histoire du Dunois*, t. I, p. 308, et *Bulletins de la Société Dunoise*, t. II, p. 70.

(3) « Aux extrémités de la salle d'audience du château d'Alluyes, on vous montrera deux chambres qui reçurent de nobles hôtes : Henri IV et la belle Gabrielle d'Estrées que son royal amant allait voir, déguisé, au travers des armées ennemies. Les ornements de la chambre de ce prince, qui y séjourna plusieurs fois, et son lit, dont la housse était richement brodée d'or, furent vendus en 1792, avec le mobilier du château. » Lefèvre, *op. cit.*, p. 49.

(4) *Id.*, p. 87.

épousé Jeanne de Montluc et de Foix, princesse de Chabanais, qui décéda le 2 mai 1657.

XXXV. — Paul d'Escoubleau hérita du marquisat d'Alluyes et de toutes les dignités et charges de son père. Il épousa, le 16 février 1667, Bénigne de Meaux, demoiselle d'honneur de la reine-mère Anne d'Autriche, ensuite dame d'honneur de Henriette d'Angleterre; Louis XIV signa le contrat de mariage et dota la « jeune damoiselle » de 150,000 écus.

Benserade nous fait ainsi le portrait de la marquise d'Alluyes :

> Sans que je parle même on m'admire à la cour,
> J'arrache tous les cœurs si l'on ne me les donne,
> Et je n'ai rien en ma personne
> Qui ne persuade l'amour.

Paul d'Escoubleau mourut à Paris, le 6 janvier 1690, et la marquise dans son appartement du Palais-Royal, le 15 mai 1721, âgée de quatre vingt-huit ans.

XXXVI. — François d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluyes, gouverneur de l'Orléanais, capitaine des château et chasses d'Amboise, se distingua dans toutes les guerres de la fin du XVII[e] siècle, prit une part brillante aux batailles de Cassel et de Steinkerque, aux sièges de Saint-Omer, d'Ypres, de Gand, de Minden, et mourut à Gaujac, en Guyenne, le 21 septembre 1707. De son mariage avec Marie-Charlotte de Beziade d'Avaroy, il n'eut qu'une fille, Angélique (1).

XXXVII. — Henri d'Escoubleau, seigneur de Montluc, prince de Chabanais, fut marquis d'Alluyes en 1696 et mourut sans postérité.

XXXVIII. — Angélique, fille de François d'Escoubleau, marquise de Sourdis et d'Alluyes, fut mariée à François-Gilbert Colbert, marquis de Saint-Pouange, maréchal des camps et armées du roi (2).

(1) *Le Mercure galant,* avril 1677 et juillet 1682, fait un pompeux éloge de François.

(2) « Messire Antoine Ruzé, chevalier, marquis de Deffiat, héritier en partie, par bénéfice d'inventaire, de Messire Henry d'Escoubleau, premier écuyer et veneur de Mgr le duc d'Orléans, — Et Messire François Gilbert Colbert, baron d'Auneau, etc., et dame Angélique d'Escoubleau de Sourdis, son épouse, — Et la dite marquise de Chabanais aussi héritière en partie, par bénéfice d'inventaire, du dit seigneur de Montluc, son oncle paternel, — Et encore la dite dame, seule et unique héritière de Messire François d'Escoubleau, comte de Sourdis, son père, qui était aussi héritier en partie du seigneur marquis d'Alluye, son frère. » Lefèvre, *op. cit.,* p. 50.

XXXIX. — La terre d'Alluyes fut vendue, le 30 janvier 1714, à Jean de Gassion, « premier baron doyen du Perche-Gouet, marquis d'Alluyes, châtelain des châtellenies de Pierre-Coupe, Laune, Launay et la Ronce, des seigneuries de Bourgeray, Moriers, le Grand-Beauvoir-au-Perche, le Gault-en-Beausse, Bréméan, Pré-Saint-Évroult, Saint-Germain-les-Alluyes et autres seigneuries (1). » Jean de Gassion épousa Marie-Jeanne Fleuriau d'Armenonville.

XL. — Par son testament du 29 août 1735, Marie d'Armenonville laissa ses biens à ses deux enfants: Pierre-Armand, marquis de Gassion, et Madeleine-Angélique de Gassion, qui épousa Louis-François de Damas, comte de Thianges.

XLI. — Le 11 août 1764, la terre d'Alluyes fut achetée par Charlotte-Madeleine Boutin, veuve de Charles-Henry-Philippe de Montboissier-Beaufort-Canillac, première baronne doyenne du Perche-Gouet, dame marquise d'Alluyes, qui obtint, en 1768, du roi Louis XV des lettres-patentes portant érection des terres, fiefs et seigneuries du Houssay, Frécot, Saint-Maurice-sur-Loir, Alluyes et autres, en comté, sous le nom de Montboissier-les-Alluyes. Elle mourut au mois d'octobre 1782, laissant pour unique héritier son fils Charles-Philippe-Simon de Montboissier, qui conserva jusqu'à la Révolution ses titres et ses biens.

Cette dame résidait au château du Houssay, magnifique demeure seigneuriale qui avait été construite en 1600 par Claude Mallier, intendant des finances, originaire d'Orléans. Elle prit aussi possession de Bonneval et, pour son entrée solennelle, on déploya tout l'appareil usité en pareille circonstance. « Deux drapeaux et une grande quantité de coquardes dont elle s'étoit fait précéder, donnèrent occasion aux habitants de Bonneval de s'essayer à former de leur mieux deux compagnies à la teste desquelles les officiers de la prévosté et les deux échevins allèrent la recevoir à la porte de Chartres. Elle y descendit de son carosse qui étoit escorté, depuis le Houssay, de deux autres voitures. Le cérémonial fut moins long qu'embarrassé, non pas de sa part, mais elle n'avoit pas dressé tous les acteurs. Une troupe de bergères postiches, dont elle avoit réglé l'ajustement avec goût, se présenta à propos pour rompre le morne sérieux municipal et le changer en pastoralle. De la porte, elle s'avança vers un poteau chargé de ses écussons, qu'elle avoit

(1) Lefèvre, *op. cit.*, p. 49.

préalablement fait dresser au pied de la halle ; ce fut le premier terme où elle fit commencer l'instrument authentique des droits dont elle se mettoit en possession dans la petite cité. Elle passa de là à la maison qui sert d'Hôtel-de-Ville et d'audiance, ensuite aux prisons, au collège, composé d'un maistre de pension, et à l'Hôtel-Dieu. Enfin elle fut mettre le feu à un bùcher préparé sur la Grève devant l'Abaïe ; la ville n'est pas munie de grosse artillerie, le tout se passa sans grand bruit.

« Cette mesme dame prit possession d'Alluyes, dans le mesme appareil, le 26 aoust 1764. Comme l'objet est plus tiltré et d'un autre revenu que Bonneval (Alluyes est de trente mille livres de rente et Bonneval de huit cent,) elle fit éclater la magnificence à son retour dans son château du Houssay, vis-à-vis tout le peuple de son escorte. Elle le fit servir abondamment sur quantité de tables bien ordonnées. Le lendemain, elle traita avec distinction le clergé de ses dépendances qu'elle avoit invité (1). »

La terre d'Alluyes fut payée cinq cent mille livres par la comtesse de Montboissier.

Elle comprenait à cette époque le manoir d'Alluyes et deux châtellenies.

Le manoir consistait en un ancien château environné de fossés pleins d'eau qu'alimentait le Loir et dans lequel on entrait par deux portes, après avoir franchi un pont-levis flanqué de deux tourelles. On trouvait alors une vaste cour et dans le fond s'élevait le château couvert de tuiles, à deux étages, avec une chapelle. A droite du château se dressait une grosse tour ou forteresse de pierre, ronde, ayant deux étages et une plate-forme. En face étaient d'un côté une chapelle dédiée à saint Nicolas, avec clocher, cloche et horloge, et de l'autre les écuries, communs et jardins. Devant le château on voyait une place publique, les halles couvertes en tuiles, au-dessus desquelles était bâti le prétoire ou salle d'audience, le carcan et pilori. A gauche des halles étaient le moulin à eau banal et le four banal auquel tous les habitants d'Alluyes devaient aller faire cuire leur pain trois jours de la semaine, les mardi, jeudi et samedi.

Les deux châtellenies comprenaient la baronie d'Alluyes avec soixante-quinze fiefs et la haute châtellenie de Pierre-Coupe. Cette dernière, sans domaine, consistait en un boisseau de terre sur lequel

(1) BORDAS, *Chorographie*, p. 111.

se trouvait une grosse pierre, marque des fiefs et châtellenies et lieu ordinaire où les vassaux rendaient foi, hommage et serment de fidélité : elle embrassait quarante et un fiefs ou métairies.

Le seigneur d'Alluyes avait le droit et la prérogative de se qualifier premier baron et doyen du Perche-Gouet. Dans toutes les églises dont il portait le titre, c'est-à-dire Alluyes, Saint-Germain-les-Alluyes, Bouville, Moriers, Pré-Saint-Martin, le Gault-en-Beauce, Montarville et Trizay, lui appartenaient les prières nominales, droit de banc, sépulture, litre et ceinture funèbre tant en dedans qu'en dehors. Enfin l'ensemble des droits du seigneur se résumait dans la nomenclature suivante : « haute, moyenne et basse justice sur les domaines, vassaux, arrière-vassaux et censitaires de la dite baronie et marquisat d'Alluyes, fiefs et seigneuries qui y sont enclavés ; et, pour l'exercice de ladite justice, la nomination et installation d'un bailli, lieutenant, procureur-fiscal, substitut, greffier, procureur postulant, huissiers, sergents, laquelle justice se tient dans la salle d'audience étant au-dessus des halles du bourg d'Alluyes ; droit de justice et fourches patibulaires à quatre piliers ; droit de carcan, poteaux et pilory ; droit d'aubaine par bâtardise et de deshérence, d'espave et de confiscation, de banalité, de moulin et de four dans l'étendue dudit marquisat ; droit de corvées pour l'entretien et réédification dudit château, grosse tour, pont et chaussées d'Alluyes ; droit de notariat, tabellionnage et de sceaux à contrats dans toute l'étendue de ladite baronnie et marquisat ; les droits de guet et garde, faîtage, chasse, pêche, péage, travers, prévôté, grande et petite coutume de colombier, de garenne et d'étang ; droit de marché, de foires et halles, mesurage, boisselage, étalage, aunage, poids, mesures et ajust, et généralement tous autres droits désignés ou non désignés, ensemble tous droits de seigneurie et d'enclave par toute ladite baronnie d'Alluyes (1). »

Telle est la longue série ininterrompue des seigneurs d'Alluyes, qui,

(1) Ces détails m'ont été fournis par deux actes qu'avait communiqués à M. E. Lefèvre M. Coudray en 1872 et qui comprennent : 1° procès-verbal de saisie réelle du marquisat et baronie d'Alluyes, châtellenies, seigneuries, terres et domaines en dépendant, opérée en 1719 sur messire Jean, marquis de Gassion ; 2° procès-verbal d'enchère de quarantaine, dressé en 1765, par le commissaire aux requêtes du palais poursuivant la saisie réelle, criée, vente et adjudication, par décret volontaire, de la terre d'Alluyes sur la veuve de Philippe de Montboissier. Ces pièces ont été publiées pp. 49-73 de sa *Notice sur la baronie d'Alluyes*. Cf. *Bulletins de la Société Dunoise,* t. I, p. 327.



pendant huit cents ans, ont porté le titre de ce village aujourd'hui encore si modeste malgré tant d'illustrations et de noms célèbres. A la famille des Goet qui commence la gloire d'Alluyes se joignent quatre autres familles, les Donzy, les Flandre, les Luxembourg et les Bourbons ; puis le domaine passe entre les mains de riches seigneurs, hommes d'état ou de guerre, les Robertet, les d'Escoubleau de Sourdis ; enfin, avec le dix-huitième siècle, apparaissent des seigneurs qui n'ont d'autre célébrité que leur nom et leur fortune (1). L'histoire des seigneurs et barons d'Alluyes méritait une place au milieu des intéressantes et savantes monographies que la Société Dunoise consacre à la glorification des souvenirs du passé ; elle eût demandé, pour être écrite, une plume plus autorisée et plus locale que la mienne ; elle n'eût pas trouvé de chercheur plus convaincu.

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS

A

ACTE DE NAISSANCE ET CERTIFICAT DE BAPTÊME D'YOLANDE DE FLANDRE

Universis presentes litteras inspecturis, Gaufredus, humilis abbas sancti Florentini Bonevallis, salutem in Domino. Noveritis quod Yolendis filia bone memorie domini Roberti de Flandria, domini de Cassel defuncti,

(1) La révolution de 1789 amena la destruction du château de Montboissier, qui passait pour le plus beau monument du pays chartrain, ainsi que la perte de toutes les archives contenues dans la salle de justice du château d'Alluyes. Ce dernier château tomba entre les mains de M. Lerendu, qui, au bout de quelques années, le revendit à M. Claude, ancien commissaire des guerres sous l'Empire. Celui-ci céda sa propriété à MM. Cochinal, Thibault et Gouin. En 1826-1828, on démolit les murs d'enceinte, tourelle, pont-levis, qui de la porte principale allaient le long de la rivière du S.-E. au N.-O. se relier au château. Ces murs, ainsi que celui qui était entre les tours et la chapelle et qui fut détruit par M. Descamps, offraient à leur intérieur, à une hauteur de 5 mètres du côté de la cour, une coulisse ou chemin de ronde de 1 m. 60 de hauteur, par laquelle on communiquait de la tour au château. On y montait par des escaliers en pierre. De tout cela il ne reste plus que la chapelle et les deux tourelles qui accompagnent la grande porte ogivale de l'entrée.

En 1834, M. Descamps, ancien pharmacien de Paris, acheta cette propriété, et sa veuve le vendit, en 1860, à M. Chevallier-Debeausse qui l'entretient avec grand soin. En 1884, il fit creuser une pièce d'eau et ce travail mit à jour une grande quantité de boulets en pierre.

(Extrait des notes de M. l'abbé Chevallier, ancien curé d'Alluyes, fait par M. Rabouin, qui a eu l'amabilité de me fournir ce renseignement, ainsi que plusieurs autres ; qu'il en reçoive l'expression de toute ma reconnaissance !)

nata exstitit a nobili domina Johanna de Britannia, domina de Cassel matre ejusdem Yolendis, die crastina festi Exaltationis sancte Crucis anno Domini millesimo CCC^{mo} vicesimo sexto, et quod eodem tempore existebam, dum reverendus in Christo pater et dominus dominus Guido, Dei gratia Cenomanensis episcopus, eidem nobili domicelle Yolendi sacramentum baptismatis impertivit ac die crastina dicti festi Exaltationis sancte Crucis ultimo preterito eadem nobilis domicella Yolendis undecim munerum *(sic)* complevit annorum. Quod omnibus quorum interest significamus per presentes litteras sigillo nostro sigillatas. Datum anno Domini millesimo CCC^{mo} tricesimo septimo, die jovis in octabis *(sic)* sancti Dyonisii.

Chambre des Comptes de Lille, B. 756, n° 7211 de l'inventaire Godefroy, original en parchemin scellé. — Communiqué par mon honorable confrère M. Rabouin, de Vendôme.

B

ÉTAT DE LA DÉPENSE DE L'HÔTEL DE MADAME DE CASSEL (1325-1326).

« C'est ce que Naudins a délivré pour la pourvéance Madame de Cassel depuis le dimanche devant les Karesmeaux des Prestes l'an XXIIII que Jehan le filz Madame vint à Aluye dusque à la Penthecoste l'an XXV, tant en deniers comme en autres choses. Et premiers à Symon Vastin pour délivrer le charroi qui vint de Flandres et de Madame de Couci dont se doit compte = XXXVI livres ; en deniers à Mons. Jaquemon, chapellain Madame, = CX livres ; item a délivré le dit Naudin par le temps dessusdit à Aluye, sanz l'amenaige dont li maistre de l'ostel ont les parties, XXXIII pièces de vin qui montent en deniers CXXXVII livres XVII sols VI deniers. Et encore a délivré ledit Naudin en froment pour l'ostel madite dame par le temps dessusdit à Aluye, premiers en rabat de V muys de froment qu'il avoit achatez passé à II ans à Bonneval pour la pourvéance monseigneur fère à Aluye et de son commandement, si come lidiz Naudin dit, et dont li muy cousta adonc V livres VIII sols, receu par la main Gillon d'Alemaingne I muis XI sestiers despenduz audit hostel qui montent XV livres XV sols... ; item, a délivré ledit Naudin pour ledit hostel par le temps dessusdit pourvéances de bestes : premièrement II pourceaus, IIII livres, pour les Karesmeaus achatez par Philippot Le Fèvre; item, X pourceaus mègres achatés par Aliot à Bonneval, environ la mikaresme, pour engresser, VIII livres XV sols ; item, pour I grant beuf gras achaté à Brou, le merqredi de la peneuse pour la Pasque, XI livres ; item, pour I autre plus petit achaté adonc, V livres X sols ; item, pour XII moutons gras achatez adonc XV sols la pièce, montant IX livres ; item, pour

v bacons achatez adonc x livres xvi sols ; item, pour ces bestes et bacons mener de Brou à Aluye iiii sols vi deniers; item, pour iiii^{xx} et ii moutons mègres à toute la laine pour mettre es pastures Monseigneur, achatez par ii foiz par ledit Naudin, Monseigneur Jaques et Aliot, à vii sols vi deniers la pièce, parmi ii moutons davantaige, xxx livres ; item, pour ces moutons mener par ii foiz de Brou à Aluye, iiii sols; item, ii vaiches à lait, avecques ii voyaux et une genice d'un an, achatées par ledit Naudin à Brou pour Madame, vi livres x deniers; item, pour les mener de Brou à Aluye, parmi cordes à les loyer, ii sols vi deniers ; item, a délivré ledit Naudin à Aluye pour ledit temps, iii demi sestiers de pois achatez à Nogent, à x sols le sestier, montent xxv sols ; item pour le menaige de ces pois de Nogent à Aluye v sols v deniers; item, que Aliot acheta pour ledit Naudin dou bon sire à Couloumiers i sestier de pois vii sols. — Ce sont pourvéances de vin achatez par Naudin en may l'an xxv : premiers v tonneaus de vin de Sancerre achatez à Orliens... montent xxv livres ; item, vi tonneaus de vin de Nevers achatez adont illuec, la pièce cousta v livres tournois, montent xxx livres; item, iii tonneaus de vin de Saint-Pourcains achatez illuec adont par les dessusdits, dont la pièce cousta v livres x sols tournois, montent xvi livres x sols; item, pour lesdiz vins traire hors des nefs à Orliens et charrier en la ville, descharger et recharger chascune pièce xviii deniers parisis, ce sont xxi parisis qui valent au tournois xxvi sols iii deniers; item, pour lesdiz vins relier, rebarrer et rapaireiller tout de nouvel à Orliens, la pièce, ii sols iiii deniers parisis, ce sont xxxii sols viii deniers parisis qui valent au tournois xl sols x deniers; item, pour i petit tonnelet à mettre le restitut dou vin, viii deniers parisis valant au tournois x deniers; item, pour le loaige d'une maison à Orliens, là où on mist lesditz vins tant que on trouva voiture v sols; item, pour remplaige de vin qui failli, ii sols ii deniers... »

Compte des dépenses d'hôtel de Robert de Flandre, seigneur de Cassel, de l'an xxvi. « Le dimanche jour Sainte-Crois, en septembre, se parti messire de Chartres vint au disner et au giste à Alluye où ma dame estoit. Le lundi après se parti messire d'Aluye et vint au disner à la maison Gérart Routier à Bonneval et au souper et au giste il se traist en l'abbeie de Bonneval : Cuisine = xxi sols v deniers ; panneterie = viii sols ; boutellerie = xxi sols iiii deniers; cambre = iiii sols ii deniers; marescauchié pour xix chevaux xl sols iii deniers ; somme de la journée = iiii livres xv sols iii deniers tournois, valent au parisis lxxvi sols ii deniers obole. Le mardi après demora messire tout le jour à Bonneval en l'abbeie ; pourvéance d'Aluye une cuisse de beuf sans pris ; item, hier et hui, x connins dont les piaus demorèrent là sans pris. Le merqredi après fu messire encore au disner à Bonneval en l'abbeie et au souper et au giste à Brou. Le jeudi après demora messire tout le jour à Brou. Le vendredi après demora mes-

sire encore tout le jour à Brou. Le samedi après demora messire tout le jour à Brou. Le dimanche jour saint Mahiu se parti messire de Brou et ala au disner à *(effacé)* et au souper et au giste il revint à Brou et ses hosteus y demora tout le jour. Le lundi après fu messire encore au disner à Brou et au souper et au giste à la Bazoche. Le mardi après fu messire encore au disner à la Bazoche et au souper et au giste à Montmirail... vin de pourveance = XII poz de vermel ; item, vin blanc IIII poz. Le merqredi après demora messire tout le jour à Montmirail ; le jeudi après et le vendredi après demora messire encore tout le jour à Montmirail. Le samedi après se parti messire de Montmirail vint au disner à la Bazoche et au souper et au giste à Brou. Le dimanche nuit Saint Michel demora messire tout le jour à Brou. Le lundi après demora messire encore au disner à Brou, au souper et au giste il ala à Aluye et li hosteus demora à Brou. Le mardi après fu messire encore au disner à Aluye et au souper et au giste à Brou où ses hosteus estoit. Le merqredi, le jeudi, le vendredi, le samedi, le diemenche après le Saint-Remy et le lundi, idem. Le mardi après se parti messire de Brou et vint au disner à Biaumont et au souper et au giste à Nogent le Rotrou. Le merqredi et le jeudi après demora messire tout le jour à Nogent... Pourvéance de cuisine des rentes monseigneur XIX poules et de le warende (*garenne*) XVIII connins... Le venredi après se parti messire de Nogent et vint au disner et au giste à Nonviller. Le samedi après se parti messire de Nonviller et vint au disner et au giste à Brou. Le diemenche après le Saint-Denys fu messire encore au disner à Brou et au souper et au giste vint à Aluye. Somme de tous les despens de ce mois fais par jour = CVI livres XIII sols II deniers. Daté en diverses parties : premiers pour deux besaches acatées à Bonneval = II sols ; item, pour une serrure pour le wardemengiers de le cuisine faite à Montmirail XVI deniers ; item, pour les despens de I homme à I cheval qui par III fois aporta chevreus et autre venison de par Roussiel, etc = III sols ; item, pour celle dicte venison par III fois mener de Brou à Aluye et I chierf mener tout vif mené sour une carette de Brou à Aluye une autre fois, liqué avoit esté présentés à Monseigneur ; item, donné pour offrande Monseigneur à Saint Jehan à Nogent le merqredi nuit Saint Denys ; item, donné pour la délivrance d'un homme à I cheval le venredi au soir après le Saint Denys à Brou li que avoit aporté de Nogent une somme de fromaige, XXV deniers tournois, valant en parisis XX deniers ; item, donné par Symon Dastin à I homme atout I cheval qui le samedi après le Saint Denys avoit aporté à Brou I sanglier de par Roussel IIII sols tournois ; item donné par Jehan Palstier à ceaus qui aportèrent le pisson de Nonviller à Aluye le samedi dessusdit... ; item, donné pour IIII piaus de forchine (*parchemin*) acatées à Brou le samedi après le Saint Remy V deniers le pied, montent XX deniers tournois ; item, pour I quayer de papier et pour une boutellete

emplit d'encre à Chartres par Willaume le Clerc le samedi devant le Toussains, III sols tournois... Daté pour chire pour le cambre : premiers pour douze livres de candelles de chire acatées à Bonneval par Willaume le Clerc et Jehannet de Warneston, le mardi après le Sainte Croys en septembre, IIII sols tournois. Daté pour espièces (*épices*) de cuisine : premiers pour une livre de ginguembre acatée à Brou le merqredi après le Saint Remy VII sols tournois ; pour un quarteron de poivre II sols tournois ; pour un quarteron de saffren XVII deniers tournois ; item pour V aunes d'estamine acatées à Cassel le merqredi après le Saint Bertemieu par Willaume le Clerc, chascune aune XII sols parisis, etc. Somme de tous les despens dessusdiz, tant par journées que par parties CXXX livres VI sols IV deniers. »

Archives du Nord, série B, *Chambre des comptes de Lille : Comptes de l'Hôtel des sires et dames de Cassel et de Bar,* B. 3245, p. 21-24. Communic. de M. Rabouin.

Cf. *Le train de maison d'une grande dame au XIVe siècle.* — Étude sur les comptes de l'Hôtel des sires de Cassel et particulièrement sur ceux d'Yolande de Flandre, comtesse de Bar, par M. Finot, archiviste du département du Nord, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.* Année 1889, nos 3 et 4, p. 139 et 176-202.

C

ACTES DE FOI ET HOMMAGE AUX SEIGNEURS D'ALLUYES PAR LES POSSESSEURS DU FIEF D'AUNAY.

« Nous Ysabeau, duchesse du Maine, de Guise, de Mortainge et de Gien, vicomtesse de Chastelsaurand, dame d'Alluyes, de Brou, de Nogent-le-Rotrou, Montmirail, Authon, la Basoche-Gouet, confessons avoir eu et reçu de Jehan du Plessis, escuier, la somme de six livres tournois, à laquelle somme il a fait composé à nous, pour le rachapt d'un fief situé et assis à Aunay et Saint-Christophle, à scavoir : quatre muids de terre ou environ et appartenances, qui fut d'ancienneté à feu Robinet de Marviller, tenu de nous à cause de nostre dicte baronnie d'Alluyes, le dit rachapt à nous deu pour l'acquest et achapt faict par ledict Jehan du Plessis, de Menault du Boys, escuier, et sa femme, de laquelle somme de six livres tournois pour le dict rachapt, nous tenons pour contente et estre payée... En tesmoing de ce nous avons signé ces présentes de nostre main et faict apposer à icelles un scel, le vingt huictième iour de may, l'an 1472. »

Jacques d'Estourville reconnaît, le 13 août 1489, l'aveu, foi et hommage de Menault du Bois, escuier du fief d'Aunay, reçu « es assises d'Alluyes, tenues par moy Bertrand des Fougeraies, licencié en loix, bailli dudict lieu, le 24 janvier 1451. »

« Jehan, duc de Nemours, comte de Chartres, de Beaufort et de Lisle en Jourdain, vicomte de Chastelsaurand, de Sainct-Florentin et de Martigne, seigneur d'Alluye et de Brou, pair de France, à nos amés et feaux conseillers les bailly, procureur et receveur dudit Alluyes, salut et dilection. Savoir vous faisons que aujourd'hui nostre chère et bien amée demoiselle Glaude de Poupincourt, veufve de feu Jehan du Plessis, en son vivant escuier, maistre d'ostel de Monseigneur le Roy comme ayant la garde noble et administracion de ses enffants, nous a fait les foy et hommaige que tenu nous étoit faire pour raison d'un fief et de ses appartenances qui fut dernièrement à feu Robert de Marviller, situé et assis à Aulnay et Saint-Christophe, tenu et mouvant de nous à cause de nostre dicte seigneurie d'Alluyes... Donné à Paris le premier jour de juillet l'an de grâce mil quatre cent quatre vings quatorze. »

JEAN.

Dernier février 1523. Aveu à Florimond Robertet, baron d'Alluyes, par Charles du Plessis, escuyer, seigneur de la Perrine et Aulnay.

27 août 1584. Aveu, foi et hommage d'Agesilaus du Plessis, écuyer, seigneur de la Perrine, Savonnières et Aulnay, fils ainé et principal héritier de Jehan du Plessis.

22 juin 1590. Hommage en présence de Me Courtaut, tabellion de la baronie d'Alluyes, de demoiselle Anne de Courcillon, veuve d'Agesilaus du Plessis, tant en son nom que comme ayant la garde noble de ses enfants : David, âgé de 12 ans, Loys, 11 ans, Isaac, 5 ans et demi, Anne, 13 ans, Renée, 8 ans, et Marie, 3 ans et demi.

24 novembre 1610. Hommage à Mre Charles d'Escoubleau, chevalier, marquis d'Alluyes et Sourdis, par David du Plessis, époux d'Héloyne de la Place, chevalier, gentilhomme de la chambre du Roi. — Il renouvelle son hommage le 25 janvier 1628 et le 10 juillet 1632.

15 avril 1651. Hommage à Mre Ch. d'Escoubleau, par Louis du Plessis, fils aîné et principal héritier de David du Plessis avec ses frères César et Gaspard du Plessis et ses sœurs Charlotte et Marie.

Juin-août 1696. A la requête de Henry d'Escoubleau, marquis d'Alluyes, saisie du fief et des terres d'Aulnay, pour cause de non rachat, par Fleury Houy, bailli du bailliage et marquisat d'Alluyes, et par Pierre Fouquier, sergent immatriculé au bailliage.

3 juillet 1703. Hommage à Mre H. d'Escoubleau, en présence de Lucas Colliot, principal notaire du bailliage et marquisat d'Alluyes, par Philippe de Pecoil, chevalier, seigneur de la Villedieu et Perrine, demeurant à Paris, rue de la Sourdière, paroisse de St-Roch.

2 juillet 1714. En présence de Fr. Lepion, avocat au parlement de Paris, bailli du bailliage d'Alluyes, Jacques Costé, seigneur de la Perrine, fait

hommage du fief d'Aulnay, à Jean, marquis de Gassion, seigneur marquis d'Alluyes, demeurant à Paris en son hôtel rue Saint-Honoré, paroisse de Saint-Roch.

31 mai 1727. Hommage au marquis de Gassion, par Philippe de Mailly, époux de Marie de Lorme, seigneur de Mémillon et de la Ferrière.

(Communication de mon savant confrère Pierre Lefèvre-Pontalis.)

D

FAMILLE DES ROBERTET

I

Robertet, originaire du païs de Forez.

II

2. Florimond Robertet, secrétaire d'estat, cy après.

2. François Robertet aura postérité.

Florimond Robertet, chevalier, baron d'Alluye et de Bury, secrétaire d'estat sous les rois Charles VIII, en 1496, Louis XII et François Ier, et déclaré ministre d'estat par le testament du mesme roy Louis XII. Il avoit esté premièrement thrésorier de France. Il espousa Michelle Gaillard, fille de Michel Gaillard, seigneur de Chailly et de Lonjumeau, et de Marguerite Bourdin ; il eut :

III

3. Claude Robertet, baron d'Alluie, cy après.

3. Jacques Robertet, protonotaire du Saint-Siège apostolique, doyen de Saint-Aignan d'Orléans (6 juin 1511-16 juin 1516).

3. Louis Robertet, secrétaire d'estat et aussi doyen de Saint-Aignan après son frère (1) (1516-22 février 1523).

3. Jean Robertet, chevalier, conseiller du roy et secrétaire d'estat en ses finances, espousa Jeanne le Viste, dame de Fresne et d'Arcy, dont :

4. Marie Robertet, laquelle espousa, l'an 1551, André Guillart, sieur d'Espichelières et du Moustier, conseiller du roy en ses conseils et premier président au parlement de Bretagne.

3. François Robertet, chevalier, baron de Brou, espousa Jacqueline Hurault, fille de Jean Hurault, seigneur de Vueil et du Marais, dont :

(1) HUBERT, *Antiquitez historiques de Saint-Aignan*, pp. 110-111.

4. Françoise Robertet, qui espousa Tristan, marquis de Rostaing, père de Charles, aussi marquis de Rostaing.

3. Anne Robertet fut mariée trois fois, la 1re à Claude de Estempille, seigneur de la Ferté-Nabert, la 2e à Claude de la Chartre, baron de la Maisonfort, et la 3e à Jean Babou, chevalier, seigneur de la Bourdaisière, comte de Sagonne, duquel mariage sont sortis plusieurs enfants et entre autres une fille, Isabeau, femme de François d'Escoubleau de Sourdis, marquis à cause d'elle d'Alluie.

3. Louis Robertet, espousa Louis du Fau, baron du Vigeant.

IV

Claude Robertet, chevalier, baron d'Alluie et de Bury, général de Normandie, capitaine et gouverneur d'Orléans en 1548, espousa Anne Brissonnet, fille de François Brissonnet et d'Anne de la Croix, et eut :

4. Florimond Robertet, chevalier, baron d'Alluie et de Brou, espousa Jeanne Halluin, fille du seigneur de Piennes, sans enfans.

4. Estienne Robertet, héritier bénéficiaire de Florimond, par arrest de 1511.

4. Charles Robertet fut premièrement chanoine de Saint-Aignan en 1510 et fut esleu par le roy Louis XII évesque d'Alby (1510-1515) (1).

4. Jean ou Jacques Robertet, évesque d'Alby après son frère (1515-1518) (2).

4. François Robertet, baron d'Alluie après Florimond son frère aisné, espousa Madeleine Bruslard, sans enfans.

4. Claude Robertet fut femme du sieur de Piennes en 1res noces et en 2es espousa Louis du Bois, seigneur des Apentilz, gouverneur de Toury et du païs de Touraine.

4. Michelle Robertet espousa François de Marmoux.

4. Louise Robertet espousa Jean du Puys, seigneur de Vatan.

4. Éléonor Robertet espousa François de Mandelot, gouverneur de Lyon.

(*Ms. d'Orléans,* 457 bis, t. I, p. 251-252).

(1) « *Carolus Robertet, inclytæ huius Albiensis ecclesiæ pontifex bene meritus hoc monumento suos ipsius cineres postquam vitæ concessisset, uti placide quiescerent, conlocari voluit. Fato autem functus est anno post nativitatem D. J. C. Salvatoris nostri 1515, die V idus Augusti.* Ξενοι Χαιρετε. »

(2) *Ista Roberteti cineres tegit urna Johannis,*
Quem vigilem experta est Albia pontificem.
Corporis et animi præclaris dotibus auctum
Ante suum rapuit sors truculenta diem.

Ces deux épitaphes de Charles et de Jean Robertet ont été reproduites dans *Gall. Christ.,* t. I, col. 36 et 37.



E

LISTE DES FIEFS RELEVANT DE LA BARONIE D'ALLUYES

I. — CHATELLENIE D'ALLUYES

Aigneville.
Aulnay.
Auteloue.
Aye.
Beaumont.
Bois-Fredon.
Bois-Guyon.
Bois-de-Pré.
Bois-Pichard.
Bois-Richard.
BoureHerie (La).
Bourelière (La).
Bréméan.
Bretesche (La).
Breuil.
Bouville.
Champagne.
Champbonneau.
Champbuisson.
Chesnaye (La).
Chiverny.
Coudraye (La).
Clos-aux-Prêtres.
Coulommiers.
Dallemont.
Dampierre.
Dangeau.
Écouville.
Éguilly.
Étilleux (Les).
Feugerets (Les).
Fosse-à-la-terre (La).
Fréville.
Gault-en-Beauce.
Genarville.
Glatigny.
Gonaisière (La).
Grand-Bois.
Grand-Bourgeray.
Grande-Rente-du-Gault.
Grelets (Les).
Guesdon.
Heultière.
Heurtebise.
Ile.
Jourie (La).
Lancé.
Luplanté.
Langueries.
Laune.
Lhopiteau.
Main-Fraizé.
Mairie de Marboué.
Maisons (Les).
Malassise (La).
Mauny.
Maudetour.
Meigneville.
Montemain.
Montharville.
Mortiers (Les).
Morville.
Motte (La).
Moulin de l'Isle.
Muid à Aunay.
Noue (La).
Ormoine.
Pereau-de-la-Mancelière.
Partins.
Petit-Bourgeray.
Petit-Breuil.
Plaisance.
Premoteux.
Pré-Saint-Martin.
Ronce (La).
Robinet.
Saint-Georges-Lancey.
St-Germain-les-Alluyes.
Saulie (La).
Saublière (La).
Saint-Martin-du-Péan.
Tuile (La).
Touches-Montemain.
Vilmain.

II. — HAUTE CHATELLENIE DE PIERRE-COUPE

§ Ier. — **De Pierre-Coupe dépendent :**

Aufferville.
Augouville.
Boutonvilliers.
Clos-Roulleau.
Cornilleau.
Dommarville.
Ferté (La) couverte de fer.
Gourville.

Grinay.
Mellerville.
Montaigu.
Montemain.
Morville.
Moutiers-en-Beauce.
Muids (Les).
Neuvy-en-Dunois.
Ouarville.
Pignon.
Plancheville.
Proustée (La).
Puiseaux.
Trouillardière (La).
Vingt-Arpens.

§ **IIe. — De la châtellenie de Launay :**

Argançon.
Boisguion.
Coudraye (La).
Courtils (Les).
Écurolles.
Frette (La).
Ligaudière (La).
Grands et petits Genets.
Montaigu.
Montançon.
Poupins (Les).

§ **IIIe. — Du fief seigneurial de la Cacardière dépendent :**

Bremaudière.
Grand-Beauvoir (Le).
Lasnier.
Martel.

Le seigneur d'Alluyes avait droit de représentation au pape-guay, oiseau à faire tirer ès jours de Quasimodo et de saint Georges, patron de Luplanté.

Il y avait en outre les garennes d'Ambrée, Coulommiers, Heurtebise et les bois de Vilbon, la Fosse à la Mariée, du Houssay, Crouzet, de la Vallerie, du Breuil, de Marcelle, la Remise de Belair, le Bois de Gassion, le Bois de Mivoye.

On trouvait enfin les moulins de Beaudouin (1), de Laune, de Rouland, de Glatigny, de Croteau, de Lhopiteau, de Crouzet.

En 1768, le comté de Montboissier-les-Alluyes comprenait, outre les terres et seigneuries indiquées plus haut :

1o Les châtellenies de Houssay et de Frécot-en-Beauce avec des fiefs dans les villages d'Augouville, Perruchay, Villancien, l'Ormorice, Dampierre, Moriers, Villemain, Méroger, Milsay, Ausmoy, Villesart, la Mabilière, Pont-à-Mousson ;

2o La seigneurie de Saint-Maurice-sur-le-Loir ;

3o Le fief de Vouvray avec ceux d'Ouzenain, la Mulotière, le Tertre, les Vergers, les Marchais, Unverre.

4o Les fiefs de Melleville, Champrond et Isaac à Bonneval.

5o Les fiefs simples de la vicomté de Bonneval et du Bois-des-Noues.

Ch. CUISSARD.

(1) Le moulin de Beaudouin fut incendié en 1754.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU MARDI 8 NOVEMBRE 1892

La Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale, le mardi 8 novembre 1892, à une heure et demie, dans une des salles du Musée.

Étaient présents :

Au Bureau, MM. Lecesne, président, Am. Lefèvre-Pontalis, vice-président, Pouillier, trésorier, Clément, Ad. Gouin, Lambron, Passard, membres, et l'abbé Desvaux, secrétaire ;

Et MM. l'abbé Augis, l'abbé Beauhaire, Berger, l'abbé Chapron, Caillaut, Chicoineau, Communeau, Desbans, Guérin, le comte G. de Janssens, Jeuffosse, O. Legrand, l'abbé Lehoux, l'abbé Lemarié, le marquis de Lévis, l'abbé Métais, l'abbé Peschot, Rabouin, le docteur Raimbert-Desormeaux, Maurice Renou, l'abbé Sainsot et Vrain Trouvé.

Le procès-verbal de la dernière réunion générale est lu et approuvé.

M. le Secrétaire donne également lecture de la liste des nouveaux sociétaires, de celle des publications adressées à la Société, et des procès-verbaux des séances du Bureau.

Les membres titulaires admis par le Bureau depuis la dernière assemblée générale sont :

M. l'abbé Piau, curé-doyen de Thiron, présenté par MM. Henri Lecesne et Pouillier-Vaudecraine.

M. l'abbé Martin, professeur à l'Institution Notre-Dame, à Chartres, présenté par MM. les abbés Cuissard et Mercier.

M. Canart-Passard, propriétaire, 8, rue Thiers, à Reims, présenté par MM. Pouillier et Passard.

Les ouvrages et bulletins reçus pendant le dernier trimestre sont les suivants :

ENVOIS DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Journal des Savants, juillet et août 1892.

Annales du Musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, mai-août 1892.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, n° 1 de 1892.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Bulletin de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, 12e vol., 1892.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1er trim. 1890. — Dans les « Recherches sur Autruy » l'on trouve des renseignements généalogiques sur la famille de Prunelé.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 5e livr. du XIIe volume.

Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, juillet 1892.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, 3e trim. 1892.

Séances générales tenues à Évreux, Le Bec-Hellouin, Dreux et Montfort-l'Amaury, en 1889, par la Société française d'archéologie (56e session). — Ce volume contient (pages 314 et suivantes) une description très détaillée, donnée par M. l'abbé Porée, des reliquaires de l'abbaye de Saint-Avit-lès-Châteaudun qui font partie aujourd'hui du trésor de l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil. Des photogravures, représentant les deux faces et les deux côtés de la chasse principale, accompagnent cette notice, que nous croyons intéressant de reproduire tout entière dans le présent bulletin.

Zeitschrift des vereins für Thüringische Geschichte und Altertumskunde, neue folge, achter band.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, tables du 9e volume.

Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze (Brive), 2e livr. du t. XIV.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 3e fasc. du t. XXXIII.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trim. de 1892.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° de juillet 1892 : Suite du tableau de la ville de Chartres en 1750.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, n° 1 de 1892.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 1er trimestre de 1892.

Bulletin de la Société de géographie, 1er trimestre de 1892.

Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris, 1er et 2e fascicules de 1892.

Catalogues de la bibliothèque de la Société d'anthropologie de Paris, 2 volumes.

Publications de la Société archéologique de Rambouillet, no XXI (1892) : *Montfort-l'Amaury,* son église, ses vitraux et son cimetière, par le comte A. de Dion.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1er trimestre de 1892. — Ce bulletin contient une notice de M. Tranchau sur M. Eugène Bimbenet, ancien président de la Société archéologique de l'Orléanais, et une note de M. Francis Pérot sur la découverte, faite à la Font-Malbruno, commune de Montcombroux (Allier), d'un atelier de fabrication de bracelets en schiste, de l'époque du bronze.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, année 1890.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône : Cartulaire de Paray-le-Monial, 1891.

Bulletin de la Société de Borda (Dax), avril-juin 1892.

La Voix de Notre-Dame de Chartres, nos d'août-octobre 1892, et suppléments.

Le Loir-et-Cher historique, nos d'août-septembre 1892. — Nous y avons remarqué une notice de M. O. B. du P. G., intitulée : Fiefs de Saint-Avit-au-Perche.

DONS ET ACQUISITIONS

Une eau-forte de M. Rohault de Fleury, représentant l'église de Ruan (Loir-et-Cher) ; vue d'ensemble, portail et plan, publiée dans *La Messe, monuments des saints liturgiques,* par Ch. et G. Rohault de Fleury. — Don de M. l'abbé Luxereau, curé de Ruan.

Glossaire du Pays Blaisois, par Adrien Thibault, vol. in-8o. — Par acquisition.

Deux mots sur la craie de Châteaudun, par M. G. Boucher, licencié ès-sciences physiques, professeur au collège de Châteaudun ; br. in-8o, avec 5 planches en héliogravure. — Don de l'auteur.

Le compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans, 1428-1429, par L. Jarry ; 1 vol. in-8o, 1892. — Don de l'auteur.

Notice sur les eaux de Châteaudun, par un membre du Conseil municipal. — Don de M. Communeau.

Livre imprimé en caractères chinois, offert par M. Guellier.

Une vitrine, et divers objets recueillis dans les ruines de Châteaudun après le bombardement et l'incendie de 1870, notamment deux grands médaillons en fonte, dont l'un, qui représente Henri IV et Marie de

Médicis, porte au revers la signature F[*orges*] D[*e*] FRETEVAL. — Don de M. H. Lecesne.

Une tabatière en buis sculpté (sujet grotesque), et une noix sculptée. — Don de Mlle Christophe.

Sur le bureau ont été déposés, pour le Musée, par plusieurs sociétaires : au nom de M. Émile Asse, une très belle monnaie russe datée de 1767 et une pièce de 5 lire de la République de Venise (22 mars 1848); — au nom de M. Louis Raimbert, qui les a rapportés de Cuba, des gousses de flamboyant et des insectes de la grande île des Antilles; — un jeton de laiton frappé pour le centenaire de Napoléon Ier, don de M. O. Legrand; — et un bel échantillon minéralogique, offert par M. Communeau.

L'assemblée vote des remerciements à tous les donateurs.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU BUREAU

Séance du mardi 2 août 1892.

M. le Président communique au Bureau :

Une lettre de M. Ch. Cuissard (du 30 juillet) qui annonce l'achèvement de son travail sur la Chronologie des vicomtes de Châteaudun. Notre collègue ajoute que, malgré ses efforts pour rendre son mémoire aussi court que possible, celui-ci dépasse encore une centaine de pages. Il lui a fallu analyser quantité de chartes publiées et inédites qui, à elles seules, constitueraient un gros volume sans intérêt : « Je me suis borné, dit-il, à une analyse très succincte, publiant en notes seulement les parties les plus importantes. »

Une lettre du vicomte René Badin de Montjoye qui donne divers renseignements sur l'alliance de Gérard de Maumont avec Anne de Bort, sa seconde femme, désignée au *Bulletin,* t. IV, p. 18, d'après un document des Archives nationales, sous le nom de Jeanne de Bon. Les documents fournis par M. de Montjoye seront déposés aux archives de la Société.

M. Passard signale l'existence, à La Ferté-Villeneuil, de chapiteaux de l'époque romane qui mériteraient de prendre place au Musée.

Séance du 6 septembre.

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date 12 août 1892, annonce que le 31e congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 4 avril 1893, pendant les vacances de Pâques. Cette circulaire donne le programme des questions soumises à MM. les délégués en vue du Congrès et invite les membres de la Société à prendre



en séance du Congrès l'initiative des questions qu'il leur paraîtrait utile d'insérer au programme.

M. le Président signale un passage, intéressant pour le Dunois, du *Bulletin numismatique,* rédigé par M. Raymond Serrure : récemment, on a découvert dans un champ, près du bourg de Néris-les-Bains (Allier), 1,800 deniers royaux et seigneuriaux. Les monnaies royales les plus anciennes appartiennent aux règnes de Philippe Ier et de Louis VI. Les pièces seigneuriales sont des deniers de Blois, de Chartres, de Châteaudun et de Vendôme.

M. Clément propose, pour les minéraux qui proviennent du Dunois, un classement topographique : des cartes de chaque commune et une carte d'ensemble seraient dressées, et à chaque endroit seraient indiqués les minéraux qui lui sont particuliers, avec un numéro renvoyant aux spécimens déposés dans nos collections.

Séance du 11 octobre.

M. le Président donne communication au Bureau de plusieurs lettres et circulaires, et notamment d'une circulaire de M. le Ministre des beaux-arts annonçant que la 17e session des Sociétés des beaux-arts des départements s'ouvrira à Paris le 4 avril 1893, comme le congrès des Sociétés savantes. La liste de MM. les délégués, ainsi que les mémoires qu'ils se proposeraient de lire, devront être adressés au Ministère avant le 1er février.

Un membre du Bureau croit savoir que Mme Thomas-Pateau, propriétaire à Châteaudun, possède, relativement à l'abbaye de Saint-Avit, des documents qui complèteraient utilement ceux qu'a recueillis notre regretté président, M. Brossier. Le Bureau émet le vœu que communication de ces pièces soit accordée à la Société.

Plusieurs communications sont faites à l'assemblée.

M. le comte de Janssens rectifie une inexactitude qui s'est glissée dans le procès-verbal de la séance du 12 juillet dernier.

Voici le sens de l'observation qu'il avait présentée : « La rumeur de la découverte de peintures murales à la Ferté-Villeneuil a pu prendre naissance par suite de l'existence d'une litre à l'intérieur de l'ancienne église Saint-Pierre, sur le mur sud. Cette bordure funèbre montre encore, d'après une note hâtive et incomplète que j'ai prise autrefois, deux écus ovales accolés surmontés d'une couronne marquisale ; on retrouve, dans le premier, le chevron accompagné de trois lions des de Pleurre, seigneurs de la Ferté, et dans le deuxième un chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant rappelant les armes de la marquise de Pleurre, née Gaillard. »

M. Ch. Cuissard, dans une lettre adressée à M. le Président, signale les noms d'étudiants dunois réfugiés et pensionnés à Genève au temps des guerres de religion, et donne copie de divers autres documents, sur le Dunois, qui sont publiés plus loin.

Deux lectures étaient inscrites à l'ordre du jour de la séance.

M. l'abbé Métais, secrétaire-archiviste de l'évêché de Chartres, a présenté à la Société un travail trop modestement intitulé *Quelques sceaux dunois*. Grâce aux patientes et sagaces recherches de l'auteur, nous possèderons une sigillographie presque complète du Dunois.

M. Rabouin a lu ensuite des fragments de son histoire de Bonneval. Il a vivement intéressé les membres de la Société, tantôt par de piquants détails de mœurs, tantôt par des récits émouvants, tels que celui du combat livré par Rosny au bois de Feugères.

Ces lectures ont donné lieu à quelques observations.

Le Gault cité par M. l'abbé Métais pourrait bien être le Gault-au-Perche, dont le patron est également saint Étienne; de plus, les Borel y avaient d'importantes possessions.

On se demandait pourquoi les armes de nos vicomtes de Châteaudun, qui d'abord ne portaient guère que des burèles, y ajoutèrent ensuite des merlettes : M. l'abbé Métais voit l'explication de cette addition dans des alliances très probables avec les seigneurs de Fréteval, dont le blason était orné de merlettes.

M. Métais a reproduit un sceau où il croit devoir comprendre Saint Avit, bien que les trois premières lettres soient SEN. On peut rapprocher cette orthographe de celle que donne Joanne pour un bourg du Puy-de-Dôme : *Saint-Nectaire* ou *Senectaire*.

Conformément aux statuts de la Société, on a procédé à l'élection de trois membres du Bureau.

Au premier tour de scrutin, M. l'abbé Desvaux a obtenu 27 voix ; M. Richer, 27 ; M. O. Legrand, 15 ; M. Desbans, 10 ; M. Renault, 9 ; M. le docteur Raimbert, 2 ; M. Communeau, 2 ; et M. Berger, 1.

Au second tour, M. O. Legrand, 18 voix ; M. Desbans, 8; M. Renault, 6.

MM. l'abbé Desvaux, Richer et O. Legrand sont élus membres du Bureau.

DOCUMENTS SUR CHATÉAUDUN ET LE DUNOIS

COMMUNIQUÉS PAR M. CH. CUISSARD

DÉPENSES FAITES PAR LE GOUVERNEUR

« Quand les Englois venoient en la conté de Blois, ledit gouverneur s'en vint devant a Chasteaudun, a Marchenoir et aus autres forteresces de ladite comté pour les visiter et conforter, et despendit IIII francs.

Le vendredi XXIIIe jour de février 1380, il se party de Blois pour aller a Chasteaudun pour les compaignies qui y estoient loigiez et y fust loigié au giste celluy venredi, le samedi et le dimenche ensuivant a matin, et despendit en celluy lieu LXIX sols VII deniers.

Item le venredi 1er jour de mars repartiz de Blois pour aller a Chasteaudun pour autelle chause et revint au mardi a disner et ne despendit que VI sols pour ses vallez a Marchesnoir, pour ceque les bonnes gens de Chasteaudun le deffraierent pour lonneur de Monsieur.

Item le IIIIe jour davril se parti de Blois et alla Berthellot Briceau avecques luy pour aller a Meun parler aux Bretons qui y estoient logiez, pour ceque il voloient courre le païs de Dunois pour II vallez qui avoient été tuez empres Chasteaudun. »

(CHAMPOLLION, *Documents inédits*, t. III, p. 470-471.)

CATALOGUE DES ÉTUDIANTS DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE
OU LIVRE DU RECTEUR

Pierre Riolle de Chasteaudun en Dunois, 12 juin 1576.

Renatus Convertius Castridunensis, bonarum artium studiosus, 4 junii 1579.

Renatus Dortellus Castridunensis, 21 junii 1583.

Petrus Fayus Castridunensis, 6 julii 1607.

Michel-Adam François, du païs chartrain, 9 janvier 1608.

Martinus Dutertre in Belsia natus, diocesis Carnotensis, aprilis 1564.

MAITRE ÉTIENNE DE CHATEAUDUN

Magister Stephanus de Castro Duno factus est decanus Rothomagensis per Mauricium archiepiscopum anno 1233 (Recueil des historiens de France, t. XXI, p. 334).



22 febr. 1244 (n. s.), *electus est in abbatem Saviniacensem* (Savigny, diocèse d'Avranches, abbaye de l'ordre de Cîteaux) *domnus Stephanus de Castro Duno, abbas Belli boci* (Beaubec en Normandie, en 1242), *qui quondam fuerat decanus Rothomagensis, vir admodum litteratus et religionis amator strenuissimus.* (Id., ibid., p. 584.)

Quel est ce personnage important ?

LE

TRÉSOR DE L'ABBAYE DE SAINT-NICOLAS DE VERNEUIL

PAR M. L'ABBÉ PORÉE

(Extrait du Compte-Rendu de la LVI[e] session du Congrès archéologique de France.)

La châsse de Saint-Taurin d'Évreux, cet admirable spécimen de l'orfévrerie au XIII[e] siècle, est universellement connue des antiquaires et des archéologues. Il n'en est pas de même du trésor de l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil. Quoique sa fondation par Charlotte de Hautemer, dame de Médavy, ne remonte qu'à l'année 1627, ce monastère possède trois reliquaires de la fin du XII[e] siècle (1), qui, sans avoir la magnificence de la châsse de Saint-Taurin, offrent néanmoins un très grand intérêt.

Lorsque les religieuses bénédictines de Saint-Avit, près de Châteaudun, au diocèse de Chartres, furent chassées de leur abbaye en 1792, elles purent emporter avec elles les châsses qui renfermaient les reliques de leur saint patron. En 1809, les religieuses survivantes, au nombre de onze, furent autorisées par les évêques d'Évreux et de Versailles à se réunir à la communauté de Saint-Nicolas de Verneuil ; ce fut alors qu'elles apportèrent avec elles les trois reliquaires que nous allons décrire.

I. Châsse en forme de maison ; longueur 0 m 57, largeur 0 m 22, hauteur 0 m 42 (2). Ce reliquaire est entièrement recouvert de minces lames d'argent embouties ou repoussées au marteau, et appliquées sur une âme en bois de chêne. Une dorure pâle a été employée dans les bordures, les inscriptions et les vêtements des personnages. Tous les rinceaux et les galons sont faits à l'étampage.

(1) On a pu voir la principale de ces châsses à l'Exposition rétrospective de 1889, au Trocadéro. La commission d'organisation l'attribuait « au XII[e] ou XIII[e] siècle. » Le catalogue officiel, rédigé par A. Darcel, la classe définitivement : « Fin du XII[e] siècle », p. 44.

(2) Le Musée de la Société Dunoise possède une belle photographie d'une des faces de cette châsse.



La face antérieure est occupée par cinq statuettes encadrées dans une arcature en plein cintre ; l'arcade centrale seule est légèrement trilobée. Autour des colonnettes s'enroule un ruban feuillagé. Les chapiteaux sont sommairement indiqués. Les statuettes, en argent repoussé au marteau, ont environ 0m 15 de hauteur. Elles représentent, en commençant par la gauche : 1° saint Jacques le Majeur ; 2° saint Pierre tenant une clef ; 3° Notre-Seigneur tenant à la main gauche une croix hastée ; 4° saint Paul, front chauve, tenant un livre, sans épée ; 5° saint Matthieu, figure imberbe, tenant un livre. Au-dessus, on lit sur une seule ligne l'inscription suivante en belles capitales, faisant allusion aux reliques originairement contenues dans la châsse :

DE : S : IACOBBO ⁝ DE : S : PETRO + IEHVS NAZAR ⁝ DE : S : PAVLLO ⁝ DE : S : MATTHEO ⁝

Sur la face opposée, on voit, à gauche : 1° saint Jean l'Évangéliste, un livre à la main, figure imberbe ; 2° saint André, barbu, avec un livre ; 3° saint Jean-Baptiste, vêtu d'une longue tunique de peau, tenant et indiquant le disque ou nimbe, au milieu duquel se trouve l'*Agnus Dei* ; 4° saint Nicolas, évêque de Myre. Il est mitré, revêtu de l'aube, de la tunicelle à manches brodées d'un large orfroi, et de la chasuble. Il bénit de la main droite ; au poignet gauche pend un long et étroit manipule ; il s'appuie sur une crosse tournée en dedans. Les manches de l'aube sont serrées aux poignets par une large broderie ; les pieds sont chaussés de riches sandales. Au-dessus de ces personnages règne l'inscription suivante :

DE : S : IOANNE : EVANG ⁝ DE : S : ANDREA ⁝ DE : S : IOANNE : BATTISTA ⁝ BERTOLOMEO ⁝ S : NICOLAVS ⁝

Les versants du toit sont ornés de quatre figures d'anges debout, encadrés dans un cercle un peu allongé et mouluré. D'un côté, le 1er et le 2e portent un livre ; le 3e un disque ou une patène ; le 4e un encensoir. Sur l'autre versant, le 1er tient un encensoir ; le 2e un chandelier et un livre ; le 3e un calice ; le 4e un chandelier et un livre. La crête en cuivre fondu et les bouquets de pommes de pin qui surmontent les pignons sont modernes.

A l'une des extrémités de la châsse, se trouve la statuette au repoussé de saint Avit, nimbé, large couronne de cheveux, imberbe, robe légèrement dorée, capuchon rejeté en arrière ; il tient de la main gauche un livre et s'appuie sur une crosse tournée en dedans. Sur le fond uni se détachent ces mots au repoussé : SCE AVITE.

L'autre extrémité est occupée par la sainte Vierge, debout, nimbée, figure vieille et ridée, long voile, guimpe serrant le menton, elle tient une pomme de la main droite, et de la gauche soutient l'enfant Jésus,

vêtu d'une longue robe ; il porte le nimbe crucifère et de la droite il bénit sa mère. Aux pieds de la sainte Vierge, une religieuse à genoux, les mains jointes.

Le style de ces figures est raide, presque hiératique. Les traits du visage sont généralement allongés, le front saillant, le menton fuyant. Le costume pontifical de saint Nicolas est très intéressant à étudier.

II. La seconde châsse, plus petite que la précédente, est également en forme de maison avec pignons ravalés. Elle est en bois, recouvert de feuilles d'argent, et mesure 0m 27 de longueur et 0m 20 de hauteur ; elle date des dernières années du XIIe siècle.

La partie antérieure présente deux divisions séparées par une large bande étampée, figurant deux branches de rosier entrelacées. Le bandeau de chaque extrémité figure deux rubans enroulés. L'entre-deux est rempli d'un quadrillé au repoussé dont les losanges sont occupés par des I, des M et des L, puis par des rosettes et des vases à parfums, comme celui que porte sainte Madeleine ; cette portion du revêtement a dû être refaite au commencement du XVIe siècle. Au milieu du champ se trouvent deux gros cabochons en cristal de roche. Le côté postérieur du reliquaire est identique, sauf qu'on n'y voit pas de cabochons.

La toiture est un peu plus ornementée. Son revêtement d'argent figure des feuillages à graines, exécutés à l'étampage ; il porte en outre un gros cabochon de cristal et quatre petits émaux champlevés, réunis en losange, et figurant une sorte de mosaïque en quinte-feuilles : les couleurs employées sont le blanc, le bleu et le vert clair. Les deux cabochons qui se trouvaient aux flancs ravalés de la toiture ont disparu.

III. Bras de saint Avit : hauteur 0m 45, largeur moyenne 0m 18, fin du XIIe siècle. Ce splendide reliquaire, en forme de bras se terminant par une main bénissante, est tout en argent repoussé. La manche de l'aube, dont on ne voit que l'extrémité, est serrée au poignet par un petit galon doré et gravé où sont représentés des chiens rampants, à la queue terminée en feuillages. Une manche à plis plus accusés enveloppe le bras ; elle est garnie, à son extrémité et sur la couture, d'une bordure en filigrane, figurant des branches de vigne, des grappes et des vrilles, du travail le plus délicat. De petits médaillons niellés, représentant des roses, des feuillages, des oiseaux fantastiques, alternent avec des cabochons rouges et bleus. L'un des médaillons émaillés est semé de France. La bordure inférieure, moins large, n'est point filigranée ; elle est simplement ornée de petits rinceaux gravés, et de verroteries de forme presque triangulaire qui ont disparu, sauf une seule, qui est de couleur blanche.

Sur le bras, une ouverture rectangulaire laisse entrevoir la relique de saint Avit.

IV. Petit reliquaire pédiculé, en argent, XVe siècle : hauteur 0m 17. Il se compose d'un lanternon carré, s'ouvrant par le haut, percé sur chaque face d'un large *oculus*, avec contreforts aux angles. La toiture imbriquée devait avoir pour amortissement une croix, qui a disparu. Le pied, de forme ronde, porte en relief un écusson chargé de cinq chevrons. A côté, on a gravé dès le XVe siècle le nom de Jehenne, celui sans doute de la noble châtelaine à qui appartint originairement ce charmant reliquaire.

COLARDEAU

ÉTUDE LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE

PAR MAXIME BEAUVILLIERS

Juge de paix du canton de Patay, Officier d'Instruction publique, Membre de plusieurs Sociétés savantes.

I

Colardeau a sa place marquée dans une bibliographie de notre province. Les amis des belles-lettres et de notre histoire locale nous sauront gré de remettre en lumière des œuvres d'une valeur originale et réelle, dont l'éclat, contemporain des pastels de cette galante époque du XVIIIe siècle, a pâli comme eux et s'est un peu altéré sous l'action du temps.

Une bibliographie orléano-chartraine serait incomplète, si l'on n'y faisait pas figurer le portrait en pied de Colardeau, un des poètes les plus faciles et les plus élégants du siècle dernier. Né le 14 octobre 1732, à Janville, dans la Beauce orléanaise, de Charles Colardeau, conseiller du roi, receveur du grenier à sel de Janville, et de Jeanne Regnard, il devint de bonne heure orphelin. Placé sous la tutelle de son oncle maternel, l'abbé Regnard, curé de Saint-Salomon de Pithiviers, le jeune Colardeau fit ses premières études chez les Jésuites d'Orléans. De là, il fut envoyé au collège de Meung, puis il alla terminer ses humanités à Paris, au collège de Beauvais (1).

(1) M. Merlet, l'éminent archiviste de la préfecture d'Eure-et-Loir, attachait une telle importance à la personnalité de Colardeau, que dans le 3e volume des Archives civiles, page 294, il a relaté en entier son acte de baptême.

Le père du poète, Charles Colardeau, était receveur du grenier à sel par survivance. Ce qui le prouve, c'est que l'aïeul est qualifié maître Jean Colardeau, conseiller du roi, receveur du grenier à sel, dans son acte de baptême inscrit sur les registres paroissiaux de Brou à la date du 5 janvier 1697. (V. *Archives d'Eure-et-Loir*, 5e vol.)

On compte dans l'ancien Dunois et dans le Perche plusieurs ecclésiastiques de ce nom : 1° Colardeau, d'abord vicaire de Coudray, puis curé de Senonches en 1724;

L'abbé Regnard voulait faire, de son neveu, un avocat. Aussi, le fit-il entrer, à Paris, chez un procureur au Parlement. La clientèle était peu nombreuse. Colardeau profitait de ses loisirs et négligeait même les dossiers, pour se livrer en secret à sa muse naissante.

Malgré les admonestations sérieuses de son oncle, qui n'était pas sans avoir connaissance des essais poétiques de Colardeau, et lui écrivait des lettres sévères, le jeune poète délaissa bientôt de plus en plus la procédure. Il souffrait de déplaire à son oncle, mais ne pouvait résister à sa vocation. Il sut se faire pardonner par son tuteur et gagner ses bonnes grâces, en traduisant, pendant les vacances, au presbytère de Pithiviers, plusieurs morceaux tirés de l'Écriture-Sainte. Tombé malade, il prolongea son séjour à Pithiviers, et ébaucha même une tragédie, *Nicéphore,* tirée de l'Écriture ecclésiastique du IIIe siècle. Le curé Regnard se montra moins sévère, et, quand Colardeau fut guéri, il le renvoya chez son procureur.

Colardeau emporta de Pithiviers le manuscrit d'*Astarbé* et rentra tristement à Paris. Dès lors, il s'occupa beaucoup moins d'étudier Cujas et Pothier, que de revoir cette dernière pièce, qui fut reçue avec les plus grands éloges à la Comédie-Française, en juillet 1756. Il n'avait que 24 ans. La représentation d'*Astarbé,* retardée par l'attentat de Damiens, auquel elle semblait prêter quelque allusion, n'eut lieu qu'en 1758.

Colardeau est assurément l'un des poètes les plus harmonieux et les mieux doués du XVIIIe siècle. Chantre de l'Essonne, il a su définir lui-même sa manière et son talent, dans ces vers d'une douceur pénétrante et véritablement imitative :

> Au bord de ce ruisseau qui, paisible en son cours,
> Suit de ces prés fleuris la pente et les détours,
> J'appris l'art peu connu d'abandonner mon style,
> Et de laisser couler un vers doux et facile.

Doué d'un goût naturel, et passionné pour la poésie, Colardeau a surtout brillé dans le genre descriptif. L'*Épître à Du Hamel de*

— 2° Colardeau, curé de Mottereau (1732); — 3° Gilles Colardeau, docteur en théologie, curé de Frazé en 1734, mort en 1742 à 45 ans, victime de son zèle pendant l'épidémie. (V. *Chronologie* de l'abbé Beauhaire, pp. 515, 558, 587.)

La famille de Colardeau étant ancienne et considérée dans cette province, la Société Dunoise lui doit une place dans ses Mémoires.

Denainvilliers, à laquelle est emprunté le passage ci-dessus cité, resta dix ans manuscrite ; elle est regardée comme une des pièces les plus achevées qui soient sorties de la plume de Colardeau.

Heureusement inspiré par l'aspect riant de la fraîche vallée de l'Essonne, Colardeau a su, dans un tableau d'un coloris gracieux, peindre avec un sentiment vrai les beautés d'une nature agreste, et rendre un hommage aussi discret que mérité, à la sage philosophie et à l'amitié de Denainvilliers, frère et collaborateur du savant agronome Du Hamel du Monceau (1).

Cette peinture pastorale a donné à Colardeau l'occasion de chanter les eaux minérales de la fontaine de Segrai, située à 3 kilomètres de Pithiviers, et construite dans l'une des dépendances de l'ancien domaine des Du Hamel, appartenant aujourd'hui à leurs dignes neveux et descendants, MM. Du Hamel de Fougeroux. On va souvent chercher au loin, et à grands frais, des remèdes que la nature offre à nos portes. Les principes et les propriétés curatives des eaux de Segrai ont été démontrés par des hommes de l'art. Un savant rapport de M. Saisy, médecin, reproduit par l'*Almanach du département du Loiret*, année 1808, a résumé l'analyse de ces eaux salutaires... Les vers de Colardeau :

> Segrai, vallon charmant dans sa rusticité,
> Source pure où l'on puise, où l'on boit la santé,

qui étaient encore, il y a vingt-cinq ans, gravés sur les parois intérieures de la fontaine de Segrai, démolie pour la construction du chemin de fer de Pithiviers à Orléans, et reportée un peu plus loin à quelque distance de la nouvelle voie ferrée, ont donné à ces eaux minérales une réputation qui s'est conservée jusqu'à nos jours. Sans doute, au point de vue de la fréquentation et de la renommée, on ne saurait établir une comparaison entre les sources de Segrai, et celles de Vichy et du Mont-Dore. Néanmoins, pendant la belle

(1) Une statue de Du Hamel, confiée au ciseau justement réputé du sculpteur Blanchard, né à Puiseaux (Loiret), auteur de *l'Équilibriste,* élève et gendre de Foyatier, sera prochainement érigée, par souscription publique, à Pithiviers. On sait que cette antique et honorable famille gâtinaise des Du Hamel a fourni à l'Église, à la magistrature, à l'armée, au parlement, à la marine surtout, des membres d'une incontestable distinction.



saison, et surtout dans la matinée, un assez grand nombre de visiteurs appartenant à la contrée, se rendent en pèlerinage à la fontaine de Segrai, et vont boire les eaux ferrugineuses à cette source bienfaisante (1).

II

De l'avis du sévère critique La Harpe, l'*Épître d'Héloïse à Abeilard,* heureux coup d'essai de Colardeau, est la meilleure de ses productions poétiques. Ce charmant ouvrage est resté, dit-il, dans la mémoire des amateurs. L'aveu de la passion, l'ivresse et les transports de l'amour partagé, le délire, le débordement, les regrets éternels d'un cœur qui ne peut plus, hélas! assouvir ses impétueux désirs, ont rarement été interprétés dans un plus tragique et plus harmonieux langage :

Abeilard, tu le sais, mon trône est dans ton cœur,
Mon cœur fait tout mon bien, mes titres, ma grandeur,
..... Je t'ai tout immolé, devoir, honneur, sagesse.
J'adorais Abeilard, et dans ma douce ivresse
Le reste de la terre était perdu pour moi.
Mon univers, mon Dieu, je trouvais tout en toi.
..... Héloïse aime et brûle au lever de l'aurore,
Au coucher du soleil, elle aime et brûle encore,
Dans la fraîcheur des nuits, elle brûle toujours;
Elle dort, pour rêver dans le sein des amours.

Voici le langage que Dorat prête à Abeilard, dans sa réponse à l'*Épître d'Héloïse*, par Colardeau :

Rappelle-toi surtout, pour affermir ta haine,
Ces jours de deuil, ces jours où respirant à peine,
Courbé sous mes malheurs, je m'en fis de nouveaux;
Où dans tous les mortels je crus voir des rivaux.
Ma faiblesse, en mon cœur, enfanta des alarmes;
Je redoutais en toi ta jeunesse, tes charmes,
Un sexe trop facile et prompt à s'enflammer;
Je redoutais surtout l'habitude d'aimer,
J'en hâtai chaque jour l'horrible sacrifice;
Songeant à mon repos, je pressais ton supplice,
Je désirai qu'un cloître, asile redouté,

(1) Ces eaux s'emploient avec succès pour les empâtements des viscères du bas-ventre, les suppressions, la gravelle et les maladies de vessie.

Pour dissiper ma crainte, enfermât ta beauté.
Les caresses, les pleurs d'Héloïse attendrie,
Rien ne pouvait calmer ma sombre jalousie ;
Et, ton amour lui-même augmentant mon effroi,
Je voulus que ton Dieu me répondît de toi,
Oui, de ma propre main, je traînai la victime,
Je te donnais à lui, mais ô fureur ! ô crime !
Retenant mon présent arraché de mes mains,
Je te donnais à lui, pour t'ôter aux humains !

Nous avons à dessein mis en regard ces tirades de deux poètes amis et rivaux. A notre avis, sous le rapport de la véhémence et de la passion, Colardeau dépasse ici et de beaucoup Dorat. Sous la forme de l'héroïde, genre aujourd'hui délaissé, Colardeau prête à l'amante de Renaud, à la parjure Armide, qui renonce au Dieu de ses pères, des accents non moins éloquents :

Va ! je ne te hais point, va ! je sens que mes pleurs
Dans mon âme attendrie ont éteint mes fureurs,
Eh bien ! connais l'excès, le pouvoir de mes feux,
Je renonce à mon culte et j'abjure mes Dieux !

La muse souple et flexible de Colardeau, se pliant avec aisance sous les efforts du poète, a su, dans des termes qui rappellent les plus fraîches inspirations de Montaigne et de La Fontaine, vanter le charme et les douceurs de l'amitié :

Eh ! qui, sans un ami, peut se plaire à soi-même ?
C'est par là qu'on se plait, et c'est dans lui qu'on s'aime.
Nous vivons de son âme, il respire par nous.

Rarement, débuts littéraires furent aussi rapides et aussi brillants que ceux de Colardeau. Le public lettré lut avec avidité et accueillit avec enthousiasme ses premières poésies. Aussi la renommée s'attacha vite au nom du jeune poète. Choyé par l'élite des beaux esprits d'alors, recherché dans les salons de la haute société de Paris, ami et familier de M. le comte de la Vieuville, il ne tarda pas à voir se grouper autour de lui un cercle d'admirateurs et d'amis.

Sans efforts, sans intrigues, sans s'aider de ce que nous appellerions aujourd'hui *la réclame* (la réclame n'était pas alors inventée), la célébrité lui vint de bonne heure. Le théâtre tragique réservait à Colardeau un nouveau triomphe. Enhardi par ses premiers

succès, il reçut, des acteurs de la Comédie-Française, des éloges et des encouragements si flatteurs qu'il se décida à aborder notre première scène avec la tragédie d'*Astarbé* (1758), suivie plus tard de celle de *Caliste* (1772).

L'illustre Clairon elle-même, frappée des beautés de style, des vers heureux, des situations attachantes et à effet que cette tragédie renferme, s'offrit avec empressement pour interpréter *Caliste*, le principal rôle de cette œuvre théâtrale, qui dut à la fois son succès momentané à l'appareil du spectacle et au jeu dramatique et passionné de l'admirable artiste.

Diverses circonstances, qu'il est bon de rappeler ici pour l'histoire littéraire des quarante dernières années du XVIIIe siècle, concoururent au succès des œuvres tragiques de Colardeau. Le public commençait déjà à se lasser un peu de la tiédeur et de la solennité systématiques des tragédies de la scène française. Voltaire, tout en le critiquant amèrement, avait appelé l'attention sur le théâtre de Shakespeare, et les spectateurs, ne trouvant plus nos pièces françaises assez mouvementées, prenaient goût aux situations dramatiques et violentes.

III

Un critique du XVIIIe siècle, auteur dramatique lui-même, Collé, dans ses *Mémoires,* constate qu'il arriva à Colardeau ce qui ne s'était pas vu au théâtre depuis trente ans. La tragédie d'*Astarbé* tomba à la première représentation, et se releva à la seconde et aux suivantes. La salle était toujours remplie, et l'on applaudissait avec fureur : « Depuis la *Phèdre,* de Racine, dit-il, on n'avait pas vu ce phénomène. Quel vertige, ajoute le mémorialiste, peut donc donner ce grand succès à ce jeune auteur ! Il a vingt-quatre ou vingt-cinq ans, et fait le vers presque aussi bien que Voltaire. Ce sont surtout les applications malignes que l'on fait au Roi et à Mme de Pompadour de beaucoup de vers de la pièce. Un ouvrage aussi mal fagoté ne saurait rester au théâtre. » Parlant de *Caliste,* Collé se montre encore plus sévère pour Colardeau, qui a composé, suivant lui, « une espèce de monstre dramatique, dans lequel on ne trouve plus ni caractères, ni passion, ni nature, ni raison. »

Au moment où Colardeau abordait le théâtre, se terminait la longue carrière de Voltaire, dont la vieillesse, alors, n'était pas sans analogie avec celle de Corneille. De même qu'*Agésilas*, *Attila*, avaient succédé à leurs glorieux aînés *le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, de même *Mahomet*, *Zaïre*, *Mérope*, avaient eu comme d'indignes puînés : *Medême*, *l'Écossaise*, *les Lois de Minos* et cette *Pelopide*, qui faisait dire à Mme Du Deffand, l'ancienne amie et confidente de Voltaire, dans une lettre à Walpole :

« Nous avons une *Pelopide* de Voltaire, qui nous annonce qu'il a rendu l'esprit, c'est-à-dire avant que de l'avoir faite ; je n'ai pas trouvé qu'elle valût la peine de vous l'envoyer (1). »

L'opinion de Mme Du Deffand, sur *les Lois de Minos*, n'était guère plus favorable. Voici ce qu'elle écrivait au même Walpole :

« Ah ! je suis bien confirmée que la vieillesse ne fait que des efforts impuissants ; le temps de produire est passé ; il ne faut plus penser à augmenter sa réputation et, pour ne la point diminuer, il ne faut plus faire parler de soi. Je suis bien trompée si cette pièce, *les Lois de Minos*, a le moindre succès ; il y a cependant quelques beaux vers. Comment, quand on fait de si bonnes choses, peut-on se résoudre à en faire de si médiocres? Pourquoi ne pas se taire quand on n'a rien à dire? Il n'y a que les fous et les bêtes à qui il est permis de parler toujours, parce qu'ils n'ont pas plus d'idées dans un temps que dans un autre (2). »

Ces sévérités, assez méritées du reste, de Mme Du Deffand, contrastent singulièrement avec le langage flatteur que la vieille et malicieuse marquise tenait, à la même époque, à Voltaire en particulier :

« Tout ce que vous dites est vrai, il n'y a que vous, mon cher Voltaire, qui sachiez tirer parti de tout ; pour qui tous les lieux, tous les temps, tous les âges, ne dérangent pas votre bonheur. Vous êtes l'enfant gâté de la nature, c'est-à-dire le seul qu'elle a ainsi singulièrement bien traité. Que je m'estimerais heureuse de vous voir, mon cher Voltaire, que n'y a-t-il des Champs-Élysées ? Je vous y donnerais rendez-vous, et j'irais volontiers vous y attendre. Vos noëls seront chantés samedi. Ils seront trouvés très bons.

(1) V. *Cce de Mme Du Deffand*, 2e vol., pp. 219, 224, 303, 277 et 453.

(2) V. *Cce de Mme Du Deffand*, 2e vol., pp. 219, 224, 287, 303.



Je vous aime tendrement. Je m'intéresse sensiblement à tout ce qui vous regarde (1). »

Il nous a semblé piquant, par ces simples extraits et par ce rapprochement de la correspondance en partie double de Mme Du Deffand, de mettre les lecteurs à même de discerner la vérité, de surprendre la spirituelle marquise en flagrant délit de duplicité, et de connaître le fond de la pensée secrète de Mme Du Deffand.

C'est à Walpole, son dernier et son plus intime confident, qu'elle révèle sans ambage et sans dissimulation ses opinions, ses préférences et ses antipathies. En s'adressant à Voltaire, au contraire, à la même heure où elle écrit à Walpole, elle rentre ses griffes, elle fait patte de velours, et elle envoie à l'exilé de Ferney ses caresses les plus félines, ses compliments les plus mielleux.

Aussi bien, la gloire naissante de Colardeau commençait à porter ombrage à Voltaire. Les lauriers dramatiques de son jeune rival, de l'auteur de *Caliste,* troublaient déjà le sommeil de celui que, pour parler le langage du temps, on appelait « le patriarche de Ferney. »

IV

Il ne fallait rien moins que les sucreries de Mme Du Deffand pour adoucir l'amertume des regrets du vieux Voltaire qui, à chaque instant, dans sa correspondance, laisse échapper son irritation et ses sentiments de jalousie.

« Un peu d'histrionage partage encore son temps (2), écrit-il à son ami Cideville ; nous avons joué une pièce nouvelle sur un très joli théâtre, Mme Denis a été applaudie comme Mlle Clairon, et elle l'aurait été de même à Paris. Comptez que les *Iphigénie,* les *Astarbé,* ne nous épouvantent pas, et que notre pays roman n'est pas à dédaigner. »

A d'Argental, à l'un de ses « anges », il ne cache pas sa mauvaise humeur. Pêle-mêle, il raille Colardeau, éclabousse Mlle Clairon en passant, et va jusqu'à préférer le jeu de Mme Denis, sa nièce, à celui de l'inimitable actrice.

(1) *Cce de Mme Du Deffand,* 2e vol., pp. 277 et 453.
(2) *Cce de Voltaire,* tome V, p. 140 : Lettre du 3 mars 1758, à Cideville.

« Je me suis amusé, dit-il, à jouer *Fanime et Alzire*. Mlle Clairon, pardon; vous n'avez jamais lié les quatre vers de la fin et appuyé sur le dernier. Là est le secret. Vous n'avez jamais bien joué l'endroit où Alzire demande grâce à son mari pour son amant, et cela par la même raison. Vous êtes une actrice admirable, j'en conviens, mais Mme Denis a joué ces deux endroits mieux que vous. Mon divin ange, depuis cette maudite affaire de Rosbach, tout a été en décadence dans nos armées comme dans les beaux-arts à Paris. Je ne vois de tous côtés que sujets d'affliction et de honte. On dit pourtant que « M. Colardeau est remonté sur son *Astarbé* (1). » Je ne sais sur quoi nos généraux remonteront. Dieu nous soit en aide! Pourquoi M. d'Argental a-t-il mal aux yeux? Comment M. Fournier trouve-t-il cela? Pourquoi le souffre-t-il? Est-ce *Caliste* qui a trop fait pleurer mon cher ange? Est-ce moi qui l'ai trop fatigué par mes paperasses? Voilà la véritable leçon, mes chers anges. Voyez combien il est difficile d'arriver au but; combien ce maudit art des vers est difficile; quel tort on me ferait si j'imprimais *Tancrède*, sans que je l'eusse corrigé. Mes anges, vous m'avez embarqué; empêchez que je fasse naufrage. Comment vont les deux yeux de mon ange gardien? Ont-ils lu *Caliste?* (2) »

Voltaire continue longtemps sur le même ton. De loin, de Lausanne, des *Délices* de Ferney, il a l'œil sur Paris, il surveille le mouvement littéraire et théâtral, et il déblatère à son aise contre Clairon, le théâtre anglais, *Caliste* et Colardeau.

« Ah! mes anges, ajoute-t-il, j'ai bien peur qu'on ne corrompe entièrement la tragédie par toutes ces pantomimes de Mlle Clairon. Croyez-moi, une chambre tapissée de noir ne vaut pas des vers bien faits et bien tendres. Il n'y a que les convulsionnaires qui se roulent par terre. J'ai crié quarante ans pour avoir du spectacle, de l'appareil, de l'action tragique; mais *demandavo acqua, non tempesta*. Et puis, comment le public français peut-il adopter la barbarie anglaise, le viol anglais, la confusion anglaise, la marche anglaise d'une pièce anglaise? Pauvres Français, vous êtes dans la fange de toutes façons. O mes anges! ramenez le bon goût (3). »

(1) *Cce de Voltaire*, tome V, p. 143 : Lettre du 12 mars 1758, à d'Argental.

(2) *Id.*, tome V, p. 623 : Lettre à d'Argental, du 15 décembre 1760.

(3) *Cce de Voltaire*, tome V, p. 623 : Lettre à d'Argental (15 décembre 1760). — Comme contraste il est bon de mettre en regard de l'opinion de Voltaire ce que Colardeau disait lui-même de son œuvre. Il était tout naturellement très fier

V

Colardeau n'était pas si anglais, si fougueux, que Voltaire affectait de le croire. Déjà, un peu romantique avant l'heure, pressentant comme Diderot, comme Beaumarchais, que le théâtre français avait besoin d'être régénéré, il comprenait que ce qui manquait aux œuvres dramatiques de la seconde moitié du XVIIIe siècle, c'était l'action. Les imitateurs maladroits de Racine et de Voltaire avaient fini par abuser des longs récits, des interminables entretiens entre princes et confidents, qui seuls occupaient la scène. Il y avait urgence d'opérer une réforme prompte et radicale, ce qu'avait parfaitement compris Colardeau ; entre les tragédies languissantes, affadies, et le drame en vers mouvementé, saccadé, heurté de Colardeau, peut-être la transition était-elle trop brusque. Comme tout novateur, l'auteur de *Caliste* a pu manquer de mesure. *Caliste*, sous le rapport des incidents, tragiques, n'a rien à envier à une œuvre contemporaine, *Lucrèce Borgia*, de Victor Hugo. Le viol, le meurtre, l'empoisonnement, s'y succèdent tour à tour. Coupé sur la taille de Mlle Clairon, le rôle de *Caliste* avait de quoi séduire la grande tragédienne, et l'on s'explique l'empressement avec lequel elle s'en était emparée, empressement qui, de Ferney même, dépitait Voltaire, jaloux de voir Clairon délaisser un moment son théâtre pour celui de Colardeau. Les situations de *Caliste* étaient ménagées avec art, et le talent de l'illustre interprète devait merveilleusement les faire valoir. Lorsqu'elle vient d'être victime de l'horrible attentat commis par Lothario, son séducteur, qu'elle ne peut néanmoins s'empêcher d'aimer, Caliste l'apostrophe ainsi :

> Misérable à tes yeux, aux yeux de l'univers,
> J'irai loin de ces murs, dans l'ombre des déserts
> Ensevelir ma vie, et mon crime et ma honte.
> Malheureuse ! où traîner une vie importune,
> Où fuir, et dans quels lieux cacher mon infortune ?

d'avoir Mlle Clairon comme interprète de *Caliste*, et dans une lettre du 5 décembre 1760, adressée à son oncle le curé de Pithiviers, il disait : « Je compte aller jusqu'à douze représentations et de pair avec M. de Voltaire. » De plus, Colardeau ne dédaignait pas de consulter ses aînés et ses rivaux. L'un des manuscrits de *Caliste* porte aux 2e et 5e actes des corrections de Crébillon père. (Catalogue de Charavay de 1882.) — V. *infrà* page 19.

Que ne puis-je, Lucile, au bout de l'univers,
Habiter des rochers, des antres et des déserts!
Et de mon lâche amant expier les outrages,
N'entendre autour de moi que le bruit des orages...

Lorsqu'Altamant, l'épée à la main, tranche les jours de Lothario, Caliste annonce ainsi sa fatale résolution d'en finir avec la vie :

Sachez, s'il faut encore exciter vos fureurs,
Qu'à Lothario seul je donne ici des pleurs.
Il n'est plus! Soit amour, soit la honte de vivre,
Dans la nuit du tombeau Caliste veut le suivre.

Caliste, saisissant une coupe empoisonnée, meurt, après avoir fait ces aveux :

Que sais-je, en préparant ces poisons destructeurs,
Peut-être que mon père y mêla quelques pleurs.
Ah ! cette double idée affermit mon courage!
C'en est fait, et la mort enfin est mon partage.
........Infortuné mortel que je n'ose nommer,
Dont j'ai plaint le trépas, que mon cœur put aimer,
Au fond de ton cercueil tu triomphes encore!
Plus coupable que moi, c'est toi que je déplore!

VI

Colardeau n'a fait que de courtes et rares excursions dans le domaine de la poésie légère. *La Défense inutile, les Couplets à Lise,* sont presque les seules chansons que nous connaissions de Colardeau. Elles figurent dans ses œuvres et n'ajoutent rien à la réputation du poète.

Deux ans après la représentation de *Caliste* et plutôt en souvenir de ce succès que des rares chansons qu'il avait composées, Colardeau était nommé membre du Caveau, en compagnie de ses amis et collègues Dorat, le marquis de Pezai, l'auteur des *Œuvres agréables et morales,* de Piron, Gentil-Bernard, Favart, Laujon, l'académicien Lemierre, le compositeur Salieri, auteur des *Danaïdes,* Goldoni, auteur du *Bourru bienfaisant,* Rochon de Chabannes, auteur du *Jaloux,* représenté à la Comédie-Française, et d'*Alcindor,* à l'Opéra-Comique, l'abbé Delille, le musicien et joueur d'échecs Philidor, Joseph Vernet, les abbés de Voisenon et de Latteignant, le cardinal de Bernis, Boufflers, Parny. Après une interruption de vingt ans,

de 1742 à 1762, le Caveau fut reconstitué sous la présidence de Crébillon fils.

Grâce aux recherches longues et multipliées auxquelles nous nous sommes livré, aux données nouvelles qu'il nous aura été permis de rassembler, il nous a été possible de consacrer à l'œuvre littéraire et poétique de Colardeau une appréciation plus développée que celles renfermées dans les précédentes éditions de ses poèmes. N'oublions pas de mentionner que Colardeau fit encore représenter à Auteuil, sur un théâtre particulier, le 21 mars 1762, *Camille et Constance,* drame en deux actes, qu'il se proposait de retoucher pour la Comédie-Française. Il nous reste, pour accomplir la tâche que nous nous sommes tracée, à compléter cette notice par quelques détails bibliographiques particuliers et nouveaux sur notre poète beauceron et sur sa famille.

Afin que le lecteur ait sous les yeux tous les éléments nécessaires pour juger Colardeau, à la fois comme écrivain et comme homme privé, nous nous proposons de restituer au poète sa véritable physionomie, qui jusqu'ici n'avait pas encore été envisagée sous tous ses aspects. Grâce à son caractère aimable, doux, plein d'aménité, Colardeau se fit de nombreux amis. Le célèbre artiste Doyen, membre de l'Académie de peinture, peintre de Louis XVI et de ses frères, était le confident intime de Colardeau. Le peintre et le poète entretenaient des rapports d'excellente camaraderie. Toute une série de lettres et d'autographes, qui a passé inaperçue, a été vendue à Paris en 1860 et prouve l'affection que se portaient mutuellement Doyen et Colardeau. Dans une lettre que celui-ci adressait à son oncle et ancien tuteur M. Regnard, curé de Saint-Salomon de Pithiviers, le 8 septembre 1761, le poète annonce sa prochaine arrivée. Il sera accompagné de Doyen. « Nous sommes de fort mauvaises têtes, et l'on doit nous tenir compte de notre sensibilité naturelle. » Doyen possédait un esprit naturel, vif, fertile en saillies heureuses. Sa gaîté un peu bruyante, comme celle des artistes, devait détonner dans le calme habituel du presbytère du bon prêtre, et Colardeau avait grandement raison et usait d'une sage prévoyance, en prévenant à l'avance son vieil oncle de l'arrivée prochaine du peintre. Par sa franchise et sa bonne humeur, Doyen gagna vite la confiance de M. l'abbé Regnard, avec lequel, quelques semaines après, nous le voyons en correspondance suivie.

VII

Les documents récemment mis au jour, dans une excellente notice sur Doyen, due à la plume de M. Lhuillier, de Melun (1878), et dans un catalogue d'autographes dressé, en mars 1882, par M. Eugène Charavay, nous permettent de porter la lumière sur les dernières années, peu connues jusqu'ici, de la vie de Colardeau. Recherché dans le monde des théâtres, Colardeau gagna aisément les bonnes grâces de M. Lekain. Son intimité avec le grand tragédien, sa liaison avec sa femme, donnèrent lieu à un incident très curieux et peu connu, que tous les bibliographes de Colardeau ont omis et que nous trouvons relaté seulement dans les Mémoires de Collé. Le 29 mars 1759, les comédiens français donnèrent à la Cour la première représentation de *Venceslas*, de Rotrou, presque entièrement remis en vers, par Marmontel. Aux répétitions, Lekain prétendait que sa mémoire ne pouvait se plier à apprendre par cœur les nouveaux vers de Marmontel, et il se fit autoriser à jouer son rôle en le lisant. Le soir de la représentation, on fut tout étonné lorsqu'on vit Lekain débiter son rôle, de mémoire, sans papier et sans manquer un mot. Tout le monde lui fit des éloges ; Marmontel, seul, fit exception, et s'écria : « Les vers ne sont ni de Rotrou, ni de moi, j'ignore qui les a faits. » Lorsqu'on en vint aux explications, il se trouva que les vers étaient de la composition de Colardeau, et que Lekain les avait appris sans en dire un mot à personne; il avait simplement conservé les répliques de Marmontel. Grâce à son heureuse facilité de composition, Colardeau, dans l'intervalle des répétitions, s'était fait le complice de la supercherie de Lekain, et avait remplacé par les siens les vers de Rotrou et de Marmontel, dans le rôle de *Venceslas*.

Le poète, admis dans les salons du comte de la Vieuville, n'avait pas tardé à gagner le cœur de la comtesse, qui devint sa maîtresse et le consola de la perte de Mlle Verrière, dont Dorat voulait le détacher et qu'il persistait à aimer, malgré ses infidélités. « Je reste avec Mlle Verrière, disait Colardeau, pour voir à quel point une femme peut tromper. » Confident des secrets de cœur de Colardeau, quelques jours après la mort de ce dernier, Doyen écrivait à l'abbé Regnard pour l'engager à remettre à la comtesse de la

Vieuville, maîtresse du poète, et qui avait sacrifié pour lui 50,000 écus, une bague à leurs deux chiffres, laissée par le testament de Colardeau à l'une de ses deux sœurs.

Trois semaines après, le 5 mai 1776, Doyen annonce à M. Regnard qu'il vient de remettre à MM. Coqueley de Chaussepierre et Jabineau, chargés de publier tous les manuscrits de Colardeau, les œuvres et les papiers que celui-ci a laissés, à l'exception de ceux qui pouvaient altérer sa mémoire et où il médit de l'Académie. « Il y a, dit Doyen, une épître qui a couru dans le monde, par un vol qui lui a été fait. C'est contre Mlle Verrière. Elle est considérable et très belle. Il en a eu le plus grand chagrin, et c'est moi qui en ai eu tout l'embarras, soit pour le rassurer, soit pour être contraint de mentir, et dire que je ne lui en ai jamais vu faire, ce qui a donné un grand poids à sa négation. J'ai promis aux parents de la personne morte qu'on ne la mettrait pas dans l'édition. » Doyen parle ensuite d'un poème de *la Rose*, dont le libraire Prault devait être l'éditeur, mais qui n'a sans doute jamais été publié. Il tient à ce que les éditeurs évitent la surabondance de ce qui est médiocre : « C'est ce qui a gâté Piron, dit-il. Prenez-y garde, je tremble. »

VIII

Tous les bibliographes s'accordent à dire que le père de Colardeau exerçait l'office de receveur de grenier-à-sel, emploi qui supposait quelque fortune et une éducation honnête. Il nous a été donné de contempler souvent à Pithiviers, dans une collection particulière, une peinture représentant le père de Colardeau. Ce portrait, qui vraisemblablement a dû appartenir primitivement à M. Regnard, curé de Pithiviers, et qui depuis a passé de mains en mains, est toujours resté dans cette ville, chez un de nos parents. Derrière la toile de ce tableau se trouve l'inscription suivante : « Le portrait a été fait en 1738. Il représente Charles Colardeau, né le 10 mars 1678, qui a été contrôleur officier au grenier-à-sel de Bray en 1701, 1702, 1703, receveur au même grenier de 1703 à 1719, et officier receveur à Janville, du 1er juin 1719 au 14 mars 1745, jour de son décès. »

Le poète Colardeau, étant né en 1732, n'avait donc que treize ans à la mort de son père. Le peintre a représenté Colardeau père à mi-corps. Il est coiffé d'une longue perruque à la Louis XIV. Son costume est, en grande partie, caché par un manteau de velours rouge, rejeté sur l'épaule droite. L'habit de velours abricot foncé, chamarré de broderies d'or, est doublé de satin bleu clair. Le rabat cache la veste. Le front du père de Colardeau est élevé, intelligent; les sourcils, bien arqués, sont châtain clair, les yeux longs et bien fendus. Le regard vif ne manque pas d'une certaine finesse. Le nez, assez droit, est long et mince. Le bout est légèrement aplati et les ailes en sont très petites. La lèvre supérieure est mince et la bouche fine. Le menton, bien découpé, forme un pli assez saillant sur le cou. Enfin, la physionomie, en même temps qu'elle respire la bonhomie, décèle un esprit pénétrant.

Telle est, dans son ensemble, l'impression que laisse le portrait de Colardeau père, portrait que nous avons, maintes fois, considéré à loisir. Nous n'avons pas eu le même bonheur pour le poète Colardeau, et nous ne connaissons de lui que les portraits gravés qui figurent en tête de ses anciennes éditions. On retrouve, du reste, dans les traits du poète, beaucoup de ressemblance avec ceux de son père.

En 1776, Colardeau parvint au sommet des honneurs littéraires. Il fut nommé membre de l'Académie française en remplacement du duc de Saint-Aignan. Il obtint 17 voix sur 25. Lorsqu'on présenta au roi Louis XVI, pour qu'il ratifiât leur élection, la liste sur laquelle Colardeau figurait avec plusieurs autres académiciens, à chaque nom qu'il entendait, Sa Majesté approuvait en silence. Mais, quand vint le tour de Colardeau, Louis XVI s'écria immédiatement : « Pour celui-ci, avec plaisir. » L'approbation royale confirmait ainsi hautement la réputation littéraire, justement méritée, de Colardeau.

La santé de Colardeau était si déplorable, ses forces étaient tellement épuisées qu'on doutait s'il serait en état de se faire recevoir à l'Académie, et l'on craignait que, comme Le Tasse, il ne mourût avant son triomphe. Il avait toujours été d'une complexion faible et valétudinaire. Comme il travaillait à son discours de réception à l'Académie française, il fut frappé d'une attaque d'hydropisie de poitrine, et mourut le 7 avril 1776, à Paris, rue Cassette, dans l'hôtel du comte de la Vrillière, qui avait toujours été son protec-

teur et son ami. Il était âgé de 44 ans et n'avait pu être reçu solennellement selon l'usage. Dorat, son émule et son plus intime ami, composa pour Colardeau une épitaphe, la voici :

Ci-gît le tendre écho des regrets d'Héloïse ;
Nous admirions sa muse auprès de Pope assise ;
Au midi de ses jours, faut-il que l'univers
Donne à sa mort des pleurs qu'il gardait pour ses vers !

L'éloge de Colardeau fut prononcé publiquement par La Harpe, son successeur au fauteuil académique, et par Marmontel qui répondit au discours de La Harpe.

Les œuvres de Colardeau ont été plusieurs fois réunies. Parmi les diverses éditions, nous mentionnerons : *Œuvres*. Paris, Ballard, 1779, 2 vol. in-8, par les soins de Jabineau de la Voute, avocat. — *Œuvres choisies*. Paris, 1798, in-12. — *Œuvres*. Paris, Raymond, 1811, 2 vol. in-18. — *Œuvres choisies*. Paris, Ménard, 1811, in-18. — *Idem*. Paris, Didot, 1811, in-18. — *Idem*. Paris, Desenne, 1822, 2 vol. in-18. — *Chefs-d'œuvre dramatiques de Colardeau, Diderot et Poinsinet*. Paris, Ladrange, 1823, in-18. — *Œuvres choisies*. Paris, Janet, 1824, in-18. — *Idem*. Paris, Fromont, 1825, 2 vol. in-32. — *Poësies de Colardeau et de Malfilâtre*. Paris, Mme Dabo-Butschert, 1825, in-18, avec des notices par P. M. M. Lepeintre. — *Œuvres choisies*. Paris, Chantepie, 1826, 2 vol. in-32. — *Id.*, Paris, Hiard, 1833, in-18. — *Id.*, Paris, Ledoyen, libraire, in-18, 1840. — *Lettres d'Héloïse et d'Abeilard*, traduites librement, d'après les lettres originales, latines, par le comte de Bussy-Rabutin, avec imitation en vers, par de Beauchamp, Colardeau, Dorat, etc., etc. — La vogue qui s'attacha, au XVIIIe siècle, aux poésies de Colardeau fut telle que les plus célèbres graveurs du temps se disputèrent l'honneur d'illustrer ses œuvres, soit partiellement, soit en totalité. Nous citerons notamment le *Temple de Gnide*, Paris, Legay, 1773, in-8°, fil., dos orné, tranche dorée. Ce joli volume, qui figure sur le catalogue de février-mars 1892, de Lortic, libraire à Paris, 60, rue Richelieu, est estimé 110 fr. Il contient un titre gravé et sept charmantes figures de Monnet, gravées par Baquoy. La reliure ancienne est d'une conservation parfaite.

En terminant cette étude bibliographique, nous sommes heureux de rendre personnellement un nouvel hommage à la mémoire de Colardeau, à l'une de nos plus hautes célébrités locales. Notre but

sera rempli, si nous sommes parvenu à restituer à cette intéressante figure quelques traits omis et ignorés par ceux qui ont étudié, avant nous, la vie et les œuvres de cet écrivain mort prématurément, et l'un des poètes de second ordre les plus distingués du XVIIIe siècle. Puisse notre consciencieux travail être favorablement accueilli par les bibliophiles et les lecteurs !

MAXIME BEAUVILLIERS.

I

ÉPITRE DE PEZAY A COLARDEAU

Le marquis de Pezay, auteur des *Œuvres agréables et morales*, fut, avec Dorat, l'un des parrains de Colardeau ; tous deux appuyèrent la candidature du poète qui fut, grâce à leur appui, nommé membre de la Société du Caveau. On fit, sur le marquis de Pezay, l'épigramme suivante (1) :

Ce jeune homme a beaucoup appris,
Beaucoup acquis, je vous assure,
En deux ans, malgré la nature,
Il s'est fait poëte et marquis.

De Pezay est l'auteur d'une épître à Colardeau, à laquelle ce dernier répondit par des stances pleines de grâce et de sentiment, où son caractère doux et sensible à la critique se révèle tout entier :

Jamais du noir fiel de l'envie
Mon cœur ne fut empoisonné,
Et la palme tant poursuivie
Dont mon émule est couronné,
Je n'ai jamais imaginé
Qu'à mon triomphe il l'eût ravie.

(Voyez la *Petite Histoire du Caveau*, publiée récemment chez Dentu, éditeur, par le chansonnier Charles Vincent, aujourd'hui décédé, alors président du Caveau, et né à Fontainebleau.)

(1) 2e vol. de la Cce *Du Deffand*, p. 581.

II

OPINION DE COLLÉ SUR COLARDEAU

Dans ses mémoires et correspondances cités plus haut, Collé consacre une longue critique aux tragédies d'*Astarbé* et de *Caliste* (1758, mars-avril, 2e vol., pages 131, 132, 133).

« J'ai été, dit-il, voir *Astarbé* à la rentrée du théâtre, et en avouant que « cette pièce est pleine de beaux vers, je reconnais que nulle ne m'a « autant ennuyé. Bien des gens croient que ce jeune auteur pourra un « jour faire des tragédies. Je suis d'un avis tout différent. Je croirai que « plus M. Colardeau avancera, mieux il fera le vers, mais il ne fera jamais « une bonne tragédie. »

Sur *Caliste,* (2e volume de ses *Mémoires*, pp. 265, 268, 269), Collé s'exprime ainsi : « Le mercredi 12 novembre 1760, je fus à la première « représentation de *Caliste*, tragédie de M. Colardeau... M. Colardeau fait « bien les vers et les fera peut-être encore mieux par la suite, s'il quitte « le ton un peu boursouflé qu'il a souvent, et s'il cherche davantage le « mot propre. En général, il a de la noblesse et de l'harmonie, mais « M. Colardeau ne fera jamais de pièces de théâtre. Il ne le connaît pas, « il ne s'en doute même pas. Il ne connaît pas plus la nature et les « passions. Son œuvre est l'ouvrage d'un jeune écolier qui ne sait que « faire des vers, et encore, pour juger à quel point il peut pousser la « versification, faudrait-il l'examiner dans le silence du cabinet. »

Tout en refusant à Colardeau les aptitudes théâtrales, Collé est obligé de reconnaître sa supériorité comme poète et versificateur.

« Colardeau, que l'on veut excuser sur ses liaisons avec Mme Le Kain, « était inexcusable, selon le sévère Collé, de s'être prêté, vis-à-vis de son « confrère Marmontel, aux menées d'une comédienne. » Nous ajouterons personnellement que Marmontel, heureusement, ne garda pas rancune à Colardeau, car il fit son éloge académique après sa mort.

III

MORT PRÉMATURÉE DE COLARDEAU

Colardeau, dont la santé, dans les dernières années de sa trop courte vie, était frêle et délicate, avait le sentiment de sa fin prochaine, comme l'atteste cette stance élégiaque, qu'on pourrait attribuer à un poète du XIXe siècle, à Millevoye, qui mourut à 34 ans, et plus jeune encore que Colardeau :

Enfin, j'ai vu de mes jeunes années
L'astre pâlir au midi de son cours,
Depuis long-temps, la main des destinées
Tourne à regret le fuseau de mes jours.

IV

ŒUVRES INÉDITES DE COLARDEAU.

Colardeau a, en outre, composé deux pièces de théâtre, *Camille et Constance,* drame en deux actes, et *les Perfidies à la mode,* comédie, qui n'ont pas été représentés au Théâtre-Français. Le drame *Camille et Constance,* qu'il destinait à cette dernière scène et qu'il se proposait de retoucher, fut représenté à Auteuil, sur un théâtre particulier, le 21 mars 1762.

Quant aux *Perfidies,* qu'il composa au milieu de sa famille, étant malade à Pithiviers en 1766, elles n'ont jamais vu le feu de la rampe.

V

AUTOGRAPHES DE COLARDEAU.

Le catalogue dressé par M. Eugène Charavay, dans une vente d'autographes indiquée à Paris pour le 28 mars 1882, sous le nº 99, annonçait ainsi la mise en vente des manuscrits suivants :

COLARDEAU (Charles-Pierre), « un de nos meilleurs poètes du XVIIIe siècle, membre de l'Académie française. » 1º *Caliste,* tragédie en 5 actes, manuscrit autographe, 70 pages in-4º ; 2º Le deuxième et le cinquième actes de la même pièce, avec approbation et corrections de Crébillon père ; 22 pages in-folio, rel. en un vol. ; 3º Sept pièces, pour la plupart autographes, relatives à *Caliste ;* 4º Six pièces relatives aux *Œuvres de Colardeau ;* 5º Traité avec Prault, éditeur, pour le poème de *la Rose ;* 6º Convention entre Colardeau et Le Jay, imprimeur, pour la cession de plusieurs ouvrages ; 7º Autographe du curé Regnard, relatif aux *Œuvres de Colardeau ;* 8º État des manuscrits laissés par Colardeau.

Colardeau avait commencé une traduction de l'*Énéide,* dont il détruisit lui-même le manuscrit quelque temps avant sa mort.

VI

PAROISSE DE JANVILLE. ACTE DE NAISSANCE DE COLARDEAU.

..... L'an 1732, le 14e jour d'octobre, a esté par moy curé de cette paroisse soussigné, baptisé un garcon, né de légitime mariage de maitre Charles Colardeau, conseiller du roy, receveur du grenier à sel de cette ville, & de dame Jeanne Vincent, ses père et mère, de cette paroisse, qui était né du 12, des mesmes mois et an que dessus, lequel a eu pour parain (*sic*) maître Pierre Jabineau, procureur au bailliage d'Étampes, et pour marainne (*sic*), dame Jeanne Vincent, épouse de maitre Louis



Renard, marchand à Orléans, qui l'ont nommé Charles Pierre. Les témoins sont Étienne Bruère, Michel Nicolas Lambert, qui tous ont signé avec nous. (*Signé*) VINCENT, femme de REGNARD ; JABINEAU ; Michel Nicolas LAMBERT ; Étienne GRUÈRE ; M. GRANGER, curé. »

Cet acte de naissance, reproduit textuellement dans le 3e tome de l'*Inventaire sommaire des archives départementales d'Eure-et-Loir,* imprimé à Chartres (1871), est suivi de la réflexion suivante : « Il y a évidemment erreur dans le nom de la mère de Charles Pierre Colardeau ; dans les autres actes où elle figure, elle paraît sous son véritable nom, Jeanne Regnard, et non Vincent. » Nous ajouterons que Jeanne Regnard, mère du poète Colardeau, était la sœur du curé Regnard, de Saint-Salomon de Pithiviers.

VII

AUTEURS ET DOCUMENTS CONSULTÉS

1° COLARDEAU, toutes ses œuvres. — 2° LA HARPE (1801), 1er vol. de sa *Correspondance littéraire* (V. pages 227, 331, 332). — 3° COLLÉ, *Journal et Mémoires*, éd. Didot, 1868, pages 131-132, 167 à 176, 265 à 269 compris. — 4° DU DEFFAND (la Mise), *Correspondance complète*, éd. de 1865, Plon, éd., avec introd. de Lescure. — 5° VOLTAIRE, *sa Correspondance*, (éd. Beaudouin, 1828, (voir 5e volume, pages 139, 140, 143, 609, 610, 623, 363). — 5° LHUILLIER, *Notice sur Doyen, ami de Colardeau* (1878). — 7° SAINTE-BEUVE, *Port-Royal,* en 6 vol., Hachette éd., (*passim*). — 8° Père GUILBERT, *Mémoires sur Port-Royal*. — 9° *Inventaire sommaire des Archives départementales d'Eure-et-Loir*, 3e vol., Chartres, 1871. — 10° Deux notices sur *le Safran en Gâtinais*, et *Pie VII à Fontainebleau*, par Max. Beauvilliers, 7e vol., années 1873-1874 de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne. — 11° *Correspondance de Doyen*. — 12° 19e vol. des *Mémoires* de la Société d'archéologie d'Orléans, 1883.

M. B.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU MERCREDI 1er FÉVRIER 1893

La Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale, le mercredi 1er février 1893, à une heure et demie, dans une des salles du Musée.

Étaient présents :

Au bureau, MM. Lecesne, président, Pouillier, trésorier, Clément, Lambron, Passard, l'abbé Desvaux, secrétaire, et MM. Legrand-Poirier et Richer, élus à la dernière assemblée générale ;

Et MM. Aumoine, Babaud, l'abbé Beauhaire, l'abbé Bellanger, Bois, Communeau, l'abbé Crenier, Ch. Cuissard, Desbans, le docteur Foisy, l'abbé Gautier, Jeuffosse, l'abbé Lehoux, l'abbé Lemarié, Philippe et le docteur Raimbert-Desormeaux.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et approuvé.

M. le Secrétaire donne également lecture de la liste des nouveaux membres titulaires admis par le Bureau depuis la dernière assemblée générale ; ce sont :

M. l'abbé Oger, curé d'Ouzouer-le-Doyen, présenté par M. l'abbé Augis et M. l'abbé Desvaux ;

M. le vicomte François de Salvert, au château de Villebeton (Le Mée), présenté par MM. Pouillier-Vaudecraine et l'abbé Augis ;

M. l'abbé Varoqueaux, curé du Mée, présenté par MM. les abbés Augis et Sauvé ;

M. Babaud, photographe à Châteaudun, présenté par MM. Pouillier-Vaudecraine et l'abbé Augis ;

M. l'abbé Baron, curé de Péronville, présenté par MM. Lecesne et l'abbé Desvaux ;

Et M. l'abbé Bellanger, vicaire de la Madeleine, présenté par MM. Pouillier-Vaudecraine et l'abbé Desvaux.

M. l'abbé Desvaux, membre titulaire, s'est fait inscrire en qualité de membre perpétuel de la Société.

M. le Président rappelle en termes émus les pertes nombreuses et douloureuses qu'a faites la Société dans le cours de l'année qui vient de finir.



Les publications et objets ci-dessous désignés ont été adressés à la Société pendant le dernier trimestre :

ENVOIS DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Journal des Savants, numéros de septembre à décembre 1892.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, nos 2 et 3 de 1892.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, en 1892, par M. Janssen, membre de l'Institut, et M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, n° 2 de 1892.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Bulletin de la Société de géographie, 2e et 3e trim. 1892. — Comptes-rendus des séances, nos 12 à 18 de 1892.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 6e série, 6e vol., 1891.

Bulletin de la Société de Borda (Dax), 3e trim. 1892.

Revue historique et archéologique du Maine, 1er sem. 1892. Sous ce titre « *La recluse Renée de Vendômois* », ce volume contient un intéressant mémoire de M. A. Ledru, relatif à l'assassinat de Jean de Saint-Berthevin, seigneur de Souday (Perche-Vendômois). On sait que ce crime fut commis en 1483, à l'instigation de la seconde femme de J. de Saint-Berthevin, Renée de Vendômois, et de l'amant de celle-ci, Guillaume du Plessis, fils de Jean du Plessis et de Catherine d'Avaugour, dame du Mée, en la paroisse d'Arrou. Condamnée « à estre traynée et arse au marché aux pourceaux » de Paris, la dame de Souday obtint ensuite grâce de la vie, mais fut emmurée au cimetière des Saints-Innocents, dans une petite maison construite à ses dépens « pour y faire pénitence et finir ses jours ».

Bulletin de l'Académie d'Hippone (1891-1892), nos 25 et 26.

La Voix de Notre-Dame de Chartres, nos de novembre et décembre 1892, de janvier 1893, et suppléments. — Le supplément du 15 octobre contient le discours prononcé le 18 septembre 1892, par M. Irénée Lagrange, vicaire général de Chartres, à l'occasion de la bénédiction d'une cinquième cloche dans l'église de la Madeleine de Châteaudun. — Le supplément du 12 novembre renferme une lettre de félicitations écrite par Mgr Lagrange, évêque de Chartres, à M. l'abbé Beauhaire, curé de Moriers, pour la publication de sa chronologie des évêques, des curés et des autres prêtres du diocèse de Chartres. — Dans les suppléments des 10 et 17 décembre se

trouve le panégyrique prononcé à Loigny le 2 décembre 1892 par M. l'abbé Le Bel, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Nogent-le-Rotrou.

Bulletin de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans, 2e trim. 1892.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 2e livr. du t. XV (2e série), 1892.

Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, 3e et 4e fascicules du t. XI (1886), 4e fasc. du t. XIV (1889) et 1er fasc. du t. XVII (1892).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; 46e vol., 1892.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, t. XXI, 1892.

Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze (Brive); 3e trim. 1892.

Revue de Saintonge et d'Aunis; 6e livr. du XIIe vol., 1892, et 1re livr. du XIIIe vol., 1893.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris; avril à juillet 1892.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie; no 2 de 1892.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest; 3e trim. 1892.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, novembre 1892.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France; année 1890. — Mémoires de la même Société, année 1890.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur; année 1891.

Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart; t. II, no VIII.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard; 2e fasc. du t. XXI, 1892.

Le Loir-et-Cher historique, nos d'octobre à décembre 1892.

DONS

Notes et Correspondances de Redon de Belleville, consul à Livourne et à Gênes du 17 pluviôse an IV au 13 ventôse an X, par H. du Chanoy; 2 vol. in-8o, avec portrait et plusieurs fac-simile. Châteaudun, imp. J. Pigelet, 1893. — Don de M. du Chanoy.

L'Homme, par le Mis de Nadaillac; br. in-8o, 1892. — Don de l'auteur.

Souvenirs du collège d'Orléans depuis l'expulsion des Jésuites (*1762*), par M. H. Tranchau, ancien proviseur du lycée d'Orléans, inspecteur d'Académie honoraire; br. in-8o, 1891. — Don de l'auteur.

Un cercueil en craie tuffau de l'époque mérovingienne, trouvé à Verdes. La pierre qui le recouvrait n'existe plus. — Don de M. Désiré Allard, de Verdes, qui a bien voulu faire transporter ce cercueil au Musée.

Deux fragments de colonnettes et des stalactites. — Don de Mme veuve Hardillier, à Constantine (Thiville).

Une grille d'imposte en fer forgé, du XVIIIe siècle, provenant d'une maison sise à Châteaudun, rue Royale. — Don de M. Passard.

L'assemblée vote des remerciements à tous les donateurs.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU BUREAU

Séance du 23 novembre 1892.

M. Ch. Cuissard envoie, avec les manuscrits qui lui ont été communiqués, son mémoire sur les Vicomtes de Châteaudun. « J'y ai, dit-il, établi leur chronologie aussi bien que j'ai pu. Dans le cas, très probable, où plusieurs chartes m'auraient échappé, j'engage mes savants confrères à me les communiquer et les en remercie à l'avance. » (L. du 27 octobre.)

M. Lambert de Sainte-Croix, dans une lettre-circulaire en date du 29 octobre 1892, demande le concours de la Société pour le Comité d'organisation d'expositions rétrospectives françaises des arts du XVe au XIXe siècles.

Sur la proposition de M. le Président, le Bureau vote l'achat d'un poêle calorifère pour le Musée et la plantation d'arbustes le long du mur de la rue Toufaire.

Un membre du Bureau signale un chapiteau ancien trouvé dans une maison de la rue des Fouleries et qui est en la possession de M. Mullard.

Séance du 11 janvier 1893.

M. le Ministre de l'Instruction publique annonce, dans une circulaire en date du 5 janvier 1893, que l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes aura lieu le mardi 4 avril 1893. Les travaux se poursuivront durant les journées des 5, 6 et 7 avril ; le 8, séance générale. Les noms des membres de la Société qui se proposent de participer au Congrès devront être envoyés au Ministère avant le 20 février. Des billets à moitié prix leur seront délivrés.

M. Maxime Beauvilliers a écrit à M. le Président une lettre relative à l'impression de son étude sur Colardeau ; il promet pour le printemps prochain une nouvelle lecture, extraite de son histoire de Patay. « Je choisirai de préférence, dit M. Beauvilliers, les chapitres consacrés aux batailles historiques de Patay (1429 et 1870), et aux célébrités de Patay. Je réserverai pour plus tard les détails statistiques et locaux sur l'église, le monastère et les fortifications. »

M. le Président signale à ses collègues la note suivante, insérée dans l'Annuaire de la Société française de numismatique (n° de septembre-octobre 1892) :



« Zélé collectionneur de tout ce qui se retrouve autour de lui, un ouvrier qui habite dans l'une des dépendances de l'abbaye d'Yerres (Seine-et-Oise) a recueilli un exemplaire, en assez bon état, du denier qui porte LVDOVICVS VIVIT, traces de monogramme, et au revers CASTELLVM DON, croix à laquelle sont appendus l'alpha et l'oméga. Ce denier a été trouvé à Yerres, à peu de distance de l'abbaye qui a été fondée sous Louis VI. Il est assez rare et il est revendiqué par la série royale (Hoffmann, Louis VI, nº 7) et par la série féodale (Poey d'Avant, pl. L, nº 11). On l'a attribué tantôt à Donzy (Mis de La Grange, *Revue numismatique*, 1837, pages 441 et suivantes) ; à Châteaudun (Hoffmann, *loco citato*) ; à Châteldon (Duchalais, *Dictionnaire encyclopédique de la France*, publié par Lebas et Poey d'Avant, tome Ier, 350). Cette dernière attribution, qui paraît la plus adoptée, soulève cependant une grosse objection, c'est que Châteldon, au XIIe siècle, portait le nom de Castrum Odonis (1), puis Castrum et Villam Odonis (charte de 1301), et que ce dernier nom s'est perpétué dans cette devise : *Chastel on don, petite ville à grand renom.* Il y aurait donc lieu de revenir sur cette question. — E. C. »

M. le Trésorier présente à l'assemblée les comptes de 1892 et le projet de budget pour 1893 :

COMPTES DE 1892

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU MUSÉE, RUE TOUFAIRE

Reliquat de l'exercice 1891 :		
En dépôt à la Caisse d'épargne	2.100 »	2.871 fr. 40
Solde en caisse chez le trésorier	771 40	
Encaissé 6 parts de l'emprunt contracté par la Société à 100 fr.		600 »
id. pour solde de la subvention de la ville. . . .		1.415 fr. 80
Le solde dû par la ville était, au 31 décembre 1891, de 1.536 fr. 61 ; il faut en déduire les honoraires de l'architecte, montant à 120 fr. 81, qui ont été payés par la ville.		
Encaissé pour ventes de vieille menuiserie		41 fr. 40
Ensemble. . . .		4.928 fr. 60
Il a été payé pour travaux de la salle municipale	1.756 17	5.284 fr. 71
— — concernant la Société	3.528 54	
Différence payée en plus		356 fr. 11

(1) *Ego Archambaudus, de Sent Geran dominus, notum facio quod dominus Willelmus de Monlucum, frater meus, in cujus protectione et membruriâ eram, castrum Odonis cepit de comite Auvernie*, et Archambauld reporte cet hommage au sire de Bourbon. Août 1200.

(Huillard-Bréholles, *Titres de la maison de Bourbon*, nº 40, page 11).

somme qui a été soldée avec les ressources ordinaires de la Société.

RECETTES

Reliquat de l'exercice 1891 :			
En dépôt à la Caisse d'épargne	2.667 74	2.788 fr.	41
Solde en Caisse chez le Trésorier.	120 67		
Encaissé remboursement des frais payés pour M. Brossier		7	35
— Subvention de la Ville pour 1892.		100	»
— Produit de la vente de publications de la Société .		45	05
— 2 cotisations de 1889 et 1890 à 6 fr.		12	»
— 3 — de 1891 à 6 fr.		18	»
— 305 — de 1892 à 6 fr.		1.830	»
— 22 diplômes de 1892 à 1 fr.		22	»
— Cotisation perpétuelle de M. Delpeuch		100	»
— Intérêts 1892 de 2 obligations du Chemin de fer d'Orléans		28	80
Produit des intérêts 1892 des fonds déposés à la Caisse d'épargne		162	53
Ensemble. . . .		5.114 fr.	14

DÉPENSES

Reliquat payé pour solde des travaux de l'immeuble rue Toufaire.	356 fr.	11
Payé pour frais de bureau	276	68
— achat de livres	34	15
— achat et restauration du mobilier	488	90
— brochages et reliures	57	50
— impression du Bulletin	1.119	»
— à valoir sur l'impression des comptes d'un Mystère représenté à Châteaudun	300	»
Payé pour gages du concierge	60	»
— pour impression de bandes	136	»
— établissement d'une chambre pour le gardien. .	431	90
— dépenses imprévues.	37	90
Déposé à la Caisse d'épargne la cotisation perpétuelle de M. Delpeuch	100	»
Ensemble.	3.398 fr.	14

BALANCE

Le montant des recettes est de		5.114 fr. 14
— des dépenses est de		3.398 14
Solde à nouveau		1.716 fr. »
Dont : En dépôt à la Caisse d'épargne.	1.580 fr. 27	1.716 fr. »
— En caisse chez le Trésorier	135 73	

COTISATIONS PERPÉTUELLES

Deux obligations du Chemin de fer d'Orléans	Mémoire.
1892, 1er janvier. Solde en dépôt à la Caisse d'épargne	397 fr. 25
— 4 mai. Versé à la Caisse d'épargne le montant de la cotisation perpétuelle de M. Delpeuch	100 »
Ensemble, au 1er janvier 1893	497 fr. 25

ÉTAT DE SITUATION

Reliquat de l'exercice 1892	1.716 fr. »
Reste à recouvrer 2 cotisations de 1892 à 6 fr.	12 »
— sur les ventes de vieille menuiserie	17 »
Total	1.745 fr. »

ÉTAT DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

L'année 1892 a commencé avec	295 membres titulaires.
Le Bureau a admis, dans le courant de l'année.	24 nouveaux membres.
Ensemble	319
Dans le courant de l'année, il y a eu :	
14 démissions / 12 décès	26
Il reste au 1er janvier 1893	293 membres titulaires.
Le nombre des membres honoraires est de	12
— — perpétuels, de	10
— — correspondants, de	7
L'échange se fait avec	60 Sociétés savantes.
Le Bulletin est en outre envoyé à	5 Bibliothèques.
Ce qui donne au total	387 memb. à divers titres.

Les comptes de M. le Trésorier sont approuvés par l'assemblée, et des remerciements lui sont votés.

BUDGET DE 1893

RECETTES PRÉSUMÉES

Reliquat de l'exercice 1892	1.716 fr.	»
Reste à recouvrer : 2 cotisations de 1892	12	»
— sur ventes de vieux matériaux	17	»
280 cotisations de 1893 à 6 fr.	1.680	»
10 diplômes à 1 fr.	10	»
Subvention de la Ville de Châteaudun	100	»
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	50	»
— de deux obligations du Chemin de fer d'Orléans . .	28	80
Vente de publications de la Société	50	»
	3.663 fr.	80

DÉPENSES PRÉSUMÉES

Frais de bureau.	300 fr.	»
Achats de livres et d'objets de collection.	50	»
Achats et restauration de mobilier.	700	»
Brochage et reliure de livres de la bibliothèque	50	»
Impression du Bulletin	1.150	»
— des Comptes d'un Mystère représenté à Châteaudun.	300	»
— de l'Histoire de Bonneval.	300	»
Intérêts à 3 °/₀ l'an de l'Emprunt de 4.000 fr.	120	»
Pour la chambre du gardien et travaux de l'immeuble de la rue Toufaire	225	»
Gages du Concierge.	60	»
Remboursement de 3 parts de l'Emprunt.	300	»
Dépenses imprévues	108	80
	3.663	80

Le projet de budget présenté par M. le Trésorier est adopté.

L'Assemblée, sur la proposition de M. le Président, décide ensuite l'impression de deux ouvrages qui seront publiés en dehors des bulletins de la Société : *L'Histoire de Bonneval*, par M. Rabouin, et le Cartulaire de la Madeleine de Châteaudun.

M. le Président lit une sérieuse étude de M. G. Fouju sur le polissoir qui existe dans le bois de La Louveterie et sur ceux de la commune de Montboissier.

M. le curé de La Ferté-Villeneuil informe la Société Dunoise que, sur l'emplacement du château de cette ancienne ville forte, en pratiquant des fouilles, on a découvert deux colonnes renversées, mais en bon état, avec leurs bases et leurs chapiteaux. M. Passard voudra bien les visiter et voir s'il serait possible de les obtenir pour le Musée.

M. Charles Cuissard, sous-bibliothécaire de la Ville d'Orléans, à qui M. Brossier avait demandé un travail sur les Vicomtes de Châteaudun, a complété les recherches faites par notre ancien président et a rédigé sur ce sujet un mémoire du plus haut intérêt; malheureusement, le temps et la fatigue ne lui permettent d'en lire que la première partie. L'assemblée témoigne sa vive reconnaissance au savant auteur.

La séance est levée.

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1893

MM. Henri Lecesne, *président ;*
Lambron, *vice-président ;*
L'abbé Desvaux, *vice-président et secrétaire ;*
Pouillier-Vaudecraine, *trésorier-bibliothécaire ;*
O. Legrand, *vice-secrétaire ;*
Richer, *conservateur du Musée ;*
Passard, *conservateur-adjoint ;*
Clément, Adolphe Gouin, } *membres.*

TABLE MORTUAIRE

A LA MÉMOIRE DE NOS COLLÈGUES DÉCÉDÉS EN 1892.

MONSIEUR L'ABBÉ DELPUECH (GUILLAUME)

Né à Saint-Geniez (Aveyron), le 11 mai 1817 ;

Ordonné prêtre le 8 juin 1840;

Curé de la Croix-du-Perche le 1er novembre 1840, curé d'Yèvres le 4 mai 1845, curé inamovible d'Arrou le 1er janvier 1862;

Chanoine honoraire ;

Membre de la Société Dunoise depuis 1877 ;

Décédé à Arrou, le 6 janvier 1892, dans sa 75e année.

Son oraison funèbre, prononcée par M. l'abbé Desvaux, curé de la Madeleine de Châteaudun, a été résumée dans la *Voix de Notre-Dame de Chartres,* supplément du 16 janvier 1892.

Plusieurs sermons de M. l'abbé Delpuech ont été imprimés ; un exemplaire de son *Cours d'instruction pour le mois de Marie* et son *Discours sur la régénération religieuse des Campagnes* ont été offerts à la Société par M. l'abbé Desvaux.

MONSIEUR BROSSIER (HONORÉ-SÉBASTIEN)

Né à Moisy (Loir-et-Cher), le 11 mars 1819 ;

Notaire à Cloyes du 23 octobre 1847 au 12 octobre 1850 ;

Ancien suppléant du juge de paix pour le canton de Cloyes, puis pour le canton de Châteaudun ;

Ancien maire de Saint-Denis-les-Ponts ;

Membre du Comité de conservation de la Bibliothèque de Châteaudun ;

Un des principaux fondateurs de la Société Dunoise, dont il fut trésorier pendant 16 ans et président pendant 11 ans ;

Décédé en sa propriété de Saint-Avit (Saint-Denis-les-Ponts), le 21 février 1892, dans sa 73e année.

Les discours prononcés aux obsèques de notre président par M. Renault maire de Châteaudun, et par M. Am. Lefèvre-Pontalis, vice-prési-

dent de la Société Dunoise, ont été insérés au Bulletin de la Société. A ces touchantes paroles d'adieu nous ajoutons encore une fois l'expression de nos vifs regrets. Rappelons aussi que M. Brossier a donné plusieurs mémoires à notre Bulletin et qu'il a collaboré à la plupart des publications historiques, concernant le Dunois, qui ont vu le jour depuis une trentaine d'années.

MONSIEUR LHOPITEAU (HIPPOLYTE-THÉODORE)

Né à Berchères-l'Evêque (Eure-et-Loir) le 17 mars 1822 ;
Ancien chef de section des Chemins de fer de l'Ouest ;
Membre de la Société Dunoise depuis 1885 ;
Décédé à Châteaudun le 27 mars 1892, dans sa 71e année.

MONSIEUR L'ABBÉ LAIGNEAU

Né à Morancez (Eure-et-Loir) le 6 avril 1848 ;
Ordonné prêtre le 3 Juin 1871 ;
Curé de Boisgasson le 12 Juin 1871 ;
Curé de Saint-Hilaire-sur-Yerre le 4 Juin 1877 ;
Membre de la Société Dunoise depuis 1872 ;
Décédé à Saint-Hilaire-sur-Yerre le 27 mars 1892, dans sa 44e année.

MONSIEUR L'ABBÉ HAUTIN (FRANÇOIS-DÉSIRÉ)

Né à Poinville (Eure-et-Loir), le 8 mars 1829 ;

Ordonné prêtre le 19 février 1853 et nommé aussitôt vicaire de Saint-Valérien de Châteaudun ;

Curé de Morancez le 8 février 1863, puis de Marboué le 11 septembre 1864 ;

Chanoine honoraire du diocèse de Chartres le 22 septembre 1866, puis du diocèse d'Évreux ;

Membre de la Société Dunoise depuis 1884 ;

Décédé à Marboué le 30 avril 1892, dans sa 64e année.

M. l'abbé Desvaux offre à la Société deux des plus beaux discours imprimés de M. l'abbé Hautin : l'un, prêché à la Madeleine de Châteaudun, le Vendredi-Saint de l'année 1883, sur *les Sept dernières Paroles de Notre-Seigneur ;* l'autre prononcé à Loigny le 2 décembre 1888.



MONSIEUR GIRARD (FRÉDÉRIC)

Né à Châteaudun le 30 avril 1813 ;
Ancien marchand-tailleur à Châteaudun ;
Ancien conseiller municipal ;
Membre du Conseil des directeurs de le Caisse d'épargne ;
Membre de la Société Dunoise depuis 1880 ;
Décédé à Châteaudun le 20 mai 1892, dans sa 80e année.

MONSIEUR BENOIST (ALFRED)

Né à Châteaudun le 23 mars 1825 ;
Notaire à Saint-Cloud (Eure-et-Loir) du 20 juillet 1858 au 6 décembre 1879 ;
Notaire honoraire le 25 août 1880 ;
Membre de la Société Dunoise depuis 1877 ;
Décédé à Saint-Cloud le 25 mai 1892, dans sa 68e année.
Le discours prononcé sur sa tombe par M. Pilon, président de la Chambre des notaires de l'arrondissement, a été inséré dans l'*Écho Dunois* du 29 mai 1892.

MONSIEUR L'ABBÉ DUBOIS (CAMILLE-FRANÇOIS)

Né à Paris le 13 août 1859 ; avait été l'élève de M. l'abbé Vincent, curé de Cloyes ;
Ordonné prêtre le 20 mai 1883, et aussitôt après nommé curé de la Saucelle ;
Curé de Pré-Saint-Évroult le 7 février 1888 ;
Membre de la Société Dunoise depuis 1891 ;
Décédé à Pré-Saint-Évroult le 26 mai 1892, dans sa 33e année.

MONSIEUR BORET (AMÉDÉE)

Né à Châteaudun le 7 novembre 1804 ;
Ancien secrétaire de la Mairie de Châteaudun ;
Ancien caissier, ancien directeur puis directeur honoraire de la Caisse d'épargne de Châteaudun ;
Membre de la Société Dunoise depuis sa fondation (1864) ;
Décédé à Châteaudun le 17 juin 1892, dans sa 88e année.



MONSIEUR MERLET (ÉTIENNE-FRANÇOIS-APHONSE)

Né à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret) le 29 janvier 1816;
Notaire à Sancheville du 28 janvier 1843 jusqu'en 1850;
Juge de paix dans le département de l'Yonne, puis à Voves et à Jargeau;
Membre de la Société Dunoise depuis 1881;
Décédé au château de la Brosse (Nottonville) le 11 juillet 1892, dans sa 77e année.

MONSIEUR BILLARD DE SAINT-LAUMER (ALEXANDRE)

Ancien maire de Chartres;
Ancien président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, dont il fut un des principaux fondateurs;
Ancien président puis président honoraire de la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir;
Chevalier de la Légion d'honneur;
Membre honoraire de la Société Dunoise depuis sa fondation;
Décédé à Chartres le 26 octobre 1892.

M. de Saint-Laumer, un des rares adeptes que la numismatique orientale ait comptés en France, avait réuni une curieuse collection de monnaies arabes, et c'est à sa générosité que la Société Dunoise doit celles qu'elle possède. Il est l'auteur de plusieurs mémoires : un, notamment, sur les *Médailles orientales conservées au Musée de Chartres et dans les collections particulières de la ville;* et un autre sur les *Relations entre la Papauté et les Khans Mongols.* On a l'espoir que l'inventaire de ses monnaies, travail auquel il a consacré les dernières années de sa vie, sera publié par sa famille.

MONSIEUR DESORMEAUX (ANATOLE)

Né à Paris le 15 Juin 1818;
Ancien chef de bureau au Chemin de fer d'Orléans;
Membre perpétuel de la Société depuis 1867;
Décédé à Paris le 19 novembre 1892, dans sa 75e année.

MONSIEUR LEMOINE (JEAN-BAPTISTE-HILAIRE)

Né à Fresnay-le-Comte (Eure-et-Loir) le 27 août 1850;
Notaire à Saint-Cloud (Eure-et-Loir) le 6 décembre 1879;
Membre de la Société Dunoise depuis 1886;
Décédé à Saint-Cloud le 12 décembre 1892 dans sa 43e année.



LES

POLISSOIRS DE BONNEVAL ET DE MONTBOISSIER

Paris, le 12 décembre 1892.

MONSIEUR ET CHER PRÉSIDENT,

De passage à Bonneval dans le courant du mois d'août dernier, je suis allé voir le polissoir du bois de la Louveterie, signalé dernièrement à la Société Dunoise par MM. Hubert père et Rabouin (page 245 du Bulletin, tome VII).

J'en ai pris le plan (pl. II, fig. 1), et tout en mesurant les traces de polissage, j'ai vu avéc quelque surprise, que les deux plus belles rainures ont été faites dans deux cuvettes en suivant le sens de la longueur des cuvettes. Les rainures sont ainsi plus arquées, car elles ont, en plus de leur profondeur, la profondeur des cuvettes ; la plus belle mesure, dans son milieu, six centimètres de profondeur.

Quelquefois, sur les polissoirs, les rainures et les cuvettes sont très rapprochées, mais ordinairement elles ne se confondent pas. Cette particularité qu'offre le polissoir du bois de la Louveterie vient peut-être de ce que la partie plane où l'on pouvait facilement travailler est assez limitée.

J'ai ensuite cherché avec beaucoup d'attention aux environs du polissoir les éclats et déchets de taille, indices d'un atelier dont ont parlé nos collègues MM. Hubert père et Rabouin.

Je n'ai absolument rien trouvé, pas même un éclat portant la marque certaine d'une taille voulue. Cela ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas, mais, à mon avis, il n'y en a pas en assez grande quantité pour prouver qu'un atelier a existé aux alentours du polissoir.

Dans les ateliers, les éclats sont toujours très nombreux, souvent ils prédominent sur les éclats cassés naturellement. Ils peuvent varier de

formes, mais ils ont toujours des caractères communs qui les font reconnaître.

D'ici peu, j'aurai l'honneur de vous adresser, Monsieur et cher Président, quelques échantillons ramassés sur des ateliers que j'ai visités, ateliers de grès, de silex et de meulière, selon la roche existante dans la contrée ; vous verrez que, quelle que soit la matière employée par nos ancêtres, les caractères de taille intentionnelle existent sur les éclats de grès comme sur les éclats de silex.

L'inventaire des monuments mégalithiques de France, publié en 1880 par la Commission chargée de veiller à la conservation de ces monuments, indique un polissoir à Bonneval.

Je l'ai cherché bien longtemps à diverses reprises et je ne l'ai pas trouvé; mais, en le cherchant, j'en ai trouvé trois près de Bonneval, dans la commune de Montboissier.

Sur la carte ci-jointe (pl. I), leur emplacement est indiqué aussi exactement que possible.

Le premier (pl. II) existe à une centaine de mètres des maisons de Montboissier, sur le chemin même qui va de ce village à Moriers. Il fait saillie de deux à trois centimètres ; une partie se trouve sous le gazon du trottoir gauche où passent les piétons, l'autre est encastrée dans le macadam du chemin.

Les roues des voitures passent journellement dessus. Malgré cette cause de destruction quotidienne on voit encore parfaitement une rainure de 35 centimètres de longueur ; une cuvette de 27 centimètres de longueur sur 8 de largeur et le commencement d'une autre cuvette qui s'enfonce sous le macadam.

Le deuxième se trouve tout près de ce dernier, à une centaine de mètres avant d'arriver à la route de Bordeaux, sur la droite, et à quelques mètres du chemin. Il y a là plusieurs affleurements de roches : une d'elles, plus en saillie et près de laquelle pousse un petit arbuste, présente quatre à cinq rainures peu profondes.

Le troisième polissoir est dans le même champ : champtier de Montboissier, section A, n° 137, d'après le cadastre, presque vis-à-vis la borne kilométrique 118 de la route de Bordeaux, à peu près à 100 mètres de la route et à 100 mètres du chemin pavé conduisant à l'entrée de l'ancien château de Montboissier. Quelques arbustes qui poussent à l'entour indiquent de loin son emplacement.

La roche, un ladère comme les polissoirs qui précèdent, est en place, en partie recouverte de terre et de pierres retirées du champ. La partie visible où se trouvent les traces de polissage fait saillie de 25 à 30 centimètres sur le sol. Toutes les rainures et les cuvettes sont bien à portée de la main lorsqu'on s'agenouille près du polissoir.

J'ai compté neuf rainures ayant de 26 à 42 centimètres de longueur, six cuvettes et parties planes polies mesurant de 8 à 22 centimètres de longueur.

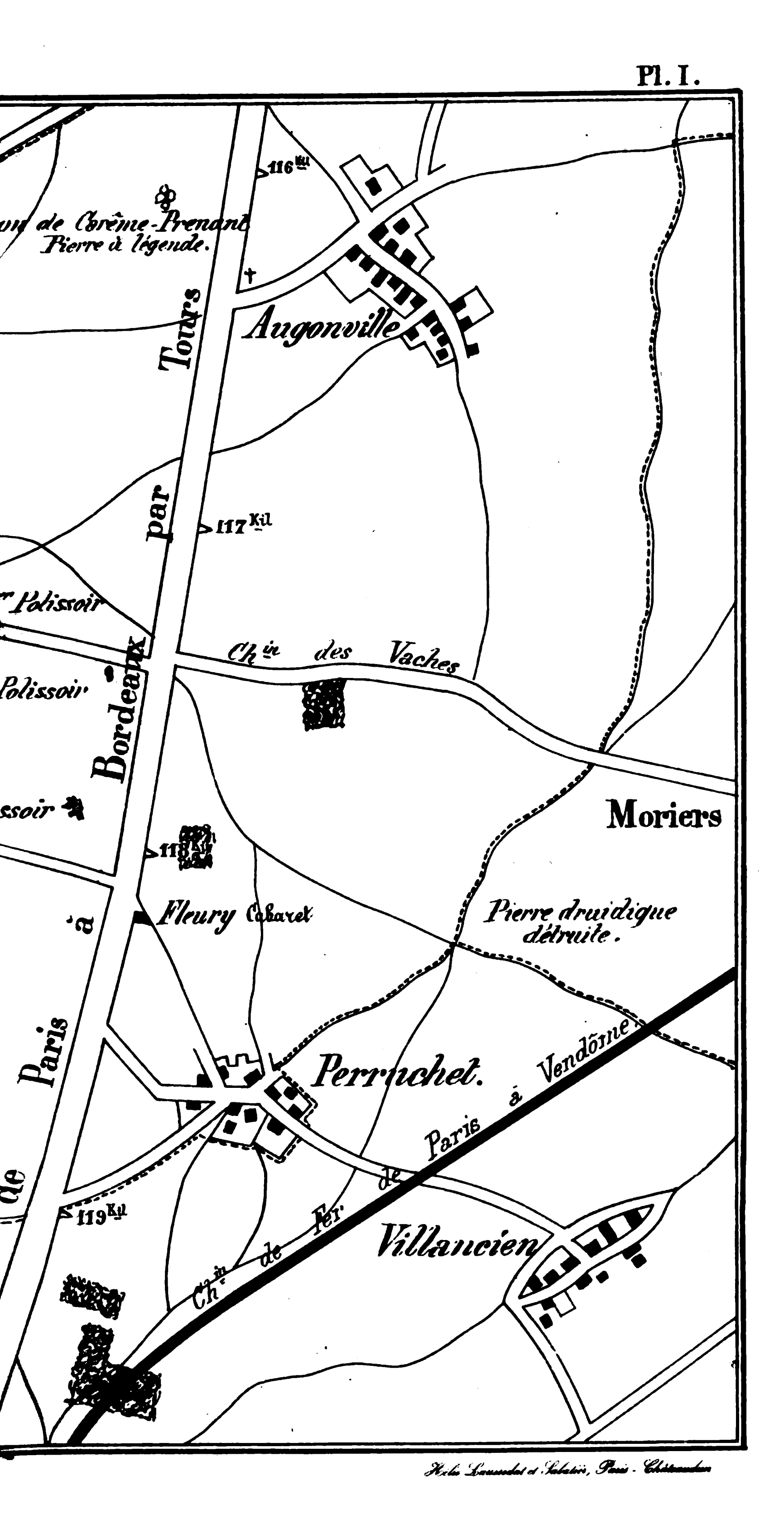
La roche, débarrassée des pierres et de la terre qui la recouvrent, porte peut-être, dans les parties cachées, d'autres traces de polissage. N'en aurait-elle pas d'autres, telle qu'elle est c'est le plus beau des polissoirs que je connaisse, jusqu'à ce jour, aux environs immédiats de Bonneval.

Dans l'espoir que ces renseignements vous seront utiles, veuillez agréer, Monsieur et cher Président, mes salutations empressées.

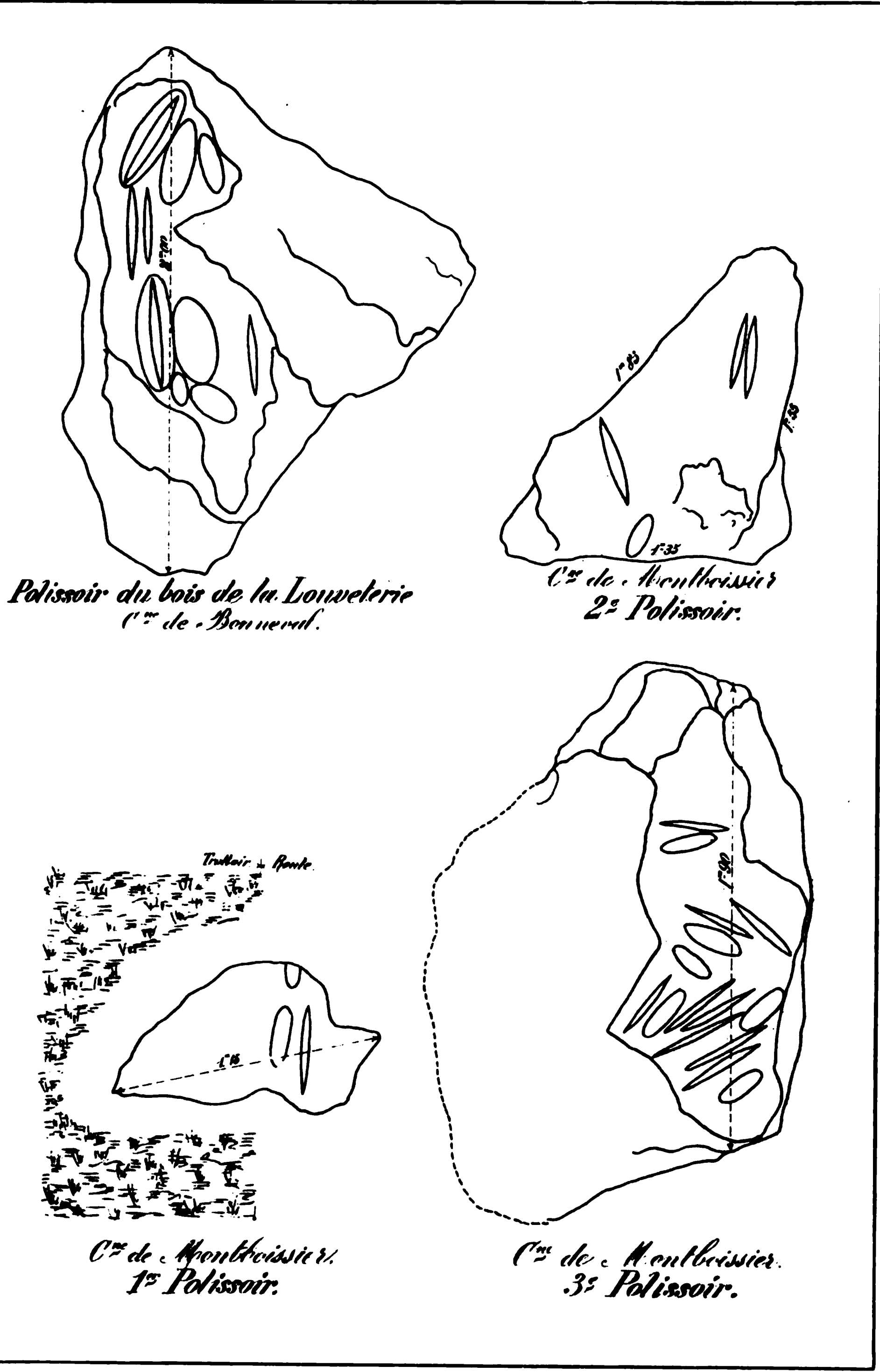
G. Fouju.

EXTRAIT DE LA CARTE PRÉHISTORIQUE
DU DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR.

(Echelle au $\frac{1}{20.000}$.)



Hélio Lemercier et Sabatier, Paris - Châteaudun



Polissoir du bois de la Louveterie
Cne de Bonneval.

Cne de Montboissier
2e Polissoir.

Cne de Montboissier.
1er Polissoir.

Cne de Montboissier.
3e Polissoir.

Hth Lacroix et Sabatier, Paris - Châteaudun

SCEAUX DUNOIS

I

SCEAUX DES VICOMTES DE CHATEAUDUN

L'incertitude qui règne sur l'avènement et la mort des vicomtes de Châteaudun rend particulièrement difficile l'étude des documents relatifs au Dunois. Il faut donc recueillir avec soin tout ce qui peut apporter quelque lumière sur ces temps reculés. La sigillographie peut contribuer pour sa part à dissiper bien des doutes.

Notre but n'est donc point de faire une étude complète sur les vicomtes, ni sur la province, mais de soumettre à l'examen des érudits quelques pièces non encore étudiées : les sceaux qui authentiquaient les documents officiels émanés de la chancellerie des gouverneurs du comté de Dunois, avec quelques-unes de ces chartes elles-mêmes, inédites ou moins connues.

Nous aurons donné par là même un chapitre d'histoire non sans utilité pour dresser avec plus d'exactitude la généalogie des vicomtes, préciser les dates des faits principaux, et même élucider quelques problèmes historiques.

D'ailleurs, l'essai d'une généalogie des vicomtes attend depuis de trop nombreuses années, dans les cartons de la Bibliothèque Nationale, une main sûre pour le compléter, s'il y a lieu, mais surtout pour l'entourer de preuves, d'éclaircissements, en un mot d'une glose lumineuse, d'un commentaire abondant, qui dissiperont toutes les erreurs.

On nous pardonnera de le reproduire ici, dans sa teneur primitive. Il suppléera d'ailleurs au sommaire historique qu'il nous aurait fallu présenter pour rendre intelligibles les notes et documents que nous publions ; mais les limites de cette étude ne nous per-

mettent pas non plus de le discuter. Quel qu'il soit, cet essai est un document inédit et précieux, nous regrettons de n'en point connaître l'auteur. Il est classé dans les *Pièces originales du cabinet des Titres,* vol. 699, nº 16214. Il semble avoir été écrit à la fin du XVIIᵉ siècle.

1º — DE HUGUES Iᵉʳ A HUGUES IV

« HUGUES Iᵉʳ (1) consentit à la donation qu'un nommé Dreux fist, l'an 1004, à l'abbaye de Saint-Père de Chartres. Il épousa une dame nommée Hildegarde, laquelle fit aussi plusieurs biens à l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée et entre autres choses donna sa terre de Beaumont, à condition d'y être enterrée. Il eut les enfants suivants :

« Hugues, 3ᵉ vicomte de Chasteaudun, IIᵉ du nom, archevesque de Tours (2), succéda à son père. Il donna sa terre de Minières à l'église de Notre-Dame de Chartres pour le repos de l'âme de sa mère ; refusa de dédier à l'abbaye de Beaulieu de Loches bastie par le vicomte d'Anjou au retour de la Terre-Sainte, jusques à ce que le dit comte luy eut rendu et restitué les places et terres qu'il occupoit de l'archevêché de Tours, pour raison de quoy il fut appelé en cour de Rome, où il gagna sa cause ; estant de retour, il souscrivit la charte que le roy Robert donna l'an 998 en faveur de l'abbé Vincent contre Bouchard seigneur de Montmorency, consacra, l'an 1014, l'église Saint-Martin de Tours nouvellement rebastie par Hervé, trésorier de ladite église, et mourut le 15ᵉ mai de l'an 1023.

« Milesende de Châteaudun, qui suit, fut mariée à Albert, seigneur de Dammarie, fils de..... et de Gohilde de Belesme, lequel se rendant religieux en l'abbaye de Jumièges y donna ladite terre de Dammarie. Il fut père de Arnoult, archevêque de Tours, qui succéda à Hugues, vicomte de Châteaudun, son oncle.

« Milesende, vicomtesse de Châteaudun, fut conjointe en mariage avec Guarin de Belesme, seigneur de Domfront et Mortagne et Nogent, fils aisné de Guillaume, comte de Belesme et

(1) Hugues Iᵉʳ, d'après M. de Romanet, *Géographie du Perche,* était fils de Geoffroy, 1ᵉʳ vicomte de Châteaudun (963), et d'Hermengarde. Nous croyons devoir suivre ici la chronologie du savant historien du Perche. Hugues Iᵉʳ serait donc le 2ᵉ vicomte de Châteaudun.

(2) Hugues de la Ferté, archevêque de Tours, ne fut point vicomte d'après l'abbé Bordas.

d'Allançon, et de Mathilde son épouse. Il fut, à cause de sa femme, vicomte de Châteaudun et mourut misérablement du vivant de son père, ayant été visiblement emporté du diable, ainsy que rapporte l'histoire de Belesme, pour avoir fait couper la teste en trahison à un chevalier de Belesme nommé Gautier. Il avoit néanmoins consenti, l'an 1026, à la fondation de l'abbaye de Lonlay, faitte par son père. Il laissa entre autres le fils qui suit :

« Geoffroy, IIe du nom (1), 4e vicomte de Châteaudun, seigneur de Mortagne et de Nogent, de Galardon et d'Illiers. Il eut de grands différents et de longues guerres avec Fulbert, évesque de Chartres, fit rebatir le chasteau de Galardon, qui avoit esté ruiné de l'authorité du roy, et en fit construire un nouveau à Illiers, près Sainte-Marie, pour d'autant plus porter de dommages audit évesque, et ravager ses terres qu'il brusla et pilla ; à cause de quoy il fut excommunié, et l'évesque se pleignit au roy Robert de ces désordres, mais quoi qu'il en soit il fit de grands biens aux églises ; car premièrement il fonda l'église du Saint-Sépulcre de Châteaudun, et depuis le grand monastère de Saint-Denis de Nogent, le 15 décembre 1032, auquel il donna de grands biens, fut l'un des seigneurs qui souscrivit la confirmation des biens de l'abbaye de Coulombs au diocèse de Chartres faitte par le roy Robert, l'an 1028, à la prière d'Odolric, évesque d'Orléans, le fondateur. Il donna aussy quelques biens à l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, mourut dans la ville de Chartres par la cruauté des habitans, qui le mirent à mort au sortir de la grande église de Nostre-Dame, pour une cause inconnue, mais sans doute pour vanger les injures qu'il leur avoit faittes et à leur évesque. Il avoit espousé une dame nommée Éleusée, de laquelle il eut les enfans suivans :

« Hugues III de Chasteaudun (2) souscrivit la charte de fondation du grand monastère de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, faite par son père, l'an 1032, et pareillement les confirmations qui y furent faites quelques années après. Il mourut sans postérité.

« Rotrou, 6e vicomte de Châteaudun, comte de Perche ou de Mortagne, continua la lignée. Il succéda à son frère étant encore jeune, et déclara la guerre à l'évesque de Chartres et aux habitans de la

(1) 1er du nom, d'après le manuscrit, 2e d'après M. de Romanet. Nous corrigerons pareillement, dans la suite, le texte de notre manuscrit.

(2) C'est Hugues II, d'après l'abbé Bordas ; c'est le 5e vicomte de Châteaudun.

ville pour vanger la mort de son père qu'ils avoient tué, leur fit beaucoup de maux, et ravagea leurs terres, à cause de quoy il encourut les censures ecclésiastiques et fut excommunié, et même par permission divine il devint sourd tout le reste de sa vie. Il fut toujours fort considéré du duc Guillaume le conquérant, qui luy donna une bonne somme d'argent l'an 1074, pour le faire suivre au siège de Remalard, où le jeune prince Robert s'estoit retiré avec quelques autres seigneurs qui s'estoient révoltez. Il fit parachever à ses despens la grande église et le monastère de Saint-Denis de Nogent, y fit dédier et consacrer huit autels, confirma les donations que son père y avoit faites, les augmenta et y assigna plusieurs héritages dans le Dunois, consentit aux autres donations que ses vassaux y firent. Il eut un grand procès contre l'abbé de Saint-Père-en-Vallée qui prétendoit que la maison et le prieuré de Saint-Denis avoit esté soumis à son abbaye, lequel procèz fut jugé à son profit devant l'evesque de Chartres, après que les députés eurent fait serment qu'il n'avoit jamais fait cette soumission ny à Saint-Père, ny à autre abbaye, et depuis cette querelle fut renouvellée aux conciles de Troyes et d'Autun, où ses envoyés furent ouys, y gagna sa cause, depuys quoy il ne se trouve plus rien de luy. Il laissa les enfans suivans. Il fut présent à la donation que Robert de Mesasilles fit au monastère de Nogent, de tout ce qu'il possédoit à Fontaine-Raoul.

« Geoffroy, comte du Perche et de Mortagne, qui a continué la branche des comtes du Perche, ainsy qu'il est porté en la généalogie des comtes du Perche.

« Hugues, vicomte de Chasteaudun, continua la ligne des vicomtes de Chasteaudun, ainsi qu'il se voit.

« Rotrou de Châteaudun ou de Mortagne, seigneur de Montfort près du Mans, souscrivit à la fondation de Saint-Denis de Nogent faitte par son père. Il secourut et tint toujours les partys du comte du Perche son frère, contre le comte de Belesme, s'enferma dans le château de Saint-Calais pour le deffendre contre ses armes, mais l'abandonna en 1094, sur une fausse allarme de la mort de Robert d'Eschaufour, seigneur dudit lieu, s'obligea l'an 1098 de remettre ses places entre les mains du roy d'Angleterre, si ceux du Mans se rendoient.

« Fulcois de Châteaudun est mentionnée avec ses frères en la fondation du monastère de Saint-Denis.



Lith. Laussedat et Sabatier, Paris. Chateau

« Havoise de Chasteaudun ou de Mortagne, nommée avec ses frères en la fondation de Saint-Denis de Nogent.

« HUGUES, IVe de nom, 7e vicomte de Chasteaudun, eut en partage des biens de son père le vicomté de Chasteaudun, dont il prit le surnom, et le transmit à sa postérité. Il souscrivit à la charte de donation que Foulque comte d'Anjou accorde à l'abbaye de Saint-Serge d'Angers de l'église de Vandegier. Il épousa Comtesse de Freteval, sœur de Névelon, seigneur de Freteval, de laquelle il eut les enfans suivans. Il ayda puissamment le comte du Perche, son frère, dans la guerre qu'il eut contre le comte de Belesme.

« *Mahaut* de Chasteaudun fut conjointe en premières noces avec Robert, vicomte de Blois, fils de..... vicomte de Blois, et de Agnes de Boisgency, après la mort duquel elle reprit une seconde alliance avec Geoffroy, IIe du nom, comte de Vendôme, surnommé Grisegonelle, fils de Geoffroy Jourdain seigneur de Preuilly et d'Eufrosine comtesse de Vendosme, son épouse. »

2°. — GEOFFROY III

« GEOFFROY, IIIe du nom, 8e vicomte de Chasteaudun, continua la lignée. Il eut de grands demeslés avec Ursion, seigneur de Freteval, son cousin, jusques à en venir à une guerre ouverte qui ne luy fut pas avantageuse, car il y fut fait prisonnier l'an 1136. Depuis, sur la fin de ses jours, il se rendit religieux en l'abbaye de Thyron, et mourut en la ville de Chartres, ayant eu les enfans suivans de sa femme Havoise :

« Hugues, vicomte de Châteaudun, continua la lignée.

« Hubert, dit Payen, de Châteaudun.

« Aupes de Châteaudun.

« Havoise de Chasteaudun. »

Ce Geoffroy fut le premier, croyons-nous, qui fit graver son sceau. La première mention remonte à 1134. Geoffroy appose son « scel sur doubles lacs en cuir » au bas d'une confirmation de l'église de Cormenon aux religieux de la Trinité de Vendôme. L'original de cette charte, conservé aux Archives de Blois, porte encore les attaches, mais le sceau lui-même a disparu pour toujours, car nul dessin n'en a jamais été pris. Le même acte porte le seing manuel de Geoffroy et d'Helvise ou Éloyse. Les figures 1 et 2 (pl. III) en donnent la reproduction exacte. Celui d'Éloyse est plus gracieux,

sinon mieux tracé, les extrémités de la croix sont formées par un trait. Nous en avons pris le calque avec le plus grand soin, car ces signatures sont rarissimes. La charte a été publiée par M. Bouchet dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1874, janvier.

3° — HUGUES V.

« Hugues, Ve du nom, 9e vicomte de Châteaudun, fit divers biens à l'abbaye de Thyron, principalement en l'an 1136, pendant la prison de Geoffroy, son père, au château de Freteval. Il fit le voyage de la Terre-Sainte l'an 1159, pendant lequel le comte du Perche, son cousin, fit quelques usurpations sur ses terres, à cause de quoy il eut quelque différend avec luy après son retour, qui fut jugé par le comte de Chartres. Il eut aussy un grand procès contre le prieur de Saint-Denis de Nogent, pour l'église et prieuré de Saint-Sépulcre de Chasteaudun, qu'il prétendoit lui appartenir, et en avoit usurpé la terre de Villemaur, qu'il avoit donnée à Thibaud Bonnel, mais il en transigea l'an 1166, par l'entremise de l'évêque de Chartres, ce qui fut aussy confirmé par le comte de Blois et de Chartres, et depuis donna plusieurs biens audit prieuré. Il avoit contracté alliance avec Marguerite, dame de Mondoubleau, fille de . . . . , seigneur de Mondoubleau. »

Nous avons le sceau de Hugues V. En effet le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres,* I, ch. LXXXVIII, donne un titre de Eudes Bourreau de Courtalain, qui cède au Chapitre des terres et des bois sis au Gault-Saint-Étienne. Hugues, de qui relevait le fief, confirma le don par l'apposition de son sceau : « Ego Hugo, Castriduni vicecomes, de cujus feodo est Gaudus Sancti Stephani, istud donum concedo, et pro posse meo garandabo, et ut in perpetuum ratum permaneat, sigilli mei impressione corroboro. »

M. Merlet date cet acte de 1175 environ. Mais Gaignières (1), qui a pris copie du document, le place en 1159, et le fait suivre du dessin du sceau de Hugues.

En effet, Richer de Blois paraît dans cette charte en qualité d'archidiacre de Dunois. Or, Richer n'était plus archidiacre, mais sous-chantre « succentor » en 1169, d'après les chartes 80 et 82 du

(1) Mss. 5185 I, f. 207.

même cartulaire de Notre-Dame ; chantre en 1176 (chart. 89) et préchantre « precentor » en 1179 (ch. 92). D'autre part, Hugues V était déjà vicomte en 1151, et encore en 1176 ; nous en donnerons la preuve plus loin. La date indiquée par Gaignières, 1159, est est donc probable et plus conforme aux indications des documents; celle indiquée par M. Merlet, 1175, doit nécessairement être reportée avant 1169, mais d'un côté comme de l'autre c'est bien notre vicomte de Châteaudun Hugues V, désigné par Bordas sous le nom de Hugues IV, et par M. Merlet sous le nom de Hugues III (1), époux de Marguerite de Mondoubleau, et fils de Geoffroy, vicomte, et d'Éloise ou Elvise. Cette dernière, entre 1130 et 1140, était venue à Vendôme réclamer pour son fils Hugues, auprès de l'abbé Fromond et des religieux de la Trinité, le privilège d'association ou participation à toutes leurs prières et bonnes œuvres, promettant en retour de toujours protéger l'abbaye de tout son pouvoir (2). C'est bien ce même Hugues V qui exemptait, en 1163, les hommes du prieuré de Notre-Dame de Mondoubleau d'un grand nombre de redevances, du consentement de sa femme Marguerite, de ses enfants Geoffroy, Hugues, Payen, Eudes et Elvise ou Alise, en présence de son frère Guillaume, de son chapelain Étienne, et de Pierre son clerc.

Il redoublait de générosité en 1176, à la mort de son fils aîné, et ajoutait à tant d'autres bienfaits une rente annuelle de six livres, toujours avec le concours de sa femme Marguerite et de ses fils Hugues, Payen et Aalix, afin d'obtenir des moines des prières pour le repos éternel de ses prédécesseurs et de son fils Geoffroy. Les religieux lui promirent en effet de célébrer chaque jour l'office des morts dans la chapelle de Gueriteau, fondée sur la paroisse de Choue par Geoffroy, ce fils tant regretté, « ante altare quod ad orationes Gaufridi juvenis vicecomitis de novo fundatum est et constructum, singulis diebus... officia pro eo celebret mortuorum ». Il faut conclure de là, nous semble-t-il, que Geoffroy n'aurait jamais joui de la vicomté de Châteaudun, et que le successeur immédiat de Hugues V fut son second fils Hugues VI.

Le sceau qui pendait au bas de la charte du chapitre de Notre-Dame, entre 1159 et 1169, et de celle de l'abbaye de Thiron en 1166, est perdu, mais Gaignières nous en donne un bon dessin.

(1) *Cart. de Tiron*, II, 94, et Tables.
(2) *Cartulaire de la Trinité*, que nous avons en cours de publication, à cette date.

C'est un sceau rond, équestre, de 0,057 de diamètre. Le cavalier, casque en tête, galope de droite à gauche, tenant l'épée levée de la main droite, et de la gauche son bouclier burelé de 10 pièces ; légende : + SIGILLV : HVGONIS : DE : CASTRI · DVNO.

Un exemplaire malheureusement fruste, avec les pièces de l'écu effacées, pend encore sur double lacs de cuir au bas d'une charte non datée dont l'original en parchemin est aux Archives Nationales, S. 5001, n° 7. Le dessin de Gaignières étant plus complet, nous le reproduisons ici (pl. III, fig. 3).

Voici les pièces citées ci-dessus :

I

Franchises accordées aux religieux de Notre-Dame-de-Mondoubleau par Hugues V.

1163

Quoniam filia posteritatis novitas rerum que ab antiquo geruntur parum aut nichil solet reminisci, nos iccirco scripsimus que et diu sub pace manere volumus. Noverint itaque tam presentes quam posteri quatinus ego Hugo, Castriduni vicecomes, anime mee salutem considerans, hanc libertatem Ecclesie Sancte Marie de Monte-Dublelli ejusdemque loci monachis concessi et hoc munus ejus altari devote obtuli, quatenus omnes homines qui eam terram quam in castellaria Montis-Dublelli nunc habent excolerent, ac in eadem manerent a biennio, equitatu, charreio et omni corveia liberi et absoluti essent. Istud vero et libertatis et absolutionis munus uxor mea Margarita concessit ac per librum prefatam ecclesiam revestivit, scilicet quando de filio suo Odone ad missam... Hoc idem etiam concesserunt filii mei Gauffridus, Hugo, Paganus, Odo et filia mea Helvisa. Res ut ista firmius staret, et ne eam, ut sepius fieri solet, perfidia mendax immutaret, eorum qui presentes affuerunt nomina scribi precepi et cartulam hanc sigilli mei impressione, et nominis mei caractere lubens signavi. Nomina testium hec sunt : Hugo de Puncai, Hildeinus de Merrol, Willelmus frater vicecomitis, Hugo Charbonniau, Robertus Nuile, Gauffridus de Bruslein, Willelmus de Balleo, Stephanus capellanus vicecomitis, Petrus clericus vicecomitis, Andreas de Cornilon, Robertus de Cornilon, Radulfus Amiota, Willelmus Burgii, Josbertus de Muncorbon, Herbertus Perdriel, Gauterius Bauffrey, Garnerius prior de Montedublelli. Monachi sui : Drogo, Haimericus, Guillelmus de Novavilla, Odo puer. Actum apud Montem Dublelli, in claustro monachorum, anno incarnati Verbi M° C° LXIII, Ludovico Francie rege,

Roberto Carnotensium episcopo, Henrico filio Gaufridi comitis Andegavis, Anglie etc., Willelmo Cenomanensium episcopo, Roberto abbate Sancti Vincentii.

Bibliothèque du Mans, cartulaire manuscrit de St-Vincent du Mans. Citée dans *Gallia Christiana*, XIV, col. 460, publiée dans le *Cartulaire de Saint-Vincent*, par l'abbé R. Charles, p. 476, n° 844 et dernier.

II

De donatione VI librarum apud Montem Duplicem.

CIROGRAPHVM

1176

Noverit etas tam presens quam futura quod Hugo, vicecomes Castriduni, pro redemptione anime sue et animarum predecessorum suorum et specialiter Gaufridi filii sui, domui monachorum beate Marie de Monte-Dublelli, decimas furni sui de Choa in perpetuum dedit et concessit, et in redditibus suis de Monte-Dublelli annuatim VI libras Andegavenses, singulis mensibus, per decem et decem solidos, priori domus prefate persolvendas, a pretore ville illius, qui erga priorem fide tenebitur astrictus de persolutione illa legitime persolvenda. Ad hoc eis similiter dedit et in perpetuum in defenso suo concessit, sepibus, exclusis et parcho, ad usum furni sui et calefactionis sue, nemus mortuum, quod tantum cesum invenient aut prostratum. Abbas autem et universitas monachorum beati Vincentii, elemosinis et largitionibus ejus respondentes, statuerunt quod semper in futuro erit in predicta domo beate Marie quidam sacerdos monachus, qui ante altare, quod ad orationes Gaufridi juvenis vicecomitis de novo fundatum est et constructum, singulis diebus plenarie et integre officia pro eo celebret mortuorum. Decreverunt etiam et statuerunt quod, sacerdote ad hoc dedito et dicato, egritudinis incommodo sive quacumque alia occasione, a celebratione divinorum cessante, seu eo viam universe carnis ingresso, interim donec alius substituatur, quidam de sacerdotibus ibidem commorantibus ejus vices suppleat et defectus. Eo vero defuncto vel forte ab abbacia absque omni spe redeundi expulso, dominus Montis-Dublelli, quisquis erit, idoneam et litteratam personam in restaurationem ejus qui precesserat eliget, eique tunc et non amplius anministrans omnem calciaturam et vestituram monacho necessariam abbati eam offeret et presentabit, abbas autem sic oblatam in monachatum suscipiens sui predecessoris eam orationibus destinabit. Illud etiam decreverunt et duxerunt sub taciturnitate pretereundum non esse, quod monachus ille abbati et ceteris suis prioribus, sicut quivis fratrum, per omnia tenebitur obedire, nisi quod absque causa regulari et assensu illius qui tunc preerit Monti-Dublelli, eum a domo illa non poterunt revocare. Hec concesserunt Margarita, vicecomitissa, et Hugo et Paganus filii ejus, et soror eorum

Aaliz. Videntibus et audientibus abbate Roberto, Raginaldo de Sarce, Philipo de Coloniis, Odone de Chooneria, Odone de Noens, Willelmo priore Sancti-Sepulchri, Henrico de Puisat, Hugone de Sorgazil, Bucardo Chalopin Malorato, Philippo de Balad, Robino Morcher, Hugone de Turne, Raginaldo Daude, Hugone de Berrueria, Gaufrido de Claeriis, Petro decano de Sancto Karileppho, Gualerio, Gaufrido de Mota, Godefrido de Sancto Vincencio, Richardo diacono Beatæ Marie de S. Vincencio, W. de Provincio, Thoma de Monteforti, W. de Fraxino, Gervasio de Moira, Petro de Tufeio, Thoma de Alenceio, W. de S. Tenogisilo, anno ab incarnatione Domini M° C° LXX° VI, concurrentibus IIIJ^or^, epacta VIJ^tem^, anno bissextile.

Bibliothèque du Mans, cartulaire manuscrit de Saint-Vincent du Mans. Citée dans le *Gallia Christiana*, XIV, f. 460.

III

Charte de Hugues IV, en faveur des Templiers.

CIROGRAPHVM

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quatinus frater Eustachius Canis (*al.* Ecuris) bajulationis Francie magister, cum assensu et concessu fratrum suorum, elemosinam de Villejust, quam frater Silvester de Sancto Carlesio domui Templi dedit, Hugoni vicecomiti Castelliduni et heredibus suis concedit, quedam tamen alia eis dedit, que sibi ipsis retinent, scilicet domum de Sancto Charlesio, et vineas et ortum et id quod eis dedit in Chavenie (?) (1) et pratum de excluso Alesclenchere, et pratum de Querentain. Eapropter ipse Hugo, vicecomes Castelliduni, cum assensu et concessione uxoris sue Margarite, et filiorum suorum Gaufridi, Hugonis, Pagani, Dei dilectione, fratribus Templi, qui in elemosina patris sui manent, scilicet domui que vocatur Defessum extra parchum suum dat et concedit, scilicet de quercubus quidquid ceciderit, unde merennium fieri non possit, et charmum, et boslum, et tremblum, et arablum, marsalsium et omnia que vocantur mortuum nemus; et si forte contigerit quod furnum suum in muisum (2) vel in venditionem dederint, predicta eis concedit in perpetuum. Preterea autem domus sua, que in elemosina patris sui et sua sita est, propriis pecoribus herbagium, pasturam, et suis porcis pennagium. Concedit etiam eisdem quod si in anno de Arrevilla XX^ti^ vacce et decem porci sibi accederent, in pasturam et pennagium venirent. Ex parte Hugonis, vicecomitis Castelliduni, isti sunt testes, scilicet : Bartholomeus Pelire, Egidius Pelire nepos Bartholomei,

(1) Peut-être *La Charnie* entre la Sarthe et la Mayenne.

(2) *Muisun, Moison*, espèce de bail à ferme, de métayage par lequel le propriétaire et le fermier s'engageaient à partager les fruits. Voir les dictionnaires de Du Cange, La Curne de Sainte-Palaye et de Frédéric Godefroy, au mot *moiso*, *moison*.

Galterius Galfredi, Raginaldus filius Gervasii de Cheserei, Hugo Carbonelli, Robertus de Irvili, Petrus capellanus, Johannes de Rivelon, Paganus pincerna, Martinus famulus vicecomitis, Robertus archarius, Andreas de Cornilon. Testes ex parte fratrum Templi: frater Goerius, qui eodem tempore erat preceptor domus illius, frater Henricus de Charemo, frater Hermannus Drogonensis, frater Herchembaldus de Chatena, frater Galterius, frater Raginaldus, frater Guillelmus vineator.

Archives Nationales, S. 5001, n° 7; original en parchemin avec un sceau tout effacé sur double lacs de cuir blanc.

4°. — HUGUES VI

Geoffroy III n'a peut-être jamais gouverné la vicomté de Châteaudun, comme nous l'avons insinué plus haut. Voici l'article que lui consacre notre généalogiste :

« Geoffroy, IIIe du nom (1), vicomte de Châteaudun, succéda à son père, approuva, avec ses frères Payen et Hugues et sa mère Adèle, la transaction que son père fit avec les religieux de Saint-Denis de Nogent touchant les droits qu'il prétendoit sur l'église et prieuré de Saint-Sépulcre de Châteaudun. Il mourut sans aillance. »

Rien dans cette notice ne peut infirmer notre opinion.

« Hugues, VIe de nom, 10e vicomte de Châteaudun, seigneur de Mondoubleau, succéda à son frère, vers l'an 1183, qu'il vint demander absolution au prieur de Saint-Denis de Nogent de l'excommunication qu'il avoit encourue pour avoir envahi et usurpé quelques terres dudit monastère ; ce qu'ayant obtenu, il y donna l'église de Saint-Cyr de Cergey (Sargé). Il fut l'un des seigneurs que le roy Richard d'Angleterre donna pour plege au roy de France de prendre sa sœur en mariage, ce que le même roy ayant depuis refusé de faire, le roy de France somma ledit vicomte de sa parolle, qui respondit être pret de le suivre partout et quand il luy plairoit, ce qui n'agréa pas au roy d'Angleterre, qui jura hautement de le ruyner. Il ne se trouve rien de plus sur luy, non plus que de son aillance (2), de laquelle il laissa, entre autres enfans, le fils qui suit. »

Le sceau de Hugues VI existe en original aux Archives Nationales, série J, 168, n° 7, pendant à une charte de 1189 sur double queue en parchemin. Douet d'Arcq l'a décrit dans son inventaire sous le n° 979.

(1) Si ce Geoffroy avait été vicomte, il faudrait l'appeler Geoffroy IV, d'après la succession établie par M. de Romanet.

(2) Jeanne du Bouchet (Bordas).

Sceau rond, équestre, tourné à gauche, de 0,050 de diamètre ; légende : SIGILLVM . HVGONIS . VISCECOM . . . . CASTRIDVNI.

Le cavalier porte de la main gauche un écu, qui après un examen attentif est chargé de huit rais d'escarboucles réunis au centre et terminés par une fleur de lis. En cœur est un oiseau aux ailes à peine éployées, malheureusement trop effacé pour en pouvoir reconnaître l'espèce. Nous retrouverons plus loin un oiseau dans le contre-sceau de Geoffroy IV. Dans le dessin (fig. 4) ces pièces sont plus apparentes que dans l'original.

Gaignières n'a pas su les distinguer et les a mal traduites. Il nous en donne deux croquis; le 1er, au fol. 3 du manuscrit 5441², au bas de la charte CLXXXV du *Cartulaire Dunois,* est rond, de 0,060 de diamètre, tourné à gauche comme celui-ci. Le bouclier est gironné de huit rais d'escarboucles fichés au centre et croisetés à l'autre extrémité ; l'ensemble ne s'écarte pas trop à première vue de l'original, c'est bien le même sceau, mais dessiné trop rapidement. Nous l'avons publié d'une manière très fidèle dans le *Cartulaire Blésois de Marmoutier*, planche XIII, n° 21, on peut donc facilement faire la comparaison.

Le second dessin de Gaignières est dans le mss. latin 5417 de la Bibliothèque Nationale, f. 276. Il pendait au bas d'une charte non datée, mais circonscrite entre 1176 et 1193, par laquelle Hugues, vicomte de Châteaudun, reçoit de la main d'Étienne, abbé de Saint-Père, le moulin de la Petite-Roche, moyennant un muid de blé et 12 deniers de rente aux religieux de Saint-Lubin de Châteaudun. Cette charte a été connue de l'abbé Bordas, *Histoire du Dunois,* I, p. 32, mais le texte est inédit. Le sceau est conforme à l'original (fig. 4), sauf que l'écu ne porte aucune pièce.

Voici le texte des chartes précitées :

I

Carta de Philippi de Bellomonte de quibusdam feodis ab ipso venditis vicecomiti Castriduni.

1189

M : V : H : P : A : R : G : O : R : Y : C

Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus quod ego Hugo Callidus vicecomes, emi a Phillipo de Bellomonte, cognato nostro, omnes feodos quos habebat de maritagio matris sue, excepto feodo Hugonis de Valeriis, concedente Matheo comite Bellomontis, solvendo in presente



XL libras Andegavenses de emtione et statuendo centum solidos monete currentis apud Castridunum de redditu annuatim reddendo eidem Philippo et heredibus in magno ministerio nostro de Castriduno. Emtionem illam et adsignationem redditus concessit et voluit Johanna uxor nostra, Gaufridus filius meus, Paganus frater meus. Hujus rei testes suscribuntur : Theobaldus de Ranquerolliis, Radulfus de Puteolis, Theobaldus de Merangles, Petrus de Vallibus, Hugo Minarius de Pantesia, Hugo de Valeriis, Jodoinus ejus frater, Gaufridus ejus frater, Mauricius Rufus, Stephanus de Mamberollis, Robertus de Codrecel, Girodus de Bapalmis, Garnerius de Langeio, Fulcherius de Rocha, Petrus de Potrum. Factum anno incarnationis dominice M.C.XXX°IX. Hec pagina data est per manum Gaufridi, scribe vicecomitis.

Archives Nationales, J. 168, n° 7.

II

Hugues, vicomte de Châteaudun, prend à cens un moulin sur l'Aigre.

1176-1193

Ego Stephanus Dei gratia Sancti Petri Carnotensis abbas et totus cui deservio fratrum conventus, tam futuris quam presentibus scripto presenti notum fieri volumus quod dimidium molendinum de Rupe Clesia, quod super Olgriam situm est et ad domum Sancti-Leobini de Castriduno pertinet, et quod Radulphus, Helgoti filius de nobis tenebat, Hugoni vicecomiti Castridunensi et heredibus ejus habendum concessimus, ea tamen conditione ut ipse vel quicumque dimidium illud molendinum post ipsum tenebit, unum annone modium de meliori hibernagio, per jusjurandum molendinarii probato, et XII denarios census monachis Sancti-Leobini de Castriduno annuatim reddat. Reddentur denarii in festo sancti Leobini, reddetur autem annona in festo sancti Remigii, in villa que vocatur Sanctus-Karilepphus super Olgriam sita, priori Sancti-Leobini, vel cui ipse jusserit, et inde faciet prior eam adduci. Que annona, si in prædicto die festivitatis sancti Remigii reddita non fuerit, in crastinum molendinarius eam adducet vel de suo adduci faciet ad domum monachorum Sancti-Leobini, omni occasione et dilatione remota. Et ut hec pactio rata in perpetuum maneat eam sub cirographo fecimus scribi et partem cirographi, quam vicecomiti dedimus, sigilli nostri impressione muniri. — Vicecomes autem partem cirographi, quod nobis dimisit, sigilli sui impressione munivit. Huic rei interfuerunt viri quorum nomina subscripta sunt : Rocelinus de Manberoliis, Garinus de Novovico, Odo Joardi, Robertus pelliperus, Fulcherius Manaca, Opbertus Furnerius, Radulphus de Sancto-Avito, Gillebertus Garini, Simon cultellarius, Piscis excubia, Briurcius tunc temporis prior Sancti-Leobini.

Bibliothèque Nationale, mss. latin 5417, f. 276.

5°. — GEOFFROY IV

« Geoffroy, IVe du nom, 11e vicomte de Châteaudun, seigneur de Mondoubleau, vivoit en 1205 et avoit alliance avec une dame nommée Adèle. »

Le sceau de Geoffroy IV existe aux Archives Nationales en double exemplaire, mais avec des caractères assez différents pour croire à une double matrice.

Le premier, pendant à une charte de 1205 sur soie rouge, est en cire verte; il a été classé par Douet d'Arcq sous le n° 980. Il est rond, équestre, tourné à gauche, de 0,063 de diamètre, le bouclier est burelé de 8 à 9 pièces à l'orle de 5 merlettes; légende : + SIGILLVM GAVFRIDI VICECOMITIS CASTRIDVNI. Nous donnons plus loin la charte à laquelle il est encore attaché.

Le second, suspendu à une charte de 1212 sur lacs de soie rouge, est en cire verte; il porte le n° 981. Ses dimensions sont plus grandes : 0,066, l'écu est burelé de 5 pièces, mais l'orle de merlettes a disparu, du moins nous n'avons pu en distinguer aucune trace certaine. Par contre, il est muni d'un contre-sceau de 0,033, chargé au centre d'un oiseau au repos. Les légendes sont différentes ; le mot *sigillum* est abrégé S' ; *Castriduni* devient *Castriduné*NSIS. Au contre-sceau : SECRETUM.

Pour rendre la comparaison plus facile nous les donnons l'un et l'autre (fig. 5 et 6).

Gaignières a dessiné le sceau de Geoffroy dans son mss. 5441[2] f. 6vo, au bas de la charte publiée dans le *Cartulaire Dunois* sous le n° CXXV, datée de 1215. Le sceau, dit-il, était en cire verte sur lacs de cuir. Le bouclier est chargé de deux fasces, peut-être de trois, traduction infidèle des burelles des sceaux précédents, dont il se rapproche évidemment et dont il doit être une copie. Nous l'avons publié dans notre *Cartulaire Blésois*, pl. XIII, n° 22. Faisons remarquer, cependant, que la légende est plus conforme à celle du premier modèle.

A côté, nous avons reproduit le dessin donné par Gaignières du sceau d'Alix de Fréteval, épouse de Geoffroy IV. Il est ogival, de 0,065 de hauteur sur 0,041 de largeur. Alix retient son manteau de la main gauche, et porte une fleur de lis sur la main droite; légende : + SIGILL. AALIX. VICE COMITISSE : CASTRIDVNI. On voudra bien se reporter à la planche précitée.

Avant de donner les pièces justificatives, nous allons transcrire les articles relatifs aux enfants de Geoffroy dans la généalogie de la Bibliothèque Nationale :

« Geoffroy, vicomte de Châteaudun, qui continue la lignée.

« Estienne de Châteaudun, doyen et chanoine de Rouen en 1233.

« Adelle de Châteaudun, alliée à Hervé, seigneur de Gallardon.

« Isabelle de Châteaudun, demeura après la mort de son père en la garde de Geoffroy, vicomte de Châteaudun, son frère, qui la maria avec Jean, seigneur d'Estouteville, premier du nom, fils de Henri, seigneur d'Estouteville, et de Mahaut de..... son espouse ; estant demeurée veuve, elle eut un procès avec Robert de Dreux, mary de Clémence, vicomtesse de Châteaudun, sa niepce, pour la portion qu'elle pretendoit au droit qui lui appartenoit, qu'elle n'avoit peu réclamer, tandis qu'elle estoit en puissance de mary, mais qu'incontinent après le déceds de son mary, elle en avoit fait la demande; sur quoy il fut ordonné par arrêt des octaves de la chandeleur 1260, qu'elle attendroit la majorité de la fille de Robert de Dreux, sœur de Neelle. »

Outre les quatre chartes qui suivent, Geoffroy en avait scellé un grand nombre qu'il serait trop long d'énumérer. C'est ainsi qu'en 1202, du consentement de sa femme Alice, il apposait sons ceau sur les privilèges et immunités accordés à la Trinité de Vendôme par ses ancêtres, approuvait et louait la munificence du chevalier Raignaud Quarrel, cédant à l'abbaye tous ses biens sis à Cormenon, en présence de plusieurs abbés et de quelques chevaliers : Achard de Souday, Hugues de Valennes, Breton de Selommes, etc.

I

Geoffroy, vicomte de Châteaudun, approuve les donations de Guillaume d e Saint-Martin aux Templiers.

1199

Ego Gaufridus, vicecomes Castriduni, notum fieri volo universis, quod Villelmus de Sancto-Martino et Archenbaudus de Caramo, pro redemptione animarum suarum et parentum et predecessorum suorum, donant Deo et fratribus Templi quicquid ipsi habent in Bella-Landa ; donant etiam fratribus, qui ibi manebunt, totum usagium in nemoribus suis hominibus etiam ipsorum ibi hospicia hahentibus et bestiis ipsorum usuagium in Britoneriis. Fratres habebunt tria arpenta ad edificandum herbergagium suum, homines ipsorum xx arpenta. In reliqua terra que

excoletur habebunt ipsi mediam partem campipartis et decime, quam ipsi capient in grangia, in qua mediam partem messores habebunt, ita quod nec in hominibus nec in terra alios servientes vel aliud servitium vel exactionem, vel talliam vel corveiam amplius habebunt. Fratres ibi si voluerint stagnum edificabunt, quod proprium ipsorum cum piscibus ipsius erit. Si autem molendinum ibi edificaverint predicti milites, si mediam partem in expensis molendini posuerint, mediam partem ibi habebunt ; si nichil ibi miserint nichil habebunt, utrumlibet autem fecerint, nichil in stagno habebunt. Hujus rei testes sunt : Johannes de Lavardino, Johannes de Posterna, Fulqueius de Azeio, Gaufridus Roilleti, Johannes frater ejus, Hugo Mengeciarius et Minardus filius ejus, Radulfus de Chauvigneio, Robertus Cemmars, Odo Beneventus, Garinus faber, Robertus faber, Neel pelliparius. Hoc concessit uxor Archembaudi et Philippus et Archembaudus ipsorum filii. Hoc concessit uxor Willelmi et Gaufridus et Willelmus ipsorum filii. Hoc concessit Harduinus de villa Porcherii, qui feodum quod habebat in predicta helemosina Deo et fratribus Templi donavit, concedente uxore sua et filiis suis. Hoc concessit Willelmus de Buxeio, qui feodum quod habebat in eadem helemosina Deo et predictis fratribus donavit, concedente Benedicta uxore sua, et Petro et Willelmo et Philippo ipsorum filiis, et Beatrice et Johanna filiabus ipsorum. Teste Willelmo de Sancto-Martino et Gaufrido Roilleti, et Huberto Cruium et Willelmo de Boloire, et Matheo de Boloire, Radulpho de Marcheil, Matheo Roilleto, Willelmo de Bosco, Ernulfo de Avallio. Et ut hoc ratum permaneret, ego de cujus feodo totum erat, ad peticionem ipsorum hoc manucepi, et sigilli mei impressione munivi. Teste Hugone de Poncaio, Gaufrido de Villeriis, Gauterio de Gaudumvilla, Nevelone de Ulfino, et Roberto de Beevilla nepote ejus, Gaufrido de Brulone, Raginaudo Grenaille. Actum anno ab incarnatione Domini M° C° XC° IX°.

Archives Nationales, S. 5001 B., n° 31, original en parchemin, sceau perdu.

II

Franchise accordée aux Templiers de la ville du Temple près Mondoubleau, de plusieurs coutumes et droits onéreux.

1205

CIROGRAPHUM

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Ego Godefridus, vicecomes Castroduni, notum facio omnibus tam futuris quam præsentibus quod prætentio erat inter me et fratres militiæ Templi super hæc : Ego dicebam quod fratres militiæ Templi non poterant ducere homines suos de Villa Templi ultra voluntatem ipsorum hominum pro aliqua corvea, vel aliqua re alia, extra castellaniam Mondubleii nisi per me.

Dicebam etiam quod dicti fratres Templi non poterant habere furnum infra ambitum herbergagii sui de Templo nisi per me, et quod ipsi fratres Templi non poterant facere vel habere stalla in villa Templi nisi per me, et quod ipsi fratres sæpedicti non poterant extrahere a terra fogeriam in terris et in nemoribus meis ad usagium et pastum pecudum suarum nisi per me. De his pretentionibus, assensu et voluntate Adeliciæ uxoris meæ et concilio prædictæ uxoris, facta est propositio pacis in hunc modum, quod ego, ex amore Dei et remedio animæ meæ, Adeliciæ uxoris meæ, et Gaufridi filii mei et Hugonis patris mei et matris meæ et omnium antecessorum meorum, dedi et concessi in perpetuam elemosinam fratribus militiæ Templi quod ipsi poterunt homines suos de villa Templi ducere ubicumque voluerint, sine calomnia mei vel heredum meorum, et quod ipsi fratres Templi poterunt habere furnum infra herbergagium domus suæ de Templo solummodo ad panem suum coquendum, ad proprium usum fratrum suorum et familiarium suorum. In illo autem furno nullus homo de villa Templi poterit panem suum decoquere, excepto quod si forte furnus de villa Templi diruatur, quotiens furnus de villa Templi diruetur, totiens homines de villa Templi habebunt licentiam decoquere panem suum in furno domus fratrum per quindecim dies, donec furnus de villa reedificetur. Idem etiam furnus de curia fratrum habebit chaufagium suum in nemoribus meis sicut et furnus de villa Templi habet. Idem etiam fratres Templi habebunt fougeriam intra terram et extra terram in nemore meo, quod vocatur Defensum extra parvam curtim, ad usum omnium bestiarum domus suæ de Templo, et ad usum viginti vaccarum et decem porcorum domus suæ de Arida-Villa. Habebunt etiam ipsi fratres Templi stalla sua in villa Templi sine calumnia mei vel heredum meorum, ad omnes cibos ibi vendendos et emendos, ad corporis humani nutrimentum pertinentes, exceptis annonis, equis, jumentis, asinis, bobus, vaccis, porcis et subus et arietibus et ovibus suis. In prædictis quoque stallis non poterunt aliæ res vendi quam predictæ. Omnia hæc prædicta ego Godefridus vicecomes Castroduni, laudante et gaudente Adelicia uxore mea, dedi et concessi in perpetuam elemosinam fratribus militiæ Templi quidquid ibi habuerim, nihilque ibi retinens, præter prædicta etiam dicto modo terminata. Ego igitur Godefridus volo et concedo quod villa Templi remaneat in toto statu in quo erat in tempore quod prædictas contentiones inter me et fratres Templi inceperunt, salva pace prætaxata. Quod ut in perpetuum stabile sit et firmum, impressione sigilli mei presentem cartam confirmari precepi. Datum anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo quinto, mense Junio.

Archives Nationales, S. 5001 B., nº 5. L'original en parchemin était scellé en cire verte sur lacs de soie blanche et rouge. — Copie dans les mss. de l'abbé Simon, qui ajoute : + Sigillum Godefridi vicecomitis Castroduni.

III

Accord entre Geoffroy de Châteaudun et les Templiers sur les droits respectifs dans la forêt de Bouchet.

1205

CIROGRAPHVM

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, ego Gaufredus Castriduni vicecomes, notum facio omnibus tam futuris quam presentibus quod contentio erat inter me et fratres militie Templi super his: Fratres militie Templi dicebant se habere suum usum in faio Boscheti sibi et hominibus suis, vivum nemus ad herberjamentum ipsorum fratrum ad Materaz et hominum suorum, et mortuum nemus ad chaufagium fratrum et suorum hominum, et pasturagium ad omnes pecudes suas, et pasnagium suis porcis. Contentio autem ista assensu et consilio Adelicie uxoris mee et prudentium virorum pacificata est in hunc modum: Ego recognosco quod fratres Templi et homines sui habebant jus suum in contentionibus predictis, ideoque volo et concedo quod fratres Templi habeant vivum nemus in faio Boscheti ad proprium usum herberjamentorum suorum de Materaz, et pasnagium ad suos porcos et fougeriam intra terram et extra. Quando autem fratres Templi exciderint vivum nemus, nisi illud infra unum annum et unum diem miserint in opus, ego ubicumque illud invenero potero totum capere, exceptis centum solidatis, sine emendatione, quam ego inde faciam ipsis fratribus vel ipsi fratres mihi. Homines vero fratrum de Materaz habebunt mortuum nemus in faio Boscheti ad omne usum suum et fougeriam ad colligendum super terram et pasturagium omnibus suis pecudibus et pasnagium suorum porcorum. Nec fratres nec ipsi homines sui in nemore prefato habere poterunt capras, nec hedos, fratres etiam et ipsi homines fratrum mihi quictaverunt illud vivum nemus quod ipsi homines habebant in nemore supradicto. Ego autem Gaufredus vicecomes Castriduni, laudantibus et concedentibus Adelicia uxore mea et heredibus meis Gaufrido, Adelicia et Isabella, pro anime mee remedio et parentum et antecessorum meorum, hec omnia supradicta Deo et fratribus militie Templi et eorum hominibus dedi in perpetuam elemosinam et concessi et garantire manucepi. Quod ut in perpetuum stabile sit ac firmum litteris commendavi et sigilli mei impressione confirmavi. Actum anno incarnationis Dominice millesimo ducentesimo quinto.

Archives Nationales, S. 5001 B., n° 25. Original en parchemin, scellé du sceau n° 980 en cire verte, sur soie rouge. Voir (fig. 5) la reproduction du sceau.

IV

Les Templiers abandonnent l'usage qu'ils avaient du bois vif et du pannage dans le bois du Bouchet, etc., sauf quelques réserves, et en compensation le vicomte leur donne à perpétuité 45 arpents dans ledit bois.

1212

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ego Galfridus vicecomes Castriduni notum facio omnibus tam futuris quam presentibus quod fratres milicie Templi ad herbergamentum ipsorum fratrum de Materaz habebant vivum nemus in bosco meo, qui dicitur Faium Boscheti, et mortuum nemus ad omnem usarium suum de Materaz, et pasturagium suum ad omnes pecudes suas, et pasnagium ad suos porcos, et fosgeriam intra terram et extra; homines vero fratrum de Materaz habebant mortuum nemus in dicto bosco ad omnem usum suum, et pasturagium omnibus pecudibus suis, et pasnagium porcorum suorum, et fosgeriam supra terram. Sciendum est autem quod nec fratres de Materaz, nec sui homines habere poterant capras vel hedos in dicto bosco. Contigit autem postea contentionem oriri super hiis inter me et fratres militie Templi, que sopita fuit per compromissionem factam ab utraque parte in venerabiles viros scilicet abbatem de Sancto-Calles et Petrum de Terniaco ex parte.... dominum Guillelmium Mener et Bartholomeum Droconem ex parte dictorum fratrum electos, et insuper de assensu utriusque partis in dominum Hamelinum de Roorte. Dicti vero fratres ad dictum et consilium compromissariorum mihi et heredibus meis quittaverunt in perpetuum vivum boscum quem habebant ad suum herbergamentum de Materaz, et pasnagium quod ipsi et homines sui habebant in dicto bosco, retentis sibi et hominibus suis istis consuetudinibus, scilicet mortuo nemore ad usarium suum et suorum hominum, et pasturagio ad omnes pecudes suas et hominum suorum, et fosgeria sibi ipsi intra terram et extra, et hominibus suis extra terram. Ego vero per dictum compromissarium eisdem fratribus pro ista quittatione dedi et concessi quadraginta quinque arpenta de eodem bosco in uno tenenti libere et quiete in perpetuum possidenda, ita quod dicti fratres in illis quadraginta arpentis poterunt extirpare vel quidquid voluerunt facere. Ego autem vexare vel in causam trahere non potero | neque meus heres dictos fratres aut homines suos pro aliquo facto quod fecerint de illo bosco vel in illo bosco, mihi autem et heredibus meis licebit sequi et capere in illo bosco cervum, bischiam, aprum, leam, caprum et capram. Ego autem sive meus heres contra omnes gentes teneor garentizare donum istud. Quod ut perpetuum

robur obtineat, presentem paginam sigilli mei munimine confirmavi, actum anno Domini M° CC° duodecimo, mense marcii.

Archives Nationales, S. 5001 B., n° 37. Original en parchemin, scellé en cire verte sur soie rouge ; c'est le second exemplaire reproduit (fig. 6).

6°. — GEOFFROY V

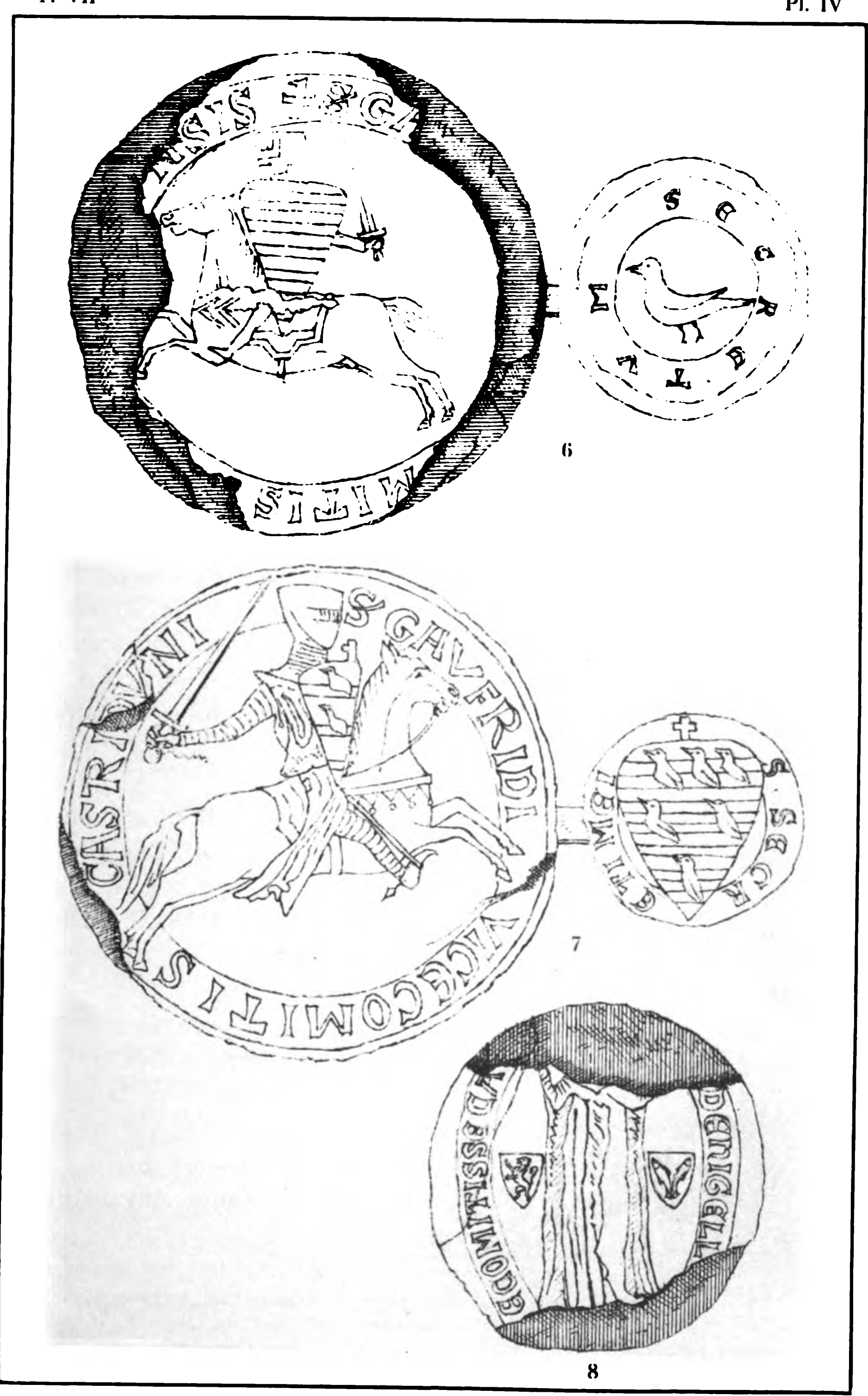
« Geoffroy, V^e du nom, 12e vicomte de Chateaudun, seigneur de Mondoubleau et de Chasteau-du-Loir, fut l'un des seigneurs de France qui se trouvoient au colloque tenu en l'abbaye de Saint-Denis, l'an 1235, et qui souscrivit la plainte qui fut dressée pour porter au pape Grégoire XI sur le sujet des prélats et de leur juridiction (1). Il fit un partage provisionnal de ses biens entre ses deux filles sur le point de partir pour suivre le roy saint Louis en la Terre-Sainte, l'an 1248, et estant arrivé en l'isle de Chispre, il eut un grand demeslé avec les Gennois, jusques à en venir aux mains, et qui fut à peine terminé par l'autorité du roy saint Louis. Il avoit espousé Clémence des Roches, veufve de Thibaut de Champagne, comte de Blois et Chartres et de Clermont en Beauvoir, surnommé le Jeune, et fille puinée de Guillaume des Roches, seneschal d'Anjou et Touraine et du Mayne, et de Marguerite dame du Sablé, du Lude, Durestal, Baugé, Briolay, Condé, Segré et Molierche, son épouse. »

Il eut de gros démêlés avec les Templiers ; il fut excommunié par le pape Honorius III (1216), condamné à payer tous les dommages causés par ses violences (1217), mais un accord amiable vint mitiger les charges de cette condamnation (1218). Il fut invité, en 1226, à assister à Reims au couronnement du roi Louis IX (Teulet, II, p. 102), avec le comte de Vendôme.

Son sceau est conservé en original aux Archives nationales, n° 982 (fig. 7). Il pendait à une charte de 1225, J. 428, n° 1 bis : c'est la promesse faite à Louis VIII de le suivre dans la croisade contre les Albigeois, par 29 barons, comtes, seigneurs et chevaliers qui tous avaient scellé l'acte ; 19 sceaux sont encore intacts.

L'écu du contre-sceau et le bouclier du chevalier sont chargés de burelles et de l'orle de merlettes.

(1) L'acte de cette protestation est conservé en original aux Archives Nationales, J. 330, et a été publié par Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes,* II, p. 298. Geoffroi signa de même une déclaration sur les coutumes de rachat, etc., en 1246, original aux Archives Nationales, J. 178, et Teulet, *ibid.*, p. 617.


6
S GAVFRIDI VICECOMITIS CASTRIDVNI
7
8

Au mois de mai 1227, le roi Louis IX et sa mère Blanche de Castille écrivent séparément une lettre à la vicomtesse, sans doute pendant l'absence du vicomte, pour lui ordonner de rendre à l'évêque de Chartres ses fiefs et ses forteresses ; faute de le faire avant la Pentecôte, le roi, sur conseil de ses barons, devra l'y contraindre.

En 1246, Geoffroy et sa femme Clémence scellaient une autre charte, dont Gaignières n'a transcrit qu'un extrait (mss. 17048, f. 311). La description du sceau de Geoffroy, qu'il y ajoute, nous paraît fautive ou inexacte : « Le sceau de Geoffroy, dit-il, portoit d'un côté un cavalier, et de l'autre un écu à un chef, le reste effacé. » Ce dernier détail « un chef » est certainement erroné. « Sur le sceau de Clémence est une dame tenant une fleur, et au contre-sceau ses armes », et il indique par un dessin rudimentaire un écu chargé en chef d'un lambel à quatre pendants et au centre trois fuseaux.» (Voir *Cartulaire Blésois de Marmoutier,* l. c.)

Voici les chartes citées ci-dessus :

I

Le pape Honorius III confirme l'excommunication prononcée contre le vicomte de Châteaudun par l'abbé de Sainte-Geneviève.

1216

Honorius episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis magistro ac fratribus militie Templi salutem et apostolicam benedictionem. Cum a nobis petitur quod justum est et honestum, tam vigor equitatis quam ordo exigit rationis ut id per sollicitudinem officii nostri ad debitum perducatur effectum. Ea propter dilecti in Domino filii, vestris justis precibus grato concurrentes assensu, diffinitivam sententiam quam dilecti filii abbas Sancte-Genovefe et conjudices ejus pro vobis contra nobilem virum vicecomitem Castridunensem super quibusdam aquis, nemoribus et rebus aliis, auctoritate apostolica rationabiliter protulerunt, sicut est justa nec legitima appellatione suspensa, auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Anagnie, III kl. junii, pontificatus nostri anno primo.

Bulle sur soie rouge et jaune. Archives Nationales, S. 5000 A, n° 34, original en parchemin.

II

Sentence condamnant Geoffroy V, vicomte de Châteaudun, à payer 80 marcs pour les dommages qu'il a causés aux Templiers.

1217

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, amen. Nos, ego videlicet J. abbas et ego F. prior Sancte-Genovefe Parisiensis, judices a sede apostolica delegati super querelis que vertuntur inter fratres milicie Templi ex una parte, et vicecomitem Castriduni ex altera, tertio conjudice nostro priore Sancti-Elegii absente et legitime excusato, lite contestata, testibus hinc inde receptis et attestacionibus publicatis, auditis hinc inde coram nobis propositis et omnibus aliis rite actis, habito bonorum virorum concilio, condempnamus dictum vicecomitem ad restituendum Templariis duos equos, quorum unum abstulit violenter Gileberto Roselli homini Templariorum, alium Abbati homini Templariorum, et ad restituendum quadrigam unam quam eidem Abbati homini Templariorum abstulit violenter; condempnamus etiam eumdem vicecomitem fratribus Templi ad restituendum xxx solidos, quos extorsit violenter a quodam homine Templariorum, qui dicitur Gener la Pigine, et ad restituendum marrinua (?) ad valenciam iv librarum, que abstulit eidem homini, scilicet Gener la Pigine. Item decernimus vicecomitem contra justiciam in grave prejudicium Templariorum cepisse et incarceravisse fossarios, qui faciebant fossata Templariorum. Item cum probatum sit coram nobis evidenter dictum vicecomitem contra jus Templariorum fecisse falcari et curari aquam, que vulgo dicitur Aqua-Mortua, que fluit juxta molendinos Templariorum, qui dicuntur molendini de Buxeria, unde multum dampnificati sunt Templarii, condempnamus, per diffinitivam sententiam, dictum vicecomitem non posse facere falcari vel curari dictam aquam mortuam ab abbario, quod est in prato Arnulfi Veteris-Auris supra usque ad aquam, que fluit ad dictos molendinos. Item condempnamus dictum vicecomitem cessare a vendicione et extirpatione nemorum suorum, que dicuntur Deffensus vicecomitis, in quibus dicti fratres habent usuagia sua et pasturas porcorum suorum, donec assignaverit eis competentem satisfactionem de usagiis suis et pasturis; decernimus etiam diffinitive dictum vicecomitem injuste cepisse homines Templariorum, videlicet Natalegrum prepositum Templariorum..... Item dictum vicecomitem in grave prejudicium Templariorum contra justiciam obturasse antiquas vias et cheminos, videlicet cheminum qui de villa Templariorum que dicitur templum protenditur ad Montem-Dublellum, et cheminum qui de

Templo proceditur ad Arevillam et cheminum qui de Templo protenditur ad Castridunum..... et facta taxacione..... condempnamus dictum vicecomitem in octoginta marchiis pro dampnis que eis provenerunt ex predictis violenciis..... quam summam contulimus pro Templariis contra vicecomitem absentem per contumaciam, presente procuratore Templariorum. Actum anno Domini M° CC° septimo decimo, mense marcio.

Archives Nationales, S. 5001, n° 27. Original en parchemin.

III

Accord entre le Vicomte de Châteaudun et les Templiers.

1218

J. abbas, F. prior Sancte-Genovefe et..... prior Sancti-Elegii Parisiensis omnibus presentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Noverint universi quod querela que vertebatur coram nobis auctoritate apostolica inter fratres milicie Templi, et G. vicecomitem Castriduni, amicabili compositione terminata est in hunc modum; quod nec vicecomes, nec ejus heredes poterunt de cetero facere falcari vel curari aquam que vulgo dicitur Aqua-Mortua, que fluit juxta molendinum Templi, qui dicitur molendinum de Buxeria, ab abbatio que est in prato Arnulfi Veteris-Auris, supra, usque ad aquam que fluit ad dictos molendinos. Item vicecomes potest vendere nemora sua, que dicuntur Defensos vicecomitis, in quibus dicti fratres habent usuagia sua et pasturas pecorum suorum, usque ad eam quantitatem quod sint residua salvum fratribus Templi usuagium et pasture eorum competenter, secundum tenorem carte Hugonis vicecomitis Castriduni, quam habent Templarii. Item nec vicecomes, nec heredes ejus poterunt de cetero obturare vel impedire vias et cheminos qui de Templo protenditur ad Castridunum. Hoc autem statutum est de assensu partium, quod preter damna et multras que alterutra partium alteri inferret veniendo contra hanc compositionem, pars que contra hanc compositionem venerit alteri parti tenebitur ad penam xxx marcharum. Hanc autem compositionem dictus vicecomes et A. vicecomitissa Castridunensis fide interposita firmaverunt se pro posse suo bona fide servaturos, et facere teneri ab heredibus suis. Quod ut ratum et firmum permaneat ad peticionem utriusque partis presentem cartam fecimus sigillorum nostrorum munimine roborari. Frater A. etiam domorum et fratrum preceptor sigillum suum apposuit, et dictus vicecomes et vicecomitissa Castriduni. Actum anno Domini M. CC. octavo decimo, mense novembris.

Original en parchemin, S. 5000, n° A 33.

IV

« *Littere plurimorum baronum, qui consulunt, laudant, approbant quod dominus rex Ludovicus negocium Albigense sibi assumat et ipsum juvare fideliter promittunt.* »

1225

Philippus comes Bolonie, et Clarimontis comes, Petrus Britannie comes, Robertus Drocensis comes, Carnotensis comes, Sancti-Pauli comes, Rociaci comes, comes Vindocinensis, Matheus de Monte-Morenciaco Francie constabularius, Robertus de Cortenaio buticularius Francie, Ingerramus de Cotiaco senescallus Andegavie, Johannes de Nigella vicecomes Sancte-Susanne, vicecomes Castriduni, Savaricus de Maloleone, Thomas de Cociaco, Robertus de Cociaco, Gacherus de Jovigniaco, Galterus de Rinello, Henricus de Soliaco, Philippus de Mantolio, Stephanus de Sancto-Cesare, Ren. de Monte-Falconis, Grudo de Rupe, Ren. de Ambianis, Robertus de Pissiaco, Simon de Pissiaco, Bochardus de Malliaco, Florentius de Hangestat, omnibus ad quos littere presentes pervenerint, salutem in Domino. Noveritis quod propter amorem Jhesu Christi et fidei Xristiane, necnon et honorem karissimi domini nostri Ludovici, regis Francie illustris, et regni laudamus et consulimus ut negotium terre Albigesii sibi assumat, et promittimus super fidem quam ei debemus, quod nos juvabimus eum bona fide, sicut dominum nostrum ligium, usque ad ipsius negocii consummationem vel quamdiu in eo negotio laborabit. Actum Parisiis anno Domini M° CC° XXV°, mense Januario.

Original en parchemin scellé de 19 sceaux et autrefois de 29. Archives Nationales, J. 428, n° I bis. Il y a une charte semblable des évêques de France. Teulet, Layettes du Trésor des chartes, II, p. 69.

V

Le roi Louis IX et sa mère Blanche de Castille écrivent à la vicomtesse de Châteaudun de faire remise de ses fiefs et forteresses à l'Évêque de Chartres.

1227

I. — Ludovicus, Dei gratia Francorum rex, dilecte et fideli sue vicecomitisse Castriduni, salutem et dilectionem. Vobis pluries recolimus mandavisse ut amico et fideli nostro episcopo Carnotensi redderetis feoda sua et ipsum tam de feodis quam de fortereciis seisiretis, quod quia nundum fecistis consilium habuimus cum baronibus nostris ut id fieri faceremus, propter quod vobis mandamus quatinus dictum episcopum infra instantem Penthecostem tam de feodis suis quam de forteretiis seisiatis, alioquin sciatis quod secundum predictorum baronorum nostro-

rum consilium id fieri faciemus. Quod autem super hoc facere volueritis, nobis per vestras litteras rescribatis. Actum apud S[tum] Germanum in Laia, anno Domini MCCXXVII, mense maio.

II. — Blanchia, Dei gratia Francorum regina, dilecte sue vicecomitisse Castriduni, salutem et sinceram dilectionem. Vobis pluries recolimus mandavisse et etiam viva voce dixisse ut karissimo amico nostro episcopo Carnotensi... seisiretis... Quia quod nundum fecistis, karissimus filius noster rex et nos consilium habuimus, etc.

Bibliothèque Nationale, Mss latin. 5185 h., f. 233.

VI

1246

Universis — Gaufridus, vicecomes Castridunensis, et Clementia ejus uxor, salutem. Noverit universitas vestra nos de assensu et voluntate ac speciali mandato Mauricii, domini de Credonio, recepisse litteras pie recordationis Guillelmi de Rupibus et Margarite domine de Sablolio, patris et matris mei Clementie, ac litteras clare memorie Philippi, regis Francie, confectas super divisionem ipsorum, etc., anno Domini M. CC. XLVI, mense decembri.

B. N. Mss. latin, 17.048, f. 311.

Terminons ce paragraphe par les notices biographiques consacrées dans notre généalogie manuscrite aux enfants de Geoffroy V.

« Il eut deux filles. Jeanne de Chasteaudun (1) fut mariée par son père avec Jean Ier du nom, comte de Montfort l'Amaury, fils d'Amaury, Ve du nom, comte de Montfort, et de Béatrix de Dauphiné, son épouse. Elle n'eut d'abord en mariage que cent marcs d'argent de rente annuelle qui luy furent assignés sur les rentes de la forêt de Burrey, mais pour le partage provisionnal que leur père leur fit avant que partir pour la Terre-Sainte, elle eut les terres de Chasteau du Loir, le Mayet, Boxun, avec les forêts de Burrey et bois de Corbon, Montglenet et la forêt de Douvre, ensemble tout ce qu'il avoit à Hostellenin, à la Suze et à la Louplande. Puis son mary estant mort au commencement de l'an 1249, en l'isle de Chypre, elle se remaria, l'an 1251, avec Jean de Brienne, sur-

(1) Le Musée de Chartres possède un moulage du sceau de Jeanne, publié dans l'atlas du *Cartulaire des Vaux de Cernay*, plX. I, n° 1. Le contre-sceau porte un écu burelé de quatre pièces, peut-être de cinq. La légende nous indique que ce sont bien les armes de famille : « *Sub clepeo patris latent secreta mea.* »

nommé d'Acre, bouteiller de France, et fils de Jean de Brienne, roy de Jérusalem, et en eut une fille unique, nommée Blanche de Brienne, qui espousa l'an 1267 Guillaume, fils aisné d'Enguerrand, IIe du nom, seigneur de Bruçais, auquel elle porta en dot la terre de la Loupelande au Maine, qui lui avoit esté cedée l'an 1265. »

« Clémence, vicomtesse de Châteaudun, fut partagée par son père, lorsqu'il partit pour la Terre-Sainte, l'an 1248, du vicomté de Chasteaudun, des seigneuries de Mondoubleau, de Saint-Carilet, la Guerche, Champuisay, Saint-Gercre et Lyan, qu'elle porta en mariage à Robert de Dreux, seigneur de Nesle en Tardenais et de Beu, second fils de Robert, comte de Dreux, IIIe du nom, et d'Aenor de Saint-Valery, son espouse. Elle s'accorde, conjointement avec son mary, des différends qu'ils avoient avec lesdits religieux d'Igny, touchant la justice des bois de Pert, l'an 1259, et incontinant après elle décéda et fut inhumée en l'abbaye de S. Yved de Braisne, où elle légua une somme de 100 livres, pour célébrer son anniversaire. »

7°. — ALIX, DAME DE NESLE, VICOMTESSE DE CHATEAUDUN

« Clémence laissa deux filles, Alix, l'aînée, vicomtesse de Châteaudun, et Clémence, mariée d'abord à Gautier de Nemours et ensuite à Jean des Barres, seigneur de Champrond. »

Alix, petite-fille de Clémence et fille d'Alix et de Raoul de Nesle, succéda à sa mère dans la vicomté. Elle fut mariée d'abord à Hervé de Gallardon, puis à Guillaume de Flandres, qui fut longtemps ès prison du Roi. Alix donna à Philippe le Bel des otages pour obtenir la délivrance de son époux « Guillaume de Flandres, fils de haut-homme Monseigneur Guy, jadis comte de Flandres, qui estoit en la prison du devant dit notre seigneur le roy, à Pontoise, l'an de grâce mil trois cent et cinq, du mois de juignet ».

Cette charte, conservée en original aux Archives Nationales, J. 548, n° 5 bis, est trop longue pour être transcrite ici. Elle porte un sceau pendant en cire verte sur double queue de parchemin. La vicomtesse y est représentée « en manteau vairé, à dextre un écu au lion rampant, à senestre un écu à deux bars adossés, le champs semé de croisettes au pied fiché. » Le sceau ogival est brisé en tête et en pied ; la dame devait tenir son manteau de la main gauche,



9

Sceau de Guillaume I de Craon
1345-1357.



10

Sceau de Marguerite,
sa femme.



11

Sceau de Guillaume II
1379



12

Sceau de Guillaume II
1383



13

Sceau de Guillaume II
1388-1401

et de la main droite un oiseau ou une fleur de lis. La légende est incomplète :.... DE NIGELL .... COMITISSE CA... Il a été inventorié par Douet d'Arcq sous le n° 983 (Voir la fig. 8).

8°. — GUILLAUME I ET GUILLAUME II DE CRAON

Cette étude était sous presse, quand M. Bertrand de Broussillon a bien voulu nous communiquer son important ouvrage intitulé : ***Sigillographie des seigneurs de Craon,*** publiée dans le tome VI de la deuxième série du ***Bulletin de la Commission de la Mayenne,*** et nous envoyer les bonnes feuilles de son tirage à part.

Nous y trouvons les sceaux des vicomtes de Châteaudun de la famille de Craon ; M. de Farcy, qui en est l'habile dessinateur, et les membres de la Commission de la Mayenne les ont mis gracieusement à notre disposition. Nous leur en exprimons ici hautement toute notre gratitude. Les quelques notes que nous y joignons feront sentir davantage à nos collègues de la Société Dunoise la nécessité, pour eux, de posséder ce livre plein de la plus judicieuse érudition.

Le 1er (fig. 9) est le n° 158 de l'ouvrage précité. Il appartient à Guillaume Ier, qui était vicomte de Châteaudun dès décembre 1335, bien avant son mariage avec Marguerite de Flandre. « Ce titre de vicomte, en effet, avait appartenu à son père Amaury, par suite d'un échange. » M. Bertrand cite les pièces à l'appui. Il porte de Craon, c'est-à-dire « Losangé d'or et de gueules, à un bâton d'azur. » Cette dernière pièce n'est pas distincte dans le sceau, mais on lit dans la légende le titre de vicomte : » I. G. DE CREDONIO. VICO. Il est daté de 1345 et 1357. Guillaume Ier mourut le 8 janvier 1388.

Sa femme, Marguerite de Flandre, avait aussi le sien (fig. 10) ; il est « parti de Craon et de Flandre », le bâton est visible dans le 1er ; il a été publié par M. Bertrand sous le n° 162.

Les trois suivants (fig. 11, 12 et 13), qu'il donne sous les nos 168, 169 et 170, appartiennent à Guillaume II ; le 1er de 1379, le 2e de 1383, et le 3e de 1388 à 1401. La légende de ce dernier est bien conservée : S. GUILLE DE CRAON VICONTE CHATEAUDUN. La bande paraît uniquement dans le premier, et Guillaume semble s'être encore servi du dernier après la vente de la vicomté à Louis, duc d'Orléans, comte de Blois, signée le 12 octobre 1395.

Désormais le titre de vicomte de Châteaudun, relégué au 2e ou 3e rang parmi tous ceux de ses possesseurs, ne paraîtra plus sur leur scel.

9o — CHATELLENIE DE CHATEAUDUN

A côté des sceaux des vicomtes, nous devons signaler ceux de la Châtellenie de Châteaudun. Le plus ancien connu est de 1387-1389 ; il a été publié par M. Bertrand sous le no 161, malheureusement bien mutilé.

Les Archives Nationales, S. 3243, en conservent un autre exemplaire absolument intact, employé en 1397. Il est aux armes des Châtillon. Écu à trois pals de vair sous un chef ; sommé d'une étoile et accompagné de deux autres et de deux points. Légende : + S'. CASTRIDVNI · IN · DVNESIO (fig. 14). Il a été inventorié par Douet d'Arcq sous le no 5017.

Les ducs d'Orléans devenus possesseurs du comté en 1393 et de la vicomté en 1395 avaient donc toléré l'emploi de l'ancien sceau pendant d'assez longues années. Les archives n'en possèdent à leurs armes pour la Châtellenie de Châteaudun qu'en 1418 (fig. 15) ; l'écu des d'Orléans est supporté par deux aigles ; la légende, dont il ne reste que quelques lettres + S' C..... SIO, devait être la même que la précédente.

Nous ne mentionnerons ici que pour mémoire un sceau donné par M. de Boisvillette au Musée de Chartres, et qu'il attribue, nous ne savons pourquoi, à la vicomté de Châteaudun. Il est « parti au 1er semé de trèfles au bar brochant sur le tout, au 2e de 8 fasces au chef chargé d'une croix. »

10o — SCEAU DE G. DE CHATEAUDUN

Le chartrier de Josaphat possédait le testament de Robert, vidame de Chartres. La copie qui nous a été conservée par Gaignières, mss. 5418, ne porte pas, malheureusement, de date ; mais Robert vivait certainement en 1299 et en 1305. Ce testament était scellé de trois sceaux, l'un de Gervais de Châteauneuf, l'autre de Robert « de..... no. Tivico », et le troisième que nous reproduisons (fig. 16), et qui nous semble être d'un personnage dunois, comme l'indique la légende : « + SIGILLMV GAU...... DVNO. »

14

15

16

17

18

19

[illegible], Paris - Châteaudun

La vicomté étant alors en quenouille, les pièces officielles étaient-elles authentiquées avec le sceau du dernier vicomte, c'est-à-dire de Geoffroi V ? On pourrait le croire (1). Du moins nous ne connaissons aucun personnage à qui nous puissions attribuer ce sceau, et rien dans la charte ne peut nous le faire soupçonner. Nous livrons ce problème à plus habile que nous.

CONCLUSION

ARMES DES VICOMTES DE DUNOIS

De la comparaison de tous ces sceaux entre eux nous pouvons déduire que les armoiries des vicomtes de Châteaudun étaient un burelé à l'orle de merlettes.

Ces armes sont évidemment composées, et proviennent de deux sources distinctes. Les *burelles* doivent être les armes primitives des vicomtes, l'*orle de merlettes* appartient à la famille de Fréteval. Les alliances nombreuses entre ces deux familles expliqueraient suffisamment cette union des armes elles-mêmes.

De son côté, le généalogiste inconnu du manuscrit de la Bibliothèque Nationale décrit ainsi les armoiries des vicomtes de la famille de Craon : « Lozangé d'or et de gueules, au baston d'azur » ; et ailleurs : « au baston d'argent. »

(1) La légende, citée plus haut, du contre-sceau de Jeanne de Châteaudun qui ne fut point vicomtesse de Châteaudun, autorise notre supposition. Les vicomtesses avaient plus de raison encore de se servir des armes et du scel de leur père pour authentiquer les pièces officielles.

II

SEIGNEURS DU PAYS DUNOIS

1°. — RAHIER DE MONTIGNY

Le premier des seigneurs de Montigny qui ait fait usage d'un sceau est Rahier II. Il scellait en 1177 un acte d'échange conclu avec les religieux de Marmoutier (1). Gaignières, dans sa riche collection (2), nous a conservé le dessin de celui qui pendait sur un lacet de soie blanche et rouge à la charte CXCII du Cartulaire Dunois, datée de 1185, identique à celui de la charte CLXXXVII de 1177. Le cavalier ne porte ni armoiries ni casque. Légende : + SIGILLVM : RAHERI : DE : MONTINIACO (fig. 17).

Ce même Rahier, au contraire, n'avait fait qu'apposer sa croix en guise de seing manuel sur la charte CLXXXIV du Cartulaire Dunois. Ce document est incomplet dans le Cartulaire ; voici le dernier § tel que nous le donne Gaignières, mss. 5441[1], fol. 242 :

.....tres fratres. Tali vero conditione hoc donum fuit cumcessum, ut monachi Sancti-Martini Majoris Monasterii homines de Castello Muntiniachi, infra burgum justa situm, non reciperent nec annonam, nec vinum eorum. Et si monachi vel homines istius burgi vinum suum in banco domini vendere voluerint quemadmodum et alii obola prebuerint, et monachus quidam ad minus et presbiter hic maneant et puteus.

S. Odonis	S. Agnetis	S. Raherii	S. Odonis
+	+	+	+

2°. — JEAN I LE ROUX

Son fils Jean Ier, dit le Roux, eut aussi le sien. En 1217, il avait une contestation avec le prieur de Saint-Lubin de Châteaudun, membre de l'abbaye de Saint-Père. Le litige avait été déféré au Saint-Siège. Jean s'empressa de conclure un accord, ou plutôt de renoncer à ses prétentions en présence de sa femme Mathilde, de

(1) *Cartul. Dunois,* ch. CLXXXVII.
(2) Mss. 5441, f. 244.

ses enfants, et de plusieurs personnages dunois, entre autres Robert de Marboué. Il fit apposer son sceau sur l'acte : il y est représenté (fig. 18) à cheval, casque en tête, l'épée à la main droite, le bouclier suspendu au cou, portant en cœur un petit écusson. Légende + SIGILLVM · IOHANNIS · DE · MONTINIACO.

Suit le texte de cette charte :

1217

Ego Johannes, dominus Montagniaci, notum facio presentibus pariter et futuris, ad quos littere iste pervenerint, quod cum inter venerabiles viros abbatem et conventum Sancti Petri Carnotensis ex parte una et me ex altera, coram viris discretis R. archipresbitero et G. de Campania, et eorum collega, a sede apostolica judicibus delegatis, questio verteretur super IV[or] solidis censualibus, apud Castridunum, juxta burgum Sancti Leobini sitis, post multas hinc inde altercationes, in hanc formam pacis amicabiliter inter nos convenimus. Quod ego Johannes dictam censivam totam cum suis pertinentiis universis et quiquid in ea juris ratione dominii aut feodi vel censive unquam habueram vel habebam aut etiam habiturus eram, dictis abbati et conventui bona fide quitavi in perpetuum et dimisi, fide firmans interposita, quod super dicta censiva et omnibus hiis que pertinent ad censivam eos per me vel per alium in nullo de cetero molestabo. Immo etiam contra Hodeardim de Valle-Manerii et omnes heredes ejus, qui censivam ipsam se habere a me dixerant, me promisi fideliter garenturum. Insuper vero Matildis uxor mea et filii mei quittationem istam benigniter voluerunt et libere laudaverunt, fide interposita corporali, quod in nullo penitus contrairent. Hec est autem censiva. Hugo le Burrier, Ricardus et Guillemus fratres ejus, Raacent, Manasses cementarius, Cristiana nigra, Nepotes Christiani le Mentier, Arnulphus de Marboe, Archembaudus cecus, Robertus de Marboe. In cujus rei memoriam presentes litteras sigilli mei munimine feci roborari. Actum anno gratie MCCXVII, mense januario.

Source : mss. latin 5417 de la Bibliothèque Nationale, fol. 277.

3°. — JEAN II DE MONTIGNY, SA FEMME YSABELLE ET HUGUES, SON FRÈRE

Ces trois sceaux nous ont été conservés par Gaignières dans ses extraits du Chartrier de Notre-Dame de Chartres (1).

A la prière de Gautier de Frescot, chanoine de Chartres, ils amortissent en sa faveur toutes les terres, maisons, fiefs, etc., acquis dans

(1) Mss. 5185 I, f. 119.

la mouvance de leur seigneurie, et lui permettent de les affecter au service de sa chapelle de Frescot ou de toute autre église. L'acte est daté du mois d'avril 1250.

Jean porte le casque en tête et le bouclier à la main gauche. Il est vêtu de sa cotte de maille recouverte d'une ample chemise ou tunique. Le cheval est couvert d'une housse à ses armes. Le bouclier et le contre-sceau portent au centre un écu. — Légende du contre-sceau : + *S. IOHIS · DE · MOTIGNI · MILITIS.* (Fig. 19).

Le sceau d'Ysabelle est ogival. Elle y est représentée retenant son manteau de la main droite et portant un oiseau sur la main gauche ; le contre-sceau aux armes de son mari. — **Légende** ; sceau : + *S' YSABELLE · DE · MONTIGNIACO* ; contre-sceau : + *SECRETVM. YSABELLIS.* (Fig. 20).

Celui de Hugues est rond, orné des armoiries de la famille ; légende : + *S · HVGONIS : DE · MONTIGNI · MILITIS.* (Fig. 21).

Suit le texte de la charte :

1250

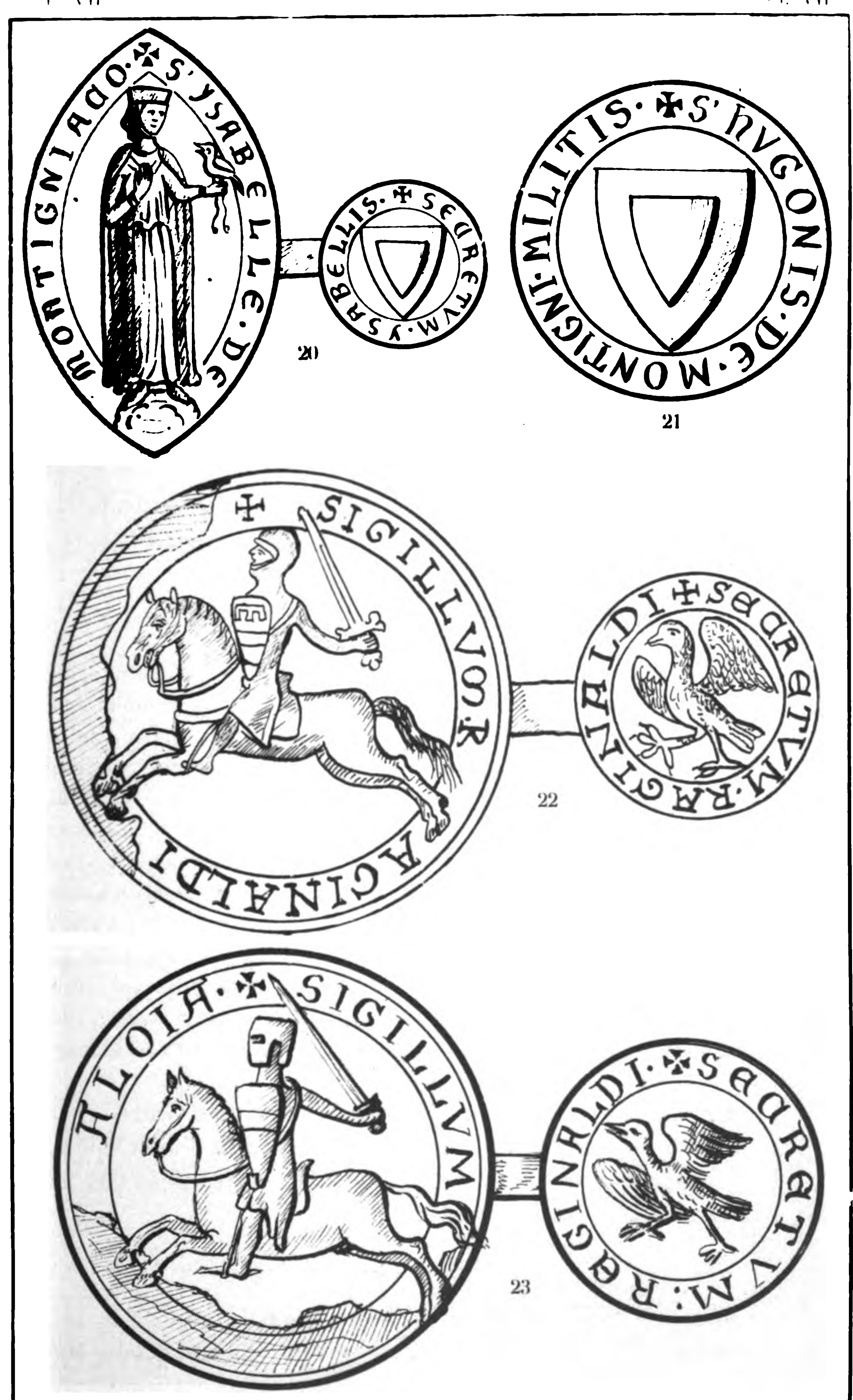
Universis presentes litteras inspecturis Johannes, dominus de Montigniaco, Hugo frater ejus, milites, et Ysabellis, uxor dicti Johannis, salutem in Domino. Noveritis quod ego Johannes pro remedio anime mee et antecessorum meorum et ad preces et dilectionem venerabilis viri magistri Galteri de Frescoto, canonici Carnotensis, admorto seu admortifico omnes terras, domos, aquas, feodum, campipartagium et alias quascumque res quos dictus magister Galterus, ratione acquiramenti sui vel quacumque ratione habet apud Syvriacum et in locis adjacentibus, moventes de feodo meo, et eumdem feodum et quidquid ratione feodi vel alia ratione habeo in dictis rebus quito, concedens quod dictus magister Galterus dictas res omnes et singulas possit capelle sue de Frescote vel alie ecclesie cui voluerit, appropriare vel dare, — teneant in manu mortua liberas et immunes ab omni feodo.... laudamus et concedimus MCCL, mense aprili.

Les Archives d'Eure-et-Loir conservent une autre charte de Guillaume de Montigny pour la Chapelle de la Jousselinière, près Vendôme, qui dépendait de la Madeleine de Châteaudun, et dont le texte ne sera pas déplacé ici :

1367

Universis presentes litteras inspecturis, officialis Dunensis in Duno, salutem in Domino. Notum facimus quod in presencia domini Michaelis

Pl. VII


S' YSABELLE · DE · MONTIGNIACO ·
SECRETUM · YSABELLIS ·
20
S' HUGONIS · DE · MONTIGNI · MILITIS ·
21
SIGILLUM · R · AGINALDI
SECRETUM · RAGINALDI
22
SIGILLUM · ALOIA ·
SECRETUM : RAGINALDI ·
23

Sauvalle, presbiteri jurati nostri, cui quantum et ad maiora fidem plenariam adhibemus et testimonium insfrascriptorum, personaliter constitutus nobilis vir et discretus Guillelmus de Montigniaco, dominus de Rangeio et de Joucellienarıa in Vendocinensi, ob remedium animæ suæ ac deffuncte Agnetis quondam uxoris sue remedium et salutem, legavit in perpetuum et dimisit priori vel capellano capelle de Joucellienaria suam portionem decime quam habet cum priore dicti loci et cum abbate Cisterciensi, pro anniversario suo et deffuncte Agnetis quondam uxoris sue, bis in anno in dicta capella a dicto priore vel ejus loco tenente annuatim faciendo, presentibus ad hoc religioso ac honesto viro domino Nicholao de Candis abbate monasterii Beate Marie Magdalene de Castriduno, Carnotensis dyocesis, domino Guillelmo Doucet, rectore ecclesie Sancti-Georgii de Cloya, Josepho de Candis armigero, et Johanne Binas, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis. Datum Castriduni, Carnotensis diocesis, anno Domini M° CCC° LX° VII°, die sabbati post festum sancti Remigii.

4° — RAGINALD D'ALLUYES

Raginald d'Alluyes est peu connu.

En 1202, il donnait 50 sols de monnaie chartraine au chapitre de Notre-Dame, pour son anniversaire : « Carta Raginaldi domini Aloie, de 50ˢ Carnotensis monete super Aloiam, ab eo datis, anno 1202, mense junio, Raginaldo episcopo. » (Mss. 5185 ¹ f. 378) ; et ailleurs : « Raginaldus dominus Aloie, omnibus... Ego Ecclesie B. Marie Carnotensis 50 solidos Carnotenses concedo in meis de Aloia redditibus annuatim pro anniversario meo — sigilli mei... 1202, mense maio. » (Ibid., p. 185).

La même année, il donne à l'abbaye de Saint-Père la mareschaussée de ses prés de Saint-Germain ; la charte était scellée de son sceau équestre en cire verte sur lacs de soie verte.

Le cavalier tient de la main gauche un écu chargé d'une fasce surmontée d'un lambel à trois pendants. Le contre-sceau représente une oie aux ailes éployées. Seraient-ce des armes parlantes, l'oie se disant en basse latinité *oya:* Aloya, à l'oye, Alluyes ?

La première charte en faveur de Notre-Dame était accompagnée d'un sceau semblable ; mais l'écu du cavalier ne porte pas le lambel, et le casque est de forme différente ; il couvre la tête en entier, ménageant une petite ouverture à la hauteur des yeux ; dans l'autre, au contraire, le cavalier semble revêtu d'une casaque ou d'une cotte de maille qui lui couvre la tête, avec une large ouverture

pour les yeux et la bouche, et protège tout le corps : le casque ne semble pas séparé de la cotte, mais il n'y a peut-être là qu'une variante due à l'inadvertance du copiste, ou au mauvais état de conservation des sceaux.

Voici la charte très courte, en faveur de Saint-Père, avec le sceau qui l'accompagne (fig. 22), et en second lieu le sceau du *Cartulaire de Notre-Dame* (fig. 23) :

Ego Raginaldus, Aloie dominus, presentibus et futuris notum facio quod pro remedio anime mee et antecessorum meorum dedi libere et quiete in perpetuum possidendam marescalciam, quam in pratis prioratui S. Germani de Aloia pertinentibus habebam. Quod ut ratum et firmum maneret sigilli mei volui munimine presentes litteras roborari. Actum anno gratie MCCII.

Mss. 5417, f. 227.

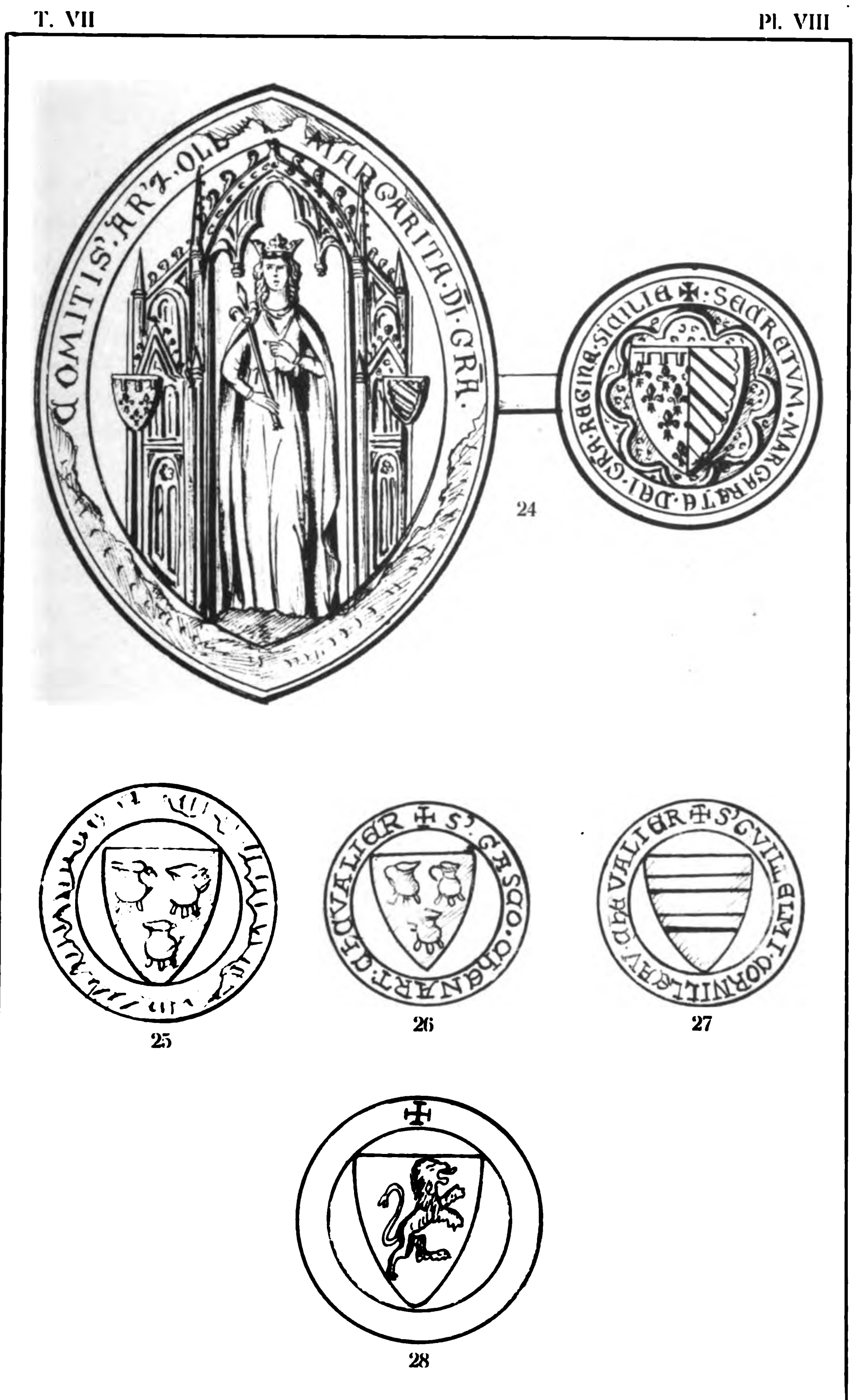
La seigneurie d'Alluyes devint bientôt la propriété des comtes d'Anjou. En 1292, le lundi après la Toussaint (novembre), Marguerite, reine de Jérusalem et de Sicile, comtesse d'Anjou et de Tonnerre, dame de Montmirail et d'Alluyes, approuvait en cette dernière qualité une vente faite par Guillaume Chenart, seigneur d'Aufains, d'une dîme sise à Theuville, et la scellait de son sceau. Elle est représentée dans une niche gothique, debout, couronnée, en robe et manteau flottant, tenant de la main droite un sceptre fleurdelisé et de la main gauche retenant son manteau. Sur les piliers à droite, les armes d'Anjou, à gauche les armes de Tonnerre, un bandé de six pièces à la bordure engrêlée. Le contre-sceau porte un écu parti des mêmes armoiries, l'écu est sur champs à grenetis dans une rose à huit lobes.

Nous donnons l'extrait de la charte et le dessin du sceau (fig. 24) d'après le mss. 5485 I de la Bibliothèque Nationale.

Cette vente était encore constatée par deux actes, l'un de Guillaume Chenart, scellé de son sceau (fig. 25), et l'autre par son frère Gasco Chenart, scellé de son sceau (fig. 26) et de celui de Guillaume Cornilleux « de Loyvilla, » deuxième seigneur féodal (fig. 27).

1292

Universis presentes litteras inspecturis, Margarita Dei gratia Jerusalem et Sicilie regina, Thornodori comitissa, Aloye Montisque Mirabilis domina, salutem in Domino sempiternam. Noverint universi tam presentes quam futuri quod cum Guillelmus dictus Chenart, dominus de Aufanis, miles,



SECRETVM·MARGARETA·DEI·GRA·REGINA·SICILIE
24
25
S' GASCO·CHENART·CHEVALIER
26
S' GVILLEMI·CORNILLERAV·CHEVALIER
27
28

confessus fuerit coram nobis se vendidisse capitulo Carnotensi..... pro certo precio, de quo coram nobis se tenuit pro pagato, quartam partem decime quam se habere dicebat jure hereditario in grangia de Theuvilla, in feodis et retrofeodis nostris, videlicet in bladis, avenis, pisis, fabis, ordeis, veciis et aliis granis quibuscumque, necnon alia quacumque de causa nos admortificamus seu admortizamus omnino, in quantum ad nos pertinet, absque ullo retentu vel reclamatione aliqua... sigillum nostrum duximus apponendum, MCCXCII, die lune post festum omnium sanctorum.

5° — LES D'ALLUYES SEIGNEURS DE LA CHARTRE

Les chartes de la Trinité de Vendôme nous donnent un certain nombre de sceaux de cette famille. Nous en avons trois variantes assez caractérisées.

1° Le premier sceau est d'André d'Alluyes, seigneur de la Chartre; Gaignières en trace les contours à grands traits (fig. 28); l'écu portait un lion rampant.

André d'Alluyes reconnaissait les droits des moines de Vendôme sur sa terre, en présence d'Emma de Vitré et de Jean d'Alluyes, son frère, en 1199. Remarquons que les armoiries des châtellenies d'Alluyes, Brou et Montmirail, en 1374, étaient un lion rampant à la bordure engrêlée. (Douet d'Arc, n° 5002).

2° Le second est celui de Jean d'Alluyes.

Il existe au bas d'un grand nombre de chartes de 1211; les Archives de Loir-et-Cher en ont un fragment assez considérable, pendant à une charte relative à Saint-Hippolyte d'Arcé, de cette date environ, par laquelle il donne à l'abbaye de la Trinité la pêche dans la rivière de la Fore... Gaignières (l. c., p. 34) le dessine rudimentairement au bas d'une charte de la même année et semblablement au bas d'une seconde, 1218, qui est un don à la Trinité de 4 sols de rente sur l'étang de Cosme; mais le dessin le plus complet accompagne une charte de 1222 en faveur de Marmoutier et de son prieuré de la Chartre (Gaignières, 5441^2, f. 262). C'est celui que nous reproduisons (fig. 29); il est semé d'annelets qui sont disposés 3, 2, 1, sur l'écu du contre-sceau.

3° Enfin nous en avons un troisième, également dessiné par Gaignières (l. c., p. 34) et par Housseau (n° 2865), au bas d'une charte de 1232, par laquelle Jean d'Alluyes, seigneur de la Chartre et de Saint-Christophe, du consentement de sa femme et de son fils Hugues, abandonne à la Trinité la dîme de la Chartre et de Cosme (fig. 30).

6°. — REGNAULD DE MONTMIRAIL

1202

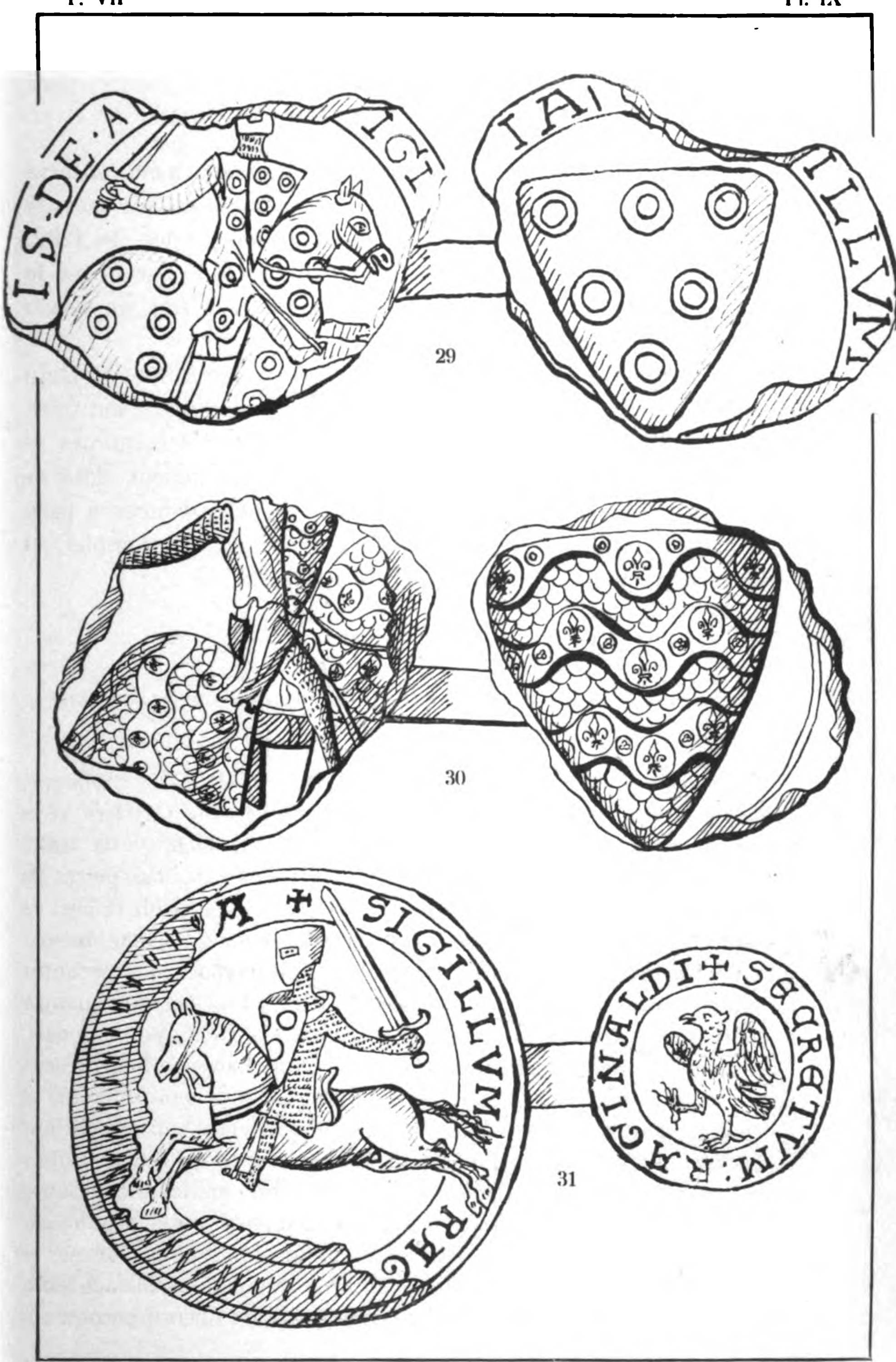
Le sceau équestre de Regnauld de Montmirail nous a été conservé par Gaignières, mss. 5441', fol. 119. Il était suspendu sur lacs de parchemin à la charte CCXI du *Cartulaire Dunois,* datée de 1202. Le cavalier, couvert d'une cotte de maille, porte le casque et le bouclier, chargé de trois annelets; sur le contre-sceau, un oiseau prenant son vol (fig. 31).

Il avait aussi scellé, en 1197, une charte du prieuré de St-Romain de Brou, par laquelle il confirme l'accord intervenu entre son frère Hervé de Danzé et les moines de St-Père sur les coutumes et le bourg de Brou; mais dans cet accord, également daté de 1197, Regnault porte le nom de Roger. Cette charte nous a paru tellement importante que nous en donnons ici le texte complet, et la faisons suivre de la confirmation de Regnauld.

1197

Accord avec l'abbé de Saint-Père et le sieur d'Aluye sur les coutumes et usages du bourg et terre de Brou.

A tous ceux qui verront ces presentes lettres, IEHANNE de Bretaigne, dame de Cassel, l'abbé et le convent de Saint-Père de Chartres et le prieur de la prieuré de Saint-Romain juxte Brou, membre de ladite abbaye, salut. Nous faisons assavoir que nous avons veu deus pièces de lettres des prédécesseurs de notre cher seigneur, feu monsieur Robert de Flandres, jadis seigneur de Cassel, et mari jadis de nous Jehanne dessus-dite, dont la teneur sensuit. Quia tempus succedit tempori, que geruntur in tempore raro solent memorie commendari. Sed ne legem sequantur temporis passi, debent more testium et scripture memoria perhempnari. Ea propter ego Herveus dominus Aloye, Hervei de Danzeio filius, presentibus notum facio et futuris manifestum relinquo, quod cum inter me et Ernaudum abbatem et conventum Sancti Petri Carnotensis, super redditibus monachorum Sancti Romani de Braiolo et super consuetudinibus burgi et terre ipsorum, quas ego, sicut eis videbatur, multas altercationes et lites [injuste movebam], ad pacem et concordiam inter me et ipsos monachos revocandum, de voluntate et assensu domini Philippi de Danzeio et Rogeri de Montemirabili, fratrum meorum, predictos redditus monachorum Sancti Romani et prefatas consuetudines ipsis monachis libere in perpetuum


IS·DE·A
IGI
IAI
ILLVM
29
30
✠ SIGILLVM RAG
31
✠ SECRETVM: RAGINALDI

et quietas dimisi, easque nominatim sub hac forma distraxi. Concessi igitur prefatis monachis unum modium annone in molendinis meis de Braiolo ubicumque translati fuerint, habendum per menses annuatim, sine aliquibus monachorum expensis, de qua videlicet annona sine pejoratione que michi pro modiatione mea redditur; forum in festo beati Laurentii, quocumque die evenerit, liberum eis et quietum dimisi, cum omni justicia et consuetudinibus, ubicumque evenerint, salvoque redditu omnibus, excepto foris banito. Insuper totum pedagium decime septimane, que pertinet ad Braiolum, tam residentium quam commorantium, per manum servientis eorum excipiendum, et decimam totius thelonei habendam in foro Sancti Leobini per servientem meum, et tres piscationes annuatim in stangno meo, videlicet in vigilia sancti Laurentii unam, in anniversario bone memorie Guillelmi Goheti et aliorum dominorum Aloye duas, et etiam quotiens abbas Sancti Petri Carnotensis ad locum prenominatum veniret, et quamdiu ibidem morabitur, sepedictis monachis libere et quiete concessi. Concessi insuper eisdem theloneium et eminagium singulis diebus hominum scilicet in burgo Sancti Romani et in ipsius parrochia residentium, eminagium etiam extraneorum qui annonas suas habebunt in terris monachorum, ipsis concessi diebus singulis habendum, excepto a media diei martis usque ad primam diei jovis. Insuper sanguinem terre eorum et latronem ad justitiam faciendam sine quitatione et redemptione et res cujuslibet homicide in terra monachorum residentium, que in eadem terra inveniri poterunt, eisdem sub perpetua libertate concessi. Quicumque ad burgum Sancti Romani, perpetrato quocumque forefacto, confugitur, ex quo burgum intravit, michi vel alii manum in eum ibidem imponere vel eum inde extrahere non licebit. Quicumque de hominibus ipsorum monachorum michi forisfecerit, nisi ad presens forisfactum inveniatur, michi de emendis meis nonnisi in presentia prioris tenebitur respondere. In banno nativitatis Domini, quadragesime et Pasche, prior et homines de burgo Sancti Romani cessabunt vendere vina sua, excepto quod modiis et ibidem residentibus omnibus ea poterunt vendere quibus voluerint. In banno vero Penthecostes vina vendent Braiolensis territorii omnibus etiam in eodem burgo residentibus quicquid voluerint vendere sine contradictione licebit. Hominibus autem Ville-Villonis et Capelle-Regis portas et fenestras erigere ad vendendum et hospitandum, et hominibus de burgo Santi Romani ubi voluerint molere, et plancheria super aquam meam habere, et porcos monachorum in nemoribus meis et pasnagio liberos esse concedo et concessi. Terram monachorum Sancti Romani ab exercitu, equitatu, charroio et omnimoda exactione et consuetudine omnino imperpetuum quitavi, excepto quod si michi necesse fuerit, homines eorum ad citationem prioris ducere potero cum communitate terre mee ad oppida mea custodienda, sicut tempore Guillelmi Goheti facere consueverunt. Prior

Sancti Romani per se poterit tailliare homines suos, pro justis auxiliis meis, ita quod iidem homines non graventur, videlicet pro novitate milicie mee, pro prima filia mea viro tradenda, pro prima prisione mea in Tirocinio, pro captione corporis mei de guerra, si tamen a vavassoribus meis talem subventionnem habuero, et pro uno tantum filio meo milite faciendo. Raptum, incendium et quod justo curie mee judicio multrum recte vocari poterit, mei juris esse monachi concesserunt, et etiam albanum et fenatorem pecuniam suam nummo ad nummum et camgagio multiplicantem, retento eis illorum bosselagium; de duello placitum erit coram priore, et si in ejus presentia non poterit per concordiam terminari, in mea terminabitur. Idem etiam prior in quantum debuerit in presentia mea responsurus comparabit. Quia vero cito pede labitur etas et nichil est velocius annis, ne per decessum temporis decessum habeat hujus memoria libertatis, ipsam presenti scripto feci tradi et sigilli mei munimine confirmari, præcipiens ipsam et que in ipsa sunt omnia a posteris meis inviolabiliter observari, nichil etiam imperfectum relinquens testes adhibui quos in se retinet hujus presentia scripti : Goherum de Lanereto, Galterum de Gaudonvillari, Odonem de Tuscha, Ascelinum de Situse, Philippum Malparent, Adam Brunel, Danielem tunc temporis priorem Sancti Romani, Udonem prepositum Sancti Petri, Herveum armarium et Reginaldum capellanum abbatis. Actum Brioli, anno dominice incarnationis millesimo CXC° septimo, regnante Philippo Francorum rege illustrissimo.

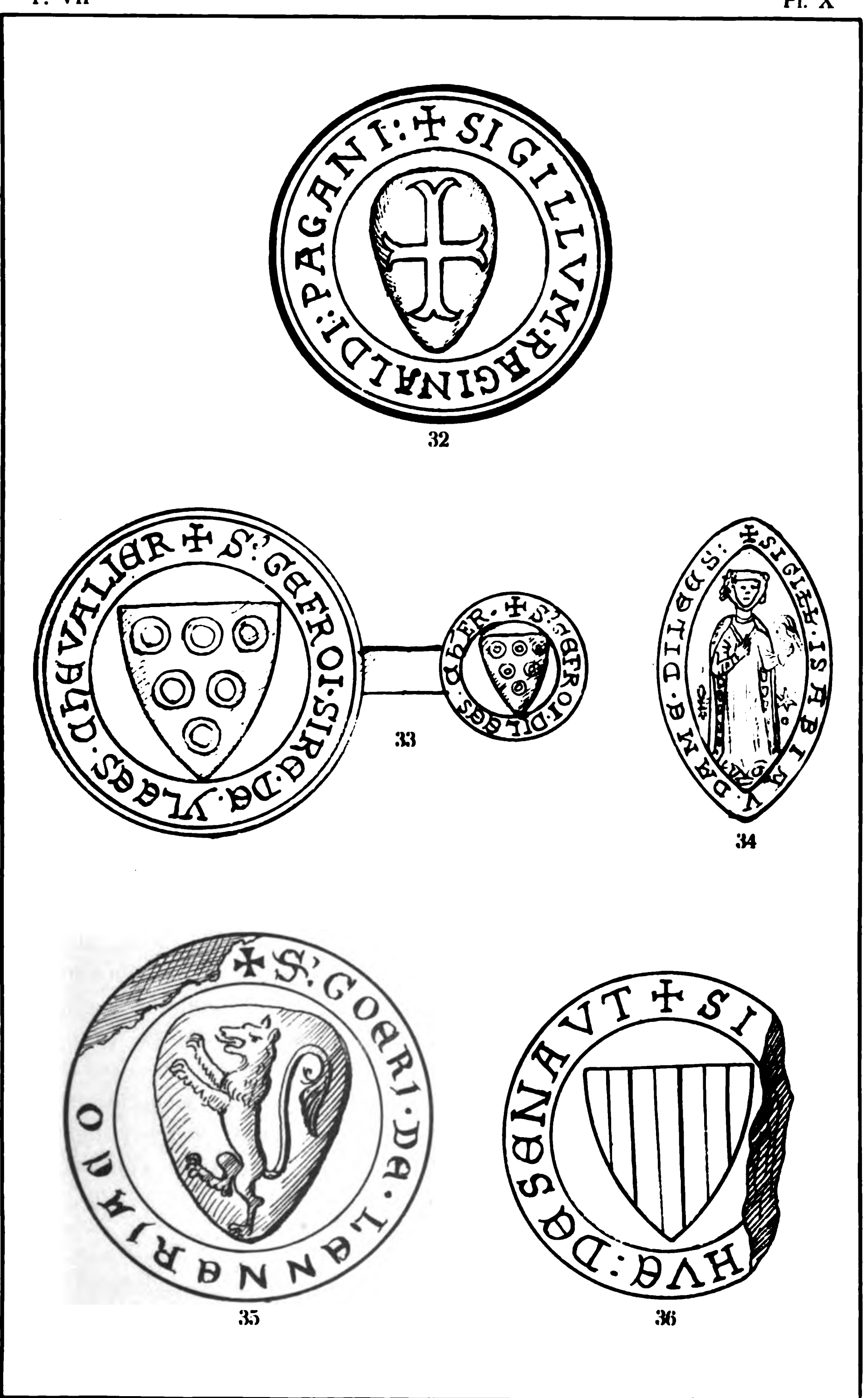
Quoniam in humanis actionibus nichil est perfecte solidum nisi scripti testimonio fuerit solidatum, ego Herveus comes Nivernensis et dominus Aloye notum facio universis presentibus pariter et futuris quod dilecti in Xristo Guido abbas, etc. (1)

Et comme nous, Jehanne dessusdite, tant en notre nom comme de Jehan de Flandres, notre fil, estant en notre bail, garde, tutele et mainbournée, et nous abé et convent et prieur dessusdis, eussions accordé de donner l'un à l'autre les lettres dessusdites par manière de original, scellées de nos sceaux, nous en accomplissant les choses dessusdites voulons que lesdites lettres dessus transcriptes vaillent et soient tenues pour originales et les approuvons, greons et ratiffions chacun pour tenir comme a lui touche, appartient et que povoir en a. En tesmoing de la quele chose nous avons scellé ces lettres de nos sceaux en l'an de grace 1332, le mercredi devant la feste saint Gregoire.

Paroist y avoir eu quatre sceaux qui sont perdus.

Source : Mss. 5.417, f. 127, à la Bibliothèque Nationale, fonds latin.

(1) Suit le texte d'une charte de 1215, relative à un échange de la forêt de Bois-Rufin pour quarante livres tournois de rente sur le péage de Brou.


✠ SIGILLVM·REGINALDI·PAGANI:
32
✠ S'·GEFROI·SIRE·DE·YLEES·CHEVALIER
33
34
✠ S'·GOERI·DE·LANNARIMO
35
✠ SI HVE:DESANAVT
36

1197

Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus quod ego R. Montis-Mirabilis dominus, Hugonis Danzei filius, libertatem illam quam Herveus, frater meus, Aloie dominus, monachis Sancti-Romani de Braioto constituit et concessit, sicut in litteris monachorum continetur, sigilli munimine fratris mei roboratas manucapio servare et pro posse meo garantire. Quod ut firmum et stabile permaneat sigilli mei feci munimine roborari. Data ultima die marcii, anno incarnationis Domini MCXCVII.

Ibidem. Mss. 5417, f. 123.

7° — RAIGNAULD PAYEN

1218

Le sceau de Raignauld Payen était en cire blanche sur un ruban de soie rouge, et pendant à une charte inédite pour le prieuré de Montigny.

L'écu est chargé d'une croix ancrée. Il a été dessiné par Gaignières, mss. 5441[1], f. 245; la légende se lit ainsi : SIGILLUM. RAGINALDI : PAGANI : (fig. 32).

Ne labatur cum tempore quod modo geritur, eternari debet vel voce testium vel testimonio litterarum. Dum vivit littera, vivit et actio cui venit a littera firmamentum. Sciant ergo et certum habeant ad quos presens scriptura venerit quod ego Raginaldus Pagani miles, vineam de la Boterele, que in censiva mea sita est, quam dedit monachis Majoris-Monasterii Robertus Tuschart, concedo eisdem monachis pro remedio anime mee et antecessorum seu successorum meorum et pro anniversario meo, ab omni exactione et censu immunem et ut illam possideant, sicut elemosina libera melius et liberius in pace potest possideri, nichil in ea retinens michi, vel heredibus meis, preter orationes tantummodo. Ne igitur super hac elemosina lis in posterum valeat suboriri, has presentes litteras sigilli mei apposicione facio roborari. Insuper G. Dunensem archidiaconum deprecor ut hoc presens scriptum sigilli sui munimine roboret et confirmet. Actum anno gratie MCCXVIII.

8° — GEOFFROY D'ILLIERS

1289

Les sceaux de Geoffroy d'Illiers et d'Isabeau, sa femme (fig. 33 et 34), ont été dessinés par Gaignières, mss. 5418, f. 148, au bas de la charte suivante :

A tous ceux qui veront cestres presentes lettres, Geufroy, seigneur de Illiers, chevalier, sachent tuit que comme noble homme Mgr Guilleaume de Danonville, chevalier, teigne de moi, en fié nu à nu, envirun 7 muis de terre semeure et 2 ostises, rendans 16s de chartrins et 4 gelines de rente, mouvant des acquerements à Prunay le Gilon, et je aie entendu que ledit Guilleaume, chevalier, voille vendre la terre a couvent et a l'abbé de Saint Cheron, pour acroistre les pitances doudit couvent, Je, se elle soit fete, voil, loe et aprouve. Je amortis ausdits religieux quant à moi et mes hers cumme premier seigneur du fié ; je ai donné ausdits religieux cestes presentes lettres sééllees de mon seel o le seel ma fame, que l'otroie. Je Ysabeau fame audit Geufroi otroie cest amortissement, l'an MCCLXXXIX, au mois de mars.

9o. — GOHIER DE LANNERAY

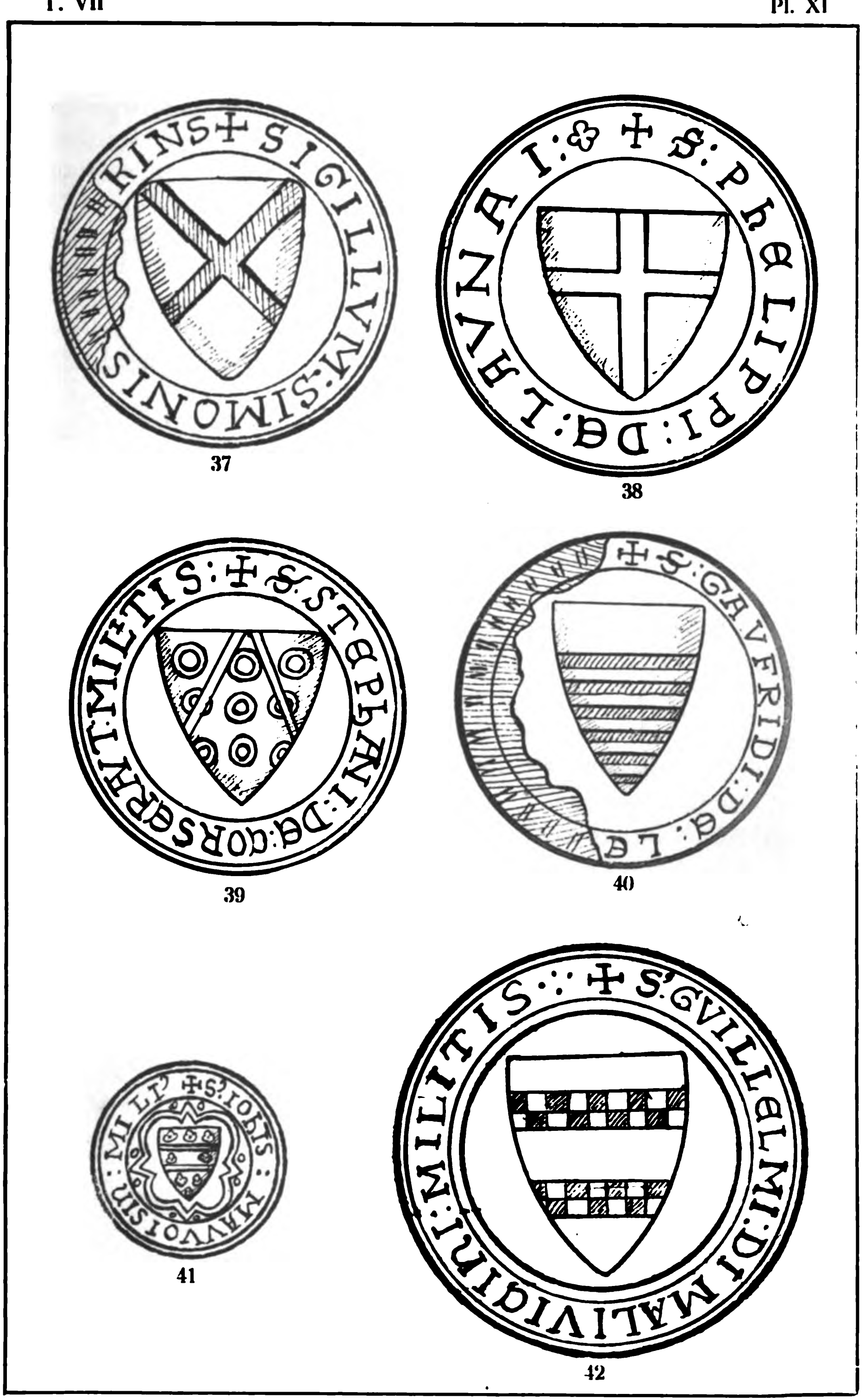
Gohier de Lanneray est suffisamment connu, grâce aux renseignements donnés sur lui par l'abbé Bordas (*Hist., du Dunois*, II, p. 108).

Signalons cependant sa générosité en faveur de l'abbaye de Josaphat. Lui et sa femme Lyarde donnèrent deux setiers de froment aux susdits religieux et approuvèrent l'abandon en leur faveur du portage de Courville fait par Guillaume de Vieux-Pont, et en 1225 le don de Thibaud-le-Blanc. Dans cet acte paraissent ses fils Girard et Odon, et sa sœur Marie. Il fut aussi le bienfaiteur des chanoines de Saint-Jean-en-Vallée, à qui il garantit la moitié du moulin de Gorget donnée par Henri de Houville, en 1181 ; enfin, en 1197, Gohier paraît comme témoin avec son frère Philippe dans la charte des coutumes de Brou survenue entre Ernaud, abbé de Saint-Père, et Hervé d'Alluye, fils de Hervé de Danzé, publiée plus haut.

Son sceau pendait au bas de la charte CXCIV du *Cartulaire de Notre-Dame,* II, p. 48, datée du 22 mars 1209 (n. s. 1210), et a été dessiné par Gaignières, mss. 5485 I, f. 48. Sceau rond, de 0,052 de diamètre, légende S' GOERI · DE · LENNERIACO. Au centre de l'écu, un lion grimpant relève fièrement sa queue (fig. 35).

10o. — HUGUES DE SAINT-AVIT

En 1237, Hugues de Saint-Avit, chevalier, « Hugo de Sancto Avito, miles », approuvait et scellait de son sceau la vente de la dîme de Courtozé à l'abbaye de la Trinité de Vendôme par Philippe


37
38
39
40
41
42

Lancelin. Gaignières nous en a conservé le dessin, mss. 5419, f. 24. La légende ne paraît pas très correcte : SI*(gillum)* HVE : DE SENAVT (pour Saint-Avit). Remarquons le mélange fréquent à cette époque du latin *(sigillum)* et du français, dans cette légende (fig. 36).

La charte de la Trinité dissipe l'incertitude que la légende du sceau pourrait jeter sur son attribution. Nous ne connaissons pas de Hugues de Senaut ; si, d'un autre côté, l'on suppose un graveur assez peu habile, et se contentant de la consonnance, il sera assez facile de recomposer Saint-Avit : SEN = SAINT, et AVT = AVIT, l'I ayant été soit oublié, soit gravé en lettre toute petite I, comme cela arrive assez fréquemment dans les légendes, ou se confondant avec un jambage du V ou du T. Pour lever tous les doutes, voici l'extrait de la charte au bas de laquelle Gaignières a dessiné ce sceau :

« Ego Hugo de Sancto Avito, miles, notum facio quod cum Gaufridus Lancelin, miles, de assensu Aremburgis uxoris sue et Philippi Lancelini filii sui, vendiderunt abbati et conventui Vindocinensi decimam suam de Cortoze, pro CL L., ego dominus feodi aprobavi et quitavi. Sigilli mei munimine roboravi, MCCXXXVII. « Alberic évêque de Chartres confirma cette vente, et allégua aussi le consentement de Hugues de Saint-Avit :.. « et Hugo de Sancto Avito miles, dominus illius feodi, concessit..... Actum Carnoti MCCXXXVII, mense marcio. »

11° — SIMON DE REIMS
1222

Sceau rond en cire verte sur lacs de parchemin (fig. 37), pendant à la charte CCXXXII du Cartulaire Dunois, datée de 1222.

L'écu est chargé d'une croix de St-André. Légende : + SIGILLUM : SIMONIS..... RINS.

Gaignières, mss. 5441², f. 142.

12° — ÉTIENNE DE CORSERAUT ET PHILIPPE DE LAUNAY
1239

Le sceau de Philippe de Launay (fig. 38), en cire brune, pendait sur cordon plat de fil blanc et rouge, à la charte CCLXIV du Cartulaire Dunois, et celui d'Étienne Corseraut (fig. 39) à la charte CCLXXIII, en cire blanche sur fil vert.

Voici une charte inédite au bas de laquelle Gaignières a dessiné le sceau d'Étienne de Corseraut :

Omnibus — officialis curie Carnotensis, salutem. Notum facimus quod coram nobis Stephanus de Corseraullis miles et Lucia ejus uxor recognoverunt se dedisse in perpetuam elemosinam monachis sanctorum Gervasii et Protasii de Chuenia, dimidium modium bladi annui redditus in decima sua de bosco de Nantorvilla, et totam minutam decimam ; istam donationem dominus Philippus de Alneto, dominus feodi, faudavit et concessit, et hic sigillum suum apposuit — sigilli nostri munimine. — Anno dominice incarnationis MCCXXXIX, mense augusto.

Gaignières, 5441², f. 63.

13° — GEOFFROY DE LESSARD

1258

Sceau en cire blanche sur lacs de parchemin pendant à la charte CCLXIV du Cartulaire Dunois, datée de 1258 (fig. 40).

L'écu est burelé de six pièces, sauf le chef.

Légende : + S : GAVFRIDI : DE : LE.....

Gaignières, mss. 5441², f 185.

14° — JEAN DE MAUVOISIN

1300

Sceau en cire brune sur queue de parchemin pendant à la charte CCLXXXII du Cartulaire Dunois, datée de 1300 (fig. 41).

Jean de Mauvoisin était seigneur de Fréteval, et les pièces assez confuses dont l'écu est chargé avec les deux faces sont peut-être les merlettes en bordure des seigneurs de Fréteval.

Légende : + S' IOHĪS MAVVOISIN : MILITIS.

Il a été dessiné par Gaignières, mss. 5441², f. 186.

Nous trouvons encore dans le même recueil (mss. 5441¹, f. 289) le sceau de Guillaume de Mauvoisin, dont l'écu est aussi chargé de deux faces échiquetées (fig. 42). Il était au bas d'une charte inédite, pour le prieuré de Maintenon, datée de 1257.

Nous renvoyons à notre Cartulaire Blésois pour un certain nombre d'autres sceaux dunois, tels que ceux de Jean de Destrictis, planche XVIII, n° 49, des seigneurs de Fréteval, des sires de Beaugency et d'Amboise.

APPENDICE

CHARTES INÉDITES DE MARMOUTIER POUR LE DUNOIS

Comme appendice aux chartes publiées avec les sceaux dunois, nous donnons ici quelques documents inédits relatifs aux prieurés de Chemars et de Nottonville.

I

Extrait des tiltres du Prioré de Saint-Martin de Chemars, près Châteaudun.

1231

Ego Radulfus Gode miles tam presentibus quam futuris notum facio quod ego pro salute et remedio anime mee, patris mei et matris mee, et antecessorum meorum, laudantibus et concedentibus uxore mea et filiis meis Gaufrido, Raginardo, et Johanne, et filia mea Johanna, in puram et perpetuam elemosinam Deo et monachis Sancti Martini de Chamartio Castridunensi dedi et concessi quod dicti monachi per totam aquam meam, que gallice vocatur Mortrive, sine contradictione aliqua quotiescumque ipsi voluerint, de ripa in ripam, falcare valeant, etc... Datum anno gratiæ M° CC° XXX° I°, mense augusti.

Mss. 17048, f. 309.

II

Don d'une maison à Montigny.

1231-1255

Universis — Gaufridus Cenomanensis Ecclesie minister humilis salutem — In nostra presentia Robertus Auberici — dat monachis Maioris Monasterii suam domum — sitam apud Montigniacum — presentes litteras sigillo nostro roborari fecimus.

Le titre était scellé en cire brune, sur lacs de parchemin, du sceau et contre-sceau de l'évêque. Mss. 5441[1], f. 246 v°.

III

De pignoratione terre Ursionis de Umbleriis. (Nottonville).

1181

Ego Theobaldus, Dei gratia Blesensis comes, Francie senescallus, omnibus notum esse volo quod Ursio de Umbleriis supposuit pignori terram suam, quam habebat apud Umblerias, Herveo abbati et monachis Majoris Monasterii, propter xxx libras Carnotensium, et quidquid

prorsus in predicta villa de Umbleriis tam in dominico quam in feodo de ipsis monachis tenebat, nichil sibi penitus retinens, terram videlicet invadiavit ad XVIII sextarios, et domum suam, et XI solidos de pastu, et caudas messium, et sedes et pilum et farragines omnes, et minutam justiciam, et submonitiones, et despectus et districtiones, et IV denarios in automno, et IV denarios de oblatis, et quidquid de monachis tenebat apud Humblerias. Et hoc quidem tali condicione factum est, quod usque ad XV annos, neque Ursio, neque aliquis heredum suorum, neque alius pignus illud poterit redimere; neque fructus hujus pignoris in solutionem XXX librarum illarum computabuntur; sed usque ad completionem XV annorum et deinceps, si pignus illud redemptum non fuerit, monachi eos libere et quiete nomine elemosine percipient. Expleto vero XV anno, Ursio vel ille qui hereditate illa jure succedere debet, quandocumque voluerit redimere poterit pignus illud, alius autem non poterit. Monachi tamen post XV annos, sicut supradictum est, pignus illud tenebunt, donec sibi memorate XXX libre persolvantur. Hoc itaque coram me factum est, et ne aliqua partium in prejudicium alterius quicquam moliretur, litteras istas annotari, et sigilli mei munimine confirmari precepi. Actum est hoc anno Domini MCLXXXI ; testes etiam qui hoc viderunt et audierunt sunt hii : Herveus abbas Majoris-Monasterii, Herbertus prior de Tenier, Herveus prior de Chonia, Hugo prior de Vileel, Philippus et Guarinus socii abbatis, Radulfus prepositus. De laicis : Ursio de Humbleriis, Margarita uxor Radulfi de Umbleriis, Ursiolus, Guillelmus et Florius filii ejus, Petrus de Preevilla, Matheus, Benedictus. Hic testes sequentes fuerunt ante comitem Theobaldum, Ursio de Freteval, Clemens prepositus Carnotensis, Bretellus de Moneta, Fulco filius senescalli, Petrus Aurifaber, Odo Culsale, Stephanus major Sancti-Martini. De monachis : Herveus prior de Chonia, Radulfus prepositus Sancti-Martini et alii.

Mss. 5441[4], f. 49.

L'ABBÉ MÉTAIS.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU MARDI 25 AVRIL 1893

Le 25 avril 1893, à une heure et demie du soir, la Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale dans une des salles du Musée, sous la présidence de M. Lambron, vice-président.

Étaient présents :

Au bureau, MM. Lambron, Pouillier, trésorier, Clément, Ad. Gouin, O. Legrand, Passard et l'abbé Desvaux, secrétaire ;

Et MM. Babaud, l'abbé Bellanger, Caillaux, l'abbé Crenier, l'abbé Cuissard, Delpeuch, Desbans, l'abbé Gautier, Guérin, Guignard-Apert, Isambert (Leufroy), Jeuffosse, l'abbé Lefort, l'abbé Lehoux, l'abbé Mercier, l'abbé Oger, Philippe, le docteur Raimbert-Desormeaux, Renault, Renou, ancien notaire, et l'abbé Sainsot.

M. le Président communique à la Société les excuses de M. Lecesne, qui, ce matin même, a appris la mort de son beau-père M. Martin-Abot, de M. Rabouin, appelé près de son frère malade, enfin de M. Richer.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est lu et approuvé.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux sociétaires et donne lecture de la liste des publications et des objets adressés à la Société, ainsi que d'un extrait du procès-verbal des séances du Bureau.

Ont été admis en qualité de membres titulaires de la Société :

M. Pichaud, notaire à Cloyes, présenté par MM. Lecesne et O. Legrand ;

M. Franchet-Chicoineau, négociant à Châteaudun, présenté par MM. Pouillier-Vaudecraine et Passard ;

M. Prudhomme, menuisier à Châteaudun, présenté par MM. Pigalle et Pouillier-Vaudecraine ;

Et M. Lesieur, curé de Saint-Hilaire-sur-Yerre, présenté par MM. les abbés Cuissard et Mercier.

Les publications et objets dont la liste suit ont été adressés à la Société à titre de dons ou d'échanges :

ENVOIS DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, par Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis ; 3e livr. du t. II.

Annales du Musée Guimet, t. XXIIe : 2e vol. du *Zend-Avesta* traduit et commenté par James Darmesteter, professeur au Collège de France. Ce volume contient la traduction de la Loi *(Vendidad)*, de l'Épopée *(Yashts)* et du Livre de prière *(Khorda Avesta)* ; in-4o, 1892.

Annales du Musée Guimet, t. XXIIIe, contenant la deuxième partie du *Yi : King* ou Livre des changements de la dynastie des Tsheou, traduit du chinois par P.-L.-F. Philastre ; in-4o, 1893.

Annales du Musée Guimet : Revue de l'histoire des religions, 2e et 3e livr. du t. XXVI ; 1892.

Annales du Musée Guimet : *Les Yézidiz,* épisode de l'histoire des adorateurs du diable, par M. Joachim Menant, membre de l'Institut ; in-12, 1892.

Journal des Savants, janvier et février 1893.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Comptes-rendus des séances de la Société de géographie, nos 1 à 7 de 1893.

Bulletin de la Société de Borda (Dax), 4e trim. 1892.

Bulletin de l'Académie d'Hippone, feuille 4, 1892.

Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze (Brive), 4e livr. du t. XIV ; 1892.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, no 12, janvier 1893.

Le Loir-et-Cher historique et archéologique, nos de janvier, février et mars 1893.

Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart, no 1er du t. III (1893).

Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, tables et titres du t. XII, et 2e livr. du t. XIII, 1893.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 2e trim. de 1892.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, t. XXXIII, 1892.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, année 1890.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XXIII, 1892.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. XV, 1892.

Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXXI, 1892.

Comptes rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis, année 1891.

Publications de la Société archéologique de Rambouillet : *Le canton de Chevreuse* (Seine-et-Oise), notes topographiques, historiques et archéologiques recueillies par L. Morize ; 1892.

Bulletins d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers ; année 1892.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 1er livr. du t. IX ; 1892.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine, année 1892.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, année 1892.

Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris ; 4e fasc. du t. IV, 2e série ; 1893.

Bulletins de la même Société ; no 1er de 1893.

Anales del Instituto fisico-geografico y del Museo nacional de Costa Rica, t. III, 1890.

Catalogo de las antigüedades de Costa Rica exhibidas por el Excmo Sg. D. Julio de Arellano, ministro residente de España en Centro América (Exposicion historico-americana de Madrid) ; 1892.

Un proyecto de ley presentado al Congreso nacional de Costa Rica ; 1892.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1891.

Perche et Percherons : Sargé-sur-Braye, par M. l'abbé Blanchard.

Congrès archéologiques de France : séances générales tenues à Brive, en 1890, par la Société française d'archéologie.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie : *Le clergé de l'église d'Amiens en 1789,* par M. F. I. Darsy ; Amiens, 1892.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trim. 1892.

La Voix de Notre-Dame de Chartres, nos de février, mars et avril 1893, et suppléments. Le supplément du 18 février 1893 contient un très intéressant article dans lequel M. l'abbé Marquis maintient en faveur de Saint-Avit-lez-Châteaudun l'identification avec le *Piciacum* de la légende de saint Avit, identification que M. le curé de Souday a contestée dans une récente notice et accordée à Saint-Avit-au-Perche. La note de M. l'abbé Marquis mérite d'être reproduite ; la voici :

« Notre estimable confrère, M. le Curé de Souday (Loir-et-Cher), publie d'intéressantes notices relatives aux paroisses du canton de Mondoubleau. Arrivé à Saint-Avit-au-Perche, l'auteur étudie et discute, avec érudition, la Légende du saint solitaire qui lui donna son nom. De cette étude attentive, il résulte, pour lui, cette conclusion : ce n'est pas au voisinage de Châteaudun qu'il faut chercher le *Piciacum* de l'antique récit, mais bien à Saint-Avit-au-Perche. Là vécut le religieux de Micy, là il mourut, là aussi s'éleva une abbaye.

« En sorte que le monastère, que nous croyions avoir été honoré de la présence et du trépas du bienheureux, n'aurait jamais eu ces avantages : on pourrait même douter de son existence, puisque rien ne la motiverait plus. Les raisons tirées de la Légende, que donne M. le Curé de Souday, à l'appui de cette assertion, assez nouvelle, sont les suivantes : — 1° Saint Avit quitte l'abbaye de Micy pour chercher une solitude profonde et un recueillement absolu. Il s'enfonce dans les forêts du Perche, et va demander à leurs sombres retraites l'isolement et la paix. Il se fixe en un lieu sauvage, une sorte de désert hanté seulement par les bêtes de la forêt. Le site de Saint-Avit-lez-Châteaudun ne lui paraît point répondre à cette description. Tandis que la topographie de Saint-Avit-au-Perche justifie à la lettre le texte de la Légende. — 2° Le monastère des bords du Loir n'est point situé au milieu des forêts du Perche, et d'ailleurs si saint Avit voulait une solitude absolue, pouvait-il la trouver à la porte d'une ville ? — A cela nous répondons :

« Saint-Avit-lez-Châteaudun est en possession : il a pour lui la tradition et l'histoire du pays, la liturgie du diocèse. Tandis que la prétention de Saint-Avit-au-Perche est née d'hier. Dans la contrée de Châteaudun et dans cette ville, les historiens n'ont qu'une voix pour nous affirmer que saint Avit, après avoir traversé les solitudes du Perche, où très probablement il eut un ermitage temporaire, s'arrêta au bord du Loir, s'y créa un asile suffisamment recueilli, et, après avoir formé des disciples, s'endormit dans le Seigneur. Quoi qu'en dise M. l'abbé Blanchard, les Dunois, fort éloignés de Saint-Avit-au-Perche, et n'ayant que fort peu de relations avec ces solitudes, n'eussent point, après la mort du saint, revendiqué sa précieuse dépouille, et ne l'eussent point disputée aux Orléanais s'il n'eût été leur voisin. Une partie de ses reliques seulement leur fut laissée. Et ces reliques que les dernières Bénédictines portèrent au monastère de Verneuil, furent, jusqu'à la Révolution, conservées dans un reliquaire du XIIe siècle, qui subsiste. Sur une châsse, venue aussi de Saint-Avit-lez-Châteaudun, il est toujours représenté tenant la crosse abbatiale. Que peut nous montrer Saint-Avit-au-Perche ? Absolument rien : ni reliques, ni monastère bien

authentique, ni tradition historique. Le diocèse de Chartres n'a jamais contesté à ce pays l'honneur d'avoir possédé quelque temps saint Avit. Mais ce ne fut pas là, d'après notre liturgie, son séjour définitif. Le Livre d'Heures, mis entre les mains des fidèles, en 1743, par Mgr de Mérinville, porte cette mention : « Il se retira quelque temps à Vybraye, au diocèse du Mans, de là il passa dans une solitude du Perche (Saint-Avit, près Mondoubleau) et fonda un monastère dans le Dunois. » Telle était la conviction du diocèse.

« Les premières pérégrinations de saint Avit le conduisirent dans les profondeurs des bois du Perche. Ce ne fut pas cependant dans ses massifs les plus impénétrables. M. Blanchard nous apprend que le site est agréable, que naguère (sans doute avant le passage des Barbares du Ve siècle), on y voyait des habitations Gallo-Romaines. Des gens aisés y mangeaient dans des plats de fine terre de Samos, décorés avec élégance. Une voie romaine traversait cette charmante oasis. Or, il nous faut toute la déférence que nous professons pour M. l'abbé Blanchard, pour voir là un affreux désert, une solitude inaccessible aux importuns. Le va-et-vient de la chaussée publique devait singulièrement compromettre l'incognito de saint Avit et sa tranquillité. Et puisque précédemment des notables de la contrée y avaient élu domicile, c'est que les bêtes féroces et l'horreur des bois n'y existaient plus qu'à l'état de souvenir.

« Dans le Saint-Avit de Châteaudun, Monsieur le Curé ne peut voir ni la possibilité d'une retraite silencieuse et recueillie, ni un séjour percheron. Qu'il me permette de lui faire observer que saint Bienheuré, et cependant c'est un solitaire, s'abrita dans un ermitage beaucoup plus rapproché de la ville de Vendôme, beaucoup moins dérobé aux regards, que le monastère élevé par saint Avit, au bord du Loir. A la date où il y parvint, les rives de cette belle rivière étaient couvertes d'arbres. Des îles chargées de verdure et de fourrés séculaires formaient un épais rideau, d'un côté de sa demeure. Entre lui et la ville, distante de quinze cents mètres, le mont Chenois, couronné d'une crête verdoyante, l'isolait complètement ; et la Varenne (alors la Garenne), complétait l'enceinte, en rattachant ses halliers aux sombres futaies du Mont-Berry. En sorte que le saint pouvait se dérober aux regards indiscrets. Là aussi, il trouva pour s'abriter une antique ruine. De nos jours encore, M. Brossier, propriétaire de la vieille abbaye, a retrouvé des monnaies romaines, un long tronçon de canal indestructible et de facture évidemment romaine. On attribue même certaine partie de la muraille vers la rivière, à une époque qui se perd dans la nuit des temps. Quant à la fontaine, il en existait une, auprès de l'abbaye, qui donnait une eau si supérieure, qu'une abbesse s'en faisait envoyer à Paris. Située dans une île, elle fut envasée par les débordements du Loir, et a disparu depuis la Révolution.

« Mais nous voulons, dans ce débat pacifique, apporter deux preuves entièrement nouvelles.

« 1° Le regretté M. Brossier fit faire des fouilles, sur l'emplacement de l'ancienne église abbatiale. Nous y avons assisté avec un vif intérêt. On retrouva des sarcophages, mais ils avaient été profanés et bouleversés à la Révolution. La crypte existait encore, comblée par les démolitions dont on avait hâte de se débarrasser. Nous retrouvâmes les substructions de l'église *primitive,* mais quelque chose de beaucoup plus antique : un sarcophage de forme mérovingienne contenant un squelette d'homme, bien à l'étroit. Il était grand : on avait replié la tête pour le faire entrer. *Jamais* ce cercueil n'avait été violé. Les premières assises des fondations *reposaient sur lui.*

« Donc il avait précédé l'église. Or, pour moi, cette tombe qui n'avait point été faite sur mesure, qui avait peut-être servi longtemps auparavant, cette tombe où le défunt ne possédait absolument rien, comme pendant sa vie, cette tombe, dis-je, était celle d'un religieux. Son trépas avait donc précédé, et peut-être de bien des années, le départ de ses frères qui, au témoignage de la *Gallia*, devant l'invasion des Normands au IXe siècle, cédèrent à la terreur générale et s'enfuirent vers Parthenay. Donc il y avait là une abbaye, avant l'arrivée des Bénédictines, et cette abbaye était celle dont la cellule de saint Avit avait été le berceau.

« 2° Lorsqu'on lit l'acte de *restauration* de Saint-Avit-lez-Châteaudun et la charte des libéralités de Gannelon, en 1045, on est étonné de ne pas trouver la moindre mention de *fondation*.

« Gannelon dit qu'il assigne des biens aux Religieuses qui *servent* Dieu en l'abbaye de Saint-Avit ; elles avaient donc retrouvé une abbaye *préexistante* : elles s'y étaient installées, peut-être depuis longtemps. Car rien ne fait connaître la date de leur entrée. Mais tout dans cette charte démontre que les Bénédictines ont retrouvé, avec des délabrements inévitables, l'antique monastère. Et sous la couche de leurs plus anciens cercueils, par l'exhaussement du terrain, qui devient un chronomètre, les sarcophages plus étroits d'une époque lointaine, par leurs formes archaïques, rappelaient l'époque de Clotaire Ier et la vraisemblance de sa fondation. On conviendra que si l'inspection attentive du sol et des ruines fait supposer, et avec raison, l'existence d'une *Cella* du bienheureux solitaire de Micy, à Saint-Avit-au-Perche, les monuments du passé n'ont ni l'importance ni la certitude de ceux dont se glorifie Saint-Avit de Châteaudun.

« Les saints ont un attrait pour ceux qui leur ressemblent. Saint Aventin, évêque, venait de mourir à Châteaudun, quand saint Avit vint se fixer tout près de son tombeau. D'un autre côté, Lubin était à Brou, à quelques lieues seulement.

« Souchet va même jusqu'à dire que ce monastère si antique fut dirigé

par notre saint Avit et qu'il y eut Lubin pour disciple. Il est plus probable que ce fut à son ermitage de Châteaudun. Quant à *Piciacum*, il n'est qu'accessoire. Il a disparu sous l'appellation moderne.

« La forêt Pertique, en notre diocèse, aboutissait au Loir, et le franchissait sur plusieurs points. Elle étendait ses ailes jusqu'à Alluyes, où Chram, révolté, vint chercher une issue pour s'enfoncer avec sa troupe vers le Maine et la Bretagne. Sa lisière ombrageait donc Saint-Avit de Châteaudun.

« L'abbé M. »

Dans le supplément de *la Voix* du 11 mars 1893, a été publiée une nouvelle note relative à la situation de *Piciacum*. M. A. F. G. s'y prononce en faveur de la tradition chartraine soutenue par M. l'abbé Haye dans son Martyrologe de l'église de Chartres, comme par M. l'abbé Marquis et nos anciens historiographes.

DONS

Les Fêtes de Noël à Nogent-le-Roi en 1671, d'après les documents recueillis par M. Henry de Gastel, par M. le Dr Gillard ; don de l'auteur.

Clovis-Agnan Monceau, statuaire, par M. Alexandre Godou ; br. in-8°, 1893 ; don de l'auteur.

Discours prononcé à l'inauguration du monument de Villorceau (Loiret), le 11 décembre 1892, par M. Alexandre Godou, au nom du Comité orléanais du *Souvenir français* ; don de l'auteur.

Curriculum vitæ de M. Chevalier (Cyr-Ulysse-Joseph), fondateur du Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.

Des Injections de liquides organiques au point de vue physiologique et thérapeutique, thèse, par M. le Dr L. Dufournier, offerte par l'auteur.

31 cartes géographiques imprimées par Jansson à Amsterdam, en 1623 ; don de M. le professeur Grzibowsky.

Plusieurs exemplaires de quatre planches lithographiées d'après les dessins de M. L. Guignard ; elles représentent un très grand nombre d'objets anciens recueillis dans le département de Loir-et-Cher et particulièrement dans le cimetière de transition de Chouzy (Loir-et-Cher) par M. Guignard de Butteville ; don de notre collègue M. L. Guignard.

Plan van de Cevechten bij Petit Bicêtre en Châtillon, op den 19 September 1870 ; plan manuscrit signé par le colonel du 1er régiment de hussards (hollandais) et daté de Harlem le 15 octobre 1879 ; don de M. Cordier.

Une médaille de confiance de cinq sols (Monneron), 1792 ; offerte par M. Cordier.

Une collection de reptiles du Tonkin, offerte par M. le Dr Léon Rougedemontant, médecin à Cloyes.

Un coquillage fossile trouvé à la Crochetière (Bretoncelles), don de M. le curé de Langey.

Deux pyrites, offertes par M. Heurtin.

Plusieurs échantillons minéralogiques provenant de la Beauce Dunoise; une pointe moustérienne en silex patiné et un outil épais en silex gris, trouvés dans la même contrée ; don de M. Clément.

M. Désiré Simon, de Châteaudun, a fait don au Musée d'un petit coffret en fer, long de 12 centimètres, large de 8 et profond de 8, qui a été conservé longtemps dans une famille dunoise et qui semble avoir été fabriqué pour contenir un ou plusieurs sceaux. Des anneaux en fer permettaient de passer une courroie à l'entour et le rendaient portatif. Il finit en pointe, et le couvercle, consolidé par deux barres en croix, a la forme d'un écu. Du côté de la serrure, à droite, un croissant en fer est appliqué sur le couvercle; un autre ornement, sans doute un second croissant, lui a fait pendant à gauche : il semble s'être détaché depuis longtemps; enfin, de chaque côté de l'entrée de la serrure, est une fleur de lys également en fer. Nous ne croyons pas que ce coffret ait plus de quelques siècles d'existence. La présence du croissant peut faire penser qu'il a renfermé un sceau de Châteaudun.

L'assemblée, à l'unanimité, vote des remerciements aux généreux donateurs.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU BUREAU

Séance du 7 mars 1893.

M. le Président communique au Bureau plusieurs lettres et circulaires qui lui ont été adressées :

M. le Ministre de l'instruction publique demande, pour les comprendre dans l'exposition faite à Chicago par son ministère, les publications de la Société portant le millésime de 1891. Le Bureau décide que les bulletins de 1891 seront adressés à M. le Ministre.

La Société archéologique de Château-Thierry fait part de la mort de son vénéré président, M. Alphonse-Pierre Barbey, décédé le 14 février. Le Bureau s'associe aux regrets causés par cette perte douloureuse.

M. l'abbé Marquis, dans une lettre du 20 février 1893, propose une solution, relativement aux origines de l'abbaye de Saint-Avit-lez-Châteaudun.

« Nos historiens ont, dit-il, avec un certain doute cependant, émis l'hypothèse que dans le principe il aurait pu exister une petite communauté de religieuses, dans le voisinage du monastère des moines. Devant

M. Brossier, à Saint-Avit même, j'ai exprimé mon opinion et déclaré que rien n'autoriserait suffisamment cette supposition. Mais, souvent, sous les ombres de l'erreur il y a une parcelle de vérité. Voici l'explication que je propose, et je la crois plausible :

« 1° On connait l'existence d'une chapelle distincte et fondée, du titre de Saint-Avit, dans l'enclos de l'abbaye. Le culte de saint Avit y était donc très ancien, et cette chapelle fait supposer que les reliques du saint abbé y étaient spécialement honorées. (La présence du bras de ce pieux cénobite y est aujourd'hui dûment constatée.)

« 2° Or, lorsque les Normands envahissaient une contrée, le premier objet que les moines emportaient, et souvent le seul, c'était la châsse de leur glorieux fondateur. C'est dans une de ces migrations que le corps de saint Julien du Mans a été déposé au prieuré de Douy qui en a pris le nom.

« 3° Donc, le bras de saint Avit a dû être emporté dans la contrée de Parthenay.

« 4° Comment se fait-il que nous le retrouvions, au XIIe siècle, dans une nouvelle et précieuse châsse, à l'abbaye des Religieuses de Châteaudun? Ceux qui l'ont rapporté avaient évidemment des relations et des intérêts dans ce lieu. Autrement, les reliques, dont on se montrait si pieusement avide en ces temps-là, eussent été gardées, avec un soin jaloux, dans leur nouveau séjour.

« 5° On ne peut admettre qu'une supposition : Ce sont les derniers religieux, que la guerre avait chassés, qui, après un séjour plus ou moins long en Poitou, réduits sans doute à un petit nombre, sont venus mourir dans leur monastère à demi ruiné.

« 6° Ils ont pu servir de chapelains aux religieuses, qui ont reçu de leurs mains et le cloître et les reliques de saint Avit.

« 7° De là, l'habitude des premiers aumôniers de l'abbaye de se faire *condonnés* et affiliés à la communauté. De là aussi le vague souvenir que des religieux et des religieuses ont existé simultanément en ce lieu.

« Dans la longue charte de Ganelon, qui reconstitue l'abbaye, il n'est nullement question du monastère lui-même, ni de son cloître ni de son église. Les Religieuses semblent posséder tout cela avant la donation. Mais de qui l'avaient-elles reçu ? La charte du trésorier de Tours pourvoit à la dotation, et voilà tout. Elle constate, en 1045, le culte existant et ancien de saint Avit, en ce séjour.

« L'église du XIe ou du XIIe siècle, qui fut à peu près contemporaine de l'entrée des Religieuses, ne parait pas avoir jamais été démolie. Le reste de l'abbaye fut reconstruit, mais non l'église. J'ai donc cru être fondé à dire que ce qui avait précédé les fondations de ce sanctuaire avait une grande antiquité et devait appartenir au premier monastère d'hommes de Saint-Avit-lez-Châteaudun. »



M. le Président entretient le Bureau de la publication du cartulaire de la Madeleine de Châteaudun, projetée pour 1894, et dont il est utile de poser les bases. Pour le corps de l'ouvrage, M. le Président propose, d'accord avec M. Louis Jarry, de publier *in extenso* toutes les chartes dont les dates sont comprises dans le cartulaire, et celles des suivantes qui offrent le plus d'intérêt. On donnerait le sommaire des autres, si la dépense ne doit pas être trop considérable. Il n'y aurait qu'une seule table, aussi complète que possible, contenant à la fois, mais en caractères différents, les noms de personnes et les noms de localités.

Pour l'introduction, le Bureau acceptera avec reconnaissance tous les développements que M. Merlet voudra bien lui donner. Par économie le format de nos bulletins, l'in-8° de grand-raisin, est adopté de préférence à l'in-4°.

Un membre du Bureau accepterait volontiers une impression plus compacte, s'il était possible de donner les chartes dans leur intégrité.

Au cours de la séance, M. l'abbé Augis, curé de La Ferté-Villeneuil, a bien voulu fournir au Bureau quelques renseignements sur les deux colonnes trouvées à peu près intactes, avec leurs chapiteaux, dans les décombres du vieux château de La Ferté.

Séance du 11 avril.

M. le Président lit une lettre de M. Maxime Beauvilliers, qui ne pourra terminer, pour la prochaine assemblée générale, sa notice sur Patay. Notre collègue sollicite des renseignements complémentaires sur les armoiries de Châteaudun. Pourquoi contiennent-elles des croissants ? Les croissants signifient d'ordinaire qu'on a fait campagne contre les Mahométans, enlevé leurs étendards au temps des Croisades.

M. le Président émet le vœu qu'un de nos confrères, plus versé que lui dans la science héraldique, veuille bien étudier l'origine des armoiries de la ville de Châteaudun et les questions qui s'y rattachent. Il y a là un sujet de lecture des plus intéressants pour notre Société. En attendant, il rappelle que le croissant apparaît dès le XIIe siècle, comme type accessoire, sur les monnaies anonymes de la vicomté de Châteaudun. Au commencement du XIIIe siècle il devient le type principal des monnaies dunoises : sur les deniers frappés par le vicomte Geoffroy IV (1215-1235), un croissant remplit seul le champ de la pièce ; deux autres, plus petits, l'accompagnent, coupant la légende, l'un au-dessus, l'autre au dessous. N'y a-t-il pas lieu de croire que, la fabrication de la monnaie dunoise ayant déjà pris fin à l'époque où la ville voulut avoir des armoiries, celle-ci fit siens les croissants qui avaient été pendant deux siècles les signes distinctifs de cette monnaie?

Telle n'est pas cependant, ajoute M. le Président, l'avis de l'avocat dunois Michel Martin, que Belleforest a appelé le « vray illustrateur de son pays ». Voici ce que Michel Martin, dans un petit mémoire adressé à cet historien, écrivait en 1522 :

« In suburbanis locis adjacentibus multa vetustioris atque urbis amplioris vestigia supersunt ; inde cives occasionem arriperunt insignium, quæ sunt : tres crescentes lunæ, quibus subscribunt : *Extincta revivisco*, quod urbem vi bellorum eversam restaurarint, atque in dies incrementum capiat. »

En 1627, Raoul Boutrais, dans son *Castellodunum,* donnait en vers la même explication, mais il semble qu'il se soit inspiré du mémoire de Michel Martin.

Sur une observation de M. Passard, le Bureau décide que des rideaux seront posés aux fenêtres du rez-de-chaussée du Musée.

La lecture des procès-verbaux terminée, M. le Président fait part à l'Assemblée de la générosité d'un de ses membres. M. Talbert, ancien juge de paix à Bonneval, abandonne à la Société sa créance de 100 francs, consistant en un titre de l'emprunt contracté pour l'installation du Musée. L'assemblée, reconnaissante, vote des remerciements à M. Talbert.

M. l'abbé Sainsot exprime le vœu que chaque charte du cartulaire de la Madeleine de Châteaudun soit précédée d'un sommaire de quelques lignes. Cette addition est vivement désirée par ceux de nos collègues qui ne sont pas familiarisés avec la langue latine. L'assemblée approuve cette juste observation.

Deux comptes-rendus d'ouvrages dont il a été fait hommage à la Société sont présentés : l'un, par M. O. Legrand, au sujet des *Notes et Correspondance du baron Redon de Belleville* publiées par notre collègue M. H. Du Chanoy ; l'autre, par M. l'abbé Desvaux, sur le dernier ouvrage de M. Louis Jarry, aussi notre collègue : *Le Compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans.*

Enfin, il est donné lecture de nouveaux et intéressants fragments de l'*Histoire de Bonneval,* de M. Rabouin.

BIBLIOGRAPHIE

I

LE COMPTE DE L'ARMÉE ANGLAISE

Par M. L. Jarry.

Notre docte collaborateur M. Louis Jarry fait hommage à la Société Dunoise d'un livre qu'il vient de publier : *Le Compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans*.

M. Jarry n'est pas de ces éditeurs timides et trop réservés qui n'osent s'aventurer au delà de leur texte : du moment où ils ont fixé la leçon, ils la présentent aux lecteurs sans la commenter, sans en tirer aucune conséquence.

En tête du « Compte de l'armée anglaise », dans une savante préface, se trouvent discutés, et souvent résolus, non pas seulement les difficultés spéciales au vieil écrivain mais encore divers points historiques sur lesquels les érudits ne sont pas d'accord.

Vous nous permettrez, Messieurs, tout en laissant de côté le détail des preuves recueillies par notre confrère, de vous signaler quelques-unes de ses plus intéressantes conclusions.

1re question. — Souvent il arrive que, dans les vieilles chroniques, la force d'une armée se chiffre par tant de lances, tant d'hommes d'armes. Mais une lance, un homme d'armes, est-ce un seul combattant, est-ce plusieurs ?

Question très délicate, paraît-il, et à laquelle on ne saurait donner une réponse unique et générale. Ainsi, d'après M. Loiseleur, l'homme d'armes français se compose de trois soldats, tandis que le même terme, dans les comptes anglais, signifie un seul combattant. C'est ce que démontre notre auteur.

2e question. — Comment se recrutaient, s'organisaient alors les armées ?

Très simplement : il n'y avait guère que deux degrés dans la hiérarchie militaire, le simple capitaine et le capitaine général ; les hommes à goûts et à caractère batailleurs se mettaient pour un temps déterminé à la solde d'un chef de leur choix. Celui-ci se louait pour ainsi dire lui et sa compa-

gnie au prince, au capitaine général. Tout ainsi se réglait ordinairement de gré à gré : était soldat qui voulait.

3e question. — En quelle proportion se trouvaient l'infanterie, composée d'archers ou hommes de trait, et la cavalerie, désignée par les noms de lances, d'hommes d'armes ?

La coutume d'Angleterre était : trois archers par lance ; chez nous, au contraire, il n'y avait qu'un homme de trait pour deux lances ; par là se trouvent expliquées plusieurs de nos défaites en rase campagne. Nos fiers et bouillants chevaliers dédaignaient d'opposer des archers à la nombreuse infanterie anglaise ; ils se lançaient pour fouler aux pieds de leurs chevaux cette piétaille ; mais, avant d'avoir réussi à l'entamer, ils tombaient frappés par les traits ennemis.

Cette incorrigible témérité des Français, nos grands capitaines Duguesclin, Dunois... ne la connaissaient que trop. Aussi le secret de leur tactique fut-il d'éviter toute bataille rangée, de faire une guerre d'embuscades et de coups de main.

4e question. — Quel était alors l'effectif total des troupes anglaises en France ?

Plusieurs fois nous avons cru devoir relire les données de M. Jarry, tant elles nous surprenaient.

1° Le croirait-on, ce fut à la tête de 400 hommes d'armes et de 2,250 archers que Salisbury débarqua en France pour nous envahir : un peu plus d'un régiment d'infanterie, un demi-régiment de cavalerie ?

2° L'effectif de toutes les garnisons normandes se monte à 400 lances et 1,200 archers. Nos seuls gendarmes atteignent à peu près ce chiffre dans les mêmes contrées.

3° Enfin, sous les murs d'Orléans, les destinées de la France se trouvèrent confiées à deux armées de 5,000 combattants au maximum chacune.

Ainsi, ces études de statistique que nous devons à M. Jarry ont pour *premier avantage* de nous révéler un passé déjà éloigné de nous de quatre siècles.

Et ce n'est pas le seul... elles nous font rêver, réfléchir au présent, à la douceur de nos mœurs, au progrès des idées humanitaires.

Aujourd'hui, pour des intérêts moins sacrés que cette vie de la France qui était en jeu à Orléans, 500,000 hommes de chaque côté seraient immédiatement en ligne, n'attendant qu'un signe pour s'entremassacrer !

L'Abbé DESVAUX.



II

NOTES ET CORRESPONDANCE DU BARON REDON DE BELLEVILLE, CONSUL A LIVOURNE ET A GÊNES, DU 17 PLUVIOSE AN IV AU 21 FRUCTIDOR AN X. — 1796-1802. (1)

Le baron Redon de Belleville, envoyé par le Directoire comme consul à Livourne le 17 pluviôse an IV, géra ce consulat jusqu'à vendémiaire an VI. Il alla ensuite, avec le même titre, à Gênes, qu'il quitta le 7 vendémiaire an IX pour reprendre le consulat de Livourne jusqu'au 6 prairial an X.

Dans ces différents postes, il s'est trouvé en relation avec Bonaparte et les principaux chefs de l'armée d'Italie, avec la plupart des membres du gouvernement et les commissaires du Directoire. Il déploya, dans l'accomplissement de sa mission, des qualités que le général en chef s'est plu à reconnaître et dont il garda le souvenir (2), car en l'an X, devenu premier consul, il l'envoyait à Madrid avec le titre de commissaire général des relations commerciales.

Bien qu'il ne fût pas courtisan, ainsi qu'en témoigne un fait rapporté par son biographe (3), Redon de Belleville continua à jouir des faveurs consulaires et à remplir les plus hauts emplois : préfet de la Loire-Inférieure, administrateur du Hanovre, il devint sénateur, intendant général d'Illyrie, puis administrateur général des postes jusqu'à la Restauration. Il fut créé baron et commandeur de la Légion d'honneur.

Il avait, dans les différents postes qu'il occupa, réuni une volumineuse correspondance et de nombreux documents puisés aux sources les plus hautes et les plus sûres ; il s'en servit pour rédiger ses mémoires ; mais, nous apprend l'éditeur de l'ouvrage, en 1815, au moment de l'évasion du comte de la Valette, la police fit à son domicile plusieurs perquisi-

(1) 2 vol. in-8°, Paris, librairie Techener, 1892.

(2) Voir lettres 222 et 223 des *Notes et correspondance*.

(3) Un jour qu'il était à la Malmaison, le premier consul lui demanda brusquement, après plusieurs questions sur la situation de l'Espagne :

— Que dit-on de moi à la cour de Madrid ?

— On dit, répondit M. de Belleville avec sa franchise ordinaire, que vous préparez un trône et que vous allez revêtir les ornements de la royauté.

— Et que pensez-vous de ce projet ?

— Je pense que Washington n'a pas eu besoin de recourir aux vains prestiges d'une couronne, et que le premier des citoyens pourrait se dégrader en devenant le dernier des monarques.

Bonaparte sourit et ne parut point offensé, mais il l'envoya comme préfet dans la Loire-Inférieure (février 1804).

(Extrait de la notice biographique de Huët de Coëtlissan sur Redon de Belleville, en fin du 2e volume.)



tions, et, craignant que, si l'on saisissait ses papiers, ils pussent compromettre quelques-uns de ses amis, il brûla les mémoires et une partie des documents qui avaient servi à les écrire.

Ce qui en est resté se rattache spécialement aux consulats de Livourne et de Gênes; ce sont ces documents qu'a recueillis M. H. du Chanoy, son petit-fils, ancien inspecteur des finances. Il les a classés et mis en ordre, par ordre de dates, et il a réuni ainsi 332 pièces, qu'il présente sans commentaire aucun, pour conserver leur valeur historique propre à ces notes, précieuses pour l'histoire de l'administration financière de l'armée d'Italie.

Ils forment deux beaux volumes sortis des presses de l'imprimerie J. Pigelet à Châteaudun et tirés avec le soin qu'apporte à ce qu'il fait un homme ami de son art.

Ce recueil est d'un grand intérêt historique; il contient des notes et états sur les envois de monuments des arts provenant d'Italie et donnés en rançon à la France, ainsi que la liste des tableaux des quatre époques de l'école florentine, de l'école de Sienne et des diverses écoles, qui se trouvaient dans la galerie de Florence et dans les principales villes de Toscane. C'est dans ces collections que furent choisis par la Commission du Directoire les statues et tableaux qui furent envoyés à Paris avec cinq cents manuscrits que le gouvernement de Rome devait fournir à la France pour la Bibliothèque Nationale en vertu du traité de Tolentino; la pièce 193 en donne une nomenclature complète et l'on éprouve, en la lisant, le regret que ces œuvres des maîtres de l'art aient repris le chemin de Rome après 1815.

Des fac-simile de lettres de Bonaparte, de Duroc, de Moreau, de Brune, de Decrès, de Clarke, de Talleyrand et un portrait de l'auteur ajoutent encore à l'intérêt de l'ouvrage. Toutes ces reproductions sont dues à la maison Laussedat et Sabatier, de Châteaudun.

La Société Dunoise est heureuse de compter dans sa bibliothèque ces deux volumes de correspondance, qu'elle doit à la gracieuseté de notre collègue M. H. du Chanoy.

O. LEGRAND.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE
DU MARDI 25 JUILLET 1893

La Société Dunoise s'est réunie, en assemblée générale, le mardi 25 juillet 1893, à une heure et demie du soir, dans une des salles du Musée, rue Toufaire.

Étaient présents :

Au bureau, MM. Lecesne, président, Pouillier, trésorier, Richer, conservateur du Musée, Clément, Legrand, Lambron, et l'abbé Desvaux, secrétaire ;

Et MM. Aumoine, l'abbé Beauhaire, Beauvilliers, l'abbé Bellanger, Berger, l'abbé Blanchard, Bois, Caillaut, Chicoineau, l'abbé Crenier, Desbans, Goussard, Guérin, Guignard, le comte G. de Janssens, Jeuffosse, l'abbé Lehoux, l'abbé Lemarié, l'abbé Mercier, l'abbé Peschot, Renault, Renou, l'abbé Sainsot, Thierry et Vrain Trouvé.

M. le Président présente les excuses de MM. Adolphe Gouin et Passard, qui ne peuvent assister à cette séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion générale est adopté.

Lecture est donnée ensuite de la liste des nouveaux sociétaires, de celle des objets reçus par la Société et d'un extrait des procès-verbaux des séances du Bureau.

Depuis la dernière assemblée, le Bureau a admis en qualité de membres titulaires :

M. l'abbé A.-E. Genty, curé de Livry (Seine-et-Oise), présenté par MM. l'abbé Desvaux et Henri Lecesne ;

Et M. Thierry, agent-voyer de la ville de Châteaudun, présenté par MM. Clément et Caillaut-Ignard.

Voici la liste des publications et des objets adressés à la Société à titre de dons ou d'échanges :

ENVOIS DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Journal des Savants, mars à juin 1893.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le 8 avril 1893, par M. E.-T. Hamy, membre de l'Institut, et M. Poincaré, ministre de l'Instruction publique.



Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques; section des sciences économiques et sociales; année 1892, n° 1.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques; année 1892, n° 3.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques; année 1892, n° 4.

Annales du Musée Guimet. — *Le Zend-Avesta*, traduction nouvelle avec commentaire, par James Darmesteter, 3e vol.: Origines de la littérature et de la religion zoroastriennes, fragments des Nasks perdus et index; 1893. — Bibliothèque d'études, t. II: *Les Lois de Manou*, traduites du sanskrit par G. Strehly; 1893. — *Revue de l'Histoire des religions*, janvier à avril 1893.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 3e trim. 1892.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 2e et 3e trim. 1892.

Comptes rendus des séances de la Société de Géographie, nos 8 et 9 de 1893.

Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des archives historiques; 3e livre du XIIIe vol.; 1893.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XL; 1893.

Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart, n° 2 du t. III; 1893.

Bulletin de l'Académie d'Hippone, pages I à VIII; 1893.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, 1er trim. 1893.

Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris, juillet à décembre 1892, et nos 2, 3 et 4 de 1893.

Bulletins de la Société archéologique de la Corrèze (Brive), janvier-mars 1893.

Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois, publié sous les auspices de la Société archéologique du Vendômois, par M. de Trémault; 1 vol. in-8; Vendôme, 1893.

La Société Dunoise a reçu ce beau volume avec reconnaissance. L'auteur ne s'est point proposé de donner seulement des documents inédits. Aux chartes qui se trouvent pour la première fois offertes au public il a joint toutes celles que réclamait son sujet, les empruntant à divers recueils. Les chartes qui pour la première fois voient le jour sont au nombre de 130 environ, toutes contenues dans la 1re partie. M. de Trémault cite, d'ailleurs, scrupuleusement les sources où il a pu puiser

quand il s'agit du livre *de Servis*, du cartulaire dunois et du cartulaire de Tiron. On se demande seulement par suite de quel oubli, de quelle erreur matérielle, il n'est question ni de Souchet, ni de Dom Piolin, ni de notre confrère M. l'abbé Métais. Ce dernier pourtant, il y a deux ans déjà, avait le premier découvert et édité une très notable partie (86 sur 274 de ces pièces (Cartulaire Blésois). Lors d'un second tirage, l'auteur du cartulaire Vendômois tiendra à ce que justice soit rendue publiquement à ses devanciers.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. — Mémoires, n° de juin 1893. — Tableau de la ville de Chartres en 1750 (suite), n° de juin 1893.

Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux, 3e fasc. du t. XVI.

Mémoires de la Société Éduenne, t. XX de la nouvelle série, 1892.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e trim. de 1892.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, années 1891 et 1892.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trim. 1893.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, n° du 15 juin 1893.

Revue historique et archéologique du Maine, 2e semestre de 1892, t. XXXII.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 46e vol., 1892.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, nos 3 et 4 de 1892.

Le Loir-et-Cher historique, nos d'avril à juin 1893.

La Voix de Notre-Dame de Chartres, nos de mai, juin et juillet 1893, et suppléments.

Documents sur la province du Perche, publiés par le vicomte de Romanet et M. H. Tournoüer, 10e et 11e fascicules, 1892-1893.

Société de Borda (Dax), 1er trim. 1893.

Annual Report of the Board of regents of the Smithsonian Institution, for the year ending june 30, 1890; Washington, 1891.

ACQUISITIONS

Bulletin de la Société archéologique de Touraine : 3e et 4e trim. 1873; 1er et 2e trim. 1876; 1er et 2e trim. 1888.

Coléoptères, par Fairmaire ; vol. petit in-8°, avec planches.

Lépidoptères, par E. Berce ; vol. petit in-8°, avec planches.

DONS

Tableau de diverses vitesses exprimées en mètres par seconde, par James Jackson ; Nice, 1893. — Don de l'auteur.

L'Anatomie dans l'art: proportions du corps humain, canons artistiques et canons scientifiques, par le Dr Paul Richer. — Don de l'auteur.

L'Évolution du Mariage, par le Mis de Nadaillac, br. in-8°, 1893. — Don de l'auteur.

Épinay-sur-Orge (arrondissement de Corbeil, département de Seine-et-Oise) du VIIIe au XIXe siècle, par l'abbé A.-E. Genty, curé d'Épinay-sur-Orge, membre de la Société archéologique de Rambouillet ; 1 vol. in-8° ; Paris, 1893. — Don de l'auteur.

Un plan de La Ferté-Villeneuil, dessiné et offert par M. Clément.

Plusieurs photographies de colonnes et de chapiteaux découverts à La Ferté-Villeneuil ; œuvre et présent de M. Passard, un des conservateurs du Musée.

Un petit bronze de l'empereur Gratien et quatre monnaies françaises (Louis XIII, Louis XIV et Louis XVI) ; don de M. le curé d'Ouzouer-le-Doyen.

Une pièce de monnaie de Christian VII, roi de Danemark, offerte par M. Pouillier-Vaudecraine.

Un jeton de Louis XIV, ℞ HOC SYDERE LILIA FLORENT ; don de M. Daubignard.

Une petite plaque de métal blanc présentant, dans un médaillon ovale, un buste (de Louis XVI ?), offerte par M. Honoré Plé, relieur.

Huit cartons vitrés pour collection d'insectes, don de M. Richer.

Deux petits carreaux de pavage vernissés et un fragment de pierre émaillée, provenant de l'ancienne abbaye du Petit-Cîteaux ; don de M. Communeau.

Deux socs de charrue, anciens, trouvés à Ouzouer-le-Doyen ; don de M. l'abbé Oger, curé d'Ouzouer-le-Doyen.

L'assemblée vote des remerciements aux donateurs.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU BUREAU

Séance du mardi 6 juin 1893.

M. le Président communique au Bureau :

Une circulaire de la Société Smithsonienne, concernant la fondation de prix par M. Hodgkins.

Une circulaire de la société l'Union centrale des Arts décoratifs demandant à la Société Dunoise d'adhérer en principe à un projet de réunion d'un congrès des Arts décoratifs qui se tiendrait à Paris au printemps de 1894.

Deux lettres du vicomte R. Badin de Montjoye (26 avril et 29 mai), accompagnant : 1° Une note biographique de Jean-Marie-Nicolas de Brossard,

né à Thiron-Gardais en 1736, garde du corps du roi Louis XV et ensuite maître de verrerie à Noyant, canton de Souvigny, arrondissement de Moulins (Allier), exécuté à Lyon le 31 décembre 1793 comme ex-noble et contre-révolutionnaire ; 2° Deux extraits d'un ouvrage généalogique, concernant Henri Ier et Thibaud IV, comtes de Champagne. Ces documents seront déposés aux archives de la Société.

Une lettre d'invitation au 60e Congrès archéologique de France, que la Société française d'archéologie tiendra cette année à Abbeville et dont l'ouverture aura lieu le 27 juin ; M. le Président y représentera la Société.

M. Richer signale la découverte, à Bullainville, d'une statue de Vierge, de grandeur naturelle.

Séance du mardi 11 juillet.

M. le Président a reçu :

Une lettre-circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, concernant le 32e congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 27 mars 1894. A cette circulaire est joint un programme de questions, rédigé par le Comité des travaux historiques et scientifiques. Les mémoires à lire en séance devront être transmis au Ministère avant le 30 janvier 1894.

Une circulaire de M. le Président de l'Union centrale des Arts décoratifs, contenant un rapport sur trois concours qui seront ouverts par cette Société en 1893, entre les artistes et les industriels (bronzes d'art, orfèvrerie et reliure).

Une circulaire de M. le Président de la Société de topographie de France, qui recommande à l'attention patriotique de la Société Dunoise un projet de monument à élever, dans la ville de Clermont-en-Beauvaisis (Oise), à la mémoire de Cassini de Thury, l'auteur de la première grande carte topographique de France.

Une lettre de M. Ch. Souëf, de Presles-Thierny, près Laon, descendan d'une ancienne famille dunoise. M. Ch. Souëf demande quelles étaient les anciennes armes de Châteaudun. « Aujourd'hui elles sont de gueules à 3 croissants d'argent, 2 et 1. D'après d'Hozier (armorial de 1696), elles étaient de sable à 2 pals d'argent. Dans l'armorial européen de Riestap, on lit au mot *Châteaudun* : lozangé d'or et d'azur au bâton de gueules péri en bande. Mon ignorance — que je confesse — de l'histoire de votre ville me fait perdre, ajoute M. Souëf, dans cette abondance de richesses. »

C'est pour la seconde fois cette année, dit M. le Président, qu'est posée cette question d'armoiries. A Châteaudun, nous ne reconnaissons d'autre blason à la ville que l'écu aux trois croissants d'argent sur champ de gueules, en chef duquel le maréchal de Mac-Mahon a placé en 1877 la

croix de Légion d'honneur sur champ d'azur. Au siècle dernier on avait mis à cette place trois fleurs de lis sur champ d'azur, comme en témoigne une très jolie empreinte, en cire rouge, d'un cachet de l'« hôtel-de-ville de Châteaudun », faite sur le titre d'un exemplaire de la *Grandeur des Romains* (édition de 1755) que j'ai acquis récemment. En 1702, d'Hozier a attribué à la ville de Chartres des armoiries différentes de celles qu'elle possédait anciennement : *tiercé en fasce d'or, d'argent et de gueules*, au lieu des armes bien connues *de gueules aux trois besants d'argent 2 et 1, au chef d'azur accompagné de trois fleurs de lis d'or*. De même qu'il a enlevé aux armoiries de Chartres les besants de cette ville, d'Hozier a aussi bien pu enlever à Châteaudun les croissants, souvenir de sa monnaie, et lui donner également un blason selon sa fantaisie. Quant à l'écusson (*lozangé d'or et d'argent au bâton de gueules*), qui figure dans l'armorial européen de Riestap, il semble que ce soit l'écu des Guillaumes de Craon, vicomtes de Châteaudun, dont on aurait changé les couleurs et les émaux. Ce dernier en effet porte : *lozangé d'or et de gueules à un bâton d'azur*, d'après la sigillographie de ces seigneurs que M. Bertrand de Broussillon vient de publier dans le Bulletin de la Commission de la Mayenne. (Voir plus haut, page 407.)

M. Richer présente à M. le Président une lettre de M. Milne-Edwards, qui promet de réserver et d'envoyer à la Société Dunoise un certain nombre de duplicata du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Un membre du Bureau propose de ne mentionner qu'une fois par an, dans le bulletin de janvier, les publications qui sont régulièrement échangées avec la Société Dunoise. S'il arrivait, toutefois, que l'une d'elles contînt des documents intéressant notre histoire locale, ceux-ci seraient signalés dans le bulletin suivant. Cette suppression d'indications, à peu près inutilement répétées, permettrait d'imprimer des documents de plus haute importance. Elle est agréée par le Bureau.

M. l'abbé Blanchard présente des observations relatives à la question de Saint-Avit, question depuis longtemps agitée. En quel lieu précis de la forêt du Perche faut-il placer la solitude choisie par le Saint et conséquemment le monastère que lui fit construire Childebert ? M. Marquis, doyen d'Illiers, en divers articles s'est prononcé pour Saint-Avit, commune de Saint-Denis-les-Ponts. M. le curé de Souday s'attache à démontrer qu'en adoptant Saint-Avit-au-Perche on n'est en opposition formelle ni avec les documents historiques, ni avec la liturgie.

Une discussion s'engage, à laquelle prennent part M. le Président, M. le Secrétaire, MM. les abbés Sainsot et Mercier. Un résumé fixant l'état de la question sera présenté à une prochaine séance.

M. l'abbé Blanchard a gracieusement offert à la Société un portrait de saint Avit.

M. Maxime Beauvilliers, juge de paix du canton de Patay, dans une œuvre où brillent également l'érudition et la fine littérature, nous fait connaître Alfred de Musset, sa famille et sa parenté, ainsi que le jeune poète Jacques Richard.

M. le Président donne lecture d'un travail d'un grand intérêt local. Plus que personne il s'est intéressé aux origines de l'imprimerie à Châteaudun; aussi nous révèle-t-il les circonstances absolument imprévues qui firent imprimer en cette ville, en 1610, un recueil in-folio de trois des principaux ouvrages du jurisconsulte Ch. Loyseau.

Enfin, M. le comte G. de Janssens décrit, d'après une enquête de 1723, la Chambre des comptes et ses armoires au château de Châteaudun, puis examine avec le plus grand soin dans quel endroit elle pouvait être située. L'emplacement de cette Chambre des comptes lui paraît avoir été entre la grosse tour du château et l'extrémité de l'aile de Saint-Médard.

La séance est levée.

SAINT-AVIT

Plusieurs fois déjà s'est posée devant la Société Dunoise ce que nous pourrions appeler la question de *Piciacus.*

Où se trouve cette dernière solitude habitée par le saint, ce lieu où il mourut dans le monastère construit en sa faveur par le roi Childebert ?

Nombre de documents ont été cités et discutés : nous nous permettons de ne pas les soumettre à nos lecteurs : à nos yeux ils ont un double tort qui les empêche d'être absolument décisifs : 1° ce sont des chroniques de seconde main plus ou moins adroitement copiées sur un écrit antérieur ; 2° au point de vue topographique surtout, elles ne sauraient nous éclairer : les confusions commises par leurs auteurs montrent qu'ils connaissaient peu notre pays.

Le seul écrit sur lequel, à notre connaissance, on puisse s'appuyer, c'est la notice de saint Avit, publiée par les Bollandistes.

Nous sommes heureux d'en offrir à nos lecteurs les passages les plus intéressants.

Ce travail est l'œuvre de M. l'abbé Blanchard. Grâce à son très habile commentaire, le texte apparaît aussi clair et probant que possible et, à moins de récuser l'autorité de l'écrivain du VIe siècle, deux conclusions nous semblent s'imposer :

1° Saint-Avit-au-Perche répond à la description donnée de Piciacus.

2° En tous cas Saint-Avit, près de Châteaudun, se trouve forcément exclus.

* *
*

« Écrite au VIe siècle, un peu moins de trente ans après la mort de son héros (1), par un moine de Piciacus ou de Micy, la vie de

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 266.



saint Avit, publiée par les Bollandistes, n'est contestée par personne; elle est corroborée d'ailleurs par les vies de saint Almer et de saint Calais.

C'est sur ce document que nous avons établi notre thèse (1). Nous allons la résumer.

1° Saint Avit et saint Calais, après avoir quitté Micy, aujourd'hui Saint-Mesmin, près Orléans, vinrent à Saint-Avit-au-Perche, point qui n'est pas contesté.

2° Ce lieu s'appelait Piciacus.

« VASTAS PERTHICI SALTUS SOLITUDINES..... *expetierunt.... Erat namque... in eodem loco quem petierant, veteris structuræ ruina.. tunc antiquitus* PICIACUS *vocatus, nunc vero vocabulo cellæ Sancti Aviti agnoscitur insignitus.* » (2).

Voici donc les deux amis dans les solitudes du Perche, à Saint-Avit près Montmirail, dans le canton de Mondoubleau.

« IN EODEM LOCO », dans ce même lieu, appelé Piciacus... *tunc antiquitus Piciacus vocatus*, se trouvent les ruines de belles maisons, abandonnées depuis longtemps par leurs habitants; maintenant, ce lieu s'appelle *Celle-Saint-Avit*. C'est le religieux du VI[e] siècle qui parle.

3° Était-ce près d'une ville, *là où fut bâtie la forteresse de Châteaudun?*

Pas le moins du monde. Les deux saints, ajoute l'auteur, sont éloignés de toute habitation, *à villarum confinio penitus exclusi.*

4° Saint-Avit-au-Perche possède un ensemble de ruines sur les limites de son territoire et de celui de la paroisse d'Oigny, sa voisine, ruines anciennes, antérieures au VI[e] siècle, au bas d'un village, dit le Chaussay, entouré de cinquante à soixante hectares d'une fertilité extraordinaire au milieu de fermes d'une fécondité fort médiocre.

Piciacus, dit le moine du VI[e] siècle, « *in vastas Perthici saltûs solitudines* ; » ou, d'après saint Siviard, dans la vie de saint Calais, « *inter opaca nemorum et lustra abditissima ferarum,* » est un lieu fertile et agréable, « *qui fertilis admodùm et jucundus,* » au milieu de la solitude et des repaires cachés des bêtes féroces.

(1) *Perche et Percherons,* p. 413 à 428.

(2) *Vita Sancti Aviti,* XVII[a] Junii. — Voir les Bollandistes pour cette citation et pour celles qui suivent.

Cette description du site agréable de Piciacus n'est pas de nous, elle est de l'auteur contemporain de saint Avit; et « les bêtes féroces et l'horreur des bois », au témoignage de saint Siviard (1), n'y étaient pas « à l'état de souvenir ». Quant aux habitations « gallo-romaines » et aux poteries « de fine terre de Samos, » elles étaient en ruines et en tessons. Elles y sont encore.

L'auteur de la note (2) n'admet pas qu'une voie romaine fût dans le voisinage de la solitude de saint Avit. Cette voie ancienne était-elle fréquentée et praticable au VIe siècle, dans une vallée maréca-geuse? C'est fort douteux.

D'ailleurs, elle n'avait pas l'importance de celle qui traverse également la vallée de Saint-Avit-lez-Châteaudun.

5° Le Seigneur découvrit une fontaine à ses serviteurs pour ne pas les laisser dans la nécessité. « *Ne necessitate gravarentur exteriùs.* »

A Saint-Avit, nous avons deux fontaines sur la colline et deux dans la vallée, dont l'une près du Chaussay. Voilà des fontaines utiles et nécessaires.

A Châteaudun, sur les bords d'une rivière, elles le seraient moins.

6° Childebert apprend les vertus de saint Avit et bâtit dans ces « solitudes du Perche, » à Piciacus, « *in eodem loco,* » dans le même lieu, une église et un monastère.

Au-dessus des ruines du Chaussay, une construction en forme d'église porte le nom de temple. Elle est très ancienne.

7° Saint Avit était le chef des anachorètes dispersés dans les ermitages du Perche, sur les limites des diocèses du Mans et de Chartres : « *Avito omnes obediebant* », dit la vie de saint Almer. A Châteaudun, il en eût été bien éloigné.

Jusqu'ici, nous sommes dans les solitudes du Perche, loin des villes; il n'est question ni du Loir, ni de Châteaudun; mais voici un notable de cette ville qui va entrer en scène.

8° « *Quidam Dunensium homo.... Aviti adiit præsentiam, supplicatione fungens humillimâ ut functo vitæ suæ cursu, se illis in partibus, non multùm à suâ habitatione remotis, tumulari permitteret.* » Un Dunois s'en va trouver saint Avit et lui demande d'élire sa sépulture sur le territoire de la ville qui n'est pas très

(1) *Vie de saint Calais.*

(2) Bulletin de la Société Dunoise, juillet 1893.

éloignée. Il promet de tout cœur d'y bâtir une église. « *Spopondit toto animi affectu, ut... ædificaretur ecclesiæ habitatio.* »

Le saint abbé s'en déclare indigne et veut que sa dépouille mortelle repose près d'Orléans, à cause de son ancien monastère de Micy.

Il meurt.

On l'apprend à Orléans et à Châteaudun. Remarquons les expressions de l'auteur : « *Postquam igitur fama obitûs tanti viri tam Dunensium quam etiam Aurelianensium auribus innotuit, pro venerabilis obtentu corporis utrobique (populus) accingitur bello...* »

La *renommée* porte aux oreilles des Dunois et des Orléanais la nouvelle de la mort du saint, ce qui suppose un certain éloignement. Les deux peuples s'arment. Les Dunois revendiquent les reliques de celui qui fut leur voisin ; les Orléanais soutiennent qu'ils doivent le posséder comme ancien abbé de Micy.

Mais le monastère où saint Avit est mort étant plus proche de Châteaudun, les Dunois y arrivent assez vite, « *illuc cito perveniunt* ». Ils enlèvent le corps et se préparent à le transporter dans l'église qu'ils ont construite à cet effet.

Les Orléanais l'apprennent, et ne pouvant parvenir à temps au lieu où se trouve le saint, ils se disposent à entourer l'église dans laquelle ses reliques doivent reposer. « *Audito igitur rei nuntio, quod Aurelianorum multitudo ad præfatum non in tempore poterat pervenire locum ad quem perventuros sciunt Dunenses, ecclesiam undique circumvallare disponunt.* »

Cette phrase n'a pas de sens ou elle veut dire que, pendant que les Dunois s'en vont à une certaine distance, à six ou sept lieues, à Saint-Avit-au-Perche, chercher le corps du saint, les Orléanais franchissent la distance de douze lieues qui sépare leur ville de Châteaudun. Là, ils entourent en armes l'église où doit reposer saint Avit, pour en défendre l'entrée aux Dunois de retour de Piciacus.

Remarquons les expressions qui suivent ; elles ne peuvent, pas plus que les précédentes, laisser supposer que les Dunois arrivent d'une faible distance de 1000 à 1500 mètres, comme celle qui les sépare de Saint-Avit-lez-Châteaudun.

Il n'y aurait même aucune distance puisqu'on admet que l'église bâtie pour recevoir les reliques du saint était dans l'enceinte du monastère de Saint-Avit-lez-Châteaudun.

Enfin, les Dunois débouchent en sécurité des profondeurs des forêts et s'aperçoivent que les Orléanais occupent en armes les portes du lieu où ils se rendent. « *Ubi tandem Dunensium cohors ex obstruso silvarum egredi secura cœpit, Aurelianorum acies quem petebant loci limina conspiciunt occupasse.* »

Ils opposent armée à armée et placent saint Avit au milieu de leur camp.

Un notable, Eleusius, s'interpose. Les deux partis acceptent son arbitrage. Il attribue le corps du saint abbé aux Orléanais, et, pour consoler les Dunois, leur accorde cependant quelques reliques « *reliquiarum munus.* »

On pense que ce fut un bras du saint, déposé dans une chapelle comprise dans le clos de l'abbaye de Saint-Avit-lez-Châteaudun, et nous croyons que, soit dès la mort du saint, soit après les invasions des Normands, une abbaye fut construite près de Châteaudun, autour de cette chapelle que les Orléanais avaient envahie pendant que les Dunois étaient à Piciacus.

Voilà la raison qui motive l'existence du monastère de Saint-Avit-lez-Châteaudun.

Quant à Piciacus nous le plaçons avec la *Commission de topographie des Gaules* (1878), dans sa « carte des Gaules en 587 », sur l'emplacement occupé aujourd'hui par Saint-Avit-au-Perche, et nous pensons avec Longnon (1) et M. Merlet (2) que Saint-Avit près Châteaudun est trop près d'une des principales villes du pays pour concorder avec la situation de Piciacus, situé, suivant la biographie d'Avitus, au fond du Perche, à une grande distance de toute habitation et dans un lieu complètement écarté.

O. BLANCHARD,
Curé de Souday.

(1) *Géographie de la Gaule au VIe siècle, page 330.*
(2) *Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir.*

NOTE

SUR LE LIEU OU SE TROUVAIT LA CHAMBRE DES COMPTES DANS LE CHATEAU DE CHATEAUDUN

Il existe à Paris, à la Bibliothèque Nationale, un volume (1) composé uniquement de renseignements recueillis sur Châteaudun et le Dunois à l'effet de démontrer au roi la nécessité de la reconstruction de la ville après l'incendie de 1723.

On y rencontre (2) un document intitulé « État de la Chambre des Comptes de Châteaudun », qui donne l'état sommaire de ses archives et fournit quelques indications sur l'endroit où elles étaient déposées dans l'intérieur du château. C'est ce dernier point que nous voulons étudier.

Suivons pas à pas la description qui en est donnée.

« Dans cette chambre, qui est vaste, il y a quatre grandes « armoires.

« Cette chambre est vaste et forme un quarré long ; la grosse « tour, qui y fait une petite panse ou tambour, en gaste la régula« rité et est cause qu'il y pleut.

« Dans cette chambre, il y a quatre grandes armoires, trois dans « l'enfoncement et vers les fenestres, et une à costé de la porte (3).

« La première et la plus près de la fenestre du costé du nord « est divisée en cinq.... [C'est une] grande armoire divisée en cinq « hauteurs à trois guichets chacune » dans laquelle nous apprenons que « ... les quatre guichets suivants [sont] remplis de minutes de

(1) Bibl. Nat., Mss. Collect. Lancelot, vol. 190.

(2) Pages 19 et suiv.

(3) Notons, en passant, que l'indication du contenu des armoires qui suit ce paragraphe désigne des titres de toutes provenances tant du comté de Dunois que du duché de Longueville et même des fiefs les plus éloignés possédés par les comtes depuis plusieurs siècles.

« notaires. Les premiers depuis 1368-69 jusque vers 1450 (1) « ensuite depuis 1575 jusque vers 1614 (2). »

« De suite est une autre armoire divisée en trois hauteurs à cha- « cune trois guichets », deux des guichets sont occupés, « le reste « en est vuide; on a tâché de s'en passer parce que le voisinage de « la tour l'expose à la pluye... »

La rédaction de cet article peut nous autoriser à croire que cette armoire, ainsi que la précédente, se trouvait sur le même côté — le côté nord — de la pièce, qui comprenait en plus une fenêtre, comme nous l'avons vu plus haut.

La face suivante, qui devait être en partie remplie par le tambour de la grosse tour, ne semble pas avoir eu d'armoire.

« Vis-à-vis cette seconde armoire, et entre deux fenestres du costé « de S.-Lubin, est une autre armoire divisée en trois hauteurs à trois « guichets chacune.... »

C'est évidemment le mur sud dont il s'agit ici. L'expression « vis-à-vis cette seconde armoire » laisse à penser que l'armoire n'était pas dans l'axe de la pièce, mais plus rapprochée de l'angle placé près de la tour. Il s'ensuit que les deux fenêtres qui l'encadraient avaient une situation semblable et qu'il devait se trouver un espace entre l'autre angle et une fenêtre. Peut-être se trouvait-il, dans cet espace inoccupé, la porte dont il est ensuite question.

« Quatrièmement... à costé de la porte autre grande armoire « divisée en quatre hauteurs à trois guichets chacune. »

Il paraît vraisemblable que les côtés nord et sud étaient les grands côtés du rectangle, puisque l'un devait renfermer deux armoires et une fenêtre, et l'autre sûrement deux fenêtres et une armoire, peut-être même une porte.

(1) Le premier registre des minutes des notaires du comté de Dunois conservé actuellement aux Archives départementales d'Eure-et-Loir (Merlet — *Minutes des Notaires du comté de Dunois*) commence le 14 novembre 1369 et provient du notaire Jean Chaillou; il parait donc avoir été perdu depuis 1723 au moins un registre entier. La Chambre des Comptes ne possédait sans doute pas les minutes de N. Le Chat, prédécesseur de Jean Chaillou, dont l'abbé Courgibet (*Essay de l'histoire générale du comté de Dunois*, t. I, f° 64, v°) fait mention à l'année 1365.

Le dernier registre de la période indiquée « vers 1450 » peut désigner le 42e registre actuel (1er juillet-27 novembre 1447), qui est le dernier appartenant au notaire Jean Chaillou.

(2) Cette période représente (Merlet — *Op. cit.*) les minutes de Barthélemy Guichelin depuis son entrée en charge, puis celles de son substitut Mathurin Çosté, enfin les actes de ce dernier pendant les premières années de son notariat.

La description de la Chambre des Comptes peut donc se résumer ainsi :

Une grande pièce rectangulaire avec une unique porte, dont les côtés sont à peu près orientés, les côtés nord et sud étant vraisemblablement les plus grands.

Le côté nord est percé d'une fenêtre.

Le côté sud renferme deux fenêtres s'ouvrant sur Saint-Lubin et peut-être la porte qui, placée sur une même face que les fenêtres, aurait probablement ouvert sur l'extérieur, ce qui localiserait nos recherches au rez-de-chaussée du château.

Les côtés est et ouest renferment : l'un, peut-être la porte ; l'autre, à l'angle nord, un tambour formé par la grosse tour. Quel est celui qui confine à la tour ? Nous l'ignorons ; d'où il s'ensuit que la Chambre des Comptes pouvait être située soit au sud-est, soit au sud-ouest du donjon.

Le château de Châteaudun renferme-t-il une pièce répondant à ce signalement ? Non.

Seules, la sacristie et la petite chapelle où se trouve le *Jugement dernier* touchent à la grosse tour, mais celle-ci n'y forme pas tambour. Ni l'une ni l'autre ne peut non plus passer pour « vaste ». Nous n'y trouvons ni la disposition de la porte, ni celle des fenêtres, ni l'orientation relativement à la grosse tour. Elles semblent toutes deux devoir être rejetées.

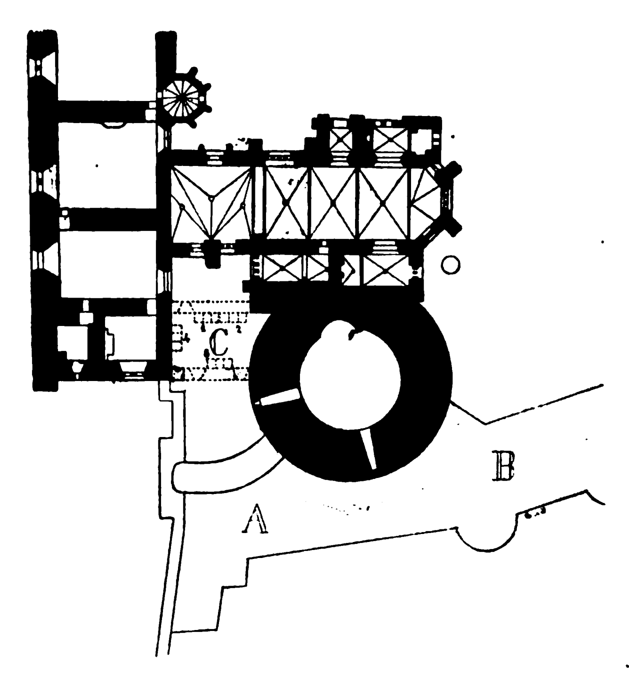
La Chambre des Comptes devait d'ailleurs être située dans un bâtiment spécial. En 1659 (1), Georges Chevé, couvreur, s'engageait à faire les réparations à la couverture de la tour et de la Chambre des Comptes. En 1664 (2), Julien Malherbe, maçon, était chargé par la duchesse de Longueville de « vuider et escurer les lieux commungs qui sont au-dessoubz de la Chambre des Comptes du chasteau de Chasteaudun. » Ce bâtiment était loin d'être neuf alors, puisque nous trouvons mention de réparations qui y furent faites en 1557 (3) par le charpentier Jean Fesnéant, en 1616 (4), enfin en 1626 (5) par le maçon Louis Malherbe qui fait « trois chaînes

(1) Merlet, *Minutes des Notaires du Comté de Dunois,* E. 837.
(2) Merlet, *Op. cit.* E. 870.
(3) Merlet, *Op. cit.* E. 321.
(4) Merlet, *Op. cit.* E. 577.
(5) Merlet, *Op. cit.* E. 659.

de pierre de taille dans la Chambre des Comptes. » Malheureusement, ces diverses mentions ne nous font pas connaître l'endroit où ce bâtiment, actuellement détruit, était situé.

Si nous nous reportons au plan de l'ingénieur Hardouin (1), dressé tout de suite après l'incendie et contemporain de la pièce que nous analysons ici, ainsi qu'à celui de Fr. Perrault (2), nous ne voyons aucun bâtiment touchant à la tour, sauf, au nord, la sacristie et la chapelle du *Jugement dernier*, et au midi, un rempart. Nous avons rejeté les premières, il nous reste à voir si le rempart peut fournir ce que nous cherchons.

L'enceinte au sud du donjon se dirigeant de l'est à l'ouest, la Chambre des Comptes aurait pu se trouver, soit au levant, soit au couchant. Examinons ces deux situations :



Les numéros désignent les casiers.

Le plan C suppose la Chambre des Comptes au rez-de-chaussée. Si on la place au premier étage, la porte sera dans le mur de l'aile St-Médard, à côté du casier 4.

Les dispositions en A seraient identiques à celles en C.

En B, le plan devrait être retourné, la fenêtre du mur nord, les casiers 1 et 4 et la porte se trouvant du côté de la ville ; les casiers 2 et 3 restant rapprochés de la tour.

(1) Plan reproduit à la fin de la 2e édition de l'*Histoire du Comté de Dunois*, de l'abbé Bordas.

(2) Ce plan est publié à la fin de la 1re édition de l'*Histoire du Comté de Dunois*, de l'abbé Bordas.

Si nous supposons la Chambre des Comptes au sud-ouest de la tour, en A du plan, il nous faut admettre, afin d'avoir une superficie suffisante, qu'elle était bâtie sur le rempart même et que l'un de ses murs était le mur d'enceinte. Ce pouvait être un de ces grands bâtiments longs, analogue au donjon de Sully-sur-Loire (Loiret), dont les pignons étaient perpendiculaires au rempart. Il faut également supposer, pour la même raison, qu'elle était bâtie au-dessus du passage voûté qui menait au pied de la grosse tour et qui est indiqué par l'ingénieur Hardouin. Le lierre, couvrant la grosse tour de ce côté, et ne permettant pas de voir s'il existe des arrachements, nous n'avons aucun indice nous affirmant la réalité de cette hypothèse. Les dimensions intérieures, avec cette disposition, auraient pu être environ de 6 mètres sur 11 mètres.

En plaçant la Chambre des Comptes au sud-est du donjon, en B du plan, nous nous heurtons d'abord à une difficulté. Il existait, de ce côté, deux tours saillantes hors du rempart et assez rapprochées l'une de l'autre. Leur situation fait songer immédiatement à une porte; y avait-il là l'ancienne porte du château? Nous ne croyons pas qu'on connaisse sa place; mais, si l'on osait s'y fier, le plan de Belleforest confirmerait le fait. Il faudrait, dans ce cas, admettre que la Chambre des Comptes était située au-dessus de l'ancienne porte, si elle était là. L'édifice aurait offert l'aspect d'un grand bâtiment long suivant le rempart, tel que nous l'avons décrit dans notre première hypothèse. Plusieurs indices semblent appuyer ces suppositions. D'abord, la grosse tour présente, de ce côté, à une assez grande élévation au-dessus du sol, des traces d'un bâtiment qui y était appuyé. Ensuite, les gravures de Merian et de Chastillon, que nous ne citons d'ailleurs qu'avec de grandes réserves, nous montrent un bâtiment à comble élevé, orienté comme celui que nous venons de décrire, placé devant la grosse tour, probablement à un seul étage et possédant *deux* fenêtres sur Saint-Lubin. La manière dont nous le voyons et le peu d'exactitude de ces gravures ne permettent pas, il est vrai, de distinguer quelle est sa situation exacte par rapport à la tour, mais un dessin manuscrit fort bien fait de Jean-René Nesle (1), pris de Saint-Gilles, nous montre, cette fois, le pignon d'un bâtiment qui semble être

(1) Il se trouve à la Bibliothèque communale de Châteaudun, à la fin du manuscri de l'abbé Bordas.

le même que celui de Merian et de Chastillon et qui paraît être derrière, au sud-est par conséquent, de la grosse tour. Le même bâtiment, vu sous le même aspect, se retrouve encore dans une lithographie de Bourgeois datée de 1819. Notons aussi que le plan de Belleforest indique pour la porte du château un bâtiment carré ; il n'y aurait donc pas impossibilité de ce côté à ce que la Chambre des Comptes eût été située au-dessus de la porte ancienne, peut-être bouchée depuis longtemps. Dans cette hypothèse, les dimensions intérieures de la Chambre des Comptes eussent pu être de six mètres environ de largeur sur une longueur difficile à déterminer.

Nous proposerons enfin une troisième hypothèse, qui n'est justifiée ni par le plan d'Hardouin, ni par celui de Fr. Perrault. C'est de placer la Chambre des Comptes entre la tour et l'extrémité de l'aile Saint-Médard (1). Suivant nous, il y a eu un bâtiment, à cette place, postérieur à l'aile Saint-Médard ; si ce n'était celui de la Chambre des Comptes, c'en était un autre sur lequel nous voulons appeler l'attention. Pour se convaincre de ce que nous avançons, il suffit d'examiner la face de l'aile Saint-Médard qui se trouve vis-à-vis de la tour. A l'angle du bâtiment, au rez-de-chaussée, on distingue une entaille qui doit avoir été faite pour insérer un linteau de porte ; un peu plus haut, une pierre relancée semble prouver que le mur du pignon se prolongeait dans la direction de la tour. Au premier étage, une porte a été ouverte dans la muraille, elle donnerait dans le vide et est actuellement bouchée. Des trous placés plus haut rappellent la présence d'un toit. La Chambre des Comptes pourrait-elle avoir été placée là ? Rien ne semble s'y opposer. On peut y trouver les deux fenêtres ouvrant sur Saint-Lubin et assigner une place à chaque casier. La plus grande longueur aurait été de 7 mètres environ sur 4 ou 5 de largeur.

Nous ne faisons ici qu'énumérer les trois seules hypothèses que nous croyons possibles, en fournissant les raisons à l'appui de chacune d'elles. Espérons qu'un jour un document permettra d'établir définitivement celle qui doit être admise.

Comte G. DE JANSSENS.

(1) Voy. en C de notre plan.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME VI

I. — ACTES DE LA SOCIÉTÉ

Pages

Année 1892.

Année 1893.

II. — MÉMOIRES

III. — DESSINS

Pages


WERT BOOKBINDING, INC.
DEC 17 1969
MIDDLETOWN, PA.







